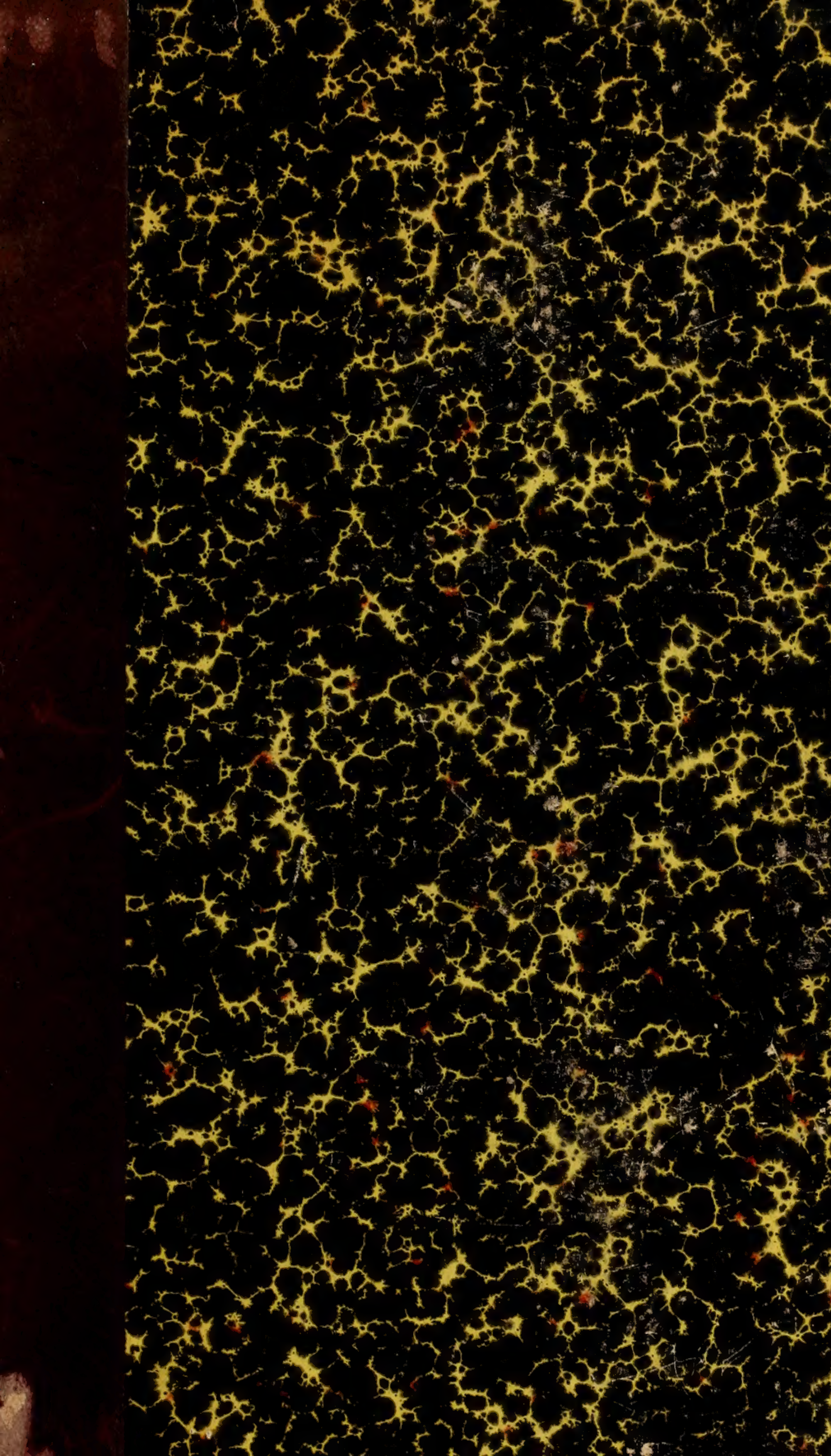



THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH



# SAINT BERNARD

ET LE

# CHATEAU DE FONTAINES-LES-DIJON

# SAINT BERNARD

ET LE

# CHATEAU DE FONTAINES-LES-DIJON

---

*ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE*

PAR

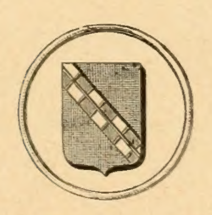
L'Abbé CHOMTON
Chanoine honoraire de Dijon
AUMONIER DE L'HOSPICE SAINTE-ANNE

---

OUVRAGE ORNÉ DE NOMBREUSES PLANCHES ET FIGURES

---

TOME PREMIER



DIJON
UNION TYPOGRAPHIQUE, IMPRIMERIE DE L'ÉVÊCHÉ
40, rue Saint-Philibert, 40.

1891

Dijon, le 10 mai 1891.

CHER MONSIEUR LE CHANOINE,

Vous vous proposez de faire paraître très prochainement une étude intitulée : *Saint Bernard et le Château de Fontaines-lès-Dijon.*

Avant de la livrer tout entière à la publicité, vous avez voulu nous faire bénéficier sans retard de la première partie, traitant du lieu de naissance, de la Chambre natale, de l'enfance et de la jeunesse de saint Bernard.

J'approuve d'autant plus volontiers votre idée que je la crois tout à fait opportune. A l'heure, en effet, où la Bourgogne se dispose à célébrer le huitième centenaire de la *Naissance* de celui qui constitue l'une de ses plus pures gloires, n'est-il pas

à propos de faire connaître le lieu précis où la B. Aleth mit au monde son illustre fils ?

Après la lecture de votre beau travail, l'emplacement du *Cellier* où notre saint Docteur vit le jour ne saurait plus être contesté.

Avec ce soin minutieux et cette méthode que vous savez apporter en ces genres de travaux, vous avez groupé tous les documents de nature à corroborer votre thèse. Souvenirs du passé, manuscrits oubliés, vieilles dates et inscriptions, anciens dessins, tout est mis à sa place, étudié et discuté avec une telle perspicacité, que vos lecteurs sont forcés de s'écrier avec vous : « *Pour nous la pleine lumière s'est faite ; nous avons maintenant la certitude que la Chambre natale est la chapelle de Louis XIII, la coupole aux colonnes en marbre noir.* »

Votre travail, Monsieur le Chanoine, par son double caractère d'érudition et de haute et fine critique, s'adresse de préférence aux savants. Nous n'hésitons pas cependant à le recommander à tous les dévots de saint Bernard, persuadé que tous glaneront, au cours de cette étude, quelques épis de nature à enrichir leur esprit et à réjouir leur cœur.

Nous souhaitons donc ardemment que votre ouvrage se propage rapidement et dans une large mesure, afin qu'au *très prochain Centenaire*, il amène, pieusement recueillies, des foules de fidèles à la Chambre natale de saint Bernard.

A ce vœu, je joins celui de voir achever sans trop de retard l'étude si intéressante que vous avez entre-

prise, et vous priant d'agréer de ce double souhait l'expression bien sincère, je vous renouvelle, cher Monsieur le Chanoine, l'assurance de mes plus dévoués sentiments.

† F. HENRI, *év. de Dijon.*

# TABLE DES MATIÈRES





# TABLE DES PLANCHES



La Planche 1 est une héliogravure de Dujardin. Le type reproduit est l'ancienne gravure qui orne l'ouvrage de J. Meglinger, intitulé : *Nova melliflui ecclesiæ doctoris S. Patris Bernardi effigies, ex epitome vitæ ac selectis epistolis concinnata. — Badæ Helvetiorum*, MDCLXX.

Les autres planches ont été executées par L. Chapuis et imprimées par la maison Jobard.





# TABLE DES FIGURES







# ADDENDA ET CORRIGENDA

Page 3. — Le docteur Georges Hüffer, *privatdocent* à l'Académie royale de Munster à l'époque où parut son Etude sur les sources de l'histoire de saint Bernard (1886), est devenu depuis professeur à l'Université de Breslau.

Page 5, ligne 18.— La date de 1151 donnée pour la mort de Guillaume de Saint-Thierri est une date approximative : la date fixe reste encore incertaine. Toutefois le Livre I de la *Vita 1a* fut certainement écrit tout entier du vivant de saint Bernard.

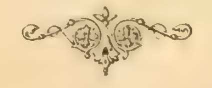
Page 31, ligne 34 : *martyr*, lisez *martyre*.

Page 36, ligne 7 : *On n'a pas d'autres données,* etc. Il faut corriger cette phrase inexacte et ajouter un dernier document parvenu à notre connaissance après l'impression d'une partie de notre travail. Ce document figure plus loin p. 104 et 129. Il établit d'une façon certaine que la chapelle Saint-Bernard fut érigée à la fin du xv[e] siècle.

Pages 140-141. — La seconde femme de Guillaume II de Champlitte fut *Catherine* de *Saulon* (Archiv. de la Côte-d'Or. Fonds du prieuré de Pontailler, H, 32, Liasse 739). Cette note complémentaire est due à l'obligeance de M. Gabriel Dumay.

Pages 142-143. — Parmi les filles de Renier de Marac : *Aclais*, lisez : *Aalais.*

Pages 190-191, troisième colonne, ligne 25 : d'*Acquitaine*, lisez : d'*Aquitaine*.




SANCTI BERNARDI
vera effigies.



# SAINT BERNARD

ET

# LE CHATEAU DE FONTAINES-LES-DIJON

## NOTES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Les fêtes du huitième centenaire de la naissance de saint Bernard attirent l'attention sur Fontaines-lès-Dijon et sur son antique castel. N'est-ce point l'occasion tout à fait opportune de céder à un vœu maintes fois exprimé, et de publier les notes que nous possédons sur le château où naquit le plus grand des moines d'Occident? Le désir de contribuer pour une part, si faible soit-elle, à de solennelles manifestations de foi et de patriotisme, nous décide à entreprendre cette publication. Notre tâche, d'ailleurs, est facilitée par le dévoué concours que veulent bien nous prêter MM. les directeurs du *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, et M. Pierre Degré, l'un de nos meilleurs architectes. Qu'ils nous permettent de leur offrir ici le témoignage de notre vive gratitude.

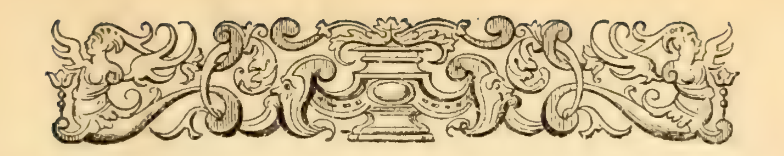
Le modeste travail qui paraît aujourd'hui se compose d'une série d'articles dont voici le plan général : Nous avons voulu réunir en un seul faisceau les preuves de la naissance de saint Bernard à Fontaines, déterminer l'emplace-

ment de la chapelle qui passe pour avoir été formée de sa « chambre natale », restituer des édifices précieux à peu près entièrement détruits. Nous avons ajouté les tableaux généalogiques de la ligne paternelle de saint Bernard, certains détails historiques sur les seigneurs de Fontaines et sur les Feuillants qui, en 1614, se constituèrent les gardiens du berceau de leur saint patriarche. Enfin nous rappelons les ravages exercés par la Révolution dans ce lieu vénéré, puis les efforts tentés à notre époque pour restaurer le sanctuaire natal de saint Bernard et y ramener les pèlerins.

Ces *Notes historiques et archéologiques* ne sont pas uniquement le fruit de notre labeur personnel; elles sont aussi le résultat des recherches de M. l'abbé Merle, décédé curé de Fontaines, en 1879, après vingt-cinq ans de ministère dans cette paroisse. Cet investigateur patient, très estimé de notre savant archiviste, M. Joseph Garnier, a laissé sur saint Bernard et sa famille, sur Fontaines, etc., une collection considérable de documents, dont nous avons extrait ce qui se rapportait à notre sujet. Guidé par ses indications, nous avons visité à notre tour le terrain qu'il avait exploré ; nous avons vérifié toutes ses découvertes, redressé plusieurs inexactitudes et glané encore çà et là quelques épis échappés à l'infatigable moissonneur.

Nous n'ignorons pas les exigences de la critique moderne. Aussi avons-nous pris à tâche de remonter aux sources, de ne rien affirmer que sur des documents valables, de ne forcer aucune conclusion. Pour éclaircir les points obscurs et délicats, nous avons eu recours à d'autres lumières que les nôtres, et c'est un devoir pour nous de rendre hommage au bienveillant accueil, à l'aide efficace, que nous avons rencontrés spécialement près de M. Guignard, conservateur de la Bibliothèque de Dijon, et de M. l'abbé Jobin, auteur de plusieurs ouvrages sur la famille de saint Bernard.





# I.

## LE LIEU DE NAISSANCE DE SAINT BERNARD

C'EST au château de Fontaines-lès-Dijon qu'est né saint Bernard, abbé de Clairvaux. Les critiques des deux derniers siècles n'ont élevé aucun doute à ce sujet ; ceux de nos jours n'hésitent pas à maintenir cette assertion. Le Docteur Georges Hüffer, *privatdocent* à l'Académie royale de Munster, l'abbé Vacandard, aumônier du lycée de Rouen, révisent actuellement toute l'histoire de saint Bernard. Au cours de leurs recherches s'est présentée la question du lieu natal (1). Or, sur ce point, tous deux sont d'accord avec Mabillon et les Bollandistes (2). La science ne conteste donc pas à Fontaines son titre de Berceau de saint Bernard. Mais, afin que chacun puisse proclamer, en connaissance de cause, la légitimité de ce titre, la première de ces *Notes* sera consacrée à l'exposé des preuves qui en sont la justification. Elle résumera les plus récentes études qui ont paru sur la question, et les complétera par quelques nouveaux détails.

Les deux arguments décisifs — les seuls que nous nous proposions de faire valoir — se tirent : 1° du

1. *Der heilige Bernard von Clairvaux*, Münster, 1886, p. 138 et suiv. — *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1888, p. 360.

2. Mabillon, *Sancti Bernardi opera*, édit. 1667, T. I, p. 1. — *Acta SS. 20 aug.* Migne, P. L. T. CLXXXV, col. 644.

témoignage des premiers biographes de saint Bernard, qui furent ses contemporains; 2° des monuments de la tradition locale.

## § 1er. — *Témoignage des premiers biographes*

Aujourd'hui que l'on a sérieusement examiné tous les textes manuscrits ou imprimés des anciennes vies de l'abbé de Clairvaux, il est facile de bien dégager le témoignage de ses premiers biographes relativement au lieu de sa naissance. Mais, comme ce témoignage n'est pas uniforme, et que nous avons à discerner la vérité de l'erreur en confrontant des textes de valeur inégale, le lecteur a besoin d'être fixé sur l'autorité respective des sources où nous allons puiser. A cette fin, devions-nous le renvoyer au savant travail du Docteur Hüffer, ou bien à l'intéressante analyse qu'en a donnée l'abbé Vacandard dans la *Revue des Questions historiques*? Nous avons préféré rappeler nous-même l'origine et la nature des biographies primitives, et dire un mot, soit des manuscrits parvenus jusqu'à nous, soit des principales éditions imprimées. Le présent paragraphe comprendra donc un rapide examen des sources, puis la confrontation des textes.

1° Examen des sources.

Les quatre vies de saint Bernard dues à ses contemporains sont généralement désignées par les numéros d'ordre qu'elles tiennent des éditeurs : *Vita 1a*, *Vita 2a*, etc. Toutefois, le classement adopté n'est point chronologique: la première écrite est la *Vita 3a*.

Cette *Vita 3a*, appelée aussi *Vita brevior*, n'est, à vrai dire, qu'un recueil de documents, et mérite mieux un autre nom qu'on lui donne encore, *Fragmenta*, soit, en bon français, *Notes* ou *Mémoires*. Ce recueil s'arrête à l'année 1145. Il est anonyme, mais tous les critiques

lui assignent pour auteur Geoffroi d'Auxerre, qui, après avoir suivi les leçons d'Abélard, se fit disciple de saint Bernard, vers 1140, et fut l'un de ses secrétaires. Geoffroi semble avoir rédigé ses Mémoires pour Guillaume, abbé de Saint-Thierri, retiré à Signy chez les Cisterciens, lequel, sur les instances des moines de Clairvaux, accepta d'écrire l'histoire de leur vénéré maître, son ami. En tout cas, il faut certainement voir dans les *Fragmenta* un premier jet, un amas de matériaux, une mine exploitée pour la composition des biographies proprement dites.

La plus importante de ces vraies biographies est la *Vita 1a*. Elle ne comprenait, à l'origine, que cinq livres : les livres sixième et septième sont des additions postérieures dont nous n'avons point à nous occuper. C'est à Guillaume de Saint-Thierri qu'appartient l'honneur d'avoir commencé à l'écrire. Il se mit à l'œuvre en 1145 ; mais, dès 1151, la mort l'arrêtait, et les pages qu'il a laissées ont formé seulement le Livre I. Deux ans après mourait saint Bernard. La continuation du travail de Guillaume s'imposait. On déféra cette tâche à un autre ami de l'illustre défunt, Arnaud, abbé de Bonneval, qui donna le Livre II. L'année 1156, dernière date connue du gouvernement d'Arnaud à Bonneval, marque approximativement la fin de sa collaboration à l'histoire de saint Bernard. Alors, Geoffroi reprit ses Mémoires (*Vita 3a*), dont s'étaient servis Guillaume et Arnaud, et presque aussitôt, en 1156 ou 1157, sur la motion et avec le concours d'une assemblée d'évêques et d'abbés, tenue vraisemblablement à Clairvaux, il acheva lui-même la biographie deux fois interrompue (1).

1. La tenue de cette assemblée est attestée par un prologue dont nous parlons plus loin, et que Waitz a publié, en 1882, dans le *Monumenta Germaniæ historica scriptorum* (T. XXVI, p. 109). En voici le début : *Incipit prologus episcoporum et abbatum multorum in ultimos tres libellos de vita venerabilis Bernardi abbatis Clarevallensis. — Post B. P. nostri Bernardi Clarevallensis abbatis excessum, ad ipsius memoriam filiali devotione convenimus nos episcopi et abbates, qui, in horam usque novissimam, indigni licet, sacris ejus vestigiis adherentes, quod de illo homine*

Aux deux premiers livres il ajouta le *Tertium opus* comprenant les Livres III, IV et V. Toutefois le travail accompli dans cette circonstance fut moins la rédaction des livres ajoutés que leur adoption officielle, après examen préalable. En effet, le Livre V n'est qu'une édition nouvelle d'une relation des derniers jours de saint Bernard, adressée, peu après sa mort, par Geoffroi à Eskil, archevêque de Lund. Le Livre IV a été formé de la partie des Mémoires qui restait à mettre en œuvre, et de quelques autres documents recueillis encore par Geoffroi. Enfin le portrait de saint Bernard qui remplit le Livre III, avait dû être tracé de bonne heure par le pieux secrétaire, afin de se consoler de la perte prématurée de son maître.

La compétence de l'assemblée qui présida à l'achèvement de la biographie, fut notifiée dans un prologue mis en tête du *Tertium opus*. Cette préface, rédigée au nom de tous les évêques et abbés présents, est de la

*Dei hominibus innotescere potuit plenius et perfectius, tam nostra ipsorum experientia diuturna quam illius erga nos speciali dignatione, cognovimus. Unde etiam visum est nobis oportere ex hiis aliqua posteris servanda litteris commendari*... L'année où se réunirent les évêques et les abbés — 1156 ou 1157 — est déterminée par certain passage du Livre IV de la *Vita* et de l'*Exordium magnum* (Migne, Patr. lat. T. CLXXXV, col. 335 et 1087). Devaient faire partie de l'assemblée Godefroi de la Roche, évêque de Langres, Alain, évêque d'Auxerre, et surtout Geoffroi lui-même, alors abbé d'Igny. Le Dr Hüffer et l'abbé Vacandard ont, par erreur, omis de remarquer que Geoffroi avait déjà la dignité abbatiale, et siégeait par conséquent parmi les autres membres. Le *Gallia christiana*, dans la nomenclature des abbés d'Igny, lui consacre ces deux lignes : *Gaufridus I sedebat anno 1159 rexitque* **sex** *circiter annis, factus anno 1162 abbas Claraevallis* (*Gall. chr.* 1751, T. IX, col. 301). La date de 1162, qui est exacte, marque la fin de ce gouvernement, mais, puisqu'il dure environ six ans, 1159 n'en est point la date initiale, il faut remonter jusqu'à 1156. En effet, le cartulaire d'Igny porte le nom de Geoffroi comme abbé du lieu pendant les années 1157, 1158, 1159 (Renseignement dû à l'obligeance de Dom Piolin, Lettre du 16 mai 1890). La date de la mort du prédécesseur immédiat, Guerric I, n'est pas certaine. Le *Gallia christiana* insinue 1155 ou 1156 (l. c.). Fabricius donne 1155 (Migne, P. L. T. CLXXXVIII, col. 983); Manrique et Le Nain, 1157 (Migne, P. L. T. CLXXXV, col. 10. — *Essai de l'hist. de l'Ordre de Citeaux*, T. I, prem. table chron.; T. V, p. 129; T. VII, p. 121). On peut prendre 1156 (Lettre de D. Piolin). Ainsi Geoffroi était abbé d'Igny en 1156 ou 1157; il était membre qualifié de l'assemblée de Clairvaux, et ce fut sur la motion et avec le concours de ses *collègues* qu'il acheva la *Vita*, en ajoutant ses propres écrits aux deux livres de Guillaume et d'Arnaud. Ces deux livres furent en même temps soigneusement examinés.

main de Geoffroi, compris parmi ces derniers, comme abbé d'Igny (1).

Ainsi vit le jour la première histoire de saint Bernard, vraiment digne de ce nom. C'était l'œuvre de l'amitié et de la reconnaissance filiale, l'hommage d'une ardente admiration, mais en même temps un récit consciencieux, dont la sincérité était garantie et par le caractère des auteurs, et par l'examen d'un groupe d'évêques et d'abbés cisterciens, ayant vécu en constantes relations avec le saint.

Evidemment, la part prépondérante dans la rédaction de cette histoire revenait à Geoffroi. Ses droits d'auteur sur ce travail étaient incontestables. Il en usa donc, et fit une seconde édition de tout l'ouvrage, qu'il termina vers 1162-1165, lorsqu'il était abbé de Clairvaux (2). De là — chose très importante à noter pour la critique — deux *recensions* de la *Vita 1a* : la *recension A*, forme plus ancienne, mais qui attendait les retouches du correcteur ; la *recension B*, texte expurgé et définitif. — Dans celle-ci, le prologue du *Tertium opus* présente des changements notables. Tout ce qui se rapportait à l'assemblée de Clairvaux en a été supprimé. Ce n'est plus la préface collective des évêques et des abbés ; c'est celle de Geoffroi seulement, qui accuse alors sa personnalité d'auteur, et révèle les motifs qu'il a eus de joindre ses propres livres à ceux de Guillaume et d'Arnaud. De plus, les modifications du texte primitif ne portent pas uniquement sur le *Tertium opus*, mais elles s'étendent aux Livres I et II, qui ont subi de légères retouches dans l'intérêt de la vérité, de la précision et du style.

1. Nous attribuons à Geoffroi la rédaction du prologue des évêques et des abbés. Le rôle qu'il eut dans l'assemblée ne permet guère un autre sentiment. D'ailleurs il s'appropria ce prologue, et le transforma d'une manière complète, dans une seconde édition de la *Vita*, dont nous allons parler. Enfin on conçoit que, par déférence pour des collègues quelque peu ses collaborateurs, il ait effacé sa personnalité et fait hommage à toute l'assemblée du mérite de l'achèvement de la *Vita*. Mais un tel procédé serait-il le fait d'un membre de la réunion différent de l'auteur des trois derniers livres ?

2. *Der heilige Bernard von Clairvaux*, p. 140-142.

Malgré les amendements de l'édition corrigée, la *Vita 1a* n'avait cependant pas conquis tous les suffrages. Plusieurs réclamaient un récit mieux condensé, d'une exactitude plus rigoureuse encore, présentant les faits dans leur ordre chronologique, et non, comme précédemment, parfois intervertis en vue d'un effet à produire. Tel était spécialement le désir de Godefroi de la Roche, l'un des proches parents de saint Bernard et son ami d'enfance (1). Il avait renoncé au siège épiscopal de Langres pour revenir à sa solitude de Clairvaux, à l'époque à peu près où l'administration de cette abbaye passait dans les mains de Geoffroi. Peut-être ne fut-il pas étranger à la sérieuse révision exécutée par celui-ci. Quoiqu'il en soit, il préparait lui-même un autre travail lorsque sa mort, arrivée sur la fin de 1166, l'empêcha de l'accomplir. Le projet toutefois ne fut pas abandonné. Il fut repris par Alain, qui, successivement moine à Clairvaux, abbé de Larivour et évêque d'Auxerre, démissionna pour se retirer à Larivour, en 1167. Alain composa donc la *Vita 2a*. Ce fut dans l'intervalle de 1167 à 1170, puisqu'il écrivait après la mort de Godefroi de la Roche, et qu'il dédia la nouvelle biographie à Ponce, abbé de Clairvaux, dont le gouvernement finit en 1170. — Résumé de la précédente, la *Vita 2a* n'est pas l'œuvre d'un abréviateur servile et vulgaire. Alain garde, il est vrai, tant qu'il peut, les expressions du récit qu'il condense, mais l'art et le bon goût relèvent son travail. On ne lui reproche qu'une tendance au panégyrique.

La *Vita 4a*, petit opuscule divisé en deux livres, n'est pas une biographie, mais l'assemblage de quelques récits, mélangés de réflexions, sur saint Bernard et sa famille. L'auteur, Jean l'Ermite, qui paraît avoir écrit vers 1180-1190, est un personnage assez problématique. Il donne en plein dans le panégyrique, et confond parfois la légende avec l'histoire. Son principal mérite est

1. Migne, P. L. T. CLXXXV, col. 469.

de nous avoir transmis des particularités qu'il tenait du moine Robert, dit le neveu de saint Bernard.

Ce simple aperçu de l'origine et de la nature des *Vitæ* montre où l'on trouvera, sûr et décisif, le témoignage des premiers biographes de saint Bernard relativement au lieu de sa naissance. Sans nul doute, les sources véridiques sont la *Vita 1ª recension B* et la *Vita 2ª*. Si l'on remarque dans les autres un témoignage contradictoire, il doit être écarté; un témoignage conforme et plus détaillé, il apportera une confirmation et des éclaircissements. — Mais, avant d'appliquer ce principe, il faut dire quelque chose des textes manuscrits ou imprimés.

Les manuscrits de la *Vita 1ª* sont les plus curieux à étudier, à raison de leur nombre, de leur origine et de la variété des leçons. Le Docteur Hüffer en a dressé la liste (1). Il en compte 102, disséminés dans diverses bibliothèques, en France, en Allemagne, en Italie, etc. Une vingtaine sont du XIIe siècle, une trentaine du XIIIe, et le reste appartient aux deux siècles suivants.

Les deux premiers de la liste, conservés l'un à Paris (2), l'autre à Dusseldorf, ne contiennent, parmi d'autres écrits de différente provenance, que le Livre V dans la forme où il fut envoyé à Eskil de Lund, mais déjà quelque peu modifiée. L'épître dédicatoire adressée à cet archevêque se trouve transcrite en tête du livre (3). Le manuscrit de Paris est l'autographe même de Geoffroi. Les pages en sont surchargées de corrections nombreuses, ajoutées par l'auteur. On voit de ce chef, ainsi que par les variantes de l'apographe de Dusseldorf, comment Geoffroi avait coutume d'amender, à maintes reprises, son premier jet (4).

1. *Der heilige Bernard von Clairvaux*, p. 108 et suiv.
2. Bibl. nat. lat., n° 7561, p. 65-87.
3. La lettre de Geoffroi à Eskil de Lund a été imprimée dans Baluze, *Miscellanea*, éd. Mansi, T. II, p. 235. — Mabillon, *Opera Bern.*, éd. 1719, T. II, p. 1130. — *Mon. SS.*, T. XXVI, p. 117.
4. *Monumenta scriptorum*, T. XXVI, p. 93. — *Der heilige B.*, p. 117 et suiv.

Les 100 autres manuscrits renferment la *Vita 1ª*, quelques-uns, incomplète; la plupart, avec ses cinq livres. Ils se partagent par moitié entre les deux recensions A et B. Presque tous ceux de la série A viennent, originairement, des bords du Rhin, de la Belgique ou de l'Allemagne. C'est donc dans cette région que la première forme ou recension s'est propagée et maintenue avec un succès persistant. La seconde, loin d'y avoir prévalu, n'a produit qu'une légère modification de son aînée, dans des copies d'une époque déjà tardive. Quant aux manuscrits de la série B, ils proviennent surtout de Clairvaux, Cîteaux, Pontigny, et en général d'abbayes françaises ou italiennes. Ainsi, la seconde édition de la *Vita 1ª* prédomina dans ces monastères à l'exclusion de la première, qui finit par disparaître à peu près totalement de nos contrées et du Midi.

On aimerait à trouver réunis, mais distincts, dans quelque bonne édition imprimée, les deux textes de cette importante biographie. Ce vœu reste encore à satisfaire. Avant le XVIIᵉ siècle, on publia plusieurs fois le texte du type B, avec les œuvres de saint Bernard. Horstius et Mabillon l'amendèrent tour à tour. Mais en même temps ils le surchargèrent d'emprunts faits aux *codices campensis* et *corbeiensis*, qui appartenaient l'un et l'autre au type plus ancien. De la sorte ils ont, à leur insu, réintroduit dans l'édition expurgée par Geoffroi maints passages que celui ci avait éliminés. C'est cette forme hybride que Migne et les autres éditeurs de notre époque ont reproduite. Heureusement, du moins, des crochets marquent les passages réintégrés par erreur; le lecteur peut les supprimer et ainsi restituer à peu près la recension B. — Pour la recension A, on se fait une idée de son ensemble en lisant la vie de saint Bernard dans Surius: idée trop peu exacte, pourtant, car le texte donné par cet auteur a été tiré d'un manuscrit mixte. Waitz a fait paraître des extraits sincères de la même recension, dans la grande collection du *Monumenta Ger-*

*maniæ historica scriptorum* (1). Mais le savant paléographe s'est attiré un reproche mérité. Du moment qu'il choisissait entre les deux textes, le second, plus exact, avait droit à ses préférences, et devait trouver place dans le corps de l'ouvrage, tandis que les variantes du premier auraient passé dans les notes : en un mot, il fallait suivre une voie inverse de celle qu'il a prise. A part cette restriction, on saura gré à Waitz d'avoir commencé à démêler les deux recensions l'une de l'autre.

Le Docteur Hüffer signale 10 manuscrits de la *Vita 2a*, tous français d'origine et actuellement conservés dans les bibliothèques publiques de Troyes, Paris, Evreux, Valenciennes, Arras. Ils datent des XIIe et XIIIe siècles, excepté deux qui sont du XVe. A ces dix exemplaires il faut ajouter celui que possède maintenant la Maison de Saint-Bernard, à Fontaines-lès-Dijon. Ce manuscrit, qui paraît appartenir au XIIIe siècle, a été trouvé, vers 1850, à Châtillon-sur-Seine, dans un amas de livres provenant des anciens monastères de la ville ou du voisinage et vendus pendant la Révolution. Il contient un commentaire de la Règle de saint Augustin avec la Vie de saint Bernard (2). — Depuis Mabillon, toutes les éditions imprimées de l'abrégé d'Alain sont correctes.

L'abbaye d'Orval possédait encore au XVIIe siècle un manuscrit de la *Vita 3a*, qui s'est perdu depuis. Il en existe heureusement deux transcriptions complètes, l'une à Bruxelles, chez les Bollandistes, l'autre à Paris, à la Bibliothèque nationale (3). Cette seconde copie est de la main de Jean Bouhier, conseiller au Parlement de Bourgogne et aïeul du célèbre président du même nom.

1. T. XXVI, p. 95-120.

2. Ce manuscrit a été gracieusement offert à la Maison de Saint-Bernard par M. l'abbé Maubert, curé-doyen de Montbard. Il l'avait découvert lui-même, à l'époque de son vicariat à Châtillon, chez M. Jully, négociant de cette ville. Le volume, en parchemin, est de la grandeur du format in-12. Il manque un ou deux feuillets au commencement du commentaire de la Règle de saint Augustin ; quelques-uns de ceux de la Vie de saint Bernard sont lacérés.

3. Bibl. nat. cod. lat., petit in-folio, 17639 (Bouhier, 69 *bis*).

Avant de parvenir à Bouhier, le *codex aureævallensis* avait passé sous les yeux de Vignier et de Chifflet. Tous deux y puisèrent des extraits que le premier a laissés dans ses mélanges inédits (1), mais que le second a fait imprimer en 1679 dans son volume intitulé : *Opuscula quatuor* (2). Le nombre de ces extraits imprimés s'est successivement accru par les soins de Mabillon, du P. Pien, bollandiste (3), et du Dr Hüffer. Néanmoins, pour connaître intégralement la *Vita 3a*, il faut recourir aux copies de Paris ou de Bruxelles.

Le seul exemplaire manuscrit de la *Vita 4a* que l'on connaisse, se trouve à la Bibliothèque Laurentienne de Florence (4). Chifflet en a publié le texte exact dans le *Sancti Bernardi genus illustre assertum*, paru en 1660, et ce texte a été fidèlement reproduit par Mabillon et les autres éditeurs.

2° Confrontation des textes.

Après les explications précédentes, il reste peu à faire pour répondre à cette question : Quel est, sur le lieu de naissance de saint Bernard, le témoignage authentique et recevable de ses premiers biographes ?

Voici les textes des *Vitæ* qui expliquent où est né saint Bernard :

VITA 1a, RECENSION A : *Bernardus* **Castellione** *Burgundiæ oppido oriundus fuit* (5).

VITA 1a, RECENSION B : *Bernardus Burgundiæ partibus* **Fontanis** *oppido patris sui oriundus fuit* (6).

1. Bibl. nat., *Décade hist.* T. II (n° 5994) p. 151 et suiv.
2. Bibl. de la M. de S. B. à Fontaines-lès-Dijon : *Chiffletii Opuscula quatuor*, Parisiis, 1679, p. 163-224.
3. *Act. SS. 20 aug.* — Migne, P. L., T. CLXXXV, col. 653-658 et 968-970.
4. *Revue des Q. H.*, 1er avril 1888, p. 379.
5. *Mon. SS.*, T. XXVI, p. 96.
6. Ibid. — Migne, P. L., T. CLXXXV, col. 227.

VITA 1[a], MIXTE : *Bernardus ergo* **Burgundiæ oppido** *oriundus fuit* (1).

VITA 2[a] : *Bernardus Burgundiæ partibus* **Fontanis** *oppido patris sui oriundus fuit* (2).

VITA 3[a] : L'auteur n'aborde pas la question. Il commence par vanter la célébrité du *castrum* châtillonnais et par louer ses *proceres*, entre lesquels se distinguait Tescelin le Saure, *miles fortissimus... indigena Castellionis, sed dominus minoris castri, cui* **Fontanæ** *nomen est, quod famosissimo illi* **castro Divionis supereminet,** *in excelsa rupe locatum* (3). Après avoir fait l'éloge du preux chevalier, il parle de son épouse, *Helisabeth* (sic), *Bernardi de Montebarro filia ;* puis il arrive à leurs enfants : *Peperit ergo Helisabeth viro suo non dissimilem tantis parentibus sobolem, Guidonem et Girardum. Dehinc concepit et tertium tertiâ conceptione felicior, dumque nobili pondere staret onusta...* (Récit du songe d'Aleth). *Cum natus esset, mater eum accipiens et elevans in cœlum quam altius potuit, obtulit Deo fructum uteri sui. Quod sane et de cæteris... facere consuevit... Verumtamen filium hunc, divino edocta oraculo, tenerius omnibus dilexit ; unde et patris sui ei nomen imposuit, Bernardum eum vocans* (4). Et il ne dit rien de plus, touchant l'origine et la naissance de saint Bernard.

VITA 4[a] : *Beatissimus igitur Bernardus,* **in pago Lingonensi, Fontanis,** *oppido patris sui, digna propagine oriundus fuit... Genitor ejus Tescelinus nomine, genitrix vero Aalays... Fuit* **in partibus Burgundiæ,** *ut supra texuimus, vir vitæ laudabilis Tescelinus nomine et uxor ejus Aalays* (5).

On le voit tout de suite, malgré le texte favorable à

1. Surius, *De probatis SS. vitis*, ed. 3[a], Coloniæ 1618, T. IV, p. 197-243.
2. Migne, l. c., col. 470.
3. *Op. quatuor*, p. 169-170. — Migne, l. c., col. 524.
4. Bibl. nat. Vignier, l. c. ; et cod. lat. 17639, fol. 2.
5. Migne, l. c., col. 535-537.

Châtillon, le doute n'est pas possible, c'est à Fontaines qu'on doit placer la naissance de saint Bernard, d'après ses premiers biographes. En effet, suivant le principe énoncé plus haut, les témoignages qui font loi sont ceux de la *Vita 1ª recension B* et de la *Vita 2ª*. Or ils sont en faveur de Fontaines.

Entrons d'ailleurs dans quelques détails.

Des trois variantes de la *Vita 1ª*, la première est la rédaction de Guillaume de Saint-Thierri, — la deuxième, la correction des continuateurs, — la troisième, une leçon imaginée par des transcripteurs qu'embarrassait la contradiction des deux textes A et B. Tout cela est fort bien établi par la collation des divers manuscrits.

En conséquence, c'est à Châtillon que Guillaume fait naître saint Bernard. Mais son témoignage est bientôt récusé : la seconde édition de la *Vita 1ª*, ne le reproduit point. Geoffroi, auteur des remaniements, substitue Fontaines à Châtillon, et, quels que soient les motifs qui lui aient fait omettre la mention du lieu natal dans ses Mémoires (*Vita 3ª*), la recension B nous apporte là-dessus nettement sa pensée. Alain, qui veut être plus exact que ses devanciers, s'accorde avec Geoffroi. Jean l'Ermite les suit fidèlement. Il n'y a donc de contradiction pour Fontaines que de la part de Guillaume. Mais celui-ci n'eut pas le temps de mettre la dernière main à son travail, il ne put même le pousser loin, et, quand on nous présente son livre sous une forme définitive, c'est avec la leçon : *Bernardus Burgundiæ partibus Fontanis*, etc. La rectification est faite d'une manière absolue, donnée sous le nom de Guillaume, en sorte qu'on serait tenté de croire qu'elle est de lui. En bonne critique, il faut admettre que l'abbé de Saint-Thierri s'est trompé.

Quelles causes l'ont induit en erreur ? Saint Bernard se rattache, par ses origines paternelles, autant à Châtillon qu'à Fontaines (1). Châtillon paraît avoir été l'une

1. *Hist. de S. Bernard*, par l'abbé G. Chevallier, T. I, p. 3 et 13.

des principales résidences de sa noble famille. C'est là qu'il fit ses études, sous la direction des chanoines de Saint-Vorles, là qu'il s'éprouva avec ses fervents compagnons, avant de quitter le siècle. D'autre part, quand Guillaume commença d'écrire, ne manquait-il pas, comme il arrive d'ordinaire, d'éclaircissements complets sur quelques détails de son sujet, et en particulier sur le vrai lieu natal du saint? Cet ensemble de circonstances suffit à expliquer la possibilité d'une méprise dans un travail inachevé (1). Mais, n'importe, ce qui est plus intéressant à relever, c'est la date exacte de la correction. Or cette correction était certainement accomplie en 1167-1170, lorsqu'elle passait dans la compilation d'Alain; elle l'était en 1162-1165, car la mention de Fontaines comme lieu natal de saint Bernard est une des leçons caractéristiques de la recension B (2). Ne fut-elle pas une conséquence de l'examen des diverses parties de la *Vita* par les évêques et les abbés réunis à Clairvaux en 1156 ou 1157? Rien n'empêche de le croire (3).

1. Le Dr Hüfler (l. c., p. 139-140) explique ainsi cette erreur. Que le château de Fontaines, dit-il, fût possédé par la famille de saint Bernard, Guillaume ne l'ignorait pas, puisqu'il commence le récit du départ du saint et de ses trente compagnons pour Cîteaux en ces termes : *Cumque exirent de mansione Guidonis primogeniti quæ Fontanæ dicebatur* (Surius, l. c., p. 201). Il lisait d'ailleurs, au sujet de Tescelin, dans les *Fragmenta Gaufridi* (*Vita 3a*) qui lui servaient de documents : *Erat quidem indigena Castellionis sed dominus minoris castri cui Fontanæ nomen est.* Mais ces Mémoires de Geoffroi, qui n'indiquent expressément le lieu natal d'aucun des fils de Tescelin, appuient tellement sur Châtillon comme lieu d'origine et d'habitation du noble seigneur, que Guillaume aura pu être trompé par là. Heureusement, ajoute le Dr Hüffer, Geoffroi lui-même était destiné à réparer l'erreur que sa plume avait occasionnée.

2. *Der hl. B.*, p. 138 et suiv.

3. L'assemblée comprenait les plus intimes connaissances de saint Bernard : Godefroi de la Roche, Geoffroi, etc. Le livre de Guillaume y fut examiné *diligenter*. Aura-t-on maintenu le passage fautif, surtout si la conjecture du Dr Hüffer, rappelée dans la note précédente, a quelque fondement? C'était pour Geoffroi l'occasion naturelle de redresser l'erreur qu'il avait involontairement causée. En vain opposerait-on ces lignes du prologue des évêques et des abbés : *Verumptamen quæ de eodem Patre nostro a R. abbatibus Willelmo sancti Theodorici et Ernaldo Bonevallis fideliter scripta repperimus,* **diligenter quidem examinata, sicut erant recipere quam rescribere et approbare maluimus quam mutare**. *Libenter enim parcimus stilo, ubi testimonio licet esse contentos.* (*Mon. SS.*, T. XXVI, p. 109). Car cette observation est répétée, sous une autre forme, dans le prologue de Geoffroi : *Inde*

Cependant les plus anciennes copies du Livre I contenaient la leçon fautive, et elles engendrèrent au loin un grand nombre d'apographes exactement similaires. Vainement l'édition corrigée opposa-t-elle ensuite sa variante, dans les pays éloignés de Clairvaux et de la Bourgogne. Là, on ne pouvait faire appel aux souvenirs locaux, qui aident à préciser un détail historique. Le texte primitif fut donc le plus souvent gardé. Des transcripteurs embarrassés supprimèrent le nom de l'*oppidum* natal (1). Quelques-uns, mais fort rares, reçurent avec

*est quod*, **intactis eorum libris** *qui de ejusdem beatissimi Patris nostri initiis, seu etiam mediis, conscripserunt, ne tanquam super alienum ædificasse videar fundamentum, circa ea potissimum noster sermo versatur quibus pene omnibus præsens adfui, interdum etiam, licet pauca, interserens quæ fidelissima fratrum qui aderant relatione cognovi* (Migne, l. c., col. 302). Et pourtant les deux premiers livres, dans la recension B, ont subi des retouches certaines, celle notamment qui rétablit le véritable lieu natal de saint Bernard. En sorte que les remaniements considérables sont seuls exclus par ces mots : *intactis eorum libris*. Or le passage précité du premier prologue doit s'interpréter de même. — Un fait assez curieux d'ailleurs c'est que l'unique manuscrit qui contienne le prologue des évêques et des abbés porte la leçon rectifiée. C'est le *codex duacensis* (Bibl. de Douai, n° 372) qui provient de l'abbaye d'Anchin, et date de la fin du XII[e] siècle (D[r] Hüffer, l. c., p. 105, 108, 126, 130). Ledit prologue s'y trouve, à sa place, en tête du *Tertium opus*, et dans la *Vita 1a recension A*. Siger, auteur du manuscrit, eut les deux textes A et B sous les yeux. Cependant c'est le premier qu'il donne; et, du second, il a seulement transcrit, après la vie de saint Bernard, le prologue de Geoffroi : *Clarissimi Patris*... (Migne, l. c., col. 301), avec un passage du cinquième livre : *Frater Guillelmus de Monte-Pessulano*... (Ibid., col. 363). Sans doute, il a pu faire passer de B dans A la leçon de Fontaines au lieu de Châtillon. Mais il n'a pas moins pu trouver dans son texte A, sous la garantie de l'approbation des évêques et des abbés, la leçon exacte. Il faut bien remarquer, en effet, que, si l'on détermine aisément la date à laquelle s'achevèrent les corrections caractéristiques de la recension B, il n'en est pas de même de la date où elles furent commencées. Geoffroi, seul ou avec d'autres, dut de bonne heure revoir la *Vita*. Ses habitudes littéraires, qui étaient de polir et d'amender sans cesse ses écrits, permettent de le penser. En conséquence, ce ne serait point chose surprenante qu'il eût soumis à l'examen de ses collègues de l'assemblée un texte de Guillaume dans la forme même où l'a donné Siger. Mais, alors, si les évêques et les abbés réunis à Clairvaux en 1156 ou 1157 ont approuvé le *Liber I* avec la leçon de Fontaines, comment se fait-il que presque tous les exemplaires de la recension A contiennent celle de Châtillon ? Observons que ce qui constitue la recension A c'est le texte tout-à-fait primordial, et par conséquent, pour le *Liber I*, celui que Guillaume laissa en mourant, l'année 1151. Or, de 1151 à 1156 ou 1157, ce livre fut vraisemblablement copié plusieurs fois, et ces premières transcriptions auront propagé la leçon inexacte.

1. Le D[r] Hüffer, l. c., p. 128, indique six manuscrits d'origine rhénane et classés dans la recension A, où l'on trouve la leçon indéterminée reproduite par Surius : *Bernardus ergo Burgundiæ oppido oriundus fuit.*

confiance la leçon rectifiée, et l'insérèrent même dans la recension A (1). Les choses se passèrent à l'inverse dans le pays de saint Bernard, où la leçon véridique était facile à discerner. Le texte nouveau, avec toute la recension B d'ailleurs, fut admis sans obstacle, et finit par être seul conservé.

Après cela, rien d'étonnant que certains chroniqueurs ou historiens aient placé la naissance de saint Bernard à Châtillon. Un des continuateurs de la Chronique de Sigebert, le moine d'Ourscamps, qui fit son travail entre 1155 et 1200, suivit la leçon ancienne (2). De l'*Auctarium ursicampinum*, la même leçon passa dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (3). On la trouve encore, au XV^e siècle, dans Platina, Hartman Schedel, Foresti, et, au commencement du XVI^e, dans Emili Paolo (4). Gutolfe, religieux du monastère cistercien de Sainte-Croix, en Autriche, composa, en vers, au XIII^e siècle, une vie de saint Bernard ; il salue aussi Châtillon comme la patrie du grand abbé (5). Mais ces échos répercutés de l'erreur primitive sont trop évidemment des témoignages sans valeur.

Est-il possible de se méprendre sur le castel bourguignon du nom de Fontaines où naquit saint Bernard, et comment voir autre chose qu'une facétie dans les soi-disant revendications de Fontaines-en-Duesmois? Cette légende, née d'hier, agrémente le *Voyage d'un touriste dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine*, par

1. Deux manuscrits mixtes (ibid., p. 126) dont le texte A forme le fond, présentent la leçon du véritable lieu natal de saint Bernard.

2. *Mon. SS.*, T. VI, p. 471 : *Bernardus, juvenis egregius, scientia, moribus et genere clarus, vir postmodum magnæ virtutis exemplar futurus, Castellione castro Burgundiæ oriundus, cum germanis fratribus et aliis comitibus multis Cistercii habitu religionis induitur, et miro religiositatis fervore conversatur.*

3. *Spec. hist.*, lib. XXVI, cap. 22.

4. Migne, l. c., col. 1391.

5. *Bernardus Gutolfi monachi*, Nuremberg, 1743, T. I, p. 15. — Le D^r Hüffer, l. c., p. 151, signale, à Vienne (Autriche), un manuscrit de 1254, contenant cette Vie de saint Bernard écrite en vers. Il soupçonne que c'est l'autographe de Gutolfe.

E. Nesle (1). L'auteur était un peintre de talent ; mais sa science archéologique n'égalait point l'habileté de son pinceau. Abusé par son attachement pour Châtillon, qu'il habita longtemps, il eut voulu, avec quelques autres amateurs d'antiquités, rattacher la naissance de saint Bernard, sinon à cette ville, du moins à l'arrondissement dont elle est le chef-lieu. Qu'on relise les textes cités plus haut. Les deux premières *Vitæ* déterminent seulement le castel de Fontaines où saint Bernard est né, en l'appelant *l'oppidum patris sui*. Mais d'une part, les Notes ou Mémoires de Geoffroi (*Vita 3a*), qui ont servi de base à ces deux biographies et dont la rédaction était plus prolixe, nomment littéralement « Fontaines-lès-Dijon » le *castrum* dont Tescelin était seigneur. La concision du texte des *Vitæ 1a* et *2a* n'équivaut pas à une contradiction : c'est, à n'en pas douter, le même castel qui s'y trouve désigné. D'autre part — ceci sera développé tout à l'heure — la tradition bourguignonne a toujours vu à Fontaines-lès-Dijon le domaine seigneurial de Tescelin. Même remarque à faire pour la tradition de l'ordre cistercien. Enfin, Jean l'Ermite, qui place Fontaines *in pago Lingonensi*, exclut Fontaines-en-Duesmois, situé, comme le *castrum Tuillium* de Gaudri, *in territorio Æduensi* (2). Mieux encore, le récit qu'il tenait de l'abbé Robert sur la mort de la B. Aleth, contient une de ces circonstances topiques où Fontaines-lès-Dijon est désigné de la façon la plus certaine. La pieuse châtelaine célébrait chaque année avec

1. *Voyage d'un touriste, etc.*, 1860, p. 257. On avait déjà essayé, il y a deux siècles, de substituer à Fontaines-lès-Dijon, comme lieu natal de saint Bernard, Fontaines, près de Bar-sur-Aube. Cette tentative est rappelée par La Martinière, Piganiol de la Force, De Mangin : « Quelques écrivains ont fait des efforts inutiles pour prouver que ce n'est pas à Fontaines-les-Dijon que saint Bernard est né, mais dans un autre village du même nom, qui est en Champagne, sur la rivière d'Aube, au-dessus de la ville de Bar-sur-Aube. » — *Le grand Dict. géogr., hist. et crit.*, par La Martinière, La Haye, 1726, T. III, art. *Fontaines*. — *Descript. hist. et géogr. de la France*, par Piganiol de la Force, 1753, T. IV, p. 30. — *Hist. eccl. et civ. du dioc. de Langres*, par de Mangin, 1765, T. II, p. 18.

2. Migne, l. c., col. 232.

grande dévotion et munificence la fête de saint *Ambrosius*, et ce fut dans l'occurrence de cette solennité qu'elle rendit son âme à Dieu (1). Il s'agit évidemment d'un saint qui était en particulière vénération dans le bourg de Tescelin. Or, quel est ce saint? en quel village de Fontaines était-il honoré? Il ne saurait être ici question de saint Ambroise de Milan, qui ne paraît pas avoir jamais été l'objet d'un culte spécial ni à Fontaines-lès-Dijon, ni à Fontaines-en-Duesmois. Mais, à Fontaines-lès-Dijon, le 1er septembre, on célébra, jusqu'à la veille de la Révolution, la fête de saint Ambrosinien, ancien titulaire de l'église du lieu, et ce culte remonte au XIIe siècle (2). Aussi bien les nécrologes de l'abbaye de Saint-Bénigne, où fut inhumée la B. Aleth, portent son nom à la date du 1er septembre (3).

Concluons : le témoignage authentique et recevable des premiers biographes de saint Bernard sur le lieu de sa naissance doit se formuler ainsi : SAINT BERNARD EST NÉ A FONTAINES-LES-DIJON.

## § 2. — *Monuments de la Tradition.*

La tradition locale, interrogée, répond comme les premiers biographes. Nous allons dérouler sous les yeux du lecteur la chaîne ininterrompue des témoignages par lesquels elle s'affirme de siècle en siècle.

Entre l'époque présente et le XVIIe siècle, au commencement duquel les Feuillants fondèrent un prieuré à Fontaines pour garder le berceau de saint Bernard, il serait superflu de fournir les preuves d'une tradition alors par trop notoire et unanime. Il suffira de constater l'état des croyances populaires au moment de la fonda-

1. Migne, l. c., col. 538.
2. Migne, l. c., col. 1393-1395 et 1418.
3. Migne, l. c., col. 1393-1395 et 1451.

tion du prieuré, puis de remonter le cours des siècles précédents.

Le contrat d'acquisition du château de Fontaines par les Feuillants, en date du 24 septembre 1613, expose que ces religieux, « ayant dès longtemps désiré d'édiffier une église et monastère au lieu de *Fontaines-les-Dijon, qui est le lieu de la naissance de sainct Bernard*... ont supplié et fait supplier Messire Joachim Damas, chevalier, seigneur du Rousset... et dudict Fontaines, les vouloir acommoder de ladicte terre et seigneurie, ou du moins de la place, chastel et pourpris avec les dépendances dudict pourpris, *où est la très sainte et très recommandable chapelle en laquelle est né sainct Bernard* (1) ».

Les Lettres Patentes octroyées par Louis XIII aux acquéreurs, en février 1614 et juillet 1618, reviennent sur ces détails, et attestent, après information, « qu'*au dit lieu de Fontaines l'endroit où nasquit saint Bernard, a esté depuis dédié et appliqué à l'usage d'une chapelle* qui a esté et est encor vénérée et fréquentée par grand concours de peuple, et qu'en icelle plusieurs obtiennent des grâces et faveurs d'en haut, très singulières et extraordinaires, par les intercessions de ce glorieux saint (2) ».

Malabaila, feuillant italien, auteur d'une vie de saint Bernard, visitait à Fontaines-lès-Dijon, en 1622, le monastère établi dans le château paternel de l'illustre abbé et surtout *la camera ove gia nacque, convertita in un' oratorio.* Il rapporte comment ce pieux sanctuaire attirait de nombreux pèlerins, parmi lesquels les Chartreux mêmes de Dijon, qui s'y rendaient en procession chaque année (3).

Telles étaient donc les croyances populaires en Bourgogne, au commencement du XVII^e siècle : c'était une

1. Archiv. de la Côte-d'Or, H, 996, layette F, n° 2.
2. Archiv. de la Côte-d'Or, H, 996, layette B, n° 2 et 5. — Migne, l. c., col. 1643.
3. *Vita del divoto et mellifluo dottore santo Bernardo, composta dal Don Filippo Malabaila*, Naples, 1634, p. 265, 408 et 45.

conviction générale que saint Bernard était né à Fontaines-lès-Dijon, et que l'oratoire du château avait été formé de sa « chambre natale ». Interrogeons les siècles antérieurs.

XVI^e SIÈCLE. — Les processions et pèlerinages rappelés dans les documents qui précèdent, étaient fréquents dès le XVI^e siècle. « Le 1^er mai 1596, lit-on dans le *Livre de souvenance* du chanoine Pépin, on a accompli le vœu et faict *la belle procession générale à Fontaines, rendant grâces à Dieu et à Monsieur sainct Bernard* de la belle apparence des fruits et vins qui sont sur la terre (1). — Le 18 aoust 1593, note à son tour en son journal le conseiller Breunot, infini peuple va en dévotion *à Fontaines à saint Bernard* pour rendre grâces à Dieu (2) ». — Par acte notarié du 19 janvier 1544 (n. st. 1545), Pierre Chauchier « prêtre natif de Fontaines-lez-Dijon et demeurant audict lieu » fonda la fête de saint Joseph dans l'église paroissiale. Une des clauses de cette fondation est ainsi conçue : « Avant la messe solempnelle sera faicte *la procession en la chappelle Monsieur sainct Bernard dudict Fonteines.* » Par cette prescription, Pierre Chauchier se conformait aux usages établis, car il mentionne plus loin « *la procession que l'on a accostumé faire en la chappelle dudict saint Bernard,* avant la grand messe, tous les dimanches et festes solempnelles (3) ».

A quoi tenait l'attrait dès lors exercé par la petite salle du château qu'on avait convertie en oratoire ? Sans aucun doute, au précieux souvenir qu'elle rappelait, et dont le contrat du 24 septembre 1613 contient la men-

1. *Analecta divionensia*, T. I, p. 151. — L'institution de la procession du 1^er mai, à Dijon, remonte à Michel Boudet, évêque de Langres (1512-1529). *Histoire de la Confrairie de N.-D. de Bon-Espoir*, Dijon, 1733, p. 15.

2. *Anal. divion.*, T. I, p. 366. Le 18 août 1593 était le lendemain de la publication de la trève qui suspendait les hostilités entre les royalistes et les ligueurs.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, G, 603, Cures du département, Fontaines-les-Dijon, layette A. fondations, n^os 6 et 6 bis.

tion si expresse. Voici d'ailleurs un témoignage de l'époque où la tradition est clairement formulée. Guillaume Paradin, né à Cuiseaux, dans la Bresse chalonnaise, raconte, en ses *Annales de Bourgongne,* éditées l'an 1566, comment vînt à Cîteaux « saint Bernard *natif d'un château près de Dijon nommé Fonteines* (1). » Dans son livre *De antiquo statu Burgundiæ*, paru beaucoup plus tôt, en 1542, il cite aux alentours de Dijon *castellum cui a fontibus nomen, quod Bernardus abbas sanctissimus suis clarissimis illustravit crepundiis : olim Castellionensium equitum dominis* (domus), *hodie Christo ædes sacra* (2).

Alors florissait à Fontaines une confrérie de Saint-Bernard, d'institution déjà ancienne, et qui comptait des membres dans beaucoup de localités. Cette pieuse association solennisait sa fête particulière le dimanche après la Saint-Bernard. Elle avait ses « procureurs et gouverneurs ». Elle possédait des rentes constituées, des vignes, un « treuil » ou pressoir, et une maison spacieuse, vulgairement appelée « la Confrérie », dont dépendait une chapelle attenante, du vocable de Saint-Denis (3).

XV^e SIÈCLE. — La tradition dont nous recherchons les vestiges, se révèle, très vivace, dans plusieurs chartes intéressantes du XV^e siècle.

Le 18 novembre 1490, Laurent Blanchard, conseiller à la Chambre des Comptes de Dijon et seigneur de Fontaines pour un quart, donna son dénombrement. Il y est fait mention de *la grosse tour où fut né Monsieur saint*

1. *Annales de Bourgongne*, liv. II, p. 169.

2. *De antiquo statu Burgundiæ*, p. 140 (Bibl. de Dijon). — Migne, l. c., col. 644.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, Comptes de la Fabrique de Fontaines, G, fond 40, Cures et Fabriques, Fontaines-les-Dijon. — La chapelle Saint-Denis, abandonnée depuis la Révolution, a fini par disparaître entièrement. La maison de la Confrérie subsiste et vient d'être restaurée et embellie par son propriétaire actuel, M. Henri Gérard, secrétaire du Comité de l'Œuvre de saint Bernard.

*Bernard*, voisine de la part du castel inventoriée (1). — « L'an de l'Incarnation de Nostre Seigneur 1462 (n. st. 1463), le XX iour de Febvrier » Messire Bernard de Marey légua à l'abbaye de Cîteaux ce qui lui appartenait dans la forteresse et au finage de Fontaines. Une des charges imposées aux moines légataires fut l'érection d'une chapelle en l'honneur de Dieu et de saint Bernard, dans l'enceinte du vieux château féodal. Le testateur expose ainsi ses motifs : « Comme de très long temps i'ai eu et encore ay de présent grande dévotion à Dieu mon Créateur, à la Vierge Marie sa mère, et aussi à *Monseigneur sainct Bernard*, pour ce qu'il fut *natif au chastel dudit Fontaine et partit de la seigneurie dudit lieu;* et que d'icelle seigneurie et ligne je suis issu et descendu, etc. (2) » — Alexandre et Perrenote de Marey, frère et sœur de Bernard, avaient vendu, dès 1435, chacun leur part du même château à l'évêque de Chalon, Jean Rolin. La prise de possession officielle de la partie cédée par Perrenote s'accomplit « le mercredi 16e jour de mars, l'an 1434 (n. st. 1435) », Odot le Bediet de Dijon agissant en qualité de procureur de l'évêque. « Et en signe de ladite posession print Girard Bolon, maire commun audit Fontaines et gouverneur de la justice pour les seigneurs, le *verroul de la porte basse d'une grosse tour quarrée estans dedans ledit chastel de Fontaines, en laquelle tour, comme l'on dit, fut nez saint Bernart*, laquelle tour est arrivée par partaige à ladite damoiselle ; prenant lequel verroul il bailla audit Odot le Bediet (3) » — Le partage rappelé datait de février 1429 (n. st. 1430). La charte qui l'attestait, aujourd'hui disparue, a été analysée par Chifflet. Il y était fait mention — évidemment dans la désignation du lot de Perrenote — *de la grosse tour de Fontaines vulgaire-*

1. Archiv. de la Côte-d'Or, B, 10587, cote 38.
2. Migne, l. c., col. 1454.
3. Migne, l. c., col. 1495-1496. — Archiv. de la Côte-d'Or, E, 304, Titres de la seigneurie de Fontaines, 2e fascicule.

*ment dicte la Tour Monsieur saint Bernard et du cellier ou chambre de la mesme tour dans laquelle fut né mondit sieur saint Bernard* (1).

En 1410, à la requête des membres de la confrérie de Saint-Bernard, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, amortit 50 livres de rente, montant de la fondation de deux messes. On lit dans la charte d'amortissement : « Jehan duc de Bourgoingne... comme donques nos amez les confrères de la confrarie instituée au lieu de *Fontaines les notre bonne ville de Dijon*, en lonneur de Dieu, de sa benoite mère et du glorieux confesseur *Monseigneur saint Bernard* espécial chappellain d'icelle... nous aient tres humblement suplié que ladite rente nous pleust admortir... nous, eue considéracion a ce que dit est a lonneur et révérence de Dieu, de sa dicte benoite mère et dudit glorieux confesseur *qui fut nez en notre dit païs de Bourgoingne ou chastel dudit Fontaines et des seigneurs dicelui...* inclinans au bon proupos et entencion desdis confrères et à leur suplicacion... moyennant la somme de deux cens livres tournois... octroions par ces présentes quilz puissent acquérir icelle rente de cinquante livres tournois... et par la teneur de ces présentes... pour nous, nos hoirs et successeurs admortissons a tousiours... la devant dicte rente... Donné a Paris ou mois daoust, lan de grace mil quatre cens et dix (2) ».

La paroisse de Fontaines conserve encore deux registres intitulés : « Comptes de Jehan Pignaullet de Fontenes, procureur et receveur des confrares et conseurs de la confrarie Saint Bernardt Abbé et Docteur, laquelle confrarie sollempneement est faicte chascung an audit Fontenes les dimoinches apres la feste dicellui glorieux saint (3) ». Ces comptes sont pour les années

1. Migne, l. c., col. 1495.
2. Archiv. de la Côte-d'Or, Confréries, E. 6, carton 6, n° 52.
3. Archiv. de la paroisse de Fontaines, Comptes de la conf. de S. Bernard, 1er regist., fol. 1.

1426 et 1427. On y peut lire les noms d'environ 1200 membres, en tête desquels « Tres hault et exellant prince Messire le duc de Bourgoigne » (Philippe le Bon). Les associés appartenaient à près de 100 localités. Ils s'assemblaient en grand nombre le jour de leur fête, assistaient aux offices, entendaient un sermon, recevaient à dîner dans la « maison de la confrérie », le tout à frais communs. Le second registre mentionne qu'en 1427 les noms des membres dernièrement trépassés furent portés à Cîteaux « pour obtenir absolution et suffrages au grand chapitre (1) ». On voit par ces détails jusqu'à quel point le culte de saint Bernard rayonnait de Fontaines comme d'un centre, et la raison de ce culte populaire est donnée par les attestations si formelles des chartes.

XIV^e SIÈCLE. — Un marché conclu le 17 décembre 1383 avec un verrier de Dijon, fournit un nouvel anneau dans la chaîne des témoignages explicites. En voici la teneur : « Deceb IIII^xx III (Décembre 1383, car le registre où est contenu cet acte, va de 1382 à 1384). Jehan le Bourcez, verrey, demorant à Dijon, doit faire en l'église de Fontaines la grant fenestre dairrière le grant autel, de verre dotté bon et fin, ymaiges des ymaiges de Notre Dame tenant son enfant ou mylieu, a la destre saint Ambroisyan ; a la senestre *saint Bernard ney de Fontaines*, et dessus leurs testes bons tabernacles... le XVII de décembre qui fut le jeudi apres la Sainte Lucie (2) ».

XIII^e SIÈCLE. — Etienne de Bourbon, dominicain né à Belleville-sur-Saône (dép. du Rhône) à la fin du XII^e siècle, prêcha en Bourgogne vers 1240, et s'arrêta un peu après à Dijon. Il se rendit à Fontaines, où lui fut racontée la légende de la conversion de Tescelin

1. Archiv. de la paroisse de Fontaines, Comptes de la conf. de S. Bernard, 2^e regist., fol. 40, v°.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, B, 11202, fol. 64, r°. Registre d'Aubertin-Jehan de Sauxurettes, de 1382 à 1384.

après une prédication de son fils, l'abbé de Clairvaux. En rapportant ce trait bien connu, il termine par ces mots : « *Hæc audivi in loco ipso, ubi prædicatio facta est, a D. Calone, domino de Fontanis, pronepote B. Bernardi, in loco nativitatis suæ, Fontanis dicto* (1) ».

Ainsi se relie presque au temps de saint Bernard la tradition qui voit à Fontaines son berceau, et dans les seigneurs du lieu les arrière-petits-fils de Tescelin. Elle apparaît bien manifeste du commencement du XVII$^{e}$ siècle jusqu'au milieu du XIII$^{e}$. A elle seule elle fournit, dans la question ici examinée, un argument d'un poids considérable, on peut même dire un argument décisif, car rien de sérieux n'est opposé de nulle part.

En effet, d'où pourraient venir des témoignages contradictoires capables de discréditer ceux que nous venons de produire? De Châtillon principalement. Or les auteurs châtillonnais qui ont fait l'histoire ou décrit les monuments de leur ville natale, comme le P. Legrand, au XVII$^{e}$ siècle (2), M. Gustave Lapérouse et l'abbé Tridon, à notre époque (3), n'ont point revendiqué pour elle un honneur reconnu à Fontaines. Tandis qu'ici le touriste et le pèlerin saluent ou vénèrent la « Chambre natale » de l'abbé de Clairvaux, là on ne leur montre que la « maison où cy-devant a fait sa demeure monsieur sainct Bernard », et la « cellule où il priait dans son en-

1. Migne, l. c., col. 678 et 967-968. — *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon*, par A. Lecoy de la Marche, Paris, 1877, p. VIII et 29. — Calon ici mentionné n'est pas le fils de Barthélemy de Sombernon, comme le dit par erreur Lecoy de la Marche, mais Calon fils de Guillaume de Saulx et de Belot de Fontaines. Le premier mourut vers 1180 (Archiv. de la Côte-d'Or, H, 70, abbaye de St-Bénigne, Mémont). Le second fut seigneur de Fontaines à partir d'environ 1240 jusqu'à 1270 (Migne, l. c., col. 1425, 1430 et 1431. — *Mém. de la Com. des Antiq. de la Côte-d'Or*, 1864, p. LXXXVI. — Archiv. de la Côte-d'Or, estampage des tombes de Bonvaux.)

2. *L'hist. saincte de la ville de Châtillon-s-Seine*, par le P. Legrand, 1651, 2$^{e}$ partie, p. 105.

3. *Hist. de Châtillon*, par Gustave Lapérouse, 1837, p. 162. — *Notice archéol. et pittoresque sur Châtillon-sur-Seine*, p. l'abbé Tridon, 1847, p. 72 et 133.

fance (1) » Lorsque les Feuillants s'établirent à Châtillon, deux certificats, résumant les croyances populaires, leur furent délivrés, l'un par le bailly, l'autre par le maire et les échevins. Ces documents, datés du 17 et du 18 décembre 1620, attestent seulement que la maison donnée aux religieux et vulgairement appelée la Maison de saint Bernard, « est réputée de tout temps pour celle où auroit iceluy glorieux saint fait sa demeure par plus de treize à quatorze ans » (2). Au XVI[e] siècle, il est vrai, deux illustres châtillonnais, Guillaume Philandrier et le président Jean Bégat, se disaient compatriotes de saint Bernard (3). Mais ce sont des témoignages isolés, sans précédent ni conséquent. On ne peut en induire rigoureusement « qu'une tradition accréditée dans le pays à cette époque supposait le saint abbé né à Châtillon, dans la maison de son père » (4). Le langage tenu par Philandrier et Bégat est-il, en effet, autre chose qu'un dernier retentissement de l'erreur de Guillaume de Saint-Thierri, qui devait sourire à leur patriotisme local, ou bien une conjecture caressée par le même sentiment? Encore que plusieurs de leurs concitoyens eussent partagé leur opinion, on ne saurait y voir l'expression des vraies traditions châtillonnaises, puisque celles-ci s'affirmaient tout autres, peu de temps après, dans les déclarations authentiques obtenues des magistrats de la ville par les Feuillants. — Quant à Fontaines-en-Duesmois, s'il n'est pas puéril d'y revenir, notons, en finissant, qu'on n'y rencontre à aucune époque, ni monument, ni culte particulier,

1. *Hist. de Châtillon*, p. G. Lapérouse, p. 174 et 176. — *Note sur la Maison de Saint-Bernard à Châtillon-s-Seine*, p. l'abbé Jobin, publiée dans le *Bulletin d'hist. et d'archéol. relig. du dioc. de Dijon*, novembre-décembre 1889, p. 235-238. — L'église Saint-Vorles de Châtillon renferme une chapelle dite de Saint-Bernard, qui est de très ancienne date; mais les souvenirs qu'elle consacre impliquent seulement le séjour et non la naissance du saint dans la ville.

2. *Hist. de Châtillon*, p. G. Lapérouse, p. 177-178. — *Note sur la Maison de Saint-Bernard, à Châtillon*, par l'abbé Jobin, l. c.

3. *Hist. de Châtillon*, p. G. Lapérouse, p. 162 et 469-470

4. *Hist. de Châtillon*, p. G. Lapérouse, p. 469-470.

ni tradition quelconque en faveur des prétentions écloses de nos jours.

A Fontaines-lès-Dijon appartient donc la gloire d'être le pays natal de saint Bernard : la tradition locale et les biographes du saint l'attestent d'une façon irrécusable. On conçoit dès lors tout l'intérêt qu'inspirent les débris de l'antique castel, échappés au vandalisme révolutionnaire. On applaudit de grand cœur aux généreuses initiatives qui les ont sauvés d'une ruine totale, et qui réparent avec munificence les outrages d'une époque néfaste. Enfin, on ne s'étonne pas que les pèlerins du xix^e^ siècle, comme le cistercien de Mar-Stern, qui visita Fontaines en 1667, aiment à venir en ce village, *invisuri castrum e quo splendidissimus ille ordinis* (*cisterciensis*), *imo orbis universi sol Bernardus prodivit* (1); et qu'ensuite ils se félicitent des émotions réconfortantes de leur pieuse excursion : *Paternas Bernardi ædes circumducti, gratulabamur bonæ fortunæ, quod a nobis virtutum celeberrimarum hic hortus inambularetur, ex quo tot præstantissima sanctimoniæ germina pullulavere* (2). Telles sont encore actuellement, en effet, les impressions de ceux qui se rendent sur la colline de Fontaines, attirés « par le berceau d'un saint et d'un homme de génie » (3).

1. Migne, l. c., col. 1588.
2. Migne, l. c., col. 1589.
3. *Le Berceau de saint Bernard, notes et impressions*, p. A.-J. Rance, professeur à la Faculté de Théol. d'Aix; Aix, Achille Makaire, 1884.





# NOTE

## SUR L'ÉGLISE DE FONTAINES-LÈS-DIJON

### ET SUR SON ANCIEN TITULAIRE

L'église actuelle de Fontaines est l'ancienne église ou chapelle de Saint-Ambrosinien, qui existait déjà vers l'an 1100, mais fut rebâtie sur la fin du XIVe siècle (1). On en attribue généralement la fondation aux parents de saint Bernard. Il ne semble pas, du moins, qu'elle ait été construite bien avant leur époque. Ce fut, à l'origine, une annexe de l'église paroissiale Saint-Martin-des-Champs, située à une demi-lieue de là sur les bords du Suzon, et chef-lieu spirituel de trois villages : Saint-Martin, Pouilly et Fontaines. Comme l'église mère, elle dépendait de l'abbaye de Saint-Etienne. Plusieurs chapelains la desservaient concurremment avec le curé de Saint-Martin. On vit même, à la fin du XIVe siècle et pendant la première moitié du XVe, le curé de Saint-Jean de Dijon y exercer aussi les fonctions curiales, parce qu'une partie du bourg de Fontaines se trouvait comprise alors dans la circonscription de son église (2). Enfin, vers le milieu du XVe siècle, Fontaines fut érigé en cure, et la chapelle de Saint-Ambrosinien reçut le titre paroissial.

Cette église conserva son vocable jusque vers 1760, époque où elle le perdit, en fait, par la suppression bien anormale de la fête de saint Ambrosisien. C'était sous l'administration

1. *Voies rom. du dép. de la Côte-d'Or et Répertoire archéol. des arr. de Dijon et de Beaune*, 1872, p. 63.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, G, Liasse 80, Débats de l'abbaye de Saint-Etienne avec l'église paroissiale de Saint-Jean.

de Claude-René Merceret, curé de Fontaines de 1751 jusqu'à la Révolution, lequel fut élu député du clergé aux Etats généraux et devint membre de l'Assemblée constituante. La personne et le culte de saint Ambrosinien avaient été discutés. Ses Actes avaient d'abord été déclarés suspects par Chifflet (1), et, ensuite, fabuleux par les Bollandistes (2). Fontaines était le seul pays du monde où l'on célébrât la fête de ce saint, à la fois titulaire de l'église et patron du lieu. Les prédicateurs se refusaient même à prononcer son panégyrique, comme l'attestaient encore vers 1850 de très anciens habitants du village. En pareille circonstance, le curé Merceret, esprit distingué mais imbu des idées rationalistes, dut se prêter aisément à l'abolition de la fête de saint Ambrosinien. Le patron substitué fut naturellement saint Martin, titulaire de la primitive église paroissiale (3). Cet état de choses s'est modifié dans le commencement de notre siècle, mais sans qu'on ait fait revivre le moindre souvenir du saint si légèrement délaissé. Saint Bernard devint alors le patron principal de Fontaines, et saint Martin, le patron secondaire. M. l'abbé Merle avait rédigé un Mémoire qu'il se proposait d'envoyer à Rome pour solliciter le rétablissement du culte de saint Ambrosinien. La mort l'empêcha de donner suite à son projet.

Plusieurs ont eu le tort de confondre l'ancien patron de Fontaines, dont la fête se célébrait le 1er septembre, avec saint Ambroise de Milan, honoré le 7 décembre et le 4 avril. C'est, d'ailleurs, sous le titre d'*évêque et martyr* qu'était vénéré saint Ambrosinien, et l'on place son siège épiscopal en Arménie. Chifflet nous a conservé ses Actes (4). Ils sont distribués en neuf leçons, et ont été extraits du bréviaire particulier de l'église de Fontaines (5). D'après la teneur du récit, les parents du saint, chrétiens tous deux, habitaient Sarmatica, en Ibérie. Contraints d'émigrer pendant une persécution, ils vinrent se fixer dans la ville arménienne d'Artemita. C'est là

1. Migne, l. c,, col. 1394.
2. *Acta SS. T. I septemb.*
3. *Inventaire des Archives du monastère royal de St-Bernard*, ms. de la Maison de St-Bernard, à Fontaines-lès-Dijon, p. 117.
4. Migne, l. c. col. 1414-1417.
5. Malabaila, *Vita del divoto et mellifluo dottore S. Bernardo*, edit. Nap. 1634, p. 15.

que, déjà vieux, ils eurent leur fils Ambrosinien. Celui-ci, soigneusement instruit dans la religion et dans les lettres, quitta de bonne heure ses parents pour se consacrer à Dieu. Il se rendit dans la ville de Sarlat (*aliàs* Salart), où il fut favorablement accueilli par l'évêque Nicéphore, qui plus tard lui conféra les Ordres, et le choisit pour successeur. Ambrosinien succéda effectivement à Nicéphore, mais il n'acheva point ses jours dans sa ville épiscopale. Ayant su que sa famille sortait d'Ibérie, il alla prêcher la foi en ce pays, et souffrit le martyre à Sarmatica. Comme les Actes de saint Ambrosinien sont sans autorité, et qu'on ne possède aucun autre document sur cet évêque martyr, toute son histoire flotte dans le vague et l'incertain. Cette raison néanmoins ne saurait justifier l'abolition de son culte. Vénéré avec solennité dès 1100 environ, rien n'insinue qu'il n'eût pas dès lors dans la liturgie le titre d'*évêque et martyr*, et tout porte à croire qu'on avait quelque connaissance de sa vie. D'ailleurs, une tradition recueillie à Fontaines par le P. Giry (1), et auparavant par Malabaila (2), concorde avec un point fondamental des Actes, à savoir, l'origine asiatique de saint Ambrosinien. Suivant cette tradition, en effet, on aurait, vers la fin du XI[e] siècle, rapporté d'Orient des reliques de ce saint, et, à cette occasion, bâti la chapelle érigée sous son vocable. Le silence qui règne dans tout l'Orient sur saint Ambrosinien ne peut fournir un argument contre la réalité de son existence, puisqu'il y a tant de lacunes dans les souvenirs chrétiens des premiers siècles. Les difficultés géographiques ne sont pas davantage un motif sérieux de crier à l'imposture. Qui espérerait trouver toujours l'exactitude des noms de lieux dans une pièce apocryphe où l'histoire se confond avec la légende? En résumé, un évêque, nommé Ambrosios ou Ambrosianos, a pu occuper en Arménie un siège dont le nom a été plus ou moins défiguré par les traductions latines de *Sarlatum* ou *Salartum* ; cet évêque aura subi le martyr ; une partie de ses reliques aura été rapportée en Bourgogne et spécialement à Fontaines par quelque pèlerin de Terre sainte. Tout cela est fort possible, et c'en est assez pour qu'on doive blâmer ceux qui ont supprimé la fête de saint Ambrosinien.

1. P. Giry, édit. 1683, *Vie de la V. Aleth*, 4 avril.
2. Malabaila, l. c.

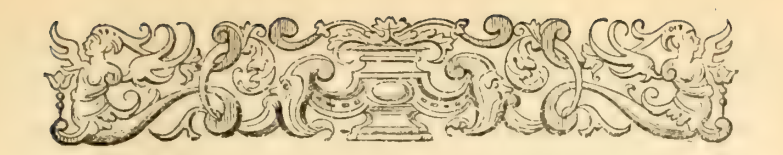
En 1866, M. E. Boré, lazariste, consulté par M. l'abbé Merle sur la ville dont le patron de Fontaines pourrait avoir été évêque, désignait « Sérit ou Sert, archevêché actuel de l'Arménie méridionale, à une vingtaine de lieues de Diarbékir », ou mieux « sur le versant oriental du Caucase, à quelques lieues du village actuel de Gardjivan, l'ancien archevêché de Saghian ou Sarian qui a été transféré à Chamakhi. Les restes du palais épiscopal subsistent, ainsi qu'un monastère attenant. » Avant d'envoyer cette réponse au curé de Fontaines, M. Boré avait consulté lui-même « M. Tchamourdjian Déroiants, le plus érudit de sa nation. »



PL. 2.



VUE DE FONTAINES-LES-DIJON EN 1891.



## II.

### LA CHAMBRE NATALE DE SAINT BERNARD

Le grand attrait du château de Fontaines-lès-Dijon, c'est la « Chambre natale » de saint Bernard. Nul étranger ne vient visiter le berceau de l'illustre abbé, sans demander qu'on lui montre cette chambre, signalée dans les dictionnaires géographiques et les relations des voyageurs. Les pèlerins la cherchent avec une ardente dévotion, et ne veulent point descendre la colline de Fontaines sans s'être agenouillés en cet endroit vénéré.

Il est à peine utile de le dire, ce serait une illusion de s'attendre à trouver intacte, après huit siècles écoulés, la salle du château de Fontaines qui fut témoin de la naissance de saint Bernard. Sous le nom de Chambre natale, on entend une chapelle ou oratoire dédié au saint docteur et depuis longtemps érigé dans les bâtiments du castel. Cet oratoire est ainsi appelé parce qu'il a consisté d'abord simplement dans la petite salle basse, conservée telle quelle, où l'on croit que le saint a reçu le jour. Mais, plus tard, d'importants travaux d'embellissement, puis de restauration, en ont modifié l'état primitif. Malgré cela, le vulgaire lui garde son ancien nom.

Dans cette étude sur la chapelle dite Chambre natale de saint Bernard, nous nous proposons d'abord d'en

faire sommairement l'histoire, depuis son érection jusqu'en 1793. Ensuite nous résoudrons plusieurs questions que posent à son sujet la critique et l'archéologie, celle surtout de son emplacement. Enfin, nous en donnerons la description technique, et nous achèverons de relever les inscriptions qui s'y rapportent, car plusieurs de ces inscriptions auront déjà figuré dans la dissertation relative à son emplacement. Ce sera l'objet de trois paragraphes.

La logique demanderait, semble-t-il, que l'aperçu historique vînt plutôt en second lieu, après la solution des difficultés. — Le lecteur reconnaîtra les avantages de l'interversion que l'on a faite : elle initie d'avance aux questions qui forment le principal objet de cette étude ; elle donne plus de lucidité aux développements ; elle prépare mieux les conclusions. Mais pourquoi terminer en 1793 l'histoire de la Chambre natale ? — Ce n'est ici qu'une partie d'un travail plus complet. On y mentionne d'ailleurs les faits saillants accomplis depuis la Révolution.

### § 1er. — *Histoire sommaire de la chapelle dite Chambre natale de saint Bernard, depuis son érection jusqu'en 1793*

Le XVe siècle allait finir que cette chapelle n'était point encore érigée. Saint Bernard n'avait eu jusqu'alors, sur la colline de Fontaines, aucun édifice spécialement affecté à son culte. Les solennités religieuses instituées en son honneur, avaient pour centre l'église du village, bâtie à quelques pas en avant du château, hors de l'enceinte, et placée sous le vocable de Saint-Ambrosinien. C'est là qu'on avait représenté son image et qu'on venait l'invoquer. Toutefois le château lui-même était l'objet d'une pieuse attention. La grosse tour s'appelait « la tour Monsieur Saint Bernard »; on y montrait le « cellier ou chambre » dans laquelle le saint était venu au

monde (1), et l'on s'apprêtait enfin à transformer en chapelle ce lieu vénérable.

A quelle date eut lieu cette transformation? Il est impossible de le dire d'une façon précise. En 1463, par suite du testament de Bernard de Marey, les moines de Cîteaux furent mis en possession d'un quart du château de Fontaines, à la charge d'y construire une chapelle en l'honneur de Dieu et de saint Bernard (2). Comme le duc de Bourgogne refusa les Lettres d'amortissement, ces religieux ne purent conserver le précieux héritage, et durent s'en défaire bientôt par une vente (3). Au témoignage de Louis Gellain, dit Frère Louis des Anges, feuillant du prieuré de Fontaines, qui dressa, en 1770, l'inventaire des archives de son monastère, l'abbaye de Cîteaux aurait converti le cellier natal en oratoire, pendant le court espace de temps qu'elle jouit du legs de Bernard de Marey (4). Ainsi la fondation de la chapelle Saint-Bernard remonterait environ à 1463. Mais Louis Gellain ne fournit aucune preuve, et son assertion soulève des difficultés. En effet, dans la part du castel donnée à Cîteaux n'était pas comprise la « grosse tour » avec le cellier natal (5) ; et pourtant la chapelle fut bien établie dans ce cellier, nous le montrerons au cours de cette dissertation. De plus, une charte de 1490 nomme parmi les bâtiments du château « la grosse tour où fut né Monsieur saint Bernard », mais sans faire allusion à l'existence d'une chapelle. On est donc en droit de se demander si Louis Gellain parle d'après des documents,

1. Migne, P. L. T. CLXXXV, col. 1495.

2. Migne, l. c., col. 1454.

3. Ibid. col. 1455.

4. *Inventaire des Archives du mon. royal de Saint-Bernard*, ms de la Maison de Saint-Bernard à Fontaines-lès-Dijon, p. 15. — L'auteur de l'*Inventaire* a gardé l'anonyme, mais l'étude des Titres du prieuré des Feuillants conservés aux Archives de la Côte-d'Or nous a révélé son nom.

5. La grosse tour, échue à Perrenote de Marey, sœur de Bernard, avait été vendue par elle, en 1435, à l'évêque de Châlon, Jean Rolin. Arch. de la Côte-d'Or, E, 304. Titres de la seigneurie de Fontaines, 2e fascicule.

ou s'il ne fait pas une simple conjecture. — Un peu plus tard, en 1542, 1544, le petit oratoire existait certainement. Alors, en effet, Guillaume Paradin appelle le château de Fontaines *Christo ædes sacra* (1); et un prêtre du lieu, Pierre Chauchier, mentionne les processions qu'on avait coutume de faire à « la chapelle Monsieur saint Bernard (2) ». On n'a pas d'autres données sur l'époque de la transformation du cellier natal en chapelle.

Le nouveau sanctuaire fut desservi par le clergé paroissial. Le soin de son entretien échut aux « procureurs de l'église et fabrique de Monsieur saint Ambrosinien », qui ajoutèrent à ce premier titre celui de « conducteurs de la chapelle Monsieur saint Bernard (3) ». Dans les processions de la paroisse, dans les processions générales de la ville de Dijon, cette chapelle devint bientôt la station préférée. Saint François de Sales la visita en pèlerin, l'année 1604. Prêchant alors le Carême à Dijon, « il allait souvent, dit son neveu, célébrer à la chapelle Saint-Bernard de Fontaines (4) ». Sainte Jeanne de Chantal y vint prier la même année, avant d'entreprendre son voyage de Saint-Claude. « Comme c'était la veille de son départ, écrit la Mère de Chaugy, elle alla à Saint-Bernard, auquel elle avait une dévotion singulière, pour lui recommander le succès de son voyage. Quand elle fut dans cette église, sa vision de la porte de Saint-Claude lui revint en l'esprit avec une certaine clarté et consolation fort particulière et extraordinaire,

1. *De antiquo statu Burgundiæ*, p. 140 (Bibl. de Dijon). — Migne, l. c., col. 644.

2. Arch. de la Côte-d'Or, G, 603, Cures du département, Fontaines-lès-Dijon, layette A, fondations, n^os 6 et 6 bis.

3. Arch. de la Côte-d'Or, Comptes de la Fabrique de Fontaines, G, fond 40, Cures et Fabriques, Fontaines-lès-Dijon.

4. *Hist. de la vie et des faits du B. François de Sales*, par Charles-Auguste de Sales, livre VI, p. 313. — Ce fut dans la même occasion que le saint évêque de Genève prononça, à Fontaines, un panégyrique de saint Bernard, dont il rappelle la division dans sa lettre à André Frémyot. Migne, *Œuvres de saint François de Sales, de la Prédication*, T. VI, p. 683.

et elle partit avec une grande allégresse intérieure (1) ». En 1610, durant les quelques jours qu'elle passa à Dijon pour faire ses adieux, la sainte fondatrice, dit Henry de Maupas, « visita toutes les églises proches de la ville, offrit des vœux à Saint Bernard et à Notre Dame de l'Etang, qui étaient les lieux où elle avait accoutumé de faire ses plus plus ardentes dévotions (2) ». C'est ainsi que la petite chapelle du château était devenue, pour Fontaines et les environs, le foyer de la dévotion envers saint Bernard. Ce foyer allait rayonner plus loin, grâce à l'établissement des Feuillants.

Constitués propriétaires du château de Fontaines par contrat (3) du 24 septembre 1613, les Feuillants sollici-

1. *Sainte Chantal, sa vie et ses œuvres*, Paris, Plon, 1874, T. I. *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte Chantal par la Mère de Chaugy*, ch. XV, p. 61. — La Mère de Chaugy parle de l'église Saint-Bernard de Fontaines. Il s'agit évidemment de l'oratoire du château, et non de l'église paroissiale dédiée à saint Ambrosinien. C'est en 1642 que la Mère de Chaugy commença à rédiger ses Mémoires (Ibid. préf. p. XX). Alors existait le monastère des Feuillants. Ces religieux avaient renfermé l'oratoire primitif dans un édifice un peu plus spacieux, qu'on appelait ordinairement leur église; ils construisaient même, en outre, une basilique. On conçoit dès lors l'emploi du nom d'église au lieu de celui de chapelle.

2. Migne, *Sainte Chantal*, T. 1. *La vie de la V. Mère J.-F. Frémyot, etc.* par Henry de Maupas, évêque du Puy, p. 101.

3. Voici la copie abrégée du contrat d'acquisition du château de Fontaines-lès-Dijon, par les Feuillants, relevée sur l'original conservé aux Archives de la Côte-d'Or, parmi les Titres du prieuré de Fontaines, H, Liasse 996, layette F, n° 2.— Voir, pour les indications topographiques, notre *Planche* 9.

« Au nom de Dieu, de la Vierge Marye et de Monsieur sainct Bernard, comme .. les R. P. et religieux de la Congrégation de N. D. des Feuillants, ordre de Sainct Bernard, ayant dès longtemps désiré d'édiffier une église et monastère au lieu de Fontaines-les-Dijon, qui est le lieu de la naissance dudict sainct Bernard, ont supplié et faict supplier Messire Joachim Damas, chevalier, seigneur du Rousset... et dudict Fontaines, les vouloir acommoder de ladicte terre et seigneurie, ou du moins de la place, chastel et pourpris avec les dépendances dudict pourpris où est *la très sainte et très recommandable chapelle en laquelle est né sainct Bernard*..., ledict sieur Joachim Damas en sa personne acquiesçant à la bonne intention desdicts pères et religieux... par ces présentes vend, cède et transporte perpétuellement auxdicts religieux Feuillants aux personnes de R. P. Dom Jean Jacques de Sainte Scolastique, provincial de ladicte Congrégation en France, tant en vertu de sa dicte charge que de la procuration spéciale de T. R. P. Dom Martial de Sainct Bernard, supérieur général de

tèrent du roi, dont relevait alors ce fief, des Lettres Patentes d'amortissement. En attendant qu'il les eussent reçues, la Chambre des Comptes de Dijon leur permit d'entrer en jouissance de leur acquisition (1). L'arrêt de la Chambre fut rendu le 18 mars 1614, et la prise de possession s'effectua le jour même. Dom Jean de Saint-Séverin, premier prieur de la nouvelle fondation, se mit « en la réelle et actuelle possession et jouissance du château de Fontaines... par l'entrée audit château et chapelle d'icelui, ouvertures et fermetures des portes, aiant en outre fait allumer du feu, bû et mangé en présence de témoins et du notaire Gelyot », qui dressa l'acte de cette formalité (2). Le même jour aussi eut lieu la reprise de fief (3).

Les Lettres d'amortissement avaient été délivrées en

ladicte Congrégation, passé par devant Maragnier, notaire royal à Bourdeaux en Guienne, le 5 du mois d'août dernier — et de Dom Jean de Sainct Séverin, religieux de la même Congrégation aussy en vertu de la procuration dudict T. R. P. général, passée par devant ledict Maragnier... le 11 du présent mois de septembre ; stipulant et acceptant pour ladicte Congrégation des Feuillants à perpétuité.. ; la maison et chastel dudict Fontaines-les-Dijon, selon qu'il s'étend et comporte tant au dedans de l'enclos des murailles que hors icelles de tous costés, y compris le jardin ou la place où l'on avait fait un jardin enfermé de murailles, jusqu'au lieu où soulait être le moulin à vent, du côté de bize, et, de soleil levant, au chemin ou pasquier qui est entre ledict jardin et les vignes du sieur Damas dépendantes de ladicte seigneurie, et généralement tout ce qui est du pourpris dudict chastel et maison en laquelle est *la chapelle de Sainct Bernard*, même le droit de justice qui peut appartenir audict sieur du Rousset audict chastel, pourpris, jardin et lieu dudict moulin... Lequel acte fait moyennant le prix de cinq mille quatre cents livres...; à la charge encore que lesdicts acquérants seront tenus de dire et célébrer à perpétuité à *l'austel dudict Saint Bernard* une messe chaque mois à l'intention dudict sieur du Rousset vendeur, dont leur consiance et de toute leur dicte Congrégation s'est dès maintenant chargée... Faict et passé au chasteaul du Rousset par devant moy Jacques Bonnard, notaire royal héréditaire au baillage d'Auxois, de la résidence d'Arnay-le-Duc... le 24 septembre 1613. »

Le château du Rousset est une dépendance de Clomot, village voisin d'Arnay-le-Duc.

1. *Inventaire des Archives du mon. royal de Saint-Bernard*, p. 13.
2. Ibid. p. 14.
3. Archives de la Côte-d'Or, B. 10713, cote 23.

février (1), mais, commes elles ne parvinrent à leurs destinataires qu'au mois de mai, ceux-ci essuyèrent quelques troubles au lendemain de leur installation. L'abbé de Cîteaux, Nicolas II Boucherat, le maire et les échevins de Dijon demandèrent leur éloignement. Un arrêt favorable du Parlement de Bourgogne et l'arrivée des Lettres royales assurèrent aux Feuillants la tranquille possession du berceau de saint Bernard (2).

Aussitôt, ces religieux s'empressèrent de se créer une église. A cette fin, ils relièrent l'oratoire primitif, d'un côté, avec une salle du château qui était attenante (3), de l'autre, avec des constructions nouvelles qu'ils élevèrent à l'intérieur des murs d'enceinte. La première pierre des bâtiments datant de cette époque a été trouvée, en 1882, dans les substructions de la partie détruite du monastère. Elle fut posée, comme le porte l'inscription qui la couvre, le 6 mai 1615, par Catherine Chabot. C'était la fille de Jacques Chabot-Mirebeau, lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, laquelle épousa, quelques mois après, le frère du duc de Bellegarde (4). L'église dut être achevée en 1618, car c'est alors que fut bâti le clocher (5) sur une des tours qui flanquaient la

1. Archives de la Côte-d'Or, Titres du prieuré des Feuillants de Fontaines, H, 996, layette B, n° 2,

2. *Inventaire des Archives du mon. royal de Saint-Bernard*, p. 14-21.

3. Ibid. p. 44 : Dans un exposé sommaire de l'état du château à l'arrivée des Feuillants, et des modifications ou agrandissements dus à ces religieux, Louis Gellâin écrit : « La *chapelle de Saint-Bernard* existait avant notre établissement, il y avait à côté une salle à manger et des chambres : c'est ce qui forme actuellement notre église. » — Le Bureau diocésain de Dijon ayant demandé, en 1785, aux divers corps ecclésiastiques un état détaillé de leur établissement, les Feuillants de Fontaines envoyèrent leur déclaration, le 8 février de l'année suivante. Nous en extrayons cette note : « L'église a été formée dans le château d'une *chapelle de Saint-Bernard* existante longtemps avant nous, et des chambres et salles voisines. » Archives de la Côte-d'Or, G, Liasse 5, Bureau diocésain. — Afin d'éviter plus tard une confusion, il faut remarquer que ces textes ne sont pas assez explicites. Ils ne mentionnent pas qu'une partie de l'église fut entièrement construite par les religieux. Ils ne distinguent pas les époques successives auxquelles certaines pièces du château furent annexées à l'oratoire primitif.

4. Le 25 juillet 1615, Catherine Chabot épousa César-Auguste de Bellegarde, capitaine et gouverneur des ville et château de Dijon, frère du duc Roger. P. Anselme, IV, 307.

5. *Inventaire des Arch. du mon. royal de Saint-Bernard*, p. 44.

façade du castel. L'année précédente, Sébastien Zamet, évêque de Langres, avait approuvé l'établissement du prieuré (1).

La vénération des Feuillants pour le lieu de naissance de saint Bernard leur fit bientôt concevoir une plus haute ambition. L'église, étroite et nue, qu'ils s'étaient aménagée dans le château, ne répondait point à leurs vœux. Le prix même qu'elle avait pour eux, à cause des souvenirs qui s'y rattachaient, les pressait de l'orner du moins avec richesse. La place qui restait pour leur habitation, parut elle-même insuffisante. Ils résolurent donc de décorer somptueusement la petite église, et de construire en même temps, hors de l'enceinte des murailles, une vaste basilique, avec un bâtiment pour loger la communauté. C'était reprendre à nouveau la fondation de leur monastère. Ils intéressèrent à cette entreprise le roi Louis XIII, qui se déclara leur fondateur par Lettres Patentes (2) du mois de juillet 1618. Les fondements de la basilique furent jetés sur l'esplanade qui s'étend, à l'Est, devant la porte du castel (3), et le 6 janvier 1619, le gouverneur de Bourgogne, Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, en posait solennellement la première pierre, au nom du roi (4). La même année, on commença, dans la petite église du château, la décoration de deux chapelles, dont l'une fut ornée du chiffre et des armes de Louis XIII ; l'autre, du chiffre et des armes d'Anne d'Autriche. Ce sont les deux coupoles encore existantes qui font l'admiration des connaisseurs (5). Quant au bâtiment destiné à

1. Migne, l. c. col. 1637.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, Titres du prieuré des Feuillants de Fontaines, H, 996, layette B, n° 5. — Migne, l. c., col. 1643.

3. *Inventaire des Archiv. du mon. roy. de St-Bernard*, p. 12, 44.

4. Ibid. — *DEO OPT. MAX. et S. BERNARDO pro nova Basilicæ Fontanensis instauratione sacrum*, Divion. Claud. Guyot, 1620 (Bibl. de Troyes), et Parisiis, 1623, (Bibl. de Dijon). — Migne, l. c., col. 1647.

5. La date de 1619 est gravée, depuis l'époque de la construction des coupoles, à la clef de l'arcade qui est sous la tribune de la chapelle de Louis XIII ; et cette date est confirmée, pour l'une et l'autre chapelle, par des inscriptions que nous publions plus loin.

loger les religieux (1), on en creusa les fondations en 1620.

Le prieur du couvent était alors Dom Jean de Saint-Malachie (2). L'abbaye de Feuillant, chef-lieu de la réforme, l'avait eu pour premier abbé triennal (3), de 1611 à 1614. Préposé ensuite à la construction du monastère de Saint-Bernard, à Fontaines, il poursuivit sa tâche avec ardeur. On surpasserait difficilement le zèle qu'il déploya pour assurer à l'œuvre les ressources nécessaires, surtout après la nouvelle fondation qui faisait du prieuré un monastère royal. Quelques dons furent d'abord remis entre ses mains, et il eut des motifs d'en attendre d'autres. En effet, le roi, dans ses Lettres Patentes de 1618, avait reconnu le lieu de naissance de saint Bernard « pour un des plus vénérables du Royaume, autant digne d'estre illustré d'une église et maison religieuse, qu'il a apporté de bénédictions à tout l'Univers. » Il avait exhorté « toutes personnes d'appliquer leurs vœux et conférer leurs bienfaits. » Lui-même, il avait donné trois mille livres « pour la décoration proiettée de la chapelle Saint-Bernard. » L'abbé de Cîteaux, revenu de son opposition, publia une circulaire en date du 20 août 1624, par laquelle il invitait toutes les maisons de l'Ordre à fournir des subsides aux Feuillants pour leur établissement de Fontaines (4).

Malgré cela, le dessein formé ne put aboutir dans son ensemble. Comment, en effet, obtenir un concours efficace des abbayes cisterciennes où régnaient tant de préventions contre les disciples de Jean de la Barrière ?

1. *Inventaire des Archiv. du mon. roy. de St-Bernard*, p. 44.

2. Dom Jean de Saint-Malachie était déjà à Fontaines au mois d'août 1614, comme on le voit par une lettre de saint François de Sales à Mgr Camus (Migne, *Œuvres de saint François de Sales*, t. V, p. 925). Dans les Titres des Feuillants de Fontaines (Archiv. de la Côte-d'Or, H, 996), et dans l'opuscule déjà cité : *DEO OPT. MAX.* etc. dont ce religieux est l'auteur, il figure comme prieur en 1616, 1618, 1620 ; et il s'énonce nettement comme chargé de diriger la construction du monastère.

3. *Inventaire des Archiv. du mon. roy. de St-Bernard*, p. 3-4.

4. Ibid. p. 22.

D'autre part, quelles grandes largesses espérer des fortunes privées, préoccupées de se défendre contre la politique hostile de Richelieu et grevées par les frais de la guerre de Trente ans? Enfin, les Feuillants, en Bourgogne, menaient à la fois la double fondation de Fontaines et de Châtillon, ce qui nécessitait des ressources considérables. Les offrandes furent insuffisantes. L'année 1626, semble-t-il, vit s'achever la décoration des deux chapelles royales de la petite église (1). Mais les autres constructions s'élevaient lentement et avec peine. Dom Jean de Saint-Malachie, qui était l'âme de l'Œuvre, quitta Fontaines vers 1634, pour consacrer au monastère de Châtillon les derniers restes de son activité. Là, il mourut sans avoir vu le berceau de saint Bernard orné d'un monument digne de la vénération que ce lieu inspire (2). Après sa mort, le découragement fut maître des religieux de Fontaines, et gagna toute la Congrégation. Un chapitre général, tenu à Bordeaux, en 1654, arrêta les travaux de la basilique, et, bien que déjà l'ouvrage fut avancé, autorisation fut donnée de le détruire (3). On démolit les murs hors de terre, sans toucher pourtant aux fondations. La place fut nivelée, puis transformée en un pré, autour duquel on planta des tilleuls, dont quelques-uns subsistent encore (4). Le bâtiment de la communauté eut un sort meilleur;

1. Les bases des colonnes en marbre qui ornent ces deux chapelles, portent la date de 1626.

2. C'est par l'intermédiaire de D. Jean de Saint-Malachie, alors prieur de Fontaines, que la Congrégation des Feuillants acquit des héritiers Gaillard, le 1er mars 1620, les « maisons et places » où fut construit le couvent de Châtillon. (Archiv. de la Côte-d'Or, Titres des Feuillants de Châtillon, H, 994, layette Fondations). En attendant que ce monastère fût aménagé et habitable, la jouissance desdites maisons et places fut attribuée au prieuré de Fontaines (Ibid.) Les rapports de Jean de Saint-Malachie avec la maison de Châtillon datent donc de la fondation de celle-ci. Il en était prieur à la fin de l'année 1634, et on l'y trouve encore le 15 juillet 1651 (Ibid.) L'auteur des *Notes manuscrites* conservées à la Bibl. du Chapitre de l'église cathédrale Saint-Bénigne de Dijon, dit que D. Jean de Saint-Malachie mourut à Châtillon-sur-Seine en 1650, âgé de 84 ans. Cette date de 1650 ne doit pas s'écarter beaucoup de la vérité.

3. *Inv. des Archiv. du mon. roy. de saint Bernard,* p. 12.

4. Ibid. l. c.

on en poursuivit l'achèvement ; mais il ne fut habitable (1) qu'à partir de 1670.

C'est ainsi que les Feuillants furent réduits à n'avoir d'autre église que celle du château. Ils l'avaient ornée, mais lui avaient laissé ses petites dimensions. Elle se composait seulement de trois chapelles juxtaposées, parmi lesquelles la Chambre natale, et du chœur des religieux (2).

Vers le milieu du xviiie siècle, on voulut agrandir l'étroit édifice, et, dans ce but, on y ajouta une quatrième chapelle (3). A partir de cette époque il y eut plusieurs remaniements. La sacristie fut transférée dans un autre local. On érigea un nouveau maître-autel en face du chœur.

Survint bientôt la Révolution. Le prieuré avec ses dépendances fut vendu comme bien national ; on détruisit une grande partie des bâtiments ; les démolisseurs attaquèrent l'église elle-même : ils ne laissèrent debout que les deux coupoles avec une autre chapelle où le maître-autel était placé. — La Chambre natale avait-elle disparu dans la tempête ?

Vers 1820, lorsque l'attention des archéologues se porta sur les ruines du couvent des Feuillants, on crut que cette chapelle vénérable se trouvait dans la partie de l'église échappée au vandalisme révolutionnaire. On eut raison ; mais, quand on voulut en déterminer l'emplacement, on commit une erreur, que nous allons redresser.

Il était nécessaire de donner cet aperçu historique

1. Ibid. p. 45 — Archiv. de la Côte-d'Or, G, Liasse 5, Bureau diocésain, Déclaration des Feuillants de Fontaines-lès-Dijon.

2. Joseph Meglinger, qui visita Fontaines le 7 mai 1667, ne compte que trois chapelles dans l'église des Feuillants. Migne, l. c., col. 1589, n° 31.

3. La construction de cette quatrième chapelle est rappelée dans l'*Etat du temporel* du monastère, dressé en 1758 ; on lit, à l'article Dettes passives : « Le mémoire du couvreur de la *nouvelle chapelle* n'est pas encore arrêté, parce que l'ouvrage n'a pas été toisé, il montera au plus à 150 livres. » Archiv. de la Côte-d'Or, H, 996, layette Etats de situation du temporel : Etats de 1758, 1773, 1776.

sur les phases que traversa la Chambre natale, avant d'aborder les questions que posent à son sujet la critique ou l'archéologie. Nous arrivons maintenant à ces questions.

## § 2. — *Authenticité et emplacement de la Chambre natale de saint Bernard*

**Première question**. — Quelle est la valeur de la tradition qui marque l'endroit précis où naquit saint Bernard ?

Le plus ancien document (1) qui révèle l'existence de cette tradition, est daté de février 1429 (n. st. 1430). Saint Bernard étant né en 1091, on trouve donc un intervalle de trois siècles entre ce premier témoignage et le fait attesté. Une lacune aussi considérable suffit assurément pour mettre en défiance le prudent lecteur. Néanmoins, il y a quelque chose d'incontestable dans ce qu'affirme ici la croyance populaire. Pour le mettre bien en évidence, observons que l'objet de cette croyance comprend deux parties : 1° saint Bernard est né dans la grosse tour ; 2° il est né dans un cellier déterminé.

La première assertion nous paraît hors de conteste. Du moment que saint Bernard naquit au château de Fontaines, ce fut dans le logis quadrangulaire qui renfermait les chambres destinées à la famille seigneuriale, logis qu'on retrouve dans tous nos châteaux primitifs, sous des noms différents : le donjon, la tour, la grosse tour (2). Ce logis, séjour ordinaire des seigneurs aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, est distinct du donjon servant de refuge qu'on rencontre plus tard, surtout dans les forteresses importantes. Or, au XV<sup>e</sup> siècle, il y avait parmi les divers bâtiments du château de Fontaines, un de ces

1. Migne, l. c., col. 1495.

2. *Diction. de l'Architecture française du* XI<sup>e</sup> *au* XVI<sup>e</sup> *siècle*, par Viollet-le-Duc, T. V, p. 30, 38, 48; IX, p. 125, 130.

antiques logis ou « grosses tours » en forme de parallélogramme, qui devait remonter au temps de saint Bernard, comme on en peut juger par certains documents: chartes, dessins (1), etc., et même par quelques vestiges visibles encore en 1881. On ne s'est donc point fourvoyé en plaçant dans ce lieu la naissance de saint Bernard, et la vénération qui s'attache, de nos jours, aux derniers débris de la grosse tour de Fontaines ou à son emplacement, est pleinement justifiable.

Mais la tradition va plus loin, elle précise davantage et désigne comme l'endroit natal un « cellier » ou salle basse (2) de la grosse tour. Ici, ne marche-t-on pas dans l'incertain?

Fortement encaissés par les terre-pleins des cours intérieures et parfois même tout à fait souterrains, les celliers n'étaient pas au nombre des chambres ordinairement habitées (3). On s'est demandé pourquoi la B. Aleth avait choisi pareil lieu pour mettre au monde un fils dont un songe miraculeux lui avait présagé la grandeur? Dans le *Sommaire de la vie de Saint Bernard* imprimé à Dijon,

1. La grosse tour de Fontaines est mentionnée: 1° dans une charte du 12 janvier 1423 (n. st. 1424) : Arch. de la Côte-d'Or, Actes de J. Mathelie, notaire, B, 11332 (n° 154) p. 91, et Peincedé, T. XXVII, p. 469-471. — 2° dans la charte de février 1429 (n. st. 1430) analysée par Chifflet: Migne, l. c., col. 1495, — 3° dans la charte attestant la prise de possession d'un quart du château et de la seigneurie de Fontaines au nom de l'évêque Jean Rolin, le 16 mars 1434 (n. st. 1435): Archiv. de la Côte-d'Or, E. 304. Titres de la seigneurie de Fontaines, 2e fascicule, — 4° dans la charte de 1490 : Archiv. de la Côte-d'Or, B, 10587, cote 38.

La forme rectangulaire de cette tour est expressément indiquée dans la troisième charte. On peut d'ailleurs se faire une idée assez exacte de sa structure, grâce à un dessin d'Etienne Martellange que nous reproduisons plus loin (voir *Planche* 5), grâce encore aux caractères que l'on a observés dans les derniers restes de ce vieux logis et dont nous aurons à parler.

2. On sait que le terme de cellier désignait anciennement les salles basses des tours et des logis. *Dict. de l'Architecture*, par Viollet-le-Duc, T. III, p. 109, et passim. — Il ne faut donc pas confondre ces celliers avec la dépense ou les magasins qui avoisinaient la grand'salle des châteaux.

3. C'est dans un de ces celliers que fut détenu pendant quelque temps un frère de saint Bernard, Gérard, blessé et fait prisonnier au siège de Grancey. *Cum in* **cellario** *clausus custodiretur* (*Vita 3a Sti Bern.*, MS de Paris, Bibl. nat. lat. N° 17639, fol. 3). *Accedens ad ostium* **subterraneæ domûs** *in qua vinctus et clausus erat* (*Vita 1a*, Migne, l. c., col. 234).

chez Paillot, l'an 1653, on lit une explication peu admissible. Ayant rappelé le songe de la B. Aleth et l'interprétation qui calma les anxiétés de la pieuse mère en lui promettant pour fils un éloquent prédicateur de la parole sainte, l'auteur poursuit de la sorte : « Mais ne croyant pas mériter une si extraordinaire faveur du Ciel, dans la crainte de se voir plustost mère d'un monstre de nature, que d'un miracle de la grâce, elle choisit le celier de son chasteau pour faire ses couches (1). » Est-ce conjecture de l'auteur ? Est-ce réédition d'une ancienne légende ? On ne sait. Quoiqu'il en soit, ce récit s'harmonise mal avec celui des biographes de saint Bernard. D'après eux, en effet, Aleth, remplie de foi et de piété, reçut comme venant de Dieu même l'interprétation qui lui fut donnée; dans le transport de sa joie, elle sentit pour ainsi dire son cœur se fondre d'amour et s'épancher tout entier sur l'enfant attendu ; dès ce moment, elle résolut de le faire instruire dans les Saintes Lettres pour le disposer à sa sublime vocation (2). Avec de tels sentiments et de telles résolutions, la B. Aleth pouvait-elle craindre d'enfanter un monstre ?.. Une autre explication a été essayée par M. l'abbé Renault, à l'initiative duquel on doit la réouverture, en 1841, du sanctuaire natal de saint Bernard. Cette seconde explication est absolument fantaisiste et encore moins acceptable que la précédente. On peut la lire dans la notice (3) que M. Renault a publiée en 1874.

1. *Sommaire de la vie de Saint Bernard*, p. 16.

2. Migne, l. c., col. 228 et 471.— Sartorius commente ainsi les premiers biographes, avec autant d'exactitude que de grâce : *Nativitatem ejus* (Bernardi) *visio præcessit divinitus ostensa matri prægnanti in somno*: *qua Bernardulus adhuc intra materna viscera clausus sub catelli... imagine matrem vehementer terruit ; sed didicit illa a viro religioso grande visionis mysterium, ingenti perfusa gaudio,* **non monstrum se parituram**, *verum optimi catuli sese futuram matrem.* » Texte du *Cistercium bis tertium*, Pragues, 1700, 2 vol. in-folio, cité par Théophile Heimb dans son édition de Gutolfe (1743), T. I, p. 23.

3. *Notice sur le Château paternel et la Chambre natale de saint Bernard*, par M. l'abbé Renault, ch. hon., ancien vic. gén. de Dijon, p. 16. — M. l'abbé Renault était curé d'Arceau, lorsque, le 4 février 1836, r Rey, évêque de Dijon, l'appela aux fonctions de vicaire général. Il

Il est inutile de s'arrêter plus longtemps à scruter ces menus détails, nécessairement couverts des ombres du passé. Bornons-nous aux remarques suivantes. La divulgation du songe de la B. Aleth aura dû faire observer les circonstances de lieu et autres qui entourèrent la naissance de l'enfant prédestiné. Dans un petit castel comme Fontaines, chez des seigneurs austères comme Tescelin et Aleth, à une époque telle que la leur, les celliers ou chambres du sous-sol qui appartenaient au donjon, devaient être habitées, au moins par occasion. C'étaient, dit Léon Gautier, des chambres réservées pour les hôtes, et qui, peu éclairées, convenaient aussi au traitement des malades (1). Il n'y a donc rien d'invraisemblable, loin de là, à ce que saint Bernard soit né dans un « cellier » de la grosse tour, et qu'on s'en soit souvenu à Fontaines.— Mais, à cause du défaut de documents, on ne saurait aller plus loin dans ses conclusions relativement à ce second point de la tradition locale. Aussi bien, là-dessus, laissons-nous chacun se prononcer à son gré. Seulement nous rappellerons que l'assertion première et plus générale, à savoir que saint Bernard est né dans le donjon de Fontaines, mérite d'être accueillie sans défiance. D'où il résulte qu'il faut, en toute hypothèse, approuver la vénération ancienne et persistante dont jouit parmi nous la chapelle de Saint-Bernard vulgairement dite sa chambre natale. Car cette chapelle est située — nous l'établirons sur bonnes preu-

exerça cette charge jusqu'au 18 octobre 1837, époque à laquelle il donna sa démission par suite des difficultés qui existaient entre l'évêque et son clergé, et qui se terminèrent par la retraite de Mgr Rey au Chapitre de Saint-Denis. Le 26 septembre 1840, M. l'abbé Renault achetait les restes de la maison natale de saint Bernard. Il alla s'y établir peu de temps après, et y demeura jusqu'à sa mort, arrivée en 1876. — Dans ses opuscules sur le château paternel de saint Bernard, M. Renault a réédité et commenté les documents déjà publiés à ce sujet ; mais un grave défaut de critique et un zèle trop passionné l'ont très souvent induit en erreur. C'est donc avec une extrême défiance qu'il faut lire la notice ci-dessus mentionnée, ainsi qu'une autre petite brochure qui avait paru auparavant sous ce titre : *Les trois inscriptions de la Chambre natale de saint Bernard.* Ces inscriptions sont celles que M. Renault lui-même avait fait graver.

1. *La Chevalerie*, par Léon Gautier, 1884, p. 508.

ves — dans l'emplacement du donjon ou grosse tour ; et ainsi, malgré le doute qu'on pourrait avoir sur l'exactitude mathématique de sa dénomination traditionnelle, on doit reconnaître dans le pieux édicule un reste authentique du logis témoin de la naissance de saint Bernard.

**Deuxième question**. — Quel est l'emplacement de la Chambre natale de saint Bernard ?

Pour résoudre cette question, il faut d'abord réunir tous les témoignages anciens que l'on a pu recueillir au sujet de la Chambre natale ou de l'oratoire primitif, et en dégager quelques données certaines, sur lesquelles on puisse baser une argumentation. Voici ces témoignages, suivant l'ordre chronologique :

Le testament déjà cité de Pierre Chauchier, en 1545, mentionne seulement l'existence de *la chapelle Monsieur saint Bernard* ou oratoire du château.

Dans le contrat d'acquisition dudit château par les Feuillants, en date du 24 septembre 1613, l'oratoire est d'abord appelé *la très sainte et très recommandable chapelle en laquelle est né sainct Bernard*, puis, ensuite, simplement *la chapelle de Saint Bernard, l'austel dudict Saint Bernard* (1).

Les Lettres Patentes de Louis XIII, délivrées en juillet 1618, attestent que *l'endroit où nasquit le même saint, a esté depuis dédié et appliqué à l'usage d'une chapelle ;* (on vient de voir qu'elle était sous le vocable de Saint-Bernard) ; et, plus loin, les mêmes Lettres déclarent que le roi donne trois mille livres *pour la décoration proiettée de la chapelle Saint-Bernard* (2).

Jean de Saint-Malachie, dans l'opuscule qu'il publia le 11 mai 1620, à l'occasion de la seconde fondation du monastère de Fontaines, débute par ces paroles adres-

1. Arch. de la Côte-d'Or, H, Liasse 996, layette F, n° 2
2. Ibid. layette B, n° 5.

sées à saint Bernard : *En gloriose Parens... te cuncti colunt, et... velut denuo sæculo nascentem excipiunt...* CUM EA QUÆ TUI ORTUS GLORIAM TOTAM AB INTUS HABEBAT DOMUS, REGIS CHRISTIANISSIMI IMPRIMIS MUNIFICENTIA, REGNI ET PATRIÆ ET OMNIUM PIORUM OPE, DECOREM INDUIT ET EAM PULCHRITUDINEM QUA AB OLIM DIGNA EXTITERAT. Arrivé à l'épilogue, il montre Louis XIII et Anne d'Autriche *tam libenter... sortem hanc singularem tota aviditate arripere* QUA EJUSDEM SANCTI DOMUM PATERNAM ET NATALITIAM SACRIS ÆDIBUS ORNARE DONATUM EST. Enfin, il termine en invitant tout le monde à se réjouir de ce que le Roi très chrétien met tous ses soins *ut* QUÆ FUIT DOCTORI MELLIFLUO BERNARDO NATALITIA VEL PROPRIA DOMUS... *prout quo tulit fructu et vitæ spirat odore nitetque miraculis facta est patriæ salutaris, Galliæ amabilis, Ecclesiæ universæ veneranda et suspicienda, ita* DECORO OMNINO ET COMPETENTI VENUSTETUR ORNATU (1).

Par acte du 7 décembre 1624, reçu Blanche, notaire à Dijon, Mre Nicolas de Cuigy, conseiller du roi, receveur général des provinces de Bourgogne et Bresse, et Anne Massol, sa femme, fondèrent une chapelle avec droit de sépulture, dans la grande église qui se bâtissait devant le château. La charge imposée aux Feuillants fut de célébrer chaque semaine, à perpétuité, deux messes basses : l'une, le samedi, en l'honneur de la Sainte Vierge ; et l'autre, *le mardi, en l'honneur de saint Bernard*. Le contrat porte que l'on dira ces messes dans la chapelle des donateurs, lorsqu'elle sera bâtie, et, en attendant, « aux authels qui sont de présent en la chapelle » ou église du prieuré. Mais voici la clause intéressante, où il est évidemment question du lieu vénérable de l'église du château : « Sauf que par chasque moys *ladicte messe de Nostre Dame sera dicte et célébrée la première semaine du moys en la chapelle dédiée à la Vierge, et celle de sainct*

1. *DEO OPT. MAX. et S° BERNARDO pro nova Basilicæ Fontanensis intauratione sacrum*, Bibl. de Dijon.

*Bernard en la chapelle dédiée à saint Bernard la seconde semaine* (1). »

André Valladier, qui, après avoir passé vingt-trois ans chez les Jésuites, devint abbé de Saint-Arnoul de Metz, fit, en 1628, l'éloge funèbre de Dom Bernard de Montgaillard, décédé abbé d'Orval. Il parle ainsi de Fontaines-lès-Dijon : « *J'ay eu l'honneur d'y prescher et sacrifier plusieurs fois dans la mesme chambre où sainct Bernard naquist, laquelle ayant esté tousiours gardée très religieusement*, le sera encore plus à l'advenir par la dévotion des Pères Feuillans qui y bâtissent un beau monastère et une église magnifique, grandement fréquentée par l'insigne dévotion de toute cette belle ville de Dijon ; bénédiction de laquelle la naissance de sainct Bernard l'a laissée héritière, comme de ses douceurs, de ses dévotions et de ses zèles divins à l'amour de Dieu et à la perfection de la religion catholique (2). »

Le 31 mars 1631, Mre Antoine Ruzé, marquis d'Effyat et de Lonjumeau, maréchal de France, etc., gouverneur pour Sa Majesté au pays d'Anjou, ville et château d'Angers, fonda une lampe dans la chapelle Saint-Bernard. On lit dans le Titre de cette fondation : « Mre Antoine Ruzé... pour la dévotion qu'il a à la glorieuse Vierge Marie et à son favory Monseigneur sainct Bernard et particulièrement à la Maison natale dudict Sainct, qui est au lieu de Fontaines les Dijon, en laquelle se bastit le monastère des religieux de la congrégation N.-D. des Feuillants ordre de Cîteaux, s'y estant mondict seigneur transporté pour faire ses dévotions, a fait offre d'une *lampe d'argent pour estre mise devant l'hostel* (autel) *dudict Sainct*, et affin que ladicte lampe soit tousiours entretenue de lumières, mondit seigneur le maréchal a donné et délivré par forme de fondation audict monas-

1. Titres de propriété appartenant à M. Henri Gérard, à Fontaines-lès-Dijon.

2. Migne, l. c., col. 1642. — Bibl. de Dijon : *Les saintes Montagnes et Collines d'Orval et de Clairevaux*, par Messire F. André Valladier, Luxembourg, 1629, p. 19.

tère, à la personne de R. P. Dom Jean de Saint-Malachie sous prieur et intendant de la Fabrique de ladicte église et monastère Saint-Bernard présent stipulant et acceptant, la somme de cinq cents livres tournois pour estre le revenu d'icelle somme employé à *tenir ladite lampe ardente jour et nuict devant le sainct Sacrement et les ymages de Nostre-Dame et de sainct Bernard.* Ce que ledict R. P. a promis de faire entretenir et de faire ratiffier incessamment... (1). »

Malabaila, dans sa *Vita del divoto et mellifluo dottore santo Bernardo*, publiée à Naples en 1634, parle, en plusieurs endroits, de la chambre natale de saint Bernard, transformée en oratoire. LA CAMERA, dit-il, CHE CON LA NASCITA DI QUEL SACRO CAGNUOLINO FU NOBILITATA (*mostrandovisi con frequenti gratie presente la virtu divina*) FU MUTATA IN UN'ORATORIO. *Il quale con devotione cosi universale fu da tutti riverito, che li monaci della nobilissima Certosa di Diggione, con essempio del tutto inusitato tra di loro* (*per la stretta solitudine che professano*) *con una divotissima processione sono stati soliti di annualmente honorarlo.* Et ailleurs, rapportant les miracles accomplis par saint Bernard après sa mort, il rappelle les faveurs singulières par lesquelles *si rende di continuo piu illustre e venerabile* LA CAMERA OVE GIA NACQUE IN FONTANE, CONVERTITA IN UN'ORATORIO (2).

L'auteur du *Sommaire de la vie de Saint Bernard*, publié à Dijon en 1653, raconte, comme nous l'avons dit précédemment, que le saint vint au monde dans le cellier du château de Fontaines. Ensuite, il ajoute : *Ce celier est converty en une très dévote chapelle, bastie par la libéralité et magnificence de Louys XIII.* A la fin de cet opuscule sont données plusieurs pièces relatives à la Confrérie de Saint-Bernard érigée, cette même année 1653, dans l'église des Feuillants. On y trouve la note

1. Archiv. de la Côte-d'Or, H, 996, layette F, n° 8.
2. *Vita del divoto et mell. S. Bernardo*, Naples, 1634, p. 45 et 408.

suivante : « *L'autel de Saint Bernard est privilégié* les lundis de chaque semaine et tous les mercredis en faveur des Confrères (1) ».

Joseph Meglinger, sous-prieur de l'abbaye de Vettingen ou Mar-Stern (en Suisse, près de Zurich), fut délégué par son abbé pour assister au chapitre général de Cîteaux en 1667. A son retour, il écrivit la relation de son voyage. Il n'omit pas d'y raconter le pèlerinage qu'il avait fait à Fontaines, dans la matinée du 7 mai, en compagnie de deux autres religieux, parmi lesquels Dom Schnider, abbé de Saint-Urbain, et vicaire général de l'Ordre, pour la Suisse, l'Alsace et le Brisgau. *Huc igitur promoti,* dit-il, *R. R. Dominum abbatem de Campo Liliorum* (Lilienfeldt) *ex Austria offendimus, qui ante nos paulum curru advectus sacris operari cœperat, nobis intra templi januam pedem inferentibus*, IN ALTARI QUOD JAM EUM OCCUPAT LOCUM IN QUO DE PIÆ PARENTIS UTERO IN HANC MORTALITATIS LUCEM PROGRESSUS EST SANCTUS BERNARDUS. *Tam præclara altaris prærogativa ex religioso illius loci patre intellecta, morabar divina, dum dictus præsul sacri finem invenisset. Duæ interim aræ aliæ missas dicentibus R. R. vicario generali et socio serviebant. Nactus denique et meæ pietatis occasionem, in prædicto altari sacrificium incruentum obtuli honori sanctissimi Patris, ut cui ille pretium sua nativitate fecisset* (2).

Le publiciste français Jean Dumont, auteur des *Voyages en France, en Italie*, etc, consacre un mot à Fontaines dans une lettre datée de Dijon, octobre 1689. « D'un autre côté de la ville, écrit-il, sur une petite colline, il y a un couvent de moines Feuillants, qu'on dit être la Maison du père de saint Bernard, qui était le seigneur du

1. *Sommaire de la vie de Saint Bernard,* Dijon, Paillot, 1653, p. 17 et 237.

2. Migne, l., c, col. 1589, n° 31. — La relation de Joseph Meglinger a fourni le thème d'une publication fort intéressante : *Voyage d'un délégué suisse au Chapitre général de Citeaux en 1667*, par H. Chabeuf, Dijon, Lamarche, 1885.

lieu, qu'on appelle encore aujourd'hui Bourg-Fontaines. On y montre *la Chambre dans laquelle il est né* ; *c'est une fort petite salle basse quarrée, et dont on a fait une chapelle.* On y voit écrit sur la porte : Venez, mes enfans, et je vous introduirai dans la Maison de mon Père et dans la Chambre où ma Mère m'a enfanté » (1).

Dom Philippe de Saint-Joseph, religieux bernardin, abbé du monastère de Saint-Jean-Baptiste de Firenzuola en Lombardie, a publié, en 1695, un Abrégé de la vie de saint Bernard. La Chambre natale y est mentionnée en ces termes : LA CAMERA IN CUI NACQUE IL NOSTRO BERNARDO : *operandovi dopo Iddio molte grazie* ; FU CONVERTITA IN UN DIVOTO ORATORIO *solito frequentarsi universalmente da tutti* (2).

Les auteurs de dictionnaires géographiques et historiques, Corneille (1708), La Martinière (1726), Piganiol de la Force (1753), parlent également de « la Chambre où saint Bernard naquit, et dont on a fait une chapelle. » Mais ils ne font que répéter ce qu'avait dit Jean Dumont (3).

De Mangin, en son *Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Langres* (1765), signale, à Fontaines, le sanctuaire natal de saint Bernard, en copiant textuellement Piganiol de la Force (4).

Le feuillant Louis Gellain, dans l'*Inventaire des Archives du monastère royal de Saint-Bernard* (1770), parle en plusieurs endroits de la chapelle vénérable faisant partie de l'église de ce monastère. Ayant rappelé la prise de possession en 1614 du « château de Fontaines

1. *Voyages en France, en Italie, en Allemagne, à Malte et en Turquie.* La Haye, 1699, T. I. p. 76.

2. *Compendio della vita del mellifluo dottore santo Bernardo*, Plaisance, 1695, p. 20.

3. *Diction. universel géograph. et hist.* par Corneille, Paris, 1708, T. II. art. *Fontaines.* — *Le grand Diction. géograph. histor. et crit.* par La Martinière, La Haye, 1726, T. III art. *Fontaines.* — *Description hist. et géograph. de la France*, 1753, T. IV, p. 30.

4. *Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Langres*, par de Mangin, 1765, T. II, p. 118.

et chapelle d'icelui » par Dom Jean de Saint-Sévérin, il ajoute en note : « Il y a tout lieu de croire que *la chapelle actuelle de Saint-Bernard est la même que celle dont il est ici question*, et que *nous n'avons fait que l'orner après notre établissement sans la changer de place;* car vraisemblablement les religieux de Cîteaux l'avaient fait construire *au lieu même ou selon la tradition saint Bernard était né, qui est aussi celui ou elle est aujourd'hui* ». Nous avons dit plus haut qu'on ne peut attribuer avec certitude aux moines de Cîteaux l'érection de la chapelle, et nous n'invoquons ce témoignage que relativement à l'état de la Chambre natale, après que les Feuillants l'eurent renfermée dans leur église. Louis Gellain fait encore plusieurs remarques utiles à noter. La suivante a été déjà relevée : « *La chapelle de Saint-Bernard existait avant notre établissement*, il y avait à côté une salle à manger et des chambres. C'est ce qui forme actuellement notre église ». Au sujet des trois mille livres données par Louis XIII, Louis Gellain observe: « Ces trois mille livres, une fois payées *pour la décoration de la chapelle Saint-Bernard*, ont vraisemblablement été *emploiiées à achepter les colonnes de marbre qui soutiennent les deux coupoles de l'église.* » Enfin, ayant rappelé la fondation d'une messe mensuelle, par Joachim de Damas, il ajoute : « Je ne fais pas mention, quoique le titre le porte, que cette messe doit se dire *à la chapelle de Saint Bernard* ; elle était seule alors, et ainsi on a pu mettre cette clause pour qu'elle ne fut pas acquittée ailleurs ; mais actuellement qu'il y a plusieurs chapelles j'estime que l'intention du fondateur est remplie, en disant les messes dans notre église, n'importe à quel autel (1) ».

Courtépée, dans sa *Description du duché de Bourgogne* (1777), écrit au sujet de Fontaines-lès-Dijon (2) :

1. *Inventaire des Archiv. du mon. roy. de St-Bernard*, p. 16, 44, 55, 305.

2. *Description du Duché de Bourgogne*, 1777, T. II.

« Prieuré de Feuillants, bâti sur l'emplacement du château de Tesselin-le-Roux, père de saint Bernard... Le peuple des environs y accourt chaque année pendant l'octave de saint Bernard, et satisfait sa dévotion en *l'invoquant dans la Chambre où il est né* en 1091. »

Plus d'un lecteur sera tenté de se plaindre du nombre et de la longueur de ces textes. Mais nous tenons essentiellement à ce que l'on ait en main toutes les pièces qui doivent élucider la question et amener une solution sans réplique.

Or, de cet ensemble de documents, on peut tirer deux conclusions certaines :

1° L'oratoire primitif de Saint-Bernard, vulgairement nommé Chambre natale, formait, dans l'église des Feuillants, la chapelle spécialement dédiée au saint abbé. De même qu'il y avait dans cette église une chapelle sous le vocable de la Vierge, il y en avait une également sous le vocable de saint Bernard, et la Chambre natale ne différait pas de celle-ci. On ne peut admettre qu'il y ait eu en même temps l'autel de saint Bernard et l'autel de la Chambre natale. Cette distinction n'apparaît nulle part. On n'en découvre aucun indice. Dans les titres du prieuré, particulièrement, il est souvent fait mention de « la chapelle de saint Bernard » et jamais de « la Chambre natale ». Si l'on fait don d'une lampe en argent, c'est devant l'autel de saint Bernard qu'elle est suspendue. Les messes de fondations se célèbrent, de préférence, à l'autel de saint Bernard. La faveur de l'autel privilégié est attachée à ce même autel. Louis Gellain ne parle non plus que de « la chapelle de saint Bernard ». D'où cela vient-il, sinon de ce qu'il n'y a pas lieu de distinguer entre la « chapelle » et la « chambre », mais que ces deux noms désignent un seul et même oratoire ? D'ailleurs Louis Gellain est formel, malgré la tournure embarrassée de son style. Il signale donc dans l'église du monastère une chapelle de saint Bernard et une seule. C'est, dit-il, le lieu même où, selon la tradi-

tion, le saint est venu au monde, en d'autres termes, la Chambre natale. Telle est la base de son argumentation. La raison qui lui fait croire que la chapelle de Saint-Bernard existant en 1770 est la même que l'ancienne, c'est que celle-ci lui semble avoir été aménagée dans le vrai lieu natal, et que celle-là s'y trouve également. L'identité de la Chambre natale et de la chapelle Saint-Bernard de l'église des Feuillants est donc certaine.

2° La Chambre natale ou chapelle de Saint-Bernard, — nous venons de prouver qu'a cette double appellation répond un objet unique — n'a point conservé sa primitive simplicité après l'établissement des Feuillants, mais elle fut ornée par ces religieux. Le témoignage de Louis Gellain ne permet pas d'en douter. « Il y a tout lieu de croire, dit-il, que la chapelle actuelle de Saint-Bernard est la même que l'ancienne, et que nous n'avons fait que l'orner après notre établissement sans la changer de place. » On avait donc exécuté des travaux décoratifs dans la Chambre natale. Et ces travaux dataient du XVII[e] siècle. Car, du moment que Louis Gellain, qui écrivait en 1770, s'exprime ainsi : « Après notre établissement », il reporte évidemment le fait en question à une époque voisine de la fondation du prieuré. Si les traditions de la communauté, si quelque pièce des Archives dont il dressait l'inventaire, lui eussent appris que les Feuillants avaient longtemps gardé intact l'ancien oratoire, il eût parlé d'une autre manière.

Au reste, il est facile de corroborer ce témoignage. En effet, les Feuillants se montrèrent on ne peut plus empressés d'embellir le berceau de leur saint Patriarche : les passages empruntés à l'opuscule de Jean de Saint-Malachie le révèlent clairement. Comment, dès lors, eût-on laissé, dans une nudité froide et négligée, « la très sainte et très recommandable chapelle » si dévotement rappelée dans le contrat d'acquisition ? Avait-on, quand on aménageait le monastère, le bon goût de conserver tels quels les monuments d'un autre

âge ? Voici, d'ailleurs, des preuves formelles : En 1618, il existait un projet de décoration de la chapelle Saint-Bernard, et, pour ce travail particulier, Louis XIII fit une offrande de trois mille livres : les Lettres Patentes du mois de juillet de ladite année l'attestent expressément. Le projet fut mis à exécution, car, en 1653, l'auteur du *Sommaire de la vie de Saint Bernard* notait avec soin que le cellier natal étoit converti en une très dévote chapelle bâtie par la libéralité de Louis XIII. Publié à Dijon, le petit livre ainsi intitulé était le manuel d'une nouvelle confrérie de Saint-Bernard, érigée dans l'église même des Feuillants. Il contient ces mots, à l'article 3 du règlement des associés : « Le lieu de la dévotion de saint Bernard est celuy de sa naissance. » En un pareil livre, la chapelle regardée comme le cellier ou chambre natale ne pouvait qu'être désignée d'une façon exacte. Or, dit l'auteur, c'était une chapelle bâtie, c'est-à-dire, décorée par Louis XIII.

Ajoutons encore, pour n'omettre aucun argument, que, si la Chambre natale fût restée dans son état primitif, si elle eût été seulement rattachée à l'église et non pas fondue dans l'ensemble de l'édifice, Méglinger n'eût point manqué de nous en instruire. Ce moine entreprit son voyage avec le plus ardent désir de vénérer les traces de saint Bernard à Fontaines, à Cîteaux et à Clairvaux (1). Aussi, quand il est Clairvaux, par exemple, il examine tous les détails des cellules du saint abbé ; il en mesure les dimensions. Dans l'église du prieuré de Fontaines, au contraire, l'autel du lieu natal attire seul son regard ; rien autre chose ne le frappe, ni la configuration de ce lieu, ni les parois : il n'a donc plus trouvé là ce cachet d'antiquité qui, à coup sûr, eût exalté son imagination.

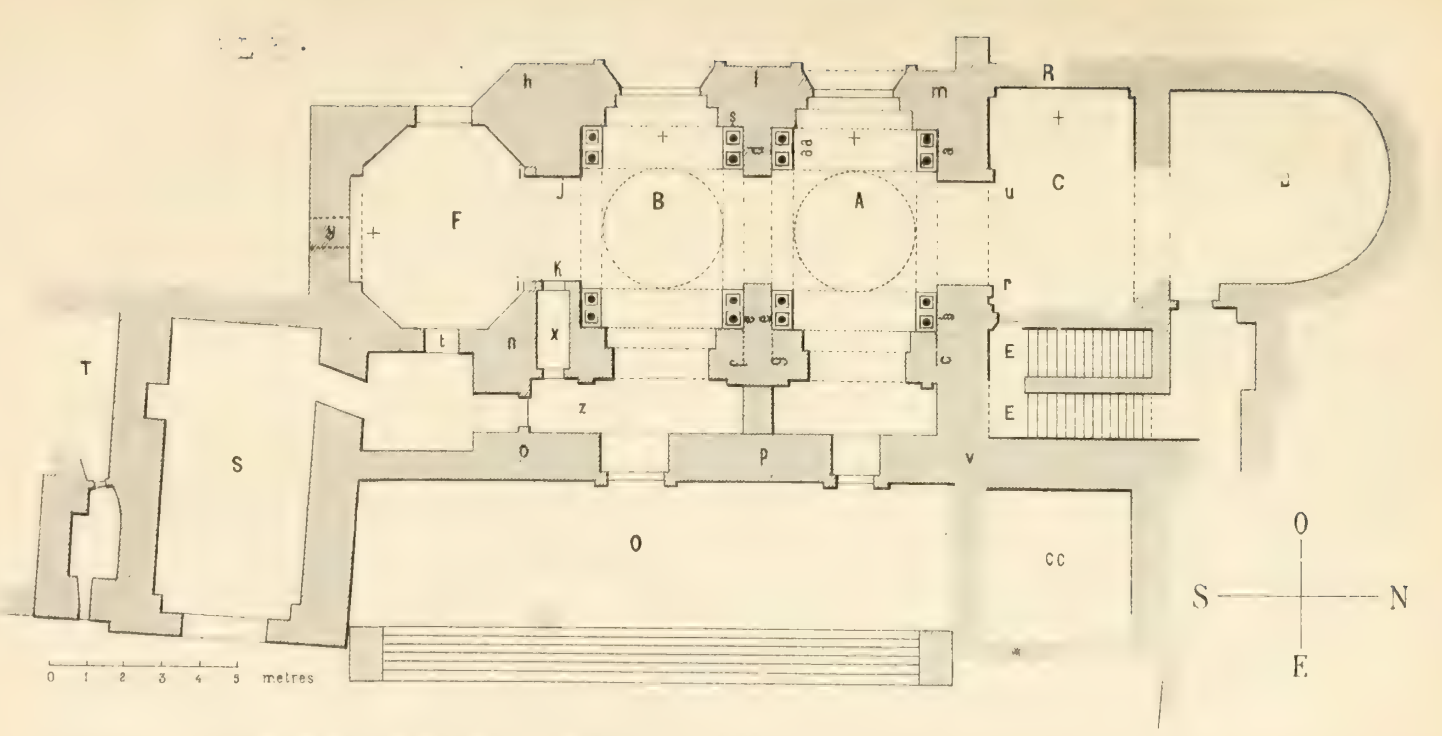
1. *Pulsabat animum*, dit Méglinger, *regiones peregrinas perlustrandi cupido ; quam accendebat amor in mellifluum Patrem Bernardum : cum enim prope vivum in terris intueri mihi videbar, si loca illa visenda darentur, quæ illum in hanc mortalis vitæ lucem effudere, quæ tironem aluerunt, quæ abbatem adorarunt*. Migne, l. c. col. 1571, n° 3.

Enfin, le texte de Dumont n'infirme aucunement la conclusion qui vient d'être déduite. En prenant ce texte isolé, on a pensé naguère que Dumont avait vu encore la petite salle basse carrée simplement munie d'un autel. Mais ce sens qui a pu frapper à première lecture, est-il celui de l'auteur ? Il y avait dans l'église des Feuillants trois chapelles qui étaient de véritables salles basses, n'occupant que la partie inférieure des bâtiments, et toutes trois étaient sur plan carré ou rectangulaire. Une de ces chapelles n'était-elle pas la Chambre natale? N'est-ce pas ce que Dumont veut dire par ces expressions : C'est une fort petite salle basse carrée et dont on a fait une chapelle ? Il est difficile de donner à ce texte une interprétation différente, surtout quand on a étudié l'église du monastère de Fontaines. En tout cas, rien, dans le passage allégué, ne contredit les témoignages si clairs et si autorisés qui précèdent. Dumont omet de noter si la petite salle basse carrée, transformée en chapelle, était restée simple et sans art, ou bien si on l'avait décorée. Cette omission, de la part d'un auteur dont les descriptions sont d'ordinaire incomplètes et parfois inexactes, ne saurait fournir un argument contre les solides raisons que nous avons fait valoir.

Ainsi, en résumé, la Chambre natale était la chapelle Saint-Bernard de l'église des Feuillants, et l'on y avait exécuté des travaux d'embellissement sous Louis XIII. Ces deux données aideront à reconnaître son emplacement.

Une étude attentive de l'église des Feuillants est maintenant nécessaire. Nous avons dressé le plan de l'église complète (voir *Planche* 3). On y voit fidèlement reproduite la partie que la Révolution a laissée debout, savoir : les deux chapelles royales A et B ; la chapelle F, qui, d'après des documents positifs (1), renferma le maître-

1. Archiv. de la Côte-d'Or, H. Liasse 996, layette F, n° 36 ; autre layette intitulée Etats de situation (voir l'État de 1773) — Q-2, Liasse 34, cote 20.




PLAN DE L'ÉGLISE DES FEUILLANTS A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

autel de 1773 à 1793 ; enfin, la sacristie S. Quant à la partie détruite, des fouilles que nous avons dirigées nous-même, l'Inventaire estimatif du monastère (1) dressé par l'architecte Nogaret le 16 juillet 1791, quelques autres renseignements recueillis çà et là, nous ont permis de la restituer avec assez d'exactitude. Elle comprenait la chapelle C, l'exèdre ou chœur des religieux D, l'escalier à deux rampes E E, le clocher CC, le perron O, régnant devant la façade.

A première vue, on cherche à s'expliquer l'ordonnance architectonique de cette église par une nef qui se relierait à un sanctuaire situé au nord ou au sud ; mais un œil exercé n'est point satisfait de cette explication. Un examen plus sérieux fait reconnaître trois chapelles rectangulaires contiguës, orientées ou plutôt contre-orientées de l'est à l'ouest, auxquelles se soudent assez mal, du côté du nord, l'exèdre terminé en hémicycle ; du côté du sud, une quatrième chapelle, sur plan octogonal, dont l'autel faisait face au chœur des religieux.

Chaque partie du petit édifice a besoin d'être étudiée en détail.

Les deux chapelles ou coupoles A et B, construites dans le meilleur style de la Renaissance, se distinguent par une décoration très riche et tout à fait symétrique. La première est ornée du chiffre et des armes de Louis XIII ; la seconde, du chiffre et des armes d'Anne d'Autriche. Au-dessus des portes, règne une galerie avec tribunes. Sous l'arcade de chaque tribune, on lit le millésime de 1619. Ce millésime est gravé d'ancienne date dans la chapelle du roi. Il n'est inscrit dans celle de la reine que depuis les derniers travaux de restauration. Heureusement, le sculpteur n'a pas commis un anachronisme : on en a la preuve dans une inscription que nous publions plus loin. Il y a donc en A et B deux chapelles jumelles dont l'ornementation ne remonte pas au-delà

1. Cet Inventaire a été publié par M. Frédéric Lépine, à la suite de son opuscule intitulé *Vie de saint Bernard*, Dijon, Jobard, 1883.

de 1619. Ces chapelles tranchent sur tout le reste de l'église. Elles forment comme un monument à part, ou mieux, le monument lui-même. Les autres parties de l'édifice paraissent être seulement des accessoires. Une remarque très importante à ajouter, c'est que, si les constructions décoratives des chapelles royales ne sont pas antérieures à 1619, les gros murs rectangulaires *h l m v p o n* qui les renferment, sont certainement plus anciens : ce sont des restes du vieux château. De même pour le mur de refend *d e* (1). Avant 1793, les gros murs *h l*, etc., avaient une assez grande élévation. Leur ensemble composait un bâtiment en forme de parallélogramme, dont la partie basse était occupée par les deux chapelles, et la partie haute, par une salle décorée, elle aussi, dans le goût somptueux de la Renaissance. On voyait dans cette salle l'écusson de Louis XIII, très finement sculpté (2). Tout ce bâtiment — le seul qui fût orné de la sorte — avait donc aux yeux des Feuillants une importance particulière : cette conclusion s'impose.

Que restait-il d'un logis si précieux, après que les démolisseurs de 1793 eurent accompli leur œuvre néfaste ? Les deux coupoles seulement. Encore avait-on enlevé leurs colonnes et mutilé leurs sculptures. Un amas de décombres fut leur unique toiture jusqu'en 1821. Alors, un avocat du barreau de Dijon, M. Claude-Xaxier Gi-

1. Nous avons vu nous-même, au moment des travaux de restauration, en *b c*, en *e f*, *e g*, derrière les constructions décoratives commencées l'an 1619, l'alignement des murs primitifs *a b*, *d e*, recouverts encore de leur enduit de plâtre. Près du point *m*, on a trouvé, dans l'intérieur du mur, une baie obstruée, appartenant à une vieille bâtisse. Elle a semblé de forme ogivale ; l'ébrasement était bien marqué ; l'appareil, en petits moellons. Elle avait environ $0^m,90$ de large sur un peu plus de haut. En *d*, la partie afférente au sol n'était plus qu'un amas de poussière, et l'on ne voyait plus trace de chaux dans les mortiers. Le mur *o p v* était dans un tel état de vétusté, qu'il a été impossible d'en rien conserver.

2. Nogaret, dans son Inventaire estimatif, parle, pour cette salle, d'un blason des ducs de Bourgogne. C'est une erreur. L'écusson a été retrouvé dans les combles, au-dessus de la coupole A. Il porte les armoiries de Louis XIII.

rault (1), acheta la partie principale de l'héritage des Feuillants, jeta un toit de pierre sur les chapelles, et les sauva ainsi d'une ruine totale. C'est à partir de cette époque que les restes du couvent de Fontaines offrirent l'aspect sous lequel ils sont représentés dans la *Figure* 1. Toutefois, quelques détails secondaires marqués dans ce dessin, comme la porte N, par exemple, ne sont pas antérieurs à 1840, c'est-à-dire à l'acquisition de la Maison natale de saint Bernard par M. l'abbé Renault.




FIGURE 1
Vue des restes du couvent des Feuillants de 1821 à 1881
Aspect du Levant

La chapelle ou sanctuaire F appelle aussi toute l'attention du lecteur, car on a cru y reconnaître la Chambre natale de saint Bernard, et nous avons sur ce point à

1. Claude-Xavier Girault, né à Auxonne le 5 avril 1764, prêta son serment d'avocat au Parlement de Dijon, le 21 juillet 1783, et fut pourvu, trois ans après, de l'office de conseiller auditeur à la Chambre des Comptes. A la suppression des cours souveraines, il se retira dans sa ville natale, dont il fut nommé maire sous le Consulat. Il revint plus tard habiter Dijon comme avocat consultant, exerça les fonctions de juge de paix dans l'un des arrondissements de cette ville, et y mourut le 5 novembre 1823. Il voulut être inhumé à Fontaines, où il avait acheté, le 9 août 1821, la plupart des bâtiments qui restaient du monastère des Feuillants, ainsi qu'une partie des dépendances.

Membre des plus actifs de la Commission archéologique et de l'Académie de Dijon, correspondant de beaucoup d'autres sociétés savantes, Claude-Xavier Girault a laissé un grand nombre d'opuscules, parmi

redresser l'opinion. Cette chapelle n'a aucune valeur architecturale, ni rien qui s'harmonise véritablement avec les élégantes coupoles de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. L'art du xvii^e siècle n'a point mis là son cachet. Les murs étaient recouverts d'un vulgaire enduit, qu'on a fait tomber pour étudier les maçonneries. Celles-ci appartiennent à des époques diverses et difficiles à déterminer. Tel est l'avis des architectes qui les ont examinées : M. Selmersheim, chargé de la restauration de la Maison de Saint-Bernard, et M. Pierre Degré, qui nous seconde dans l'élaboration de nos dessins. Voici pourtant ce qu'a fait découvrir l'inspection la plus minutieuse. Le sanctuaire F n'entre pas, du moins comme tel, dans le plan primitif de l'église des Feuillants. En effet, quand on construisit la partie décorative des chapelles royales, le mur *o n* se prolongeait jusqu'en *h*, et on le laissa subsister. La preuve a été fournie par l'état de la clef et des claveaux de l'arcade *j k* du côté du sanctuaire. Sur cette face, la clef est sans sculpture, et les claveaux sont taillés grossièrement pour être appuyés contre une maçonnerie. De plus, les angles *i* sont postérieurs aux constructions commencées en 1619, il est facile d'en juger par la taille différente et le raccordement mal fait. Le mur *o n h* appartient donc au vieux logis rectangulaire qui renfermait les coupoles, et la baie ouverte en pans coupés qui forme la partie antérieure du sanctuaire, date seulement de l'époque où celui-ci fut aménagé. Aucun des trois autres murs dont se compose la chapelle F, n'a paru offrir des signes de grande vétusté. Le plus ancien, selon toute apparence,

lesquels une Notice sur saint Bernard et sa maison natale (Dijon, Gaulard-Marin, 1824). Il a trop élargi le cercle de ses recherches et surtout trop multiplié ses publications pour avoir vu d'assez près les questions par lui abordées. C'est ainsi que dans la Notice que nous rappelons, il s'est absolument mépris sur l'emplacement de la Chambre natale, et qu'il a égaré le premier l'opinion sur ce point. Mais on ne saurait trop lui savoir gré d'avoir empêché la ruine des chapelles de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, et d'avoir conservé plusieurs inscriptions où l'on devait trouver des éléments pour rectifier son erreur.

est celui du midi, dans sa partie inférieure au moins, où l'on a remarqué, en *y*, une porte condamnée. C'est aussi le plus épais; mais son épaisseur n'égale pas celle du mur *o n h*, elle dépasse à peine un mètre. Il y a tout lieu de croire, vu l'aspect de la porte retrouvée, que cette bâtisse ne fut jamais plus forte (1). Les trois fenêtres percées dans la partie supérieure de ces murs rappelaient le XVIII[e] siècle, par leurs dimensions, le plein cintre et l'absence de moulure. Un dernier détail à noter, c'est que la chapelle F occupait toute la hauteur du bâtiment, et n'était point surmontée d'une salle ni même d'un grenier (2).

La chapelle C et le chœur des religieux D furent complétement détruits en 1793. Il n'en est resté que les fondations. Nous en avons relevé le plan exact, après que l'on eût fouillé le sol. Ces deux parties de l'édifice ne sont pas dans le même axe que les autres. Néanmoins elles appartenaient primitivement à l'église des Feuillants. La clef sculptée et les claveaux soigneusement polis que l'on voit en *u r*, les pilastres conservés jadis sur la face nord du mur *a b*, l'insinuent d'une façon asssez claire (voir plus loin *Figure 2*). Il en existe d'ailleurs une preuve péremptoire. La pierre posée par Catherine Chabot et portant la date de 1615 a été trouvée en R, dans la ligne même des murs de la chapelle C. Nous donnons immédiatement l'inscription et les armoiries (3) gravées sur cette pierre.

1 Il avait d'abord semblé qu'un mur ancien du sanctuaire F — sur la ligne *n h* — présentait jusqu'a 9 pieds d'épaisseur. Cela confirmait l'opinion qui plaçait dans ce sanctuaire la Chambre natale, antique cellier de la grosse tour. Mais deux choses étaient restées inaperçues : 1° l'épaisseur du mur *n h* a doublé en 1619, par l'application d'une nouvelle bâtisse contre l'ancienne ; 2° le mur primitif appartenait au logis des coupoles plutôt qu'au bâtiment compris entre ce logis et la tour d'entrée.

2. La petite salle qu'on voyait au-dessus du sanctuaire avant la restauration de la Maison de Saint-Bernard, avait été aménagée par M. l'abbé Renault.

3. D'après le P. Anselme (T. IV, p. 574), « le scel de Jacques Chabot — père de Catherine — était écartelé : au 1 et 4 trois chabots, au 2 un lion, au 3 une étoile à plusieurs rais. »



IHS M̃A

D O M

16 15

PINGVESCVNT . SPE
CIOSA . DESERTI . ET . EXVL
TATIONE . COLLIS . ACCIN
GITVR . NATI . OLIM . DIVI
BERNARDI . HVIVS . DE
RELICTÆ . DOMVS . REN
ASCENTE . GLORIA . CV
IVS . SANCTITATIS . MIRA
SPECIE . ET . PVLCRITVDI
NE . INTENDIT . PROSPE
RE . PROCEDITQVE . VT
DOMVS . ORATIONIS . FI
AT . VOTIS . OCCVRRĒTI
BVS . TOTIVS . ECCLESIÆ
REGNI . PATRIÆ . DIVIONĒ
TIVM . ET . FILIORV̄ . FVLIEN
TIVM . VICE . OMNIVM . DE
VOTA . MANV̄ . PORREXIT
OPERI . ILLVSTRIS . D . DOM̄
CATARINA . CHABOT

6 MAII SVIS SIBI ET OPERI FŒLICITER

La pierre ornée de cette inscription était recouverte par une autre pierre, portant aussi l'inscription suivante :

STRVCTA † DEO ÆDES
SVM° PONTIFICE ROM°
PAVLO QVINTO
FRANCORV̄ REGE
CHRISTIANISSIMO
LVDOVICO XIII
A NATIVITATE DIVI
BERNARDI DXXV (1)
AB INSTITVTIONE
CONGRE[is] FVLIENSIS
ORDIN |XXXV| CISTER (2)

1. D'après cette inscription, saint Bernard serait né en 1090. La date de 1091 est généralement préférée. Pour déterminer l'année de la naissance de saint Bernard, il faut tenir compte de l'âge qu'il avait : 1° en entrant à Cîteaux, au printemps de 1113; 2° le jour de sa mort, 20 août 1153. La *Vita 1a recension A* lui donne environ vingt-trois ans quand il quitte le siècle, et près de soixante-quatre ans quand il meurt (*Der heilige Bernard von Clairvaux* du Dr Hüffer, p. 130, note 7). Par conséquent, 1090 serait la date probable de la naissance. Mais des sources plus véridiques, la *Vita 1a recension B* et la *Vita 2a* déclarent le saint âgé d'un peu plus de vingt-deux ans lors de son entrée à Cîteaux, et d'un peu moins de soixante-trois au jour de son décès. Telle est l'interprétation la meilleure des textes de Geoffroi et d'Alain. C'est ce qui fait préférer 1091 à 1090. Disons toutefois que ces données sont trop vagues pour qu'on puisse baser sur elles un calcul chronologique précis. Elles permettent seulement d'affirmer que saint Bernard est né au commencement de 1091 ou à la fin de 1090. — Mabillon, qui a publié le texte de la recension B pour la *Vita 1a*, a interverti les leçons relatives à l'âge de saint Bernard entrant à Cîteaux. Il a inséré dans son texte la leçon du type A : *annos natus circiter XXIII* ; et il cite simplement comme variante la leçon du type B : *annos natus circiter XXII*. (Migne, l. c., col. 237).

2. L'année 1615 étant donnée ici comme la XXXVe de l'institution de la congrégation des Feuillants, on devrait donc placer les débuts de cette congrégation vers 1580. Cependant Jean de la Barrière commença plus tôt sa réforme. A vrai dire, c'est seulement deux ans après le chapitre général de Cîteaux tenu en 1578, que les postulants arrivèrent en grand nombre autour de l'austère reformateur, demeuré presque seul jusque-là (*Vie de V. Jean de la Barrière*, par M. l'abbé Annoncia Bazy, Toulouse et Paris, 1885, p. 129 et 135). De cette sorte, l'année 1580 peut être regardée comme la date initiale de la congrégation.

5

On ne saurait donc en douter, le chœur des religieux et la chapelle attenante sont les premières constructions élevées par les Feuillants pour s'aménager une église. L'époque de ces constructions en révèle le style : c'était celui de la Renaissance. Mais l'état ancien du mur *a b* sur la face nord (voir *Figure 2*) et la description fournie

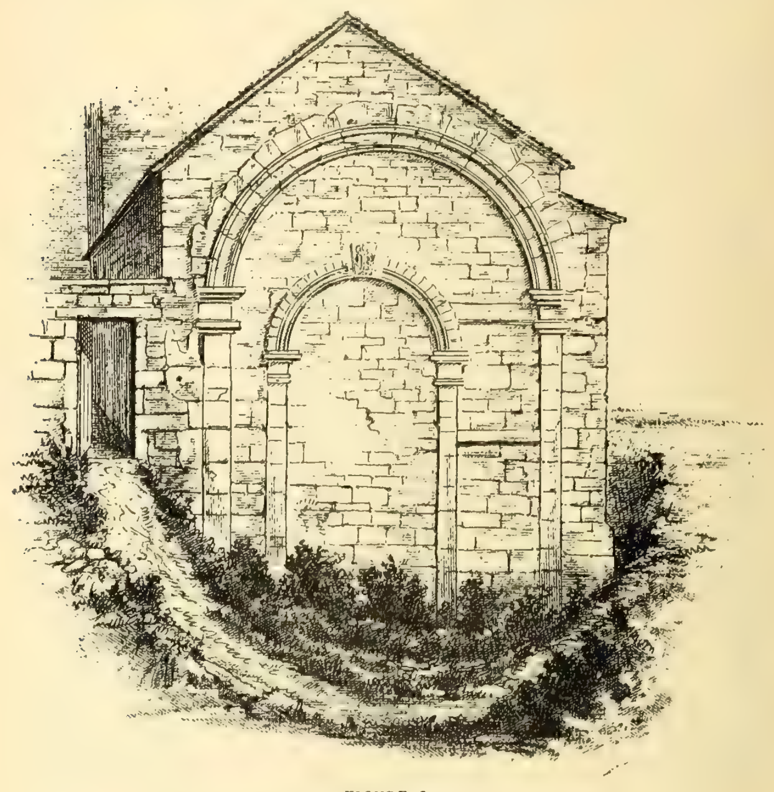


FIGURE 2
Vue des restes de l'église des Feuillants de 1821 à 1870
Aspect du Nord (1)

par Nogaret prouvent qu'il y avait là une architecture moins riche que dans les coupoles. Nogaret mentionne

1. La chapelle C et le chœur des religieux occupaient l'emplacement couvert de broussailles. Après les avoir démolis, on ferma par un mur de remplissage l'arcade qui s'ouvrait sur la coupole A. Cf. *Planche 3.*

un grenier règnant « sur le chœur et une partie de l'église », c'est-à-dire sur le chœur et la chapelle attenante. Ce grenier, dit-il, « était autrefois une chambre, attendu que l'on y a masqué une cheminée. » Le chœur, un peu plus élevé que le niveau général de l'église, était sur cave. Une porte mettait en communication la chapelle C avec l'escalier. Celui-ci desservait les galeries des différents étages et le clocher.

Pour ne rien omettre qu'il soit utile de savoir au sujet de l'église des Feuillants, reste à parler de la sacristie. Quand éclata la Révolution, la sacristie, S, était dans l'ancienne tour d'entrée du château, dont elle occupait le passage transformé en une salle. La présence des gonds sur lesquels pivotaient autrefois les vantaux de la porte, les rainures bien visibles du passage de la herse, enfin l'arcade ogivale qui réapparaît maintenant, dégagée des obstructions modernes, et que les architectes croient appartenir au XIV[e] ou XIII[e] siècle : telles sont les preuves palpables qu'on possède là les restes de la tour d'entrée mentionnée dans une charte de janvier 1423 (n. st. 1424). La sacristie, d'abord dans un autre local, ne fut transférée dans celui-ci que peu avant la Révolution (1). Entre la sacristie et l'église, un vestibule, formé du rez de chaussée d'une ancienne tourelle, s'ouvrait sur l'église par deux portes. Une de ces portes, *t*, introduisait directement dans le sanctuaire. (2) Au

1. Dans le compte ou Etat de situation du monastère de Fontaines, dressé en 1776, on lit, à l'article des dépenses : « *Sacristie nouvelle* : pour la maçonnerie, buffet, boiserie à hauteur d'appui, croisées, portes, escalier et peinture, 370 livres. » Archives de la Côte-d'Or, H, 996, layette Etats de situation. La confrontation de cette note avec l'inventaire de Nogaret prouve qu'il s'agit de la sacristie aménagée dans l'ancienne tour d'entrée du château. En 1770, cet aménagement n'était pas encore fait. Car, alors, Louis Gellain (l. c. p. 45) mentionne « l'appartement qui est en bas de la grande tour », et c'est l'ancienne tour d'entrée que les Feuillants désignaient ainsi. Le local primitif de la sacristie peut avoir été le rez de chaussée de la tour du clocher. Celui où elle fut transférée, avait servi de parloir jusqu'en 1671.

2. C'était primitivement par le couloir X que l'autre porte du vestibule en question donnait accès dans l'église. Nous ne voyons du moins pas de meilleure explication de ce couloir ménagé au milieu d'un pi-

midi de la sacristie, un bâtiment, T, avait fait partie du vieux château, mais les Feuillants l'avaient reconstruit et agrandi, vers 1780. Ces religieux l'appelaient la « petite tour » ou le « logement du vigneron » (1).

Telle était donc l'église des Feuillants. C'est dans une des chapelles dont elle se composait, qu'il s'agit de reconnaître l'emplacement de la Chambre natale.

Il y a d'abord une élimination facile à faire. La Chambre natale n'était point dans la partie nord de l'édifice, renversée en 1793. En effet, la chapelle C et le chœur des religieux ne remontent pas au dela de 1615, nous l'avons établi. Si l'on veut ajouter une nouvelle preuve à celles que nous avons déjà données, on peut consulter plus loin la *Planche 5*. Cette planche reproduit un dessin du château de Fontaines tracé par Etienne Martellange, le 21 septembre 1611, environ trois ans avant l'arrivée des Feuillants. Or, à cette époque, il n'y avait aucun bâtiment sur l'emplacement de l'exèdre et de la chapelle attenante. Ainsi l'oratoire primitif est nécessairement l'une des deux coupoles ou le sanctuaire F.

Etudions d'abord les coupoles. Voyons si elles ne nous révéleraient point l'emplacement de la chapelle de Saint-Bernard, et partant celui de la Chambre natale, qui n'en est pas distincte.

Le lecteur se le rappelle, ces coupoles furent décorées avec un soin tout spécial. Une d'elles, A, était la chapelle de Louis XIII ; l'autre, B, la chapelle d'Anne d'Autriche. Plusieurs inscriptions se rapportant à cette partie de l'église furent heureusement conservées par

lier. Deux autres vestibules, à l'entrée des chapelles royales, étaient voûtés en anse de panier. La symétrie, la régularité même demandait près du point *Z* un mur pour soutenir la retombée de la voûte du vestibule de la chapelle B. Les remaniements exécutés plus tard auront modifié cette disposition. Dans la même chapelle B, la porte débouchant sur le perron O déviait notablement de l'axe. Elle avait donc été ouverte par les Feuillants avant qu'on eût entrepris les constructions décoratives, et lorsque la chapelle B formait un local plus large, suivant le rectangle *o h l p*.

1. Archives de la Côte-d'Or, H, 996, layette Etats de situation du monastère de Saint-Bernard. Voir Etats de 1782, 1785, 1788.

M. Girault ; d'autres viennent d'être découvertes, et complètent les précédentes. Nous allons toutes les reproduire.

Sur les murs extérieurs de ce qui restait du bâtiment des coupoles, M. Girault remarqua six inscriptions : quatre au levant, deux au couchant (1).

La façade du levant présentait d'abord deux pierres portant des inscriptions très lisibles. Nous en donnons le dessin exact, car elles sont parvenues jusqu'à nous, sans détérioration :




FIGURE 3
Pierre n° 1.




FIGURE 4
Pierre n° 2.

1. Voir la notice de M. Girault, intitulée : *Maison natale de saint Bernard*, petite brochure in-12, Dijon, Gaulard-Marin, 1824, p. 19 et 36. Cette notice se trouve aussi dans l'*Annuaire hist. et stat. de la Côte-d'Or*, année 1824. Elle est entachée de plusieurs inexactitudes. — Toutes les pierres ornées d'inscriptions étaient-elles demeurées en place, ou bien quelques-unes gisaient-elles dans les décombres, au pied des murs ? Là-dessus M. Girault ne dit rien d'explicite. Mais ce détail est sans importance. Il est facile de déterminer sûrement à quelles chapelles appartenaient les inscriptions.

Un peu plus bas, deux autres pierres, ouvragées, avaient souffert du vandalisme révolutionnaire. Le dessin des sculptures restait pourtant bien accusé, car nous avons pu encore le relever. La partie supérieure était ornée d'un chiffre royal surmonté de la couronne et enlacé de deux branches de laurier. La partie inférieure formait un cadre renfermant une tablette de marbre noir avec inscription. M. Girault ne trouva plus qu'une seule de ces tablettes de marbre. Il crut l'autre totalement perdue. Celle-ci cependant a été retrouvée, en 1884, à l'évêché de Dijon. Replacée dans son cadre, elle a permis de restituer la pierre n° 3 (voir *Figure 5*).




FIGURE 5
Pierre n° 3

La tablette de marbre est fracturée, comme le dessin l'indique, et un angle a disparu. Elle appartient évidemment à la pierre n° 3, marquée du chiffre de la reine.

L'autre tablette de marbre, qui appartenait à la pierre n° 4, est perdue aujourd'hui. M. Girault la vit encore à

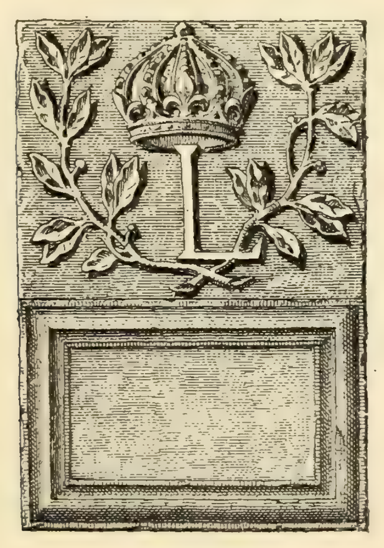


Figure 6
Pierre n° 4

sa place, mais brisée et incomplète. Voici ce qu'il put lire de l'inscription :

S. D. BERNARD AD. SOLV̄
MESTICV̄
ABILIV̄. PRO. RE
SALVTE. ORAT

Voulant restituer l'inscription entière et n'ayant pas le secours de la précédente, M. Girault donna ce texte que le lecteur jugera, comme nous, inacceptable :

*S. D. Bernard. ad solū*
*Domesticū Potentem*
*Mirabiliū pro Regis*
*Salute orat et in cœlū* (1).

La restitution véritable de la double inscription nous paraît être celle-ci :

AD. S. MARIĀ. CITHARISTÆ
SVI. B$^{di}$. LARES. MVNIFICE. HO
NESTANTĒ. PRO. REGIN[Æ]
SALVTE. ORATO[RIVM]

S. D. BERNARD[°] AD. SOLV̄
[DO]MESTICV̄. [PATRATORI]
[MIR]ABILIV̄. PRO. RE[GIS]
SALVTE. ORAT[ORIVM]

Les chapelles de Louis XIII et d'Anne d'Autriche étaient, en effet, des *oratoires*, où l'on devait prier pour la conservation du roi et de la reine ainsi que de la dynastie. Jean de Saint-Malachie, dans son opuscule, (2) nous montre les deux augustes fondateurs s'empressant de faire élever ces pieux édifices *ut se toto ei* (Bernardo)

1. *Maison natale de saint Bernard*, p. 19.
2. *DEO OPT. MAX. et S° BERNARDO pro nova Basilicæ Fontanensis instauratione sacrum*, Bibl. de Dijon.

*serio commendare posteritatemque ejusdem meritis a Deo obtinere mereantur*. Les mêmes vœux sont énoncés dans d'autres inscriptions. Quant à l'expression *Patrator mirabilium*, on n'hésitera guère à l'adopter, après avoir lu ce passage de l'opuscule déjà cité : *Te ergo, ô Pater* (Bernarde), *agente qui* MIRABILIUM PATRATOR *et immutator es*, QUALIS ET HOC LOCO TE *tua benignitate sub oculis omnium et nostris* SÆPIUS PROBASTI...On n'a point oublié que Jean de Saint-Malachie était chargé d'office par sa congrégation de diriger la fondation du monastère de Fontaines. Il paraît donc être l'auteur des inscriptions, et c'est à l'aide de ses écrits qu'il faut les interpréter.

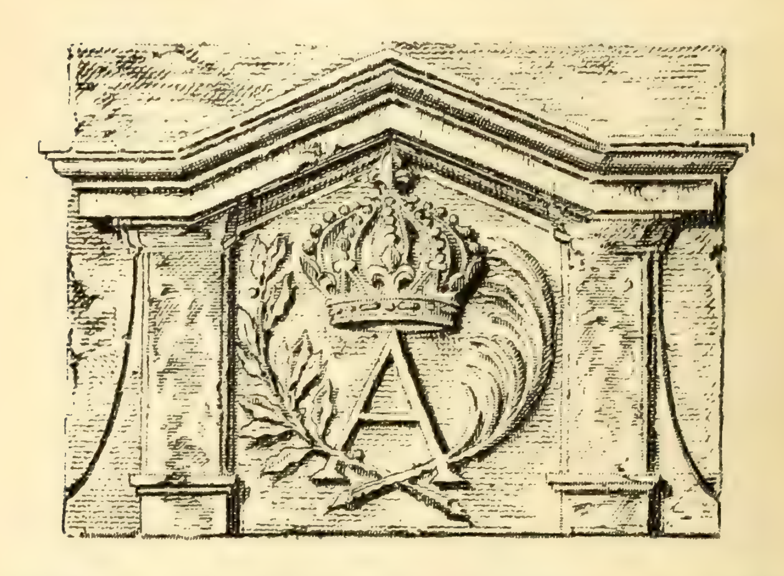
Telles étaient les quatre inscriptions du levant. M. Girault trouva celles du couchant « mutilées et illisibles. » On avait labouré au ciseau les lignes du texte, afin d'en rendre impossible la lecture. Toutefois, M. Girault eut la sage précaution de ne point détruire les deux pierres inscrites, malgré leur mauvais état. Dans les travaux qu'il fit exécuter pour assurer la conservation du monument, il les replaça avec les quatre autres « sur la principale façade », réunissant ainsi toutes les inscriptions ensemble.

Pour remplir le cadre vide de la pierre n° 3, il mit la première strophe de l'*Ave maris stella*, à la place de l'inscription *Ad. S. Mariam*, qui lui manquait. (1) On peut voir *Figure 1*, la disposition que M. Girault avait donnée à ces six pierres : chacune d'elles y est représentée avec son numéro d'ordre.

Les inscriptions du couchant, numéros 5 et 6, étaient elles absolument illisibles ? Non, et nous avons pu les déchiffrer, lorsque les pierres furent descendues, pendant la récente restauration du bâtiment des coupoles. La lecture que nous en avons faite a été dûment vérifiée. Aussi est-ce en toute assurance que nous donnons ces deux inscriptions avec le dessin des pierres sur

1. *Maison natale de saint Bernard*, p. 19 et 36.

lesquelles on les avait gravées. On voyait au-dessus des pierres les chiffres royaux surmontés de la couronne et enlacés d'une branche de laurier et d'une palme.



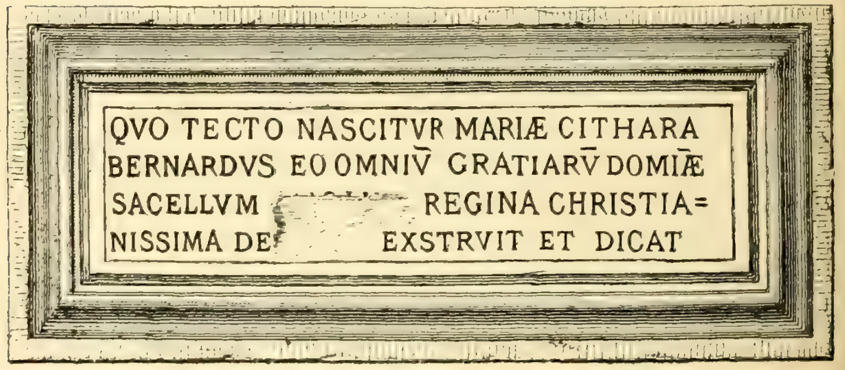
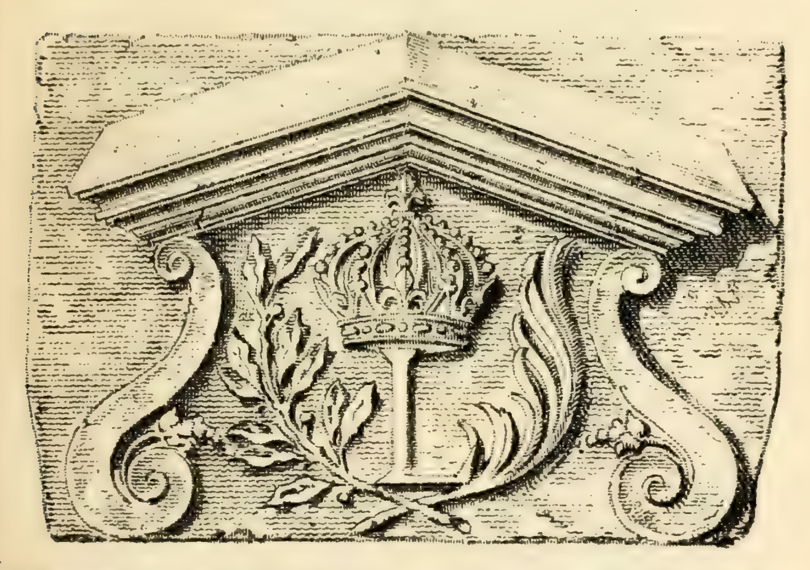

QVO TECTO NASCITVR MARIÆ CITHARA
BERNARDVS EO OMNIV̄ GRATIARV̄ DOMIĀE
SACELLVM REGINA CHRISTIA=
NISSIMA DE EXSTRVIT ET DICAT

FIGURE 7
Pierre n° 5

Il manque deux mots de cette inscription. L'action de la gelée a délité la pierre à l'endroit où ils étaient gravés, et les derniers vestiges des caractères ont disparu.

Le second mot devait être DEVOTA. Mais l'absence de l'un et de l'autre est sans importance, car elle n'enlève rien au sens fondamental du texte (1).



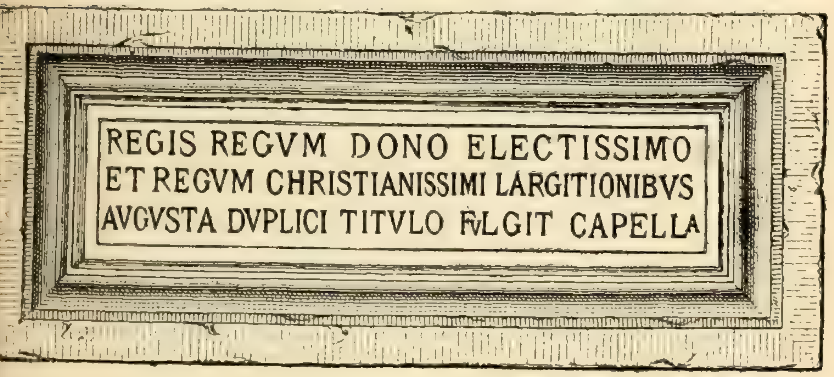



FIGURE 8
Pierre n° 6

1. On chercherait vainement ces pierres et ces inscriptions anciennes, dans le monument restauré. A l'exception des pierres numéros 1 et 2 tout le reste était dans un tel état de vétusté et de mutilation qu'il a été impossible d'en tirer le moindre parti. Plusieurs de ces curieux débris sont actuellement dans la partie nord du clos qui entoure la Maison de Saint-Bernard.

Les six inscriptions que nous avons reproduites, forment, comme on le voit, une double série parallèle. La première série se compose des nos 1, 3 et 5 ; la seconde, des nos 2, 4 et 6.

1

Sacellum B. Mariæ Dominæ
Omnium Gratiarum

2

Sacellum
S. Bernardi Patris et
ecclesiæ Doctoris

3

Ad S. Mariam citharistæ
suis Bernardi Lare munifice honestantem, pro Reginæ
salute oratorium

4

S. D. Bernardo ad solum
domesticum patratori
mirabilium, pro Regis
salute oratorium

5

Quo tecto nascitur Mariæ cithara
Bernardus eo Omnium Gratiarum Dominæ
sacellum... Regina christianissima de[vota] exstruit et dicat

6

Regis regum dono electissimo
et regum christianissimi largitionibus
augusta duplici titulo fulgit capella

Manifestement, la première série appartient à la chapelle d'Anne d'Autriche, à la coupole B ; et la seconde série, à la chapelle de Louis XIII, à la coupole A. La coupole B est donc la chapelle de la Sainte Vierge, invoquée sous le nom de Notre-Dame de Toutes Grâces ; et la coupole A est la chapelle de Saint-Bernard : le témoignage fourni par les six inscriptions est pleinement explicite.

Ce témoignage est confirmé par d'autres inscriptions.

En décembre 1885, lorsqu'on rétablissait les piedestaux des colonnes aux quatre angles de la chapelle du roi, on découvrit, dans l'emplacement du piedestal aa (voir *Planche 3*) une pierre de taille présentant, au centre de sa partie supérieure, une petite excavation de 0m04 de profondeur. Dans cette excavation se trouvait une plaquette de plomb, épaisse de quelques millimètres, et portant, sur chaque face, une inscription en relief. Nous reproduisons par le dessin cette plaquette, en lui conservant ses vraies dimensions.

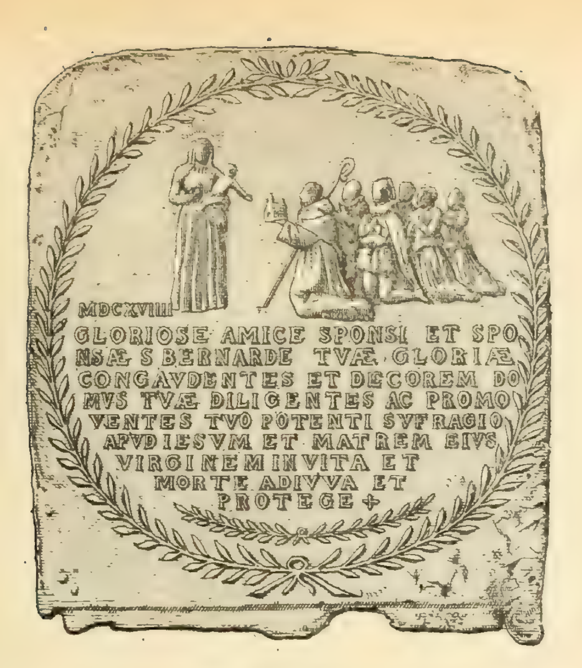



FIGURE 9
Face de la plaquette

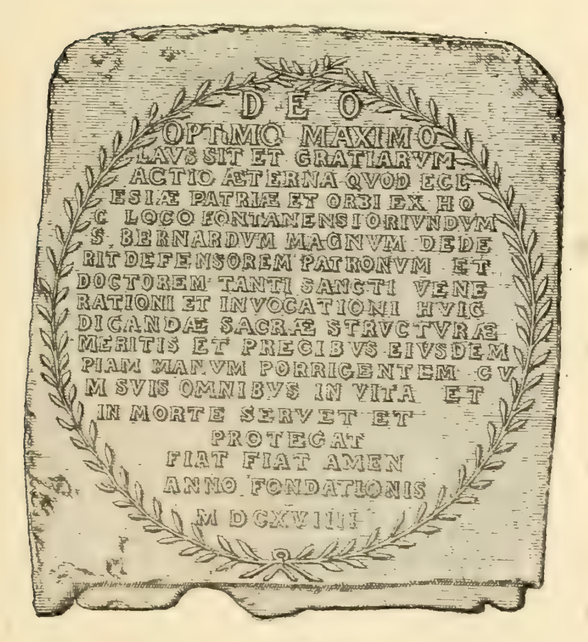



FIGURE 10
Revers

Parmi les personnages figurés, on reconnaît aisément saint Bernard prosterné devant la Sainte Vierge, et tenant d'une main la crosse abbatiale, de l'autre une église. La pose de la Vierge indique qu'on a voulu rappeler le prodige de la lactation. Quant au groupe de personnages agenouillés à la suite de saint Bernard, il est assez indéterminé. L'inscription n'exprime aucun vœu spécial au roi ni à la maison de France. Des vœux de cette nature, nous le verrons plus loin, furent gravés sur la base des colonnes. A-t-on voulu représenter, en général, ceux qui contribuèrent le plus à promouvoir la fondation de 1619 ? Faut-il voir là particulièrement celui qui posa la première pierre des constructions décoratives dans la chapelle de Louis XIII, ainsi que toute la famille de ce mandataire royal ? L'inscription du revers renferme un vœu en faveur de ce personnage et de tous les siens. Mais il n'est pas nommé. Ne serait-ce point le duc de Bellegarde, qui avait déjà posé, le 6 janvier 1619, la première pierre de la grande église ? Aucun document ne nous a fourni la réponse à ces questions.

Voici le relevé de l'inscription qui se lit sur la face de la plaquette de plomb :

1619. *Gloriose amice Sponsi et Sponsæ, sancte Bernarde, tuæ gloriæ congaudentes et decorem domus tuæ diligentes ac promoventes, tuo potenti sufragio, apud Jesum et Matrem ejus virginem*, *in vita et* [*in*] *morte, adjuva et protege.*

Nous transcrivons aussi l'inscription du revers :

*Deo Optimo Maximo laus sit et gratiarum actio æterna quod Ecclesiæ, Patriæ et orbi, ex hoc loco Fontanensi oriundum, sanctum Bernardum magnum dederit defensorem, patronum et doctorem. Tanti sancti venerationi et invocationi huic dicandæ sacræ structuræ, meritis et precibus ejusdem, piam manum porrigentem cum suis omnibus, in vita et in morte servet et protegat. Fiat, fiat. Amen. Anno fondationis* 1619.

Malgré l'indécision relative aux personnes objet des vœux formulés, il se dégage de ces textes une indication parfaitement nette : la chapelle A, où fut trouvée la plaquette, est la chapelle Saint-Bernard. C'est, en effet, saint Bernard qui est invoqué. On rend grâces à Dieu d'avoir donné un si grand saint à l'Eglise, à la France, au monde entier. Enfin, quoi de plus formel que ces expressions : *Tanti sancti venerationi et invocationi huic dicandæ sacræ structuræ?*

Au cours de l'année 1887, une pierre avec inscription fut également découverte, dans la chapelle de la reine, sous l'angle *s* (voir *Planche 3*), qui appartient aux constructions décoratives. L'inscription est gravée en caractères très mélangés. Nous nous contentons de la relever, lignes par lignes :

✠

*Deo Optimo Maximo*
*et honori Deiparæ*
*Virginis Mariæ Sacello*
*dicando hac in œde citharistæ ejus*
*B. Bernardi nomine Reginæ Francorum christianissimæ Annæ*
*Austriacæ Illmus et Rmus*
*in Christo D. D. Sebastianus Zammet, epus et Dux Lingonensis et*
*Par Franciæ Magnus prædictæ*
*Reginæ Elemosinarius hunc primum*
*Lapidem fœlici auspicio intima devotione posuit*
*octava gloriosæ*
*Assomptionis ejusdem Deiparœ Mariæ regine reginarū*
*ab ejus partu virgineo anno*
*MDCXIX*

Les quatre dernières lignes et le millésime de 1619 n'avaient pas trouvé place sur la face supérieure de la pierre déjà entièrement couverte : on les avait gravés sur les côtés.

La chapelle B, à laquelle appartient cette pierre, est donc la chapelle de la Sainte Vierge.

Ainsi les inscriptions posées aux fondations des chapelles royales rendent le même témoignage que les inscriptions posées sur les murs extérieurs. Elles attestent explicitement, les unes et les autres, que la chapelle de la reine est celle de la Sainte Vierge, et la chapelle du roi celle de Saint-Bernard.

Nous pouvons produire encore un autre document non moins clair et non moins décisif. On conserve, aux Archives départementales de la Côte-d'Or, parmi les titres relatifs à la vente des Biens nationaux, les procès-verbaux de l'inventaire estimatif et de la vente aux enchères du mobilier de l'église des Feuillants (1). Or, le 25 janvier 1793, Philippe Daudon, entrepreneur à Dijon, inventoriait ce mobilier pour la seconde fois, par ordre du Directoire du District, et dressait un procès-verbal d'où sont extraits les articles qui suivent :

« Article 1er

« Le tombeau du *maître-autel* en pierre peinte en marbre, de la longueur de 5 pieds 4 pouces, sur lequel il y a un agneau immolé, avec un marchepied en pierre polie de Dijon de la longueur de 6 pieds 3 pouces, et de la largeur de 2 pieds 10 pouces ; à la suite du tombeau il y a un soubassement en bois peint en marbre, qui monte à la hauteur du gradin, sur lequel soubassement il y a 4 colonnes en marbre de Flandre avec chapiteaux et bases de bois doré, ainsi que la corniche qui porte sur lesdits chapiteaux ; au-dessus de la corniche, un baldaquin composé de 4 consoles en partie dorées, surmontées d'un groupe de nuages avec des rayons et chutes de lauriers, ainsi que deux têtes de chérubins, le tout en bois doré. Un tabernacle en bois peint en marbre et doré. Derrière ledit autel, était *un tableau*

1. Archives de la Côte-d'Or, Q, 2, Liasse 34, cote 20.

*représentant l'Assomption de la Vierge*, peint sur toile par le citoyen Devosge ; il avait de hauteur 8 pieds 10 pouces et de largeur 5 pieds 5 pouces, y compris la bordure du cadre ; à chaque côté dudit cadre est un montant en bois peint en marbre, garni d'ornements d'église et guirlandes, le tout doré.

« A ma seconde visite, je n'ai trouvé que le cadre, le tableau en a été soustrait (1).

« Plus une crédence à droite de l'autel, ce que j'estime le tout ensemble 250 livres.

« Article 2e

« *L'autel de la Vierge* est une vieille boisure, estimée la somme de 6 livres.

« Article 3e

« *L'autel Saint Bernard* est supporté par 4 petites colonnes cannelées, en pierre, sur lesquelles colonnes est une pierre polie. Le retable de l'autel est composé d'un gradin, un tabernacle et soubassement ; sur lequel soubassement il y a 4 colonnes torses avec chapiteaux et frontispice au-dessus desdits chapiteaux ; le tout en bois doré ; avec *un tableau dans le milieu représentant Saint Bernard*, et 4 images en bois, estimé le tout 36 livres.

« Les images en bois ont été soustraites.

« Article 4e

« 16 colonnes avec leurs chapiteaux et bases, dont 10 en marbre noir et 6 autres en marbre de Flandre, les chapiteaux et bases en albâtre (2), les soubassements en pierre polie de Dijon, estimé le tout 314 livres.

« Article 5e

« Les stalles, 30 livres. »

1. Ce tableau, ainsi qu'on le voit par d'autres pièces de la même liasse, avait été fort endommagé par l'humidité. A la prière du Directoire, Devosges l'avait enlevé pour le conserver. Il existe au musée de Dijon, sous le n° 278, une Assomption de Devosges, œuvre médiocre. La toile a 2m54 de haut sur 1m30 de large. C'est probablement le tableau provenant de l'église des Feuillants.

2. Le texte primitif du procès-verbal portait en *marbre blanc*, et l'on a mis par surcharge en *albâtre*. De fait, les chapiteaux et les bases des colonnes des coupoles qui ont été retrouvés, sont en marbre blanc.

L'exactitude de cet inventaire serait suffisamment garantie par son caractère officiel et par les circonstances au milieu desquelles il fut dressé. Mais, de plus, elle est garantie encore par d'autres pièces qui sont jointes à ce document, et où le mobilier de l'église des Feuillants est décrit de la même manière et dans le même ordre.

On se rend compte de la marche suivie par Daudon. Il commence par la chapelle F, où était l'autel majeur (voir *Planche 3*). D'après les indications qu'il donne, rien, dans cet autel, ne rappelait le souvenir particulier de saint Bernard. Le tableau, qui en formait la partie principale, représentait l'Assomption. Daudon passe ensuite dans la chapelle B, où il trouve « l'autel de la Vierge, » puis dans la chapelle A, où il trouve « l'autel Saint-Bernard. »

Ce nouveau témoignage est donc entièrement conforme à celui des inscriptions. Inutile d'en chercher d'autres. Le lecteur a maintenant les preuves les plus concluantes que la coupole du roi est la chapelle Saint-Bernard. Il connaît, dès lors, le véritable emplacement de la « Chambre natale,» puisque — nous l'avons solidement démontré plus haut — la chapelle Saint-Bernard et cette « Chambre » sont un seul et même oratoire. Ici, d'ailleurs, se rencontrent bien les deux caractères distinctifs de la Chambre natale : 1° une chapelle spécialement dédiée à saint Bernard, 2° une chapelle décorée sous Louis XIII, voire même en son nom particulier.

On peut, si on le désire, jeter un coup d'œil rétrospectif sur les inscriptions, sur les citations d'auteurs, qu'on a lues précédemment. Tout va s'expliquer d'une façon lumineuse, et vraiment propre à corroborer nos conclusions. Ainsi devient très clair, par exemple, le sens des premiers mots de l'inscription n° 6, laquelle appartient à la chapelle Saint-Bernard : *Regis regum* **dono electissimo**. Quel est ce *donum electissimum* ? C'est saint Bernard né, selon la tradition, dans la petite salle dont cette chapelle a été formée. Aussi bien l'ins-

cription trouvée dans les fondations des constructions décoratives de la même chapelle (voir *Figure 10*), exprime-t-elle encore cette idée et en termes équivalents : *Deo... laus sit et gratiarum actio æterna* **quod ecclesiæ.. S. Bernardum.. dederit.** — Pourquoi, d'une part, l'inscription n° 5, qui se rapporte à la chapelle de la Vierge, attribue-t-elle la fondation et la dédicace de cette chapelle à la reine Anne d'Autriche (*exstruit et dicat*) ? Et pourquoi, d'autre part, l'inscription parallèle n° 6, qui se rapporte à la chapelle Saint-Bernard, ne parle-t-elle ni de fondation ni de dédicace, mais seulement des offrandes de Louis XIII ? C'est que la chapelle Saint-Bernard n'a pas été créée par les Feuillants, comme celle de N.-D. de Toutes Grâces ; elle est l'oratoire primitif, « la très sainte et très recommandable chapelle » (*augusta capella*), revêtue d'un double éclat (*duplici titulo fulgit*), c'est-à-dire, non seulement de l'éclat de sa décoration architecturale, fruit des largesses du Roi très chrétien, mais, avant tout, de l'éclat que lui a donné Dieu lui-même, en y faisant naître saint Bernard. — Puisque la chapelle Saint-Bernard fut transformée en une élégante coupole, à l'aide de diverses offrandes, celles du roi nommément ; puisque, malgré cette transformation, elle continua d'être une des salles basses d'un logis à étages, on ne s'étonne plus de lire, dans le *Sommaire de la vie de Saint Bernard* : que le cellier natal fut converti en une très dévote chapelle « bastie par la libéralité et magnificence de Louys XIII »; ni, dans les *Voyages* de Dumont, les *Dictionnaires* de Corneille, de La Martinière, etc. : que la chambre où naquit saint Bernard « est une fort petite salle basse quarrée et dont on a fait une chapelle » ; ni, dans l'*Inventaire* de Louis Gellain : que « les trois mil livres une fois payées pour la décoration de la chapelle Saint-Bernard, ont vraisemblablement été emploiées à achepter les colonnes de marbre qui soutiennent les deux coupoles de l'Eglise » — Enfin, on conçoit très bien que,

sur la porte de la chapelle A (voir *Planche 3*), Dumont ait pu lire ces mots : « Venez, mes enfans, et je vous introduirai dans la Maison de mon père et dans la Chambre où ma mère m'a enfanté. » En effet, le pèlerin qui franchissait le seuil de cette porte, pénétrait dans l'antique demeure de Tescelin et dans la chambre même où, selon la tradition, la B. Aleth avait mis au monde son troisième fils.

Nous n'irons pas plus loin dans cette facile vérification de la justesse des termes qui se lisent et dans les inscriptions et dans les textes des auteurs. Mais, pour achever de traiter la question de l'emplacement de la Chambre natale de saint Bernard, nous réfuterons brièvement l'opinion qui voyait ce lieu vénérable dans la chapelle située au sud des coupoles, et nous dirons comment cette opinion s'était formée et accréditée de nos jours.

Il est de la dernière évidence que le sanctuaire F n'offre aucun des caractères distinctifs de la Chambre natale. Celle-ci était une salle basse sur plan carré, elle fut décorée sous Louis XIII, son autel était l'autel de Saint-Bernard. Or, le sanctuaire F, avant les remaniements de notre époque, occupait toute la hauteur d'un bâtiment ; il est sur plan octogonal ; loin d'y découvrir le moindre vestige de travaux d'embellissement datant du règne de Louis XIII, on est contraint d'avouer que l'art fut totalement étranger à sa construction ; son autel, orné d'un tableau de l'Assomption, n'était point l'autel de Saint-Bernard : celui-ci se trouvait sous la coupole du roi. Avec d'aussi notables différences, comment le sanctuaire F a-t-il pu être pris pour la Chambre natale? D'abord, par défaut de documents, plusieurs choses restèrent inaperçues. Que Louis XIII eût fait orner l'oratoire primitif, que la Chambre natale et la chapelle Saint-Bernard fussent identiques,que l'autel de Saint-Bernard différât du maître-autel : cela ne fut point

remarqué. Des raisons plus spécieuses que solides persuadèrent que les Feuillants avaient longtemps gardé l'ancienne chapelle absolument intacte. Ces raisons se résument dans les qualifications de « chambre, cellier, salle basse » données à la chapelle vénérable. Mais nous l'avons montré, ces noms n'excluent pas la décoration de la chapelle, et le fait de cette décoration repose sur des preuves certaines. On se heurtait pourtant à une difficulté bien palpable : d'après les descriptions, la Chambre natale était une salle basse sur plan carré, tandis que le sanctuaire, de forme octogonale, occupait un bâtiment dans toute sa hauteur. On avait trouvé une solution. Pendant le XVIII^e^ siècle, pensait-on, les Feuillants avaient transformé l'ancienne chapelle,et si les auteurs l'appelaient toujours « une petite salle basse carrée », cela n'avait rien d'étonnant, puisque, de leur propre aveu, ils copiaient simplement Dumont.

L'hypothèse n'était pas tout à fait gratuite, il faut le reconnaître. En effet, les Etats de situation du monastère de Fontaines appartenant à la seconde moitié du XVIII^e^ siècle mentionnent, comme nous l'avons rapporté, la construction d'une « nouvelle chapelle, » le déplacement de la sacristie, l'érection d'un « maître-autel neuf en face du chœur » des religieux, tout un remaniement de la partie sud de l'église. Or, certainement, le sanctuaire F est cette nouvelle chapelle. Celle-ci ne saurait être ni la chapelle C, bâtie en 1615 ; ni l'une des coupoles, qui datent de 1619. D'ailleurs l'édifice lui-même atteste, on l'a vu encore, que l'aménagement du sanctuaire est postérieur aux travaux de 1619 : le sanctuaire est donc la dernière chapelle construite. De plus, la « nouvelle chapelle » formait à elle seule tout un bâtiment, elle avait son toit particulier : données qui conviennent au sanctuaire et à lui seul. De tout cela quelle conclusion tirer ? Non pas, sans doute, que le local F soit la Chambre natale. Car, il n'y a pas connexion nécessaire entre le fait d'être la Chambre natale et celui

d'être devenu le sanctuaire de l'église, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ces expressions « la nouvelle chapelle,.. en face du chœur », employées pour désigner le sanctuaire F, insinuent-elles le moins du monde qu'il s'agisse de la chapelle dédiée à saint Bernard et vénérée comme le lieu de sa naissance? Et n'est-il pas démontré, par tout ce qui précède, que la chapelle Saint-Bernard est la coupole de Louis XIII ?

Quelqu'un cependant prétendrait-il encore que le sanctuaire F peut avoir été l'oratoire primitif, et qu'ayant été reconstruit vers 1750, il serait appelé pour cette raison « la nouvelle chapelle » ? Qu'on veuille bien relire les citations de Louis Gellain. L'hypothèse objectée est inconciliable avec le langage tenu par ce religieux en 1770. En effet, cette hypothèse admise, comment, après avoir gardé l'oratoire primitif intact jusque vers 1750, les Feuillants se demanderaient-ils, à trente ans d'intervalle, où était situé cet oratoire? Comment, l'ayant orné vers 1750, diraient-ils : « Nous l'avons orné après notre établissement », lorsque cet établissement remonte à 1614 ? Comment cette simple appellation « la chapelle actuelle de Saint-Bernard » désignerait-elle avec précision l'oratoire primitif reconstruit en F, puisque — nous l'avons établi — il y avait en A une chapelle ostensiblement dédiée à saint Bernard, chapelle à laquelle on applique nécessairement ladite appellation? Comment, enfin, ne serait-il jamais question que d'une seule chapelle de Saint-Bernard, tandis qu'il y en aurait eu deux en réalité ?

On pourrait prolonger cette réfutation, mais sans utilité. L'évidence est produite, elle est pleine. La seule conclusion à tirer, au sujet du sanctuaire F, c'est qu'il fut d'abord un simple agrandissement de l'église, trouvée, au XVIIIe siècle, trop petite et peut-être trop sombre ; c'est qu'ensuite, vers 1775, on en fit le sanctuaire en y érigeant le « nouveau maître-autel ». Transformation regrettable, puisqu'elle désorientait l'édifice, et

ouvrait la porte aux fausses conjectures qui, de nos jours, ont égaré l'opinion. Avant 1750 et surtout au XVII^e siècle, à quel usage le local F était-il affecté ? Rien de précis, dans les documents. Le plus probable est qu'il y avait là une chambre, peut-être deux, mais superposées. Elles durent longtemps servir, avec quelques autres, à loger les religieux. Ceux-ci étaient nombreux dans les commencements du prieuré : on trouve en 1628 neuf religieux prêtres. D'autre part, le bâtiment avec cloître, construit par les Feuillants, ne fut habitable qu'à partir de 1670. Aussi, jusque-là, dit Louis Gellain, « on se logeait comme on pouvait dans le vieux château. »

Comment l'opinion que nous venons de réfuter, s'est-elle formée ? D'où lui est venu tant de crédit ?

C'est dans la *Notice* de M. Girault sur la Maison natale de saint Bernard (1824), que se rencontre d'abord cette opinion. Le lieu même où naquit saint Bernard, lit-on dans cette Notice, « fut choisi pour y placer le sanctuaire de la chapelle du monastère bâti en son honneur à Fontaines (1). » M. Girault veut parler du sanctuaire F, car il a remarqué, précédemment, que ce sanctuaire était devenu un cellier depuis la Révolution, tandis qu'on avait fait des deux autres chapelles une forge et une écurie (2). Or, il est avéré que la forge était établie sous la coupole B, et l'écurie sous la coupole A (3).

1. *Maison natale de saint Bernard*, p. 23.

2. Ibid. p. 20. — M. Louis Girault, fils de Claude-Xavier, dit aussi dans la *Notice biographique et bibliographique* qu'il a consacrée à la mémoire de son père (Dijon, Rabutot, 1859) : « Dans l'une des chapelles royales on avait placé une forge ; l'autre servait d'écurie pour un mulet. » (p. 19, note 2).

3. On voyait encore en 1881, sur les parois de la coupole B, les taches produites par la fumée de la forge. La chapelle A, qui « servait d'écurie pour un mulet », n'était autre que la Chambre natale de saint Bernard. Bien que cet excès de profanation soit plus imputable à l'ignorance qu'à l'impiété, le fait n'en reste pas moins lamentable.

En affirmant que le sanctuaire F était la Chambre natale, M. Girault n'apporte aucune preuve. Le seul détail qui vienne à l'appui de son assertion, se trouve dans la description qu'il fait du maître-autel. « Au milieu (du baldaquin), dit-il, était une belle statue de saint Bernard en bois doré. » Mais ce détail est inexact. Nous possédons les descriptions authentiques de cet autel : celle de l'entrepreneur Daudon, qu'on a lue tout à l'heure, et celle que donnent les Feuillants dans leurs *Etats de situation* (1). Or, ce n'était point une statue de saint Bernard, c'était, nous venons de le rappeler, un tableau représentant l'Assomption de la Sainte Vierge, qu'il y avait sous le baldaquin. On doit reconnaître, sans doute, que, devenu acquéreur du berceau de saint Bernard, trente ans après la Révolution, M. Girault fut, mieux que personne, à même de recueillir les traditions locales. Mais ces traditions avaient-elles rien conservé de bien précis relativement à la chapelle vénérable ? Nous ne le pensons pas. Les plus âgés du pays, interrogés il y a quelques années, se souvenaient seulement d'avoir, dans leur enfance, entendu appeler l'église des Feuillants, *le lieu de naissance* de saint Bernard. Il y avait aussi une des chambres du monastère, celle de l'Infirmerie, certainement voisine de l'église, que l'on nommait vulgairement « Chambre de saint Bernard ». De là, des confusions trop faciles. Toutefois, l'erreur de M. Girault ne paraît pas provenir de l'inexactitude des souvenirs populaires. En voici plutôt l'origine. M. Girault n'avait pas présente à l'esprit la notion des celliers ou salles basses des constructions de l'époque féodale. Le cellier fut pour lui la Dépense, le magasin aux provisions (2). Trop frappé de ces expressions : le *cellier*, la *chambre*, il crut que lieu natal répondait encore, par sa forme, à

1. Archives de la Côte-d'Or, H, 996, layette Etats de situation, voir Etat de 1773; voir encore layette F, Conventions pour le maître-autel avec le sculpteur Duchesne.

2. *Maison natale de saint Bernard*, p. 20, 23, 32.

ces appellations vulgaires. Dès lors, la chapelle F s'harmonisait seule avec ses idées. C'était, d'ailleurs, le sanctuaire de l'église, et M. Girault regardait ce sanctuaire comme aménagé en même temps que le reste de l'édifice. Telles furent, selon nous, les raisons déterminantes de M. Girault.

Son affirmation catégorique ne souleva aucune contradiction. L'attention publique commençait à peine à se porter sur les ruines du prieuré de Fontaines. Les quelques mots que l'on trouve, dans les publications des années suivantes, concernant la Chambre natale, disent vaguement que l'église des Feuillants était bâtie sur l'emplacement de cette chambre (1). Personne alors ne songea à faire une vérification. Bien plus, en 1841, l'opinion de M. Girault reçut sa consécration officielle. C'est en cette année, que furent rendus au culte les restes de la petite église du château. Le premier autel que l'on rétablit, fut placé dans le sanctuaire F ; M. l'abbé Renault fit de ce sanctuaire une chapelle de Saint-Bernard ; et l'architecte chargé par lui de diriger les travaux de restauration, M. Caumont, composa une brochure où il donnait le sanctuaire F pour la chapelle de Saint-Bernard et la Chambre natale (2). L'affirmation était aussi positive que celle de M. Girault, mais également dépourvue de preuves. Quelqu'un alors, peut-être M. Renault lui-même, eut cependant une intuition passagère du véritable emplacement de la chapelle Saint-Bernard. Un plan de l'église des Feuillants, trouvé dans les papiers du vénérable chanoine, et qui remonte à 1840 environ, porte l'indication du vocable des deux coupoles (3).

1. Voir spécialement : *Vie de saint Bernard*, par M. l'abbé Foisset, Paris, Gaume frères, 1839. *Manuel de la Confrérie en l'honneur de saint Bernard établie dans l'église paroissiale de Fontaines-lès-Dijon*, Dijon, 1840.

2. *Description de la chapelle Saint-Bernard, rétablie à Fontaines en août 1841*, par M. Caumont.

3. Archives de la Maison de Saint-Bernard, à Fontaines-lès-Dijon.

Pour celle de la reine, on lit : *Chapelle de la Vierge.* Quant à celle du roi, on avait d'abord écrit : *Chapelle de Saint-Bernard*, puis, ensuite, on a substitué au nom de saint Bernard celui de saint Louis. Ces indications, texte primitif et surcharge, paraissent écrites de la main de M. Renault. C'est bien M. Renault, du reste, qui imagina la présence d'un autel de Saint-Louis dans la chapelle de Louis XIII (1). Ainsi, cette intuition de l'emplacement réel de la chapelle de Saint-Bernard n'aurait été pour M. Renault qu'un éclair (2).

En 1855, le journal *Le Spectateur de Dijon* publia, dans son numéro du 5 juin, un sérieux article intitulé : *Note sur la chambre où naquit saint Bernard, devenue le sanctuaire de l'église des Feuillants.* Il s'agissait toujours du sanctuaire F. La même année, cette *Note* parut, avec quelques développements, dans le tome CLXXXV de la Patrologie Latine de Migne (3). L'auteur était

1. *Notice sur le château paternel de saint Bernard*, par M. l'abbé Renault, 1874, p. 64. Il ne paraît pas qu'un autel dédié à saint Louis ait jamais existé dans l'église des Feuillants. Aucun document ne parle d'un autel semblable, bien que la fête de saint Louis fût solennellement célébrée au monastère de Fontaines, par fondation royale de Louis XIII. (Archives de la Côte-d'Or, H, 996, layette B, nº 5). D'ailleurs, cet autel ne trouverait sa place que dans la chapelle C (voir *Planche* 3). Or, il n'y avait plus d'autel dans cette chapelle quand furent dressés les inventaires pour la vente du mobilier de l'église, les 20 août 1791 et 25 janvier 1793. Par conséquent, l'autel Saint-Louis eût dû être supprimé avant la Révolution, ce qui est inadmissible dans un monastère royal. Nous croyons plutôt que le tombeau de pierre peinte en marbre qui faisait partie de l'autel majeur, provenait de la chapelle C. Mais quel était le vocable de la chapelle C ? Cette chapelle ne renfermait-elle pas primitivement le maître-autel ? L'autel érigé là par les Feuillants, dès leur arrivée, avait-il un vocable particulier ? Aucun document ne nous a rien appris sur ces questions, qui soit entièrement décisif. Il est probable qu'avant sa translation en F, l'autel majeur était dans la chapelle C, adossé au mur du couchant, et dans la même ligne que les autels des coupoles.

2. Le laborieux investigateur auquel nous devons la connaissance de beaucoup de documents publiés dans notre travail, M. l'abbé Merle semble avoir reconnu aussi un instant le véritable emplacement de la Chambre natale de saint Bernard. Au début de son ministère pastoral à Fontaines, il désigna la coupole de Louis XIII comme étant ce lieu vénérable à l'un de ses neveux, de qui nous tenons ce détail. Ce neveu est aujourd'hui (1891) M. l'abbé Sardin, curé doyen de la ville d'Auxonne. Cette première opinion de M. l'abbé Merle ne s'est pas maintenue dans son esprit. Du reste, il n'a pas donné assez d'attention au vieux castel ; il n'a pas étudié non plus avec assez d'impartialité les traditions relatives à l'église de Fontaines.

3. Col. 1634-1660.

M. Ph. Guignard, conservateur de la Bibliothèque de Dijon. Ce nom recommandait l'opinion déjà partout accréditée, elle s'imposa de plus en plus, et le seul étonnement qui restât dans quelques esprits tenait à la nécessité d'admettre que les Feuillants eussent laissé sans ornement le lieu le plus vénérable de leur monastère, tandis qu'ils avaient prodigué les richesses d'un art somptueux dans les deux coupoles.

Il est juste d'observer que M. Guignard ne s'était point proposé d'étudier à nouveau la question de l'emplacement de la Chambre natale. Il avait seulement voulu réunir, dans la *Note* précitée, les documents qu'il avait recueillis sur le lieu de naissance de saint Bernard. Aucun de ces documents ne contredisait, d'une façon bien apparente, l'opinion admise au sujet de l'emplacement de la Chambre natale. Plusieurs semblaient même la favoriser, comme le texte de Dumont, par exemple. Il était donc difficile de rien conclure de neuf. En cela, d'ailleurs, M.Guignard fit comme tout le monde, et tout le monde fit comme lui. De notre temps, non seulement l'hagiographie, mais des écrits de tout genre, dans la localité ou autre part, ont touché à cette question de l'emplacement de la Chambre natale. Or, unanimement, on a placé ce lieu vénérable dans la chapelle qui formait le sanctuaire de l'église des Feuillants à l'époque de la Révolution (1).

1. M. l'abbé Renault, par suite même du zèle qu'il déployait pour ramener les pèlerins à Fontaines, contribua beaucoup à entretenir la fausse persuasion où l'on était touchant l'emplacement de la Chambre natale. Il fit éditer, en 1871, une lithographie contenant la vue et le plan des restes du prieuré. Il publia plusieurs brochures dont nous avons parlé précédemment. Il plaça à l'entrée du sanctuaire des marbres ornés d'inscriptions qu'il avait composées. C'était partout la propagation de l'erreur commune. Il alla plus loin, et commit la faute de faire graver ces mots: *Cubiculum natale sancti Bernardi*, sur l'archivolte de l'arcade qui met en communication le sanctuaire avec la coupole attenante. La meilleure bonne foi du monde ne pouvait légitimer cet acte, qni altérait l'intégrité du monument. Cette inscription, heureusement, vient d'être effacée dans les derniers travaux de restauration. On a enlevé aussi les marbres à raison des inexactitudes que contenaient les inscriptions que l'on y avait gravées. Aussi bien le sanctuaire, rendu à sa destination primitive, est-il redevenu une salle.

Tout récemment encore, quand fut créé le Comité de restauration du sanctuaire natal de saint Bernard, on publia une brochure (1), et on la répandit le plus possible, comme un moyen de propagande, en France et à l'étranger. Nous avons eu le principal rôle dans la rédaction de cette brochure. Nous y avons présenté et soutenu l'opinion générale. En le faisant, nous eûmes, il est vrai, quelques défiances, mais trop peu accentuées pour songer à nous inscrire en faux contre des affirmations positives et déjà anciennes. Seulement, nous le dirons en toute simplicité, c'est après avoir rédigé cette courte notice, à la prière de quelques amis, que nous nous imposâmes, spontanément, la tâche d'en vérifier l'exactitude. Nous avions l'espoir d'étayer bientôt, par de solides arguments, ce que nous venions d'affirmer sur la foi d'autrui. Au bout de quelque temps, nous fûmes complètement déçu dans notre attente. Nous dûmes reconnaître, spécialement, l'impossibilité de prouver que la chapelle située au sud des coupoles était la Chambre natale. Il devint nécessaire alors de continuer nos recherches et d'éclaircir nos doutes. Car la restauration de la Maison de Saint-Bernard, accomplie déjà pour une part considérable, allait se poursuivre incessamment : on étudiait l'avant-projet des travaux à exécuter dans la soi-disant Chambre natale (sanctuaire F). Heureusement, nos investigations persévérantes ne furent pas vaines. L'acquisition d'un manuscrit important, la découverte de plusieurs inscriptions, l'étude de différentes pièces et de quelques livres conservés dans nos Archives ou nos Bibliothèques publiques, nous procurèrent les documents nécessaires. La pleine lumière se fit pour nous ; elle se fit également pour les Missionnaires, gardiens du berceau de saint Bernard ; elle sera faite pour tous, croyons-nous, après lecture de ce travail. Le pèlerin et le touriste trouveront sûrement

1. *Le sanctuaire de Saint-Bernard à Fontaines-lès-Dijon*, Dijon 1884.

PL. 4



Reproduction d'un dessin d'E. Martellange.

VUE GÉNÉRALE DE FONTAINES-LES-DIJON EN 1611.

désormais la Chambre natale : c'est la chapelle de Louis XIII, la coupole aux colonnes en marbre noir.

**Troisième question**. — L'oratoire primitif, devenu maintenant la coupole de Louis XIII, fut-il certainement établi dans le « cellier natal » ?

Cette troisième question n'est pas inopportune. Puisqu'on s'est si facilement mépris de nos jours sur l'emplacement de la Chambre natale, n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'on ne se soit trompé de même dans le passé? Quelles preuves avons-nous donc que l'on ait réellement érigé l'oratoire primitif dans le cellier natal mentionné en 1430?

Les témoignages rapportés dans la deuxième question sont formels. D'après la tradition, il y a identité entre la chapelle vulgairement appelée Chambre natale aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et le « cellier ou chambre dans laquelle fut né mondit sieur saint Bernard ». Sans doute les auteurs cités ne jouissent pas tous d'un égal crédit ; quelques-uns ne sont que des compilateurs, qui ont copié leurs devanciers. Néanmoins, ces témoignages sont assez nombreux et assez explicites pour constituer une preuve suffisante, s'ils remontaient jusqu'à l'époque de l'érection du petit oratoire, c'est-à-dire, à la fin du XV^e^ siècle ou au commencement du XVI^e^. Mais la chaîne s'interrompt aux premières années du XVII^e^ siècle. Par conséquent les critiques exigeront quelque chose qui comble cette lacune, ils demanderont une preuve plus convaincante.

Cette preuve existe. La voici d'abord sous une forme brève et didactique, afin qu'on en saisisse mieux la valeur.

Les deux coupoles de l'église des Feuillants recouvrent l'emplacement de la « Grosse tour » de Fontaines, et en représentent les deux celliers ou salles basses.

C'est donc d'un cellier de la grosse tour qu'a été formé l'oratoire primitif, devenu ensuite la coupole de Louis XIII. Or le cellier natal appartenait à la même tour. Dès lors, n'est-on pas en droit d'affirmer l'identité de cet oratoire avec le cellier natal ? Comment admettre, en effet,que, érigeant une chapelle à saint Bernard dans l'un des deux celliers de la grosse tour, on n'ait pas choisi celui que l'on regardait comme le lieu précis de sa naissance ?

Une fois la base de ce raisonnement bien établie, une fois démontré que la grosse tour du castel était dans l'emplacement des deux coupoles, l'incertitude qui résultait de l'interruption de la chaîne des témoignages, ne pourra subsister, et la tradition du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle sera pleinement confirmée.

Entrons dans les développements que réclame cette preuve.

Le castel de Fontaines est décrit, en totalité ou partie, dans plusieurs chartes du XV^e^ siècle, la plupart déjà connues du lecteur, mais que nous sommes obligé de rappeler.

12 JANVIER 1423, N. ST. 1424. — La charte du partage entre Alexandre et Bernard de Marey, contient l'énumération complète des principaux bâtiments : *Je ledit Alexandre ay et empourte pour ma part... la moitié dudit chasteaul de Fontaines, c'est à savoir la* TOUR QUI EST DESSUS LA PORTE *dudit chasteaul, ensemble la* PETITE MAISON *qui est entre ladite Tour de la Porte et la Grosse Tour ; et la* DÉPENSE *qui est emprès la Grand Saule* (grand salle) *dudit chasteaul ; avec ce ladite* GRAND SAULE, *la* CUISINE, *la* MARESCHAUSSÉE (écurie et dépendances) *joignant à la* TOUR DU TREUL (pressoir) *qui est audit chasteaul, en laquelle Tour étant sur ledit Treul, je y ai la moitié ensemble tous les appartements appartenant à icelle moitié... Et je ledit Bernard ay et empourte pour ma part... l'autre moitié dudit chasteaul de Fontaines,*

*c'est à savoir la* Grosse Tour, *ensemble les* Places *étant emprés icelle Tour tirant jusqu'à la Tour du Treul dudit chasteaul. Item ay et empourte l'autre moitié de ladite Tour étant sur ledit Treul... Et sera commune l'entrée de la porte dudit chasteaul, au moitant* (milieu) *de laquelle, c'est à savoir au chemin, aura une borne tirant tout droit au moitant du Treul étant audit chasteaul. Et aussi sont communs entre nous le* Puits *et la* Citerne *étant audit chasteaul* (1).

Février 1429, n. st. 1430. — La charte, aujourd'hui perdue, d'un autre partage du même château entre lesdits frères de Marey et deux de leurs sœurs, contenait certainement de précieux détails dont nous avons à regretter l'absence. Chifflet ne nous a conservé que celui-ci : *Il est faict mention dans ce traicté, de la* Grosse Tour *de Fontaines, vulgairement dicte La Tour Monsieur Saint Bernard et du cellier ou chambre de la mesme tour dans laquelle fut né mondit sieur sainct Bernard* (2).

16 mars 1434, n. st. 1435.— La charte de la prise de possession d'un quart du château de Fontaines par messire Jean Rolin, évêque de Châlon, atteste que Girard Bolon, maire audit lieu, prit et donna au procureur de l'évêque *le verroul de la porte basse d'une* Grosse Tour quarrée *estans dedans ledit chastel de Fontaines, en laquelle tour, comme l'on dit, fut nez saint Bernard* (3).

18 novembre 1490. — Enfin, la charte du dénombrement d'un quart de la seigneurie de Fontaines, par Laurent Blanchard, renferme une description partielle assez détaillée. Un angle du parchemin, sur lequel est rédigée cette charte, se trouve déchiré. Nous indiquons par des crochets les solutions du texte et les remplissa-

1. Archiv. de la Côte-d'Or, B, 11332, Protocole n° 154 de J. Mathelie notaire, folio 91; et Peincedé, XXVII, p. 469-71.

2. Migne, l. c., col. 1495.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, E, 304, Titres de la seigneurie de Fontaines, 2e fascicule.

ges vraisemblables : *Une masière* [. . . .] *joignant es murs et devers* (vis à vis) *le chastel de Fontaines les Dijon, au costé de la part et portion qui fut à feu Bernard de Marey, avec les* ESTABLES *estant et joignant a* [. . . .] *murs*, BRETOICHES ET COLOMBIER *estant dessus lesdites estables, et le meix ou soulait avoir une* MAISON ET UN TREUIL JOIGNANT LESDITES ESTABLES *ainsi comme le tout se com[porte du long et] du large et du haut en bas. Et une petite soutole et gelinier a mestre porcs et austres menues bestes estant dessous une bretoiche dudit chastel, laquelle soutole ense[mble un meix et] place vide tirant dès icelle soutoule jusques à un signe de deux croix pieça* (jadis) *faites au mur dudit chastel au costé de la* TOUR MONIN, *tirant à un paul* (pieu) *qui y sou[lait être]*, *fesant séparation dudit meix et place vide, d'une autre place qui tire à la* GROSSE TOUR *ou fut né Monsieur saint Bernard, en tirant dès iceluy pault droit à la quarre* (à l'angle) *d[udit meix] ou soulait être ledit treuil ; le tout estant de présent en ruines. Avec l'entrée dudit chastel, qui est commune entre tous les seigneurs dudit Fontaines* (1).

A ces premiers documents, nous avons la bonne fortune d'en pouvoir joindre deux autres, non moins importants pour la solution de la question posée. Ce sont deux dessins d'Etienne Martellange. Nous les reproduisons sous un format réduit, mais, pour tout le reste, avec une exactitude parfaite, car la photographie des originaux a servi de base à notre lithographe.

Etienne Martellange, né à Lyon en 1568, devint jésuite coadjuteur, et fut architecte de sa Compagnie. La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* — année 1886, 1re, 2me et 3me livraisons — a publié une Notice sur sa vie et ses travaux, avec le Catalogue de ses dessins, conservés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (2). Au Tome I du recueil de ses dessins, il

1. Archiv. de la Côte-d'Or, B, 10587, cote 38.

2. Le recueil des dessins d'Etienne Martellange, précédemment attribués à François Stella, porte sur les rayons de la Bibliothèque nationale, les numéros $\frac{Ub}{9}$ et $\frac{Ub}{9a}$.

PL. 5



Reproduction d'un dessin d'E. Martellange

VUE DU CHATEAU DE FONTAINES-LES-DIJON EN 1611

s'en trouve deux, fol. 74 et 75, qui sont relatifs à Fontaines-lès-Dijon. Ils datent du 21 septembre 1611. Celui du fol. 75 est une *vue générale de Fontaines*, prise d'un point situé entre ce village et celui de Talant (voir *Planche 4*). Le château, objet de notre étude, s'y dessine avec ses bâtiments intacts et ses parties en ruine. On voit spécialement au levant, du côté de l'église, la Tour d'entrée précédée d'une petite cour étroite ; en avant de cette tour, au midi, des pans de murs à demi démolis ; en arrière, au couchant, une autre tour dont la destruction est fort avancée. Le dessin du fol. 74 est une *vue du château,* comprenant en même temps l'église paroissiale. Cette vue est prise du bas de la petite esplanade qui s'étend devant le château et que l'on appelle vulgairement la Pelouse (voir *Planche 5*). La façade du castel apparaît là tout entière, ainsi que la ligne des murs d'enceinte qui se développe au nord.

Remarquons bien la relation qui existe entre ces dessins du château de Fontaines et les passages empruntés aux chartes du xv$^{e}$ siècle. Quoique les dessins soient postérieurs aux chartes, ils représentent, à n'en pas douter, les principales constructions énumérées dans celles-ci. En effet, après Bernard de Marey, le château de Fontaines ne fut plus habité par les seigneurs du lieu, qui appartinrent, simultanément ou successivement, aux Maisons Rolin, de Rochefort, de Cléron, de Damas, etc. On n'éleva donc plus au castel aucune construction ayant quelque importance, et ce qui était en ruine acheva de s'écrouler. Ainsi doit-on conclure de là que les grands bâtiments dessinés par Martellange figuraient dans le château de Fontaines au xv$^{e}$ siècle. Ils sont d'ailleurs, en partie, venus jusqu'à nous. Or, la Tour d'entrée atteste elle-même son âge par une arcade ogivale du xiv$^{e}$ siècle, sinon du xiii$^{e}$. D'autre part, le logis central, étudié dans ses derniers restes, a présenté, plus que n'importe quel autre débris du vieux château, des signes de très grande vétusté. On a même décou-

vert, dans l'épaisseur de ses murs, une baie arquée en forme d'ogive. Enfin, argument décisif, c'est dans ce bâtiment que fut érigée la « chapelle Monsieur saint Bernard » avant l'an 1500 : cette date s'est révélée à nous, depuis l'impression des premières pages de notre travail. Il est donc juste alors d'expliquer les chartes par les dessins, et, *vice versa*, les dessins par les chartes.

Notons encore que les dessins de Martellange, qui était architecte, sont recommandés par la profession de leur auteur. Du reste, on peut juger de leur exactitude, d'après des termes de comparaison. L'église paroissiale, par exemple, est fidèlement reproduite : telle la représente Martellange, telle on la retrouve aujourd'hui pour toute la partie ancienne. Le dessin du château doit donc être tenu pour non moins exact.

Afin de compléter la série des documents nécessaires pour notre argumentation, nous avons dressé le plan des restes du château, tels qu'ils apparaissaient encore en 1881. Alors, la Maison natale de saint Bernard offrait toujours l'aspect qu'on lui voit dans la *Figure 1*. Çà et là, quelques portions de murs très anciens, ou de simples amorces, indiquaient l'emplacement et la forme des bâtiments trouvés par les Feuillants. De plus, pendant la période des travaux de 1881-1884, on a mieux examiné tous ces vestiges, on a découvert, dans le sol de l'esplanade intérieure, des traces précieuses de l'antique distribution des édifices. Ces données ont fourni la base du *Plan des restes du château de Fontaines en 1881* (voir *Figure 11*). Les hachures plus foncées désignent les vieux bâtiments. Le lecteur distingue la Tour d'entrée B, le logis des coupoles C ; entre ces deux constructions, le petit bâtiment F, transformé en chapelle vers 1750, et devenu ensuite le sanctuaire de l'église; en avant de ce bâtiment, le vestibule T, rez de chaussée d'une ancienne tourelle (voir *Planche 5*) ; au nord du logis des coupoles, les amorces d'une tour R, en saillie

sur le mur d'enceinte ; au sud de la Tour d'entrée et appuyé contre elle, une sorte de couloir terminé au levant par un étroit réduit ; puis le bâtiment H, nommé par les Feuillants la « Petite Tour », et dont la partie antérieure fut ajoutée aux constructions anciennes. Martellange représente le bâtiment H dans un état de ruine, et il y joint les restes d'une tour ou d'un ouvrage de fortification, qui faisait une forte saillie au

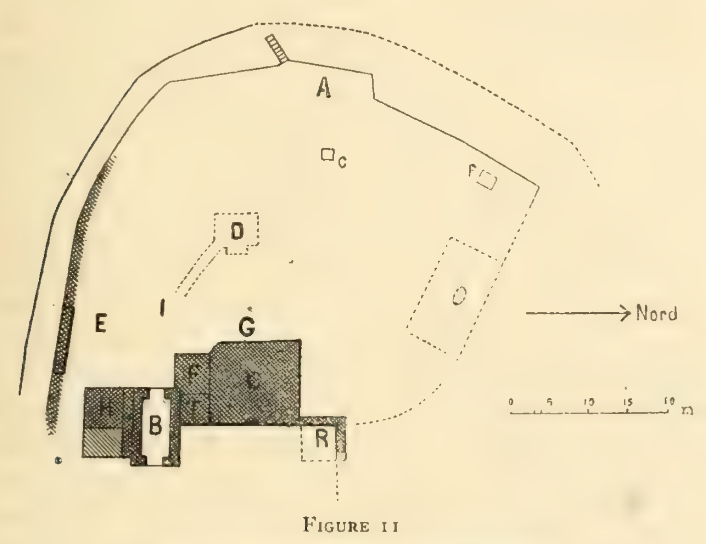



FIGURE II
Plan des restes du château de Fontaines en 1881.

sud-est. Sous les Feuillants cet ouvrage a disparu sans laisser de vestige (1). E, I et D marquent des substructions et des décombres ; G, un terrain vierge.

1. Nous n'avons naturellement pas reproduit dans le *Plan des restes du château de Fontaines*, les constructions modernes élevées pour compléter les bâtiments de service ou pour développer la chapelle. Le bâtiment O, reconstruit par les Feuillants vers 1740 (Archiv. de la Côte-d'Or, H, 996, layette Etats de situation), existait déjà en 1611, puisqu'il figure dans les dessins de Martellange (voir *Planches 4* et 5). Mais nous n'avons pu y reconnaître certainement une des constructions mentionnées dans les chartes du XV[e] siècle. Le puits et la citerne indiqués sur le plan, sont les mêmes que ceux désignés dans la charte de 1424.

Les documents sont réunis. Il s'agit maintenant de déterminer l'emplacement de la Grosse Tour, et de voir si cet emplacement est le même que celui des coupoles, ainsi que nous l'avons affirmé.

Suivant la charte de 1424 (n. st.), afin de partager le château par moitié, on avait fait un bornage dont les limites extrêmes étaient la Tour d'entrée B et la Tour du Treuil. Cette seconde tour tenait à donc la partie occidentale des murs d'enceinte, et devait se trouver en A (voir *Figure 11*). En effet, la ligne divisionnaire partant de la Tour d'entrée passait au nord du bâtiment D, relié avec d'autres en I et en E, et se dirigeait ainsi vers le point A. C'est en ce même endroit que Martellange figure une tour en ruine (voir *Planche 4*). D'après la charte de 1490, la tour du Treuil occupait à peu près le centre des constructions adossées à la muraille du couchant, indication qui ramène au même point. Tel était donc l'emplacement de la Tour du Treuil.

Par conséquent, en tirant une ligne de B en A, on doit avoir, toujours suivant la charte de 1424, d'un côté la Grand'salle, la Dépense, la Cuisine, la Maréchaussée; de l'autre, la Petite-Maison et la Grosse Tour, avoisinée de places vides. Mais de quel côté se trouvait la Grosse Tour? A droite ou à gauche de la Tour d'entrée? Les chartes ne l'expliquent point. Or il n'y a que deux hypothèses possibles. Ou bien C est la Grosse Tour, et E l'emplacement de la Grand'salle. Ou bien, réciproquement, C est la Grand'salle et E l'emplacement de la Grosse Tour. La première hypothèse répond parfaitement : 1° aux termes des chartes, 2° aux données fournies par Martellange, 3° aux caractères du bâtiment des coupoles, 4° aux indications du plan représenté *Figure 11*, 5° aux principes de la construction des châteaux-forts.— Il faut dire le contraire de la seconde hypothèse. La conclusion dès lors est facile à tirer : C, le bâtiment des coupoles, est bien réellement l'ancienne Grosse Tour.

Mais nous devons établir nos prémisses. Avant tout,

nous prierons le lecteur de ne point oublier que cette expression « Grosse Tour » signifie autre chose que ce qu'on entend par une simple tour. Ce nom désigne le donjon, le logis seigneurial. « Les plus anciens donjons, dit Viollet-le Duc, ne sont guère que de *grosses tours* voisines de l'un des fronts du château féodal (1). » Le savant architecte revient plusieurs fois sur cette observation, toujours pour la confirmer, et il déclare que, jusqu'au XIII[e] siècle, les donjons consistaient généralement « en un *gros logis quadrangulaire*, divisé à chaque étage en deux salles (2) ». Il fallait bien, d'ailleurs, que la Grosse Tour de Fontaines eût quelque importance, puisqu'elle constituait à elle seule toute une part du château divisé par moitié.

Cette observation faite, venons aux détails.

Admis la première hypothèse, on explique sans difficulté les chartes, spécialement celle de 1424. F représente bien « la Petite Maison entre la Tour de la porte et la Grosse Tour. » C la Grosse Tour, « quarrée », est avoisinée de « Places » vides ; car G est un sol entièrement vierge, et avant l'arrivée des Feuillants, aucune construction ne prolongeait le bâtiment C du côté du nord. Située en E, la Grand'salle est, suivant l'usage, exposée au midi et dans le meilleur site pour la vue. Près de cette salle, I donne un emplacement favorable pour la Dépense ; ce magasin peut prendre un certain développement ; il se complète d'une communication avec la cave D, sur laquelle devait s'élever la Cuisine. On a trouvé, en effet, sous l'esplanade intérieure, le couloir contournant et voûté qui introduisait dans cette cave et la reliait avec I. Ainsi, selon les indications expresses ou tacites de la charte, la Dépense est « emprès

1. *Diction. de l'Architecture française du XI[e] au XVI[e] siècle*, par Viollet-le-Duc, T. IX, p. 125.

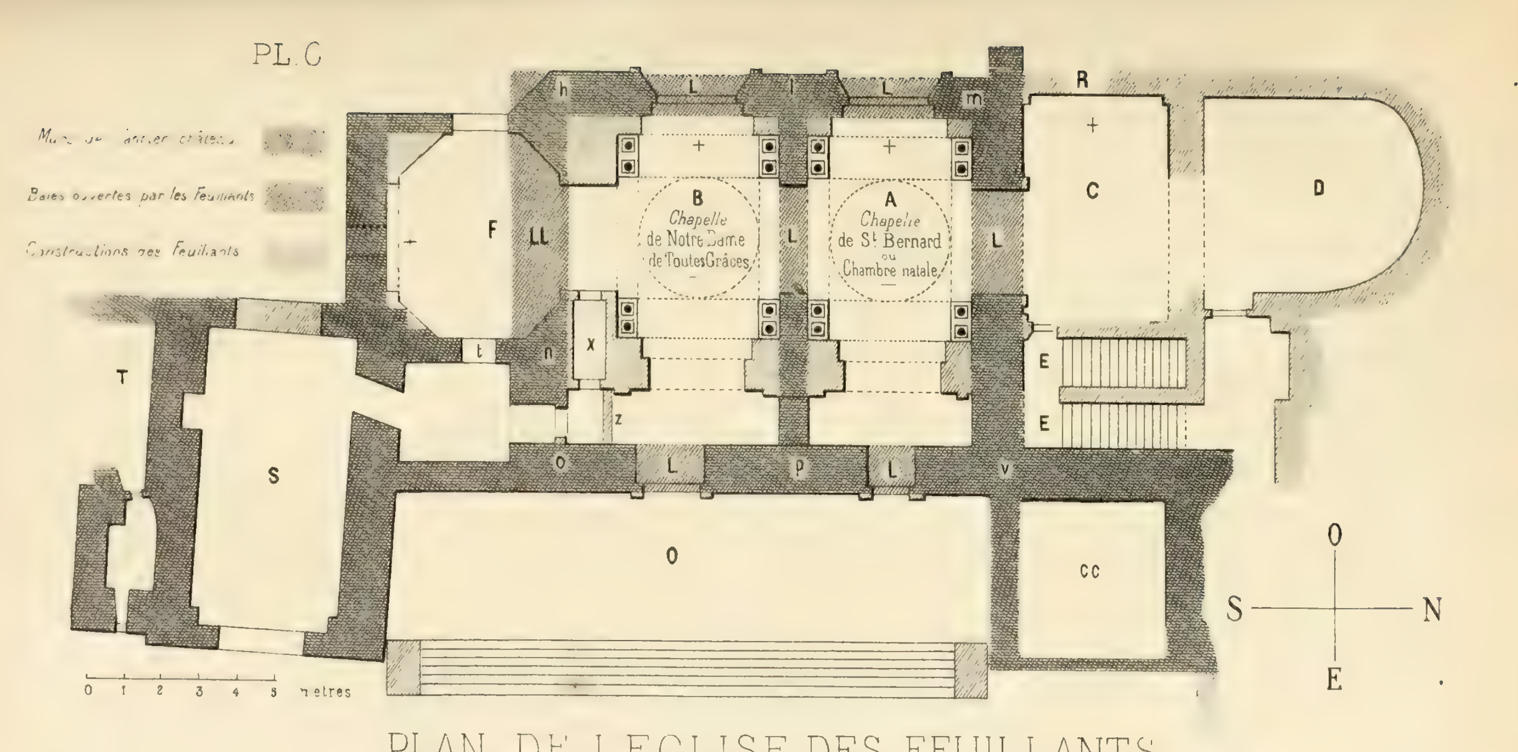
2. Ibid. p. 130.

la Grand'salle » et à proximité de la Tour d'entrée, sans cependant faire corps avec celle-ci.

Prenons maintenant la seconde hypothèse. Les rôles sont intervertis : C serait la Grand'salle, E l'emplacement de la Grosse Tour. Alors H devient la Petite-Maison. Pas de difficulté. Mais, ensuite, où trouver les « Places » vides qui avoisinaient la Grosse Tour et constituaient avec cet unique bâtiment toute une moitié du château ? Les décombres et substructions I et D indiquent plusieurs constructions formant un groupe avec E. Ce groupe est tout entier d'un côté de la ligne de partage. Evidemment, des constructions recouvrant l'espace E I D ne sauraient répondre à cette simple désignation: « la Grosse Tour quarrée », lors même que cette tour aurait des annexes. Surtout, comment voir la Grand' salle dans le bâtiment C, logis carré à quadruple étage, divisé par un mur de refend ? On sait que la Grand' salle était plutôt un long parallélogramme comprenant deux grandes pièces superposées : la salle basse pour les gens, les familiers ; la salle haute pour le maître et les siens. Parfois même, dans les châteaux anciens, dans les petits châteaux, il n'y avait qu'une pièce. Que reste-t-il pour la Dépense ? Le local F, étroit, sans cave, mal exposé, offre-t-il aucun caractère de ces magasins spacieux que l'on avait coutume de construire près des salles ? Sa situation répond-elle à la désignation du lieu de la Dépense : « qui est emprès la Grand'salle » ? Ne répond-elle pas mieux à l'indication donnée pour la Petite-Maison : « qui est entre la Tour de la porte et la Grosse Tour » ?

C'est ainsi que les données réunies des chartes, des dessins de Martellange, du plan des restes du château, font voir la Grosse Tour dans le bâtiment C.

Ce bâtiment — chose très remarquable — a tous les caractères des petits donjons des XI^e^ ou XII^e^ siècles : plan carré ou rectangulaire — peu d'élévation — sur un rez




# PLAN DE L'EGLISE DES FEUILLANTS

Indiquant l'époque des diverses constructions

de chaussée fortement encaissé trois étages seulement — division de chaque étage en deux salles par un mur de refend, sauf celui des combles. On ne peut guère hésiter à reconnaître la présence de ces différents caractères. Les étages se comptent aisément dans le dessin de Martellange (voir *Planche 5*). Le rez de chaussée, occupé par les salles basses ou celliers, n'a, comme d'ordinaire, pas de jours sur l'extérieur. Un double rang de fenêtres, puis un grand louvre au milieu de la toiture, révèlent l'existence de trois étages au dessus du rez de chaussée. Le mur de refend qui sépare les deux coupoles (voir *Planche 3*), n'est pas l'œuvre des Feuillants. Cette division est ancienne. Elle se continuait dans les deux premiers étages : la disposition des fenêtres en est un indice assez clair.

Enfin, bien que le castel de Fontaines n'ait jamais été qu'une forteresse d'importance secondaire, il dut être néanmoins construit suivant les principes de défense : l'époque à laquelle il remonte, suffit pour l'affirmer. Or, d'après ces principes, la Grosse Tour ou Donjon se conçoit très bien en C, situation la mieux choisie pour commander tout l'intérieur et en même temps les dehors du côté attaquable. Placée en E, elle ne commanderait qu'imparfaitement l'enceinte et presque aucunement les dehors.

Si l'on veut poursuivre ce minutieux examen, on aboutira toujours au même résultat. Il y a donc bien lieu de croire que le bâtiment des coupoles était la vieille Tour Monsieur saint Bernard. Ç'a été, sans nul doute, la conviction des Feuillants. Ils ont orné ce bâtiment tout entier avec un soin, une richesse, qui témoignent du prix qu'ils y attachaient. Ils ont, d'ailleurs, gravé l'expression de leur pensée, sur des pierres ou des marbres décoratifs, incrustés dans ces vieux murs objets de leur vénération : **Quo tecto nascitur** *Mariæ cithara*

*Bernardus.. — Ad S. Mariam citharistæ sui* **Bernardi lares** *munifice honestantem...* Ces mots sont extraits des inscriptions appartenant à la coupole d'Anne d'Autriche. Ainsi, comme « la très sainte et très recommandable chapelle » de Saint-Bernard, la chapelle attenante dédiée à N.-D. de Toutes Grâces, faisait partie de l'antique donjon de Tescelin. Tel est le sens de ces textes.

Au surplus, voici le mot pleinement décisif, fruit de nos dernières investigations. D'après un terrier de 1499 (Archiv. de la Côte-d'Or, E. 129, f. 10), Othenin de Cléron possédait au château de Fontaines un *quart par devers le midy*, savoir : *une maison couverte de lasve et plusieurs autres meix et maisières;* François Rolin en avait la moitié, et Laurent Blanchard, l'autre quart. Or, la part de L. Blanchard était au couchant. Celle de F. Rolin comprenait donc le centre et le nord. Ainsi la Grosse Tour, acquêt de la maison Rolin, était nécessairement le bâtiment C. Suivant le même document, les seigneurs possédaient en commun *les prisons et seps* (entraves) *estans au fond de la Tour auprès de la* CHAPPELLE ESTANS DESSOUBS LA GROSSE TOUR. Ainsi, non moins nécessairement, les prisons étaient dans la Tour R, et l'oratoire primitif ou Chambre natale, dans le cellier voisin A (voir *Planche 6*).

La moindre hésitation est donc impossible : les deux coupoles sont dans l'emplacement de la Grosse Tour, et il faut admettre l'identité de l'oratoire primitif ou chapelle actuelle de Saint-Bernard avec le « cellier natal. »

## § 3. — *Description de la Chambre natale*

Avant de donner la description de la Chambre natale ou chapelle Saint-Bernard, jetons un dernier coup d'œil d'ensemble sur l'église des Feuillants. Grâce aux solutions et aux éclaircissements qui précèdent, on se rend mieux compte de l'édifice tout entier, de son plan, de ses divisions, des aménagements successifs, enfin de l'époque des différentes constructions (voir *Planche 6*).

En arrivant à Fontaines, les Feuillants trouvèrent donc la chapelle Saint-Bernard en A, dans la salle basse septentrionale du gros logis *o n h l m v p*. Cette chapelle n'avait reçu encore aucun embellissement, et la forme qu'elle présentait alors, est exactement dessinée par le rectangle *p l m v*. Elle n'avait d'ouvertures que sur l'intérieur du château : le dessin de Martellange le prouve (voir *Planche 5*). Comment cet étroit sanctuaire aurait-il suffi pour une maison religieuse ? Il y eut nécessité de l'agrandir. Cette résolution arrêtée, rien de plus juste que de renfermer dans l'église du prieuré tout le rez de chaussée de la Tour Monsieur saint Bernard. Le vieux donjon n'était-il pas, à proprement parler, cette *Domus paterna et natalitia* (1) qui rappelait le mieux le souvenir du grand saint? On conçoit dès lors les réflexions des Feuillants, on assiste à leurs projets, et l'on en suit pas à pas l'exécution. En même temps qu'ils élèvent des bâtiments neufs, C, D, EE, ils percent dans les vieux murs différentes baies : portes, fenêtres, arcades de communication ; ils posent un clocher, CC, sur une tour de flanquement. Nous indiquons ces baies qui sont l'œuvre des religieux, par la lettre L et des hachures d'un ton moyen. Bientôt les Lettres Patentes de Louis XIII classent le monastère de Fontaines parmi les maisons de fondation royale. On entreprend la construction des deux coupoles. Celle du roi décore la chapelle Saint-Bernard ; celle de la reine orne la chapelle attenante B, que l'on dédie à N.-D. de Toutes Grâces. La chapelle B formait d'abord le rectangle *o h l p*, puisque la porte s'ouvre dans l'axe de ce rectangle. Pour avoir deux coupoles de mêmes dimensions, on restreint la largeur de cette chapelle, en élevant de gros piliers contre le mur *o n h*. Un couloir est ménagé dans le pilier X, probablement parce qu'un petit mur, en *z*, soutenait la retombée de la voûte du vestibule.

1. *DEO OPT. MAX. et S° BERNARDO pro nova basilicæ Fontanensis instauratione sacrum.*

Si l'on considère l'état du castel de Fontaines après tous ces travaux, on est frappé d'une chose : les Feuillants n'avaient pas modifié, d'une manière essentielle, les anciens bâtiments. Pour la Tour Monsieur saint Bernard, en particulier, sa forme extérieure était restée la même, sauf quelques ornements rapportés. A l'intérieur, la construction des deux coupoles avait nécessité la fusion du premier étage avec les salles basses, mais on avait maintenu le plan rectangulaire de ces salles, et l'on avait conservé le mur de refend qui les séparait. Le mur méridional *o n h* était lui-même demeuré intact : la baie marquée LL ne fut ouverte, en effet, que pour l'aménagement de la chapelle F, au XVIII^e^ siècle. Ainsi, en suivant le goût de leur époque, en adaptant le style de la Renaissance à d'antiques édifices, les Feuillants gardèrent une discrétion qui fait leur éloge. Ils le durent, sans doute, au respect religieux que leur inspirait le berceau de saint Bernard, respect qui a dicté ces lignes à Dom Jean de Saint-Malachie, chargé par sa congrégation d'élever le monastère de Fontaines : *Sed interim, ô Beatissime Pater* (Bernarde), *viliori ex filiis tuis, cui hucusque hujuscemodi operis sicut et tuæ domesticæ familiæ* (*etsi ex toto impari*) *cura demandata est, parce si minus ferventer, reverenter aut sollicite quod tuum adeo specialissimum honorem spectat, tractaverit* (1).

L'importance des chapelles jumelles A et B n'échappe à personne. La part qu'elles représentaient dans l'édifice entier, leur architecture plus riche, les souvenirs évoqués par leur emplacement, tout concentrait sur elles l'attention des religieux et des pélerins. A elles seules, elles constituaient, pour ainsi dire, toute l'église du prieuré. Louis Gellain dit dans son *Inventaire*, en 1770 : « Les deux coupoles qui forment actuellement notre église (2) ». Notre principal but, dans le présent para-

1. *DEO OPT. MAX.* etc.
2. *Inventaire des archives du mon. roy. de S.-Bernard*, p. 12.

graphe, est de décrire la chapelle Saint-Bernard ou Chambre natale ; mais nous ne pouvons omettre de décrire en même temps la chapelle de Notre-Dame de Toutes Grâces, à raison des rapports étroits et multiples qui lient ces deux chapelles l'une à l'autre. Nous donnons la coupe transversale de la chapelle Saint-Bernard (1), à l'aide de laquelle on peut se faire une idée de l'ensemble (voir *Planche* 7).

En avant des chapelles, sur l'emplacement du perron O, il existe aujourd'hui un portique avec fronton, orné de colonnes et de pilastres d'ordre dorique. Après avoir traversé ce porche, puis une petite galerie qui remplace les anciens vestibules, on est sous les coupoles de 1619. Ces gracieux édicules ne se sentent presque plus des outrages qu'ils avaient subis. On y a replacé des colonnes en marbre ; on a rétabli les moulures et les sculptures ; la restauration s'est faite avec soin (2). Seulement, à l'époque des premiers travaux, 1881-1884, l'importance que l'on attachait encore au sanctuaire F, fit perdre de vue le plan de 1619, et occasionna la démolition des deux murs qui terminaient les chapelles au couchant. On regardait alors, en effet, ces chapelles comme deux travées aboutissant au sanctuaire. Dans ces conditions, voulant élargir l'édifice, on le développa sur toute la ligne occidentale, d'abord par une sacristie appuyée contre le sanctuaire, puis par un renfoncement destiné à recevoir les petits autels. Cet aménagement nouveau a enlevé aux chapelles jumelles quelque chose de ce fini qu'elles avaient auparavant. A part cette diffé-

1. Ce dessin est dû à l'obligeance de M. Pierre Degré, architecte, à Dijon, qui nous a prêté son gracieux concours pour la partie lithographique de notre travail.

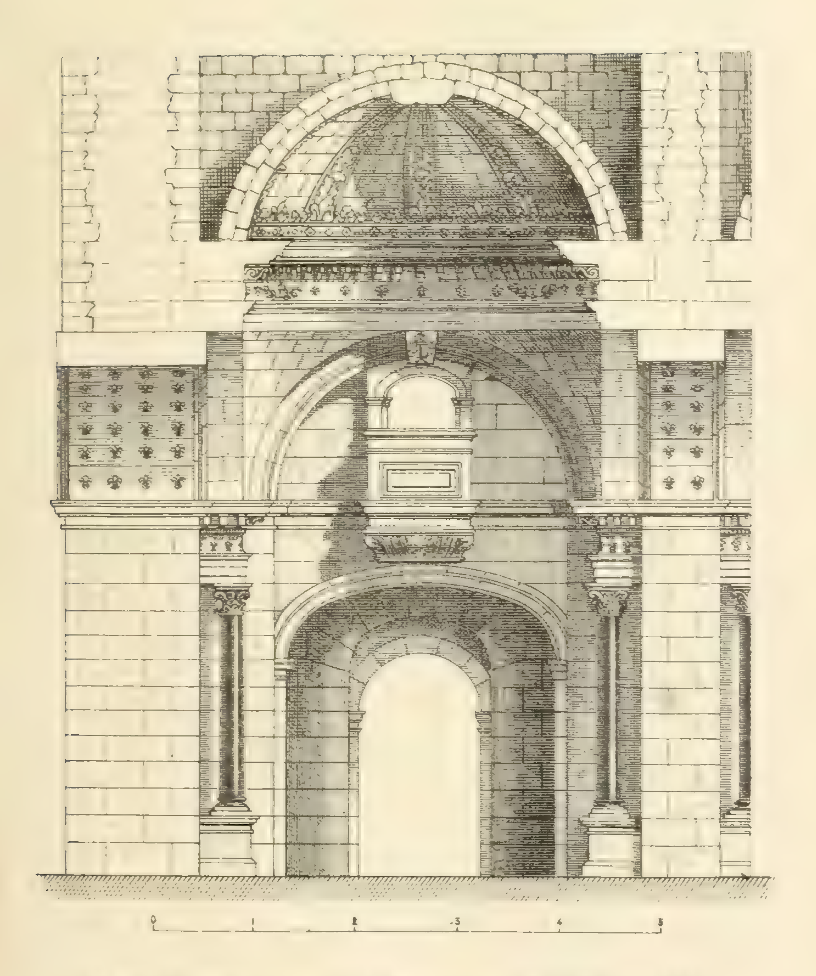
2. Nous avons déjà nommé l'habile architecte chargé de cette restauration, M. Selmersheim, architecte du gouvernement, Paris, 31, rue de Moscou. Les sculptures sont l'œuvre de M. Creusot, Dijon, rue de Longvic. Nous devons à l'obligeance de M. Creusot le dessin de notre *Planche 8*.

rence, on les retrouve telles que l'art du XVIIe siècle les avait faites.

Ces chapelles sont sur plan carré ou plutôt barlong. Elles mesurent chacune, en longueur, un peu plus de six mètres ; en largeur, un peu plus de quatre.

Des colonnes géminées, d'ordre corinthien, ornent les quatre angles de chaque parallélogramme, et soutiennent les coupoles. Dans la chapelle Saint-Bernard, les colonnes sont en marbre noir avec bases et chapiteaux en marbre blanc. Dans la chapelle de la Sainte-Vierge, elles sont en griotte de Flandre, également avec bases et chapiteaux en marbre blanc, excepté quatre chapiteaux en albâtre. Les piedestaux et les entablements sont en pierre. Les entablements se distinguent par un travail très riche et comprenant tous les ornements de l'ordre corinthien : ainsi les moulures des architraves et des corniches sont taillées de rais de cœur, de perles, d'oves, de denticules, de modillons et de rosaces entre les modillons. Mais de plus, les frises présentent, sculptés en relief, au milieu d'un rang de fleurs de lis, les chiffres royaux surmontés de la couronne et enlacés de branches de laurier. Le chiffre de Louis XIII, on s'en souvient, figure dans la chapelle Saint-Bernard, et celui d'Anne d'Autriche, dans la chapelle de N.-D. de Toutes Grâces. Dans chacun des entre-colonnements sont taillés ou sculptés sur le parement du mur, deux cadres oblongs, avec un troisième, de forme ovale, au milieu.

Chaque coupole se compose d'abord des pendentifs d'un premier sphéroïde pénétré par deux voûtes en berceau, qui se coupent à angle droit. Ces voûtes prennent naissance sur les entablenents des colonnes. Elles se noient dans les murs ou s'appuient contre eux, au-dessus d'arcs et d'arcades en plein cintre, dont les voussures sont semées de fleurs de lis, et les clefs, ornées des chiffres royaux. Les deux arcades qui s'ouvrent sur la chapelle Saint-Bernard, dans les lignes *l p*, *m v* (voir *Planche 6*), ne sont pas produites, comme on pourrait le croire, par




COUPE TRANSVERSALE de la CHAPELLE St. BERNARD.

de simples arcs-doubleaux bandés d'un pilier à l'autre, en 1619. Mais il y eut là, auparavant, des murs pleins, où l'on perça des baies.

A la section horizontale du sphéroïde se trouve un entablement circulaire complet. La frise présente un rang de fleurs de lis, quatre fois interrompu par un autre ornement, à des intervalles égaux. Cet ornement est le chiffre de Louis XIII, dans la chapelle Saint-Bernard ; une tête d'ange aux ailes déployées, dans la chapelle de la Sainte-Vierge. La corniche n'offre pas de denticule, mais, entre les modillons, des rosaces d'un dessin très varié.

Enfin cet entablement porte une calotte formée d'un segment de sphère, dont la décoration figure la couronne royale. Dans le bas, un bandeau, émaillé de perles et de pierres fines entremêlées de rosaces, est fleuronné de fleurs de lis et de trèfles. Huit rampants, chargés de palmettes bordées d'un rang de perles, viennent converger au sommet de la coupole et recevoir une large clef armoriée.

La clef de voûte de la chapelle Saint-Bernard mérite une description. Nous en donnons le dessin (voir *Planche 8*). Le choix de certaines pièces exprime, comme d'autres particularités du monument, l'intention qui fit transformer l'oratoire primitif en une chapelle votive décorée au nom de Louis XIII.

Au centre de la clef, un écusson, surmonté de la couronne royale fleuronnée de fleurs de lis, porte en chef les deux écus de France et de Navarre accolés, et en pointe, l'**L** royale, enlacée de deux branches de lauriers. Cet écusson est entouré du cordon de Saint-Michel et de celui du Saint-Esprit. Dans le deuxième cordon, l'**L** de Louis XIII remplace l'**H** de Henri III. Le tout est enveloppé d'un cartouche à enroulements découpés, qui enserrent à droite et à gauche des dauphins. Au-dessus du cartouche est une tête d'ange aux ailes déployées, et au-dessus de la tête d'ange elle-même, une tête

de lion en mascaron, d'où pend la dépouille en forme de lambrequin avec les griffes, qui semblent étreindre les dauphins.

La clef de voûte de la chapelle de N.-D. de Toutes Grâces est une pièce moins curieuse. Elle consiste dans un écu parti de France et d'Espagne, surmonté de la couronne royale fleuronnée de fleurs de lis, entouré d'une cordelière, et posé sur une sorte de grand mascaron de composition médiocre, en forme de manteau royal doublé d'hermine.

Dans la chapelle Saint-Bernard, l'écusson de Louis XIII a le chef tourné vers l'autel et la pointe vers la porte. Dans l'autre chapelle, l'écusson d'Anne d'Autriche est placé en sens inverse.

Le mur, maintenant démoli, qui faisait le fond des chapelles, était percé de fenêtres en demi-lune.

Du côté opposé, le mur, resté intact ou fidèlement restauré, présente, en saillie, deux petites tribunes portées par des corbeaux très ouvragés. L'arcade, au-dessous des tribunes, est en anse de panier (1).

De l'aveu de tous, ces petites chapelles sont charmantes. Les formes variées de l'ensemble des voûtes, l'harmonieuse combinaison du plein cintre et de l'anse de panier, la régularité de l'appareil des voussoirs en pierre dure polie, la pureté des profils, ces marbres, ces sculptures, cette décoration riche mais sobre, une grâce qui n'exclut pas la grandeur, si ce dernier mot est juste en parlant d'une église en miniature : tout se réunit pour plaire à l'observateur attentif (2).

1. La porte, que la *Planche* 7 représente sous cette arcade, à l'arrière plan, est dessinée dans la forme que lui avaient donnée les Feuillants. Cette forme a été modifiée dans la restauration de 1881-1884.

2. Ce beau travail, comme l'a remarqué M. Caumont, rappelle celui de l'hôtel de Vogüé, situé derrière l'église Notre-Dame, à Dijon, et bâti en 1614. On voit, en particulier, dans la cour de cet hôtel, un portique, dont la décoration comprend des branches de laurier sculptées. Ces branches de laurier sont tellement du même type qu'à Fontaines, le galbe des feuilles est tellement semblable, qu'on est tenté d'attribuer le double travail aux mêmes ouvriers. *Description de la chapelle Saint-Bernard*, par M. Caumont.

PL. 8



CLEF DE VOUTE

DE LA CHAPELLE S^t BERNARD

Malgré tous les détails que renferme déjà cette description, il faut en ajouter d'autres encore. Les omettre serait mériter un reproche.

La plupart des marbres : fûts de colonnes, bases, chapiteaux, que l'on a replacés sous les coupoles, sont les anciens marbres arrachés pendant la Révolution. Vendus à des particuliers (1), le 21 mars 1793, ils entrèrent ensuite dans le mobilier de l'église Saint-Bénigne de Dijon. Ils sont en effet portés, en majeure partie, sur un inventaire de ce mobilier (2) dressé au mois de janvier 1804. Les colonnes en marbre de Flandre avec bases et chapiteaux en bois doré qui avaient fait partie du maître-autel de l'église des Feuillants, décoraient alors, à Saint-Bénigne, l'autel du Saint-Sacrement, érigé dans l'abside du collatéral nord. Vers le milieu du siècle, un tombeau avec retable du style ogival remplaça ce premier autel du style de la Renaissance, et celui-ci fut acquis pour l'église d'Echalot, village du canton d'Aignay-le-Duc, où il forme actuellement l'autel majeur.

Quant aux colonnes provenant des coupoles, l'inventaire de janvier 1804 en mentionne douze avec leurs bases et leurs chapiteaux en marbre. Quatre de ces colonnes, bases et chapiteaux compris, ornaient l'autel de la Sainte-Vierge, placé dans l'abside du collatéral du midi. Elles portaient un baldaquin. C'était le baldaquin du maître-autel des Feuillants, entré, lui aussi, dans le mobilier de l'église Saint-Bénigne, mais dont les colonnes avaient été changées. Les huit autres colonnes étaient déposées sous la tour du collatéral nord, près des « fonts baptismaux formés d'une piscine en marbre noir ». On les destinait « à élever autour de la piscine une coupole ». Les soubassements de cet édicule étaient déjà posés. « Les bases et les chapiteaux des huit colonnes

1. Archiv. de la Côte-d'Or, Q 2, Liasse 34, cote 20.

2. Archiv. de l'église cathédrale Saint-Bénigne de Dijon, registre des délibérations de la Fabrique, 1792-1804.

se trouvaient alors dans le vestibule de la sacristie ». Le petit monument projeté fut-il abandonné, ou bien achevé puis démoli plus tard ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que les colonnes disparurent un jour de l'église Saint-Bénigne et que les bases et les chapiteaux y restèrent seuls, entassés dans quelque annexe de l'édifice.

En 1868, l'autel de la Sainte-Vierge, comme naguère celui du Saint-Sacrement, fut remplacé par un autel nouveau. Les colonnes qui soutenaient le baldaquin furent donc descendues, et leurs fûts, enlevés. On put voir alors sur le plat des bases, des inscriptions d'où il résultait que ces marbres provenaient bien du monastère de Fontaines. On se souvint des huit chapiteaux et des huit bases encore conservés, mais demeurés sans emploi. Les bases examinées présentèrent des inscriptions analogues aux précédentes. Il y avait donc encore là de vraies épaves de l'église des Feuillants. Cette découverte fit l'objet d'une note lue devant la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or et rédigée par un de ses membres, M. Paul Foisset (1).

L'année suivante, 1869, la Fabrique de l'église Saint-Bénigne restitua généreusement tous ces marbres à la Maison de Saint-Bernard.

Actuellement les quatre colonnes griotte de Flandre sont rétablies, à Fontaines, dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Les chapiteaux et les bases sont également remis en place. Il a été facile pour dix de ces dernières, de rendre à chaque coupole celles qui lui revenaient. Ces dix bases, en effet, portent des inscriptions, et les textes gravés fournissent les indications nécessaires pour une classification exacte.

Les inscriptions sont intactes ou faciles à restituer dans leurs lacunes. M. Paul Foisset les releva, en 1868,

1. *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or,* T. VII, p. CXV-CXVIII.

et la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or les a publiées dans ses *Mémoires* (1). Nous avons vérifié et complété cette première lecture.

Nous donnons d'abord les inscriptions relatives à la chapelle de la Sainte-Vierge. Elles sont clairement spécifiées par les abréviations O. G. D. (*Omnium Gratiarum Dominæ*) et par le nom de la reine.

DÃTE. IESV
MERITIS . SACRÆ
VIRGINIS.MARIÆ.O.G.D.
ET . CITHARISTÆ . EIVS
D . BERNARDI . ANNA
AVSTRIACHA . GALLIÆ
REGINA . AVGVSTA
REGIA . PROLE . CVM
REGE . GLORIE-
TVR

DÃTE ✠ IESV
MERITIS . SACRÆ
VIRGINIS . MARIÆ . O
G . D . ET . CITHARISTÆ
EIVS . D . BERNARDI
A . AVSTRIACA . GALLIÆ
REGINA . AVGVSTA
FIDE.FVLGEAT
1626

1. Ibid. l. c.

DANTE . IESV
MERITIS . SACRÆ
VIRGINIS.MARIÆ.O.G.
D.ET. CITHARISTÆ . EIVS
D . BERNARDI . ANNA
AVSTRIA[CHA . GALL]IÆ
RE[GINA . AVGVSTA
SPE . GAVDE]AT
1626

DĀTE . IESV
MERITIS . SACRÆ
VIRGINIS . MARIÆ . O . G
D.ET. CITHARISTÆ . EIVS
D . BERNARDI . ANNA
AVSTRIACA . GALLIÆ
REGINA . AVGVSTA
CARITATE . FER-
VEAT

[DANTE. IESV
MERITIS. SACRÆ
VIRGINIS.MARIÆ.O. G.
D. ET. CITHARISTÆ. EIVS]
D . [BERNARDI . ANNA]
AV[STRIACHA . GALLIÆ]
REGINA . AVGVSTA
PRVDENTIA.[V]IGEAT
1626

DANTE ✠ IESV
MERITIS . SACRÆ
VIRGINIS.MARIÆ.O.G.
D. ET. CITHARISTÆ . EIVS
D . BERNARDI . ANNA
AVSTRIACH[A] . GALLIÆ
REGINA . AVGVSTA
TEMPERANTIA
EMINEAT

DĀTE ✠ IESV
MERITIS . SACRÆ
VIRGINIS. MARIÆ.O. G.
D. ET. CITHARISTÆ . EIVS
D . BERNARDI . ANNA
AVSTRIACHA . GALLIÆ
REGINA. AVGVSTA
FORTITVDINE
SVPERET

La huitième inscription fait défaut. Elle était évidemment semblable aux précédentes, et devait renfermer le nom de la vertu de justice. Est-ce pendant la Révolution que la huitième base s'est perdue? Les Feuillants ne l'avaient-ils pas remplacée avant cette époque par une autre sans inscription? Nous ne savons qu'une chose, c'est que les religieux touchèrent aux colonnes de la coupole de la reine (1) un peu après 1770.

1. *Inventaire des archiv. du mon. roy. de S. Bernard*, p. 55.

Le sens de ces inscriptions n'a pas besoin d'être expliqué. La première exprime un vœu pour la naissance d'un Dauphin ; les autres, une prière sollicitant pour la reine les vertus théologales et les vertus cardinales.

Voici maintenant les inscriptions relatives à la chapelle Saint-Bernard. Elles se réduisent à deux :

✠
GLORIA
LAVS.ET.HONOR
IESV . MARIÆ . BERNAR-
DO . REGIS . REGINÆ
REGNIQVE . VOTIS . AD-
SIT . ORATE . BERNARO
REGIA . PROLES
1626

✠
GLORIA
LAVS. ET.HONOR
IESV . MARIÆ . BERNAR-
DO . REGI . ET . PATRI-
Æ . SALVS . PLVRIMA
REGIA . PROLES . ET
PAX
1626

La seconde inscription est identiquement gravée sur deux bases (1).

1. Nous ne possédons plus aucune autre inscription qui ait rapport à la petite église du château. Celles que D. Jean de Saint-Malachie a publiées dans son opuscule *DEO OPT.* etc, et qui sont reproduites *Ménol. de Citeaux,* 20 août ; Migne, l. c., col.,1647-1652, appartenaient à la grande église, qui fut démolie avant d'être achevée.

A raison de la parfaite symétrie observée dans les deux chapelles jumelles, on peut croire que, dans l'une comme dans l'autre, les bases des colonnes portaient toutes des inscriptions. Ainsi, cette deuxième série reste fort incomplète. On voit néanmoins quel était le vœu principal qui s'y trouvait formulé. C'était d'obtenir, par l'intercession de saint Bernard, la naissance d'un Dauphin.

Les marbres de Saint-Bénigne ne sont pas les seules épaves de l'église des Feuillants qui aient été rendues à leur destination première. Le musée archéologique de Dijon possédait quatre fûts de colonnes, sans bases ni chapiteaux, mais reproduisant le module exact des bases trouvées à Saint-Bénigne. Deux de ces quatre colonnes étaient en marbre noir de Dinan ; les deux autres, en griotte de Flandre. Persuadée que ces marbres provenaient de l'église des Feuillants, la Commission des Antiquités en a fait don à la Maison de Saint-Bernard, au commencement de l'année 1885. Les deux colonnes en marbre noir offraient un indice assez clair de leur origine. En effet, sur moitié de leur conférence et particulièrement dans la partie inférieure, on voyait une infinité de noms gravés à la pointe du couteau et accompagnés de dates, qui s'étendaient du milieu du XVII[e] siècle à la Révolution. La même remarque avait été faite au sujet des bases que leurs inscriptions assignaient à la coupole de Louis XIII. Ces deux colonnes ont donc repris leur place dans la coupole du roi, et les deux autres, dans la coupole de la reine.

C'est ainsi que, dans la dernière restauration de la chapelle Saint-Bernard et de la chapelle de N.-D. de Toutes Grâces, on a pu réintégrer à leur ancienne place une partie des marbres qui avaient primitivement servi à la décoration de ces oratoires.

En terminant ce paragraphe, on aimerait à décrire la salle qui régnait au-dessus des coupoles. Ainsi connaîtrait-on d'une façon complète l'état de la Tour Monsieur saint Bernard sous les Feuillants. Mais le seul docu-

ment que l'on ait sur cette salle, démolie en 1793, consiste dans le passage suivant de l'*Inventaire* de Nogaret. « Le grenier sur l'église est beau, bien plafonné, décoré d'un blason des Ducs de Bourgogne, avec corniche et frise décorée en triglyphe et entre les triglyphes des fleurs de lys ; à chaque bout, il y a deux caissons dont les plâtres sont tombés, et les bois m'ont paru pourris ; le pavé est en cadettes bien taillées et placées en compartiments ; il est aussi propre que s'il venait d'être fait ; les croisées et la porte sont en vétusté. » Nous l'avons déjà fait remarquer, Nogaret se trompe en parlant d'un blason des Ducs de Bourgogne. Les Feuillants ne purent avoir l'idée de placer ce blason dans leur monastère. D'autre part, ce n'est point avant leur arrivée qu'on aurait sculpté au castel de Fontaines les armoiries des Ducs, puisque, au témoignage de Jean de Saint-Malachie, ceux-ci ne songèrent jamais à orner le berceau de saint Bernard (1). Enfin, on a récemment découvert un écusson de Louis XIII parmi des décombres restées sur les voûtes de la coupole du roi. Or, d'où peut provenir un écusson trouvé à cette place, sinon de la salle décrite par Nogaret ? Nous pensons donc que c'est là le blason pris pour celui des Ducs. Nous en donnons le dessin (voir *Figure 12*), afin d'offrir un specimen du travail décoratif exécuté dans l'étage supérieur du vieux donjon. On reconnaît bien là les armes de Louis XIII, les écus de France et de Navarre accolés, et l'L royale posée, cette fois, sur deux palmes, au lieu de deux branches de laurier. Le cordon du Saint-Esprit ne porte aucun chiffre.

1. Dans l'épilogue de son opuscule *DEO OPT. MAX.*, etc. Jean de St-Malachie dit, s'adressant au roi : *Gaude tu, magne Rex, quia, ut locus tantæ celebritatis tibi servaretur illustrandus eo quo est cœptum tuo nomine ornatu, oportuit* **magnorum Ducum** *et aliorum teneri oculos, ne in lumine lumen tam splendidi loci viderent, quo sibi opus tanti meriti et laudis adscriberent.*



Figure 12

Ecusson provenant de la salle située au-dessus des coupoles.

*
* *

Le lecteur qui aura parcouru cette étude sur la Chambre natale de saint Bernard, connaît donc la nature de ce lieu vénéré, son emplacement exact, son histoire ; il a, sur ces divers points, des documents complets, trop complets, penseront peut-être quelques-uns. Ce sujet demandait-il en effet qu'on s'y arrêtât si longtemps ? L'objection s'est présentée à nous. Voici la réponse : Toujours les berceaux, comme les tombes, eurent le don d'exciter l'intérêt. Ces deux stations extrêmes d'une existence humaine la reflètent tout entière. Elles ont quelque chose de sacré. Pour les tombes, cela se conçoit : elles gardent la cendre, prête à se ranimer un jour, de ceux que l'on admire ou que l'on aime. Mais les berceaux ne sont pas dépourvus d'un semblable attrait. Nul ne méconnaît l'étroite affinité qui se forme entre un homme et le sol qui l'a vu naître. Et quand cet homme est, comme l'illustre abbé de Clairvaux, un grand saint; quand sa Maison paternelle et sa Chambre natale sont devenues un sanctuaire, l'attrait s'accroît de tout ce qu'y ajoute la religion. Ainsi les sentiments qui attachent au berceau de saint Bernard, justifient déjà l'importance donnée à cette étude. Observons, en outre, que la question présentait plusieurs points obscurs. Or, pour réussir à dissiper toutes les ombres et à produire la lumière pleine, il était besoin de se livrer aux plus minutieuses recherches. D'ailleurs, les vrais archéologues se plaindraient plutôt de la pénurie que de l'abondance des documents. — Mais une autre objection s'est dressée encore devant nous. La conclusion pratique de notre travail étant la destitution du sanctuaire qui avait usurpé le titre de Chambre natale, n'allons-nous pas changer

l'axe de l'église des Feuillants et en achever la mutilation? Cette église, répondrons-nous, a une double ordonnance, suivant qu'on l'envisage restreinte à son plan primitif, ou avec les regrettables agrandissements qu'elle a reçus. Serait-ce donc vraiment changer l'axe, n'est-ce pas plutôt le rétablir, que de rendre à l'édifice son plan primitif? Est-ce mutiler un monument, n'est-ce pas, au contraire, le restaurer avec intelligence, que de le dégager d'une superfétation qui tend à en troubler toute l'économie ?





# APPENDICE

## ESSAI DE RESTITUTION DU CHATEAU DE FONTAINES AU XV$^e$ SIÈCLE

On a vu, dans la *Troisième question* du § 2, plusieurs documents curieux sur les divers bâtiments dont se composait le château de Fontaines, au xv$^e$ siècle. En y joignant quelques détails empruntés aux titres de la Chambre des comptes et à ceux du prieuré des Feuillants, en se basant, de plus, sur les dessins de Martellange et sur le plan donné *Figure 11*, il a été assez facile de dresser l'essai de restitution qui fait l'objet de cet appendice. Une œuvre de ce genre renferme nécessairement, sur un point ou sur un autre, quelque chose de contestable. Aussi avons-nous tenu à la présenter en dehors des *Notes historiques et archéologiques* qui précèdent. Le lecteur en est donc dûment averti, la *Planche 10* ne reproduit pas un dessin ancien, elle propose une élaboration qui nous est toute personnelle, et qui peut inspirer à d'autres l'idée de tenter une restitution meilleure et plus savante.

Pourquoi cet essai? S'il ne s'était agi que de satisfaire un sentiment de curiosité, nous ne l'aurions pas entrepris. Mais il y avait ici à réfuter. Nous avons loué, et tout le monde doit louer avec nous M. l'abbé Renault, d'avoir contribué à la conservation du sanctuaire de Saint-Bernard et de l'avoir rouvert aux pèlerins. Il est une chose toutefois qu'on ne peut dissimuler. Dans ses publications sur la Maison de Saint-Bernard, le zélé chanoine s'est généralement mépris. La *Notice* parue en 1874 contient une longue « esquisse de la forme et de la distribution » du château de Fontaines (1). Cette restitution s'éloigne tout à fait de la réalité. Elle a pour point de départ une mauvaise interprétation du dessin d'E-

1. *Notice sur le château paternel de saint Bernard*, par M. l'abbé Renault, 1874, p. 21 et suiv.

douard Bredin, dessin qui ne fournit pas, d'ailleurs, une base solide, car les édifices y sont mal configurés (1). On sait comment les conjectures les moins plausibles sont souvent prises pour des faits certains. Il n'est donc pas inutile de donner du château de Fontaines une idée plus exacte.

Le château de Fontaines avait une double enceinte.

La première consistait en une ligne de fossés, dont il ne reste plus aucune trace apparente. Les documents écrits indiquent seuls son parcours (2).

Les Feuillants trouvèrent encore les fossés, en grande partie, du moins, mais ils se mirent à les combler. A l'ouest, cette ligne était creusée au bas de l'escarpement. En tournant au midi, elle coupait l'angle occidental du petit côteau appelé la Muscandée (voir *Planche 9*); puis, se dirigeant au sud-est, elle longeait le sentier de la Cotote, montait la rampe, atteignait la Pelouse, et passait vers la pointe du cimetière, qui entoure l'église paroissiale. De là, traversant le bas de la Pelouse, elle pénétrait dans le clos actuel, attenant au château. Ensuite, après avoir décrit, au nord, un circuit difficile à déterminer, elle descendait la pente, au couchant, suivait le pied de la colline, et regagnait l'angle de la Muscandée d'où nous sommes partis (3).

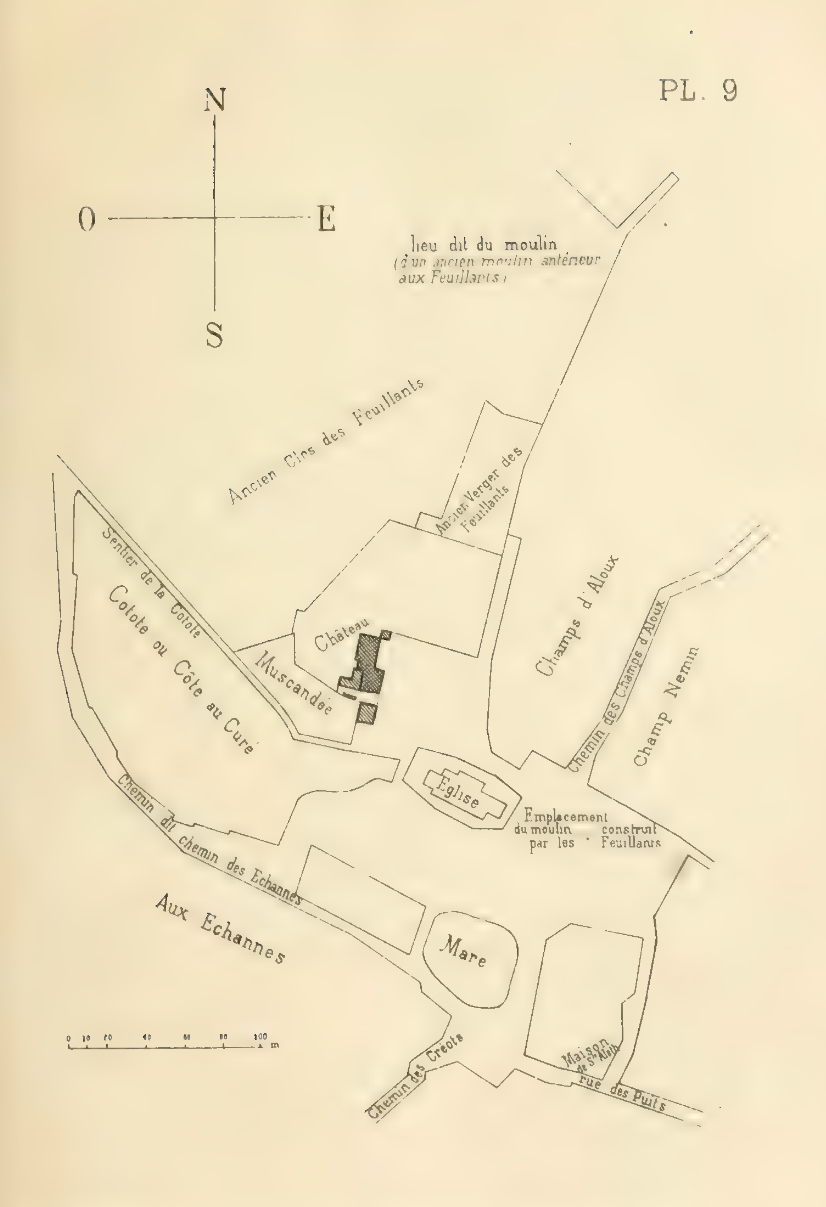
Au milieu de cette première enceinte fossoyée, sur le haut plateau de la colline, s'élevait le château. Des murailles l'environnaient, formant la seconde enceinte (voir *Planche 10*).

1. Le dessin ou *Vray pourtraict de la ville de Dijon*, par Edouard Bredin, date de 1574. Courtépée l'a reproduit dans sa *Description du duché de Bourgogne*. M. l'abbé Renault, p. 54 de sa notice, en donne la partie comprenant Fontaines, Daix et Talant. Il y joint une légende fautive, où l'église de Daix est prise pour celle de Fontaines. — Dans la *Vie de saint Bernard* du Dr Lépine, on voit, p. 76, la « reproduction d'un vitrail provenant de l'église de Fontaines » et représentant saint Bernard ainsi que son château paternel. On ne saurait trouver là un élément bien utile pour un sérieux essai de restitution.

2. Le 15 mars 1588, dénombrement de la terre et seigneurie de Fontaines fut donné par Guillaume de Damas. « Audit sieur de Damas, lit-on dans ce document, appartient, à cause de ladite seigneurie de Fontaines, le chastel, maison forte et pourpris d'icelluy *fossoyé tout à l'entour*, assis près de l'église dudit lieu. » Archives de la Côte-d'Or, E, 304.

3. Pour la justification de ces détails, voir : Archives de la Côte-d'Or H. 996; Maison de Saint-Bernard, *Inventaire des Archives du mon. roy. de Saint-Bernard*.

PL. 9




ETAT DU CHÂTEAU DE FONTAINES LES DIJON
& LIEUX ADJACENTS, VERS 1850

Le périmètre en est indiqué par la configuration même de l'assiette supérieure du plateau. Un seul côté pouvait paraître indécis, celui du nord-est. Mais ici un dessin de Martellange (voir *Planche 5*) supplée au défaut de renseignements topographiques certains. Les murs devaient être garnis de merlons et percés de trous pour le hourdage, car, au commencement du XIV$^{e}$ siècle, le duc de Bourgogne avait permis de créneler le château de Fontaines (1). Toutefois, on le devine, ici rien qui ne fût fort simple, rien qui ressemblât au formidable appareil des grands châteaux.

Pour avoir l'explication des bâtiments représentés dans la *Planche 10*, il faut consulter les extraits des chartes du XV$^{e}$ siècle, qu'on a lus plus haut, ainsi que les deux dessins de Martellange (*Planches 4 et 5*).

En partant du nord-est pour venir au sud, on voit, en saillie sur le mur d'enceinte, une tour de flanquement, qui renfermait la prison du château en l'an 1500. Elle est donnée par Martellange. Les Feuillants la choisirent pour en faire la base de leur clocher. Attenant de cette tour et en saillie sur la cour intérieure, paraît ensuite la « Grosse Tour ou Tour Monsieur saint Bernard. » On saisit la distribution de ce logis : les celliers sont indiqués par de petites fenêtres à rase-terre; les étages supérieurs et celui des combles, par les autres fenêtres et le louvre de la toiture. La « Petite Maison » se reconnaît aisément. Adossée à la Grosse Tour, elle s'appuie d'un autre côté contre la tourelle de l'escalier et de la guette. Elle remplit l'intervalle « entre la Grosse Tour et la Tour de la Porte ». Celle-ci se dessine, également distincte, en avant de tout le groupe qui vient d'être décrit, groupe qui se complète, au sud-est, par la « Petite Tour », sorte d'annexe reliant les bâtiments du levant avec ceux du midi, et enfin par une seconde tour flanquante, garnie de hourds. (2)

La restitution de toute cette première partie du château

1. Migne, l. c., col. 1502.— Archives de la Côte-d'Or, B. 10492, cote 45, et Peincedé VII, 8.

2. La Petite Tour est mentionnée par les Feuillants. Martellange la figure par des lignes indécises et comme déjà en ruine. Il indique plus clairement les restes de la tour flanquante. Les hourds de cette tour flanquante sont représentés pour faire juger, par un détail, de l'aspect que devait offrir le castel mis sur pied de défense.

est certaine. Elle a, en effet, pour base, les chartes, les dessins anciens, les restes mêmes, visibles encore en 1881, des vieilles bâtisses conservées par les Feuillants.

Pour se faire une idée de la partie du sud, il n'y avait pas d'autre ressource que les chartes et quelques substructions dans l'esplanade intérieure du castel. Il faut donc, ici, n'attacher aucune importance à la forme des bâtiments. Leur emplacement seul doit être remarqué. On distingue la « Grand salle », appuyée au mur d'enceinte, et largement ajourée pour jouir de la vue et du soleil. Contre cette salle, du côté de la tour d'entrée, se trouvent les magasins désignés sous le nom de « Dépense ». Un couloir contournant surmonte la galerie souterraine que l'on a découverte, et relie le tout à la « Cuisine » (voir *Figure 11*). Cette dernière construction est isolée, suivant l'ancien usage, et nous avons cru devoir la placer sur la cave où aboutit la galerie du sous-sol. Les indications des chartes permettent, d'ailleurs, cette distribution.

Reste la partie du couchant. Nous ferons à son sujet les mêmes réserves que tout à l'heure, sauf que Martellange fournit cependant ici une donnée. Le principal bâtiment de ce groupe représente la « Tour du Treuil ». Cette tour occupait certainement, à peu de chose près, la place qui lui est assignée. On sait que, de chaque côté, s'étageaient d'autres bâtiments appelés « Maréchaussée, étables, bretèches, colombier, soutole, gelinier ». Nous avons voulu les représenter également.

Une troisième tour de flanquement s'élève à l'angle septentrional de l'enceinte. La charte de 1490 signale, en effet, dans cette direction, la « Tour Monin ». Au commencement du XVII^e^ siècle, il y avait, un peu plus à droite, appliquée au mur d'enceinte, une construction O, qui paraît dans le plan donné *Figure 11*, et dans les dessins de Martellange. Cette construction ne nous a pas semblé répondre aux indications topographiques contenues dans la charte de 1490, relativement à la Tour Monin. Nous avons donc soupçonné l'existence d'une troisième tour de flanquement, demandée, d'ailleurs, par les principes de défense, au point d'intersection des deux murs. Il n'y a pas d'escarpement, au nord-est

du château, comme au couchant et au midi, et toute la ligne où figurent les trois tours flanquantes,exigeait une protection plus sûre.

Le bâtiment O peut dater seulement du XVIe siècle, et avoir été construit pour remplacer quelqu'un de ceux du midi et du couchant, tombés tous en ruine à cette époque.

Veut-on que l'on précise ce qui remontait au temps de saint Bernard, parmi tous ces bâtiments existants au XVe siècle ? Prenez, dirons-nous, le dessin authentique de Martellange (*Planche 5*). Cette façade de 1611 est la même que celle du XVe siècle. Or, considérez le bâtiment central, d'aspect vieillot, trapu, très simple, renforcé d'annexes moins anciennes que lui. C'est l'un des rares types du donjon français primitif. On en peut placer la construction vers la fin du XIe siècle.

Malgré la part qui reste à l'hypothèse dans la description qu'on vient de lire, on reconnaîtra, espérons-nous, qu'il y là les lignes principales du château de Fontaines. C'est uniquement avec les données dont nous avons eu l'avantage de disposer, qu'un sérieux essai de restitution pouvait être tenté. C'est en revenant sur ces données et en les étudiant de plus près encore, qu'on pourra substituer un vrai dessin à l'ébauche offerte dans cet appendice.






ESSAI DE RESTITUTION DU
CHÂTEAU DE FONTAINES AU XVme SIÈCLE

# DERNIÈRE NOTE

SUR

# LA CHAMBRE NATALE

A la fin du deuxième paragraphe de cette étude, nous avons cité un document trop tard connu de nous pour avoir pu être utilisé d'une manière complète. Il est bon, par conséquent, d'y revenir. La pièce, conservée aux Archives de la Côte-d'Or, est classée parmi les titres de famille de la Maison Bouhier (1). Elle est intitulée: « Terrier ou Rentier des drois de seignorie et justice de la terre et seignorie de Fontaines les Dijon, appartenant à noble seigneur Othenin de Cléron, escuier, seigneur dudit Cléron, de Saffres et dudit Fontaines en partie; commancé à faire audit lieu de Fontaines le XXVII[e] jour du mois de avril après Pasques Charnels l'an mil cinq cens ». Ce Terrier fut rédigé par les notaires Guillaume Donay de Dijon, Jean Favet dudit Fontaines et Christophe Binet de Vendenesse en Auxois. Les mandements en vertu desquels il fut exécuté, sont datés de mars et d'avril 1499 (a. st.).

On lit dans la déclaration faite en présence des notaires: *Premièrement, que mondit seigneur de Cléron a le quart en tout le chastel et maison fort dudit Fontaines les Dijon, tant en maisons comme en maisières; et est pour sa part et portion dicellui chastel pour* SONDIT QUART, PAR DEVERS LE MIDY : AUQUEL QUART A UNE MAISON COUVERTE DE LASVE ET PLUSIEURS AUTRES MEIX ET MAISIÈRES. *Et du surplus s'en rapportent* (les experts ou prudhommes choisis pour la circonstance) *aux partaiges faits au temps passé par les prédécesseurs des tenements des seigneurs à présent dudit Fontaines, à savoir noble et puissant seigneur messire François Rolin, chevalier, seigneur de Beauchamp et dudit Fontaines pour la moitié, et noble homme maistre Laurent Blanchard, seigneur dudit lieu pour ung quart, et mondit seigneur de Cléron pour ung autre quart.*

*Et quant aux entrées et issues dicellui chastel de Fontaines, ont dit et rapporté lesdits esleus proudhommes à nous lesdits commissaires que ils et chacung d'eulx ont vehu et sceu lesdites entrées estre communes entre lesdits seigneurs; et du surplus s'en rapportent es lettres desdits partaiges;*

1. Archiv. de la Côte-d'Or, E, 129; voir fol. 10.

*

*avec* LES PRISONS ET SEPS (entraves) ESTANS AUDIT CHASTEL AU FONDS DE LA TOUR AU PRÈS DE LA CHAPPELLE ESTANS DESSOUBS LA GROSSE TOUR.

Rapproché des chartes du XV^e^ siècle, des témoignages de la tradition, des plans et dessins que nous avons donnés, ce document permet de tirer les conclusions suivantes avec une certitude absolue.

1° La Grosse Tour du château de Fontaines était dans l'emplacement des deux coupoles.

En effet, l'an 1500, François Rolin possédait la moitié du château ; Othenin de Cléron et Laurent Blanchard en avaient un quart chacun. La Grosse Tour était à François Rolin. Car la Maison Rolin l'avait acquise dès 1435 (Charte du 16 mars 1434). Et, d'ailleurs, cette tour ne figure ni dans la portion d'Othenin de Cléron (Terrier de l'an 1500), ni dans celle de Laurent Blanchard (Charte de 1490). Or il est facile de déterminer où était située la part de chaque seigneur. Le lecteur voudra bien consulter la *Figure 11*. Le quart appartenant à Othenin de Cléron, étant « par devers le midy », comprenait donc E I et peut-être D et H. Celui de Laurent Blanchard, qui consistait dans la Tour du Treuil et les bâtiments adjacents, occupait, au couchant, A et les places voisines (Relire nos raisonnements sur la charte de janvier 1423). Reste alors pour François Rolin la façade du levant, c'est-à-dire, au moins les constructions B F T et C. Mais parmi ces constructions quelle était la Grosse Tour ? Indubitablement, c'était le bâtiment C, le logis des coupoles actuelles, tandis que F était « la Petite Maison entre la Tour de la Porte et la Grosse Tour ». Tout l'indique.

2° L'oratoire primitif ou chapelle Monsieur saint Bernard fut érigé à la fin du xv^e^ siècle.

La date du Terrier en est la preuve formelle.

3° Le même oratoire fut érigé dans le cellier septentrional de la Grosse Tour, soit dans le cellier A (voir *Planches 3 et 6*).

En effet, le Terrier atteste que la Chapelle était « dessoubs la Grosse Tour ». C'est dire clairement qu'elle était formée d'un cellier. Le Terrier ajoute que la chapelle était avoisinée d'une tour renfermant la prison. Or il est évident qu'il s'agit de la tour R (voir *Figure 11*). L'on ne peut placer la prison ni en F, ni en T : F est la Petite Maison ; T est la tourelle de l'escalier et de la guette, et répondrait mal à cette simple désignation : « la tour auprès de la chapelle », tandis que R y répond parfaitement. L'oratoire primitif était donc dans le cellier voisin de la tour R, il était dans dans le cellier septentrional de la Grosse Tour, en A (voir *Planches 3 et 6*), où déjà tout nous l'a fait reconnaître.

4° L'oratoire primitif fut formé du cellier ou chambre natale mentionné en 1430.

C'est un corollaire de ce fait que ledit oratoire occupait un cellier de la Grosse Tour. Comment, en effet, redirons-nous ici, comment eût-on érigé une chapelle à saint Bernard dans l'un des deux celliers de la Grosse Tour, sans choisir celui que l'on vénérait comme le lieu précis de sa naissance ? Comment élever un doute à cet égard, puisque la chapelle fut établie à la fin du XV^e^ siècle, alors que le cellier natal était l'objet de l'attention publique ? Il faut donc accepter la tradition qui atteste l'identité de l'oratoire primitif de saint Bernard avec le cellier natal rappelé en 1430. Nous étions arrivé à cette conclusion par de longs raisonnements; le Terrier de l'an 1500 y conduit plus vite.

5° La Chambre natale est exactement dans le lieu que nous avons désigné. C'est la coupole septentrionale, la chapelle décorée du chiffre et des armes de Louis XIII, et ornée de colonnes en marbre noir.

Cette cinquième conclusion ressort d'elle-même après les précédentes.

6° L'essai de restitution du château publié dans l'*Appendice* trouve un nouvel appui dans le Terrier de l'an 1500.

Il est facile de s'en rendre compte.

*
* *

M. Guignard, conservateur de la Bibliothèque de Dijon, ayant lu notre travail, le trouve absolument concluant. En venant nous faire part de ce jugement, dont nous sommes justement flatté, il nous a communiqué un document curieux sur la Chambre natale.

Le P. Conrad, jeune cistercien allemand, chassé de son abbaye, pendant la guerre de Trente ans, voyagea en France. Il arriva à Dijon, en 1634, la veille de la Pentecôte ; il alla visiter le monastère de Fontaines. « Les religieux, dit-il, sont occupés à bâtir. Ils n'ont encore qu'une petite église, formée de la Chambre où naquit S. Bernard. *Là, trois autels seulement ;* CELUI DU MILIEU *s'élève à l'endroit où se trouvait le lit sur lequel S. Bernard vint au monde*, et la naissance du saint est joliment peinte sur la table de l'autel (*Altartafel*) (1) ».

Ce témoignage est d'accord avec tous les autres documents. Le lecteur rectifiera lui-même ce qu'il contient de moins précis ou d'un peu exagéré. Il est fort clair, d'après cela, que la Chambre natale est en A. Car, en 1634, les trois chapelles de la petite église étaient en A, en B et en C.

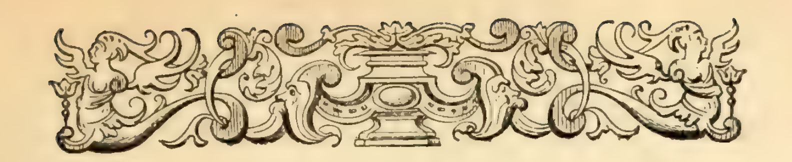
1. *Itinerarium ou Petit Livre de voyage du P. Conrad Burger*, publié par le D^r^ J. Alzog. — *Freiburger Diocesan-Archiv*, Fribourg-en-Brisgau, 1870, 5^me^ vol. p. 247 et suiv.

*
* *

En décrivant la Chambre natale, nous n'avons pu satisfaire le vœu de plus d'un lecteur désireux de connaître la forme antique du « cellier où naquit saint Bernard ». On ne peut guère ajouter à ce qui a été dit. La dimension la plus facile à préciser est la largeur, qui n'a pas été modifiée: elle mesure un peu plus de quatre mètres (voir *Planche 6*). La longueur dépasse huit mètres ; mais, autrefois comme aujourd'hui, un couloir pouvait être pris sur cette dimension, du côté du levant. Le sol actuel est à peu près au même niveau que l'ancien, car, en creusant, on rencontre bientôt la marne rocheuse qui porte les premières assises des fondations. On l'a remarqué, les celliers ou chambres du sous-sol de la Grosse Tour formaient le dernier étage inférieur, et il n'existait point de cave proprement dite dans ce logis (1). Quelle était l'élévation du cellier natal ? On peut l'évaluer à un peu plus de trois mètres. Le terre-plein de l'esplanade intérieure qui, primitivement, venait butter la Grosse Tour, est assez élevé. Afin que les chambres du sous-sol fussent ajourées, on avait dû leur donner une hauteur à peu près égale au niveau du terre-plein. Le petit donjon de Fontaines était-il voûté ? Cela est peu probable ; mais les étages étaient plutôt séparés par des planchers de charpente engagés dans la bâtisse ou portés sur des corbelets intérieurs. Le plancher des celliers ne dépassait pas la corniche de l'entablement qui est maintenant au-dessus des colonnes (voir *Planche 7*).

1. La cave de l'ancien château était en D (voir *Figure 11*). Madame veuve Girault ayant découvert cette cave par suite de l'effondrement d'une partie de la voûte, elle essaya de la rendre à sa destination, et fit ouvrir une porte dans le mur du côté du levant. Cette porte, toute moderne, ne saurait égarer l'observateur : l'ancienne issue était à l'angle méridional, comme l'indique la *Figure 11*. La cave D est actuellement une citerne.





# III

## L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE SAINT BERNARD

L'HISTOIRE du château de Fontaines commence avec celle de saint Bernard. Tescelin le Saure, père du saint abbé, est le premier seigneur de ce lieu que l'on connaisse : avant lui, nulle mention du castel de Fontaines dans aucun document. Une grande obscurité couvre les origines du preux chevalier. Les événements qui signalèrent son existence, les détails de sa vie domestique, se dérobent généralement aux recherches de l'investigateur. L'enfance et la jeunesse de saint Bernard et de ses frères ont laissé elles-mêmes peu de souvenirs. Ainsi la page la plus attrayante de l'histoire du château de Fontaines ne sera jamais qu'une page bien courte. Essayons cependant de coordonner les documents qui peuvent aider à l'écrire.

Touchant les origines de la ligne paternelle de saint Bernard, la seule dont nous ayons à parler, on ne peut rien affirmer qui soit bien explicite. Les anciennes biographies et les vieilles chartes disent peu, les traditions sont tardives et disent trop. Un des meilleurs éléments pour élucider la question, ce serait la connaissance des

domaines de Tescelin, de ses résidences, de sa parenté. Or, sur ce triple objet, les données historiques sont fort rares.

On a vite parcouru la série des domaines de Tescelin qui sont mentionnés dans les chartes ou les écrits des auteurs. Il était seigneur de Fontaines, *Fontanensis oppidi dominus* (1), et l'on ignore si d'autres partageaient ce titre avec lui. Il possédait une prairie, *pratum domni Tecelini Sauri* (2), sur les bords de la Brenne, entre Courcelles et Benoisey, au milieu des fiefs des seigneurs dits de Grignon, de Rougemont, de Frolois, de la Roche, d'Epiry, etc. (3). Il avait à Châtillon-sur-Seine une maison (4), ce que l'on appellerait aujourd'hui un hôtel. Et l'on ne peut plus rien ajouter.

Outre sa résidence seigneuriale de Fontaines, Tescelin en avait donc une autre à Châtillon. Il faisait partie de la première noblesse de ce *castrum*, important et célèbre, où la suzeraineté appartenait à l'évêque de Langres et au duc de Bourgogne. Parmi les nobles, les chevaliers, qui avaient là un domicile, un centre de famille, des droits féodaux, il faut compter, avec Tescelin le Saure, Renier de Duesme, sénéchal du duc; Jobert le Roux I de la Ferté-sur-Aube, sénéchal du comte de Champagne et vicomte de Dijon ; Hugues-Godefroi ; Aymon le Roux ; Gauthier de la Roche, connétable ; Renier de la Roche, frère de Gauthier ; Evrard de Bouix ; Barthélemy de Bar ; Godefroi de Molesme ; Tescelin de Polisy ; Calon de Grancey et son fils Hugues le sénéchal (5). Nous n'achevons pas la liste. Les deux

1. Migne, l. c., col. 536.
2. Ibid. col. 1463.
3. Ibid.
4. Ibid. col. 525.
5. Il suffit de jeter les yeux sur quelques chartes des abbayes de Châtillon ou du voisinage pour rencontrer tous ces noms. Voir spécialement, Archiv. de la Côte-d'Or, Cartulaire de Molesme. — M. E. Petit a édité unt rès grand nombre de ces chartes, dans son *Hist. des Ducs de Bourgogne*, Dijon, Darantière, 1885-1891.

premiers étaient frères (1). Ils sont généralement désignés dans les chartes sous le nom « de Châtillon » : *Rainerius de Castellione*, *Gosbertus Rufus de Castellione* (2). Le même nom est donné à leurs fils (3). Hugues-Godefroi paraît être frère de Renier et de Jobert (4). Il est également dit de Châtillon, ainsi qu'Aymon le Roux (5) et plusieurs autres chevaliers que notre liste ne mentionne pas. D'où venait à ces seigneurs une telle qualification ? Il suffit, pour l'expliquer, qu'ils aient appartenu à Châtillon, par le domicile, la naissance, les ancêtres ou quelque participation à la seigneurie. Mais ne descenderaient-ils point d'une ancienne maison comtale du Lassois ? On ne possède aucun document spécial sur cette question.

Le père et la mère de Tescelin ne sont pas connus. Tout ce que l'on sait à leur sujet, se déduit d'un texte fort bref de la chronique d'Albéric de Trois-Fontaines (6).

1. Archiv. de la Côte-d'Or, Cartul. de Molesme, I, p. 72-73.
2. E. Petit, I, p. 419, 500. Cartul. de Molesme, I, p. 27. En cet endroit le Cartul. de Molesme porte : *Gosbertus rufus de Castellione;* ailleurs on lit seulement : *Gosbertus de Castellione.* Mais c'est un même personnage, et son identité avec Jobert le Roux de La Ferté, vicomte de Dijon, est certaine. Voir *Hist. des Comtes de Champagne* par d'Arbois de Jubainville, II, p. 158 ; *Hist. des Ducs de Bourgogne,* par E. Petit, I, p. 422-425, II, p. 450.
3. E. Petit, II, p. 246.
4. Ibid. I, p. 419 ; Cartul. de Molesme, I, p. 70.
5. Cartul. de Molesme, I, p. 58.
6. *Mon. SS.* T. XXIII, p. 818. Migne, l. c., col. 1395. — Plusieurs donnent pour mère à Tescelin, Eve de Grancey ou de Châtillon. Quelles sont les bases sur lesquelles on appuie cette conjecture ? Le roman généalogique connu sous le nom de Chronique de Grancey (voir liv. III, nos XXVII et XXVIII) ; l'Inventaire, fort inexact, des Titres de la Maison de Cléron, dressé par F. de la Place (Migne, l. c., col. 1485) ; une tradition du château de Grancey, ainsi rappelée par Chifflet : *In castro Granceiano superest antiquæ structuræ cubiculum sancti Bernardi vulgo dictum, quia in eo ipse excipiebatur quoties ad cognatos suos Granceyanos dynastas divertebat.* Opuscula Quatuor, p. 171. Ces bases sont assurément peu solides. Mais, sans parler d'Eve de Grancey, personnage incertain, il y a peut-être un indice de parenté entre la Maison de Grancey et Tescelin, dans l'intervention de celui-ci comme témoin des comtes de Saulx. En 1110, Ligiarde, avec son fils Eble, confirma la donation des terres sur lesquelles avait été fondé le prieuré de Chevigny-Sainte-Foy, donation faite par son mari Gui de Grancey, comte de Saulx. Les témoins de Ligiarde et d'Eble sont ainsi désignés dans la charte : *Signum Teicelini Sauri, Rotberti, Alberici et filii ejus Jamberti, Galteri de Fontanis* (D. Plancher, II, preuves, p. 1). Voir aussi *Notice sur le prieuré de Chevigny-Sainte-Foy et les origines de la Maison de Saulx,* par M. d'Arbaumont. *Mém. de l'Acad. de Dijon.* T. V, 1878-79.

Des deux époux, résulte-t-il de ce texte, le mari mourut le premier, et sa veuve épousa Foulques d'Aigremont, qui était veuf lui-même. Ce second mariage donna à Tescelin le Saure des frères utérins, appelés « d'Aigremont, de Colombey ». On ne lui en connaît point qui soient nés du premier mariage. Des liens de consanguinité l'unissaient à plusieurs des chevaliers châtillonnais dont nous avons cité les noms. En effet, saint Bernard, d'après ses premiers biographes, avait pour parent Jobert le Roux de la Ferté, ainsi que le frère de Gauthier et de Renier de la Roche, Godefroi, évêque de Langres. Ce lien de famille est plus qu'une simple affinité, à raison de ces expressions: en parlant de Jobert, *secundum carnem propinquus* (1), *cognatus viri Dei secundum carnem* (2) ; en parlant de Godrefroi, *sancti viri propinquus sanguine* (3), *secundum carnem propinquus* (4). Ajoutons que la mère de sainte Asceline est dite dans la Chronique de Clairvaux : *B. Bernardi et episcopi Godefridi consanguinea, de Villa juxta Firmitatem super Albam procreata* (5). D'ailleurs, que l'on parcoure les cartulaires de N.-D. de Châtillon, de Molesme, de Clairvaux, de Longuay, de Fontenay, d'Auberive, il sera facile d'entrevoir, dans les environs de Châtillon, mais principalement dans les vallées de la Seine, de l'Aube et de l'Ource, une nombreuse parenté commune à saint Bernard, à l'évêque Godefroi, à Jobert de la Ferté et à Renier, son frère. Cela dénote qu'il y avait là différents rameaux d'une même souche. Or, comment l'abbé de Clairvaux se rattachait-il à cette

1. *Vita 1a*, Migne, l. c., col. 252, B. *Vita 2a*, Ibid. col. 489, D.

2. Ms. *Cod. Parisiensis*, 9742, p. 344 ; *Der heilige Bernard von Clairvaux*, par le Dr Hüffer, p. 57.

3. *Vita 1a*, Migne, l. c., col. 253, C. *Vita 2a*, Ibid. col. 489, B.

4. *Vita 2a*, Ibid. col. 469, B.

5. Ibid. col. 1250, C. — Asceline, religieuse de l'abbaye de Boulancourt, est appelée Bienheureuse dans le *Ménol. de Cîteaux* (18 mai), et Sainte dans le *Journal des Saints de l'Ordre de Cîteaux*, p. 252. On peut lire sa vie, ainsi que celle de tous les proches parents de saint Bernard, dans l'ouvrage de M. l'abbé Jobin, intitulé : *Saint Bernard et sa Famille*. Voir aussi *Acta SS.* 23 août.

souche châtillonnaise ? N'est-ce point par Tescelin de Châtillon, *indigena Castellionis,* plutôt que par Aleth de Montbard ?

Bernard d'Epiry avait épousé une parente de saint Bernard, mais rien n'explique positivement à quelle ligne appartenait cette parente (1).

Du peu que l'on sait concernant les domaines, résidences et parenté de Tescelin, rapprochons maintenant ce que disent de ses origines les premiers biographes et les traditions locales.

Celles-ci ne se révèlent qu'à partir de la fin du xv[e] siècle. Elles déclarent Tescelin issu des « comtes de Châtillon ». La table généalogique connue sous le nom de Charte de Fontenay le fait naître de « *Verricus* de Laignes, comte de Châtillon » (2). Selon Guillaume Paradin, Fontaines-lès-Dijon est un domaine des seigneurs châtillonnais, et c'est « de la maison des comtes de Châtillon » que descend saint Bernard (3). Saint-Julien de Baleure ne s'exprime pas différemment (4). Le P. Legrand, au xvii[e] siècle, s'est fait l'écho des mêmes

1. Bernard d'Epiry devait tenir son nom du château d'Epiry, près de Couches, aujourd'hui sur le finage de Saint-Emiland (Saône-et-Loire). Avec ses fils Guillaume et Richard, dont le premier fut moine à Fontenay, il possédait divers biens sur Eringes, Fain-lès-Montbard, Courcelles, etc. Richard a pour témoin d'une de ses donations à Fontenay, Simon de Châtillon (Cartul. de l'égl. d'Autun, par A. de Charmasse, p. 91, 109 ; Migne, l. c., col. 1463 ; Ibid. col. 1347, D ; *Gall. christian.* IV, 241, E ; Archives de la Côte-d'Or, Cartul. de Fontenay n° 201, fol. 90, v°, de la 1[re] partie, et *2a magn. chart.* XXXI, XXXV, fol. 13 de la 2[e] partie). Les seigneurs dits de la Roche et Tescelin le Saure avaient des possessions au même endroit (*Mon. SS.*, T. VIII, p. 476, 477, 478 ; Migne, l. c., col. 1463). Nous verrons plus loin un arrière-petit-fils de Tescelin cité comme auteur d'une donation à Fontenay, sur Fain-lès-Montbard. Parmi les témoins de donations faites sur Flacey, Courcelles, figurent *Verricus de Castellione*, *Girbertus de Castellione* (Migne, l. c., col. 1462, A et 1463, B). On ne voit l'intervention d'aucun membre de la maison seigneuriale de Montbard. D'ailleurs, ce n'est point au château de Montbard, mais à celui de Grignon, que devaient se rattacher Eringes, Courcelles, etc.

2. Migne, l. c., col. 1505.

3. *De antiquo statu Burgundiæ*, 1542, p. 140 ; *Annales de Bourgongne*, 1566, p. 169 et 189 ; Bibl. de Dijon.

4. Migne, l. c., col. 1489, C.

récits (1). Manrique y avait ajouté foi (2), et Sartorius a conclu : « *Se errare meminerint qui, dum hodie audiunt* (Bernardum) *nuncupari de Fontanis, existimant id esse gentilitium familiæ prædicatum* ; *id namque duntaxat nomen domicilii est, ubi natus educatusque, non utique nomen prosapiæ, a qua rectius appellandus erit e comitibus de Castellione* (3). On sait que ces comtes de Châtillon, non plus que *Verricus* de Laignes, n'apparaissent point dans les documents authentiques.

Que lit-on, enfin, dans les anciennes biographies ? D'après la *Vita 1a recension A* et la *Vita 3a*, saint Bernard et ses ancêtres paternels étaient de Châtillon : nul doute possible à ce sujet. Mais là n'est point la forme la plus exacte de ces biographies. Cette forme se trouve dans la *Vita 1a recension B* et dans la *Vita 2a*. Or, ici, saint Bernard est dit *Fontanis oppido patris sui oriundus*, sans plus d'explication. En quoi consiste, jusqu'où s'étend la correction que ces termes nouveaux ont apportée au texte primitif *Castellione oriundus ?* Est-ce à dire que la ligne paternelle de saint Bernard serait originaire de Fontaines, et non de Châtillon ? Telle n'est point, semble-t-il, la portée du remaniement exécuté. On voulut certainement deux choses : rectifier une erreur, réparer un oubli ; substituer au nom de Châtillon celui de Fontaines, vrai lieu natal de saint Bernard, et mentionner le domaine seigneurial de Tescelin. On accomplit cette retouche, en respectant le plus possible le texte de Guillaume de Saint-Thierri, suivant la loi qu'on s'était imposée. *Fontanis* remplaça *Castellione* ; on ajouta que c'était le lieu dont le père de saint Bernard était seigneur, *oppido patris sui*, et il n'y eut pas d'autre changement dans la phrase. S'est-on proposé davantage ? Pas un mot du texte remanié ne suffi-

1. *L'Histoire saincte de la ville de Châtillon*, 1651, p. 114 et 116.
2. Migne, l. c., col. 646, D.
3. Texte du *Cistercium bis tertium*, cité par Théophile Heimb dans *Bernardus Gutolfi*, 1743, I, p. 19.

rait à le prouver. Pas un mot du contexte ne l'insinue. Rien donc, ici, qui autorise à reporter entièrement à Fontaines les origines de la ligne paternelle de saint Bernard, rien qui soit une dénégation de l'*indigena Castellionis* appliqué à Tescelin, dans les Mémoires de Geoffroi (*Vita 3a*).

En dernière analyse, voici la conclusion qui demeure après ces réflexions critiques : Par ses origines paternelles, saint Bernard appartient à Châtillon autant, sinon plus, qu'à Fontaines.

Mais quel pouvait être le nom patronymique des aïeux de Tescelin ? Quelle était cette ancienne et noble race de chevaliers dont il sortait, *vir antiquæ et legitimæ militiæ?*(1) On l'ignore. Les armoiries vulgairement dites *de saint Bernard* sont trop discutables et trop énigmatiques pour que l'on ait rien à en conclure (2).

Les tables généalogiques suivantes prouvent que la famille châtillonnaise à laquelle se rattache saint Bernard, faisait partie de la haute noblesse de Bourgogne et de Champagne. Quelques noms paraîtront n'avoir aucun intérêt. Ils aideront cependant à rectifier certaines erreurs, et relieront ces notes avec celles qui pourraient être publiées dans la suite sur le même sujet.

Les chartes d'après lesquelles sont dressés les tableaux, se trouvent presque toutes dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne* par E. Petit. Les dates inscrites y renverront suffisamment.

1. Migne, l. c., col. 227 et 470.
2. Ibid. col. 1533. Ces armes sont *de sable à la bande échiquetée de gueules et d'or* (alias *d'argent*) *de deux traits*.



1080-1125 — *Jobert le Roux de Châtillon,* seigneur en partie de La Ferté-sur-Aube, vicomte de Dijon.
*Lucie, fille de Thibaut de Beaune,* vicomte de Dijon.

Domaines sur La Ferté, Villiers-les-Convers, Aubepierre, Cour-l'Évêque,
Chavonnier (écart de Sainte-Colombe-sur-Seine),
Hex (lieu détruit, finage d'Autricourt),
Percin (lieu détruit entre Bar-sur-Aube et Clairvaux).

---

1125-1159 — *Jobert II de Châtillon,* seign. en partie de La Ferté, vic. de Dijon.
*Gertrude de Beaumont-sur-Vingeanne,* sœur de Hugues V de Beaumont.

1134-1147/1159 — *Mathilde* ou *Mahau.*
*Hugues V de Beaumont-s.-Ving.,* seigneur de Beaumont, Autrey.

1137-1177/1187 — *Sybille, nièce de Jobert II.*
*Eudes I le Champenois,* fils putatif du comte de Champagne Hugues I, seign. de Champlitte, vicomte de Dijon.

*X, nièce de Jobert II.*
*Hugues de « Paluel »,*
(E. Petit, II, p. 297)

---

1169-1204 — *Alix de Beaumont.*
*Gui de Vergy,* seign. de Vergy, Beaumont, Autrey.

*Marguerite de Beaumont.*
*Thibaut de la Roche.*
(E. Petit, II p. 297)

*Eudes II le Champenois,* seigneur de Champlitte.

1202-1210 — *Guillaume I de Champlitte,* vicomte de Dijon, seign. de La Marche-sur-Saône, Pontailler.
3me femme *Eustachie de Courtenay,* sœur de l'Empereur de Constantinople.

*Hugues.*

*Louis.*

---

1187-1200/1224 — *Hugues de Vergy,* seign. de Vergy, Autrey, Mirebeau.
*Gillette,* dame d'Autrey, La Ferté-s.-Aube, Ormoy; *fille de Garnier de Trainel,* haut baron de Champagne.

*Simon de Vergy,* seigneur de Beaumont.

1200-1241/1271/1254 — *Guillaume II de Champlitte,* vicomte de Dijon, seign. de Pontailler, Vonges.
1re femme, *Eléonore de Grancey.*
2e femme, *Catherine.*

*Eudes,* seign. de La Marche, Ouges, Brochon.
*Pétronille, dame de Chaussin.*

*Elisabeth.*
*Eudes III de Grancey,* frère d'*Eléonore.*

---

1189 Garnier.

1197-1244/1218 — *Alix de Vergy.*
*Eudes III,* duc de Bourgogne.

1197-1240 — *Guillaume de Vergy,* seign. de Mirebeau, sénéchal de Bourgogne.
*Clémence de Fouvent.*

1197-1224/1221 — *Nicolette* ou *Simonette de Vergy,* dame de Broye près Autrey, Beauvoir (Yonne).
*Ansérie de Montréal.*

Hugues

*Guillaume III,* seign. de Pontailler.

*Etienne de Champlitte,* seig. de Vonges, tige de la branche de Vonges.
(E. Petit, II, p. 451, 476)

1260-1303 — *Gui I de Pontailler,* seign. de Talmay.
1re femme, *Marguerite de Blaisy.*
2e femme, *Agnès* dite *de Rans.*

Beaucoup d'autres enfants.

---

*Hugues IV,* duc de Bourgogne, né en 1213.

*Henri.* — *Gui.*
1240

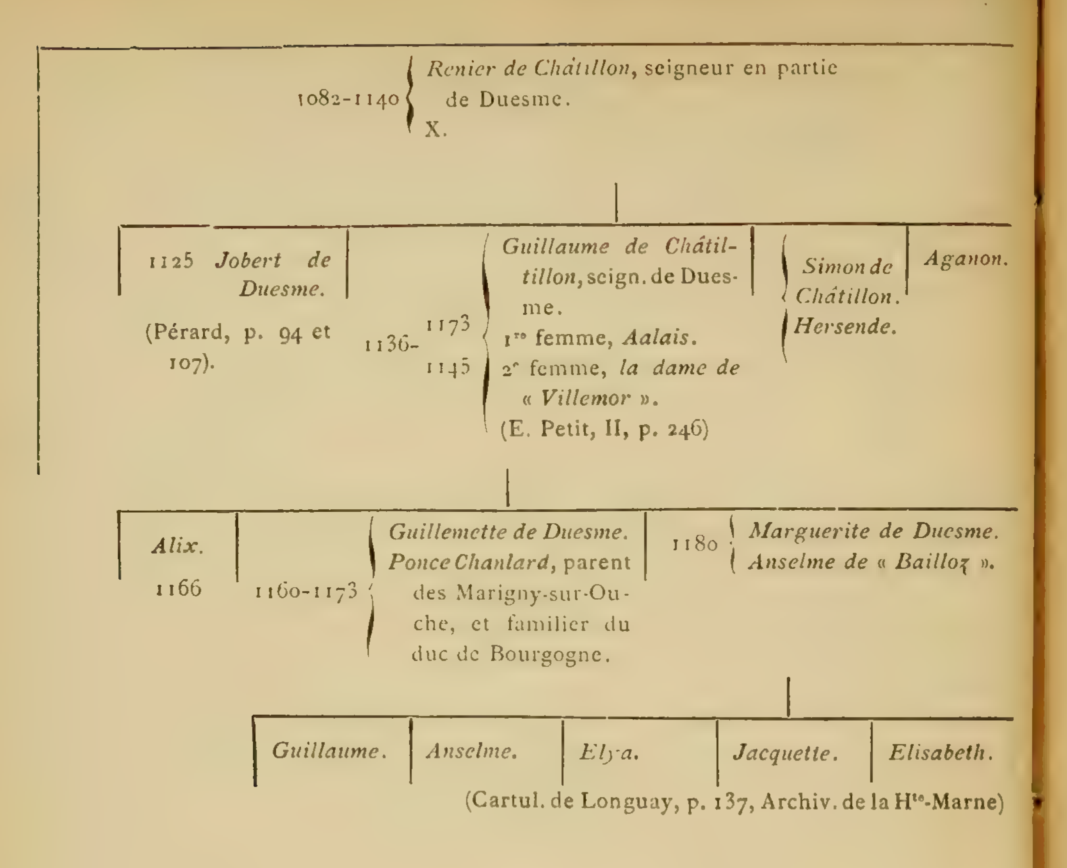
*Guillaume.*

*Hugues.*

*Huon.*

*Simone.*
*Hugues,* seign. de Fontaines-lès-Dijon, 1334.





1082-1140 — *Renier de Châtillon*, seigneur en partie de Duesme. — X.

Domaines sur Duesme, Poiseul-la-Grange, Aignay-le-Duc, Montmoyen, Aubepierre, Marac, Ormancey, Chavonnier (écart de Ste-Colombe-sur-Seine), Hex (lieu détruit sur Autricourt).

1125 *Jobert de Duesme.* (Pérard, p. 94 et 107).

1136-1173 / 1145 — *Guillaume de Châtillon*, seign. de Duesme. 1re femme, *Aalais*. 2e femme, *la dame de « Villemor »*. (E. Petit, II, p. 246)

*Simon de Châtillon.* — *Hersende.*

*Aganon.*

1125 — X, *fille de Renier de Châtillon.* — *Etienne de Marac.*

*Alix.* 1166

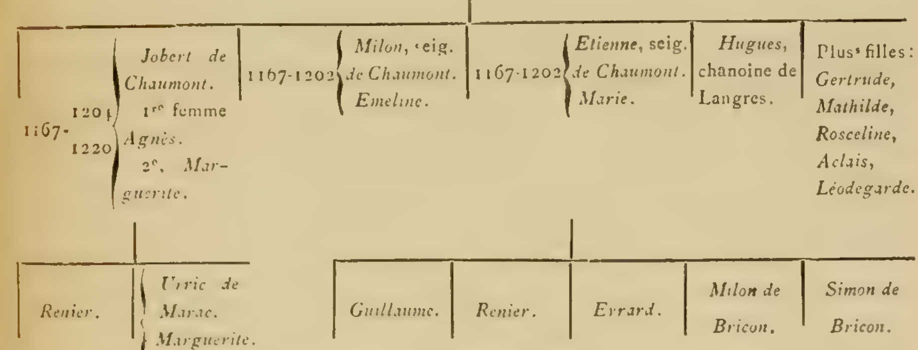
1160-1173 — *Guillemette de Duesme.* — *Ponce Chanlard*, parent des Marigny-sur-Ouche, et familier du duc de Bourgogne.

1180 — *Marguerite de Duesme.* — *Anselme de « Bailloz ».*

*Guillaume.* — *Anselme.* — *Elya.* — *Jacquette.* — *Elisabeth.*

(Cartul. de Longuay, p. 137, Archiv. de la Hte-Marne)

1136-1167 — *Renier de Marac*, seign. de Marac, Chaumont-en-Bassigny. 1re femme, *Clémence*. 2e femme, *Marie de « Baiz »*.



1167-1204 / 1220 — *Jobert de Chaumont*. 1re femme *Agnès*. 2e, *Marguerite*.

1167-1202 — *Milon*, seig. *de Chaumont*. — *Emeline*.

1167-1202 — *Etienne*, seig. *de Chaumont*. — *Marie*.

*Hugues*, chanoine de Langres.

Plusrs filles : *Gertrude*, *Mathilde*, *Rosceline*, *Aclais*, *Léodegarde*.

*Renier.*

*Ulric de Marac.* — *Marguerite.* 1220-1225.

*Guillaume.* — *Renier.* — *Errard.* Tous cités en 1203.

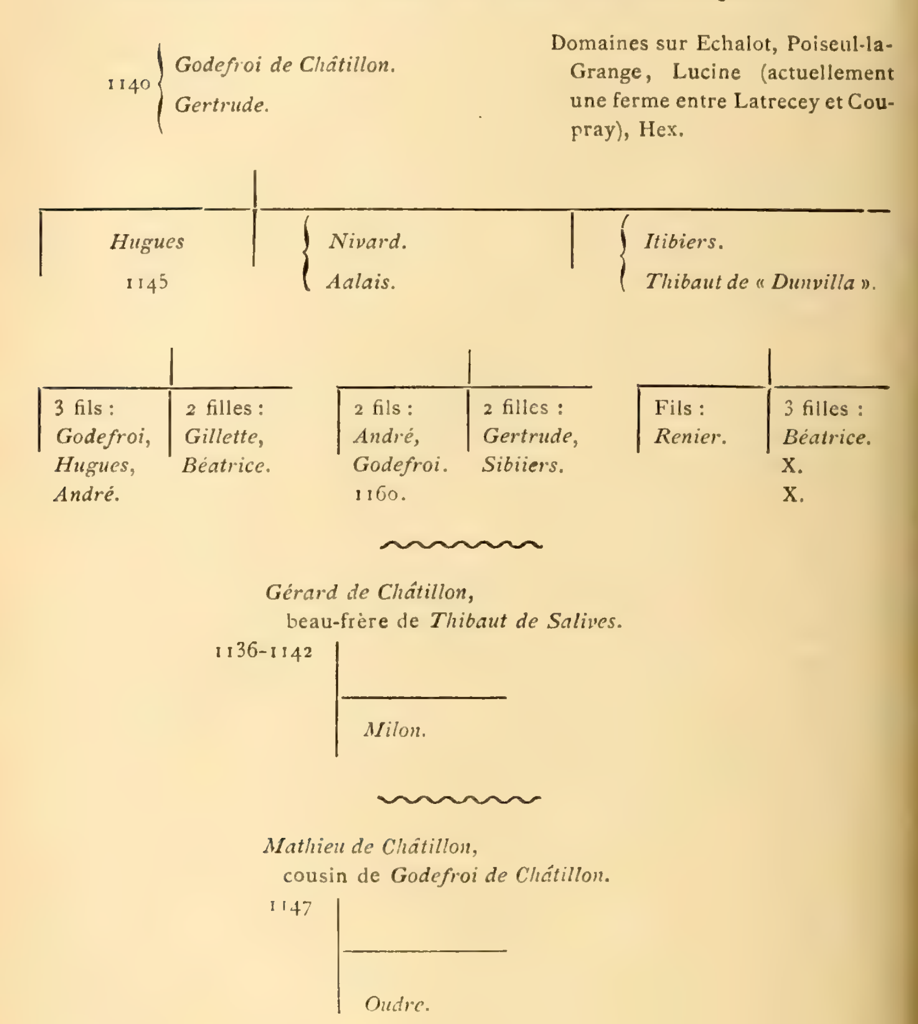
*Milon de Bricon.* 1218

*Simon de Bricon.* 1219.

(Cartul. de Longuay, p. 139 à 142, p. 193, 194, 205)

Domaines sur Dancevoir, Coupray.

Nous joindrons encore quelques noms à ceux qui remplissent les deux tables généalogiques. La mutuelle intervention de tous ces seigneurs dans leurs donations aux abbayes, l'intervention fréquente de saint Bernard dans les mêmes donations, indiquent des liens de parenté.



Tescelin le Saure est cité dans les chartes depuis environ 1080 jusque vers 1120. Vassal du duc de Bourgogne, il fut l'un des grands officiers des ducs Eudes I et Hugues II. On le rencontre presque toujours à la suite de ces princes. Il est témoin de leurs legs aux abbayes, assesseur dans leurs jugements, arbitre parfois dans leurs démêlés avec les clercs. Outre les chartes ducales, deux autres le mentionnent, l'une comme témoin des comtes de Saulx, l'autre comme garant de Renard de Montbard, son beau-frère (1).

Les premiers biographes de saint Bernard ont tracé le portrait de Tescelin. C'était un chevalier de race, mais le vrai chevalier, le type du soldat chrétien. Piété franche, goûts austères, inflexible amour pour la justice, cœur large et compatissant (2). A son époque, en effet, les vertus chevaleresques étaient dans leur épanouissement, et la décadence n'avait pas commencé.

L'Eglise, dit Léon Gautier, inculquait alors aux hommes d'armes deux grands devoirs : « La défendre » et « s'aimer entre eux ». Le seigneur de Fontaines savait remplir ces deux devoirs : quelques traits nous l'attestent.

En 1104, au prieuré de Fleurey-sur-Ouche, de concert avec les autres familiers de Hugues II, il détermina ce prince à céder les droits que les ducs de Bourgogne s'arrogeaient injustement sur les serfs des religieux. Une autre fois, en 1113, il fut appelé, avec tout le conseil ducal, à juger un différend qui existait entre son suzerain et les chanoines de Saint-Nazaire d'Autun. L'objet

1. Les chartes qui portent le nom de Tescelin le Saure sont toutes publiées ou indiquées dans l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, par E. Petit. Il suffira d'en rappeler ici les dates, pour qu'on les trouve facilement : 1080, 1100, 1101, encore 1101, 1103, encore 1103, 1104, 1107, 1110, 1112, 1113, 1120. Plusieurs de ces dates, comme par exemple la dernière, ne sont que des dates approximatives et supputées par M. Petit.

Dans la charte de fondation de Molesme (1075), figure parmi les témoins *Tescelinus Rufus*. La différence de surnom laisse nécessairement indécise l'identité de ce Tescelin avec *Tescelinus Saurus*.

2. Migne, l. c., col. 227, 523.

du litige était la perception, par les officiers de Hugues II, de certaines taxes sur les habitants de Chenôve, dans le Dijonnais, et de Gratoux, dans l'Autunois. Les redevances de ces localités avaient été données par Eudes I aux chanoines d'Autun, qui produisaient le titre formel d'abandon intégral. Hugues II se refusait à maintenir l'abandon octroyé par son père, et tentait de légitimer la perception faite au profit de son trésor par le temps même qu'avait duré la violence. Malgré les prétentions que le duc élevait, la sentence du conseil fut tout à fait favorable aux justes revendications des chanoines de Saint-Nazaire. A ces traits, on reconnaît dans Tescelin l'homme dévoué à la religion et à la justice, incapable, dit justement l'abbé Chevallier, des faiblesses qui font la fortune des courtisans.

Le fraternel amour du chrétien pour ses semblables brille en lui avec non moins d'éclat. En certaine circonstance, raconte Jean l'Ermite, Tescelin se vit disputer quelque avantage temporel considérable par un adversaire qui lui était bien inférieur en naissance et en richesse. Le premier mouvement fut de vider le différend par les armes. Un jour donc est fixé pour le combat. Ce jour arrive, et les deux champions se rencontrent. Alors, la conscience du preux chevalier lui rappelle le langage de la foi : « C'est un juste jugement qui sied à des chrétiens, et ils ne font point à autrui ce qu'ils ne veulent pas qu'on leur fasse. » Aussitôt il offre à son ennemi la réconciliation, et pour la sceller, il lui abandonne sans conteste tout ce qui était en litige (1). Bien qu'emprunté à un auteur qui accueille déjà la légende, ce récit mérite néanmoins quelque créance. Il s'harmonise avec les couleurs sous lesquelles les autres biographes nous peignent le caractère de Tescelin. Est-ce utile d'ajouter cette remarque : rien de plus vraisemblable chez un chevalier de la fin du XI^e^ siècle, fut-il le plus

1. Migne, l. c., col. 537.

chrétien de tous, que cette promptitude à tirer indûment l'épée puis à la remettre généreusement au fourreau? (1)

Tel fut donc le père de saint Bernard.

Vers 1085, il avait épousé Aleth, fille de Bernard, seigneur de Montbard, et de Humberge de Ricey (2). Nous ne rechercherons point les origines de la famille d'Aleth. Nous nous bornerons à rappeler deux textes des anciennes biographies, suivant lesquels cette famille paraît d'une plus haute noblesse que celle de Tescelin. L'épouse du seigneur de Fontaines, dit Geoffroi dans ses Mémoires (*Vita 3a*), sortait *ex optimo genere Burgundionum* (3). Et Jean l'Ermite ajoute : *ex antiquorum (sicut asserunt multi) Burgundiæ ducum generositate* (4). Ceci, cependant, ne doit pas s'entendre des ducs de la race capétienne, mais des ducs bénéficiaires.

Destinée d'abord au cloître par son père, Aleth avait reçu une instruction plus complète que celle que l'on donnait, d'ordinaire, aux filles des châteaux. On l'avait voulu lettrée et, pour parler la langue de l'époque, *de grant doctrinage*. Cela nous est attesté par Jean l'Ermite (5), que l'on doit tenir pour assez véridique en ces sortes de détails, car il connut le moine Robert, fils d'une sœur d'Aleth, dit par extension le neveu de saint

1. On voit dans ce récit, une preuve que l'Eglise a toujours réprouvé le duel, même à l'époque des tournois et du duel judiciaire. Pour connaître, en ce point, sa doctrine et son esprit, on ne peut s'arrêter à des tolérances, à des abus (*Cérémonial d'une épreuve judiciaire au XIIe siècle*, par Léopold Delisle) que la barbarie des temps explique, mais il faut recueillir l'enseignement de ses Docteurs, de ses Pontifes suprêmes, et étudier la conduite de ses Saints.

2. *Gall. christ.* T. IV, col. 729. — Ce nom d'*Aleth* doit être une variante du nom *Alais*, employé par Alain et Jean l'Ermite, et qui fut fréquemment porté par les femmes nobles, au moyen âge. On trouve encore la forme *Alaiseth*. Ainsi est désignée, dans une charte de 1198, *Alais* ou *Alix* de Vergy, qui devint duchesse de Bourgogne (E. Petit, III, 365).

3. Migne, l. c., col. 524, D.

4. Ibid. col. 535, D. — Voir aussi la dissertation de Chifflet, ibid. col. 1391, et l'ouvrage de M. l'abbé Jobin, sur la Famille de saint Bernard.

5. Migne, l. c., col. 535, D.

Bernard, et il apprit de sa bouche quelque récit concernant la famille.

Malgré les primitives intentions de son père, Aleth n'entra point en religion. Ayant atteint sa quinzième année, elle fut accordée en mariage à Tescelin. L'honneur fit un devoir à Bernard de Montbard de ne point refuser sa fille au seigneur de Fontaines qui la lui demandait (1).

La jeune dame de Fontaines fut le modèle de la femme chrétienne. Elle témoignait, « suivant le conseil de l'apôtre, une humble révérence envers son mari. Sous son autorité, elle gouvernait la *maisnée*, et y faisait régner la crainte de Dieu » (2). Très secourable aux malheureux, « elle parcourait les habitations, cherchant les malades et les pauvres, distribuant ses aumônes et ses soins. Elle allait jusque dans les salles des hôpitaux, poussée par sa dévotion compatissante, et là, prenait le rôle d'une simple infirmière » (3).

Les deux premiers enfants qui vinrent égayer la demeure féodale de Tescelin et d'Aleth, furent Gui et Gérard.

Un jour d'hiver, à la fin de 1090 ou au commencement de 1091, Aleth mit au monde son troisième fils. Pendant sa grossesse, elle avait eu un songe qui l'avait d'abord épouvantée puis remplie de joie. Elle rêva, en effet, qu'elle portait dans son sein un petit chien blanc, taché de rouge sur le dos, et qu'elle l'entendait aboyer. Saisie de frayeur, elle alla consulter un religieux. Celui-ci lui répondit, avec l'intuition d'un prophète : Bannissez toute crainte ; vous serez mère d'un excellent petit chien, qui sera le gardien de la maison de Dieu ; il aboiera fortement contre les ennemis de la foi, et sa

1. Ibid. col. 536, A.
2. Ibid. col. 227, B.
3. Ibid. col. 537, C.

langue aux paroles salutaires guérira beaucoup de malades spirituels. La pieuse et confiante Aleth accueillit cette réponse comme un oracle du Ciel. Heureuse, elle sentit aussitôt son amour maternel se déverser à flots sur l'enfant attendu ; elle résolut dès lors de le faire instruire dans les lettres sacrées, en vue de le disposer à la sublime mission que présageait ce songe merveilleux (1).

Il y eut sans doute grande et sainte liesse au château de Fontaines, le jour de la naissance de cet enfant. Aleth le fit appeler Bernard, du nom de son propre père (2).

C'était la coutume au temps d'Aleth, d'offrir à Dieu chaque nouveau-né. La mère, ou l'une des femmes qui l'assistaient, prenait l'enfant dans ses bras, et l'élevait vers le Ciel. L'épouse de Tescelin fut fidèle à cette offrande et ne l'accomplit point par d'autres mains que les siennes. Ainsi avait-elle présenté à Dieu Gui et Gérard ; ainsi fit-elle encore pour Bernard. Mais, la destinée de ce troisième enfant lui ayant paru demander davantage, elle imita ensuite l'exemple d'Anne, mère de Samuel. Comme celle-ci avait voué pour toujours au Seigneur, dans le Tabernacle, le fils accordé à sa

1. Ibid. col. 228, 471, 582. — Mabillon, dans une note relative au récit de ce songe, rappelle quelques mots empruntés à saint Bernard lui-même : *Malis audacter cum vidimus, oblatravimus* (Epist. LXXVIII, n° 7) ; *ego itaque quod in me est, demonstro lupum, instigo canes* (Epist. CCXXX). Geoffroi a longuement commenté ce même songe par des applications allégoriques (Migne, l. c., col. 583-584, n° 17).

2. Ibid. col. 525. — On aimerait à connaître en quelle église fut baptisé saint Bernard. Louis Gellain, ayant parlé de l'abolition du culte de « saint Ambroisinien », ajoute, page 117 de son *Inventaire* : « On a pris pour patron saint Martin qui était le vocable de l'ancienne paroisse (église paroissiale) de Fontaines, et qui subsiste encore au milieu des champs au-delà de Suzon. C'est, porte aussi la tradition, dans cette dernière église où saint Bernard a été baptisé, et les fonts baptismaux ont été depuis transportés à Hauteville ». Cette tradition est autorisée par la vraisemblance. La chapelle de Saint-Ambroisinien, annexe de Saint-Martin, devait être d'érection trop récente en 1091, pour avoir une cuve baptismale. — A Hauteville, les fonts actuels n'ont pas d'antiquité. Ahuy en possède qui sont fort anciens. Ces deux villages se trouvent à quelques kilomètres de Fontaines, dans la direction du nord.

prière; de même Aleth fit, à l'église, une nouvelle offrande de Bernard en le dédiant au service des autels (1).

Dès ces temps primitifs, l'usage des nourrices était fréquent dans les châteaux. Aleth sut déroger à la coutume. Elle était de ces femmes noblement fières qui croyaient qu'un lait étranger « dénaturerait » leurs enfants. C'est ce que rapportent, presque en termes formels, les premiers biographes : *Alienis uberibus nutriendos* (liberos) *committere illustris femina refugiebat, quasi cum lacte materno materni quodammodo boni infundens eis naturam* (2). Bernard suça donc avec le lait maternel la même sève généreuse qu'il avait reçue déjà par le sang.

Tout fils de chevalier était élevé avec une certaine rudesse, même pendant ses premières années, qu'il passait, d'ordinaire, sous la direction des femmes. Cette règle si sage ne pouvait trouver une exception au castel de Fontaines. Aleth avait plus d'un motif pour s'y conformer. Car — disent les biographes, dans un style parfois d'une énergie difficile à rendre — elle enfantait pour

1. Migne, l. c., col. 228 et 471. — Jean l'Ermite (Ibid. col. 536, D) raconte ainsi l'oblation que la B. Aleth fit à Dieu de son troisième enfant : *Beatissimum vero Bernardum non tam cito quam alios* (liberos), *sed in provectiore ætate, Domino obtulit. Obtulit utique, et hoc devotissime fecit.* On doit préférer le récit des Vies plus autorisées, récit d'ailleurs plus naturel. Saint Bernard fut deux fois offert, d'abord dans la chambre où il naquit, ensuite à l'église. La première oblation est clairement indiquée par la tournure : *non modo, sed.* La réalité de la seconde résulte du parallèle établi entre Aleth et la mère de Samuel. On ne s'expliquerait guère cet élogieux rapprochement, si Aleth, en deuxième lieu, n'eût fait que la démarche, accomplie alors par beaucoup de familles, de destiner son fils à la cléricature, et de le mettre dans une école épiscopale ou monastique. Cette dernière démarche est indiquée, en troisième lieu, par ces mots : *Unde et quam citius potuit, in ecclesiâ Castellionis magistris litterarum tradens erudiendum.* Et cet acte n'eut qu'une portée restreinte : Bernard ne devint pas, à proprement parler, un *oblat* du sanctuaire ; le don ne fut pas *réel*, et, plus tard, le jeune gentilhomme choisit lui-même sa voie. Cependant, il y eut une oblation positive, autre que celle du moment de la naissance ; Jean l'Ermite ne connaît que celle-là ; elle est distincte de l'entrée aux écoles. Ce fut donc une réitération, plus dévote, de la première offrande.

2. Migne, l. c., col. 227 et 470. — La *Subscriptio Burchardi*, dans le texte publié par Surius (*De probatis sanctorum vitis*, Cologne, 1618, IV, p. 211), contient ce passage : *Sicut refertur de illo, nunquam suxit ubera nutricis, nisi matris.* Cela pourrait dénoter un fait qui tiendrait du prodige, et Manrique l'a fait valoir. Mais ce passage ne se lit point dans l'édition expurgée de la *Subscriptio* (Migne, ibid. col. 266 et 652, D).

Dieu, non pour le monde, et c'était au désert plutôt qu'à la cour qu'elle désirait voir un jour ses enfants. Aussi leur imposait-elle une forte discipline. Attentive aux moindres détails, elle ne souffrait point qu'on leur servît des mets trop délicats, mais elle les habituait à se contenter d'une nourriture « commune et grossière » (1).

On voit quelle fut la première éducation de Bernard, comment la mollesse et la recherche en étaient soigneusement bannies.

Lorsqu'il eut sept ans, au plus, sa mère le mit aux écoles de Châtillon, dirigées par les chanoines de Saint-Vorles. Ces écoles, qui comptaient déjà trois siècles d'existence, n'étaient pas sans renommée. Bien que les chanoines fussent séculiers alors, il y avait parmi eux des *scholastici* distingués par la piété non moins que par la science (2).

Fontaines fut donc alors un peu délaissé par ses

1. Migne, l. c., col. 227 et 470.

2. On fait remonter l'institution, ou mieux le rétablissement, des écoles de Châtillon jusqu'à l'évêque de Langres Betton, contemporain de Charlemagne et de Louis le Débonnaire (*Hist. des Evêques de Langres*, par l'abbé Mathieu, 1844, p. 33 ; *L'Histoire de Châtillon*, par G. Lapérouse, 1837, I, p. 158). Elles furent dirigées d'abord par des prêtres de la cathédrale de Langres, que les évêques envoyaient à Châtillon, en les chargeant du service paroissial et de l'éducation de la jeunesse (Ibid.). Lorsque, dans la seconde moitié du IXe siècle, l'évêque Isaac le Bon transféra de Marcenay à Châtillon les reliques de saint Vorles et les déposa « dans l'église alors dédiée à la sainte Mère de Dieu et au glorieux confesseur de Jésus-Christ, saint Martin », ce prélat conçut le projet d'établir près de la châsse de saint Vorles « une communauté de chanoines ou de moines ». Le pieux dessein fut réalisé, mais un siècle plus tard, par l'évêque Brunon de Roucy, après qu'il eut, à la place de l'ancienne église, élevé celle de Saint-Vorles. Il établit dans cette église un chapitre collégial, dit, canoniquement, de Notre-Dame, mais appelé aussi, vulgairement, de Saint-Vorles. Le soin des écoles fut confié aux chanoines (*Acta SS.* 17 juin ; ms du P. Hocmelle, Bibl. de la ville de Châtillon-sur-Seine). Brunon, disciple de Gerbert, dut donner l'impulsion aux études, à Châtillon, comme à Langres, où le futur abbé de Saint-Bénigne et archevêque de Lyon, Halinard, qui paraît être de la Maison de Sombernon (E. Petit, I, 117 ; *Bulletin d'hist. et d'archéol. relig. de Dijon*, sept.-oct. 1884), rencontra une quantité de savants (*Annales O. S. B.*, IV, p. 367) ; comme à Dijon, où l'évêque n'eut qu'à seconder le zèle de l'abbé Guillaume.

A l'époque où saint Bernard fit ses études, les chanoines de Châtillon étaient séculiers. Leur école, alors, ressemblait donc aux écoles épiscopales, aux écoles monastiques appelées *exteriores* ou *canonicæ*, mais non aux écoles dites *interiores* ou *scholæ claustri*. Les unes et les autres admettaient nobles et manants ; mais celles-ci étaient réservées aux moines et aux oblats du cloître, tandis que dans celles-là, avec les clercs et les

hôtes. L'*oppidum* natal de Tescelin devint le séjour ordinaire de sa femme et de ses enfants. Cette résidence favorisait mieux les intentions d'Aleth, qui voulait suivre de près et au besoin stimuler les progrès de Bernard (1). Aussi bien Gui et Gérard, futurs chevaliers, trouvaient là les moyens de se préparer au métier des armes. Ils pouvaient joindre à l'escrime de fréquentes parties de chasse, à travers les belles et giboyeuses forêts du pays de la *Montagne*, dont Châtillon était le centre, et où la plupart des fiefs étaient aux mains de familles parentes ou amies de la leur. Il y avait là encore un excellent milieu d'éducation. Le chef-lieu de la partie septentrionale du duché de Bourgogne n'avait rien à envier à Dijon, la capitale, pour la culture intellectuelle

aspirants à l'état ecclésiastique séculier, pénétrait l'élément purement laïque.

A l'instigation de saint Bernard et de Guillenc, évêque de Langres, les chanoines de Châtillon embrassèrent (avant 1135) la vie régulière. C'est à cette occasion que fut fondée, au nord-est de l'*oppidum*, dans une vaste prairie située sur la rive gauche de la Seine, l'abbaye de Notre-Dame, devenue, depuis la Révolution, l'hôpital Saint-Pierre.

On croit que cette réforme fut établie au moyen d'une affiliation à l'abbaye d'Arrouaise (Pas-de-Calais, arr. d'Arras), ordre de Saint-Augustin. Les religieux de N.-D. de Châtillon étaient certainement unis à ceux d'Arrouaise au XIII^e^ siècle (Ms. d'Hocmelle). La chronique d'Albéric de Trois-Fontaines marque à l'année 1087, l'institution de cette congrégation : *Eodem anno, incipit Ordo B. Nicholai de Arroasi quod nos dicimus de Trunco Berengarii ; sub præpositis fuerunt usque ad tempora B. Bernardi Clarevallensis et tunc abbates instituti sunt* (MON. SS. XXIII, 801). L'abbaye de Châtillon étant tombée dans le relâchement, une nouvelle réforme y fut opérée au XVII^e^ siècle, par l'introduction des Génovéfains.

1. Migne, l. c., col. 228, B ; 471, B). — Le monastère des Feuillants à Châtillon, aujourd'hui le couvent des Ursulines, fut construit sur l'emplacement d'une ancienne maison dite de Saint Bernard. Cette maison, de temps immémorial, passe pour avoir été l'habitation paternelle du saint. Elle est située au pied de la colline sur laquelle s'élève Saint-Vorles, du côté du midi. Détériorée par un incendie, bien avant l'arrivée des Feuillants, elle renfermait encore quelques vieilles bâtisses qui furent comprises dans les substructions du couvent. Là, on montre au pieux visiteur une petite salle souterraine, dont les murs paraissent fort anciens. Elle est ornée d'une statue de saint Bernard, mais sans autel. C'est, dit-on, la chambre où le jeune saint se retirait pour prier. Le P. Legrand se tait au sujet de cette chambre. Mais nous n'examinerons pas en détail la valeur de ces traditions, afin de ne point sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Nous nous contentons de l'assertion générale, à savoir que le couvent actuel des Ursulines, anciennement des Feuillants, occupe l'emplacement de la Maison paternelle de saint Bernard. Cette assertion nous paraît acceptable, vu le culte profond dont Châtillon a toujours entouré la mémoire de l'abbé de Clairvaux.

et l'urbanité des mœurs. On connaît les vers où Guillaume le Breton fait l'éloge des habitants de Châtillon :

*Nulla quibus toto gens acceptior orbe*
*Militiâ, sensu, doctrinis, philosophiâ,*
*Artibus ingenuis, ornatu, veste, nitore* (1).

Les premiers biographes ont crayonné le portrait du jeune écolier. Nous traduisons, en élaguant toutefois les passages moins caractéristiques : « L'enfant était rempli de la grâce d'En-Haut, et avait naturellement beaucoup d'esprit. Il répondit promptement au désir qu'avait sa mère de le voir étudier avec succès les Lettres et avancer dans la piété. Ses progrès littéraires furent au-dessus de son âge, et il dépassa tous ses condisciples. Une mortification précoce dans l'usage des choses de ce monde présageait pour l'avenir l'amour de la vie parfaite. Ennemi du luxe, porté au recueillement et à la solitude, âme singulièrement méditative ; d'une incroyable modestie, quand, rarement, il était hors de la maison ; épris d'amour pour Dieu, qu'il priait de conserver pure son enfance ; appliqué à l'étude des Belles-Lettres, en vue surtout de se sendre apte à mieux connaître Dieu par les saintes Ecritures (2) », Bernard, portait déjà au front l'auréole de sa future sainteté. Déjà on pouvait entrevoir le moine, altéré d'immolations ; le grand contemplatif, dont le regard, captivé par les beautés du monde supérieur, ne s'abaisserait plus sur la nature, simple reflet des perfections divines; le docteur, qui puiserait la vérité à sa source la plus haute, dans la parole de Dieu plutôt que dans celle de l'homme, et composerait des écrits tirés et tissus, dit Fénelon, du Saint-Esprit même.

Un trait révèle dans cet enfant une foi éclairée et ré-

1. *Description du Duché de Bourgogne*, par Courtépée, art. Châtillon-sur-Seine.

2. Migne, l. c., col. 228 et 471.

solue. Mis au lit par un violent mal de tête, il vit s'approcher de lui une femme qui prétendait le guérir. C'était une sorcière. Dès que le petit malade compris quelle était cette femme, en voyant dans ses mains des objets superstitieux, il poussa des cris indignés, et la força de se retirer. Dieu récompensa le zèle du saint enfant, dit le biographe, car, à l'instant même, son mal disparut (1).

Dans la suite, il fut favorisé d'une grâce plus signalée. On était aux fêtes de Noël. Selon la coutume, tout le monde s'apprêtait pour les Matines et la Messe de minuit. L'heure de commencer l'office se trouva un peu retardée. Bernard, assis, attendait avec les autres fidèles. Or, sa tête s'inclina, et il s'endormit un moment. Soudain, le mystère de Bethléem lui est révélé. Le Verbe enfant lui apparaît, comme s'il fût né à nouveau de la Vierge sa mère, et brillant de cet éclat qui en fait le plus beau des enfants des hommes. Bernard le contemple, et sent son âme entraînée vers lui par un élan bien supérieur à son âge.

Dans le cloître, le saint parlait encore de ce prodige, qui avait fait sur lui une impression profonde. Il croyait que l'heure où l'Enfant Jésus lui était apparu, était l'heure précise de sa naissance (2).

La vision de Noël eut lieu à Châtillon. Mais, où Bernard s'était-il endormi ? Est-ce *in domo patris* (3), comme on lit dans la *Vita 3a* ? Les textes plus autorisés des *Vitæ 1a* et *2a* rattachent le fait à une église ; car ils parlent d'un retard du commencement de l'office, et représentent Bernard *sedentem expectantemque cum cæteris* (4). Cette église, selon la tradition et toutes les vraisemblances, est Saint-Vorles. Une hymne, que l'on trouve, dès

1. Ibid.
2. Ibid. col. 229 et 471.
3. Ibid. col. 525.
4. Ibid. col. 229 et 471.

le XIII[e] siècle, dans des bréviaires manuscrits de l'abbaye de Clairvaux, rappelle en ces termes la vision de Noël :

*Tardant vigiliæ, dormit ad ostium,*
*Mox venter Mariæ producit Filium* (1).

Ce détail particulier, que Bernard se serait endormi à la porte de Saint-Vorles, est resté à Châtillon dans les souvenirs populaires. C'est ce qui fut raconté à Malabaila (2), en 1622 ; c'est ce que répète le P. Legrand (3). On le dit encore aujourd'hui. Mais il paraît étrange qu'une église paroissiale eût été fermée pendant la solennelle vigile de Noël. L'on sait, d'ailleurs, combien vite la tradition s'égare sur des détails d'aussi minime importance. L'historien doit donc s'en tenir au récit authentique des *Vitæ 1ª* et *2ª*, et simplement placer le fait à l'église de Saint-Vorles.

On vénérait particulièrement, à Saint-Vorles, une image de la Mère de Dieu. L'image était placée dans un petit oratoire souterrain, plus ancien que tout le reste de l'édifice, et désigné sous le nom de *Sainte-Marie du Château* (4). Selon la tradition, c'est dans cet oratoire et devant cette image que Bernard aimait à prier. Rien de

1. *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, par l'abbé Lalore, Troyes, 1877.

2. *Vita del divoto et mellifluo dottore S. Bernardo*, Naples, 1634, p. 13 et 264-265.

3. *L'Histoire saincte de la ville de Châtillon*, par le P. Legrand, 2ᵉ partie, p. 128.

4. L'oratoire de Sainte-Marie est la plus ancienne chapelle de Châtillon. Il est situé sous l'extrémité nord du transsept de l'église Saint-Vorles. Voici la description de l'image que l'on y vénérait, description donnée par le P. Legrand, qui l'a vue, car elle ne fut détruite que pendant la tourmente révolutionnaire. « Elle est faite, écrivait le pieux auteur, d'un bois que l'âge a plus noircy que le soleil... Le visage est longuet, les yeux grands sans excès, le nés long, les iouës ni trop enflées ni trop abbatuës, la couleur brune et par l'art et par l'âge ; elle est assise, et tient avec les deux mains le petit Iesus sur son gyron. » (2ᵉ partie, p. 161).
Le souvenir de saint Bernard resta attaché à cette chapelle. On prit l'habitude de l'appeler « la chapelle de Monsieur saint Bernard ». C'est le nom qui lui est donné en 1419, dans un titre portant fondation d'une lampe « devant l'image de Notre Dame estant en ladite chapelle dudit Monsieur saint Bernard », par Jean de Noidant, conseiller de Monseigneur le Duc de Bourgogne. (Archiv. de la Côte-d'Or, Titres de N.-D.

plus vraisemblable, car le souvenir de la vision de Noël dut souvent ramener le jeune écolier au pied de l'autel de la Vierge-Mère. Il commença donc à puiser là cette ardente dévotion qui lui valut le titre de *Citharista Mariæ*.

Cependant, la naissance de nouveaux enfants était venue réjouir encore le foyer de Tescelin et d'Aleth. Après Bernard, était née une fille, Hombeline, puis trois fils, André, Barthélemy et Nivard (1). La B. Aleth les éleva avec les mêmes soins que leurs aînés.

Aucun des trois derniers fils ne fut appliqué spécialement à l'étude des Lettres, mais on les prépara pour le métier des armes. Leur mère pourtant, avec une discrétion pleine de tact, par l'exemple plutôt que par la parole, leur insinua une autre voie. Elle ne se contenta plus des vertus par lesquelles, vivant au milieu du monde, elle s'honorait elle-même en même temps qu'elle honorait sa maison. La vie monastique devint son idéal. Elle en embrassa les saintes pratiques, sans omettre ses devoirs d'épouse et de mère. On la vit, dès lors, plus mortifiée à table, plus simple dans sa parure; elle fuyait les fêtes mondaines; elle se laissait moins absorber par les choses terrestres. Elle s'adonna aux jeûnes, aux veilles, à l'oraison, et, ne pouvant être littéralement une religieuse, elle rachetait ce qui lui manquait de cette profession si enviée, par ses aumônes et d'autres œuvres de miséricorde. C'est ainsi, dit le biographe, qu'elle s'engagea la première dans les sentiers où devaient la suivre ses enfants et son époux (2).

de Châtillon, cahier n° 112, intitulé : Chartes pour la cure de Châtillon, p. 19). Dans la suite, elle fut agrandie, au levant, par une construction à peu près de même dimension que l'ancienne. Profanée à la Révolution, la chapelle Saint-Bernard a été rendue au culte en 1854.

C'est à l'image dépeinte par le P. Legrand, que l'on attribuait le prodige de la lactation, et l'on rapportait ce prodige au temps de l'adolescence de saint Bernard. Nous n'avons aucun document qui permette de réviser le jugement porté sur cette tradition par Mabillon et les Bollandistes.

1. Migne, l. c., col. 536.
2. Ibid. col. 229, D.

Il est facile de se représenter quel spectacle offrait, dans son intérieur domestique ou parmi la société, la famille seigneuriale de Fontaines. Arrêtons-nous à la considérer, quand plane sur elle, à l'insu de tous, la menace d'un deuil foudroyant : Aleth va mourir, mais rien ne le fait craindre, et Dieu seul le prévoit.

C'était vers l'an 1107. Bernard allait avoir dix-sept ans (1). Il avait parcouru, ou peu s'en fallait, le double cycle du *Trivium* et du *Quadrivium*. On sait que la série des connaissances désignées sous ces noms répond quelque peu à l'ensemble des matières étudiées par nos aspirants aux deux baccalauréats. Le génie précoce de Bernard, sa diligence au travail, le soin qu'avait pris sa mère de le mettre de bonne heure aux écoles, tout fait croire que, comme d'autres célébrités de son époque, il fut, vers sa dix-huitième année, très instruit *in trivialibus et quadrivialibus*. Un esprit très vif, une élocu-

1. On ne peut fixer qu'approximativement la date de la mort de la B. Aleth. Manrique s'est déterminé pour l'année 1105, et Le Nain pour l'année 1110. Nous pensons qu'une date intermédiaire, comme 1107, se rapproche davantage de la vérité.

En effet, la première base de ce calcul chronologique est le texte des *Vitæ 1ª et 2ª*, ainsi conçu : *Cum autem aliquanto tempore evoluto, proficiens ætate et gratia apud Deum et homines, puer Bernardus* DE PUERITIA TRANSIRET IN ADOLESCENTIAM, *mater ejus*, LIBERIS FIDELITER EDUCATIS ET VIAS SÆCULI INGREDIENTIBUS, *quasi peractis omnibus quæ sua erant, feliciter migravit ad Dominum... Ex hoc Bernardus* SUO JAM MORE, SUO JURE *victitare incipiens, eleganti corpore,.. acri ingenio præditus, magnæ spei adolescens prædicabatur.* Or, la date de 1110, qui donnerait à Bernard dix-neuf ans accomplis, répond mal à ces expressions : *Cum de pueritia transiret in adolescentiam.* A ce point de vue, la date de 1105 serait préférable. Mais, d'autre part, quand Aleth mourut, elle avait achevé de remplir sa tâche pour l'éducation de ses enfants : les derniers n'étaient donc plus tout à fait en bas-âge. Puis, après son décès, Bernard commença à s'appartenir et à se diriger lui-même : est-il possible de se représenter comme hors de tutelle un enfant de quatorze ans, faisant ses études ? Il faut donc revenir en deçà de 1105.

Ajoutons encore deux observations. Suivant la *Vita 3ª*, Bernard entretint son oncle Gaudri de son dessein de quitter le monde, *cum vicesimo appropinquaret ætatis anno* (Bibl. nation. cod. lat. 17639, Bouhier 69 bis, fol. 3). Il avait donc un peu vu le monde préalablement. De plus, Jean l'Ermite parle d'apparitions de la B. Aleth se produisant pendant cinq années avant l'entrée de ses fils en religion (Migne, l. c., col. 539, B). Cet auteur exagère le nombre des apparitions : c'est le côté qui prêtait à la légende. Mais n'est-il pas exact en mettant cinq ans d'intervalle entre le décès d'Aleth et le départ de ses enfants pour Cîteaux ? N'est-ce point ce que l'on doit conclure, si l'on confronte les textes des quatre *Vitæ ?*

Telles sont les raisons qui nous ont fait adopter la date de 1107.

tion facile donnaient du relief à son savoir. Cette aménité de caractère et cette modestie pleine de sens qu'il avait toujours montrées, le préservaient de la morgue inconsciente, de la vanité naïve, écueils de l'adolescent noble et lettré. Ses avantages physiques répondaient à ses qualités intellectuelles et morales. Il ressemblait assez au jeune baron dont Léon Gautier trace le séduisant portrait (1). La stature était moins grande, la démarche plus posée, les manières plus douces ; une élégante distinction prédominait dans l'ensemble de la physionomie, au lieu de la force musculaire d'un futur athlète des tournois. Mais, de ce jeune baron idéal, Bernard avait les cheveux blonds, le visage régulier et *traitis*, la peau d'une extrême finesse, le teint blanc, les joues légèrement colorées. Plus que lui il avait le regard pur et limpide : c'était la pureté de l'ange, la simplicité de la colombe (2). Son front était droit, peu élevé, mais brillait d'un reflet qui venait du commerce habituel avec Dieu (3). En un mot, c'était la beauté d'une âme

1. *La Chevalerie*, 1884, p. 205.

2. Migne, l. c., col. 303, C.

3. Le portrait que nous traçons de Bernard adolescent, n'est point fantaisiste. Les détails, sauf une exception, sont tous empruntés aux textes des anciens biographes : col. 230, 303, 472. Quant au détail complémentaire, joint à ceux que fournissent les biographes, il est tiré de la configuration du chef de saint Bernard.

Vers 1332, cette relique insigne, détachée du corps, avait été déposée dans un buste en vermeil, représentant le saint abbé. Ce buste était un chef-d'œuvre d'orfèvrerie, où l'on s'était appliqué à reproduire le portrait traditionnel du saint. Meglinger en parle en ces termes : *Vultus mellifui Patris, et* EX EFFIGIE PASSIM OBVIA *notus, et hic tam concinne elaboratus, intimas omnium pectorum medullas commovit* (Migne, l. c., col. 1601, B). C'était, relique et reliquaire, l'un des plus précieux ornements du trésor de Clairvaux.

Un inventaire de la sacristie de Clairvaux, rédigé en 1741 par Dom Guyton, renferme cette note concernant la relique : « Au chef de saint Bernard, il manque un des temples (tempes) à droite; point de mâchoire inférieure, vers laquelle il paraît qu'on a scié et levé quelques morceaux. *Ce chef est long, le front est peu élevé, l'occiput assez relevé.* »

Lorsque la Révolution éclata, le buste de saint Bernard fut d'abord épargné pendant quelque temps. Ensuite, il fut brisé à coups de marteau et envoyé à l'Hôtel des Monnaies le 3 décembre 1791. Mais, dès la fin de 1790, Louis-Marie Rocourt, dernier abbé de Clairvaux, avait retiré la relique. Il en avait même détaché des fragments, ce qu'il continua de faire, soit avant qu'il eût quitté l'abbaye, soit après, car, en allant habiter Bar-sur-Aube, il emporta avec lui le chef de saint Bernard. Enfin,

chevaleresque, imprégnée de douceur autant que de force, illuminée d'un rayon du ciel, et se révélant sous la transparence de sa délicate enveloppe (1).

A côté de Bernard, ses frères jetaient moins d'éclat. Il est impossible de peindre une à une ces physionomies diverses avec les seules données que l'on possède, et nous laissons M. l'abbé Jobin rassembler les documents qui permettront, du moins, de dessiner les caractères. A l'époque où nous prenons les membres de la famille de Fontaines pour les encadrer tous dans un même tableau, Gui et Gérard devaient être adoubés chevaliers (2). Hombeline avait environ quinze ans. André et Barthélemy étaient damoiseaux. Nivard avait quitté le giron

le 1er octobre 1813, Dom Rocourt donna ce qui restait de la précieuse relique, au baron Cafarelli, préfet de l'Aube, et celui-ci en fit présent à la cathédrale de Troyes, le 24 décembre de la même année.

C'est ainsi que le chef de saint Bernard fait maintenant partie du trésor de la cathédrale de Troyes. Mais, par suite des morcellements successifs qui ont eu lieu, toute la boîte cranienne a disparu ; il ne reste plus que le *facies*, comprenant l'os frontal et les deux maxillaires supérieurs. L'os frontal est trop limité aujourd'hui pour avoir conservé tout son cachet ; on voit seulement que le front était droit avec deux proéminences marquées au-dessus des sourcils. Voir *Lettre sur les reliques de S. Bernard et de S. Malachie*, par Ph. Guignard, Migne, l. c., col. 1661 ; et *Recherches sur le chef de S. Bernard*, par l'abbé Lalore, Troyes, 1878.

1. Les portraits traditionnels de saint Bernard, comme celui que nous avons reproduit (voir *Planche 1*), ne peuvent rendre la beauté du jeune gentilhomme. A peine entré dans le cloître, en effet, Bernard embrassa avec tant d'ardeur les pratiques de la pénitence que son corps fut vite exténué. Les biographes parlent maintes fois de son épuisement physique. Ils font particulièrement ressortir cet épuisement, en racontant la première entrevue avec Guillaume de Champeaux. Ils nous dépeignent, en cette circonstance, le jeune abbé déjà *exesi corporis et moribundi, habitu quoque despicabilis* (Migne, l. c., col. 245, C). Les portraits de saint Bernard, qui le représentent dans la maturité de l'âge, après tant de travaux et de souffrances, ne nous offrent donc que des traits amaigris, à demi effacés, où la mort commence à marquer son empreinte. Mais, si l'on analyse cette physionomie, on pourra, comme Guillaume de Champeaux, découvrir sous la frêle enveloppe une grande âme. A travers cette sérénité de visage, *serenus vultu*, cet air simple et modeste, *modestus habitu*, ces rides profondes, *in vase contrito penitus et undique conquassato* (col. 303), on verra percer la puissante énergie du caractère. Cf. col. 1743, C.

2. L'adoubement militaire se faisait de bonne heure au commencement du XIIe siècle. Nous en trouvons une preuve dans les biographies mêmes de saint Bernard. André était déjà chevalier dès le début de l'année 1113. Or il n'avait que dix-neuf ans, puisque Bernard en avait alors à peine vingt-deux. Il y a donc lieu de croire que Gui et Gérard lui-même, *miles in armis strenuus* (col. 233), avaient déjà ceint l'épée vers 1107.

maternel, et l'on devait commencer à le jucher sur les gros destriers de son père ou de ses frères.

Tous ces enfants s'aimaient. On en saisit la preuve dans ce cri du jeune André, promettant à Bernard de le suivre à Cîteaux : « Alors, faites en sorte que pas un de nos frères ne reste dans le monde ; ou bien, divisez-moi en deux, car je ne pourrai vivre séparé ni d'eux, ni de vous » (1). Une sympathie plus profonde unissait particulièrement Bernard et Gérard. On sait avec quelles larmes l'abbé de Clairvaux pleura la mort de Gérard. On a lu l'éloquente oraison funèbre que lui arracha sa douleur, au milieu de l'explication du *Cantique des cantiques*. Nous n'en rappelons que ces simples mots : *Girardum lugeo : Girardus est in causa, frater carne, sed proximus spiritu, socius proposito. Adhæsit anima mea animæ illius; et unam fecit de duabus, non consanguinitas, sed unanimitas* (2).

Lorsque Tescelin contemplait à ses côtés la vertueuse Aleth et tous ceux qu'elle lui avait donnés, le preux chevalier devait se sentir ému et bénir le Ciel. Pour lui, se réalisait la promesse prophétique que fait le Psalmiste au mari craignant Dieu : « Ton épouse est semblable à un cep d'une riche fécondité ; tes enfants, comme de jeunes plants d'oliviers, font cercle autour de ta table (3)».

Et quand la noble famille se rendait, tout entière, aux moûtiers voisins de ses habitations : à Saint-Vorles, si l'on demeurait à Châtillon ; à Saint-Ambrosinien ou Saint-Martin-des-Champs, si l'on était à Fontaines ; quand Tescelin, avec Gui, Gérard, André, Barthélemy et la suite ordinaire des hommes d'armes, s'en allait à la cour ducale ou dans quelque château ; les serfs que l'on rencontrait sur le chemin, devaient se montrer fiers de la prospérité de leurs maîtres. Ils

1. OPUSCULA QUATUOR *Petri Chiffletii*, p. 173
2. *In cant. sermo* XXVI, n° 8-9.
3. *Ps.* 127.

avaient raison. Non seulement le seigneur de Fontaines ne les rançonnait pas, mais d'abondantes aumônes leur étaient distribuées par ses mains, par celles de son épouse, par celles de leurs enfants. Bernard, tout petit, se cachait déjà pour donner aux pauvres l'argent qu'il avait (1).

Quels pouvaient être les hôtes habitués de la famille? C'étaient les quatre frères d'Aleth : Renard, seigneur de Montbard, et sa femme Aenor ; André de Montbard, futur soldat du Temple ; Milon, seigneur de Pouilly-lès-Molesme ; Gaudri, seigneur de Touillon (2). C'était une sœur d'Aleth, avec son jeune fils Robert, dit le neveu de saint Bernard. (3). C'étaient des cousins, comme Gauthier, Renier, Nivard et Godefroi de la Roche, avec Agnès, leur sœur, qui fut la première abbesse du Puits-d'Orbe ; comme Jobert le Roux de Châtillon et sa femme, Lucie de Beaune ; ou, enfin, des amis appartenant aux diverses maisons féodales de Bourgogne et de Champagne. Bernard, dès l'enfance, noua les liens les plus intimes avec Godefroi de la Roche, son condisciple aux écoles de Saint-Vorles (4). Il eut aussi des

1. Migne, l. c., col. 229, C ; 472, B.

2. Ibid. col. 1517 et suiv. — Chifflet introduit dans son tableau généalogique de la Maison de Montbard « Diane épouse de Othon de Châtillon. » Mais le document sur lequel il se base, n'offre pas de garantie. Ce document est un inventaire fautif des titres de la Maison de Saffres (col. 1485), et dont l'inexactitude est relevée par Chifflet lui-même (col. 1503, C D ; 1531, A).

3. Ibid. col. 537, D.

4. Ibid. col. 469, B. Voir E. Petit, I, 324, et Archiv. de la Côte-d'Or, H, 1028, Puits-d'Orbe, Aignay. — Nous avons déjà noté que cette famille seigneuriale dite de la Roche à laquelle appartient Godefroi, avait des biens sur Fain-lès-Montbard. Elle possédait ces biens avant les alliances matrimoniales contractées par Gauthier et Renier avec la Maison de Montbard. On lit en effet, dans la Chron. de Hugues de Flavigny, à l'année 1096 : *Hagano etiam de Roca noster factus, vidente Raynaldo avunculo suo, calumpniam feodi sui Finium Deo et S^to^ Præjecto et nobis dimisit* (Mon. SS. VIII, p. 476, n° 25). Renaud de la Roche, cité ici, figure encore dans la même chron. à l'année 1097 (p. 477, n° 10) comme garant d'*Hildegarius* de Gurgy dans un acte passé à Cône, dépendance de Quemigny-sur-Seine ; et à l'année 1099 (p. 478, n° 5), comme l'un des vassaux de l'abbé de Flavigny. Aganon et Renaud doivent être des ascendants, sinon directs, au moins collatéraux de Godefroi et de ses frères. Ceux-ci avaient des biens patrimoniaux sur Aubepierre, et dans la région de Gurgy, Lucey, Lachaume (Cartul. de Longuay, p. 93, 142). Avant 1145, l'abbaye de N.-D. de Châtillon reçut en don

relations étroites avec Hugues de Mâcon, malgré l'âge plus avancé de celui-ci (1). Hugues était un clerc séculier, de noble extraction et fort riche.

Ainsi la félicité régnait dans la maison de Tescelin et d'Aleth. L'épreuve ne l'avait pas encore visitée, mais elle était proche. La voici venir à l'improviste.

On était à la fin d'août, et le château de Fontaines abritait ses hôtes. Au moyen-âge, il y avait, comme aujourd'hui, des vacances pour les écoliers. Cette interruption des études rendait Bernard et sa mère au donjon seigneurial, pour un temps notable, et groupait naturellement autour d'eux la famille entière.

Nous traduisons le récit de Jean l'Ermite, avec une légère paraphrase explicative.

« Il est, dit-il, une chose bien digne d'être rapportée, une chose merveilleuse, et que je n'ai point apprise sans être saisi d'admiration. Je la tiens d'un abbé pénétré de l'esprit de son saint état, qui vécut plus de soixante-sept ans dans le cloître. Je veux parler de l'abbé Robert neveu d'Aleth par sa sœur, et à qui s'adresse la lettre première du recueil des lettres du B. Bernard.

« La mère de notre saint abbé — me dit donc Robert — était une femme des plus religieuses. Chaque année, le jour de Saint-Ambrosinien, elle réunissait une quantité de clercs, afin que la fête fut mieux solennisée, puis elle leur donnait à dîner avec une sorte de munificence (2). Ainsi se proposait-elle d'honorer le patron de

*molendinum de Empiliaco quod est juxta pontem, a Guillema sorore Godefridi cum consensu filiorum et nepotum suorum* (Archiv. de la Côte-d'Or, Cartul. d'Hocmelle, fol. 83 r°). Le seul Godefroi nommé dans la charte est l'évêque de Langres.

1. Ibid. col. 658, B.

2. On lit dans l'*Inventaire* du Feuillant Louis Gellain, p. 115: « Par contrat du dernier décembre 1618 reçu Carrey notaire à Dijon, nous avons acquis d'Adrien Artault procureur au Parlement, tant en son nom que comme procureur spécial de Dame Bernarde Renauldot, mère et tutrice de Louis et Claude Charpy ses enfans, une maison située au village de Fontaines rue des Puits, avec un jardin derrière la ditte maison, donnant le tout de levant et de midi sur deux rues... Si on

Fontaines et en lui tous les saints, la sainte Vierge et Dieu même. Or Dieu la récompensa de sa dévotion. Une certaine année, Il lui révéla, un peu avant la fête, qu'elle devait mourir le jour où on la célébrerait. Aleth fit part de cette révélation à son mari, à ses enfants, à toute sa maison. On ne l'écouta qu'avec beaucoup d'étonnement, on ne la voulut point croire ; mais l'étonnement ne tarda pas à augmenter. La veille de la fête, Aleth est atteinte de la fièvre. Le jour même, après la célébration de la messe, elle demande très dévotement à recevoir l'Eucharistie et l'Extrême-Onction. On accède à ses désirs. Les sacrements reçus, elle fait convier tous les clercs au dîner d'usage, puis elle mande auprès d'elle Gui, l'aîné de ses enfants — Sitôt le repas terminé, dit-elle, ne manquez pas de rassembler les clercs dans ma chambre — Gui obéit pieusement à sa mère. Les clercs arrivent, ils entourent le lit de la malade. Alors la servante de Dieu leur annonce, avec une grande consolation intérieure, que sa mort est imminente. On se met en prière, on commence les Litanies : Aleth joint sa voix à celle des clercs. Lorsqu'on arrive à cette invocation : *Per Passionem et Crucem tuam libera eam Domine*, elle essaie encore de la prononcer, et aussitôt, élevant la main pour se signer du signe de la croix, elle rend doucement son âme à Dieu... Sa main resta levée dans cette pieuse attitude, et ce fut un sujet d'admiration pour tous ceux qui étaient présents.

« Dès que la nouvelle de cette mort se fut répandue, l'abbé de Saint-Bénigne, Jarenton, homme extrêmement vénérable, s'empressa d'accourir à Fontaines et de réclamer le corps sacré d'Aleth, regardant ses restes mortels comme un glorieux trésor. Il obtint ce qu'il était venu solliciter, grâce à la considération dont il

veut en croire la tradition, cette maison est celle où sainte Alethe mère de saint Bernard rassemblait de tems à autres et surtout le premier de septembre, les ecclésiastiques des environs. » Voir *Planche 9*.

jouissait, grâce aussi à la bienveillance des enfants de la défunte. Alors, le précieux fardeau, placé sur les épaules des moines, fut conduit à Dijon, au milieu d'un grand deuil. De Dijon, tout le peuple se porta en foule au devant du cortège, avec des croix et des cierges. Chacun témoignait sa vénération pour les vertus d'Aleth; chacun se félicitait d'avoir à garder son tombeau. C'est ainsi que la dépouille sacrée fut portée jusqu'à la basilique du très saint et très illustre martyr Bénigne, où elle fut inhumée avec de grands honneurs (1) ».

Bien que Jean l'Ermite aime trop le panégyrique et la légende, il n'y a cependant pas lieu de récuser le récit que nous venons de lui emprunter. Ce récit, en effet, a pour premier auteur un neveu de la B. Aleth. Il se trouve, en substance, dans les deux biographies les plus autorisées. L'inhumation d'Aleth à Saint-Bénigne n'a d'ailleurs jamais été contestée. Qui verrait une contestation sérieuse dans les raisonnements dénués de sens critique que fait le P. Legrand, pour transporter ces évènements à Châtillon ?

Le lieu de cette sépulture fut la crypte de la basilique, *inferior ecclesia*. C'est ce qu'attestent les traditions de l'abbaye. On peut voir dans divers ouvrages et spécialement dans les *Annales* de Mabillon (2), la des-

1. Migne, l. c., col. 537-539.

2. *Annales O. S. B.* t. IV, p. 152. — Nous renvoyons aux plans donnés dans les *Annales* plutôt qu'à la description que l'on y trouve. Une description meilleure est celle de Dom Plancher (Tome I). Meilleurs également les plans de celui-ci, mais ils ne représentent que quatre des sépultures de la crypte et sans indiquer les noms, sauf pour saint Bénigne. Relativement aux vocables des autels, les désignations sont les mêmes dans les dessins de Mabillon que que dans ceux de Dom Plancher. Alors, puisque les vocables des autels sont fidèlement indiqués sur les plans de Mabillon, il est à présumer qu'il y a la même exactitude dans l'indication des noms des tombeaux. Une autre garantie de cette exactitude, c'est que sur les plans des *Annales* les tombeaux portent le même numérotage que dans la liste des *sepulchra* mentionnée un peu plus bas. Enfin, la place assignée à la sépulture de la B. Aleth est conforme aux renseignements fournis à Mabillon par Dom Thomas Le Roy, religieux de Saint-Bénigne, et dont voici la teneur : « La B. Alethe, mère de saint Bernard. La tradition nous apprend que le tombeau que l'on trouve à main gauche entrant dans la Rotonde, est de cette illustre matrone. » Archiv. de la Côte-d'Or, MS n° 124, original, p. 85. On entrait, en effet, directement, dans l'étage inférieur de la Rotonde par un

cription et plusieurs plans de la basilique de Saint-Bénigne. L'un de ces plans donne l'emplacement du tombeau de la B. Aleth. Ce tombeau était dans les caveaux de la Rotonde, édifice à triple étage, situé au chevet du monument et flanqué de deux tours avec escaliers à vis, l'une au nord, l'autre au midi. Le sépulcre dit de la mère de saint Bernard se trouvait du côté du nord, près de l'escalier et à main gauche en entrant, quand on pénétrait par là dans la rotonde inférieure. Il est mentionné en ces termes, parmi les dix-neuf *sepulchra inferioris ecclesiæ,* dans la liste des *personnes illustres enterrées dans Saint-Bénigne*, liste dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale (1), et qui a été publiée par M. Gabriel Dumay (2): *Sepulchrum Alasyæ, sive Alydis, matris divi Bernardi abbatis Clarevallis, hic sepultæ, ex ejusdem S[ti] vita, auctore Johanne Heremita,et aliis nobis ex traditione notum.* On sait que les ossements de la B. Aleth, furent transférés dans l'abbaye de Clairvaux, l'an 1250, par les soins d'Etienne de Lexington, abbé de ce monastère (3).

couloir traversant le bas de la tour septentrionale et débouchant à l'intérieur près du pied de l'escalier. Cette entrée est visible aujour d'hui, à cause des fouilles et des travaux que l'on exécute, et dont nous parlons dans une note suivante.

1. Bibl. nat., Bourgogne, t. XIV, fol. 158 et suiv. — On trouve également cette liste des sépultures à la Bibliothèque des Archiv. de la Côte-d'Or, ms n° 124, p. 267.

2. *Epigraphie bourguignonne, église et abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, par Gabriel Dumay, 1882, p. 183-187.

3. Migne, l. c., col. 1767, A ; 1687, B; 1690, B.— On sait encore que les tombeaux saints ou vénérables de Clairvaux ont entièrement disparu. Lorsque l'on transféra les restes de la B. Aleth dans cette abbaye, ne laissa-t-on pas quelques-uns de ses ossements dans sa primitive sépulture, à Saint-Bénigne ? Nous ne connaissons sur ce point que cette note des moines de Saint-Bénigne : « Le 14[e] jour du mois d'avril de l'année 1250 doit être marqué d'un caractère de deuil pour nous et de réjouissance pour l'abbaye de Clairvaux qui gagna ce que nous perdîmes, le corps de la B. Alethe, mère de S. Bernard. (Son tombeau, ses cendres, et peut-être de ses ossements sont demeurés dans notre sanctuaire la rotonde inférieure) » Archiv. de la Côte-d'Or, recueil de D. Thomas Le Roy, n° 124, p. 62 D'ailleurs, la rotonde de Saint-Bénigne a été elle-même détruite pendant la Révolution. Elle fut mise en adjudication vers la fin de 1791, puis, le 20 février suivant, les ouvriers furent appelés pour la démolir. Les deux étages supérieurs furent rasés. Quant à l'étage inférieur, on le laissa subsister, mais à la fin on le remplit de décombres, ainsi que le martyrium renfer-

Le fait de la sépulture d'Aleth dans la crypte de Saint-Bénigne est une preuve de la réputation de sainteté dont jouissait la vertueuse châtelaine. Car, avec l'antique sarcophage de l'apôtre des Lingons et des Eduens, cette crypte ne renfermait que les tombeaux de personnages honorés comme saints ou, du moins, dont la mémoire était entourée d'une grande vénération (1).

mant le tombeau du saint et les autres parties de la crypte demeurées accessibles jusque là. Voir *Diction. de l'architecture française*, par Viollet-le-Duc, t. IV, p. 452 et suiv. — *Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de Saint-Bénigne*, par l'abbé Bougaud, décédé évêque de Laval. — Bientôt, il se fit l'oubli le plus complet sur le monument si remarquable de l'abbé Guillaume et sur la Confession de saint Bénigne. Ce n'est qu'au milieu de ce siècle, lors de la construction d'une sacristie à la cathédrale, que l'on vit reparaître, dans les fouilles exécutées à cette occasion, les restes de la crypte y compris l'étage inférieur de la rotonde. Maintenant, ces précieux débris, consolidés, visibles, sont redevenus l'objet de l'attention des savants et de la vénération populaire. Le tombeau de saint Bénigne entièrement déblayé, laisse voir, posé en contre-bas du sol de la crypte, le fond de l'auge funéraire qui reçut la dépouille du martyr. Mais aucun signe commémoratif ne rappelle plus aux visiteurs ni l'endroit ni le nom des autres sépultures. On vient d'entreprendre, en 1890, une restauration plus complète de cet édifice, que Viollet-le-Duc déclare unique en France. Les travaux s'exécutent sous l'intelligente direction de M. Suisse, architecte diocésain. On met à jour, en ce moment, pour les étudier et les conserver, les soubassements de la chapelle rectangulaire, attenante à la rotonde du côté du levant, et qui remonterait au VI$^{e}$ siècle, suivant Dom Plancher. La bâtisse que l'on retrouve, est, semble-t-il, beaucoup plus ancienne que celle des parties adjacentes de la rotonde.

1. *Epigraphie bourguignonne...*, p. 183-185. — Dans le recueil de D. Le Roy, déjà plusieurs fois cité, on lit p. 39 : « Le grand nombre de saints qui ont sanctifié (ce lieu) ou qui se sont sanctifié dans ce monastère, a fourni le dessin d'un très ancien tableau où ils sont représentés, et au-dessus il y avait ces deux vers en caractères gothiques :

*Quisquis scire cupis quibus hoc sit nobile sanctis*
*Cœnobium fultum, super hæc tu dirige vultum.*

« On ne sait ce qu'est devenu ce monument de sainteté prisé comme un trésor par un savant qui dit en avoir tiré un crayon sur le papier dans notre église, où il l'a vu suspendu à un pilier à une chaîne de fer, environ l'an 1630. Heureusement pour nous, après des recherches de l'original, longues et inutiles, on en a recouvré une copie que l'on doit au zèle des RR. PP. Feuillants de Fontaines, qui l'ont fait faire sur l'original perdu... » Suit un renvoi à la page 87, où se trouvent ces nouveaux détails : « Il est à noter que dans la copie de l'ancien tableau énoncé, tirée très fidèlement sur celle des RR. PP. Feuillants, on a mis au bas du tableau, à la place de S. Bernard et ses frères revêtus en Feuillants, l'évêque Garnier et les figures des ducs ou comtes et comtesses enterrés dans Saint-Bénigne. Aux quatre coins du tableau, au lieu des Histoires d'Alethe, on y a peint le portrait du cardinal de Givry, et à sa gauche, Alexandre de Montagu ; au bas, l'abbé Jarenton, et pour regard, l'abbé Pierre. »

Si nous parlons de ce tableau, c'est parce que la B. Aleth y était représentée, ce qui est une nouvelle preuve de la vénération permanente dont l'abbaye entoura sa mémoire.

Les deux copies conservées disparurent à leur tour pendant la Révo-

Cette juste observation avait frappé Manrique: on la trouve au fond du discours qu'il prête à l'abbé Jarenton, lorsque celui-ci demande le corps de la B. Aleth (1).

Le jour de la mort d'Aleth fut le 1er septembre, auquel on célébrait, à Fontaines, la fête de saint Ambrosinien, et, si plusieurs auteurs ont indiqué le 4 avril, c'est que l'on a confondu saint Ambrosinien avec saint Ambroise de Milan, comme nous l'avons rappelé ailleurs (2).

Grande fut donc l'épreuve qui venait de fondre sur la maison seigneuriale de Fontaines. Bien qu'Aleth fût morte de la mort des saints, bien que sa protection ne

lution. Celle des Feuillants ne s'est point retrouvée. Celle de Saint-Bénigne fut découverte par M. l'abbé Bougaud, sur l'étalage d'un bouquiniste, à Dijon le 29 septembre 1854. Achetée aussitot par Mgr Rivet, cette précieuse copie fut placée dans la galerie du palais épiscopal, où on la voit encore. Une troisième copie, tirée sur celle qui venait d'être recouvrée ainsi, orne la salle capitulaire, à la sacristie de Saint-Bénigne (*Etude hist. et critiq...*, p. 324).

Ce tableau représente une sorte d'arbre généalogique portant au centre saint Bénigne, et tout autour, sur les branches, dix-neuf médaillons renfermant autant de personnages qualifiés du titre de saint. En donnant leurs noms, M. Bougaud a omis celui de l'abbé Halinard. L'inscription est en caractères romains, elle couvre un ruban qui décrit un ovale autour de l'arbre, et elle commence en bas, à main droite des personnages représentés. En voici le texte : *Magna insignis monasterii divi Benigni divionensis martiris luminaria ex veterr. ms Benigniano* † *Quisquis scire cupis quibus hoc sit nobile sanctis cœnobium fultum, super hæc tu dirige vultum.*

La première partie de cette inscription ne fut-elle pas ajoutée par les Feuillants ? On est tenté de le croire, vu la différence de style, vu aussi les notes des Bénédictins que nous venons de transcrire. D'ailleurs, les religieux de Fontaines ne copièrent pas avec une scrupuleuse exactitude le tableau de Saint-Bénigne, puisqu'ils y introduisirent saint Bernard et ses frères, et qu'ils y firent représenter des traits de la vie de la B. Aleth. Il est donc impossible de juger à quelle époque pouvait remonter l'original, d'après les copies qui nous restent.

Une longue inscription sur marbre, datée de 1668, se lisait dans la crypte de Saint-Bénigne. Elle a été publiée en 1709 dans l'*Office propre de saint Bénigne* (Dijon, de Fay, p. 90), rééditée en 1882 dans l'*Epigraphie bourguignonne* (p. 202), et se trouve aussi dans le ms de la Bibl. des Archiv. de la Côte-d'Or, inscrit S T, n° 121, p. 75. Elle débute ainsi : *D. O. M. et æternæ SS. memoriæ quorum sacra corpora sub hac mole quiescunt*. Voici quelques mots de la conclusion :

*Non potuit exiguo marmore comprehendi*
*progenies omnis, quam ædibus amplissimis*
*alma tellus complecti non valuit.*
*Dedit enim clarevallensibus matrem Aletam,*
*ut nihil de te cæteris moneam.*

1. Ad an. 1105.

2. Migne, l. c., col. 1393 et suiv.

dût point manquer à sa famille, cependant cette protection devenait invisible et, partant, moins sentie. Bernard, surtout, perdait l'ange tutélaire qui avait reçu les confidences du Ciel sur sa destinée, et qui le dirigeait sûrement au but, avec l'aimable tenacité d'une mère. Sans doute, le souvenir des soins privilégiés dont il avait été l'objet, et le degré qu'avait atteint en lui l'amour filial au milieu d'un dévouement si expressif, fixèrent pour jamais devant les yeux de son âme l'image de la vénérée défunte. Il est juste de penser qu'il se rappela chaque jour ses conseils en priant pour elle. Car, cinq ans plus tard, pendant son noviciat, il récitait encore tous les jours, les sept psaumes de la Pénitence à l'intention de sa mère (1). Et tout à l'heure, nous rencontrerons la preuve d'une réminiscence très vivace. Néanmoins, il se trouva dépourvu de cette ferme direction qui, jusque-là, lui avait tracé sa voie; il fut livré à lui-même. C'est ce que remarque formellement le biographe : *suo jam more, suo jure victitare incipiens* (2).

Toute vocation surnaturelle, la plus extraordinaire comme la plus commune, veut être librement suivie. Aleth aurait-elle pu méconnaître ce principe ? Aurait-elle pu laisser trop peu d'indépendance à Bernard dans sa résolution définitive touchant son avenir ? Faudrait-il voir, là, le motif providentiel du décès prématuré d'Aleth ? Nous ne le pensons pas. Mais, autant que l'on peut pénétrer les secrets d'En-Haut, voici une explication meilleure. La mission de Bernard était de se jeter, à corps perdu, dans les immolations du cloître, d'y entraîner à sa suite une foule d'imitateurs et, par un merveilleux épanouissement de la vie évangélique, de porter remède aux plaies intellectuelles et morales de son époque. Or, il fallait que le jeune gentilhomme entrevît un instant ces plaies et que, par un léger contact, il comprît le péril

1. Ibid. col. 1332, C
2. Ibid. col. 230, B.

de la science infatuée d'elle-même, les dangers de la vie du siècle. C'est à ce contact, en effet, les biographes l'attestent, que Bernard, dont la volonté était douée d'une élasticité et d'une énergie si remarquables, s'élança d'un bond jusqu'au sommet de la perfection. Mais, ce rapide passage au milieu du monde, pendant lequel il en effleura les sentiers plutôt qu'il n'y marcha réellement, Aleth ne l'eût point permis. Elle ne l'eût point permis, car elle eût rempli son devoir de mère. Quelque sûre qu'elle soit de la vertu de son fils adolescent, jamais une mère, si elle a le sens chrétien, ne lui laissera volontiers cotoyer les abîmes.

Mais nous avons tort, peut-être, de toucher aux raisons providentielles des faits qui nous occupent. Notre programme est plus restreint, et ne s'étend pas au delà de l'historicité de ces faits.

Quelle fut l'occupation de Bernard pendant les années qui suivirent la mort de sa mère? Les a-t-il consacrées aux études philosophiques et théologiques ? Ses biographes n'apprennent rien de précis à ce sujet. Ils rapportent un mot plaisant que le saint répétait plus tard, disant dans l'abandon de l'amitié : Je n'eus jamais d'autres maîtres, que les chênes et les hêtres (1).

Mais on saisit l'idée qui se cache sous ce mot pittoresque. Il peut contenir une allusion charmante au parti que prit le jeune gentilhomme de laisser là les écolâtres pour s'ensevelir dans la solitude. Il recèle surtout un grand principe de direction spirituelle. L'abbé de Clairvaux voulait dire que la connaissance des vérités et des maximes qui font les saints, est le fruit de la prière plus que de l'étude. On ne saurait découvrir dans cette parole une affectation d'ignorance.

Comprendrait-on, d'ailleurs, que Bernard eût dissipé son adolescence dans l'oisiveté ? De son temps ceux qui s'adonnaient aux Lettres, ne se bornaient pas au *Tri-*

1. Migne, l. c., col. 240, D.

*vium* et au *Quadrivium* ; mais ils complétaient ces premières études par d'autres plus relevées. Pour lui spécialement, son programme comprenait davantage, puisque sa mère l'avait mis aux écoles *sacris litteris erudiendum*. Et si, quand il parla de se retirer au désert, on le retint un instant dans le monde *amore scientiæ sæcularis*, si l'on fut sur le point de le lancer sur la route de l'Allemagne, c'est que l'on avait affaire à un étudiant, qui n'avait point fermé les livres. Aussi bien, les biographes montrent-ils Bernard, une fois sa vocation décidée, cherchant des recrues pour le cloître parmi ceux *cum quibus de* LITTERIS SÆCULI *seu de sæculo ipso agere solebat*. Il n'avait donc pas cessé de s'occuper d'études. Et, observons-le, ces *litteræ sæculi*, cette *scientia sæcularis*, ne désignent pas uniquement les connaissances profanes, elles n'excluent pas la théologie ; mais l'opposition est avec *scientia* ou *doctrina spiritualis*, la théologie mystique, la spiritualité, qui était plutôt l'apanage des hommes du cloître.

Est-ce à la méthode suivie encore par ses maîtres, est-ce à son propre génie, que saint Bernard doit de s'être attaché à la théologie positive, qui s'appuie sur l'Ecriture Sainte et la Tradition, beaucoup plus que sur les raisonnements philosophiques ? C'est, peut-être, à ces deux causes réunies. Mais, à coup sûr, c'est à la seconde.

Il est impossible que le brillant écolier de Châtillon n'ait pas rencontré dans son entourage quelques esprits où fermentait le rationalisme de cette époque. Alors, en effet, se produisait ce que l'on est convenu d'appeler la seconde renaissance littéraire et artistique. La première avait eu lieu sous Charlemagne. La troisième devait avoir son apogée, en France, sous François I^er^. Au XII^e^ siècle, on le sait, le mouvement intellectuel amena la formation d'une école théologique nouvelle, représentée par le trop célèbre Abélard. Non contente de rompre avec l'ancienne méthode et d'y substituer la

méthode dite scolastique, cette école soumit, sans mesure, à l'investigation rationnelle les dogmes les mieux définis. Après que la première effervescence fut tombée, le courant, ramené dans ses digues, donna la *Somme théologique*. Mais, en attendant, et plus tard, dans des débordements successifs, il devait égarer la multitude des esprits moins sûrs, indépendants, mal affranchis du sensualisme ; il devait les conduire au libre-examen, à la libre-pensée.

La foi profonde de Bernard, sa philosophie toute chrétienne et aussi, sans doute, l'intuition du péril le détournèrent de la nouvelle voie. S'il y essaya quelques pas, quand on le poussa vers la science du siècle, ce fut pour se replier bien vite. Il demeura fermement attaché à la méthode des Pères, et devint l'antagoniste des novateurs. Ainsi se préparait-il, à son insu, à confondre un jour Abélard. Il s'y préparait en conservant sa foi humble et simple, sa foi d'enfant. Il le dira lui-même, à la veille de la fameuse controverse : *Puer sum, et ille vir bellator ab adolescentia* (1).

La Sainte Ecriture fut toujours le principal objet de son étude : les biographes l'insinuent.

Avant de voir la raison la plus haute et la plus fière de son temps subir honteusement le joug des sens, Bernard dut assister à des naufrages moins retentissants, dont les victimes étaient ses condisciples et ses amis. Voici, en effet, ce que rapportent les biographes; nous les citons textuellement : *Obsidebant autem benignum juvenis animum sodalium dissimiles mores et amicitiæ procellosæ, similem sibi efficere gestientes. Quæ si ei dulcessere perstitissent, necesse erat amarescere illi, quod in hac vita dulcius cordi ejus insederat, castitatis amorem* (2). Le commentaire est facile. Ces compagnons où Bernard rencontrait des amitiés dangereuses, n'étaient

1. Epist. CLXXXIX, n° 8.
2. Migne, l. c., col. 230, B; 472, C.

pas uniquement des damoiseaux, de jeunes chevaliers que les relations de famille lui avaient fait connaître ; mais c'étaient ses condisciples, c'étaient les recrues de l'école. A ce contact, il apprit combien la science est insuffisante pour sauvegarder l'intégrité des mœurs, combien elle expose aux chutes les plus humiliantes, lorsqu'elle provoque l'adulation et qu'elle engendre la vaine gloire.

En même temps il vit l'innocence de sa vie menacée par d'autres attaques.

Geoffroi parle ainsi dans ses Mémoires (*Vita 3a*) de l'époque ou commença cette nouvelle épreuve, et du résultat qu'elle produisit sur l'âme de Bernard : *Posuit* (Bernardus) *in corde suo ab ipso pueritiæ tempore, præventus gratia et benedictione dulcedinis, carnis spurcitias immaculato calle transire, odiens eam quæ carnalis est tunicam maculatam. Jam vero, cum vicesimo appropinquaret ætatis anno, adolescentiæ stimulos sentiens, indigne tulit, jam necessarium judicans castigare corpus et subjicere servituti. Ex tunc ergo cum avunculo suo, Gauderico nomine, sermo ei fuit de conversione* (1).

Ainsi, lorsqu'il fut près d'atteindre sa vingtième année, indigné de sentir l'éveil des passions, il se mit à témoigner le désir d'embrasser la vie monastique. Vainement le siècle ouvrait-il devant ses pas plusieurs carrières, en lui montrant dans chacune « les prospérités de cette vie et de grandes espérances » (2). Le désert, avec sa sécurité, l'attirait davantage.

Heureux adolescent, qui garde jusqu'à sa dix-neuvième année le calme de l'innocence, et qui, au premier trouble, cherche le moyen le plus efficace d'assujettir la chair à l'esprit !

Tout le monde a lu, dans les Vies de saint Bernard,

1. Bibl. nat. cod. lat. 17639, Bouhier 69 bis, fol. 3.
2. Migne, l. c., col. 230, B ; 472, C.

le trait d'héroïsme (1) que l'hymnographe cistercien a buriné dans ce vers inculte :

*Defixa lumina stagno præcipitat.*

On se demande quel en fut le théâtre. Fontaines désigne son petit étang, au pied de la colline qui porte l'église et le château. Le P. Legrand cherchait à Châtillon l'emplacement d'un autre étang (2). Il faut dire qu'en dehors des conjectures et des vraisemblances, rien ne précise ce détail topographique, omis, comme plusieurs autres, par les auteurs des *Vitæ*.

La chasteté de Bernard n'eut point seulement à s'alarmer d'un sentiment étrange, qui menaçait de la flétrir, mais elle rencontra l'agression brutale et cynique (3). De ces pièges grossiers, la délicate nature du jeune saint se détourna d'instinct, comme la vue se détourne d'une plaie. Il dit à ses amis, et surtout il leur prouva que « pour lui la pureté était le plus précieux des biens et un incomparable trésor (4) ».

Bernard conserva donc intacte sa virginité. Ses paroles et ses actes établissent que, dès sa jeunesse et au sein du monde, il éprouva ce dégoût profond pour la volupté, lequel est le signe d'une âme d'élite. Il aima toujours la sainteté des mœurs comme la netteté des vêtements, et eut pour maxime constante ce qu'il exprime dans son exhortation aux clercs : *Quis nostrum, fratres, exteriorem hanc vestem qua tegitur, si repente obcœnis undique sputis illitam et fœdissimis quibusque sordibus inquinatam consideret, non vehementer exhorreat, non velociter exuat, non indignanter abjiciat? Itaque qui, non vestem, sed semetipsum intus sub veste talem reperit, eo amplius doleat et animo consternetur oportet, quo propius tolerat quod exhorret* (5).

1. Ibid. col. 230, C. — Alain n'a pas inséré ce fait dans sa compilation.
2. *L'Histoire saincte de Châtillon-sur-Seine*, 1651, Deuxième partie, p. 124.
3. Migne, l. c., col. 230-231 et 472-473.
4. Ibid.
5. *De conversione, ad clericos*, cap. III.

On voit dès lors qu'elle est la vraie interprétation de ce mot du XLVI[e] sermon DE DIVERSIS : *Periit virtus illa a me.* Saint Bernard ne s'exprime pas ici en son nom personnel, mais au nom de ceux de ses auditeurs qui n'avaient point conservé la virginité. Les orateurs s'attribuent souvent un fait ou un état qui ne sauraient leur convenir, afin d'instruire ceux que cet état ou ce fait regardent. Telle est, d'ailleurs, la remarque d'Horstius et de Mabillon.

On voit également quelle est la valeur des allégations de Pierre Bérenger, disciple d'Abélard. Dans son ardeur à venger son maître condamné au concile de Sens, Bérenger écrivit l'*Apologeticus*, qui n'est qu'un tissu d'injures contre l'abbé de Clairvaux et les évêques du concile. Là, il prétend que Bernard, dans sa jeunessse, *a primis fere adolescentiæ rudimentis*, aurait composé des poésies légères. Il omet d'en rien citer, afin, dit-il, de ne point souiller son ouvrage *fœdi commenti interpositione.* Bérenger a désavoué son libelle et déclaré qu'on ne devait point prendre au sérieux ce qu'il avait dit de l'abbé de Clairvaux, *joco legatur*, *non serio.* Mais à défaut de ce désavœu, quelle choquante contradiction qu'un étudiant de mœurs aussi pures que l'était Bernard, eût façonné des couplets déshonnêtes ! Aussi, s'étonnerait-on d'entendre ressasser ce thême, dont l'abbé Vacandard vient encore de faire bonne justice, n'était la facilité avec laquelle on se trompe en traitant un sujet sans avoir confronté toutes les données (1).

Poussé vers le cloître par son amour de la retraite et par la vue des périls du siècle, Bernard parlait donc *de conversione* avec un frère de sa mère, son oncle Gaudri. Tous nos lecteurs savent que le mot de « conversion » ne signifie pas autre chose ici que l'acte de se vouer à l'état religieux. De quelle solitude était-il ques-

1. Migne, l. c., col, 654, A. — REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, janvier 1891 : *Les poèmes latins attribués à S. Bernard, étude critique sur l'ouvrage de M. Hauréau*, par l'abbé Vacandard.

tion dans ces conversations intimes ? Dans quel désert se voyait-on déjà ? Bernard songeait à Cîteaux (1). Il était grand bruit du « Nouveau-Monastère » à Châtillon, à cause du voisinage de Molesme, d'où était partie la colonie fondatrice (2). Il en était grand bruit à Dijon et dans tous les alentours. On apercevait du donjon de Fontaines la forêt au sein de laquelle se cachaient les austères cénobites. Mais si l'on parlait beaucoup de Cîteaux, on sait dans quel sens. Ce fut comme on parla plus tard de l'abbaye de Feuillant, sous Jean de la Barrière, et de la Trappe, sous l'abbé de Rancé. Il y avait là vraiment du nouveau, un étonnant contraste avec ce qui se voyait ailleurs. Plus d'égards pour le rang ou la naissance. Les obscurs travaux des champs à la place des savantes études. On ne cherchait plus la gloire *in stylo sed in cruce*, comme Arnaud de Bonneval l'a écrit des religieux de Clairvaux (3) ; on voulait être des saints, mais cacher sa sainteté même au fond des déserts. Un mot, ou plutôt une grande chose, explique tout cela : c'est l'humilité. Bernard vit que c'était là le trait dominant du « Nouveau-Monastère », et ce fut pour lui le principal attrait. On ne saurait élever un doute là-dessus. Formel est le témoignage des biographes, bien placés pour avoir saisi les pensées intimes de l'abbé de Clairvaux (4). Et la justesse de l'ap-

1. Migne, l. c., col. 231, C. — La fondation de Cîteaux date de 1098.

2. Plusieurs membres de la noblesse de Châtillon et des environs étaient entrés à Molesme. Sans nul doute, il y avait parmi eux des connaissances de Bernard. Si l'on s'en tenait aux publications hagiographiques, on serait tenté d'ajouter que Gaudri avait déjà un fils dans cette abbaye. Un Gaudri de Touillon figure bien dans le cartulaire de Molesme, avec sa femme, ses filles, et ses fils Gauthier et Lambert. Mais son identité avec l'oncle de saint Bernard reste à établir. Les deux chartes notices qui le mentionnent, ne sont pas datées. On lit en marge la date de 1080. Aucun membre de la Maison de Montbard n'apparaît là. Une charte fait même mourir dans le siècle le Gaudri dont elle parle (Archiv. de la Côte-d'Or, Cartul. de Molesme, I, 55 et 105). Toutefois l'autorité de ces chartes est discutable, puisqu'elles ne sont que des copies d'originaux disparus.

3. Migne, l. c., col. 268, B.

4. Ibid. col. 231, D ; 473, D.

préciation de ces auteurs est confirmée par toute l'histoire du saint.

Nous laissons à d'autres la tâche de montrer comment Bernard put servir toutes les grandes causes, comment il leur ménagea les ressources de son puissant génie, précisément parce qu'il fut humble.

Le sujet des entretiens qu'avaient ensemble l'oncle et le neveu, fut découvert. Alors les frères de Bernard, ceux qui lui étaient naturellement attachés, s'efforcèrent de le retenir dans le monde et de l'y enraciner. Ils firent miroiter devant ses yeux les avantages des carrières littéraires. Bernard pouvait arriver à tenir le premier rang parmi ces rhéteurs, ces philosophes, dont plusieurs vinrent se placer sous sa conduite à Clairvaux (1). Les pressantes sollicitations de ses frères et de ses amis le rendirent perplexe durant quelque temps. Son élan vers Cîteaux se ralentit : il en fit lui-même l'aveu par la suite (2). Ce n'est point qu'il se laissât prendre à l'appât de la renommée : la modestie de son caractère doit faire écarter cette hypothèse ; mais il aimait l'étude, il aimait la science, bien qu'il fût l'ennemi des nouvelles méthodes.

On peut lire, dans le trentième sermon sur le *Cantique des Cantiques*, un passage où saint Bernard dépeint l'état de son âme avant son entrée en religion (3). Il commentait ces mots : *Posuerunt me custodem in vineis : vineam meam non custodivi.* Les vignes dont il est parlé dans le texte biblique sont pour lui l'emblème des âmes. La foi est le cep ; les vertus sont les pampres ; les œuvres, des grappes ; la dévotion, du vin. Il s'applique à lui-même la comparaison, et s'écrie : « Que de temps ma vigne est restée inculte, déserte, abandonnée ! Elle ne produisait plus de vin, car les pampres des vertus étaient desséchés, la foi était stérile. J'avais

1. Ibid. col. 267, D.
2. Ibid. col. 231, D.
3. *In Cant.* SERMO XXX, n° 6.

la foi, mais une foi morte. Comment dire qu'elle n'était pas morte, puisque les œuvres faisaient défaut ? Tel j'étais dans le siècle. » Les saints portent souvent sur eux-mêmes des jugements sévères qui ne peuvent devenir la base de ceux de l'historien. Il faut donc atténuer ce blâme que l'abbé de Clairvaux jette à sa jeunesse. Mais il est à croire que, pendant la période des hésitations, il subit une diminution de ferveur, des aridités qui lui étaient plus ou moins imputables.

Dans le même temps, le souvenir de sa mère lui revint plus fréquemment. Il lui semblait la voir en face de lui, il croyait entendre ses plaintes et ses reproches : Etait-ce pour un aussi futile avenir, *ad hujusmodi nugacitatem*, qu'elle l'avait élevé avec tant de soins ? (1). Ainsi, les sages leçons reçues naguères se représentaient à la mémoire du jeune saint. Elles l'empêchaient de perdre de vue l'inanité des arguties dans lesquelles se délectait alors le monde des écoles, et la supériorité de la science que l'on apprend de Jésus-Christ lui-même, dans la contemplation et l'exercice des vertus.

Cependant son esprit flottait toujours indécis. Un moment ses frères se crurent maîtres de sa destinée. Ils avaient conçu le dessein de l'envoyer en Allemagne (2); ils désiraient que le jeune gentilhomme allât suivre, dans nous ne savons quelle université, les leçons de quelque maître fameux. Les fils de Tescelin concertaient ce projet, l'épée à la main. Car ils étaient alors, avec leur père et leur oncle Gaudri, au siège du château de Grancey, sous la bannière de leur suzerain, le duc de Bourgogne Hugues II (3). L'histoire locale n'a pas conservé le souvenir de ce siège, connu seulement par les biographes de saint Bernard. Le seigneur du château in-

1. Migne, l. c., col. 231, D.
2. Migne, l. c., col. 657, B.
3. Ibid. col. 232, A; 473, D.

vesti était Renaud de Grancey, autant qu'on en peut juger par les chartes (1).

Ceci se passait au début de 1113 (n. st.), six mois environ avant l'entrée à Cîteaux (2).

Si l'on veut bien saisir les péripéties du dénouement inattendu qui se produisit, il faut compléter les récits de Guillaume et d'Alain par les Mémoires de Geoffroi (3). Les circonstances que relatent ces Mémoires paraissent avoir été élaguées, dans les rédactions postérieures, plutôt en raison du plan suivi que par crainte d'être inexact (4).

Le voyage en Allemagne était donc décidé en principe.

1. Grancey-le-Château est situé à peu près à égale distance de Dijon, de Châtillon et de Langres. La maison féodale, dont le nom était tiré de ce lieu, avait alors de nombreux représentants. Le principal seigneur du château de Grancey en 1113 paraît avoir été Renaud, à qui la *Chronique de Flavigny* (MON. SS. VIII, p. 479, n° 15) donne pour frère en 1099 Gui de Lucenay (-le-Duc). Celui-ci ne serait-il pas le même que Gui, comte de Saulx (Cartul. de Molesme, I, 43; Migne, col. 1401, C)? Les seigneurs dits de Grancey sont quelquefois appelés de Lucenay (E. Petit, II, 208, 271, 317 et Cartul. de Fontenay, 2e gd. ch. fol. 8).

2. Les biographes s'accordent à placer dans le temps du carême une partie des évènements dont le récit va suivre. Or, ce ne peut être que le carême de 1113 (n. st.). En effet, il n'y eut pas un intervalle de six mois pleins entre le voyage de Grancey où l'on décida d'entrer à Cîteaux et le départ pour ce monastère (Migne, col. 236, A; 477, C). De plus, ce départ, daté de 1113, ne s'effectua qu'après Pâques, alors le premier jour de l'année. Si l'on prenait le carême de 1112 (n. st.), l'intervalle qui doit être inférieur à six mois, dépasserait un an. Il y a bien de l'autre côté quelque difficulté. Suivant Geoffroi et Alain, les plus exacts d'entre les biographes, saint Bernard avait environ vingt-deux ans lors de son entrée à Cîteaux, en 1113, et environ soixante-trois ans jour de sa mort, le 20 août 1153. Ceci mène à une conclusion nécessaire : saint Bernard n'avait pas accompli sa soixante-troisième année quand il mourut, tandis qu'il avait achevé sa vingt-deuxième lorsqu'il entra à Cîteaux. Ce dernier point, d'ailleurs, est confirmé par Jean l'Ermite : *Bernardus, jam evoluto, ut a patribus nostris accepimus, viginti duorum annorum spatio, eremum, petens* (Migne, col. 539, D). Dès lors, il faut que le départ pour Cîteaux ne se soit pas effectué vers le mois d'août, mais plus tôt. Autrement, eût-on donné à saint Bernard environ soixante-trois ans au mois d'août 1153, et environ vingt-deux lors de l'entrée à Cîteaux en 1113? Mais rien n'empêche que l'on ait pris le chemin de Cîteaux à la fin du printemps, dans les dernières semaines de juin. Alors, tout est assez bien concilié.

3. Bibl. Nat. cod. lat. 17639 (Bouhier, 69 bis), fol. 3-6. Migne, l. c., col. 524-530.

4. Il est clair que Guillaume de Saint-Thierri groupe un peu arbitrairement les faits pour raconter une à une chaque conversion. Alain, malgré son intention de rétablir, en général, l'ordre chronologique, reproduit ici presque sans aucune retouche la narration de Guillaume. Les particularités qu'on trouve dans les Mémoires de Geoffroi, peignent

A un jour fixé, Bernard devait aller trouver ses frères à Grancey, afin de régler son départ. Or, la veille de ce jour, les frères aînés du jeune saint sont témoins d'un incident qui leur cause la plus vive inquiétude sur l'issue finale des questions agitées. Gaudri de Touillon avait donné sa parole au nom du duc. Celui-ci refuse de tenir l'engagement. Irrité de cette conduite, Gaudri s'écrie aussitôt : « Je n'ai pas le moyen de me venger de l'affront que vous me faites, seigneur duc ; mais, sachez-le, dès aujourd'hui vous ne verrez plus le bouclier suspendu à mon cou. »

Ce langage est trop bien compris de Gui et de Gérard. Voilà le fruit des conversations intimes de l'oncle et du neveu. Comment, maintenant, barrer à leur frère le chemin de Cîteaux ? Sans tarder, ils courent à Châtillon, dans l'espoir d'y rencontrer encore Bernard et de le mettre vite en route pour l'Allemagne. Leur calcul est déjoué : Bernard a déjà quitté Châtillon, et chevauche dans la direction de Grancey, par une autre voie que celle qu'ils ont prise.

De Châtillon à Grancey les chemins sont, presque partout, boisés et pittoresques : çà et là l'on rencontre un vallon, une combe vraiment sauvages. Au xii^e siècle, assurément, l'aspect de ces lieux n'était pas moins désert qu'aujourd'hui. En suivant ces chemins solitaires, Bernard pèse les conséquences du voyage qu'il est près d'entreprendre. Ses craintes, ses anxiétés renaissent plus vives que jamais. Il vient à passer devant une église. Il descend de son cheval, il entre. C'est là que Dieu lui réservait le dernier trait de lumière, cet éclair d'en-haut dont le P. Lacordaire a dit, pour peindre un évènement analogue dans sa propre existence : « Il me semble voir un homme qui s'avance au hasard, le bandeau sur les yeux ; on le desserre peu à peu, il entrevoit le jour, et, à l'instant où

au vif la situation, replacent les faits dans leur cadre et dans leur véritable enchainement ; elles ne sont pas contredites par les rédactions définitives. Pour ces motifs, nous croyons devoir en tenir compte.

le mouchoir tombe, il se trouve en face du soleil ! » (1) Il ne s'agissait point pour Bernard de recouvrer la lumière de la foi, mais de recevoir celle qui fixe une vocation. Son âme en fut toute illuminée. Car, après avoir prié avec ferveur, le visage inondé de larmes, il sortit de l'église résolument moine et moine de Cîteaux.

Arrivé à Grancey, Bernard fait ses confidences à son oncle, et celui-ci lui fait les siennes. On devine la joie de ces deux cœurs, unis depuis longtemps dans la commune pensée de fuir le monde. Ils se félicitent mutuellement, et Gaudri promet de suivre son neveu à Cîteaux.

L'un et l'autre vont ensemble trouver Tescelin, et lui déclarent ouvertement quelle est leur intention.

Cette démarche accomplie, Bernard passe de suite à l'exécution d'un grand dessein. Il veut emmener au désert toute une phalange : ses frères, ses condisciples, ses amis. C'est alors qu'il révèle un trait de caractère, qui jusque-là ne s'était point manifesté : je ne sais quelle trempe vigoureuse, quel ascendant irrésistible ; une âme de feu.

Barthélemy est le premier de ses frères qu'il rencontre. De concert avec Gaudri, il l'invite à prendre avec eux l'habit monastique. Le jeune damoiseau consent, et n'oppose aucune difficulté.

André venait d'être armé chevalier. Son premier coup d'épée n'avait pas été heureux : on l'avait fait prisonnier. Bernard réussit à le voir. Il lui apprend sa résolution, celle de son oncle et de Barthélemy ; il l'exhorte à se joindre à eux. André résiste, mais tout à coup, au milieu des instances qui lui sont faites : « Je vois ma mère ! » s'écrie-t-il, et bientôt il cède, en disant : « Alors, faites en sorte que pas un de nos frères ne reste dans le monde, ou bien divisez-moi en deux, car, loin d'eux comme loin de vous, pas de vie possible pour moi. »

Cependant, Gui et Gérard reviennent de Châtillon.

1. *Lettres à des jeunes gens*, 1863, p. 59.

On leur raconte tout ce qui s'est passé. Ils écoutent, silencieux et mornes, convaincus que la moindre remontrance est désormais inutile.

Bernard ne tarde pas à poursuivre son œuvre. Il prend Gui à part, et le presse de renoncer au siècle. Gui était marié. Sa jeune épouse, connue dans l'hagiographie sous le nom d'Elisabeth, avait déjà mis au monde plusieurs petites filles qu'elle élevait. Comment briser de pareils liens? Néanmoins, Gui est ébranlé par les paroles de son frère, et, après un peu d'hésitation, il lui donne la main, en lui promettant de se faire religieux, si sa femme y consent. Comme il manifestait ses craintes au sujet de ce consentement : « Ayez confiance, reprit Bernard, je vous promets à mon tour — et il lui donne aussi la main — je vous promets que bientôt vous serez libre. Avant Pâques, votre épouse vous aura permis de la quitter, si même elle ne vous demande aussi à se faire religieuse, ou bien elle mourra. »

Restait Gérard, ardent chevalier, excellent cœur, qui ne comptait que des amis parmi ses compagnons d'armes. Plus il avait de sympathie pour Bernard, moins il devait lui pardonner de fuir le foyer domestique et d'en arracher tous ses frères. L'âme de toute la campagne que l'on avait menée contre la vocation du jeune saint, sans nul doute, c'était lui. Bernard l'aborde cependant, et lui propose d'échanger le haubert avec la robe du moine. Il est repoussé. L'apôtre du cloître insiste, le chevalier le repousse encore. « Oui, je le sais, dit alors Bernard, il n'y a que le malheur qui puisse vous ouvrir les yeux. Eh bien, un jour viendra, et bientôt, où une lance perçant ce côté — Bernard avait mis le doigt sur le côté de son frère — ouvrira un meilleur passage aux salutaires paroles que vous méprisez aujourd'hui, et les fera pénétrer dans votre cœur. Vous aurez grand peur alors, mais vous ne mourrez point (1). »

1. Migne, l. c., col. 233, B ; 475, A.

On sait que la double prédiction du jeune saint à ses frères aînés s'est accomplie à la lettre, et nous y reviendrons plus loin.

Telles furent donc les premières conquêtes de Bernard dès l'heure même de sa « conversion ». Telle fut ce que nous appellerons *la journée de Grancey*, journée qui assura l'avenir de Cîteaux. Nous aimerions qu'un grand écrivain catholique reprît la plume tombée des mains du comte de Montalembert, et burinât cette page, assurément l'une des plus belles de la vie du grand moine et le digne portique de tout l'édifice. Nous voudrions qu'après s'être mûrement inspiré de son sujet, après avoir vu les faits dans leur vrai cadre et sous leur vrai jour, il nous peignît, d'un de ces coups de pinceaux qui n'appartiennent qu'aux maîtres, les phases si diverses, les contrastes si frappants, d'un épisode où tout est palpitant d'intérêt, où brille avec tant d'éclat la générosité à suivre les conseils évangéliques.

L'ardent apôtre de la vie religieuse continuait à lever ses recrues. Sa parole était si persuasive, ses conquêtes étaient si rapides, que les châteaux redoutèrent de se voir dépeupler. Les mères cachaient leurs fils ; les femmes, leurs époux ; les amis éloignaient leurs amis (1). Réunis à Châtillon dans une commune demeure (2), les « convertis » inaugurèrent les exercices des cénobites au sein même du siècle. Bernard retardait l'entrée à Cîteaux, afin de grossir la phalange qu'il voulait y conduire. Quelques-uns avaient à mettre ordre à leurs affaires. Mais, groupés ensemble, autour du jeune adolescent déjà devenu leur maître, ils étaient mieux à l'abri de toute défaillance.

Gui eut bientôt la liberté de rejoindre la vaillante troupe. Sa femme refusa d'abord avec obstination son

1. Ibid. col. 235, C ; 447, B.
2. Ibid.

consentement. Le pieux mari n'avait plus d'espoir. Seulement, dans son désir sincère de la vie parfaite, il étudiait les moyens de la pratiquer sous l'habit laïque. Survient Bernard, qui parcourait la contrée, suscitant des vocations. Peut-être était-ce au château de Fontaines que se trouvait Gui : une variante de la *Vita 1a* lui assigne alors cette demeure seigneuriale (1). La jeune châtelaine tombe malade. C'en est fait : elle appelle Bernard, demande pardon, et se déclare prête à prendre le voile.

Cependant que devenait Gérard ? Quinze jours environ après la prédiction de son frère (2), les gens du seigneur de Grancey l'entourent, dans une rencontre ; il tombe, le côté percé d'une lance ; ses adversaires le saisissent et l'emportent. Croyant voir la mort planer sur lui : « Je suis moine, s'écrie-t-il, je suis moine de Cîteaux ! » Néanmoins, on l'enferme dans un cellier, sous l'une des tours voisines de l'entrée du château. La nouvelle est portée à Bernard. Le saint attend un peu, puis il se rend à Grancey, afin de traiter l'élargissement du prisonnier. Il ne réussit ni à l'obtenir ni à voir son frère, et ne peut que lui crier ces mots en passant devant la porte du cellier : « Sache, mon frère Gérard, que bientôt nous irons au Nouveau-Monastère ; pour toi, qui restes enchaîné, sois moine dans ta prison. » A quelque temps de là, pendant le carême, Gérard s'échappe, par une sorte de miracle, de la tour où il était détenu, et gagne l'église, dans laquelle on achevait de célébrer l'office des vêpres. L'inviolabilité du lieu saint lui rendit la faculté d'aller s'unir à ses frères.

Les « convertis » qui se destinaient à Cîteaux, dépassèrent le nombre de trente (3). C'étaient d'abord tous les fils de Tescelin, excepté Nivard, le plus jeune, qu'on

1. Surius, ed. 3a, Coloniæ 1618, T. IV, p. 201.
2. Migne, l. c., col. 582, B.
3. Ibid. col. 237, C ; 478, C.

laissait au preux chevalier comme une consolation, et à qui son âge, d'ailleurs, fermait l'accès du Nouveau-Monastère. Aux fils de Tescelin il faut ajouter Gaudri de Touillon ; Milon de Montbard, seigneur de Pouilly-lès-Molesme, autre frère de la B. Aleth ; (1) Godefroi de la Roche et le jeune Robert, tous deux cousins de saint Bernard ; Hugues de Mâcon, l'un de ses amis les plus chers. Les noms des autres sont restés inconnus. Il y avait parmi eux des clercs comme Hugues de Mâcon (2). La manière dont celui-ci fut gagné à la vie claustrale est longuement racontée par les biographes, surtout dans la *Vita 3a*. On y voit une nouvelle preuve du zèle que déployait Bernard dans la poursuite de son entreprise.

Dans cette phalange d'élite rassemblée à Châtillon, il y en eut un qui n'eut point le courage de persévérer. La crainte de quelque autre désertion détermina le départ pour Cîteaux. Ce départ dut s'effectuer vers la fin de juin, suivant le calcul qui a fait l'objet d'une note précédente.

Le château de Fontaines fut témoin des derniers adieux de Tescelin et de ses fils. C'est ce que rapporte expressément une variante de la *Vita 1a* déjà rappelée tout à l'heure : *Cumque exirent de mansione Guidonis primogeniti quæ Fontanæ dicebatur.* Du reste, Fontaines est sur la route de Châtillon à Cîteaux. Comment passer sous les murs du castel sans s'y arrêter ? Même en l'absence de Tescelin, le souvenir d'Aleth ne suffisait-il point pour guider là ses fils ? Ceux-ci pouvaient-ils ne pas essayer de ressaisir son image moins effacée, dans le donjon où elle expira saintement, comme aussi près de son tombeau, à la crypte de Saint-Bénigne ?

Tout le monde connaît le mot adressé, dans cette circonstance, par Gui à Nivard et la belle réplique de l'enfant. Dans ce mot, dans ce suprême regard jeté par

1. Ibid. col. 1399, C ; 1461, D.
2. Ibid. col. 660, B.

l'aîné de la Maison sur tout ce que l'on abandonnait, il nous semble voir percer ce vif amour que les seigneurs féodaux avaient pour leurs castels. Fontaines était un séjour aimé de ceux qui s'en exilaient volontairement. Bernard, qui arrachait à ce lieu ses hôtes, ne l'aimait pas moins que ses frères. Mais un amour meilleur s'était emparé des jeunes gentilshommes. C'était l'amour de Dieu. Nivard avait tout compris.

Tescelin resta donc seul à Fontaines avec Nivard. Hombeline devait être mariée à cette époque. Déjà sans doute, l'épouse de Gui s'était retirée au monastère de Larey (1), emmenant avec elle ses petites filles. La solitude devint plus profonde encore. Car, Nivard voulut rejoindre ses frères ; parfois il prenait le chemin de Cîteaux, et allait frapper jusqu'à la porte du couvent. Il fallut le confier à un prêtre qui lui enseignât les Lettres, et quand il eût l'âge requis, il entra au noviciat (2). Vers 1120, Tescelin était lui-même à Clairvaux. Peu après, Hombeline obtint de son époux, dont le nom est ignoré, la faculté de prendre le voile à Jully-les-Nonnains (3). Enfin, une des filles de Gui, Adeline, se fit également religieuse, et devint abbesse de Poulangy (4). Une autre fut dame de Fontaines, et épousa Barthélemy de Sombernon.

A partir de l'entrée de saint Bernard à Cîteaux, les événements de sa vie n'appartiennent plus à une monographie du château de Fontaines, ils appartiennent à l'histoire des Ordres monastiques, à l'histoire de l'Eglise. Ici finit donc notre tâche dans l'étude de cette

1. Ibid. col. 526, A.
2. Ibid. col. 525, C.
3. Ibid. col. 245, B ; 482, D. — Il est solidement démontré que le monastère où se retira sainte Hombeline était situé à Jully-les-Nonnains. *Hist. du prieuré de Jully-les-Nonnains*, par M. l'abbé Jobin, 1881.
4. Ibid. col. 1250, D.

grande figure. Ici encore se terminera la *Première partie* du travail que nous avons entrepris de publier. Elle renferme tout ce qui a trait plus spécialement à saint Bernard lui-même, à ses rapports directs avec Fontaines. La seconde partie comprendra les Notes sur les seigneurs de Fontaines en général et sur les arrière-neveux du saint abbé en particulier, sur l'établissement des Feuillants, du XVII^e siècle à la Révolution, et sur la Maison de missionnaires fondée à notre époque.

Un mot seulement de conclusion.

Nous laissons saint Bernard sur le chemin de Cîteaux, où il va revêtir l'habit monastique.

« On peut, a dit M. de Montalembert, on peut, sans excès d'ambition, aspirer pour le moine à une justice plus complète que celle qu'il a obtenue jusqu'ici, même de la plupart des apologistes chrétiens des derniers temps. En prenant la défense des Ordres religieux, on a semblé surtout demander grâce pour ces augustes institutions, au nom des services rendus par elles aux sciences, aux lettres, à l'agriculture. C'était vanter le superflu aux dépens de l'essentiel. Sans doute il faut constater et admirer la mise en culture de tant de forêts et de tant de déserts, la transcription et la conservation de tant de monuments littéraires et historiques, et cette érudition monastique que rien ne saurait remplacer ; ce sont là de grands services rendus à l'humanité, et qui eussent suffi, si l'humanité était juste, pour couvrir les moines d'une éternelle égide. Mais ce qui est bien autrement digne d'admiration et de reconnaissance, c'est la lutte permanente de la liberté morale contre les servitudes de la chair ; c'est l'effort constant de la volonté consacrée à la poursuite et à la conquête de la vertu chrétienne ; c'est l'essor victorieux de l'âme dans ces régions suprêmes où elle retrouve sa vraie, son immortelle grandeur. »

Et développant plus longuement sa pensée, M. de

Montalembert ajoute : « De tant de fondateurs et de législateurs de la vie religieuse, pas un n'a imaginé d'assigner pour but à ses disciples de défoncer la terre, de copier des manuscrits, de cultiver les arts ou les lettres, d'écrire les annales des peuples. Ce n'était là pour eux que l'accessoire, la conséquence souvent indirecte et involontaire d'un institut qui n'avait en vue que l'éducation de l'âme humaine, sa conformité avec la loi du Christ et l'expiation de sa corruption native par une vie de sacrifice et de mortification (1). »

Ces paroles, qui rappellent d'une manière si nette et si juste le vrai but de la vie monastique, expliquent le mobile qui conduisait saint Bernard à Cîteaux. Il comprit que Dieu l'appelait à être moine, et il suivit sa vocation. La grâce et ce coup d'œil profond qui le distingue, lui firent de suite envisager la vie religieuse sous son véritable aspect. Toute son ambition fut de s'enrichir des biens de l'âme, d'arriver à la perfection évangélique. Par vertu il détourna ses regards de tout ce qui est terrestre, il s'interdit tout ce qui énerve, il fit ses délices de tout ce qui crucifie la chair, humilie l'amour propre et facilite les rapports intimes avec Dieu. Au reste, la nature de son esprit se prêtait au développement de la vie intérieure : il était de ces intelligences pures qui donnent peu d'attention aux objets sensibles. Quant à la science, il vit une source de distraction dans celle qui n'est qu'un ornement de l'esprit, qu'une satisfaction donnée à la curiosité ; il aima mieux apprendre celle qui rend l'homme vertueux et saint.

Mais saint Bernard était un cœur aimant. Il voulut faire partager les précieux avantages du cloître à ses parents et à ses amis ; il s'efforça de les entraîner dans la plus noble des milices, à l'école de la sainteté ; il les pressa d'accomplir les sacrifices conseillés par l'Evangile et de quitter « maison, frères, sœurs, père, mère,

1. *Les Moines d'Occident*, t. I, p. XIII-XIV.

épouse, enfants, terres pour Jésus-Christ (1). » Et les trente qui furent gagnés par sa parole enflammée, les uns clercs, les autres laïques; ceux-ci chevaliers, ceux-là écoliers, n'eurent, comme lui, d'autres vues que celles de devenir les chevaliers de Dieu et les disciples du Maître intérieur.

Tels sont les grands, les vrais mobiles qui animaient saint Bernard et ses fervents compagnons, lorsqu'ils portèrent au continuateur de l'œuvre de saint Robert, à saint Etienne Harding les éléments de vie et d'accroissement d'où devait sortir l'Ordre cistercien.

1. *Matth*. XIX, 29.





# TABLEAU SYNOPTIQUE

## LES ENFANTS DE TESCELIN ET D'ALETH

{ Tescelin le Saure, originaire de Châtillon-sur-Seine, chevalier, l'un des grand[s] [o]fficiers des ducs de Bourgogne, moine à Clairvaux vers 1120, meurt peu après.
{ Aleth de Montbard, mariée à Tescelin vers 1085, meurt à Fontaines-lès-[D]ijon vers 1107.

Gui, l'aîné de la famille, chevalier, marié avec la B. Elisabeth, père de plusieurs filles, se sépara de son épouse par consentement mutuel, et entra avec saint Bernard à Cîteaux.

Il fut de la fondation de Clairvaux et eut une part dans l'administration du temporel (Migne, col. 421, B; 765, D.)

En revenant d'un voyage en Berry, il tomba malade à Pontigny, mourut dans cette abbaye, et y fut inhumé (col. 528, C).

Sa mort dut arriver après 1141 (col. 1419, C).

Elisabeth, épouse de Gui, d'une maison inconnue, prit le voile à Larey-lès-Dijon, monastère dépendant de Saint-Bénigne (col. 526, A,) et passa peut-être à Prâlon, autre monastère soumis à la même abbaye (col. 1386-1387; 1408, A. Voir aussi *Opuscula quatuor*, p. 174.)

Adeline, fille de Gui et d'Elisabeth, fut abbesse de Poulangy (col. 1250. D. Voir aussi *Lilia Cisterciensia* de Henriquez.)

X, autre fille des mêmes, fut dame de Fontaines, épousa Barthélemy de Sombernon, et eut une postérité.

Gérard, le deuxième enfant, chevalier, eut plus de peine que ses frères à renoncer au siècle. Il entra avec saint Bernard à Cîteaux.

Il fut de la fondation de Clairvaux, et eut la charge du cellerier (col. 242, C; 481, A.)

Il accompagna saint Bernard en Italie, l'an 1137, et mourut l'année suivante à Clairvaux.

SAINT BERNARD, troisième enfant, né à Fontaines lès-Dijon en 1090 ou 1091, fit ses études aux écoles de Châtillon-sur-Seine, et entra à Cîteaux en 1113 avec trente chevaliers ou clercs gagnés par lui à la vie monastique.

Saint Etienne Harding l'envoya fonder Clairvaux en 1115.

Saint Bernard prit part à la publication de la *Charte de charité*, l'un des monuments primitifs de la règle cistercienne, confirmé à Saulieu par le pape Calixte II, le 23 décembre 1119.

A l'assemblée d'Etampes (1130) il fait reconnaître l'autorité du pape légitime Innocent II, à qui la tiare était disputée par l'intrus Pierre de Léon. Il assiste au concile de Pise (1134) où Pierre de Léon fut excommunié. En 1136, il porte un nouveau coup au schisme par la conversion de Guillaume d'Acquitaine. En 1138, il amène l'anti-pape Victor aux pieds d'Innocent II.

Au concile de Sens (1140) il confond Abélard.

Il prêche la seconde croisade à Vézelay en 1146.

Au concile de Reims (1148), il fait condamner les erreurs de Gilbert de la Porrée.

Saint Bernard est mort à Clairvaux, le 20 août 1153.

Il avait fondé un très grand nombre d'abbayes.

Hombeline, quatrième [e]nfant, épousa un sei[g]neur de nom inconnu. [C]onvertie à la vie reli[gi]euse dans un voyage [q]u'elle fit à Clairvaux [v]ers 1125, elle obtint de [s]on mari la permission [d]e prendre le voile à [J]ully-les-Nonnains. C'est [là] qu'elle mourut, assis[té]e du B. Pierre, prieur [d]e Jully.

La date de sa mort est [d]ifficile à déterminer. [L]es uns prennent 1141; [l]es autres 1135 (Migne, [c]ol. 803-804; 1265, A; [1]270, A).

Françoise de Cossé, [é]pouse de Gui de Ra[b]utin, baron de Chan[ta]l, et mère de Chris[to]phe, mari de sainte [Je]anne Françoise de [C]hantal, passe pour une [d]escendante de sainte [H]ombeline. Une famille [B]audequin, qu'on trouve [e]n Bourgogne et dans [le] comté de Nevers aux [xi]ve et xve siècles, et qui [su]ivit les ducs dans la [F]landre, croit également [d]escendre de la sœur de [sa]int Bernard. Mais il [n']est point encore établi [qu]e sainte Hombeline [ai]t laissé une postérité.

André, cinquième enfant, à peine armé chevalier, renonça au monde pour suivre saint Bernard à Cîteaux.

Il fut de la fondation de Clairvaux, et paraît avoir eu la charge de portier (Migne, col. 244, D).

Il mourut à Clairvaux probablement vers 1136 (col. 530, A).

Barthélemy, sixième enfant, damoiseau, accepta le premier et immédiatement de suivre saint Bernard à Cîteaux.

Il fut de la fondation de Clairvaux.

On le donne comme abbé de La Ferté-sur-Grône, mais sans preuve bien établic.

Nivard, septième enfant, trop jeune en 1113 pour entrer à Cîteaux, s'y rendit plus tard, et, ayant reçu l'habit, fut envoyé à Clairvaux.

En 1129, on le trouve au château de Montbard avec saint Bernard et Gérard (Cartul. de Molesme, I, p. 124, et II, p. 4).

Saint Bernard l'envoya fonder plusieurs abbayes : Vaucelles, au diocèse de Cambrai (1132); Buzé, près de Nantes (1135); Val de Souleuvres, au diocèse de Bayeux (1146, cette abbaye fut transférée au Val Richer); Spina, au diocèse de Palencia en Castille (1147).

On a des raisons de croire qu'il mourut en Espagne, et fut inhumé dans l'abbaye de Spina (*Ménol. de Cîteaux*, 7 février et 9 décembre.)

Voir Hautcœur, *Abbaye de Flines*; Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*; Gall. chr. XI; *Semaine religieuse de Bayeux*, 8 et 15 septembre 1867; S. Bern. Epist. CCCI.



# TITRES DE SAINTETÉ

## DE TESCELIN, D'ALETH ET DE LEURS ENFANTS

De tous les personnages saints ou vénérables qui font l'objet de cette Note, saint Bernard est le seul qui ait été canonisé par l'Eglise dans les formes ordinaires et solennelles. Saint Gérard et sainte Hombeline reçoivent, dans tout l'ordre de Cîteaux, un culte public autorisé par des décrets de la S. Congrégation des Rites. Les autres personnages sont appelés saints ou bienheureux dans des monuments hagiographiques, martyrologiques et liturgiques. On verra, par les explications sommaires qui suivent, quelle est l'origine et la portée de ces titres. Les ménologes auxquels nous renvoyons, sont ceux de Henriquez, de Bucelin et de Chalemot. Les deux premiers sont fort connus ; le troisième porte ce titre : *Series sanctorum et beatorum ac illustrium virorum ordinis Cisterciensis*, in-4°, Paris, 1670. Le *Journal des Saints de l'Ordre de Cîteaux*, auquel nous renvoyons également, contient pour chaque jour de l'année une notice brève sur un ou plusieurs saints honorés dans l'abbaye de Tart, mais la plupart d'un culte entièrement privé. La *Galerie bourguignonne* donne pour auteur à ce recueil imprimé en 1706, (Dijon, Ressayre), Claudine Févret, née à Dijon le 13 août 1649, morte dans la même ville le 27 août 1727, abbesse de N.-D. de Tart. Courtépée l'avait attribué à une autre religieuse de la même abbaye, N. le Belin (*Description du duché de Bourgogne,* édit. 1847, T. II, p. 132).

### LE BIENHEUREUX TESCELIN
23 mai

Inscrit sous le titre de bienheureux dans le ménologe de

Henriquez et sous le titre de saint dans le ménologe de Bucelin.

Le nécrologe de Saint-Bénigne de Dijon porte : *III Idus aprilis (*11 avril) *obiit Tecelinus monachus, pater domni Bernardi abbatis Clarævallis (*Migne, col. 243, D ; 1450, D).

LA BIENHEUREUSE ALETH

4 avril

Inscrite sous le titre de bienheureuse dans les trois ménologes.

Le nécrologe de Saint-Bénigne porte : *Kalendis septembris* (1er septembre) *obiit Alasya laica* (col. 1451, A.)

Nous avons plusieurs fois rappelé que la mémoire de la B. Aleth a été placée au 4 avril, parce que l'on a confondu saint Ambrosinien avec saint Ambroise de Milan.

LE BIENHEUREUX GUI

11 mai

Inscrit sous le titre de bienheureux dans les ménologes.

SAINT GÉRARD

13 juin et 30 janvier

Inscrit sous le titre de bienheureux dans les ménologes, mais sous le titre de saint dans le martyrologe cistercien, publié à Rome avec l'approbation de la S. Congrégation des Rites.

Par un décret du 1er juillet 1702, ladite Congrégation a autorisé les religieux et religieuses de l'Ordre de Cîteaux à célébrer, sous le rite double, le 30 janvier, la fête de saint Gérard, confesseur (*Officia propria SS. a S. R. Congregatione approbata pro omnibus monachis utriusque sexus totius ordinis cisterciensis*, Deuxième partie, p. IV ; et Première partie, p. 36).

## SAINT BERNARD

20 août

Canonisé le 18 janvier 1174 (Migne, col. 621 et suiv.), vénéré d'abord sous le titre d'abbé, mais aussi sous le titre

de docteur dans l'Ordre de Cîteaux et par quelques églises. Dans le calendrier de l'église de Fontaines, exemplaire du xvii^e^ siècle, il est porté sous le titre d'abbé.

Le 20 août 1830, Pie VIII a confirmé et donné à saint Bernard le titre de docteur pour l'église universelle (Migne, col. 1543 et suiv.).

Dans la liste des docteurs, saint Bernard a pour nom distinctif, celui de *Doctor mellifluus*.

Il est le dernier des Pères de l'Eglise dans l'ordre des temps.

La fête de l'*Elévation et Translation du corps de saint Bernard*, célébrée dans l'Ordre de Cîteaux et fixée autrefois au 15 novembre, a été transférée au 12 octobre par un décret de la S. Congrégation des Rites du 11 mars 1858 (*Officia propria ordin. cisterc.*, Deuxième partie, p. VIII).

SAINTE HOMBELINE
21 août et 12 février

Inscrite sous le titre de bienheureuse dans les ménologes, mais sous le titre de sainte dans le martyrologe cistercien.

Par un décret du 1er septembre 1703, la S. Congrégation des Rites a autorisé les religieux et religieuses de l'Ordre de Cîteaux à célébrer, sous le rite double, le 12 février, la fête de sainte Hombeline veuve (*Officia propria SS. à S. R. Congregatione approbata pro omnibus monachis utriusque sexus totius ordinis cisterciensis*, Deuxième partie, p. V; et Première partie, p. 46).

Par un autre décret du 4 mars 1858, ladite Congrégation considérant que sainte Hombeline veuve, sœur de saint Bernard, abbé et docteur, était honorée par les religieuses de l'Ordre de Cîteaux comme leur patronne, a élevé la fête de cette sainte au rite double majeur (Ibid. Deuxième partie, p. VII).

Un office propre de sainte Hombeline était en usage dans l'abbaye de N.-D. de Tart, mais il est différent de celui qui se récite aujourd'hui dans l'Ordre de Cîteaux. Voir cet ancien office dans *Offices et supplément au bréviaire romain pour l'abbaye de N.-D. de Tart*, Dijon, 1681. — Bibliot. de la ville de Dijon, n° 2689[1]. — La *Galerie bourguignonne* cite « L'office de sainte Hombeline, anonyme, Dijon, Defay, 1706 » parmi les publications du conseiller Charles Févret

de Saint-Mesmin, né à Dijon le 22 juillet 1652, mort dans la même ville le 21 août 1733.

LE BIENHEUREUX ANDRÉ

5 Avril

Inscrit sous le titre de bienheureux dans les ménologes.

LE BIENHEUREUX BARTHÉLEMY

9 Décembre

Inscrit sous le titre de saint dans les ménologes de Henriquez et de Bucelin.

LE BIENHEUREUX NIVARD

7 février

Inscrit sous le titre de bienheureux dans les ménologes.

La fête de « saint Nivard confesseur » a été établie dans certains monastères cisterciens. Un exemplaire de l'office dudit saint a été rapporté, en 1863, de l'abbaye de Stams près d'Inspruck (Tyrol), par M. l'abbé Merle, curé de Fontaines-lès-Dijon. Cet exemplaire est conservé à la bibliothèque de la Maison de saint Bernard.

Mais le nouveau calendrier cistercien, approuvé par la S. Congrégation des Rites, le 11 septembre 1856, ne contient pas la fête de « saint Nivard ».

LA BIENHEUREUSE ÉLISABETH

27 janvier

Non inscrite dans les ménologes, appelée bienheureuse dans le *Journal des Saints de l'Ordre de Cîteaux*. (Ce recueil donne le titre de saint à tous ceux qui précèdent.)

LA BIENHEUREUSE ADELINE

2 septembre

Non inscrite dans les ménologes, appelée bienheureuse dans le *Journal des Saints de l'Ordre de Cîteaux*. (Voir aussi le *Lilia cisterciensia* de Henriquez.)



# SAINT BERNARD

ET LE

# CHATEAU DE FONTAINES-LES-DIJON

# SAINT BERNARD

ET LE

# CHATEAU DE FONTAINES-LES-DIJON

*ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE*

PAR

L'Abbé CHOMTON

Chanoine honoraire de Dijon
AUMONIER DE L'HOSPICE SAINTE-ANNE

OUVRAGE ORNÉ DE NOMBREUSES PLANCHES ET FIGURES

TOME DEUXIÈME



DIJON
UNION TYPOGRAPHIQUE, IMPRIMERIE DE L'EVÊCHÉ
40, Rue Saint-Philibert, 40

1894



# TABLE DES MATIÈRES



# TABLE DES PLANCHES & DES FIGURES

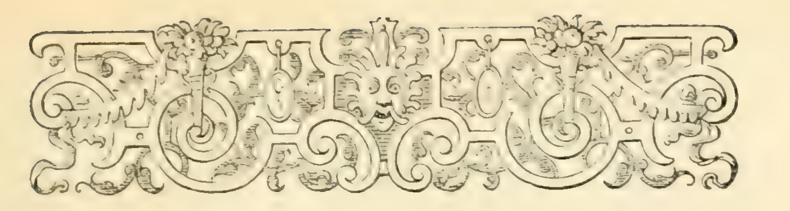
## PLANCHES



## FIGURES







# SAINT BERNARD

ET

# LE CHATEAU DE FONTAINES-LES-DIJON

## NOTES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

A la veille du centenaire de saint Bernard il a paru, sous ce titre général SAINT BERNARD ET LE CHATEAU DE FONTAINES-LES-DIJON, des notes historiques et archéologiques distribuées en trois articles, portant ces titres particuliers : I. *Le lieu de naissance de saint Bernard* — II. *La chambre natale de saint Bernard* — III. *L'enfance et la jeunesse de saint Bernard.* Edités d'abord dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon* (1), et ensuite, avec quelques additions, en un volume de XIV — 200 pages (2), ces trois articles forment le tome I d'un recueil dont il s'agit d'achever la publication. Quatre articles font suite aux trois premiers. En voici les titres : IV. *Les arrière-neveux de saint Bernard* — V. *Les seigneurs de Fontaines étrangers à saint Bernard* — VI. *Le monastère royal de Saint-Bernard* — VII. *Les missionnaires de Saint-Bernard.* L'in-

1. Livraisons de septembre-octobre 1890, janvier-février et mars-avril 1891.
2. Dijon, Union typographique, 1891.

sertion de tout le travail dans le *Bulletin* eût imposé un morcellement regrettable et satisfait trop tardivement les vœux de plus d'un lecteur. On a donc préféré faire paraître immédiatement deux volumes, les tomes II et III, contenant chacun deux articles.

Le tome I a obtenu l'attention de plusieurs publications savantes. Quelques extraits de divers comptes rendus ne se liront pas sans intérêt. Ces citations, en effet, ont moins pour but de souligner des appréciations trop bienveillantes que de placer sous les yeux du lecteur soit des critiques accueillies avec reconnaissance, auxquelles il convient de faire droit, soit des assentiments dont l'autorité corrobore nos conclusions.

M. Henri Chabeuf a sommairement analysé l'ensemble du travail dans la *Revue Bourguignonne de l'Enseignement supérieur* (1). Arrivé au troisième article, « C'est, dit-il, toute la famille de Tescelin le Roux et d'Aleth de Montbard que l'auteur fait revivre avec la connaissance la plus parfaite et l'emploi le plus heureux des moindres textes. Il nous rend ainsi tout ce que la science peut reconstituer de la jeunesse et de l'éducation du futur Père de l'Eglise. Peut-être, mais c'est à peine un doute et non une critique, M. l'abbé Chomton a-t-il un peu adouci les contours ; saint Bernard, qui tout jeune exerce un tel ascendant sur des frères et des parents plus âgés, devait révéler déjà dans toute sa hauteur cette nature d'âme *impérieuse et tendre* qui fut la sienne et fait certains hommes irrésistibles. »

D'un trait plus ferme, M. Chabeuf relève le portrait que nous avons tracé de Bernard adolescent. Nous souscrivons du meilleur gré du monde à cette fine et si courtoise remarque. Redisons-le, d'ailleurs, afin de ne laisser place à aucune équivoque, saint Bernard est un de ces hommes providentiels à qui convient éminemment ce passage de l'Écriture : *Cui etiam Dominus contulit splendorem.* C'est aux dons surnaturels dont il fut comblé, non moins qu'à sa trempe d'âme et à son génie, qu'il doit son merveilleux pres-

1. Année 1871, 2e livraison.

tige. Rien de plus exact que ce jugement d'un de ses contemporains, dans lequel on entend les autres. « J'ai vu, dit Isaac de l'Etoile, j'ai vu un homme en qui il y avait quelque chose de surhumain. Les mesures qu'il avait prises, les réprimandes qu'il avait adressées, occasionnaient parfois des murmures en son absence. Mais dès qu'il paraissait, tout était changé. Sa personne inspirait tant d'amour et de crainte à la fois, son visage, d'un éclat presque divin, reflétait une majesté si douce et une bonté si noble, ses lèvres parlaient avec tant de grâce qu'à sa vue les détracteurs étaient vite apaisés : on se reprochait de l'avoir blâmé, on aimait, on louait, on vantait tout ce qui venait de lui. » (1)

Au tome X des *Analecta Bollandiana*, p. 475, on lit, au sujet du I[er] article : « M. le chanoine Chomton a démontré, avec surabondance de preuves, que c'est bien à Fontaine-les-Dijon, et non pas à Châtillon-sur-Seine, qu'est né saint Bernard. La thèse n'est pas neuve, et depuis deux siècles au moins elle est presque universellement admise ; mais elle n'avait pas encore été démontrée aussi largement, par le témoignage des premiers biographes du saint et par les monuments de la tradition locale. »

Au tome XI des mêmes *Analecta*, p. 479, on lit, concernant les articles II et III : « Dans ces deux articles, l'auteur

1. Isaac, moine cistercien, mort vers 1155, fut d'abord abbé dans l'île de Ré et ensuite de l'Etoile, au diocèse de Poitiers. On peut lire ses homélies dans Migne; P. L. tome CXCIV Voici tout le passage dont nous avons traduit quelques lignes, et qui est emprunté à l'homélie 52e : « Vidimus tamen hominem habentem utique aliquid super hominem : de cujus operatione aut increpatione cum aliqui perusti contra absentem murmurassent, tanto placore simul et terrore divina ei quædam amanda majestas et reverenda charitas rutilabat in vultu, et in labiis tanta erat gratia diffusa ut in ejus aspectu illico deliniti semetipsos quod eum reprehendissent, reprehenderent; ipsius omnia amarent, laudarent, prædicarent. Cujus sancta anima deliciis vere affluebat, sicut in ejus scripturis facile est dignoscere, et maxime in his quæ in Canticis canticorum scripsit. Sanctum namque Bernardum abbatem Clarævallis loquimur. Ergo quibus, absens, sol et luna et acies erat terribilis, præsens, perfundebat quibus ipse semper affluebat deliciis : ita cunctis et amore terribilis et terrore amabilis, ut nemo in ejus verbo vel disciplina ulla pusillanimitate deficeret, aut impatientia ureretur, aut tabesceret invidia. » — Geoffroi, le secrétaire, s'exprime de même : Diffusa erat gratia in labiis ejus et ignitum eloquium ejus vehementer, ut non posset ne ipsius quidem stylus, licet eximius, totam illam dulcedinem, totum retinere fervorem. Migne, P. L. tome CLXXXV, col. 307, A. — Cf. *Gaufridi serm.* ibid. col. 575, D; 577, D; 580, A.

procède avec science et critique, il met sous les yeux du lecteur les documents dont il fait usage, sans lui donner le change sur la valeur et l'importance qu'on doit attribuer à ces documents. Il a, me paraît-il, nettement marqué l'emplacement de ce qu'on nommait au XV^e^ siècle : *la chambre de Monsieur saint Bernard*. Il aura peut-être à répondre aux critiques des épigraphistes, qui lui reprocheront d'adopter trop facilement des leçons douteuses et des restitutions hasardées de mots effacés. »

La réserve faite par les éminents critiques, au sujet de la partie épigraphique, ne peut tomber que sur l'essai de restitution des deux inscriptions parallèles numérotées 3 et 4 (Tome I p. 72). Pour toutes les autres le texte est certain, à l'unique exception de l'avant-dernier mot de l'inscription 6, mot qu'on peut lire *fulgit* ou *fulget*. Il ne reste, en effet, de la lettre I ou E qu'un trait vertical, mais les traits horizontaux qui donneraient la lettre E, peuvent avoir disparu. Ces inscriptions, lues, relues par nous et par d'autres, ne nous laissent aucun doute, et nous garantissons, sans la moindre témérité, l'exactitude des textes publiés. (1) — Quant aux inscriptions 3 et 4, le supplément présenté pour remplir les vides, n'eut jamais d'autre prétention que d'être un *essai*. Il avait semblé le moins défectueux parmi plusieurs autres. Devant les doutes soulevés par la *Revue Bollandienne*, nous reprenons volontiers la question.

Nous sommes heureux d'insérer d'abord l'interprétation, assurément meilleure, que le P. Satabin, S. J., a donnée dans les *Études religieuses* (2) :

n° 3

AD.S.MARIĀ.CITHARISTÆ.
SVI.B^DI^LARES.MVNIFICE.HO
NESTANTĒ.PRO.REGINÆ.
SALVTE.ORATO.[DEV̄]

1. A la page 76, l'inscription n° 3 est reproduite avec une faute d'impression, *suis* au lieu de *sui*, que le lecteur a corrigée aisément en relisant les textes donnés pp. 70 et 72.

2. Livrais. de novembre 1893.

n° 4

S.D.BERNARDI.AD.SOLV̄.
[DO]MESTICV̄.[AVCTORIS.
MIR ABILIV̄.PRO.RE[GIS].
SALVTE . ORAT[O.DEV̄]

L'impératif *orato* doit être la vraie lecture.

Mais est-il nécessaire d'y ajouter un supplément ? N'aurions-nous point le texte intégral de l'inscription n° 3 ? La tablette de marbre, que nous venons d'étudier encore, offre une place suffisante au mot DEV̄ précédé du point de séparation. C'est à la condition, toutefois, de rapprocher un peu plus les lettres du mot DEV̄ que celles des deux mots précédents, ou bien de déverser l'V̄ sur la taille en biseau de la tablette, comme on l'a fait pour l'O de la deuxième ligne. Il est remarquable que la gravure, compacte dans les trois premières lignes, devient très espacée dans la dernière. Si l'on ajoute un point après ORATO, la ligne est remplie jusque sous le G du mot « Reginæ » (1). Le petit espace libre n'était-il pas occupé par un fleuron, gravé et doré comme les lettres du texte? C'est usité dans certaines inscriptions, et ce n'est pas sans exemple analogue, à Fontaines.

En effet, il subsiste encore quelques-unes des inscriptions appartenant à la grande église, celle entre autres de la province de Bourgogne. Or voici, fidèlement, le texte gravé sur la pierre :

PROVINCIÆ . BVR
GVNDIÆ . IN . SVV̄.
TOTIVS. DECORIS.
ET . SANCTITATIS.
SOLEM . DIVVM ∴
BERNARDVM ∴
FAMILIARIS . AC .
INDEFESSA ∾
DEVOTIO (2)

1. La reproduction lithographique donnée p. 70 rend mal cette disposition.

2. Les textes publiés par Jean de St Malachie diffèrent parfois des textes gravés. Voir Migne, col. 1649, inscript. VII.

L'emploi de ces ligatures pour étendre le texte permet de penser qu'on aura pu, dans les inscriptions qui nous occupent, terminer les dernières lignes par un fleuron.

Dès lors il n'est peut-être pas inutile de présenter un troisième essai de restitution.

L'inscription n° 3 serait ainsi conçue :

n° 3

AD.S. MARIĀ.CITHARISTÆ.
SVI.B^DI LARES.MVNIFICE.HO
NESTANTĒ. PRO . REGINÆ.
SALVTE . ORATO [*fleuron*]

Au sujet du n° 4, nous n'osons décliner le reproche des Bollandistes d'avoir « adopté trop facilement des leçons douteuses. » M. Girault n'était pas scrupuleux dans la reproduction des textes. Il emprunte à l'opuscule de Jean de Saint-Malachie quelques-unes des inscriptions de la grande église. Mais, contrairement à la vérité, il crée des lignes inégales et factices. Il intervertit l'ordre des mots (1). Il transforme en inscription la conclusion du récit.

Ainsi fallait-il critiquer plus à fond le texte qu'il a lu, ou cru lire, sur les fragments conservés de la tablette. Voici de nouveau ce texte :

S. D. BERNARD. AD. SOLV̄.
MESTICV̄.
ABILIV̄. PRO. RE
SALVTE. ORAT

Nous acceptons les trois dernières lignes (2). Mais la première inspire de la défiance. La leçon S. D. (sanctus doctor) est étrange. Dans toute la série des inscriptions composées par Jean de Saint-Malachie, le nom de saint Bernard n'est jamais précédé que d'un seul de ces trois titres : *Sanctus, Divus, Beatus*. Celui de *Doctor* vient toujours en apposition. L'S.

1. *Maison natale de S. Bernard,* Dijon, 1824, p. 16-17. Cf. Migne, col. 1647-1649.

2. Du latin *solum domesticum* on peut rapprocher l'espagnol *casa solar*, nom vulgaire du lieu natal de S. Ignace de Loyola.

pourrait donc appartenir au supplément donné par M. Girault. — Pourquoi le mot BERNARD est-il dépouillé de sa désinence? Ce déficit ne tient-il pas à un fragment disparu? AD ne serait-il pas transposé par suite d'un mauvais assemblage des fragments, sinon pour un autre motif?... Bref, la leçon *Ad divi Bernardi solum* paraît plus probable et plus conforme au parallélisme des deux inscriptions.

Ainsi l'inscription n° 4 pouvait avoir ce sens :

*A la maison paternelle de saint Bernard, lieu consacré par les miracles, prie pour le roi.*

n° 4

AD . D . BERNARDI . SOLV̄.
[DO]MESTICV̄.[ET.ARCĒ.?
MIR]ABILIV̄.PRO.REG[IS.]
SALVTE . ORAT[O *fleuron*]

Dans la *Revue des questions historiques* (1), M. l'abbé Vacandard a donné de notre travail un compte rendu détaillé, où l'on reconnaît bien l'historien le plus érudit et le plus sûr qu'ait encore rencontré parmi nous saint Bernard.

Il conclut ainsi son appréciation du Ier article :

« Chose étonnante, ce sont des écrivains du XIIe siècle qui, par distraction ou par erreur, ont donné lieu au doute sur le véritable lieu de naissance de l'illustre moine. Le chroniqueur d'Ourscamp, qui rédigeait son appendice à Sigebert, entre 1155 et 1200, assigne pour ville natale au fils de Tescelin, Châtillon-sur-Seine : *Bernardus Castellione, castro Burgundiæ, oriundus*, et ce chroniqueur était un cistercien ; chose plus grave, son indication était empruntée au premier biographe officiel de saint Bernard, Guillaume de Saint-Thierry, qui s'exprime ainsi : *Bernardus Castellione, Burgundiæ oppido, oriundus fuit.* A ce point d'arrivée, la question paraît donc s'embrouiller au lieu de s'éclaircir.

« Heureusement, la solution de la difficulté s'offre d'elle-même au critique. Nous savons que Guillaume de Saint-

1. Livraison du 1er avril 1892, p. 576 et suiv.

Thierry travaillait sur des notes rédigées par le secrétaire de saint Bernard (1), et ce sont ces notes qui ont trompé l'historien. Geoffroy avait dit que Tescelin, père de l'abbé de Clairvaux, était *indigena Castellionis*, et Guillaume de Saint-Thierry en avait sans doute conclu que la qualification, juste pour le père, pouvait, avec une égale rigueur, s'appliquer au fils. C'était une induction erronée. Nous aurons encore l'occasion de prouver qu'en d'autres circonstances Guillaume a dénaturé d'une façon analogue, et au grand dommage de la clarté, sinon de la vérité historique, les notes qui lui avaient été fournies par Geoffroy. Pour le cas qui nous occupe, il est heureux que le secrétaire de saint Bernard ait été appelé à contrôler l'œuvre de Guillaume. Dans la seconde recension de la *Vita prima Bernardi*, qui est due à Geoffroy, l'erreur signalée a disparu, et nous lisons : *Bernardus Burgundiæ partibus, Fontanis, oppido patris sui oriundus fuit*. C'est la leçon adoptée par les historiens postérieurs de saint Bernard, par Alain (*vita 2a*) et par Jean l'Ermite (*vita 4a*), qui étaient en mesure d'être bien informés. Le doute à cet égard n'est donc pas possible. »

En second lieu, M. l'abbé Vacandard reconnaît avec nous que la *chambre natale* est la coupole septentrionale de la chapelle des Feuillants, coupole décorée du chiffre et des armes de Louis XIII, et ornée de colonnes de marbre noir. « Cette conclusion, dit-il, s'impose. Elle résulte avec évidence de l'argumentation de M. l'abbé Chomton. »

Enfin, à propos du IIIe article, consacré à l'enfance et la jeunesse de saint Bernard : « Nous ne ferons à l'auteur, dit M. l'abbé Vacandard, qu'une petite chicane au sujet du lieu exact de la fameuse vision de Noël. Et si nous insistons sur ce point, c'est qu'une question générale de critique s'y trouve engagée.

« M. l'abbé Chomton place la vision dans l'église même de Saint-Vorles, voisine de la maison paternelle de saint Bernard à Châtillon. Et, à l'appui de son opinion, il apporte le témoignage de Guillaume de Saint-Thierry et d'Alain, dont l'autorité, s'il faut l'en croire, est supérieure à celle de Geof-

1. Voir sur ce point *Revue des Questions historiques*, livr. du 1er avril 1886, p. 353-355, 360-361.

froy, secrétaire de saint Bernard. « Où Bernard s'était-il endormi, se demande-t-il? Est-ce *in domo patris*, comme on lit dans la *Vita 3a ? Les textes plus autorisés* des *Vitæ 1a* et *2a* rattachent le fait à une église, car ils parlent d'un retard du commencement de l'office et représentent Bernard *sedentem expectantemque cum cæteris.* »

« Nous ferons remarquer d'abord que les textes des *Vitæ 1a et 2a* ne rattachent pas plus le fait à une église qu'à la maison paternelle. Guillaume, dont Alain ne fait que répéter la leçon, s'exprime ainsi : « Aderat. . . nox Nativitatis et *ad solemnes vigilias omnes, ut moris est, parabantur.* Cumque celebrandi nocturni officii hora aliquantisper protelaretur, contigit sedentem expectantemque Bernardum cum cæteris inclinato capite paululum soporari. » Les mots : *ad solemnes vigilias omnes parabantur* n'indiquent-ils pas, au contraire, que Bernard et ses parents se préparaient à se rendre à l'église ? C'est ce que dit expressément le secrétaire de saint Bernard : « Vigilia ergo Dominicæ Nativitatis, dum adhuc puerulus dormiret in domo patris, videbatur sibi videre virginem parientem, et verbum infans nascens ex eâ. Protinus autem pulsatum est ad vigilias ; et excitans eum mater, induit accurate vestibus canonicalibus (la copie de Bouhier, Biblioth nationale, 17639, latin, porte : *dominicalibus*) et secum pariter ad ecclesiam duxit, ut solebat (1). » En bonne critique, si le texte de Guillaume de Saint-Thierry offrait quelque difficulté d'interprétation, il faudrait la lever par le passage parallèle de Geoffroy. Mais il y a plus ici : à notre sens, le témoignage de la *Vita 1a* n'a de valeur que celle qu'elle emprunte à la *Vita 3a* ou *Fragmenta Gaufridi.* Il ne faut pas oublier que presque tous les renseignements qui composent la substance du récit de Guillaume de Saint-Thierry sont dus à Geoffroy. Et nous l'avons déjà fait observer, quand Guillaume utilise les documents qui lui ont été fournis par le secrétaire de saint Bernard, ce n'est pas toujours pour ajouter à leur clarté historique. M. l'abbé Chomton en a eu la preuve et en a fait lui-même l'observation, au sujet des péripéties du siège de Grancey. Là encore, sous couleur d'abréger, Guillaume de Saint-Thierry a embrouillé, au lieu

1. Migne, P. L. CLXXXV, col. 525.

de les éclaircir, les faits dont il tenait les détails de Geoffroy dans les *Fragmenta* (1). En résumé, la scène de la vision de Noël a eu lieu, non dans l'église Saint-Vorles, mais *in domo patris.* »

Nous remercions M. l'abbé Vacandard de cette rectification, à laquelle nous nous rallions sans peine.

Un seul point, dans cette note, manque un peu de précision. Nous n'avons jamais regardé l'autorité de Guillaume de Saint-Thierry comme supérieure à celle de Geoffroi ; mais nous pensons que Geoffroi a laissé son témoignage définitif dans la *Vita* 1[a] recension B. D'où ce principe de critique : s'il y avait contradiction entre les *Fragmenta* ou *Vita 3*[a] et la *Vita* 1[a] recension B, c'est à celle-ci que l'on devrait s'en tenir (2).

Aussi, ayant cru voir — mais à tort — quelque contradiction entre les textes parallèles concernant la vision de Noël, avions-nous préféré le texte plus autorisé de la seconde recension de la *Vita 1*[a].

Une dernière remarque, juste en tout point, trouvera satisfaction tout à l'heure, dans le *Supplément au tome I*[er].

La lecture des premiers articles l'a fait comprendre, le travail que nous éditons, n'est point une étude habilement coordonnée, sans digression ni hors-d'œuvre. C'est, au contraire, un assemblage plus ou moins disparate de notes, de documents, de dissertations critiques. Simples contributions à l'histoire de saint Bernard et de son culte, restreinte à un cadre tout à fait local ; — à l'histoire des familles parentes de l'illustre abbé, surtout dans la ligne paternelle ; — enfin à l'histoire du château de Fontaines.

Avant d'aborder l'article IV[e], nous donnons : 1° un *Supplément au tome I*[er], contenant des notes additionnelles et rectificatives ; — 2° une note philologique sur les noms d'Aleth et de Tescelin, due à l'obligeance de M. l'abbé Bourlier, l'auteur du *Glossaire étymologique*, si justement apprécié, en cours de publication dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.*

1. Bibl. nat., latin, 17639, fol. 3-6.

2. Voir la raison de ce principe: *S. Bernard et le Château de Fontaines-lez-Dijon*, t. I, p. 4-9.

Cette note philologique n'a pas seulement pour but d'élucider une curieuse question d'onomastique ; mais elle familiarisera les lecteurs étrangers à cette science avec les formes variées sous lesquelles se présente souvent le nom d'un même personnage : connaissance utile pour fixer des identifications.

Nous regardons comme un devoir de témoigner de nouveau notre vive gratitude à tous ceux dont nous avons reçu aide ou direction dans nos recherches. Nul ne s'étonnera de lire ici spécialement les noms des conservateurs des Archives de la Côte d'Or et de la bibliothèque de Dijon, MM. Joseph Garnier et Philippe Guignard, guides si bienveillants et si sûrs à travers les dédales où s'engage l'investigateur.



## SUPPLÉMENT AU TOME I.

Ce supplément concerne l'article III, publié trop hâtivement, dont certains détails exigent révision.

**1**. — Il est fait mention, avons-nous dit (tome I, p. 134), du « pratum *domni Tecelini Sauri* » (1) dans ce qui nous reste de la première grande charte de Fontenay, charte notice résumant les donations antérieures à 1136. D'autres chartes notices — du cartulaire de Clairvaux — rappellent la donation du finage de Fraville par « Raengerius de Castello, laudante *Tescelino Sauro* de quo illud tenebat » (2). S'agit-il en ces deux cas du père de saint Bernard ? Pour l'affirmer, il faut plus qu'une similitude de nom. Car, au moyen âge, dans le Châtillonnais et au delà, beaucoup de personnages de toute condition se sont appelés Tescelin, et plusieurs d'entre eux ont put être surnommés le Saure. (3)

La question, disons-le, offre un médiocre intérêt : une solution affirmative et péremptoire ajouterait peu à ce que l'on sait des origines du père de saint Bernard. Néanmoins, afin de ne rien négliger, on peut étudier ce problème.

Voici d'abord le texte relatif à la donation du territoire de Fraville : « Finagium Fravillæ dedit monasterio Clareval-

1. Voir *Saint Bernard et le Château de Fontaines*, t. I, p. 134; Migne, col. 1463, B.

2. Biblioth. de Troyes, cartul. de Clairvaux, I, p. 123. — Archives départementales de l'Aube, cartul. de Clairvaux, II, p 3. — Le nom du donateur vient sous cette double graphie : Raengerius, Raingerus. — Fraville était une grange de Clairvaux.

3. Sorus : quo nomine, vulgari lingua, subrufos et pene flavos appellare solemus. *Vita* 3ª, Migne, col. 523, D.

lensi Raengerius de Castello laudante *Tescelino Sauro* de quo illud tenebat, et ejusdem Raengerii filio Odone pariter concedente. Testes sunt *ipse Tescelinus*, Ansculfus, Wilencus de Castello. Concessit hoc etiam alter Raengerii filius, Aimo Jovins. Testes sunt *Josbertus Rufus*, Raengerius pater ejus. Sed et alius filius ejus Girardus hoc ipsum laudavit, testibus Ansello clerico, Dodone de Mundivillâ. »

Tout favorise l'identification du Tescelin de ce texte avec le père de saint Bernard. Le lieu, puisque Fraville, voisin de la Ferté-sur-Aube, est parmi les fiefs en partie possédés par la famille châtillonnaise à laquelle se rattachait le seigneur de Fontaines-les-Dijon. Le temps, car la donation remonte aux premières années de Clairvaux, et, d'ailleurs, ce Tescelin ne reparaît plus. Les personnes : on a remarqué, en effet, l'intervention de Jobert le Roux, certainement parent de saint Bernard ; maintes chartes encore accusent d'étroites relations entre les seigneurs dits « de Castello » — peut-être Le Chatelet sur Boudreville (Côte d'Or) — et les Châtillon ou les La Ferté (1) ; on les présume donc, à bon droit, liés au moins par quelque affinité.

Les mêmes convenances existent pour Tescelin de la charte de Fontenay. (Voir dans Migne, P. L. tome CLXXXV, col. 1463, B, le texte à interpréter.)

Inutile de s'attarder aux convenances de temps et de personnes, assez manifestes pour qui étudiera les extraits ou analyses des deux premières grandes chartes de Fontenay édités par Chifflet (2). Des raisons frappantes établissent la convenance de lieu. Le pré mentionné était en aval de Grignon, sur la rive gauche de la Brenne, entre Courcelles et Benoisey, près du territoire de Fain-lès-Montbard, village de la rive droite. Cette terre devait dépendre de Grignon. Or, les alliances matrimoniales ayant souvent tenu à la proximité des domaines respectifs des familles, il ne serait point étonnant

1. Voir Biblioth. de Troyes, cartul. de Clairvaux, I, p. 41, 124. — Archives de l'Aube, cartulaire de Clairvaux, II, p. 1. — Archives de la Haute-Marne, cartul. de Longuay, fol. 89-93, 106, 109, 111, 112. — Archives de la Cote-d'Or, cartul. de Molesme, I, 86 ; cartul. de Fontenay, ms. 201, fol. 5. — Gall. chr. IV, Pr. p. 165. — E. Petit, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, I, 393 ; II, 243.

2. Migne, col. 1462, A ; 1463, B ; etc.

que l'époux de la B. Alette eût possédé, de son propre chef, quelques biens dans le voisinage de Montbard. On trouve là, d'ailleurs, des « milites castellionenses ». Il y a plus. Des descendants de Tescelin de Fontaines-lès-Dijon hantent particulièrement cette contrée ; ils s'y marient, ils font des donations sur Fain-lès-Montbard, sur Munois-Darcey. Autre détail : les Grignon dits de la Motte auxquels appartient Bernard, onzième abbé de Fontenay, sont des témoins si assidus de ces descendants de Tescelin que l'on soupçonne entre eux quelque parenté (1). Enfin à Poiseul-la-Grange, lieu dépendant de la seigneurie de Grignon, on voit, parmi les tenanciers, Guillaume de Châtillon, seigneur de Duesme, et Gérard de Châtillon, seigneur d'Echalot, parents de saint Bernard (2). Toutes ces circonstances n'insinuent-elles pas fortement que le père de l'abbé de Clairvaux possédait quelques biens sous Grignon ?

Une remarque générale augmentera la valeur des raisons particulières qui précèdent.

Contrairement à ses parents les Châtillon et les La Roche, Tescelin, père de saint Bernard, n'aurait-il eu aucune propriété dans un rayon plus ou moins étendu, autour de son *oppidum* natal ? C'est peu probable. Les biographes parlent de ses nombreuses possessions que l'on peut difficilement réduire au petit château de Fontaines et à ses dépendances. Or, voici, au nord de Châtillon, le finage de Fraville, au sud, le pré sous Grignon, qui appartiennent à un Tescelin le Saure, contemporain du père de saint Bernard. Il est donc présumable qu'il s'agit de Tescelin de Fontaines. La présomption devient plus forte par les observations suivantes. Le seul Tescelin le Saure qui paraisse au cartulaire de Molesme, est certainement le père de saint Bernard. C'est lui encore, et lui seulement, qui, à la même époque, est ainsi nommé dans les chartes des autres églises de Bourgogne. Un second Tescelin le Saure apparaît plus tard, mais il est son arrière petit-fils et, comme lui, seigneur de Fontaines (3).

3. Tous ces détails sont justifiés à l'art. IV.

4. Migne, col. 1465, B, D. — Cartul. de Fontenay, ms. 201, 2e gde ch. no II.

5. Voir plus loin, article IV.

En définitive, est-il téméraire de regarder comme très probable la double identification proposée ? Il ne le semble pas.

Les étroits rapports des arrière neveux de saint Bernard avec la maison de Grignon dite de la Motte inviteraient à rechercher si, par cette maison, la famille de l'abbé de Clairvaux n'aurait pas quelque lien avec les anciens comtes d'Auxois. Mais s'obstiner à vouloir éclaircir tant de points obscurs, malgré l'insuffisance des documents, c'est se condamner à rouler le rocher de Sisyphe.

**2.** — Nous avons donné quelques fragments des tables généalogiques de la famille dite de Châtillon, parente de saint Bernard (1). En général, les dates inscrites ne marquent point les limites de la jouissance d'une seigneurie, moins encore les limites d'une existence; ce sont des points de repère, des données justificatives, qui permettent de retrouver les noms et la filiation des divers personnages, dans les chartes portant, authentiquement ou par attribution, les millésimes signalés. Le but à atteindre n'était pas de faire l'histoire chronologique de ces personnages, mais d'établir leur parenté avec saint Bernard.

Les additions et rectifications suivantes seront utiles pour la suite du travail.

Première table (p. 140-141), deuxième colonne, avant dernière génération : Gui de Pontailler, seigneur de Talmay, eut pour première femme, non point Marguerite de Blaisy, mais une *fille de Richard d'Abbans* (2).

Même colonne, génération précédente : Guillaume II de Champlitte, vicomte de Dijon, eut pour seconde femme Catherine de *Saulon* (3). — Ce supplément à déjà paru aux *Addenda*.

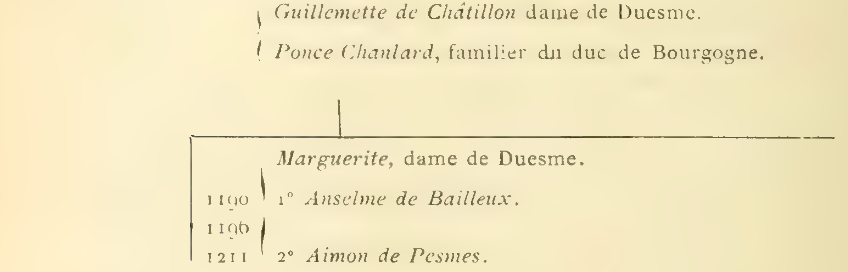
Deuxième table (p. 142-143), première colonne : il faut

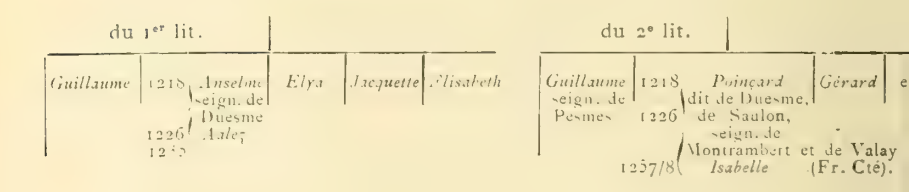
1. *S. Bernard et le Château...*, t. I, p. 140 et suiv.

2. Marguerite de Blaisy épousa Gui II de Pontailler, maréchal de Bourgogne. C'est ce que nous atteste une obligeante lettre de M. le prince de Bauffremont-Courtenay. — Voir, d'ailleurs, Archiv. de la Côte-d'Or, Peincedé, XXVII, 147; B, 11,268, fol. 16 bis.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, fonds du prieuré de Pontailler, H. 32, liasse 739.

compter une génération de plus. Marguerite de Duesme, femme d'Anselme de Bailleux (1), est plutôt fille que sœur de Guillemette de Duesme. En outre, elle épousa en secondes noces Aimon, seigneur de Pesmes (Franche-Comté), et laissa aussi des enfants de ce mariage. Voici cette partie du tableau dûment rectifiée et complétée :




Cette rectification s'appuie sur les raisons suivantes. Renier de Châtillon laissa la part qu'il possédait de la seigneurie de Duesme, à son fils Guillaume, et celui-ci la trans-

1. Anselme de Bailleux fut l'un des barons qui assistèrent le duc Hugues III, quand celui-ci octroya la charte de commune aux habitants de Dijon (1187). Son nom a été généralement mal lu par les copistes qui ont traduit *Ansermus*, doublet d'Anselmus, par *Ansericus*. Mais la charte originale porte : *Anselm' de Ballox*. (Archives municipales de Dijon, B, 1.) Immédiatement avant Anselme figure, dans la même charte, Robert de Bailleux. Celui-ci était seigneur de Pouilly-en-Auxois, en même temps que seigneur de Bailleux. En 1236, son fils, héritier des deux seigneuries, vendit au duc tout ce qu'il avait à Pouilly, dans la châtellenie de Pouilly et même en Bourgogne. La terre de Bailleux ne paraît pas comprise dans l'objet de cette vente. Elle était donc située hors du duché, où, du reste, on la cherche en vain. V. Archiv. de la Côte-d'Or, abb. de La Bussière. H. 535, layette Pouilly-en-Auxois; et Ch. des Comptes, B, 1287, cotes 2 et 3; B, 1256, cote 1. Sur les pièces du dépôt de la Ch. des Comptes sont apposés deux sceaux des seigneurs de Bailleux. L'un (janvier 1235, n. st. 1236) porte *une fasce avec un lion armé et lampassé brochant sur le tout* et la légende : + *Sigillum Roberti de Bailues*. L'au-

mit à sa fille Guillemette, épouse de Ponce Chanlard (1). Des chartes datées de 1190, 1196, prouvent qu'à cette époque la même seigneurie appartenait à Anselme de Bàilleux, à qui sa femme Marguerite l'avait apportée en dot (2). Marguerite se déclare descendante de Renier et de Guillaume de Châtillon, mais sans appeler Guillaume son père. Elle avait de son chef, à Saulon, des fiefs qui paraissent venir de Ponce Chanlard (3). Il y a donc lieu de croire Marguerite, fille de Ponce Chanlard et de Guillemette de Châtillon.

Son double mariage est attesté, d'une manière explicite ou implicite, par les cartulaires de Fontenay, de Longuay, du Val-des-Choux, de Bèze, de Cîteaux, de Saint-Etienne, et

tre (1298) porte seulement une fasce avec la legende : *Sigillum Roberti domini de Bailues.* On trouve également le sceau de la femme du premier de ces deux Robert (1236). Ce sceau, de forme amande, représente une dame portant un diadème au front, un manteau sur les épaules, une fleur de lis dans la main droite, avec cette légende : + *S. Ade domine de Bailues*. La graphie du nom patronymique de ces seigneurs offre de nombreuses variantes : Bailues, Belluex, Beleux, Belleux, Bealeus, Balues, Baluel, Baleux, Balleus, Ballox, Bailloz, Baillois, Bailleus, en latin de Balleolis, de Baleeis.

1. Archiv. de la Haute-Marne, cartul. de Longuay, fol. 125, 131; cartul. d'Auberive, lib. I, n. 17. — Archiv. de la Côte-d'Or, abb de Fontenay, H. 574, Fontaines-en-Duesmois Emorots. — E. Petit, *Hist des Ducs de Bourgogne*, Dijon, 1888, tome II, p. 230, 313, 315, 345, 405. L'abbé Jobin, *Saint Bernard et sa famille*, Poitiers, 1891, p. 581. Dans ce dernier ouvrage, la charte à laquelle nous renvoyons a été mal datée : elle a été donnée par l'év. d'Autun, Etienne II, 1171-1188.

2. Archiv. de la Haute-Marne, cartul. de Longuay, p. 131 verso, 137. — Archiv de la Côte-d'Or, abb. de Quincy, H, 620, layette Semond ; N.-D. de Châtillon, cartul. d'Hocmelle, p. 111 ; abb. de Fontenay, cartul. n. 201, fol. 54 recto. — E. Petit, op. cit. II, 405 ; III, 310, où il faut lire : Anselmus miles de Baluel.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, Cîteaux, cartul. n. 167, fol. 7-8, 16-17 ; H, 447, layette Fénay. — Ibid., Saint-Etienne de Dijon, G. 4, n. 28, ancien cartul. III, fol. 66, 93, 99, 101. — Fyot, *Hist. de Saint-Etienne*, p. 133. — Les titres indiqués dans ce renvoi établissent que Marguerite de Duesme a laissé, de son chef, en héritage à ses enfants, des biens à Saulon, à Fénay. Or, ces biens devaient provenir, non de Guillaume de Duesme, mais de Ponce Chanlard. Il est beaucoup plus vraisemblable de les attribuer à celui-ci, qui avait son centre à Dijon et apparterait originairement à la même famille que les Marigny-sur-Ouche, famille dont les domaines s'étendaient autour de Dijon, le long de la côte et dans la partie avoisinante de la plaine. Voir Archives de la Côte-d'Or, Saint-Bénigne, H. 70, Mesmont, ch. de 1160 ; Migne, col. 1411, A ; E. Petit, II, 250. A Saulon, spécialement, on trouve des seigneurs dits de Saulon, qui sont parents des Marigny, participent à leur terre de Daix, et portent leurs armes, semble-t-il, *vairé de... et de...*, brisées d'un franc quartier. V. Archiv. de la Côte-d'Or, B, 1350, cotes 21 et 22 ; B, 522, cote 3, B, 552, cote 1. — *Hist. de la maison de Chastellux*, Auxerre, 1869, p. 43, note.

par d'autres titres conservés dans nos établissements nationaux (1).

Les fragments généalogiques donnés p. 144 peuvent être développés et rattachés à la même souche que les précédents.

A cette fin il faut rapporter une charte du cartulaire de Molesme (I, 70-71).

Notum sit quod Beatrix, soror Roberti lingonensis episcopi, Deo et sanctæ Mariæ Molismensi dedit altare de sancta Columba (2) et presbyteratum ; et hoc factum est laudante prænominato episcopo. Ipse vero Robertus donavit totam terram quam in eodem loco habebat, et campum qui vocatur Osseus.

Similiter autem *Rainerius et Gosbertus et Hugo Godefridus de Castellione et sorores eorum*, filiis earum concedentibus videlicet Abbone et Gosberto, dederunt quidquid in insula apud Cavennaiacum (3) habebant. Simili modo *Haimo Rufus*, concedentibus filiis suis, dedit totam terram quam in eadem insula habebat, retento hoc quod caruca uno die arare consuevit. Nepta vero ejusdem Haimonis, Hermentrudis videlicet, pratum quoddam in eadem insula donavit. Supradictus vero Haimo dedit duos mansos, unum apud Cavennaiacum, alterum apud sanctam Columbam. Hugo vero Godefridus medietatem terræ sanctæ Columbæ et medietatem trium mansorum apud sanctam Columbam et unum mansum apud Cavennaiacum concessit. Dedit etiam prænominatus Hugo monachis universam decimationem laborum suorum, laudante domno Raynerio de cujus casamento erat...

Donationi Beatricis affuit Wido de Wangionum rivo, maritus ejus, laudator et testis. Concessioni vero Roberti episcopi Amalricus decanus lingonensis et Radulfus præpositus ipsius episcopi.

Donationi vero *Rainerii et Gosberti et Hugonis et sororum eorum* alios testes non admisimus nisi se invicem et Widonem de Mercennaco et Giraldum Balbum. Donationis vero *Haimonis Rufi* testes sunt Milo ejus filius et Rainaldus miles ejus (an. 1100).

1. Les renvois précédents ont indiqué les titres à consulter dans les cartul. de Fontenay, de Longuay, de Cîteaux et de Saint-Étienne. Voir de plus, Archiv. de la Côte-d'Or, analyse du cart. du Val-des-Choux, Peincedé, XXVIII, 1175 ; cartul. de Bèze, n. 130, p. 24-25. — Archiv. nat. KK, 1064, fol. 285. — Bibl. nat., cartul. de Champagne, 500 Colbert, n. 58, fol. 146, 147, 148. — Voir aussi pour la lignée issue du deuxième lit, Archiv. de la Côte-d'Or, B, 11607, cote 33 ; Peincedé, XXV, 515. C'est à l'obligeance de M. de Beauséjour, domicilié à Besançon, que nous devons communication de plusieurs de ces pièces.

2. Sainte-Colombe-sur-Seine, près Châtillon.

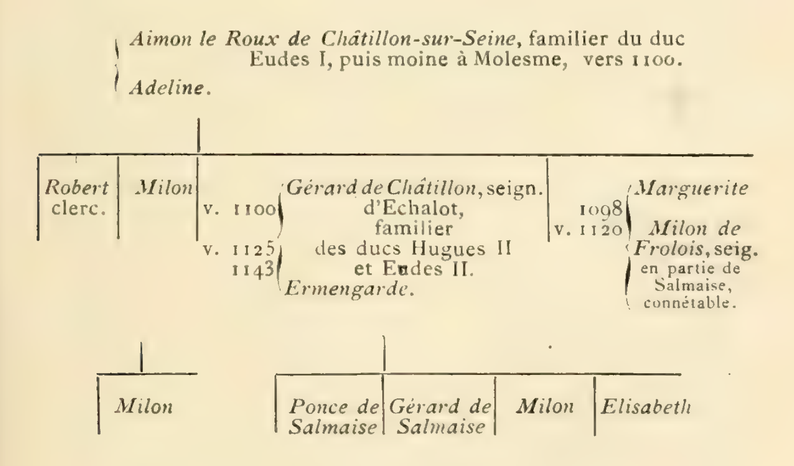
3. Chavonnier, écart de Sainte-Colombe.

D'après cette charte-notice, Renier et Jobert de Châtillon qui figurent avec leur descendance dans les tableaux dressés pp. 140-143, eurent un frère, *Hugues-Godefroi*, et deux sœurs, dont les maris sont inconnus.

Suivant une autre charte, la mère de Renier et de Jobert fut une « domina Adelaidis », cohéritière de fiefs situés sur Riel et Autricourt (1). Hugues était fils de Godefroi : tel est le sens de son surnom, sens expressément marqué en d'autres titres où il est appelé « Hugo Godefridi, Hugo filius Godefridi. » Adelaidis, mère de Renier et de Jobert; Godefroi, père d'Hugues, sont les seuls ascendants de cette famille que l'on connaisse.

Selon toute probabilité, Hugues eut deux fils : *Godefroi* qui porta le nom de son aïeul, et *Nivard*. La conférence de plusieurs chartes de Molesme autorise à le présumer (2). Or, Godefroi, fils d'Hugues, est le même que Godefroi, époux de Gertrude, dont la descendance est donnée p. 144. — *Mathieu de Châtillon*, témoin assidu de tous ces chevaliers et qualifié de cousin de Godefroi (3), appartient à la même maison.

*Aimon le Roux* n'y est point étranger. Voici le tableau de sa postérité, où trouve encore sa place un des fragments généalogiques qui nous occupent.




1. Archiv. de la Côte-d'Or, Cartul. de Molesme, I, 72-73.
2. Ibid. 82, 86.
3. Ibid.

Domaines d'Aimon le Roux et de Gérard son fils : sur Montier-en-l'Isle, Bagneux-la-Fosse, (Aube). — Champigny, Sainte-Colombe-sur-Seine, Etrochey, Poiseul-la-Grange (Côte-d'Or).

Ces données sont certaines. Elles résultent 1° des titres de Saint-Bénigne, de Fontenay, de Molesme publiés par Pérard, Chifflet et E. Petit (1); 2° de deux chartes inédites de Molesme et de Clairvaux, dont voici des extraits :

CARTUL. DE MOLESME I, P. 89... *Haimo Rufus de Castellione*, relinquens sæculum, venit Molismum ut habitum religionis acciperet.., deditque Deo et ecclesiæ Molismensi presbyteratum de Baniolo (2) vel tres mansos alodii ; quidquid vero *uxor illius Adelina* in ipsa villa habebat, totum post mortem suam concessit. Præterea dedit nobis uxorem Ulrici Mulnerii cum infantibus suis de Insula subter Barrum super Albam (3)... et unum pratum ad Villam Martini (4) pertinens. Hoc donum gratanti animo laudavit *uxor ejus Adelina, filiique ejus Robertus clericus, Milo et Girardus* (vers 1100).

CARTUL. DE CLAIRVAUX, I, P. 241. Notificetur posteritati nostræ quod *Girardus de Castellione filius Aymonis Rufi*, laudante *Ermengarde uxore sua* et *Milone filio suo*, dedit monasterio Clarevallensi et fratribus ibidem Deo servientibus villam quæ Campaniacum (5) dicitur cum omnibus appendiciis suis... et quidquid omnino ad supradictam villam pertinet. Testes sunt Wido, Radulfus, Siguinus canonici; Rainerius de Pultariis, Raherius, Radulfus de Maiseio. *Pontius de Salmasia* (6), *nepos ipsius supradicti Girardi*, laudante *Margarita matre sua*, dedit quidquid ibidem habebat vel alius de illo tenebat. Testes sunt *Bartholomeus de Sombernon*, Hugo de monte sancti-Joannis, Walo de Saliva, Odilo de Chuseio, Lebaldus de Sancto-Gervasio. Hoc vero laudaverunt Wido, Walterius, Herveius de Merligni de quibus ipse Pontius tenebat. Testes sunt comes Theobaldus, Walterius de Bernon, Petrus Bursalz, Andreas de Firmitate Walcherii.

1. Voir Pérard, 83, 180, 204, 220, 221, 227, — Chifflet, 428, 429, 548, 549; — E. Petit, I, 411-412, 436, 441, 463, 467, 468, 507; II, 211, 221, 222, 246, 330.

2. Bagneux-la-Fosse, canton des Riceys (Aube).

3. Montier-en-l'Isle, canton de Bar-sur-Aube.

4. Villemartin, lieu disparu sur le finage d'Etrochey, canton de Châtillon-sur-Seine. Voir Archives de la Côte-d'Or, H. 303, abbaye de Molesme.

5. Champigny, commune d'Autricourt, canton de Montigny-sur-Aube.

6. Salmaise, canton de Flavigny.

Bartholomeus, laudante matre sua Hersende et Aimone vitico suo, dedit quidquid habebat in supradicto finagio. Testes sunt Anno Rufus, Guiardus frater ejus, Milo Pinguis, Guiardus de Villa, Rainerius frater Annonis. — Simon de Brierio (1), laudante Gertrude uxore sua, dedit quidquid ibi habebat, presente Godefrido et Girardo monachis. Testes sunt Hugo de Thoria, Narjoldus de Castellione. — Laudavit hæc dona Bartholomei et Simonis *Willelmus de Castellione* de quo in feudo tenebant. Testes sunt *Bartholomeus de Sombernon*, *Girardus de Castellione*, Guido filius Ebrardi.

Ego Godefridus Dei gratia lingonensis episcopus totam presentis paginæ cartam laudo et proprio sigillo munio et Claravallensi monasterio in perpetuum confirmo. Anno ab Incarnatione Domini M. C. quadragesimo septimo (1147).

Aimon le Roux et Gérard son fils ont des biens sur les mêmes territoires que Renier de Châtillon et ses frères. Gérard est témoin des fils de Renier (2). Ces indices de parenté font présumer qu'ils se rattachent tous à la même souche.

Ainsi faut-il voir, vers l'an 1100, dans Renier, Jobert le Roux, Hugues-Godefroi, Mathieu, Aimon le Roux les principaux représentants de cette famille, dite de Châtillon, parente des La Roche et de Tescelin le Saure. Les La Roche et Tescelin étaient cousins. Même lien les unissait à Renier, Jobert, etc. Un ascendant des La Laroche avait dû prendre femme dans cette maison châtillonnaise, et Tescelin devait en être membre. Des chevaliers dits de Brémur, d'Aisey, de Bouix, de Pothières, de Belan, d'Autricourt, de Ville-sous-la-Ferté, de Veuxhaulles, de Maisey, etc., tenaient à la même famille, et plusieurs en ligne directe. On trouve là le foyer principal de la ligne paternelle de saint Bernard.

La maison de Châtillon dont nous parlons, a fourni à la cour ducale la plupart de ses grands officiers, pendant les XI^e et XII^e siècles. Elle s'est alliée à presque toutes les autres maisons qui hantaient la même cour. Dans la branche des La Ferté, elle hérita de la vicomté de Dijon, et mêla son sang

1. Briel, canton de Bar-sur-Seine.

2. Voir la charte de Clairvaux ici rapportée, et E. Petit, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, II, 246.

à celui des Vergy ; — à celui des comtes de Champagne, par le mariage de Sibylle de La Ferté avec Eudes de Champagne, tige de l'illustre maison de Champlitte ; — à celui des ducs de Bourgogne, par le mariage de Eudes III avec Alix de Vergy. Avant le XII^e^ siècle, les Châtillon avaient des domaines jusque dans le Dijonnais, à Saint-Julien, à Chaignay, à Fontaines.

**3**. — Le lieu de Gratoux (p. 146) dont les taxes furent contestées puis abandonnées aux chanoines de St-Nazaire par le duc Hugues II, n'est point Gratoux dans l'Autunois, mais une localité de même nom, aujourd'hui disparue, située jadis entre Chenôve et Longvic, à peu de distance de Dijon.

**4**. — Au sujet du véritable lieu de la vision de Noël (p. 154-155), voir dans ce tome II. p. 8.

**5**. — La remarque de Dom Thomas Leroy, touchant la translation des restes de la B. Alette à Clairvaux (p. 165, note 3), pourrait induire en erreur sur la date de ce fait, si l'on n'y ajoutait un commentaire rectificatif.

Ce fut le 14^e^ jour, non du mois d'avril, mais avant les Calendes d'avril, c'est-à-dire le 19 mars, qu'eut lieu la translation. Voir Migne, col. 1767, ou col. 1555, au Livre des sépultures de Clairvaux. De plus, cette translation du 19 mars fut seulement la déposition du corps de la B. Alette dans la chapelle du Saint-Sauveur. L'entrée du corps à Clairvaux est fixée par Henriquez (1) au 18 octobre, jour auquel le calendrier cistercien porte en effet, comme au 19 mars : « Translatio B. Aleydis matris S. P. N. Bernardi (2). »

Ainsi l'abbaye de Saint-Bénigne perdit les précieux restes de la mère de saint Bernard au mois d'octobre, l'an 1249 ou 1250, selon qu'on interprétera par le nouveau ou l'ancien

1. *Menol. cisterc.*, 18 octobre.
2. *Kalendarium cisterc. seu Martyrol.*, Parisiis, Mariette, an. 1726.

style la date assignée à la déposition par le Livre des sépultures : « anno Domini 1250, XIV kal. Aprilis. »

Jean l'Ermite assure que, de son temps, l'on voyait à Saint-Bénigne, sur le tombeau de la B. Alette, la représentation de ses six enfants (1). On ignore quel fut le sort de ce monument. Tel ne devait plus être le cénotaphe dont parlent Dom Leroy, au XVII^e^ siècle et Violet au XVIII^e^, et que la tradition de l'abbaye désignait comme la sépulture de la mère de saint Bernard (2).

**6.** — Nous avons essayé de préciser la date du voyage de saint Bernard à Grancey et celle de son entrée à Cîteaux (p. 178, 197). La question a besoin d'être reprise.

Deux points se fixent aisément : le voyage de Grancey eut lieu en octobre, et l'entrée à Cîteaux vers le commencement du printemps de l'année suivante. En effet, lorsque saint Bernard revint à Grancey pour solliciter, mais en vain, la mise en liberté de Gérard, il lui dit, avant de s'éloigner : « Nous allons bientôt partir au monastère ; toi, mon frère, sois moine dans ta prison ». D'après ces paroles la phalange des convertis était alors sur le point de quitter Châtillon. Or, Gérard fut délivré peu de jours après, *pendant le carême*, et il put accompagner ses frères à Cîteaux. Ce fut donc vers le commencement du printemps, un peu avant Pâques, plutôt qu'après (3), que s'effectua le départ. Et comme

1. Migne, col. 539, B. — *Malabaila*, p. 17.

2. Violet, chantre de la Sainte-Chapelle, a laissé cette note dans ses mémoires manuscrits datés de 1789 : « Avant de descendre dans la Rotonde (inférieure, par l'escalier de la tour du nord), on lit au-dessus de la porte de l'escalier. Solve calceamenta de pedibus tuis, locus enim in quo stas, terra sancta est.

« On voit en entrant un cercueil de pierre, qu'on dit être celui de la mère de saint Bernard. » — Biblioth. de Dijon, fonds Baudot, ms. 142, p. 23.

Aujourd'hui, un des cercueils, replacés dans la Rotonde par intérêt archéologique, occupe, côté du nord, à peu près le même emplacement.

3. Les anciens auteurs cisterciens n'ont pas uniformément daté les faits selon l'ancien style. Dans l'*Exordium magnum* (Migne, col. 1009), la date officielle de la fondation de Cîteaux, le « dies natalis » de l'ordre est marqué « en l'année 1098, au XII des calendes d'avril (21 mars), jour de la fête de saint Benoît, qui coïncidait cette année-là avec le dimanche des Rameaux ». Cette coïncidence désigne l'année 1098 nouveau style. On lit le même millésime dans l'*Exordium parvum*. L'auteur de la *Chronique de Clairvaux* commence l'année à Noël (Migne, col. 1247). — Dès lors, un fait que les biographes de saint Bernard datent du printemps de 1113, par exemple, peut s'être accompli avant Pâques.

il s'était écoulé près de six mois depuis le voyage décisif de Grancey, ce voyage remonte ainsi aux premiers jours de l'automne.

L'année de ces évènements est plus difficile à fixer.

Suivant la chronologie adoptée, saint Bernard est entré à Cîteaux âgé d'environ 22 ans, l'année 1113 de J.-C., et la 15e du monastère. La première recension de la *Vita* donne à saint Bernard 23 ans, la seconde 22 : l'on s'en tient avec raison à celle-ci, qui est plus exacte. Nous ne connaissons point de variante et ne croyons pas qu'il y ait lieu d'hésiter à propos de « la 15e année de Cîteaux » ; mais il n'en est pas de même pour le millésime de 1113, comme on va le voir.

Ce millésime, disons-le de suite, soulève plusieurs difficultés. D'abord peut-il se concilier avec l'entrée à Cîteaux en la 15e année du monastère, et six mois environ après le voyage de Grancey ? Une circonstance notée par les biographes a ici son importance. Lorsque saint Bernard eut groupé autour de lui les convertis de la première heure, un matin, entrant avec eux à l'église, il entendit lire ce passage de l'épitre de saint Paul aux Philippiens : « Dieu est fidèle, et assurément celui qui a commencé en vous la bonne œuvre, la mènera à sa perfection jusqu'au jour de Jésus-Christ. » Ce sont les premiers mots de l'épitre liturgique d'un des derniers dimanches après la Pentecôte, du 22e dans nos livres actuels, du 23e dans le bréviaire manuscrit de Cîteaux (1). Cet incident, dont l'à propos providentiel accrut le prosélytisme de Bernard, ne peut avoir été bien éloigné du voyage de Grancey (2). En 1112, le 23e dimanche après la Pentecôte était le 17 novembre ; ce qui donnerait, pour date approximative du voyage de Grancey, le milieu d'octobre. Or, puisque saint Bernard est entré à Cîteaux la 15e année du monastère, c'est-

1. Biblioth. de Dijon.

2. Voici comment débute le récit de cet incident, dans la *Vita 1a*, recension B, ms. de Cîteaux (XIIe siècle), Biblioth. de Dijon, n° 398 4/4, fol. 6 recto : « Cum autem ceteri, ut diximus, *fratres* prima die in eodem essent cum Bernardo spiritu congregati, mane intrantibus eis ecclesiam, illud apostolicum legebatur : Fidelis est Deus... » — Si le mot « fratres » manque dans les éditions imprimées, si Alain, dans sa retouche purement littéraire, devient moins précis (Migne, col. 476, B), il n'en reste pas moins évident, croyons-nous, qu'on est presque au lendemain du voyage de Grancey.

à-dire avant le 21 mars 1113, premier jour de la 16e, on voit la difficulté de trouver les six mois passés à Châtillon.

En second lieu, il sera toujours quelque peu étonnant que les biographes aient donné 22 ans à saint Bernard au printemps de 1113, et 63, quarante années plus tard, dans l'été de 1153. Aussi Mabillon, frappé sans doute de cette anomalie, avait-il préféré la leçon qui donne à saint Bernard 23 ans. Mais cette leçon appartient à la recension A, non à la recension B, comme il vient d'être dit.

Troisièmement, puisque Cîteaux dépérissait faute de moines avant d'avoir reçu les trente novices, comment fut-il obligé d'essaimer dès l'arrivée de ceux-ci ? L'installation des religieux à La Ferté eut lieu le 18 mai 1113.

Si l'entrée de saint Bernard à Cîteaux date de 1112, toute difficulté s'évanouit, tout concorde. Alors, en effet, le carême de 1112 commençant le 6 mars et la 15e année du monastère le 21, saint Bernard n'aura quitté la maison paternelle qu'au mois suivant. D'un autre côté, le 23e dimanche après la Pentecôte de l'année précédente était le 29 octobre. On trouve donc facilement les six mois de séjour à Châtillon. De même il n'y a plus d'anomalie entre l'âge de saint Bernard quand il entre au cloître (22 ans, en 1112), et celui qu'on lui donne à sa mort (63 ans, en 1153). Enfin, un an s'écoule avant la fondation de La Ferté, ce qui permet aux recrues d'affluer, au point de rendre nécessaire la création d'établissements nouveaux.

L'année 1112 n'a pas semblé inacceptable au P. Janauschek (1). Aussi bien, l'examen des plus importants manuscrits de la recension B et l'étude de quelques autres textes concernant la question inclinent fort à préférer ce millésime.

La ville de Troyes possède les *Vitae* manuscrites qui proviennent de Clairvaux : quatre exemplaires de la *1a*, recension B ; un de la *2a*. Les cinq manuscrits portent 1113 pour la date de l'entrée à Cîteaux. Mais les deux plus anciens, qui sont de la deuxième recension, dont la leçon authentique

1. *Origin. cisterc.* p. IV.

serait si intéressante à constater, portaient primitivement — la chose est manifeste — :

« $\overset{c}{\text{M}}$. $\overset{c}{\text{C}}$. $\overset{c}{\text{XI}}$. »

Les deux derniers chiffres qui ont fait de cette date $\overset{c}{\text{M}}$. C. $\overset{c}{\text{XIII}}$, sont de seconde main (1). — L'année de Cîteaux ($\overset{o}{\text{xv}}$) et l'âge de saint Bernard (annos natus circiter xx duos) sont de première main.

La seule *Vita* manuscrite qui nous reste de Cîteaux (*Vita 1* [a], recension B), est à la bibliothèque de Dijon. Dans le passage relatif à l'arrivée de saint Bernard, on lit cette date :

« $\overset{o}{\text{M}}$. $\overset{c}{\text{C}}$. $\overset{c}{\text{XII}}$. »

Mais une seconde main, voire même une troisième y ont touché. Le velin offre les traces bien visibles d'un grattage, et il semble, d'après certains indices, que l'on ait d'abord écrit $\overset{o}{\text{M}}$. $\overset{o}{\text{C}}$. $\overset{o}{\text{XI}}$., puis $\overset{o}{\text{M}}$. $\overset{o}{\text{C}}$. $\overset{o}{\text{XIII}}$., et enfin la leçon actuelle (2). — L'année de Cîteaux ($\overset{c}{\text{xv}}$) et le nombre des années de saint Bernard (xxii[os]) sont de première main.

Gagnerait-on à étendre cet examen aux autres manuscrits ? Ce n'est pas probable. Comment fixer avec pleine certitude, quant au millésime, la leçon primordiale et authentique de la recension B ? Malgré cela, une conclusion s'impose : 1111 (a. st.) c'est-à-dire 1112 (n. st.) semble avoir été la leçon originale ; l'examen des plus importants manuscrits donne un résultat qui non seulement n'est pas contraire, mais qui est même très favorable à l'adoption de cette date.

Quelques textes des deux *Exordium* et de la *Vita 4a*, joints à la charte de fondation de La Ferté, jettent encore un peu

1. Biblioth. de Troyes, ms. n. 6 (XII[e] siècle), fol. 7 ; — n. 1183 (XII[e]—XIII[e]), fol. 22. D'excellentes photographies des textes nous ont été obligeamment envoyées par le R. P. Pernin, oblat de S. François de Sales, résidant à Troyes. — Les compilateurs ont rencontré de ces ms. portant 1111. Témoin Vincent de Beauvais, qui écrit *Specul. histor.* lib. XXVI, cap. 24, en parlant de saint Bernard et de Hugues de Pontigny : « Intraverant enim pariter domum Cistercii anno domini 1111, sicut scribit Guillelmus abbas a S. Theodorico. »

2. Biblioth. de Dijon, ms. n. 398 4/4, fol. 9.

de lumière sur la question. « *Cum per continuos quatuordecim annos* — lit-on dans l'*Exordium magnum* — paucitatis suæ tædio tam ipse (Stephanus abbas) quam fratres ejus vehementer afflicti fuissent, *quinto decimo* demum (a constitutione domûs cisterciensis) anno, beatissimum Bernardum cum turba fratrum et sociorum ejus... suscipere meruit. » (1) Incontestablement, cette manière de dire n'insinue pas que, dans la pensée de l'auteur, saint Bernard soit arrivé à Cîteaux quelques jours seulement avant le 21 mars 1113. Car alors, de bon compte, l'épreuve du Nouveau-Monastère eût duré 15 ans et non 14. L'auteur ajoute qu'au bout de quelques années, *post aliquantos annos*, saint Bernard et ses frères furent envoyés pour fonder Clairvaux. Ce peut donc être au bout de trois ans. — D'après l'un et l'autre *Exordium* la fondation de La Ferté ne semble pas avoir eu pour cause la seule présence des trente novices, mais une plus grande affluence due à des recrues successives et nombreuses, qu'entraîna leur exemple (2). Ainsi cette fondation n'aurait pas immédiatement suivi l'arrivée du futur abbé de Clairvaux. Là dessus, d'ailleurs, Jean l'Ermite est assez formel. Après avoir rappelé l'entrée de saint Bernard à Cîteaux et quelques traits édifiants de son noviciat, il ajoute : « *Post non multum vero temporis* abbas Stephanus. . . de fructu quem sibi Deus dederat *cum multiplici augmento* oblationem Deo facere decernens, transmisso conventu, incohavit abbatiam Firmitatem dictam, duas quoque alias in brevi, Pontiniacum scilicet et Vallem-Absinthialem, quæ nunc Claravallis dicitur (3). » Jean l'Ermite paraît donc mettre un intervalle d'une certaine importance entre l'arrivée de saint Bernard et la fondation de La Ferté, et donner aussi pour cause à cette fondation l'accroissement considérable du nombre des moines. Plus formelle encore est la charte de fondation de La Ferté. Quelque large part que l'on accorde à l'emphase, on verra toujours dans le début de cette pièce : *Tantus erat numerus fratrum apud Cistercium. . .* autre chose qu'une allusion à la présence de trente novices (4).

1. Migne, col. 449, C. — Cf. col. 1014, B.
2. Les monuments primitifs de la Règle cistercienne, Dijon, 1878, p. 74. — Migne, col. 1014-1017.
3. Migne, col. 540, C.
4. L'abbé Jobin, *Saint Bernard et sa famille*, p. 564.

Cet ensemble de raisons permet donc de conclure que saint Bernard est entré à Cîteaux dès l'année 1112, plus probablement, et dans la première quinzaine d'avril.

Il y a un corollaire à déduire.

Sur cette donnée que saint Bernard serait entré à Cîteaux en 1113, âgé de 22 ans, on a conclu qu'il était né en 1091. Mais, d'après ce qui précède, il est plus sûr de placer sa naissance en 1090 (1).

**7.** — A la liste des convertis de la première heure (p. 184), il faut ajouter Geoffroi d'Aignay. Le nom de ce religieux a été mal interprété par les chroniqueurs et les hagiographes(2). Mais on lit dans la *Vita 3ª* : « Nec multo post etiam

1. La date de 1090 n'est pas en opposition avec l'âge de saint Bernard à sa mort. Le saint abbé mourut le 20 août 1153. Geoffroi, dans le récit adressé à Eskil, et devenu le livre V de la *Vita*, semble avoir écrit d'abord : « Consummatis ergo feliciter vitæ suæ diebus et annis circiter LX.III. expletis... » Le ms. latin 7561 de la Biblioth. nat., qui passe pour l'autographe de Geoffroi, contient, p. 81 : « Annis circiter LX.IIIJ » ; mais M. Léopold Delisle est « porté à croire que le J final a été ajouté après coup ». (Lettre du 28 nov. 1893.) Cette retouche vient-elle de Geoffroi ? Pourquoi l'a-t il faite ? Peu importe, car dans la recension B, qui fait loi, il maintient la leçon : 63 ans, *annis circiter LXIIIbus expletis* (ms. de Dijon, 398, fol. 70 verso). Doit-on entendre que saint Bernard n'aurait eu 63 ans révolus qu'en 1154 ? On recourait à semblable interprétation afin de concilier deux données communément admises : saint Bernard entré à Cîteaux l'an 1113, âgé d'environ 22 ans, et mort l'an 1153, âgé d'environ 63 ans. Mais si la seconde de ces données est ferme, la première ne l'est pas, on la vu. Il est donc plus simple et plus naturel de mettre le 63ᵉ anniversaire natal de saint Bernard en 1153, et sa naissance en 1090

Dans ce conflit des variantes, il est facile d'entrevoir comment plusieurs se sont produites. La leçon : « Anno ab incarnatione Domini 1111, a constitutione domûs cisterciensis 15,.. Bernardus annos natus circiter 22... » remonte au XIIᵉ siècle, à l'époque même où s'achevait la composition des *Vitæ*. Le texte, mal compris, aura fait porter de 63 à 64 le nombre des années de saint Bernard à sa mort. De même, quand on voulut substituer à 1111 un millésime plus clair, on prit 1113. soit qu'on l'ait simplement emprunté à la recension A, soit qu'on ait regardé l'année 1113 comme la 15ᵉ de Cîteaux, parce qu'en cette année tombe le 15ᵉ anniversaire de la fondation de l'ordre. C'était dépasser le but. Toutefois, mais rarement, une révision plus attentive finit par donner la vraie date, 1112 (Ms. de Dijon).

2. Henriquez, *Ménologe*, 21 janvier : La notice brève mentionne « Gaufredus de Amoyo », et le passage de la *Vita* 3ª, dont nous avons cité quelques lignes, est reproduit intégralement dans les notes, d'après le ms. d'Orval. — *Journal des Saints de l'Ordre de Citeaux*, 20 janvier, p. 40 : Mention de « S. Geoffroy d'Amaye ». — Janauschek, *Orig. cist.*, p. 37 : En 1132, le monastère de Fontaines en Angleterre fut fondé par des religieux sortis de Sainte-Marie d'York, « impetrato a S. Bernardo Clarevallensi, cujus disciplinæ se submittebant, Galfrido de Amayo monacho, qui eos formam ordinis edoceret ».

magnus ille *Gaufridus de Ainai* desideratam longo tempore in Claravalle meruit dormitionem... Fuit enim vir ille de primis monachis Clarevallensibus, et multas tam in Francia quam in Anglia Flandriaque ædificavit abbatias (1). » *Ainai* ou *Ainay* est l'ancienne graphie la plus commune du nom d'Aignay-le-Duc, bourg du Châtillonnais (2). On la rencontre dans beaucoup de chartes des XII[e] et XIII[e] siècles. Que Geoffroi d'Aignay soit l'un des trente novices conduits par saint Bernard à Cîteaux, c'est ce qui résulte du passage du livre IV de la *Vita* : « Apparuerunt aliquando viro Dei (Bernardo) in Trecensium urbe posito venerabiles ejus filii, jam quidem carne soluti, Galdricus et Gerardus, quorum etiam secundum carnem alter germanus, alter avunculus ejus exstiterat. Cumque velut accelerantes ocius pertransirent, revocanti et retinere volenti respondebant eundum sibi pro fratre Gaufrido monacho, qui *eorumdem a prima conversione socius*, strenue satis in multis cœnobiis exstruendis militaverat Deo (3) ».

Nous avons rangé dans la même liste Milon, oncle maternel, et Robert, cousin de saint Bernard. Non pas cependant sur la foi de quelque document nouveau et formel. On peut toujours se demander s'ils étaient des trente ou s'ils n'entrèrent qu'après eux à Cîteaux.

La première grande charte de Fontenay fait de Milon un moine de Clairvaux. En effet Renard de Montbard donne une terre « in prima fundatione novæ abbatiæ Fontaneti... propter amorem domni Bernardi abbatis Clarevallis, nepotis sui, et fratrum suorum Waldrici monachi et Milonis conversi, qui ejusdem abbatiæ cum domno Martino heremita *primi ædificatores* fuerunt (4) ». D'après ce texte Gaudri et Milon vinrent donc de Clairvaux dans l'ancien domaine du seigneur de Touillon, afin d'aménager l'ermitage du frère Martin

1. Biblioth. nat. latin 17639, fol. 12 verso. = Cf. Hüffer, *Der heilige Bernard von Clairvaux*, 1886, p. 35, note.

2. On voit combien il a été facile de défigurer l'une des formes latines de ce nom, *Ainayum*, et d'en faire, par une mauvaise lecture, Amayum, Amoyum.

3. Migne, col. 327, C.

4. Migne, col. 1461, D. — L'abbé Jobin, *Saint Bernard et sa famille*, p. 641.

pour la fondation nouvelle. D'autre part, suivant la chronique de Clarius (1), Milon était déjà moine à la fin de 1113 (a. st.) De là cette glose fort vraisemblable insérée par Chifflet dans le texte de Clarius, que Milon dut entrer à Cîteaux avec saint Bernard, « ..Milone.. jam monacho (hoc scilicet anno 1113 inter S. Bernardi socios Cistercium ingresso)..» On hésite, il est vrai, en voyant Clarius dater de la même année 1113/4 la vente faite par Milon à son départ. Mais ici le chroniqueur est-il exact ? On voudrait aussi ne pas chercher en vain, dans les anciennes biographies, le nom de Milon à côté de celui de Gaudri son frère. Mais le silence des auteurs à son sujet peut s'expliquer par le rôle moins accentué qu'il aura eu dans sa conversion même. N'est il pas l'un de ces « proches parents » gagnés par le prosélytisme de Bernard après la journée de Grancey ?

Rien de plus explicite pour Robert. On peut s'en tenir aux conjectures de Mabillon dans ses notes à la Lettre 1re de saint Bernard, lors même que l'on fait dater de 1112 l'arrivée des trente gentilshommes à Cîteaux, sauf à mettre la première demande de Robert en 1112, son admission en 1114 et sa profession en 1115. Cet arrangement n'est pas inconciliable avec le récit de l'*Exordium magnum* (2). Sans doute, il faudrait conclure autrement, si la lettre adressée au moine fugitif insinuait avec netteté qu'il eût fait son noviciat sous saint Bernard. Mais le passage le plus favorable à ce sentiment : « et verbo et exemplo meo in religionem ego te genui (3) », est interprété par Mabillon d'une autre manière. Saint Bernard rappellerait ici à son cousin que celui-ci lui doit sa vocation. C'est ainsi, en effet, que le fervent apôtre de la vie religieuse est maintes fois appelé père spirituel de ses frères, à raison de la conquête qu'il en a faite. On voit, par le numéro 8 de la lettre, que saint Bernard assista aux premières phases de la conversion de Robert. Il est à Cîteaux quand le jeune néophyte s'y présente ; il y est, deux ans après, au jour de l'admission. N'est-il pas encore témoin de sa persévérance pendant l'année de probation, témoin de ses vœux et de sa

1. Migne, col. 1309, B, C. — *Bibliothèque de l'Yonne*, II, p. 528.
2. Migne, col. 1060, B.
3. *Epist.* Ia, n. 10.

vêture ? On peut le croire ; mais rien n'indique qu'il lui ait donné lui-même, à Clairvaux, l'habit religieux.

En un mot Robert a pu venir d'abord à Cîteaux avec saint Bernard, puis, après sa profession dans ce monastère, suivre ou rejoindre un peu plus tard son cousin à Clairvaux.

**8.** — Le tableau synoptique (p. 190) demande les additions et les rectifications suivantes :

*Première colonne.* Gui, frère ainé de saint Bernard, mourut à Pontigny, le 1er novembre 1141 ou 1142. Geoffroi dit, en effet, dans les *Fragmenta*, que la mort de Gui arriva *ipsa nocte qua sanctorum omnium festivitas agebatur*, et peu de temps avant que la discorde n'éclatât entre Louis le Jeune et le comte de Champagne. Or, l'incendie de Vitry, qui signala le commencement des hostilités entre les deux princes, eut lieu au plus tard dans les premiers mois de l'année 1143. D'autre part, Gui apparaît encore dans une charte datée de 1141. C'est donc en cette année même ou la suivante qu'il faut placer sa mort. (1)

*Troisième colonne.* Saint Bernard, plus probablement, naquit en 1090, et entra à Cîteaux en 1112.

.... A l'assemblée d'Etampes (1130) il fait reconnaître l'autorité du pape légitime Innocent II, à qui la tiare était disputée par l'intrus Pierre de Léon. Après avoir porté un nouveau coup au schisme, en réconciliant Guillaume d'Aquitaine avec l'évêque de Poitiers, il assiste peu après au concile de Pise (30 mai 1135), où Pierre de Léon fut excommunié... (2)

*Cinquième colonne.* André mourut peu de temps après Gui, à l'époque où saint Bernard, absent de Clairvaux, s'efforçait de réconcilier Louis VII et Thibaut de Champagne (1143-1144). Le saint abbé connut immédiatement la mort de son frère par une vision, où celui-ci lui apparut accompagné de Gérard, et lui donna le baiser de paix. (3)

1. *Revue des Q. H.*, avril 1891, page 388, note 3 ; avril 1892, p. 587.
2. *Revue des Q. H.*, janvier 1889, pp. 27, note 1, et 32, note 3.
3. *Revue des Q. H.*, avril 1892, p. 587.



# LE NOM DE LA BIENHEUREUSE ALETH

## MÈRE DE SAINT BERNARD

Par la quantité extraordinaire de ses variantes, le nom de la B. Aleth donne lieu à un problème d'onomastique dont l'élucidation peut présenter quelque intérêt.

L'auteur de la *Vita* 3ª, — seul, il est vrai, — appelle la mère de saint Bernard Elisabeth, que la copie Bouhier, Bibl. nat., cod. lat., nº 17639, écrit *Elisabeth* et *Helisabeth.* — Dans le texte publié par Waitz, d'après des ms. de la *Vita* 1ª, recension A, on lit : « mater *Aalez* ». (*Mon. SS.*, XXVI, p. 96). Les ms. suivants, appartenant à la recension B de la même *Vita*, donnent à la Bienheureuse le nom d'*Aeleth* : Biblioth. nat., nº 17638, du XIIᵉ siècle, autrefois de Saint-Martin-des-Champs ; nº 5369, du XIIIᵉ s. ; nº 1864, du XIVᵉ s. selon Waitz, du XIIIᵉ d'après Hüffer ; nº 3809 A, du XIVᵉ s. (Waitz. l. c., note). La bibliothèque de Dijon possède un ms., nº 398, du XII-XIIIᵉ siècle, appartenant également à la recension B de la *Vita* 1ª : ce manuscrit porte fol. 3 au vº : « mater *Aalez* ex castro cui nomen Mons Barrus. » — Mabillon, édit., 1667, t. I, p. VII, a donné la *Vita* 2ª « ex ms. codice San-Victoriano ». On lit dans le texte imprimé : « mater ejus *Aalaidis* ex castro cui nomen Mons Barrus ». Telle est aussi la leçon du ms. de Fontaines : ce ms. de la *Vita* 2ª vient de Châtillon ; M. Guignard le croit du XIIIᵉ s. et M. Garnier peut-être du XIVᵉ. — Les textes imprimés de la *Vita* 4ª portent *Aalays*, *Aelaiz* (Migne, P. L., t. CLXXXV, col 535, D ; 537 C ; 1391, D). Surius, *De probatis SS. Vitis*, Coloniae, 1618, donne au 20 août : *Vita S. Bernhardi authore Wilhelmo*, etc. ; c'est, au jugement des critiques, la *Vita* 1ª *mixte* : le texte porte : « mater *Aleth* ». Voilà pour les *Vitae* latines.

Guillaume Flameng (XVIᵉ s.). dans sa Vie de Saint Bernard,




TOMBE DE CALON DE SAULX SEIGNEUR de FONTAINES

écrite en français, et dans sa complainte ou *Epitafe de Dame Aelis ou Aelet*, emploie simultanément *Aelis*, *Aelet*, *Aalet*, *Aeleth* (Migne, l. c., col 1403-1408), mots qu'il fait de deux syllabes. — Il faut signaler aussi les nécrologes de Saint-Bénigne que cite Chifflet en les appelant *vetera* (dans son *Genus illustre*, Migne, l. c., col. 1394, B; col. 1451, A) et où on lit : « Kalendis septembris obiit *Alasya* laica ». Dans un nécrologe plus récent, *Alaysa*, dit encore Chifflet. — On trouve, d'autre part, dans les listes des *Sepulcra* de la crypte de Saint-Bénigne, dont on a des copies du XVII^e s., mais la confection des listes peut remonter plus haut : « Sepulcrum *Alaysae* seu *Alydis* ». — Enfin au XVII^e s. apparaît, sous différentes orthographes, un nom qui se distingue des précédents par une physionomie à la fois plus française et plus nettement féminine : dans l'Inventaire des titres des maisons de Saffre et de Fontaines (1632), Migne, l. c., col. 1485 et suiv., *Allette*; dans l'Histoire de Châtillon, du P. Le Grand (1651), *Alette*; dans un Sommaire de la Vie de Saint Bernard (Dijon, 1653), *Alethe*. C'est ce nom que la *Vie* italienne de Malabaila (1634) traduit par *Aletta*, Chifflet par *Aletha*, une inscription de la crypte de Saint-Bénigne par *Aleta* (*Saint Bernard et le château de Fontaines*, t. I, p. 167, note). Baillet (20 août) dit : « la B. *Alette* ou *Alix* » ; Courtépée (II, 98) : « *Alette* de Montbard. »

Ce n'est pas tout : la mère de saint Bernard n'a pas eu le monopole du nom qu'elle a porté. Ce nom est très commun au moyen âge. C'est celui de toutes les femmes nobles qui s'appellent *Aalais*, *Alais*, *Alis*, *Alix* (*Saint Bernard et le château de Fontaines*, t. I, p. 140-145.) C'est celui de la mère de Hugues, comte de Troyes, appelée en 1093 *Alaydis*, en 1097 *Adhelaidis* (Migne, l. c., col. 1460, D; 1447, D) : cf. dans le Cartulaire de Molesmes, t. I, p. 72-73, une « domina *Adelaidis*, mater Rainerii et Gosberti de Castellione ». C'est celui de la duchesse de Bourgogne *Alix* de Vergy (XII-XIII^e s.), nommée, en outre, dans les chartes, *Alais*, *Haalez*, *Alaiseth*, *Alaydis*, *Aleydis*, *Aleidis*, et de son aïeule *Alix* de Beaumont, qu'on trouve nommée *Alais*, *Aalez* (E. Petit, *Histoire des Ducs de Bourgogne*). C'est celui des dames nommées *Alasia*, *Aalasia*, *Alesia*, dans des titres des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles (*Cartul. de l'Yonne*, Tome II, p. 400; Bibl. nat. *Collection*

*Joursanvault*, tome XX, fol. 55; Archiv. de la Côte-d'Or, B. 11255), *Alayseta*, *Alaysona*, *Alayson*, *Alaisenot*, *Alaisoz*, dans des titres du XIII[e] siècle (Archiv. de la C.-d'Or, Cartul, de Bonvaux, H, 27, n° 228, fol. 21, 27, 28, 63; de S. Etienne, n° 22, fol. 49. C'est celui d'une *Atheleidis* (Chifflet, *Opuscula quatuor*, Paris, 1679, p. 205) qui est désignée dans une autre charte sous le nom de *Aylide* (ablatif), (ibidem, p. 212), etc.

Cette collection de variantes, — dont je dois déclarer que tout l'honneur revient aux recherches de M. Chomton, — peut elle être ramenée à un même type ? Quelles lumières peut-on y puiser sur l'origine et l'histoire, depuis le XII[e] s. jusqu'à nos jours, du nom de la B. Aleth?

Ecartons d'abord *Elisabeth*, comme une erreur de Geoffroy, l'auteur de la *Vita 3*[a], trompé sans doute par une vague et superficielle ressemblance de mots. Le vrai nom de la Bienheureuse n'a rien de commun ni avec *Elisabeth*, ni avec *Elisa*, *Elise*, que mettent en avant quelques hagiographes modernes, soit qu'ils considèrent ce dernier vocable comme une réduction du mot hébreu *Elisabeth*, soit qu'ils y voient le nom païen gréco-romain *Elisa*. L'origine du nom de la B. Aleth n'est ni hébraïque ni grecque, mais germanique, comme celle de tant de noms contemporains, Bernard, Nivard, Mathilde, etc. Il remonte, comme Waitz (l. c.) le remarque expressément, au primitif

**Adelheid**

qui existe encore actuellement en allemand, et dont nous avons fait *Adélaïde*. L'élément principal de ce mot est *Adel*, noblesse, qui se retrouve dans les noms propres allemands *Adelbert*, *Adela*, *Adelgunde*, *Adelhard*, dont nous avons tiré Albert, Adèle, Adeline (nom de la première petite-fille d'Aleth, équivalent à celui de son aïeule, comme *Hombeline* équivalait à *Humberge*), Aline, Aldegonde, Adélard, etc.

Avec *Adelheid* pour pôle, rien de plus facile que de s'orienter parmi toutes les formes ci-dessus, à la condition : 1° de distinguer soigneusement les formes latines des formes françaises. et les formes françaises modernes des anciennes ; 2° de tenir compte des règles de la phonétique romane et de la

demi-déclinaison des noms au moyen âge; 3° de faire la part des caprices de l'orthographe.

*Formes romanes.* — En devenant roman, *Adelheid* dépouille le costume germanique, et subit toutes les exigences de la nouvelle phonétique qui le régit : *h* disparaît, *d* tombe entre *a* et *e*, *e* se change en *a* sous l'influence de la première syllabe, et *aa* se contracte en *a*, d'où successivement *ade*, *ae*, *aa*, *a*; la diphthongue germanique *ei* passe tantôt à *ai*, *è*, tantôt à *i*; *d* posttonique, à *t*. Enfin, suivant la grammaire du moyen âge, le nouveau nom roman a double cas, cas-sujet caractérisé par l'addition de *s*, et cas-régime. Or, *d* ou *t* + *s* = *z* ou *s*. De là les formes suivantes, toutes très régulières, sauf les incorrections orthographiques par emploi abusif des lettres *h*, *y*, *z* :

Cas-sujet : *Aelaiz*, *Aalais* et fausse graphie *Aalays*, — *Aalez* et f. gr. *Haalez*, — *Aalis*, *Alez* ; — *Aelis*, *Aliz*, *Alis* et fausse graphie *Alix* (l'*x* a influé dans la suite sur la prononciation de ce mot).

Cas-régime : *Aelet* et fausse graphie *Aelet*, *Aalet*, *Alet* et f. gr. *Aleth*; — *Haalit* et *Aalith* f. gr. de *Aalit*.

J'explique *Alaiseth* par une fausse graphie de *Alaiset*, diminutif de *Alais*. *Alayson* et *Alaysoz*, fausses graphies de *Alaison* et *Alaisoz* ou *Alaisot*, sont également des diminutifs de *Alais*; *Alaisenot* est un diminutif de *Alaison*.

*Transcriptions latines.* — Les formes romanes que nous venons de rappeler sont parfois entrées telles quelles dans le texte des auteurs qui écrivaient en latin. Il est à remarquer que, dans ce cas, l'écrivain a perdu la notion de la qualité romane du mot qu'il adopte et à plus forte raison de sa valeur casuelle : il écrit, par exemple, *mater ejus Aleth* sans paraître se douter ni que *Aleth* est un mot français, ni que ce mot est une forme de régime. Il s'empare du mot usité, et l'insère sans y toucher, comme un mot barbare qu'il juge inhabile à porter le costume latin. D'autres fois, au contraire, le nom propre n'obtient droit de cité dans le texte que costumé en latin, et les formes varient suivant la tournure d'esprit de l'écrivain ou de l'époque, suivant les connaissances ou les préjugés touchant l'origine ou l'orthographe des mots. C'est ainsi que l'on trouve pour le nom qui nous occupe :

*Adelaidis*, *Adelhaidis* et *Atheleidis* (nominatifs et génitifs),

qui attestent chez l'auteur la connaissance de la véritable origine du mot.

*Aylide* (ablatif), traduction de *Aelis*.

*Aalaidis* et *Aaladis* (nominatifs), correspondant à *Aalais*.

*Alaidis* (nom.), *Alaide* (ablatif), *Alaydis*, *Aleydis*, *Aleidis* (nominatifs et génitifs), traduction de *Alais*.

*Aalasia*, *Alasia* ou *Alasya*, *Alesia*, *Alaysa*, traduction de *Aalais* ou *Alais* féminisé.

*Alydis* (génitif), *Allide* (ablatif), traduction de *Aliz*, *Alis*, sur le modèle des noms grecs féminins en *is*.

*Alayseta* et *Alaysona*, traductions de *Alaiset* et *Alaison* féminisés.

*Epoque moderne*. — Parmi les variantes *parlées* du nom appliqué à la mère de saint Bernard, celle qui paraît avoir supplanté toutes les autres à la fin du moyen âge, c'est celle qui se prononçait *a-lè*, dernière étape de l'évolution romane de *Adelheid* par la finale *è*. Parallèlement, de toutes les formes *écrites* du nom donné à la Bienheureuse, celle qui prévaut à la fin du moyen âge, c'est *Aleth*, qui se lit *a-lè*. L'*h* de Aleth est parasite et témoigne du goût que les amateurs d'érudition ont de tout temps montré pour le groupe *th*. Le cas-régime par *i*, ainsi que tout cas-sujet, est mis en oubli, du moins comme nom de la mère de saint Bernard. C'est à ce moment, d'ailleurs, que le cas-sujet disparaît de la langue générale : là où l'on disait, selon la fonction du mot, *li vaslez* ou *le vaslet* on ne dira plus que *le vaslet* ou *valet*. — Mais *Alet*, *Aleth*, subit, au XVII^e siècle, une dernière transformation, attestée et par notre prononciation actuelle, et par les traductions modernes *Aleta*, *Aletha*. La physionomie du mot était trop masculine pour un nom de femme, dont l'usage, du reste, s'était perdu, et tout naturellement on est arrivé à le féminiser en le prononçant *a-lè-t'*, soit simplement par l'addition au moins fictive de l'*e* muet, caractéristique du féminin en français moderne (ainsi a-t-on fait de Alis Alice), soit plutôt, vu la brièveté de la syllabe finale, par le changement de *Alet* en *Alette*, d'après la règle du féminin des noms en *et*, et sous l'influence de nos diminutifs de noms de femmes en *ette*.

Une question pratique pour finir : Que penser de notre usage actuel relativement au nom de la mère de saint Bernard

que nous prononçons *a-lè-t'*, tout en continuant à l'écrire *Aleth ?* Il y a là une anomalie évidente, destinée, selon toute apparence, à disparaître tôt ou tard, ce qui ne peut arriver que d'une des deux façons suivantes : Ou bien, par amour de la tradition et de l'archéologie, nous garderons l'orthographe du moyen âge *Aleth*, — puisque c'est cette forme incorrecte qui a prévalu parmi nous ; — mais alors il faudra revenir à la prononciation du moyen âge *a-lè* ; car avec ou sans *h* paragogique, il est inadmissible qu'un nom français en-*et* se prononce autrement que *è*. Si nous écrivons *Aleth*, prononçons ce mot comme *valet*. Ou bien nous conserverons la prononciation actuelle *a-lè-t'*, mais avec l'orthographe moderne, à la fois logique et analogique, *Alette*. Des deux partis, c'est, à mon humble avis, le second qui a tous les droits et, par ce temps de réformes orthographiques, toutes les chances de triompher. La prononciation actuelle, en effet, a pour elle une tradition de trois siècles : c'est un fait d'importance, sur lequel il est impossible de revenir, et qui prime celui de la tradition graphique. Or, une prononciation nouvelle, et reposant sur une raison d'être nouvelle, ne peut s'accommoder longtemps d'une orthographe ancienne en contradiction avec cette prononciation. Une articulation différente appelle une orthographe différente. Ecrire et prononcer *la B. Alette*, est le meilleur moyen, pour ne pas dire le seul, d'accorder ensemble la tradition, le fait accompli et la logique.

J. Bourlier.





# LE NOM DE TÉCELIN

Ce nom est certainement d'origine germanique. Il a pour thème ou radical le mot gothique *thiud*, nation, *gens*, qui fait la base des noms de personnes germaniques commençant par *Theod-*, moderne Diet- :

*Theo-bald* (brave pour le peuple, dit le Dict. de Sachs), Thiébaut, Thibaut.

*Theod-orich*, Thierry

*Diet-erich*, *Diet-rich*, même mot que le précédent

*Diet-bert*, Theodebert

*Thod-ulf*, (Saint) Thion

*Theod-lecheldis*, première abbesse de Jouarre,

etc., etc.

et du mot *deutsch* lui-même signifiant allemand, gothique *thiud-isks*, latin barbare *theodiscus* (national).

De plus, le nom du père de saint Bernard se termine par un suffixe très commun et sans grande signification *-ling* ou plus exactement *-el-ing*, précédé d'un autre suffixe *-isch*, non moins commun et exprimant une idée vague d'appartenance.

On peut donc supposer, comme type primitif et complet :

Theod- (i) sch - (e) ling

susceptible de se modifier en :

Teut — —
Deut — —
Diet — —

Il y a là de quoi expliquer toutes les formes relevées dans les chartes :

Theocelina
Teotzelinus

Tetcelinus
Thecelinus, Teicelinus, Tescelinus, Tecelinus, Tesselinus
Tichelinus, Dichelinus
Tuschelinus

et même

Turschilinus,

qui représentera (s'il faut rendre compte de l'*r*) un dérivé de Theodorich, à l'aide du même suffixe *ling*.

Theo (d) - (o) r(i)ch - e ling

Quant à la signification du nom, elle est naturellement fort difficile à préciser : on sait du moins que le mot racine signifie « peuple ».

*Note de M. l'abbé Bourlier.*





IV

# LES ARRIÈRE NEVEUX DE SAINT BERNARD

## Notes Préliminaires

Parmi les enfants de Tescelin le Saure, Gui et Hombeline seuls furent mariés. Nul document n'attribue de postérité à Hombeline. Le nom d'arrière-neveux de saint Bernard ne convient donc, strictement, qu'aux descendants de Gui: les Sombernon-Fontaines, les Saulx-Fontaines et leurs alliés immédiats ou médiats de diverses maisons. Avant d'exposer ce qui les concerne, il faut voir en général quelles anciennes familles, avec les Fontaines et les Montbard, sont parentes de l'abbé de Clairvaux. Voici la liste des prétendants les plus connus : les Grancey, les Noyers, les Charny, les d'Avout, les Châtillon, les Champlitte, les Chissey, les Berbisey, les Marey, les Seigny, les Cléron, les Saffres, les Drées, les Fontette, les Karandefex.(1) Pour la plupart de ces familles, il existe des preuves ou du moins

1. On pourrait citer d'autres familles, mais elles se rattachent à celles-ci, et plusieurs seront mentionnées dans la suite de ce travail.

de graves indices de la parenté dont elles se glorifient. Mais pouvaient-elles échapper toutes à l'exagération? Plusieurs ont pris beaucoup trop haut leur point d'attache et fait hommage de leur nom patronymique aux auteurs mêmes de saint Bernard. Quelques-unes aussi se trompent de ligne.

Ainsi les descendants d'une branche des Fontette reliée aux Saulx-Fontaines, ligne paternelle, commencent leur généalogie par l'aïeul maternel de saint Bernard, et le qualifient « Bernard de Fontette, comte de Montbard ». Ailleurs, Tescelin devient « Tescelin de Saux » ; Gui, son fils aîné, est nommé « Gui de Ceigny ». On lit, dans *Le Parlement* de Palliot, que Edme de la Croix, abbé de Cîteaux, portait, dans ses armoiries, « sur le tout, de sable à une bande échiquetée d'or et de gueules de deux traits; qui est de Saffres, dont s'armait saint Bernard issu de cette maison de Saffres. (1) »

Il est nécessaire de faire bonne justice d'un document publié par Chifflet, qui n'a cessé d'être une source d'erreurs. Il s'agit de l'Inventaire des titres de la maison de Cléron, par F. de la Place, Beaune, 1632. Chifflet a dressé lui-même un second inventaire des titres de la même maison, en 1660, et mainte pièce qu'il analyse, avait certainement passé sous les yeux du notaire de Beaune. Voici une confrontation qui permettra de juger de la valeur du premier inventaire :

| Inventaire F. de la Place (Migne, col. 1485-1488) | Inventaire Chifflet (Ibid. col. 1489-1501) |
| --- | --- |
| N° 16. « Traicté de mariage, en latin, par lequel il appert que Arvier de Saffre a espousé *Béatrix de Bourgongne*, au mois de décembre de l'an 1230.» Date inexacte, car Arvier cité n° 16 est le même que Arvier cité n° 19. | N° 14. « Arverius miles, dominus de Saffris, uxor ejus *Beatrix de Buxeria*, die Jovis, vigilia circumcisionis, 1299. » — Cf. n^os 17, 20. |

1. Palliot, *Le Parlement*, 1^re partie, p. 110-111.

N° 19. « Lettre en parchemin, contenant un partage fait en l'an 1277, entre Arvier et Estienne de Saffre, *enfans d'Othelin de Chastillon et d'Allette de Montbar*, seigneur et dame de Saffre et de Fontaines. »

N° 22. « Lettre en parchemin, en latin, de l'an 1315 (date inexacte), veille de S. Laurent, par laquelle il appert que Jehan de Saffre interpelle *Alix Rolin sa mère*, de luy monstrer en vertu de quoy elle s'immisse en sa terre de Saffre. »

N° 26. « Lettre en latin qui est une dispense de Richard de Fontaines, pour espouser *Allette de Saffre*, en l'an 1384. » — Date inexacte.

N° 27. « Jehan de Saffre, sieur dudit lieu et de Fontaines, et *Edme de Saigny*, chevalier, gendre dudit Jehan de Saffre, 1384. »

N° 29. « Lettre en parchemin par laquelle appert que Jehan duc de Bourgongne, *Nantes*, Nevers, etc., veut que Hue de Saigny et Ysabel de Saffre soient receus légitimes héritiers de Bernard de Fontaines, sieur de Marrey et de Chastillon : 20 juin, 1404. » — Cf. n° 32, où l'héritier de Bernard de Marey est exactement nommé « Pierre de Saigny, sei-

N° 8. « Partitio bonorum inter Herveum et Stephanum fratres, *Guidonis militis domini Saffrarum filios*, 1277, mense novembri. » — Cf. n° 9, — et n° 2, où est nommée la femme de Gui : « *Alvis*, fille de Guillaume *de Thianges*. »

N° 29. « Joannes filius Herveri quondam domini de Saffris, ex prima uxore Joanna de Caseolo, tractat de suis juribus cum *noverca sua Aalixde de Gisseyo*, patris sui relicta, in vigilia S. Laurentii 1349..... Rursus cum noverca sua tractat anno 1349, sabbato post festum S. Dionysii ; et denique sequente anno 1350, die Lunae, quae erat vigilia S. Laurentii. » — Cf. n° 25, 33.

N° 53. « Marie de Fontaines, jadis fille de Richard de Fontaines et de damoiselle *Philippe de Saulx*, seigneur et dame dudit Fontaines. »

N° 38. « Traicté de mariage entre noble homme *Huot de Saigney*, escuyer, et noble damoiselle Isabel de Saffres, fille de Jehan seigneur de Saffres, chevalier, 1381. »

N° 48. « Isabel de Saffres, *veuve* de Hue de Saingney, reprend ses fiefs de Jehan duc de Bourgongne, *comte* de Nevers et baron de Donzi. A Dijon, 20 juin, 1404. » — Cf. n° 63, où l'on voit que Bernard de Marey, seigneur de Fontaines, mourut en 1462/3. Or, Pierre de Seigny, petit-fils de Huot et d'Isabelle, récupéra ce que Bernard de Marey *son oncle* (n° 59) avait eu

gneur de Saffre », mais Bernard faussement appelé « *son frère.* » Cet acte, assez justement daté de 1473, n'a rien de commun avec celui du 20 juin 1404, d'autant mieux que l'alliance des Seigny avec les Marey-Fontaines ne remonte qu'au 25 juin 1418 (n° 51 du 2e inventaire). dans la seigneurie de Fontaines, mais ce fut après 1464. En 1474, le fait était accompli.

Plusieurs autres numéros de l'inventaire de 1632 résument des titres connus d'ailleurs, mais c'est partout la même confusion, partout les mêmes travestissements. Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, devient « Blanche de France », comme Béatrix « de Buxeria » est devenue « Béatrix de Bourgogne » ; un Enguerrand de Fontaines, homme lige des Templiers, devient « Jehan des Temples », etc. D'un bout à l'autre, les noms patronymiques et les titres féodaux sont distribués avec une fantaisie parfaite. On est parti de ce principe que, dès l'origine, les Saffres, les Marey, les Fontaines devaient appartenir à une même maison : aussi chaque personnage est-il généralement gratifié de ces trois noms, et de temps en temps l'on a varié avec Châtillon et Montbard. Il est donc impossible de rien baser sur ce seul document, il est même difficile d'en tirer quelque profit. Chifflet, malgré ses restrictions (1), lui a donné trop d'importance, et les conjectures qu'il émet d'abord dans son *Advis au lecteur* (2), puis dans sa dissertation finale (3), sont erronées ou hasardeuses.

Vérifions pour chacune des familles énumérées plus haut les titres de leur parenté avec saint Bernard.

GRANCEY. — Il n'est pas plus facile aujourd'hui que du temps de Chifflet d'établir la parenté des anciens Grancey avec saint Bernard, telle du moins qu'on la suppose.

1. Migne, col. 1503, C. D., 1531, A. B.
2. Migne, col. 1488-1489.
3. Migne, col. 1515, C ; 1518, C.

Dès le XI[e] siècle, cette maison formait plusieurs branches dont les principales étaient les Grancey, seigneurs du lieu, les Grancey de Saulx (1) et les Grancey-Lucenay (2). L'arbre devint ensuite plus touffu. La première branche s'accrut des Grancey-Frolois (3) et des Grancey, seigneurs de Larrey-lès-Châtillon ; la deuxième, des Fontaines, des Vernot, des Courtivron, des Vantoux ; la troisième, des Grancey-Saint-Julien (4). Nous nous bornons à indiquer ces rameaux importants.

Il est certain qu'un rameau de la deuxième branche, dite de Saulx, fut inséré dans la famille de saint Bernard par le mariage de Guillaume le Roux avec Belote de Sombernon-Fontaines. De là les Saulx-Fontaines, dont nous aurons à parler. Plusieurs d'entre eux épousèrent même des femmes de leur maison, appartenant à des branches ou rameaux différents.

Mais, de plus, on prétend que la maison de Grancey en général aurait pour parent saint Bernard, comme lui ayant fourni sa grand'mère paternelle. On invoque à l'appui le témoignage de la chronique de Grancey et une tradition plus ou moins vague à propos d'une tour ou chambre du château de Grancey dite « de saint Bernard », selon Chifflet. On emprunte au faux inventaire des titres de la maison de Cléron une « Eve de Châtillon » que l'on transforme en « Eve de Grancey », pour en faire l'aïeule probable de l'abbé de Clairvaux. Or il n'est pas possible de baser une assertion historique ni sur l'in-

1. Saulx-le-Duc, canton d'Is-sur-Tille. *Notice sur le prieuré de Chevigny-Sainte-Foy et les origines de la maison de Saulx*, par M. d'Arbaumont, Mémoires de l'Academie de Dijon, tome V, année 1878-1879. — Pour établir que la maison de Saulx est une branche de celle de Grancey, au moins à partir de la fin du XI[e] siècle, M. d'Arbaumont rappelle le texte formel du cartul. de St-Etienne plusieurs fois reproduit, notamment par l'abbé Fyot, Preuves, p. 44 : « .. domnum scilicet Widonem de Granciaco et eumdem comitem de Salico.. ». Cela signifie nettement : « Gui de Grancey, comte de Saulx ». Les mots « et eumdem », sont une simple locution conjonctive assez usitée pour lier le nom apposé au nom principal.

2. Lucenay-le-Duc, canton de Montbard.

3. Frolois, canton de Flavigny.

4. St-Julien-lès-Dijon.

ventaire de 1632, nous l'avons démontré, — ni sur l'opuscule intitulé *La roue de fortune* et si improprement décoré du nom de « Chronique ». Ce roman généalogique, écrit au XIVᵉ siècle, est l'assemblage le plus disparate de légendes locales et étrangères, où pullulent les anachronismes, et où l'on rattache aux Grancey toute noblesse et toute illustration civile et religieuse. Vignier et Chifflet, les premiers, semble-t-il, ont étayé de ces mauvais documents non des assertions, mais de simples conjectures, auxquelles d'ailleurs ils ne tenaient pas fermement (1).

Faut-il nier cependant qu'il y ait pu avoir des liens de famille entre les ancêtres de saint Bernard et les Grancey ? Non, car voici, peut-être, quelques indices de pareils liens.

Renaud de Châtillon donne à Saint-Bénigne son héritage de Saint-Julien (1038) : Gui de Grancey est son premier témoin laïque. — Pérard, p. 186.

Gérard de Grancey ayant donné à Saint-Etienne une famille d'Ahuy, sous l'évêque Hardouin (1050-1065), Gui de Grancey, comte de Saulx, ratifie cet acte, sous le duc Eudes I (après 1078) : Jobert le Roux de Châtillon est son témoin. — Ibid. 74.

Les donations de Gui, comte de Saulx, pour la fondation du prieuré de Chevigny-Sainte-Foy (1086), sont confirmées par son épouse Ligiarde et son fils Eble (1110) : témoin Técelin le Saure. — D. Plancher II, pr. 1 et 2.

Le sénéchal Hugues de Grancey — des Grancey-Lucenay — fait une donation à Fontenay, sur Bussy le Grand (vers 1120) : en présence du moine Gui, frère de Bernard, abbé de Clairvaux. — Migne, col. 1463, A.

Le même Hugues de Grancey et Anne, son épouse, abandonnent à N. D. de Chatillon, après difficultés, des terres qu'ils tenaient à Chaumes (avant 1125). L'arrangement est dû à

1. Chifflet, *Opuscula Quatuor*, p. 171. Ici Chifflet abandonne sa première conjecture, et applique à Humberge, aïeule maternelle de saint Bernard, ce que dit la chronique de Grancey. — Vignier, Biblioth. nat. fr. 18718, p. 9353.

l'intervention de Bernard abbé de Clairvaux, qui en donne la charte. — Archiv. de la Côte d'Or, H, 18, ms 205, fol. X-XI.

La souche et les alliances d'une famille se reconnaissent d'ordinaire par les noms des enfants. Ces noms en effet sont pris dans la proche parenté. Ainsi, pour les fils de Tescelin, les noms de Bernard et d'André viennent des Montbard ; celui de Nivard, des Châtillon. D'où viennent ceux de Gui et de Gérard, les premiers-nés?

Ces deux noms sont plus communs. On peut observer néanmoins qu'ils reparaissent à chaque génération dans les deux premières branches de la maison de Grancey, au XI<sup>e</sup> siècle. Comme preuve, nous joindrons aux analyses précédentes cette charte notice :

Notum volumus esse posteris nostris quod *Rainerius Salvator* dedit Deo et S. Mariæ Molismi presbiteratum de Solongeio (1), cum filio suo Guidone, qui apud Molismum monachus effectus est : annuente Suavo presbitero postea Molismensi monacho, necnon etiam domno Roberto Lingonensi episcopo et *Rainaldo Granceiacensi*, *Widone quoque comite Salceiacensi* et Hugone Coblensi (2).

Dedit etiam *supradictus Rainaldus* pro anima matris sue dimidium atrii predicte ville cum omni justicia, et vineam matris sitam in eadem parochia et sex jugera sita prope atrium ; simul etiam quartam partem quam in curveta habebat cum omni consuetudine ad eam pertinentem, nec non etiam quidquid de casamento suo dabitur nobis in eadem villa. Dedit etiam in eodem loco servum unum Ebrardum nomine cum uxore et infantibus suis et omni possessione sua, simul etiam usuarium in nemore ad quicquid necesse fuerit monachis ibidem commorantibus, ita ut etiam porci eorum proprii fructu nemoris absque pasnagio utantur. Donavit et insimul de terra quam villani cum consuetudine non tenent, quantum monachi ibi commorantes ad propriam necessitatem

1. *Solongeium* paraît désigner une localité disparue, dans la région de Longuay, Auberive.
2. Coublanc, canton de Prauthoy, Hte-Marne.

excolere potuerint, et quamdam domum juxta ecclesiam positam.

Concessit etiam suam tertiam partem alodii quod in villula habebat que vocatur Burismus (1), cujus loci duas partes habebamus a quodam milite, Hugone scilicet, qui apud nos monachus effectus est.

Apud villam vero nostram que sancti Benigni (2) nuncupatur, dedit servum unum nomine Rainaldum et ancillam quamdam.

Hoc vero quod apud Novam villam (3) prava consuetudine solitus rapere erat, liberum reddidit.

Hec omnia dona laudaverunt *fratres sui Wido*, *Girardus* et *uxor sua Letvildis* et *filius ejus Rainaldus* qui adhuc parvulus erat.

Hujus donationis testes sunt Calo miles de Granceio, Walterius de Minno (4) *Teobaldus de Ulmo* (5) *Girardus de Ruvro* (6), Lecelinus et Heldebertus monachi.

He vero littere sunt facte jussu *ejusdem Rainaldi Granceiacensis*.

Hoc etiam volumus esse notum quod *idem Rainaldus* et *Wido Salceiacensis comes* jam dederant S. Marie Molesmensi ecclesiam de Granceio et omnia ad eam pertinentia annuente domno Roberto Lingonensi episcopo. Hujus rei testes sunt Wido Ravinels, Herlebaldus de Camerriaco (7).

(Cartul. de Molesme 1, fol. 43.)

Ces donations datent de l'episcopat de Robert de Bourgogne, 1085-1110.

Cette charte fait également ressortir les étroits rapports des Grancey avec les Châtillon, les La Ferté, auxquels Renier Salvator, Thibaut d'Ormoy et Gérard de Rouvres n'étaient pas étrangers. De même, à la fonda-

1. Lieu disparu.
2. Saint-Broing, canton de Recey-sur-Ource.
3. Neuvelle, canton de Grancey.
4. Minot, canton d'Aignay-le-Duc.
5. Ormoy-sur-Aube, canton de Châteauvillain, Hte-Marne.
6. Rouvres-sur-Aube, canton d'Auberive, Hte-Marne.
7. Chameroy, même canton.

PL. 11 bis




TOMBE D'EUDES SIRE DE DOMOIS
ET D'AALYS DE SAULX SON ÉPOUSE

tion d'Auberive (1135). Renier de la Roche est témoin du petit fils de Renaud de Grancey et de Letvide, Eudes (1), qui approuva la donation de son père Renaud II, déjà ratifiée par Agnès sa mère et Renaud III son frère. Ce dernier tenait des fiefs à Lanty, à Villars-en-Azois (2). Aux portes de Châtillon, maint fief appartenait aux Grancey. Ainsi Jobert, fils du sénéchal Hugues, après avoir encouru la peine d'excommunication pour ses méfaits envers la collégiale de Notre-Dame, reconnut sa faute, et passa un traité avec les chanoines : ceux-ci lui cédèrent ce qu'ils possédaient à Vannaires, et Jobert leur donna « la terre de la forêt des Jumeaux qu'on appelait l'alleu de Dame Adeline avec une autre terre qu'on appelait l'alleu de Crépan (3) » (1176).

Conclusion : l'alliance des Grancey avec les La Ferté est, l'on peut dire, certaine ; avec les Châtillon, vraisemblable ; mais on ne trouve rien d'assez catégorique sur leur lien particulier avec les ancêtres de saint Bernard.

Il existe encore aujourd'hui — nous aurons à les signaler plus loin — des représentants de la branche des Grancey dite de Saulx.

Noyers. — Cette maison s'est dite parente de l'abbé de Clairvaux du côté maternel. Le témoignage formel le plus ancien qui nous reste de ses traditions est tiré d'un document de même âge et de même valeur que *La*

1. Eudes épousa Marguerite de Frolois, des Frolois seigneurs du lieu (E. Petit. *Hist. des ducs de Bourgogne*, II, 259 ; Archiv. de la Hte-Marne, Cartul. d'Auberive, Liber II, p. 2). Il faut compter parmi ses fils : Renaud IV, seigneur de Grancey ; Pierre, abbé de Saint-Bénigne (1188-1203) ; Ponce dit de Frolois, qui fut connétable (E. Petit, III, 321-323). Eudes se fit templier à Bures (Ibid.)

2. Lanty et Villars-en-Azois, canton de Châteauvillain, Hte-Marne. — Biblioth. de Troyes, ms. 703, cartul de Clairvaux, I p. 211 et 243.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 18, ms. 205, cartul. de N.-D. de Châtillon, fol. XV. — Crépan eut jadis sa maison forte, remplacée aujourd'hui par un château moderne, habitation de M. le comte de Cossé-Brissac et de son épouse Madame Marie-Caroline-Joséphine du Boutet. Les du Boutet se relient à la famille de saint Bernard par les Karandefex.

*roue de fortune.* Ces documents ont vu le jour l'un et l'autre à l'époque à peu près où Eudes, seigneur de Grancey, épousait Mahaut de Noyers. Le monument généalogique des Noyers est mis sous le nom d'Evrard, abbé de Fontenay, qui prononça l'oraison funèbre du père de Mahaut, Milon, maréchal de France, inhumé à l'abbaye de Marcilly (1). Ici du moins le nœud est plus facile à démêler.

A la manière dont l'auteur de la généalogie rappelle la parenté des Noyers avec saint Bernard, on soupçonne de sa part une confusion. C'est seulement à propos de « Milon VII », aïeul du maréchal, qu'il en dit un mot. « Milon VII, dit-il, épousa Alixant d'Etampes, et amortit à l'Abbaye de Marcilly, fondée par Burot de Preys (2) et Marie d'Anglure sa femme, la seigneurie dudit Marcilly ; et y gist avec sa femme. . . descendu du lignage du glorieux saint Bernard de Fontaines, abbé de Clervaux, descendu de la noble maison de Noyers par ligne directe. » La généalogie de la famille d'Avout renferme une donnée analogue, mais d'allure plus franche, quoique, probalement, un peu trop précise (3). D'après ce document « Bure de Prey — fondateur de Marcilly — était fils de Hugues et petit-fils de Landeric de Prey, cousin germain de saint Bernard, » et Landeric est dit cousin de saint Bernard, « comme né (d'une sœur) d'Alix de Montbard » et de Ithier de Noyers, seigneur de Prey. — Deux chartes ont un certain rapport avec ces traditions de famille. L'une — de l'abbaye de Reigny (4) —

1. Voir cette généalogie dans les ms. de Vignier, Biblioth. nat. fr. 5995, p. 241. Voir *Les sires de Noyers* par E. Petit, *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1874.— L'abbaye de Marcilly était située sur la commune actuelle de Provency, canton de Lisle, Yonne.

2. La tour de Prey, même commune.

3. Cette généalogie porte la date de 1599. Elle fut dressée par ordre de Pierre d'Avout, époux de Marguerite de Chappes, seigneur de Tormassin, Villers-Dompierre et Domecy sur le Vaux. M. le baron Auguste d'Avout, résidant à Dijon, en possède une copie dans ses archives. Voir aussi Biblioth. de Dijon, Courtépée, notes préparatoires ms.

4. L'abbaye de Reigny, fondée d'abord à Fontemoy, commune de Joux la-Ville, Yonne, fut transférée en 1134 à Reigny, près Vermenton.

est relative à Landri de Prey. Celui-ci, du consentement de sa femme Elisabeth et de ses fils Hugues, Artaud, Guillaume dit Grosbras, fait une concession dont est témoin Bernard, abbé de Clairvaux. Gui, autre fils, n'ayant pas été présent à cet acte, donne ensuite son approbation « in manu domini Bernardi, abbatis Clarevallis, et Girardi monachi fratris ejus, apud Divionem, presente Ducissa » (1). Dans l'autre charte — de l'abbaye de Molesme—Renard de Montbard et Aenor, son épouse, prennent pour caution d'un engagement de famille Milon comte de Bar-sur-Seine, leur suzerain, puis Tescelin le Saure et Milon de Noyers, avec tous leurs hommes liges et vassaux. (2).

Or, de ces prémisses voici la conclusion probable. Une tradition désignait Bure de Prey comme parent de saint Bernard. Evrard de Fontenay (1350) ajuste maladroitement cette tradition à la généalogie qu'il compose. Le généalogiste de Pierre d'Avout (1599) s'en tire mieux. Il connaît d'ailleurs la charte de Reigny. Aussi est-il exact en donnant Hugues de Prey pour fils à Landri. Il l'est encore en faisant descendre de Hugues, Bure, héritier des mêmes seigneuries. C'est à bon droit qu'il considère la charte de Reigny comme une preuve ou du moins un indice de la parenté attestée entre saint Bernard et Bure de Prey : cette double intervention de l'abbé de Clairvaux corrobore en effet la tradition. Mais Landri est-il réellement né d'une sœur de la B. Alette ? Ithier de Noyers, seigneur de Prey, n'est-il pas emprunté uniquement à la généalogie d'Evrard où il figure comme auteur de Landri ? Tout contrôle est impossible, faute de documents. Néanmoins, bien que le premier anneau de la chaîne reste dans l'ombre, on en découvre

1. E. Petit, *Hist. des Ducs de Bourgogne*, II, 223.

2. L'abbé Jobin, *Saint Bernard et sa famille*, p. 563. — La ratification promise ne fut donnée qu'en 1129-30, après la mort de Renard et l'entrée d'Aenor, deux fois veuve, à Jully. Saint Bernard intervint avec ses frères Gérard et Nivard. Ibid, p. 574, 575 ; et *Hist. du prieuré de Jully*, p. 208, charte datée du jeudi 28 mars 1128, c'est-à-dire 1129 n. st.

assez pour ne pas rejeter les traditions de parenté entre les seigneurs de Prey et saint Bernard.

L'honneur de cette parenté revient bien aux Noyers. Les seigneurs de Prey ont toujours passé pour être issus de cette maison. Au reste, Milon de Noyers, caution de Bernard de Montbard, était probablement parent ou allié de celui-ci, comme l'était Tescelin le Saure.

En résumé. il est plus que vraisemblable que la maison de Noyers tenait de quelque façon à la ligne maternelle de l'abbé de Clairvaux.

CHARNY. — Chez les Charny, les traditions de parenté avec saint Bernard sont un héritage des maisons alliées, principalement de celle de Noyers. En effet, Ponce de Mont-Saint-Jean (1), tige des Charny, (2) épousa Sibylle de Noyers, vers l'an 1200. Les Charny sont continués par les Bauffremont.

D'AVOUT. — La famille d'Avout (3) se croit deux fois parente de saint Bernard, du côté paternel et du côté maternel. La parenté du côté maternel est seulement probable, d'après ce qu'on vient de lire au sujet des Noyers. Elle a en effet pour origine le mariage, vers 1394, de Jacques d'Avout, avec Jeanne d'Etaules (4), qui, par une de ses aïeules, Catherine de Prey, descendait du fondateur de Marcilly (5). Du côté paternel, la parenté est certaine : les d'Avout font suite aux arrière-neveux de saint Bernard, les Saulx-Fontaines, ancêtres,

1. Mont-St-Jean, canton de Pouilly-en-Auxois. Voir Généalogie des sires de Mont-St-Jean. E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, II, 448. — Voir aussi l'intéressante *Monographie du château de Mont-St-Jean*, par Emile Bobin, architecte.

2. Charny, canton de Vitteaux

3. Le fief patronymique est Avot, canton de Grancey-le-Château.

4. Etaules, près d'Avallon, anciennement Estables, *Stabulæ*.

5. L'abbé Jobin, *Saint Bernard et sa famille*, p. 670-672.

par les Marey et les Seigny, de Marguerite de Chappes, épouse de Pierre d'Avout, 1573 (1). Cette famille, qui compte parmi ses illustrations le maréchal prince d'Eckmühl, a encore aujourd'hui de très nombreux représentants (2).

CHATILLON.— Les Châtillon, certainement parents de saint Bernard, figurent avec leur descendance dans les tableaux généalogiques du tome I (p. 140-145) et dans le *Supplément* (tome II, p. 15-21). Ils étaient collatéraux de Tescelin. Leurs principaux continuateurs sont les Champlitte dont il sera question tout à l'heure, les Vergy (3), les Duesme (4), les Marac (5). L'histoire des Vergy est connue. Les Duesme, qui partagèrent longtemps les château et seigneurie du lieu avec les ducs de Bourgogne, exercèrent des emplois à la cour de ceux-ci, et acquirent quelque notoriété dans les luttes féodales du XIII[e] siècle. Les Marac, seigneurs en partie de Marac, de Chaumont en Bassigny et de Bricon (6), eurent la prévôté de Langres et la sénéchaussée de l'évêché jusque vers 1230. Mais toutes ces familles disparaissent au XV[e] siècle, éteintes ou absorbées par d'autres maisons.

Les chevaliers, dits de Châtillon, qui possédaient dans ce *castrum* la prévôté et la mairie, étaient-ils du même sang que les précédents ? Aucun document n'aide à trancher la question, surtout dans un sens affirmatif.

L'évêque de Langres, dit Robert de Châtillon (1203-1209) a été supposé parent de saint Bernard. Cette

1. Ibid. p. 673-678.
2. Nous avons déjà nommé M. le baron Auguste d'Avout, vice-président du comité de l'Œuvre de saint Bernard.
3. Vergy, commune de Létang-Vergy, canton de Gevrey-Chambertin.
4. Duesme, canton d'Aignay-le-Duc.
5. Marac, canton de Langres, Hte-Marne.
6. Bricon, canton de Châteauvillain, Hte-Marne.

parenté purement hypothétique n'a d'autre fondement que le surnom « de Châtillon ». Or ce surnom reste plus ou moins une énigme : il peut avoir pour origine une fausse graphie ou une mauvaise lecture. Robert appartient à la maison de Tilchâtel, comme le prouvent les titres suivants.

Avant sa promotion à l'épiscopat, Robert fut successivement trésorier et doyen de Langres. Etant trésorier, il fit une donation aux templiers de Mormant : en voici la charte :

Ego Gerardus Dei gratia lingonensis decanus notum facio.. quod *Robertus de Tilicastro lingonensis thesaurarius* dedit fratribus Templi quidquid calumniæ et juris habebat in Dominico de Praelis (1) et uxore ejus Gondrea et liberis eorum, et eos prefatis fratribus quietos clamavit.. Testes fuerunt Belinus, Ebraudus, Hunaudus presbiteri et canonici lingonenses; Radulphus de Confluento (2), Hugo-Ravinellus, diaconi; Milo-Malamanus, Renaudus, Bernardus, subdiaconi; Acelinus capellanus de Wandelencurte, Dodo lingonensis, Albericus major de Maresco. Actum anno 1184. — Archiv. de la Côte-d'Or, Ordre de Malte, Mormant, H. 1175.

Evêque élu, Robert donne la charte suivante :

Ego *Robertus* Dei gratia *lingonensis electus* notum facio omnibus quod *Hugo nepos meus dominus Tilecastri* dedit.. domui de Tart (3) unam eminam frumenti in molendino Pontis de Valle singulis annis reddendam. Hanc elemosinam laudavit *Guido frater ejusdem Hugonis*, et ego ad majorem confirmationem presentem paginam sigillo meo roboravi. Actum anno 1203. — Ibid. abbaye de Tart, H. 1055, layette Tilchatel.

En 1206 et 1207, Robert, évêque de Langres, signe d'autres chartes attestant des donations faites par « son

1. Cf. *Cartul. du prieuré de Vignory*, par J. d'Arbaumont, Langres, 1882, p. 199; *Gall. chr.* IV. col. 647.

2. Coublanc, canton de Prauthoy, Hte-Marne.

3. Tart-l'Abbaye, canton de Genlis, premier monastère des religieuses Cisterciennes.

neveu Gui, seigneur de Tilchatel ». Celui-ci avait succédé à Hugues, son frère. — Ibid. E. 1978. Titres de famille.

En 1214, Guillaume de Joinville qui avait remplacé Robert de Tilchatel sur le siège de Langres, atteste l'accord passé entre Gui, seigneur de Tilchatel, et l'hôpital du lieu « super elemosynis et rebus aliis et precipue de molendinis quæ sunt ad Pontem Vallis.. que omnia dictus *Guido, dominus Tilecastri*, dicebat fuisse acquisita dum ipse esset sub avœria *domini Roberti lingonensis episcopi avunculi sui* ».— Ibid. loc. cit. et G,4, ancien III^e cartul. de S. Etienne, actuel. n° 28, fol. 79 verso. Cf. Peincedé, xxix, 708 ; l'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, 425.

C'est peut-être uniquement par erreur que Robert est dit « de Châtillon ». Ce surnom, dans les chartes, est parfois écrit : « de Castell ». D'autre part voici les formes latines du nom de Tilchatel : « Castrum ou castellum ad Tilliam, castrum Tillense, Tilecastrum, Tilecastellum ». Dans ces noms composés le déterminatif est quelquefois omis : ainsi des chevaliers de Dijon sont dits « de Divione castro ou castello » ou simplement « de castello ». L'omission de « Tile » ou « ad Tilliam » dans le véritable surnom de Robert ne serait-elle point toute l'origine de celui qu'on lui attribue ?

Il est vrai, les seigneurs de Tilchatel ne sont pas sans relation avec les La Ferté-sur-Aube, ni même avec les Châtillon. (1) Mais on ne découvre rien qui justifie le surnom donné à Robert, rien qui fasse voir en cet évêque un parent probable de saint Bernard (2).

1. Voir Cartul. de Clairvaux, I (Biblioth. de Troyes), 107 ; II (Archiv. de l'Aube), 2 ; — E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, II, 209.

2. Robert était frère de Gui, sire de Tilchatel, qui figure comme témoin dans la charte de commune de Dijon. Leur père fut Guillaume, sire de Tilchatel, mort à Nogent (arrond. de Chaumont, Hte-Marne), vers 1157-1163, et dont la veuve était dame de Clefmont (Fyot, *Hist. de St-Etienne*, Pr. p. 106). C'est de cette dame de Clefmont que doit être né Robert, car il approuve des donations faites sur le domaine de Clefmont par les seigneurs du lieu. Voir. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Molesme II, fol. 135 recto ; H, 1157, commanderie de Bure, charte de 1203. — *Analecta divion.* Chron. de Bèze, Dijon, 1875, p. 497. — E. Petit, II, 393, III, 476.

Une famille se rattachait certainement au saint abbé par les Châtillon, celle des La Roche. Son fief patronymique n'est point Rochetaillée (Haute-Marne), mais, très probablement, La Roche-sous-Flavigny, dit maintenant La Roche-Vanneau (1), qui eut sa maison féodale, et où l'on voit encore quelques vestiges d'un ancien château. Les La Roche qui étaient vassaux de Flavigny, Renaud et Aganon, portaient sans doute le nom de ce château (2). Aganon fut sénéchal du duc Hugues II (3). On trouve ces La Roche à Fain-lès-Montbard (4). Ils sont en intimes rapports avec les Gurgy, les Grésigny, les Rougemont. (5) Or, c'est dans les mêmes lieux, les mêmes circonstances, avec les mêmes relations qu'apparaissent les La Roche parents de saint Bernard : Gauthier, connétable sous les ducs Eudes I et Hugues II ; Renier, sénéchal de Eudes II ; Nivard, leur frère, chevalier ; leur autre frère, Godefroi, premier abbé de Fontenay, puis évêque de Langres, et enfin leur sœur Agnès,

1. La Roche-Vanneau, *Rupes* ou *Roca Vannelli*, est bâti dans une étroite vallée, sur le bord d'un ruisseau qui coule de l'est à l'ouest et tombe dans la Brenne, en amont de Pouillenay. Un quartier ou dépendance s'appelait jadis le Vanneau. Archiv. de la Côte-d'Or, H, 210. abbaye de Flavigny. Le château, construit au-dessus du village, à quelque distance des habitations, était adossé à des roches très élevées.

2. *Mon. SS.* VIII, 476-479. Les noms de lieux *Pruiniacum* — leçon à rétablir au lieu de Prumiacum — Preugny ; *Poliniacum*, Pouillenay, marquent bien le voisinage de La Roche-Vanneau.

3. Cf. Migne, col, 1402, B ; Pérard, 221-222 ; Arch. de la Côte-d'Or, G, 204, Chapitre de Langres, layette : rentes sur les péages. Cette liasse des titres du chapitre de Langres contient le *Vidimus* d'une charte notice, datée de 1142, rappelant plusieurs donations et traités faits par le duc Hugues II. Un de ces traités, passé sous l'épiscopat de Joceran, eut pour témoins : « Ex parte ducis, Wido de Vangionis rivo, Renerius Castellionensis, Walo abbas, Hugo dapifer, Aimo Chayne, *Agano de Rupe*, Hugo Chamlart, Hugo prepositus ; ex parte clericorum, Wilencus decanus, Airardus archidiaconus, Paganus cantor, Radulfus de Lanfredicurte, Warnerius prepositus canonicorum (Sti Stephani)... » La pièce est publiée dans D. Plancher, I, Preuves, p. 43, mais les noms propres sont tronqués. Si l'on rapproche ce titre d'un autre de la même époque qui se lit dans Pérard, l. cit., dans D. Plancher, I, Pr. p. 38, et où les témoins sont « Wilencus lingonensis decanus, Walo prior Sti Stephani, Arnaldus decanus, *Agano dapifer ducis*, Raynerius de Castellione, Girardus de Castellione, Josbertus vicecomes divionensis, Aymo de Tilecastro.., Hugo prepositus divionensis.. », on admettra sans peine l'identité de Aganon de la Roche et de Aganon sénéchal.

4. *Mon. SS.* VIII, 476 (25).

5. Ibid. 477-478.

première abbesse du Puits d'Orbe. Le sénéchal Renier mourut à la croisade de 1147 ; Gauthier et Nivard l'avaient précédé dans la tombe : aucun d'eux ne semble avoir laissé d'héritier direct dans le siècle (1). Un peu plus tard, de 1171 à 1204, paraît aux mêmes lieux et dans les mêmes circonstances un autre Renier de La Roche, qui est de La Roche-Vanneau, comme le prouve une charte de Flavigny dont voici l'analyse :

« Dominus *Regnerius de Rocha miles* (1) dedit ecclesiæ Flaviniacensi quidquid habebat in *Villaferri* tam in dominio suo quam in his quae partiebatur cum domino Alexandro fratre ducis Burgundiæ, exceptis Odone-Balbo et medietate Molendini et usuagio nemoris, quæ concesserat fratribus Fontinetensibus. Concessit et eidem ecclesiæ Flaviniacensi Berardum.. et Morellum et heredes et tenementa ipsorum, excepto quod *dominus de Rocha* habebit tercias terræ ipsorum.

1. Par les pièces du jugement de Moret (1153), on voit que Renier prit part à la croisade de 1147, et qu'il y mourut, *Gall. chr.* IV, Instrum. col. 174. — Gauthier était mort avant le 28 mars 1129, n. st., et les deux filles qu'il laissa, ne reparaissent plus dans la suite ; les biens de famille furent recueillis par Renier. L'abbé Jobin, *Hist. du prieuré de Jully*, 208 ; Arch. de la Hte-Marne, cartul. de Longuay, p. 88, 93. — Nivard ne vit pas la fin de l'épiscopat de Guillencus (1136). Cartul. de Longuay, p. 88, 93. — Quelque portion de l'héritage des La Roche a pu passer à André I, seigneur de Montbard, dont Gauthier avait épousé l'aïeule, Aénor, et Renier la tante, Milsende ; car Renier mourut également sans postérité. Une charte publiée par E. Petit, II, 273, pourrait faire croire à l'existence de quelque héritier direct des La Roche. Mais cette charte, sans date, est antérieure à une autre, de 1146, publiée dans le même volume, p. 238. Renier de la Roche, qui figure p. 273, est le frère de l'évêque de Langres. Un titre qu'on lira plus loin, prouve clairement que Renier est mort sans hoir.

2. Le texte porte « dn̄s Regn̄ de Rocha ». Au dos du parchemin on lit une double interprétation de ce nom. La plus ancienne est « Renerius ». L'autre, tout à fait moderne, est « Renault ». Celle-ci a été suivie dans les analyses de la pièce, mais bien évidemment à tort : l'interprétation exacte est « Regnerius », l'une des formes latines de Renier ou Regnier.
Ce « Renerius de Rocha » ou « de Rupe » paraît dans plusieurs autres titres des Archiv. de la Côte-d'Or. En 1171 : H. 574, Fontenay, publié E. Petit. II, 342 — En 1173 : ibid. — En 1195 : H, 672, Oigny, publié E. Petit, III, 338. — En 1202 : H, 577, Fontenay, layette Grignon.
Dans les titres 1195 et 1202 paraît aussi un « Gauthier de la Roche », gendre d'Olivier de Grignon. Mais ce Gauthier doit être de la Roche-en-Brenil, comme il semble résulter d'une charte de 1251, publiée E. Petit, IV, 395, et des testaments de Jean sire de la Roche et de Gui son frère, en 1263 : Archiv. de l'Yonne, Fontenay. Voir encore E. Petit, III, 430. Ces La Roche-en-Brenil, dont le sceau porte trois lions, se rattachent sans doute à la maison de Thil qui avait mêmes armes, et qui tenait de nombreux fiefs dans la région de Semur et de Montbard.

Concessit et unum mansum apud *Clireium* et Lescheriam super molendinum de *Lugneio* et campum juxta Lescheriam.. Actum anno 1204. — Archives de la Côte-d'Or, H, 215, abbaye de Flavigny, layette Villeferry.

Le doute n'est pas possible : il s'agit à coup sûr de La Roche-Vanneau, dont Villeferry est voisin, dont Clirey et Leugny sont deux dépendances.

De plus, en 1231, « Dominus Galterus de Rocha Vannelli » — ici le déterminatif n'est pas omis — reconnaît en présence de Robert, archiprêtre de Vitteaux « se debere fratribus Longivadi viginti libras Divionenses, hoc addito quod nullam questionem moveret adversus dictos fratres super partem pasturarum de *Luce* ». — Et en 1232, « Willelmus miles de Rupe Vannelli » déclare qu'il a reçu onze livres pour ses paturages de *Lucey* (1). Or, les paturages de Lucey semblent avoir appartenu également aux La Roche, parents de saint Bernard, d'après cette charte de l'évêque Godefroi :

Ego Godefridus, episcopus lingonensis, notum facio quod.. concedimus ecclesiæ Longivadi pasturas.. de Gurgeio (2), de *Luxe*, et de Calma (3) tam pasturas quam mineriam ferri, quæ partim episcopali, partim *patrimonii jure* possidemus ... » — Archiv. de la Hte-Marne, cartul. de Longuay, p. 142.

Du reste, Renier de la Roche, frère de l'évêque, avait certainement des domaines sur le cours de l'Aube et dans les parages voisins, en aval d'Auberive, comme sur les bords de la Brenne, en amont de Montbard. A La Chaume, où l'église de Langres possédait un alleu, il établit le *pariage* ou fusion de ses propres biens avec ceux des chanoines. Le traité, conclu sous l'évêque

1. Archiv. de la Hte-Marne, cartul de Longuay, p. 16. — Lucey, canton de Recey-sur-Ource.
2. Gurgy, canton de Recey-sur-Ource.
3. La Chaume, canton de Montigny-sur-Aube.

Guillencus, est rappelé dans la charte suivante donnée par le duc Eudes II, vraisemblablement après la mort de Renier.

Dominis et amicis suis H. (1) Lingonensi decano et universo capitulo Odo dux Burgundiæ salutem. Noverit Vestra Dilectio quod *Ranerius de Rocha*, senescalcus meus, pactum quod inter ipsum et dominum Guilencum episcopum factum fuerat *de communione de Chalma*.. in præsentia nostri recognovit, ita videlicet quod si de legitima uxore prolem non haberet, quidquid in Chalma habebat sive per edificium habiturus erat, in jus et possessionem Lingonensis ecclesiæ post ejus obitum totum rediret Hujus rei sum testis et ubi oportuerit, sive sacramento, sive alio modo, sicut justicia dictaverit hoc probare paratus sum. — Biblioth. nat. cartul. de l'église de Langres, copie Bouhier, lat. 17100, p. 98.

C'est sur cette terre allodiale de Saint-Mammès, mise en pariage par le traité précédent que Renier de la Roche construisit le fort de La Chaume, dont le duc demandait la démolition à l'évêque, dans les débats du jugement de Moret (2).

Une dernière remarque n'est peut-être pas à négliger. Gauthier de la Roche percevait annuellement du comte Thibaut de Champagne dix livres prélevées sur les foires de Bar-sur-Aube. Ce n'était pas sans quelque retour avantageux pour le comte qui avait donné cette rente « in casamentum », et qui en autorisa la cession à Jully par la veuve de Gauthier. D'autre part, le château de La Roche-Vanneau figure dans un registre de

1. Humbert, doyen de Langres.

2. L'évêque répondit au duc : « Calmam destruere nolo, tum quia frater meus eam ædificavit, ipso duce juvante, et iturus Jerosolymam in pace ab eo discessit, utpote homo suus; tum quia in alodio S. Mammetis facta est, et ad eum nihil pertinet.. » — *Gall. chr.* IV, Instrum. col. 174.

La conférence de ce texte avec la teneur du traité de pariage fait voir que Renier n'a pas laissé de postérité.

1181-1186, parmi les châteaux jurables et rendables au comte de Champagne. (1)

En résumé, il y a lieu de croire qu'au XIe siècle un La Roche-Vanneau épousa une Châtillon-La Ferté, et que de cette alliance sont issus l'évêque Godefroi et ses frères : ainsi s'expliquent les liens de consanguinité de ceux-ci avec saint Bernard. Ces liens, d'ailleurs, pouvaient avoir une multiple origine : sur les bords de la Brenne, au dessous de Grignon, on voit ensemble les La Roche, les Epiry également parents de saint Bernard et un Tescelin le Saure qui est très probablement, nous l'avons dit plus haut, le père du saint abbé.

Cette branche des La Roche allait de pair avec les Grancey, les Châtillon, et toute la haute noblesse de la cour ducale. Mais, après avoir jeté quelque éclat au XIe-XIIe siècle, elle s'éteignit aussitôt.

Par les Châtillon encore, l'abbé de Clairvaux avait des liens de parenté avec des seigneurs de Belan, d'Autricourt, de Ville-sous-La Ferté, etc. En ces parages, trois domaines, morcelés à l'infini, avaient, pour tenanciers, surtout des parents de saint Bernard. C'était Champigny, Beaumont, près d'Autricourt, et Perrecin (lieu détruit) entre Clairvaux et Bar-sur-Aube. Parmi ceux qui se partageaient ces fiefs, nous citerons seulement les La Ferté-Bricon, certainement unis à saint Bernard par quelque lien de famille. L'un d'eux, Hugues de Bricon, frère d'Erlebaud de La Ferté, est l'ancêtre des évêques de Langres, Gui et Jean de Rochefort. Voici une charte le concernant, ainsi qu'un de ses fils, Gui ou Guiard.

« Ego *Godefridus*, lingonensis episcopus, notum facio.. quod *Hugo de Brecons*, laudante *Guiardo filio suo*, cui

1. L'abbé Jobin, *Hist. de Jully-les-N.*, p. 208; d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, II, documents, p. XIV, no 201.

terram illam dederat, quidquid habebat in suo dominio in finagio terræ Delfec et quidquid acquirere possent de suo casamento, donavit Sanctæ-Mariæ et fratribus Clarevallensibus, per *manum meam* et per *manum domni Bernardi Clarevallensis abbatis*. Testes sunt Garnerius archidiaconus et Rainerius de Pulteriis et Bartholomeus Coquilla. » — Cartul. de Clairvaux, I, 243.

Un autre fils de Hugues de Bricon, Simon, l'un des témoins de la charte de commune de Dijon (1187), dont le nom paraît dans beaucoup d'autres titres avec celui de son frère Gui ou Guiard, dit Moreir, épousa Mathilde de Rochefort-sur-Brevon (1), nièce de l'évêque Garnier de Rochefort (2). Simon et Mathilde eurent de nombreux enfants, dont l'un fut marié à Marguerite du Puiset, fille de Hugues du Puiset, vicomte de Chartres et comte de Bar-sur-Seine. De ce mariage naquit Simon de Rochefort-du Puiset, père des deux évêques Gui et Jean de Rochefort (3).

1. Rochefort-sur-Brevon, canton d'Aignay-le-Duc.

2. Cf. *Gall. chr.* IV, col, 591 ; — Archiv. de la Hte-Marne, cartul. d'Auberive, Pars VII, p. 11 ; cartul. de Longuay, p. 107 ; — Biblioth. de Troyes, cartul. de Clairvaux, I, 219.

3. E. Petit, III, 276, 299, 429, 462. — Biblioth. nat. ms. de Vignier, 5995, p. 131, 141. — E. Petit, IV, 184, 388 où il faut rectifier ainsi l'analyse : « Gui évêque de Langres notifie qu'il approuve, et confirme comme bon héritier, le don que son père Simon de Rochefort a fait aux chartreux de Lugny.. » Voici d'ailleurs le texte de cette charte, d'après copie : « Nos Guido miseratione divina lingonensis episcopus notum facimus... quod nos laudamus et confirmamus, quasi bonus et rectus hæres, elemosinam patris nostri domini Simonis de Rupeforti.. de prato S. Medardi quod situm est subter stagnum d'Essaroi.. Hanc elemosinam laudaverunt domina Beatrix mater nostra et fratres nostri Johannes canonicus lingonensis et Gaucherus domicellus, promittentes.. portare coram omnibus legitimam garantiam.. secundum quod continetùr in carta domini Guillelmi quondam lingonensis episcopi qui postea Remensis fuit archiepiscopus... Actum anno 1250. » — Archiv. de la Côte-d'Or, H. 892, chartreuse de Lugny, layette Essarois.— Voir, même liasse, une charte originale de 1288, par laquelle « Johannes dominus Ruppisfortis et Essareti et thesaurarius lingonensis » concède à Lugny les pâtures voisines d'Essarois, et « Galcherus de Ruppeforti miles, dominus de Pusato in Bessya (Le Puiset en Beauce) ac vicecomes carnotensis, frater dicti thesaurarii » approuve cette donation. Suivent d'autres chartes (1341, 1345) de Pierre sire de Rochefort, du Puiset en Beauce et d'Essarois. — Voir enfin, Peincedé, VIII, 4, 5 plusieurs actes (1296, 1300, 1301) de Robert seigneur de Rochefort, « neveu de Jean évêque de Langres, comme fils de Monseigneur Gaucher seigneur du Puiset et vicomte de Chartres, frère dudit évêque. » Voir aussi les titres originaux B. 10487, cote 25 ; B. 10488, cote 20 ; B. 10489, cote 19.

Cette famille avait des biens à Brion, Mosson, Chaumont-le-Bois, Cunfin, et sans doute à Châtillon même. Les Rochefort-sur-Brevon marquèrent longtemps dans la haute noblesse de Bourgogne. Ils s'allièrent aux de Saulx, Tilchatel, Saint-Seine-sur-Vingeanne, Rougemont de Franche-Comté.

Champlitte. — Les Champlitte (1) ont pour auteurs Eudes de Champagne, fils du comte Hugues, et Sibylle de La Ferté-sur-Aube, nièce de Jobert II de Châtillon. Ils se rattachent donc originairement à la même souche châtillonnaise que saint Bernard. Dans la suite, deux branches de cette maison s'allièrent aux Saulx-Fontaines ou à leurs continuateurs : au commencement du XIV[e] siècle, Simonne de Champlitte-Pontailler (2) épousa Hugues de Saulx-Fontaines ; au siècle suivant, Jean de Champlitte-Vonges (3) se maria avec Odotte de Marey, née de Guillaume de Marey, et de Marie de Saulx-Fontaines. A partir de cette époque les Champlitte-Vonges furent insérés dans la famille proprement dite de saint Bernard, et nous aurons à en parler. On peut voir la généalogie de la maison de Champlitte publiée par E. Petit, II, 476.

Chissey.— Il s'agit des Chissey-Buffard (4), famille de Franche-Comté qui se propagea dans le duché, et dont une branche est connue sous le nom de Chissey-Varanges (5). Dans la seconde moitié du XIV siècle Agnès, fille de Jean de Saulx-Fontaines, dame en partie de Ruf-

1. Champlitte, arrond. de Gray, Hte-Saône.
2. Pontailler, arrond. de Dijon.
3. Vonges, canton de Pontailler.
4. Chissey, canton de Montbarrey, Jura. — Buffard, canton de Quingey, Doubs.
5. Varanges, canton de Genlis.

fey-lès-Dijon, épousa Henri Petitjean de Trouhans (1). Les descendants de Henri et d'Agnès prirent surtout le nom de Ruffey, et contractèrent de multiples alliances avec les Chissey-Buffard. Nous ferons connaître ces alliances.

Berbisey. — Les Berbisey, famille dijonnaise ennoblie au XVIe siècle et d'un renom mérité, se sont dits parents de saint Bernard. Voici l'explication traditionnelle de l'origine de cette parenté. Des titres provenant des Berbisey et passés aux mains des Bouhier, contiennent cette note : « En 1378, Perrenot de Berbisey, fils de Guy, écuyer, capitaine de la ville de Dijon, épousa Oudette de Mourmant de la famille des Clairon, illustre par saint Bernard ; ce fut elle qui en 1400 à l'âge de 80 ans ala à Rome à pié pour gaigner son jubilé » (2). Cette note est jointe à la copie d'une charte donnée, au mois de mai 1378, par Jean de Marigny, abbé de Saint-Etienne, à « Perenoto de Berbisey de Divione nobili et Odetæ ejus uxori, quondam filiæ Perini de Mourmant dicti loci ». La copie fut délivrée le 6 avril 1599, avec une attestation qui la déclare « autorisée à valoir l'original », en vertu d'un arrêt du 2 avril, rendu à la requête de « noble homme Thomas Berbisey ».

Ces traditions des Berbisey se transmettaient aux familles alliées. Aimée de la Michodière, abbesse des Bernardines de Dijon en 1699, époque où fut posée la première pierre de l'église du couvent, est déclarée dans l'inscription lapidaire « ex inclyti divi Bernardi orta sanguine ». La pierre fut posée par Jean de Berbisey, président à mortier au Parlement de Bourgogne. Or, Aimée était parente du président, car, un siècle auparavant,

1. Trouhans, canton de St-Jean-de-Losne.
2. Archiv. de la Côte-d'Or, E, 109, titres de famille, Bouhier.

Henri de la Michodière, trésorier de France, avait épousé Anne Berbisey.

De même sainte Jeanne de Chantal, qui eut pour mère Marguerite de Berbisey, est mise au nombre des parents de saint Bernard. Cette assertion, plusieurs fois répétée, se lit encore dans une édition récente de la vie de la sainte fondatrice, publiée par E. Plon, 1874 : « Marguerite de Berbisey — est-il dit dans une note — était d'une des maisons les plus nobles et les plus anciennes de la Bourgogne, alliée à la famille de saint Bernard par Perrenot de Berbisey, qui avait épousé en 1378 Oudette de *Normant*, de la maison de ce saint ».

La part de l'exagération et des inexactitudes est ici facile à reconnaître. La copie de 1599 donne un texte falsifié. Perrenot Berbisey n'était homme ni d'épée — ni de robe, comme ses arrière petits-fils ; il était « bourgeois de Dijon, clerc et marchand (2) », mais de ces personnalités actives qui émergent des rangs ordinaires. Par le titre de clerc, dit M. d'Arbaumont, certaines familles cherchaient à se rapprocher de la classe des lettrés, pour jouir de divers privilèges, et la cotoyaient pour ainsi dire pendant quelques générations afin de se ménager, à un moment donné, un moins brusque passage de la boutique au palais. « Odotte, femme de feu Perrenot Berbisey, » paraît avec son fils Etienne dans un acte du 11 septembre 1419. Elle devait s'appeler Le Normant. C'est le nom d'une famille que l'on rencontre alors en Bourgogne, à Dijon même, et dont plusieurs membres sont qualifiés écuyers. Odotte avait-elle originairement quelque lien, non avec les Cléron devenus seulement depuis 1487 continuateurs des Saulx-Fontaines, mais avec

1. *Sainte Chantal, sa vie et ses œuvres*, Paris, E. Plon, 1874, tome I, p. 7.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, E, 109; B. 11331, registre, fol. 238 recto. *Mém. de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, tome VI, p. 39. Voir dans ce vol. *Origines de la famille Berbisey*, p. M. Jules d'Arbaumont.




TOMBE DE JEAN DE FONTAINES

ceux-ci par exemple ? L'absence de document empêche de rien affirmer. Détail à noter cependant, qui prouve au moins la dévotion de ces familles envers saint Bernard : les listes — années 1425 et 1426 — des membres de la confrérie de saint Bernard érigée à Fontaines comprennent « Etienne Berbisey », fils de Perrenot et de Odotte, « Guillaume Le Normant et Belot sa femme », de la paroisse Notre-Dame de Dijon (1).

Marey. — Vers 1380, le mariage de Guillaume, fils de Philippe de Marey (2) et de Jeanne de Thianges (3), avec Marie de Saulx-Fontaines inséra les Marey-sur-Tille dans la lignée des arrière-neveux de saint Bernard. Guillaume et sa postérité viendront à leur rang dans le travail qui suivra ces notes préliminaires. Avant 1380 on ne découvre aucune trace d'alliance entre les Marey et les Fontaines, et ce qu'on a pu affirmer à cet égard est uniquement basé sur l'analyse de F. de la Place.

Seigny. — La fille ainée de Guillaume de Marey et de Marie de Fontaines, Amyotte, épousa en 1418 Antoine de Seigny (4). Celui-ci était fils de Huot de Seigny et d'Isabelle de Saffres (5) ; il hérita de sa mère cette der-

1. Archives de l'église paroissiale de Fontaines, *Comptes de la confrérie de S. Bernard.*

Le mari de sainte Jeanne, le baron de Chantal lui-même est dit parent de saint Bernard, par sa mère Françoise de Cossay ou Cossaye (Nièvre), née de Charles de Cossay et de Anne d'Anlezy. En remontant les ancêtres de Charles de Cossay, on rencontre Jean Breschard, seigneur de Sautronne, — aujourd'hui Sauturne (Saône-et-Loire) — époux de Marie de Beauvoir (Yonne). Marie de Beauvoir descend de Simonnette de Vergy, mariée avec Anséric de Montréal, et par là même de Jobert le Roux de Châtillon-La-Ferté. Voir tome I, p. 140. Mais de plus il est probable que les Cossay ou les d'Anlezy tenaient à l'une des familles qui étaient réellement ou que l'on croyait être de la famille de l'abbé de Clairvaux. — Voir *Inventaire des titres de Nevers*, p. de Marolles, 67, 203, 219, 229, 243.

2. Marey-sur-Tille, canton de Selongey.

3. Thianges, canton de Decize, Nièvre.

4. Seigny, canton de Montbard.

5. Saffres, canton de Vitteaux.

nière seigneurie. Les Seigny-Saffres auront donc aussi leur place dans l'étude subséquente.

Cléron. — En 1487, Othenin de Cléron (1) épousa Marie de Seigny, petite fille d'Antoine, héritière de Saffres et de Fontaines en partie. Leur descendance figurera plus loin parmi les arrière-neveux de saint Bernard. Elle s'est propagée jusqu'à nos jours par les Cléron-d'Haussonville et plusieurs autres maisons alliées à celle-ci.

Saffres. — Les seigneurs de Saffres du lignage de Gui, frère aîné de saint Bernard, sont d'abord, nous venons de les nommer, les Seigny et les Cléron.

Mais, si l'on en croit l'opinion généralement reçue, les anciens Saffres eux-mêmes sont des plus proches parents de saint Bernard; ils sont de race châtillonnaise, ils se confondent avec les Fontaines dans une même origine, un même sang, la jouissance des mêmes seigneuries; depuis saint Bernard, de multiples alliances ont renouvelé et accru les liens de parenté entre les deux maisons.

Ce qu'il faut avouer après les recherches les plus minutieuses, c'est qu'il n'y a là, très probablement, qu'un ensemble d'exagérations rétroactives, à la façon de F. de la Place.

A l'origine, XI[e]-XII[e] siècle, les Saffres paraissent absolument étrangers aux Châtillon. A aucune époque ils n'ont part à la seigneurie de Fontaines, ni ne partagent avec les Fontaines leur propre seigneurie. Le premier ancêtre connu d'Isabelle de Saffres est Robert, *Robertus Saffredus*, lit-on dans Chifflet (2), leçon qu'il faut sans doute ainsi corriger : *Robertus Saffre dns*, c'est-à-dire

1. Cléron, canton d'Amancey, Doubs.
2. Migne, col 1421 et 1530.

*Saffrae dominus.* En 1154, Robert, « Abba ? » son frère, avec l'assentiment de leurs fils Etienne, Jean et Gauthier, garantissent par serment aux religieuses de Prâlon une donation sur Corcelotte-en-Montagne (1), dont Barthélemy de Sombernon est auteur pour la tierce partie. C'est le seul rapprochement significatif qui apparaisse entre les Sombernon-Fontaines et les Saffres ; mais dans l'hypothèse où les Saffres interviendraient ici à titre de parents, le lien de famille serait à l'égard des Sombernon et non à l'égard des Fontaines.

On rencontre un peu plus tard Hervé et Othon de Saffres (2), le premier, seigneur du lieu ; le second, seigneur de Beire (3) ; tous deux, sans doute, petits-fils de Robert.

La lignée des Saffres, seigneurs de Beire, où reparaissent fidèlement de génération en génération les noms en quelque sorte patronymiques de Robert, Jean, Othon, est facile à suivre jusqu'au XV[e] siècle. Beaucoup d'entre eux avaient jadis leurs pierres tombales à l'église Saint-Bénigne de Dijon (4), et les cartulaires attestent encore les dons qu'ils ont faits à l'abbaye (5). L'on n'a élevé pour aucun la prétention d'une parenté avec saint Bernard. Ils n'assistent pas les seigneurs de Fontaines dans leurs actes, bien

1. Corcelotte, dépendance de St-Mesmin, canton de Vitteaux.

2. Migne, col. 1449 ; Pérard, 335 ; E. Petit, II, 412.

3. Beire-le-Châtel, canton de Mirebeau. Archiv. de la Côte-d'Or, H, 528, abbaye de la Bussière, Agey : voir plusieurs chartes de 1230, 1236, concernant les Saffres, seigneurs de Beire. Dans l'une d'elles, datée de 1230, mais où sont relatés des faits antérieurs à cette date, on lit : *Otho de Saffreis, miles dominus de Bere*, et il s'agit bien de Othon de Saffres, témoin de la charte de commune de Dijon (1187). On le retrouve parmi les vassaux de Gui de Saulx, appelé en 1196 « Hoton de Bère » (Archiv. de la Côte-d'Or: Analyse du cartul. de St-Seine, Peincedé, XVIII; Inventaire des titres de S. Seine, ms. n° 98, p. 100), et en 1208 « Odo de Saffre » (D. Plancher I. Pr. CLXI). Les exemples ne sont pas rares où le nom « Otho » est travesti en « Octho, Oddo, Odo. »

4. *Epigraphie Bourguignonne, église et abbaye de St-Bénigne de Dijon* par Gabriel Dumay, 1882.

5. Voir spécialement Archiv. de la Côte-d'Or, le ms. H, 119 A (copie d'un cartul. de St-Bénigne conservé à la Biblioth. nat.), 1[re] partie, ch. 195, 252, 317, 340 ; 2[e] partie, ch. 111, 112, 113, 114. — Voir aussi Fyot, *abbaye de St-Etienne*, Pr. n° 202 ; Pérard, 400. — Il y a d'ailleurs, aux Archiv. de la Côte-d'Or, de très nombreux documents sur les descendants de Othon de Saffres, seigneur de Beire.

qu'ils soient leurs proches voisins par Hauteville, (1) annexé alors au domaine de Beire.

Quant aux Saffres seigneurs du lieu, jamais non plus témoins des Fontaines, rien ne laisse voir qu'ils aient eu quelque alliance immédiate avec eux. Hervé eut de son épouse surnommée Comtesse, dont le vrai nom et la famille sont inconnus, Hervé II et Gauthier (2). Hervé II, seigneur de Saffres, épousa Gillette de Tilchatel, nièce de Robert, évêque de Langres (3). Le 6 juin 1246, il fit son testament, pièce curieuse au point de vue de la transmission de la propriété féodale, où le domaine entier des Saffres est pour ainsi dire inventorié. Chifflet a résumé en deux mots ce testament, mais les Archives de la Côte-d'Or en conservent la copie intégrale (4). Il n'y est question d'aucune terre dépendant de Fontaines, de Marey ou de Châtillon ; aucun tenancier des fiefs énumérés n'appartient à l'une de ces maisons ; Calon de Saulx-Fontaines est nommé dans ce document, comme suzerain des Saffres pour une part de ce que ceux-ci possédaient dans la seigneurie ou le domaine de Sombernon, mais point comme copartageant du domaine de Saffres. N'est-ce pas un argument sans réplique contre l'analyse de F. de la Place ?

La veuve d'Hervé II, Gillette, « grant dame de Saffres », fit elle-même son testament en décembre 1262. Ici encore rien qui trahisse une alliance entre les maisons de Saffres et de Fontaines (5).

L'acte du 6 juin 1246 instituait, à la mort d'Hervé,

1. Hauteville, canton de Dijon.

2. Migne, col. 1449.

3. Dans son testament, cité plus loin, Gillette agit comme tenancière de Pichanges, dépendance de la seigneurie de Tilchatel ; elle parle de « son neveu le bon seignor de Trichatel », qui, alors (1262), était Jean, fils de Gui : or Gui était neveu de l'évêque Robert, comme on l'a vu précédemment. Voir encore le testament du mari de Gillette, Archiv. de la Côte-d'Or, E, titres de Famille, 34 bis; E. Petit, IV, 414.

4. Archiv. de la Côte-d'Or. E, 34 bis, titres de famille.

5. Archiv, de la Côte-d'Or, H, 532, abbaye de la Bussière, layette Pichanges, titre du samedi avant Noël 1262.

Gui, son fils ainé, seigneur de Saffres et les autres fils, Hervé III, seigneur d'Eguilly (1) ; Jean, seigneur de Champrenaud (2) ; Etienne, seigneur de Vellerot (3) : Hugues, clerc, avait aussi une part de l'héritage mais réversible, après sa mort, sur les seigneurs de Saffres et d'Eguilly. Ainsi aux deux branches déjà existantes de cette maison, lesSaffres et les Beire, s'ajoutèrentles trois autres branches d'Eguilly, de Champrenaud, de Vellerot. Un seigneur d'Eguilly, vers 1300, épousa Marguerite d'Arc-sur-Tille (4), maison alliée à celle de Saulx, d'où un lien médiat avec les Fontaines.

Gui I, seigneur de Saffres, eut pour femme Elvide de Thianges (5). Ce mariage dut être le principe d'une parenté entre les Saffres et les Marey, lorsque, vers le milieu du XIVe siècle, Jeanne de Thianges s'unit à Philippe de Marey, qui eut d'elle Guillaume, seigneur de Fontaines (6).

Hervé IV, fils et successeur de Gui I, épousa Béatrix « de la Boixière », nièce par sa mère de Gui et Jean de Rochefort, évêques de Langres (7). Elle apporta en dot à son mari la seigneurie de Mosson en partie, qui relevait de Rochefort. (8) C'est alors que les Saffres hantent

1. Eguilly, canton de Pouilly-en-Auxois.
2. Champrenault, canton de Vitteaux.
3. Vellerot, dépendance de St-Pierre-en-Vaux, canton d'Arnay-le-Duc.
4. *Epigraphie Bourguignonne*, p. Gabriel Dumay, p. 72. — Cf. Peincedé. XXVII, 53, ou B, 11228. Othe et Thomas d'Eguilly, à qui les ducs confièrent d'importantes missions, au XIVe siècle, étaient petit fils de Marguerite d'Arc.
5. Migne, col. 1489, D. — Elvide était d'une famille autre que les Damas de Thianges.
6. Peincedé XXVII, 221, ou B. 11288. — Cf. *Inventaire des titres de Nevers*, p. 129.
7. Migne, col. 1490, D; 1491, C. — Béatrix est dite sœur de Simon « de Buxeria », chanoine de Langres et archidiacre de Dijon, col. 1491, C. Or, Jean, évêque de Langres, vend (1296) à « Simon de *la Boixière*, chantre de Langres, son chier neveu », ce qu'il avait à Mosson. Peincedé VIII, 6, ou B. 10487, cote 25. Voir aussi *Reomaus*, p. 200, où l'évêque Jean de Rochefort appelle (1296) son neveu (son arrière-neveu) Jean de Saffres, chanoine de Langres, fils d'Hervé IV et de Béatrix. Ne sachant à quelle famille appartient Béatrix, nous lui appliquons l'appellation « de la Boixière » employée pour désigner son frère, dans le titre français de 1296. Il y a beaucoup de La Boissière et de La Bussière.
8. Archiv. de la Côte-d'Or, Peincedé VIII, 5, ou B. 10488, cote 20 ; B, 10489, cote 19.

le Châtillonnais et les régions voisines appartenant à la Champagne, où les avait déjà conduits l'alliance avec les Tilchâtel (1). Hervé et sa femme furent inhumés à Châtillon, dans l'église des Cordeliers, où l'on voyait gravées sur leurs tombes les armes de Saffres : *de . . à cinq Saffres de. . posés 2, 2 et 1*, et celles de La Boixière : *de . . à trois tierces feuilles de . .* La tombe d'Hervé portait la date 1306, celle de Béatrix, 1318. (2)

De leurs trois fils, Gui II, Jean, Hervé V, les deux derniers furent chanoines de Langres (3) ; le premier, chevalier, mourut avant son père (1305), laissant plusieurs enfants, Hervé VI, Simon, etc (4). On ne sait de quelle maison était la femme de Gui II, mais ce n'était point de la maison de Fontaines.

Hervé VI, seigneur de Saffres, épousa en premières noces Jeanne de Choiseul, qui par Alix sa mère se rattachait aux Grancey (5). Il en eut Jean, époux d'Alix du Bled , et père d'Isabelle , qui porta la seigneurie de Saffres aux Seigny (6). Un partage de 1351 entre Jean et Alix de Gissey, seconde femme d'Hervé VI, ne mentionne toujours aucune parcelle de la terre de Fontaines ou de ses dépendances (7).

Cet aperçu généalogique, malgré ses lacunes inévitables, fait assez voir que l'on ne peut se fier aux assertions courantes sur la commune origine des maisons de Saffres et de Fontaines et sur les mutuelles alliances qu'elles auraient contractées du XII[e] au XV[e] siècle. Quelles sont, d'ailleurs, les sources de ces assertions ?

1. *Hist. des comtes de Champagne*, p. d'Arbois de Jubainville, V. n° 1442 ; II, annexe C, p. LXXIX, n° 242. — Migne, col. 1433, B.

2. Biblioth. de Dijon. *Mémoires généal.* de Palliot, I, 1156.

3. Migne, col. 1491, A, C ; 1493, A.

4. *Mém. gén.* de Palliot, I, 998 ; Migne, col. 1491-1493. — Gui II de Saffres fut inhumé au cloître de l'abbaye de Theuley, devant la porte du Chapitre. Son écusson présente *cinq Saffres s'essorants et posés en sautoir*. Biblioth. nat., collection Clairambault, vol. 942, pièce 202.

5. Migne, col. 1591, C, D.

6. Migne, col. 1492, C, D.

7. Archiv. de la Côte-d'Or, E. 34 bis, titres de familles,

Guillaume Paradin dit en parlant de saint Bernard : « Il fut extrait de la noble maison des seigneurs de Chatillon-sur-Seine. Desquels sont aussi les nobles seigneurs de Saffres (c'était alors les Cléron), tous lesquels Dieu veuille inspirer d'être imitateurs de ce sacré docteur leur ancêtre (1) ». Palliot (2), Dom Leroy (3), Courtépée (4) affirment soit la communauté d'origine, soit l'alliance des Saffres et des Fontaines, dès le XII<sup>e</sup> siècle. Or, ces trois derniers s'appuient sur l'analyse de F. de la Place ou quelque document semblable. Le fait est certain pour Dom Leroy et Courtépée, qui renvoient à cette analyse ou en citent des extraits. Palliot paraît s'être inspiré du même document, qu'il ne pouvait guère ignorer. Paradin dut être, en général, le complaisant écho des généalogistes à procédés rétroactifs. Ici néanmoins veut-il dire plus que son contemporain Saint-Julien de Baleure, dont voici le texte : Les seigneurs de Cléron-Saffres « se disent issus des seigneurs de Fontaines-les-Dijon qui est un partage de Châtillon-sur-Seine, et maison paternelle de saint Bernard abbé de Clairvaux, instaurateur de l'ordre de Cîteaux (5). » Rien ne prouve qu'il faille interpréter autrement les expressions peu précises de Paradin.

Drées — La famille de Drées a encore de nombreux représentants, la plupart hors de Bourgogne. Elle descend de Barnuin, contemporain de Barthélemy de Som-

1. Paradin, *Annales de Bourgongne*, p. 189. — Paradin dit encore dans son ouvrage *De antiquo statu Burgundiæ*, p. 93 : « Habetis igitur Castellionei ac Saffrenses quo jure gloriari possitis, qui tam rutilum religionis solem (S. Bernardum) e vestro corpore edideritis Reipublicæ christianæ. »

2. Palliot, *Le Parlement*, 1re partie, p. 110-111.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, ms. de la Biblioth. n° 124, p. 51.

4. Courtépée, *Description du Duché de Bourgogne*, édit. 1848, III, 579. Le début de la notice sur Saffres est emprunté à l'analyse de F. de la Place.

5. S. Julien de Baleure, *Mélanges historiales*, Lyon, Benoist-Rigaud, 1589, p. 478.

bernon. Barnuin, seigneur de Drées, (1) tenait des Sombernon-Fontaines un fief à Blaisy (2) ; il figure avec eux dans le titre déjà cité de 1154 (3) et dans plusieurs autres de 1190, portant donation à Saint-Seine d'une partie des dimes de Turcey (4) ; il est, avant cette date, témoin des Sombernon, seigneurs du lieu (5). Il peut donc être parent des Sombernon, mais l'on ne voit pas qu'il aît rien de commun avec Fontaines et saint Bernard.

Marie, petite-fille de Barnuin, mariée d'abord à un Sombernon, épousa en secondes noces Gauthier de Saffres, frère d'Hervé II (6). Héritière de la seigneurie de Drées, elle la transmit aux enfants qu'elle eut de Gauthier, et ceux-ci échangèrent leur nom patronymique pour celui de Drées. Ainsi les seigneurs de Drées furent, à partir du XIII[e] siècle, une branche de la maison de Saffres. Plusieurs d'entre eux épousèrent des femmes de cette même maison. Les généalogistes qui rattachaient les Saffres à la famille de saint Bernard, ont naturellement vu dans les Drées des parents du saint abbé. Nous avons dit ce qu'il faut penser de cette opinion.

Au XVI[e] siècle, seconde moitié, Guillaume de Drées, seigneur de Gissey-le-Vieil, tige d'une branche cadette, épousa Antoinette de Rochechouart-Chandenier, petite-fille de Suzanne de Blaisy (7). Les Blaisy, on le verra dans la suite, entrent en ligne directe dans la série des

1. Drées, canton de Sombernon.

2. Blaisy, canton de Sombernon. — Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de St-Seine, charte XXXII, publiée par l'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 623.

3. Migne, col. 1421, C.

4. Turcey, canton de St-Seine-l'Abbaye. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de St-Seine, chartes XXXIII, XXXIV.

5. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 1169, Templiers, Avosne : vidimus d'une charte donnée par Godefroi, év. de Langres, et charte du duc Eudes III, datée de 1197. Voir E. Petit, II, 276; III, 359.

6. E. Petit, III, 359. — Archiv. de la Côte-d'Or, H. 533, abbaye de la Bussière, Echannay, charte de Gui, év. d'Autun, datée de 1246 ?; H. 526, même abbaye, charte de 1250 donnée par Hugues, abbé de St-Seine.

7. P. Anselme, IV. 658 et suiv. — Biblioth. de Dijon, *Mém. gén.* de Palliot, I, 158-159. Archiv. de la Côte-d'Or, titres de familles, E, 1240, 1629.

arrière-neveux de saint Bernard. La descendance de Guillaume s'y rattache donc aussi. Mais cette branche s'est éteinte avant la fin du XVII^e siècle. Elle compte parmi ses gloires Jeanne de Courcelles de Pourlans, née de Jacques de Courcelles et de Louise de Drées. Jeanne, dernière abbesse de Tart, réformatrice de son monastère, fonda la maison des Bernardines de Dijon, où elle mourut en 1651. Elle aimait à rappeler sa parenté avec le grand cistercien (1).

Fontette — En 1545, Jean de Fontette (2), seigneur du lieu et de Remilly, (3) épousa Claire d'Hallewin de Rochequin, fille de Pierre d'Hallewin et de Marguerite de Montigny. Ces Montigny, dont il sera question plus loin, tiennent en ligne directe aux Seigny-Saffres, et sont parents de saint Bernard au même titre que les Cléron.

Karandefex — Une semblable alliance réunit aussi les Karandefex à la famille de saint Bernard : en 1555, Jean de Karandefex épousa Charlotte de Montigny, et le nœud se resserra encore par le mariage de Jean-Pierre, fils de Jean et de Charlotte, avec Jeanne d'Hallewin, petite-fille de Pierre d'Hallewin et de Marguerite de Montigny.

Nous terminons ces notes préliminaires par quelques données succinctes sur les Montbard. Bien que la ligne paternelle de l'abbé de Clairvaux nous occupe seule spécialement, il y aurait peut-être une trop grande lacune dans ce travail s'il ne contenait rien au sujet de la ligne maternelle.

1. *La vie de madame de Courcelle de Pourlan*, Lyon, 1699. Voir p. 3, 4, 142, 165, 270.
2. Fontette, dépendance de St-Mesmin, canton de Vitteaux.
3. Remilly-en-Montagne, canton de Sombernon.

Deux auteurs viennent d'étudier avec soin la question, M. l'abbé Jobin (1) et M. E. Petit (2).

L'une et l'autre étude, accompagnées de tableaux généalogiques et de pièces justificatives, renferment un ensemble considérable de documents sur les Montbard (3). Malgré quelques erreurs de détail, soit dans l'analyse des titres, soit dans les inductions, ces travaux érudits sont consultés avec fruit par les chercheurs. Aussi nous en avons profité pour rédiger les notes suivantes et pour dresser un tableau généalogique, où n'entrent que des données certaines.

L'ombre plane toujours sur les origines de la maison de Montbard ; on n'est pas sorti des conjectures. M. Petit, comme Chifflet, essaie de rattacher cette famille aux comtes de Tonnerre, et, par ceux-ci, aux ducs de Bourgogne antérieurs à Robert I. Le côté neuf de l'exposition de M. Petit est que le point de suture pourrait se trouver dans la lignée des comtes de Tonnerre qui étaient en même temps comtes de Bar-sur-Seine. Toutefois, ce n'est qu'une hypothèse, à certains égards plausible.

Bernard de Montbard, aïeul de l'abbé de Clairvaux, figurait parmi les principaux barons de la cour ducale, lorsqu'elle se tenait à Châtillon ou dans le voisinage (4). Humberge, son épouse, est dite de Ricey par pure conjecture, suivant la juste remarque de M. Petit. Mais ce n'est que par conjecture non plus que l'on pourrait donner

1. *Saint Bernard et sa famille*, p. XXI-XXXVIII, XLI-XLIII.

2. *Hist. des Ducs de Bourgogne*, IV, p. 455-477.

3. On trouve aussi d'autres documents sur le même sujet dans tous les volumes de l'*Hist. des ducs de Bourgogne*, par E. Petit, et dans les deux ouvrages de M. l'abbé Jobin : *S. B. et sa famille. — Hist. de Jully-les-Nonnains.*

4. E. Petit, I, 391, 398, 426. La charte publiée, p. 398, n° 62, doit être ainsi complétée pour la liste des témoins que le duc Eudes, I, appelle « optimates meos »... » scilicet Ansericum de Insula, *Milonem filium suum, Rainaldum de Granciaco, Bernardum de Montebarro*, Rainerium senescalcum, Hugonem Gothefridum... » Les trois noms soulignés se lisent dans le texte ms. : Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Molesme, I, 5.

à Bernard plusieurs femmes. Ses enfants connus sont Alette, mère de saint Bernard ; une autre fille, mère de Robert, abbé de la Maison-Dieu ; Renard, seigneur de Montbard ; Gaudri, seigneur de Touillon, puis moine cistercien ; Milon, religieux convers du même ordre ; André, grand maître du temple. D'autres chevaliers, dits de Montbard, hommes liges des seigneurs du lieu, interviennent souvent avec eux ; mais sans qu'il y ait motif de les ranger dans la même famille.

Une charte du cartulaire de Molesme publiée par M. l'abbé Jobin, dans son ouvrage *Saint Bernard et sa famille*, mentionne un Gaudri de Touillon dont l'identité avec l'oncle de l'abbé de Clairvaux paraît tout d'abord peu admissible (1). Cependant la conférence de cette charte avec d'autres du même recueil atténue suffisamment la première impression de doute pour qu'on accepte, au moins comme probable, l'identité mise en question (2). Ainsi, la famille de Gaudri tout entière serait

1. L'abbé Jobin, *S. B. et sa famille*, 558.

2. Cette charte, non datée, rappelle deux donations successives. La première donation a pour auteur Gaudri, seigneur de Touillon, et pour objet l'église Saint-Germain de Crais, la chapelle du château de Touillon, son annexe, le presbytérat, des droits sur « la terre et les hommes de Saint-Germain », c'est-à-dire de l'église de Crais, etc. La seconde, faite par Gauthier, fils de Gaudri, a pour objet principal l'ermitage du frère Martin, situé dans le voisinage et le domaine du château de Touillon. — Le cartulaire de Molesme contient deux copies de cette charte, dont le texte varie quelque peu. Dans l'une d'elles le récit de la deuxième donation commence par ces mots : « Post mortem vero domni Gaudrici. » Cela veut dire que Gaudri dont il est question, mourut dans le siècle. Il ne s'agit donc pas de l'oncle de saint Bernard. — Faut-il s'arrêter à cette conclusion ? C'est ce qu'ont fait certains moines de Molesme au XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. La double donation leur a paru antérieure à l'abbé Gui (1111-1132), et ils ont inscrit la date 1180 dans les marges du cartulaire, vis-à-vis la charte qui fait difficulté. — Cependant, comme une seule copie présente ces mots : « Post mortem domni Gaudrici », n'est-ce pas une interpolation ? L'important est de reconnaître si les donations datent du XII<sup>e</sup> siècle plutôt que du XI<sup>e</sup>. Car alors on peut identifier Gaudri, père de Gauthier, avec Gaudri, moine de Cîteaux. — Or, les personnages cités dans la charte qui aident à en fixer l'époque : Gui de Touillon, Galon d'Eringes — lisez en effet *Galo de Aringis*. — Hugues de Montigny, n'excluent pas le XII<sup>e</sup> siècle commençant, comme le prouve la conférence avec d'autres titres. De plus, Etienne, évêque d'Autun (1112-1140), ayant acquis le château de Touillon avant le 14 mars 1116, n. st. (*cartul. de l'église d'Autun*, p. M. de Charmasse, 5), confirma aux religieux de Molesme, à la prière de

entrée en religion. Lui-même, avant son départ pour Cîteaux, aurait placé à Molesme son jeune fils nommé Lambert. Précédemment, ses deux filles avaient pris le voile. Gauthier, son fils aîné, auquel il laissa le château de Touillon, fit d'abord admettre sa mère parmi les prébendées de Molesme, et donna, dans ce but « la forêt du *Châtelot* où demeurait l'ermite Martin ». Ensuite Gauthier, épris à son tour du désir de la vie monastique, vendit le château de Touillon à Etienne, évêque d'Autun, et rejoignit son frère.

Au reste, il y a là une preuve du courant qui entraînait alors à Molesme les vocations religieuses du voisinage, et ce courant explique le rôle précis de saint Bernard dans la conversion de son oncle. Gaudri aspirait de lui-même à quitter la milice du siècle pour celle du cloître. Mais peut-être, laissé à son propre conseil, il eut mieux aimé s'abriter à l'ombre du tombeau de saint Robert. Cependant, nature austère et généreuse, dès qu'il vit son jeune neveu choisir résolument le Nouveau-Monastère, il promit de l'y accompagner. Bernard avait vu

Gui, leur abbé, la possession de ce qu'avaient donné auparavant les seigneurs dudit château, « ea quæ antecessores castri Tullionis beneficia ecclesiæ Molismensi prius concesserant, ecclesiam scilicet de *Cras* et presbyteratum, etc. » (Cartul. de Molesme, I, 112 ; E. Petit, I, 452). Ni la charte délivrée par l'évêque, ni aucun autre titre ne mentionnent une confirmation antérieure : chose étonnante, si l'on admet un premier Gaudri, seigneur de Touillon, avant l'oncle de saint Bernard, et auteur avec son fils des donations rappelées. Il semble même, à bien lire la charte de l'évêque, qu'il ratifie, quant à l'église de Crais, une concession peu ancienne, *prius tenuerant* ; car, à propos de l'église de Frolois, dont la possession est également confirmée par ce titre, on emploie une autre expression, *diu tenuerant*. L'église de Frolois avait été donnée, entre 1075-1097, par Gaudin, seigneur du dit lieu avec l'approbation immédiate de l'évêque Aganon (cartul. de Molesme, I, 61.) — Il est donc permis de présumer, avec M. l'abbé Jobin, que les mots : Post mortem, etc », sont une addition du transcripteur, qui aura mal interprété le texte original.

Le village de *Crais* ou *Cras* était le chef-lieu primitif de la paroisse dont dépendait le château de Touillon, avant que les évêques d'Autun, devenus acquéreurs de ce château, n'en eussent transformé la chapelle en église paroissiale, siège d'un archiprêtré. Crais a entièrement disparu, et aucun lieudit du territoire n'en conserve le nom. Toutefois son emplacement doit être marqué par le cimetière de Touillon, qui est ancien et hors du village. On voyait encore dans ce cimetière, il y a quelques années, une antique chapelle de Saint-Germain. Des sarcophages, des substructions, que l'on découvre alentour, sont une preuve qu'il y eût là un centre d'habitation.

de près l'abbaye de Molesme, bâtie au sein des fiefs de sa famille maternelle et gratifiée de divers biens par son aïeul : il savait que, si Molesme possédait le corps de saint Robert, l'âme du saint fondateur était restée à Cîteaux.

Le château de Touillon ne paraît pas avoir fait partie du domaine des seigneurs de Montbard : Gaudri le tenait soit par acquisition, soit du chef de sa femme. Le patrimoine de famille s'étendait surtout de Montbard aux Riceys, comprenant Planay, Verdonnet, Cestre, Fontaines-les-Sèches, Marcenay, Villedieu, Pouilly-les-Molesme (1).

On peut admettre comme certain le mariage d'André I de Montbard avec Elvide *de Montréal*. C'est en effet du domaine de Montréal que devaient provenir les biens donnés à Fontenay par Elvide, sur Vassy-lès-Pizy (2). De plus, dans les chartes de 1166 à 1200, les seigneurs de Montréal et ceux de Montbard se prêtent une mutuelle assistance qui dénote une alliance contractée alors entre les deux familles. Un petit-fils d'André reçut même le nom d'Anséric, qui revient dans chaque génération chez les Montréal. Elvide paraît dans la généalogie de cette maison : elle était sœur ainée d'Anséric, époux de Sibylle de Bourgogne (3).

1. Ce village de Pouilly, détruit depuis longemps, ne formait qu'une même paroisse avec celui de Molesme, où s'établit saint Robert. L'église de Pouilly était primitivement le chef-lieu paroissial. Voir Migne, col. 1399, B; et Archiv. de la côte-d'Or, H. 219, ms. n° 156, fol. 53 verso, où on lit cette note écrite au XVII$^e$ siècle par un moine de Molesme : « La cure de Molesme autrefois appelée *ecclesia S. Petri de Poliaco*, de Pouilly, qui était située hors de Molesme et dont on voit encore des vestiges en allant à lestang de Suri... a été depuis transférée auprès de l'abbaye dans la chapelle des domestiques, *capella famulorum*, sous le titre de Ste-Croix. » Cf. *Diction. topographique de l'Aube*.

2. Migne, col. 1468, B.

3. *Cartul. de l'Yonne*, par Quantin, II, 174, 482; E. Petit, II, 415, III, 290, 389; Migne, col. 1467, C. — Voici l'abrégé d'une copie, datée de 1739, de la charte où paraissent *André et Anséric*, fils de Bernard, seigneur d'Epoisses : « Ego *Bernardus de Montebarro, dominus Espissiae*.. notum facio.. quod ego.. dedi.. canonicis ecclesiæ S. Symphoriani Espissiæ, laudante uxore mea cum *filiis meis Andrea et Anserico*, in molendino de Montgeson tres modios bladi ad mensuram Rovrei..

Aux chartes publiées sur ce point il faut ajouter la suivante, dont M. l'abbé Jobin et M. Petit ne donnent qu'une analyse empruntée à Villevielle.

« In nomine sancte et individue Trinitatis. Noverit tam presens quam futura posteritas quod donnus *Andreas de Monbar* conquerebatur de canonicis Sancti Mauricii qui Sinemuri morantur, dicens eos tenere quasdam possessiones ad feudum suum pertinentes. Tandem donnus Andreas verpivit hanc calumniam canonicis et ecclesie Sancti Mauricii de Castro Sinemurensi, et nominatim decimationem quam habebant a domino Hugone de Turre apud Cavaniacum et si qua alia possidebant feuda ad ejus jus pertinentia, et fecit eis pacem. Hoc autem factum est ipso donno Andrea laudante et *uxore ejus Elvide* et *filiis ejus Andrea et Bernardo*. Huic rei interfuerunt et testes sunt Hurricus ejusdem ecclesie clericus, Obertus et Humbertus sacerdotes, *Ansericus de Montréal*, Ranaldus vicecomes de Tornure, Symon de Coltenge, Guillelmus de Rubeomonte. Hoc etiam factum est regnante Lodovico rege Francorum, tempore Galterii lingonensis episcopi et Hugonis ducis Burgundie et Marie matris ejus, ducisse, que ducissa rogatu predicti Andree hanc cartam sigillo suo signavit. Anno ab Incarnatione Domini M. C̄. LX̊. V̊I » 1166. — Original, Archiv. de la Côte d'Or, H. 769, Prieuré de S. Jean de Semur, Chevigny.

A partir des dernières années du XII[e] siècle les Montbard furent dits d'Epoisses (1), et ce nom nouveau pré-

Item dedi.. decimas segetum mearum.. scilicet in agro juxta spinetum subtus viam desuper, in campo Des Fourches, in campo de la Meise subtus viam et desuper.; Præterea concessi jam dictis canonicis quidquid juris habebam in terris et pratis quæ dicta ecclesia ante constitutionem eorum acquisierat.. Item dedi decem libras.. etc., etc. Præsentem paginam sigilli Helduini Lingonensis episcopi et sigilli Odonis ducis Burgundiæ et mei munimine feci corroborari.. Testes Joannes Rufinacensis (*lisez* Reigniacensis) abbas, Hugo Fontenetensis cellarius, Guillelmus Reomensis abbas, Haymo Flaviniacensis abbas, Theobaudus Reomensis decanus.., Strabo de Chastelus, Harverius de Fontanis, Gifardus de Roche, milites; Joannes de Vineis et Petrus frater ejus, Garnerus de Conromble et Bernardus, homines servientes mei. Actum est hoc apud Espissiam anno Incarnati Verbi 1203, mense martio, tertio Kalendas aprilis. » Archiv. de la Côte-d'Or, G. 465, collégiale d'Epoisses.

1. Epoisses, canton de Semur. Il faut abandonner les conjectures émises par Chifflet, Migne, col. 1471, B; 1521, D.

valut peu à peu sur leur nom patronymique. Alors en effet par une voie et pour des motifs ignorés — M. Petit croit à un échange — le château de Montbard passa aux ducs de Bourgogne, et celui d'Epoisses aux seigneurs de Montbard. Le fait remonte au delà de 1193, époque à laquelle Milon du Puiset, comte de Bar-sur-Seine, succéda à Hugues son père (1). Par une charte de l'an 1200, Milon abandonne au duc Eudes III « tout ce que les seigneurs de Montbard avaient tenu des comtes de Bar-sur-Seine ses prédécesseurs *a cruce Villæ Dei in superius* » (2). Puisque, suivant ce texte, les seigneurs de Montbard n'ont pas été tenanciers de Milon, mais de ses ancêtres, Montbard appartenait déjà au duc en 1193. L'acquisition peut dater de 1189, comme le pense M. Petit.

Mais de la même charte on tire une fausse conséquence en concluant que Milon a cédé « la mouvance de Montbard ». Cette charte se lit dans Pérard (3) avec un déficit, l'omission du mot *Villæ* (a cruce Dei in superius) ; dans D. Plancher (4) avec une leçon inexacte (a cruce villæ dictæ superius). De là en partie l'erreur. D'après le texte original, Milon renonce simplement, en faveur du duc, à sa suzeraineté sur un ou plusieurs fiefs enclavés dans le domaine des Montbard. Il serait intéressant de pouvoir relier à Bar-sur-Seine le château de Montbard ; ce serait un appui à l'opinion qui tient les ancêtres maternels de l'abbé de Clairvaux pour une branche des comtes de Bar et de Tonnerre. Mais y a-t-il un document qui classe ce château dans la mouvance de Bar-sur-Seine ?

Les Montbard ont eu pour principaux continuateurs les Mello d'Epoisses et les seigneurs de Vignes, répandus dans l'Avallonnais et le Nivernais.

1. Coutant, Histoire de Bar-sur-Seine, p. 389.
2. Archiv. de la Côte-d'Or, B. 1261.
3. Pérard, p. 272.
4. D. Plancher, tome I, pr. n° CLIV.

En expliquant l'alliance des Mello avec les Montbard, on a émis force conjectures encombrantes. Il n'y a plus lieu de tenir compte des données hypothétiques qu'on trouve dans Chifflet, et M. Petit les a justement abandonnées.

Dreux de Mello le *Jeune* — milieu du XIII[e] siècle — hérita des seigneuries d'Epoisses, de Lormes (1) et de Château-Chinon (2). Il eut Epoisses, en vertu de son mariage avec Elvide, fille unique d'André III de Montbard (3). L'époque de la conclusion du mariage doit être antérieure à la mort d'André III, 1232 ou 1233 (4). C'est d'Elvide de Montbard et non d'une autre femme que Dreux de Mello le *Jeune* dut avoir pour enfants : Dreux, seigneur de Lormes et de Château-Chinon ; Guillaume, seigneur d'Epoisses ; Isabelle, mariée à Gui de Mauvoisin, seigneur de Rosny, garde des sceaux du comte de Nevers, dans la prévôté de Moulins-Engilbert (5).

Mais comment Dreux devint-il seigneur de Lormes et de Château-Chinon ?

1. Lormes, arr. de Clamecy, Nièvre.
2. Château-Chinon, ch.-lieu d'arr., Nièvre.
3. L'abbé Jobin, *Hist. de Jully-les-N.*, p. 270, 273.
4. L'abbé Jobin, op. et loc. cit. — E. Petit, IV, p. 214, 472.
5. L'aîné des fils de Dreux de Mello le *Jeune* n'était pas encore marié en 1245 (E. Petit, IV, 351). Rien ne s'oppose donc à ce qu'il ait pu naître d'Elvide de Montbard-d'Epoisses, fille d'André III, citée en 1224 (ibid. 214), sinon comme déjà mariée, du moins comme approuvant une donation de son père. D'ailleurs, en 1245, quand on traite du futur mariage du fils aîné de Dreux le *Jeune* avec A. de Montréal, une dispense est demandée en cour de Rome, les deux fiancés étant parents au 4[e] degré. Or, on ne connaît aucune alliance des Montréal avec les ancêtres de Dreux de Mello, mais sa femme, Elvide de Montbard-Epoisses, eut pour bisaïeule Elvide de Montréal. De plus, en 1204 — suivant une analyse qui semble résumer fidèlement le titre original — Alixande de Marigny en Champagne, dame de Bourbilly, « fait vente à Guillaume de Mello, chevalier, seigneur d'Epoisses, *son cousin* » de trois villages ou hameaux, annexes d'Epoisses (Biblioth. de Dijon, *Notes de Courtépée*. VI, 234). Or Alixande de Marigny est petite nièce d'André III de Montbard, et Guillaume de Mello, fils ou petit-fils de Dreux le *Jeune*. Enfin, rien ne fait présumer que Dreux le *Jeune* n'ait épousé qu'en 2[mes] noces la fille d'André III, et ceux qui ont émis cette hypothèse, — dont il sera parlé plus loin — ont pensé que la première femme se rattachait elle-même à la maison de Montbard. En somme, il faut regarder les Mello-d'Epoisses comme les continuateurs de la ligne maternelle de saint Bernard.

PL.11 quater




TOMBE DE MARIE DE REMILLY

Au commencement du XIII[e] siècle ces deux seigneuries appartenaient à Hugues de Lormes, époux d'Elvide dont les chartes ne désignent pas la famille (1). Elvide survécut à son mari : le dernier acte de celui-ci porte la date de 1235, et le dernier d'Elvide la date de 1242 (2). Pendant sa viduité, Elvide conserve le titre de dame de Lormes, et Dreux de Mello joint alors le titre de seigneur de Château-Chinon à celui de seigneur d'Epoisses (3). Après la mort d'Elvide, Dreux réunit les trois seigneuries d'Epoisses, de Château-Chinon et de Lormes. Il y a évidemment là une succession. Or, comme on ne découvre aucun lien de consanguinité entre Hugues de Lormes et Dreux de Mello, c'est du chef des femmes qu'il faut chercher la raison de l'héritage ; ainsi Elvide, dame de Lormes, était certainement de la maison de Montbard, et, très probablement, sœur d'André III, par conséquent tante d'Elvide épouse de Dreux de Mello (4).

Néanmoins, en l'absence de document formel, nous nous abstenons d'attribuer, dans le tableau généalogique, une filiation à Elvide, dame de Lormes. (5)

Saint Bernard a écrit ces paroles : « Parmi nos connaissances et nos parents qui prend soin de nous ? Amis, proches, voisins, tous nous considèrent comme un vase brisé que l'on rejette ». Il faut ne voir qu'une hyperbole dans ce début de la lettre CXVIII qui rend hommage à la munificence d'une main étrangère. A vrai dire,

1. E. Petit, IV, 470, 473 ; *Gall. chr.* IV, Instr. col. 96.

2. E. Petit, IV, 473, 474 ; *Cartul de l'église d'Autun*, par M. de Charmasse, 162.

3. E. Petit, IV, 474 ; *Cartul. de l'Yonne*, III, p. 211, n° 467.

4. E. Petit, IV, 475. *Invent. des titres de Nevers*, col. 157, 491, 513.

5. L'historiographe Du Bouchet avait écrit à Chifflet (Migne, col. 1484) : « Certainement la terre d'Epoisses vint à Dreux de Mello.. par son mariage avec Helvis de l'Orme, qui l'avait eue de sa mère, nommée aussi Helvis. » C'était trop affirmatif pour une simple conjecture, due à l'ignorance du mariage de Dreux avec la fille d'André III de Montbard. L'archiviste Bridat, auteur de l'*Inventaire d'Epoisses*, connut le vrai mariage. Mais au lieu d'expliquer la première donnée par la seconde, il les assembla toutes deux, sans motif sérieux, semble-t-il (Biblioth. de Dijon, *Notes de Courtépée*, IV, p. 193 et suiv.).

saint Bernard ne fut pas délaissé par ceux de sa famille qui restèrent dans le siècle. Si l'abbaye de Clairvaux devait Trois-Fontaines, sa première fille, à l'amitié de Guillaume de Champeaux, elle devait Fontenay, sa deuxième fille, pour beaucoup, à l'attachement des seigneurs de Montbard (1).

Des anciennes constructions de Fontenay l'église et le cloître se voient encore presque intacts, aménagés maintenant pour les services d'une grande usine. Le cloître, construit après saint Bernard, dévie un peu de cet art sévère, né du génie cistercien, que l'on aime à personnifier dans le fondateur de Clairvaux. Mais l'église consacrée par Eugène III, offre le vrai type de la basilique cistercienne primitive (2). D'une extrême simplicité, d'une beauté mâle et robuste, elle porte bien l'empreinte de cette rigoureuse ascèse qui fut le cachet de l'institut naissant. Là, en effet, rien d'un monument élevé pour embellir une cité tranquille, *pacis ornamenta ;* mais, plutôt, je ne sais quoi de l'atelier, du magasin militaire, *belli munimenta* (3) *:* si bien qu'aujourd'hui, arrivant à Fontenay et voyant la haute cheminée accolée au vieil édifice, c'est à peine si l'on remarque une désaffectation.

On ne peut bien apprécier de pareilles églises qu'en y évoquant leurs premiers hôtes, comme on ne juge bien d'un habit que lorsque le destinataire en est revêtu. Des cénobites austères, qui livraient à leurs sens une guerre sans trêve ni merci, qui tenaient leurs paupières baissées devant le pape et les magnificences de sa cour, qui avaient fui le monde afin d'être plus près du ciel et d'y parvenir plus vite : voilà les vocations spéciales à qui servaient ces églises. Aussi voulait-on que l'aspect rigide du monument, ses grandes surfaces nues inspirassent surtout le recueillement, une sorte de terreur religieuse, plus

1. Migne, col. 1461, C, D, 1466, C ; L'abbé Jobin, *S. B. et sa famille*, 641-643.

2. Voir Viollet-le-Duc, *Diction. de l'architecture*, I, 179, 274.

3. S. Bernardi opera, Epist. II, n° 12.

favorable à la méditation. Ne convenait-il point d'ailleurs que le livre de pierre, par sa pauvreté, répétât partout la devise du moine : dépouillement et pénitence ? Et si la terre était un lieu d'exil que l'on avait hâte de quitter, éprouvait-on le besoin de tant décorer l'église elle-même, réduite à n'être plus pour ces captifs que le meilleur coin de leur prison ?

Ce puritanisme n'impliquait pas un mépris absolu des arts plastiques. Il ne pouvait prétendre à devenir la règle générale des constructions religieuses, surtout des églises cathédrales ou paroissiales, destinées aux vocations séculières, et ouvertes aux fidèles de tout rang et de tout âge. Si saint Bernard et les autres premiers pères de Cîteaux en ont voulu faire une loi universelle, il faut les blâmer. Mais l'ont-ils voulu ? Ont-ils pu le vouloir ? En prescrivant l'application de ces principes ne s'adressaient-ils pas uniquement aux monastères Bénédictins, qu'ils se proposaient de ramener à la stricte observance ?

La fondation de l'abbaye de Fontenay dut offrir à saint Bernard maintes occasions de revoir le château où était née sa mère. Une seule charte y mentionne expressément sa présence, en 1129-30. Il s'agissait d'accomplir, au profit de Molesme, un acte dont Tescelin, son père, avait jadis été constitué garant : l'abandon définitif du village de Pouilly cédé par Milon de Montbard, lors de son entrée en religion. Cette circonstance réunit pour un moment au château de Montbard Bernard II, seigneur du lieu ; Milesende, sa sœur ; Renier de la Roche, époux de Milesende ; André, frère de la B. Alette, le futur grand maître du temple ; Bernard, abbé de Clairvaux, les moines Gérard et Nivard, ses frères ; Godefroi de la Roche, naguère abbé de Fontenay, redevenu simple moine de Clairvaux ; Nivard, chevalier, frère de Godefroi. La donation de Pouilly à Molesme fut ratifiée (1).

1. L'abbé Jobin, *S. B. et sa famille*, 574. — Les autres témoins qui figurent dans cette charte, sont des vassaux : Narjold ou Norgaud de

Saint Bernard ne manqua aucune occasion de témoigner sa bienveillance à l'égard de Molesme, et parmi les motifs qu'il eut d'agir ainsi, il faut compter sans doute le souvenir de ce que cette abbaye avait fait pour Fontenay, qui lui devait son premier emplacement (1).

Montbard, neveu d'Hugues de Planay, dit ailleurs (ibid. 564) fils de Bernard de Ricey ; Eudes de Cernois (dépendance de Vic-de-Chassenay), lisez en effet Odo de *Sarneio* ; Renier de Pothières ; Hugues de Duncey (lieu disparu, près de Belan), lisez Hugo de *Deinciaco*.

1. L'abbaye de Fontenay a été construite sur un territoire dépendant du château de Touillon. Le premier emplacement fut celui de l'ermitage du frère Martin, au sein de la vallée entre Touillon et Marmagne, dans la forêt dite *Le Châtelot*, nom commun à beaucoup de climats particuliers. L'ermitage était bâti au-dessus d'une roche, d'où jaillissait une fontaine. On l'appelait vulgairement *Fontenetum*. Molesme l'avait acquis, par donation, lorsque Gaudri, oncle de saint Bernard, était entré en religion avec toute sa famille, et Etienne, évêque d'Autun, devenu propriétaire du château, en avait confirmé la possession à l'abbaye. D'où est venue la première initiative d'une fondation cistercienne en ce lieu ? Les documents ne l'indiquent pas. L'évêque Etienne députa un de ses clercs à l'abbé de Molesme pour lui demander la cession de l'ermitage avec ses dépendances, afin d'y établir une abbaye de l'institut de S. Benoit. La démarche devait avoir été concertée avec Clairvaux. Gui et ses religieux concédèrent gracieusement. « Quia vestre pie peticioni — écrivirent-ils à l'évêque — que nobis in presenti B. Marie Assumptione per clericum vestrum in nostro capitulo devote offertur, resistere nec volumus nec debemus, sancte vestre voluntati quod petitis concedimus, ut locus ille videlicet in quo frater Martinus heremita morabatur, *pro voto et desiderio vestro* abbatia fratrum regularium juxta institutionem almi Patris Benedicti viventium fiat. Ut autem et nos eorum beneficiis congaudendo remuneracionis quoque participes vobiscum inveniri mereamur, hac presenti paginula concessionem nostram firmamus.. Hoc igitur in prêdicta festivitate in commune firmavimus. Sed.. etiam locum ipsum nostre concessionis denominamus. Concedimus vobis *locum fratris Martini* cum omnibus appendiciis suis, nemus videlicet quod *Chatelun* vocatur.. » D. Plancher, I, pr. n° L. Cette charte n'est point datée, et le millésime approximatif, 1116, qu'on lit en marge dans les *Preuves* du tome I de D. Plancher, est une faute d'impression pour 1118, comme il résulte du texte de l'auteur, ibid. p. 313. Etienne remit l'ermitage à saint Bernard : « Ego Stephanus, Heduensis episcopus, et nostræ ecclesiæ conventus domno Bernardo, abbati de Claris vallibus, locum quem vulgo *Fontanetum* appelant, in abbatiam construendam dedimus.. » Migne, col. 1463, C. Gaudri et Milon furent envoyés de Clairvaux, pour préparer l'installation des moines — ibid. col. 1461, D. — communément fixée par les tables cisterciennes au 29 octobre 1119. Janauschek, *Orig. cist.* p. 8. Godefroi de la Roche fut le premier abbé. Au bout de quelque temps, les religieux, se trouvant trop à l'étroit, reportèrent les constructions à plat dans la vallée et un peu plus en aval du ruisseau, dans un lieu concédé par l'évêque Etienne. D. Plancher, I, pr. n° LIX et LXIV. C'est l'endroit où l'on voit aujourd'hui les restes de l'abbaye.

1065-1105 (Migne, col. 1399) — *Bernard I*, seigneur de Montbard. — *Humberge.*

*Alette*, mère de S. BERNARD. — *Tescelin le Saure*, seigneur de Fontaines-lès-Dijon.

X, mère de *Robert*, abbé de la Maison-Dieu (Cher). — X. (Migne, col. 537, D.)

1105-1120 — *Renard*, seigneur Montbard. — *Aenor*, remariée 1125 à *Gauthie la Roche*, religi à Jully le 28 1129 n. st. (*Hist. de Jully-les-N.*, 208 ; *S. et sa famille*, 570 ; Mi col. 1461, D.)

av. 1129 — *Bernard II*, seigneur de Montbard. — X (*Hist, de Jully-les-N.*, 208 ; *S. B. et sa famille*, 570, 574.)

*Milesende* dite *Comte* — *Renier de la Roche.* (Migne, col. 1463, 1466, C ; *S. B. et sa mille*, 570, 574.)

av. 1142 1166 — *André I*, seign. de Montbard. — .... *Elvide de Montréal.* (E. Petit, II, 246 ; Migne, col. 1466, C.)

av. 1179 1189 — *André II*, seign. de Montbard. — .... *Mabille d'Arcy-sur-Cure*, remariée en 1196 à *Barthélemy de Polisy.* (*S. B. et sa famille*, 619, 6 *Cartul. de l'Yonne*, II, *Reomaus*, 230.)

*Elvide de Montbard* — *Hugues de Lormes*

1213 1232 — *André III*, fils de Bernard III et, comme son père, seigneur d'Epoisses. (E. Petit, IV, 214, 470-472.) — *Hugotte.*

*Ansérie.*

.... 1237 1249 — *Elvide d'Epoisses.* — *Dreux de Mello, le Jeune*, seign. d'Epoisses, de Château-Chi et de Lormes. (*Hist. de Jully-les-N.*, 2 E. Petit, IV, 473-476.)

**Domaines :** Montbard, Les Riceys et dépendances : Lannes ; Pouilly-lès-Molesme (lieu détruit sur le finage actuel de Molesme) et dépendances : La Mazière ; Villedieu, Marcennay, Fontaines-les-Sèches, Cestres, Verdonnet, Planay, Montfort, Chevigny-lès-Semur, Vassy près Pizy, Corsaint, Epoisses, Vignes.

*Gaudri*, seigneur de Touillon, religieux cistercien.

*Milon*, religieux cistercien.

*André*, grand maître du Temple.
(Migne, col. 310, A ; *S. B. et sa famille*, 607, 609.)

*Milon*, inhumé au Puits d'Orbe, av. 1129.
(*S. B. et sa famille*, 570 ; *Hist. de Jully-les-N.*, 208.)

*Etienne*, archidiacre de Langres, 1147.
(*S. B. et sa famille*, 575 ; Cartul. de Molesme, II, 42, charte de 1147, édit. *Cartul. de l'Yonne*, I, 424.)

1196
1210
....
*Bernard III*, seign. d'Epoisses.
(Migne, col. 1468, B, 1474, A ; E. Petit, IV, 469.)
*Aremburge.*

*Aenor.* (*Gall. chr.* XII, col. 300 ; *S. B. et sa famille*, 431 ; E. Petit, IV, 467.)
*Bouchard de Seignelay.*
De ce mariage sont nés *Guillaume*, év. d'Auxerre 1207-1220, puis de Paris, 1220-1223, et *Manassès*, év. d'Orléans, 1207-1221.

*Jean*, dit *de Vignes*, seign. de Vignes, Chevigny-l.-Semur.
*Marguerite.*
(E. Petit, IV, 234, 473.)

*Bernard*, seign. de Vic-de-Chassenay.
(E. Petit, IV, 472.)

*Gui*, chanoine de Langres.



§ 1.

## LES SOMBERNON-FONTAINES

La famille qui tenait Sombernon au commencement du XII[e] siècle, avait des racines ou des attaches à Salmaise et à Blaisy, importants châteaux, alors divisés entre plusieurs possesseurs. A Salmaise on remarquait Milon de Frolois, qui avait épousé Marguerite de Châtillon, fille d'Aymon le Roux et parente de saint Bernard.

Garnier, seigneur de Sombernon, avait pour frère Barthélemy ; on ne peut lui en assigner d'autre avec certitude. Ils étaient fils de Gui (1), mort vers l'an 1100.

Barthélemy épousa une petite-fille de Tescelin le Saure, qui lui apporta en dot Fontaines-lès-Dijon. Ainsi l'atteste une tradition bien établie et appuyée de raisons solides. Voici la série des témoignages avec les raisons qui les corroborent.

Vers la fin du XV[e] siècle, la maison de Cléron et plusieurs autres s'allièrent aux descendants des Marey-Fontaines. De ce chef elles prirent le titre de parents de

1. E. Petit, III, p. 496.

saint Bernard, qu'elles réputèrent la plus précieuse part de leur héritage.

Cette parenté, Bernard de Marey, fils de Guillaume et de Marie de Saulx, l'avait fait valoir dans son testament de 1463, où, parlant de la famille de saint Bernard et de la seigneurie de Fontaines, « d'icelle seigneurie et *ligne*, dit-il, je suis issu et descendu ». (1)

Un peu avant le mariage de Guillaume de Marey et de Marie de Saulx, une cousine de celle-ci, Agnès de Saulx-Fontaines, dame de Ruffey-lès-Dijon, s'était unie à Henri Petit-Jean de Trouhans. Il y eut alliance entre leur descendance et les Chissey-Buffard, de Franche-Comté. Or les Chissey se sont fait gloire d'être de la famille de saint Bernard (2).

Ainsi les familles alliées à la maison de Saulx-Fontaines, immédiatement ou médiatement, croyaient en avoir reçu le sang de saint Bernard.

Les Saulx-Fontaines eux-mêmes ont revendiqué l'honneur de cette parenté. Au milieu du XIII^e^ siècle, Etienne de Bourbon vint à Fontaines, attiré par le grand souvenir de ce village. Là, suivant son récit, il s'entretint avec le seigneur du lieu, nommé Calon, qu'il appelle arrière-neveu, *pronepos*, de l'abbé de Clairvaux (3). C'était Calon de Saulx. Il faut se défier des anecdotes d'Etienne de Bourbon. Mais il n'y a, certes, rien d'anecdotique dans l'appellation précédente, et en ce point Etienne doit être tenu pour un écho fidèle des traditions de la maison de Saulx. Ainsi encore la branche de cette maison qui posséda Fontaines aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, se disait continuatrice de la lignée de Tescelin.

Auparavant Fontaines était aux mains des Sombernon. Les documents n'affirment pas d'une manière aussi

1. Migne, col. 1454, C.
2. *Gall. chr.* IV, col. 848 et suiv., n^os^ XX, XXI. — *Journal des saints de l'ordre de Citeaux*, p. 99, 143, 250, 499.
3. Migne, col. 968, B. — *Anecdotes historiques d'Etienne de Bourbon*, p. A. Lecoy de la Marche, Paris, 1877, p. 29.

expresse la parenté de ceux-ci avec l'abbé de Clairvaux ; mais ils en fournissent la preuve certaine. D'abord, si les Marey et les de Saulx, leurs prédécesseurs, tiennent en ligne directe à Tescelin, c'est que Belote de Sombernon, qui porta la seigneurie de Fontaines à Guillaume de Saulx, était petite-nièce de saint Bernard. Cette assertion est renfermée dans les témoignages qui précèdent.

De plus, l'abbaye de Prâlon possédait la grange de Changey, bâtie à un quart de lieue de Fontaines, dans le domaine du château. Suivant la tradition des religieuses, cette grange leur avait été donnée par les seigneurs de Fontaines « pour l'assignal d'une sœur de saint Bernard lors abbesse en leur monastère (1). » Chifflet, avec beaucoup de vraisemblance, voit dans cette sœur de saint Bernard, l'épouse de Gui, qui a pu passer de Larrey à Prâlon. Mais peu importe, le fait essentiel ici impliqué est la parenté des Sombernon-Fontaines avec saint Bernard, car la donation eut certainement pour auteur Barthélemy de Sombernon ou ses fils (2). Cette attestation aurait plus de valeur assurément, si, au lieu de la relever sur un titre du XV^e^-XVI^e^ siècle, on la lisait dans une charte du XII^e^.

Mais voici un indice absolument sûr. Les enfants de Barthélemy de Sombernon reçurent les noms de Calon, *Tescelin le Saure II*, *Nivard*, *Gérard*. Cette réapparition, dans les trois derniers, des noms portés par le père et les frères de saint Bernard est une preuve convaincante du mariage de Barthélemy avec une petite-fille de Tescelin. Quiconque s'est livré à des recherches généalogiques admettra sans hésiter cette conclusion. Au reste Barthélemy paraît en relation avec saint Bernard lui-même, à la fondation de Prâlon (3), et, en d'autres circonstances,

1. Migne, col. 1408, A.
2. Cette donation fut en effet confirmée, l'an 1230, par Garnier de Fontaines, petit-fils de Barthélemy. Migne, col. 1424, D.
3. Migne, col. 1409, B.

avec des parents du saint abbé, Guillaume et Gérard de Châtillon (1).

Tout se réunit donc pour appuyer la tradition, aucun doute n'est possible, Barthélemy de Sombernon fut, par alliance, arrière-neveu de l'abbé de Clairvaux.

Gui, frère de saint Bernard, a laissé de son mariage plusieurs filles. On ne connait pas de postérité à Hombeline. Dès lors on présume à bon droit que l'héritière de Fontaines était fille de Gui.

L'époque du mariage ne saurait être précisée : les filles de Gui furent nubiles vers 1120-1125.

Barthélemy de Sombernon figure sous le nom de Barthélemy de Fontaines, dans une charte où le duc Hugues II mort en 1142 fait une donation à l'abbaye de Tart (2). Parmi les religieuses de cette abbaye se trouvait probablement alors Adeline, sœur de la dame de Fontaines. Adeline, en effet, fille de Gui, devint abbesse de Poulangy, vers 1150, lorsque ce monastère adopta la règle cistercienne et s'affilia à celui de Tart. Vraisemblablement la nièce de saint Bernard avait dû se former aux observances nouvelles dans l'abbaye-mère. Elle fut, comme on sait, une fervente émule de son oncle, et sa cousine, Asceline, issue des La Ferté-sur-Aube, vint avec sa mère se placer sous sa conduite.

Barthélemy de Sombernon paraît jusqu'en 1154. Il fut donc seigneur de Fontaines tant que vécut saint Bernard.

Une charte de Molesme nous a montré l'abbé de Clairvaux de retour au château de Montbard. Aucun document ne le fait réapparaître à Fontaines, sinon le récit légendaire d'Etienne de Bourbon sur la conversion de Tescelin, dont il faut retenir, peut-être, que saint Ber-

1. Voir précédemment, p. 21.
2. Migne, col. 1411, A.

nard, poussé par l'amour filial et son ardent prosélytisme, sera venu voir son père au château natal, afin de l'entraîner dans sa solitude.

Maintes fois cependant le saint religieux passa au pied de la colline de Fontaines. La tenue annuelle à Cîteaux des chapitres généraux de l'ordre, diverses circonstances qui l'amenèrent à Dijon, lui offrirent l'occasion de reporter ses regards sur le lieu de sa naissance, et d'avoir plus présents à la pensée les hôtes du château paternel, qui égalaient sans doute leur vénération et leur amour à la sainteté et à la renommée du grand moine.

En 1126 très probablement, il était à Dijon, avec son frère Gérard, témoin de l'entrée d'Aremburge, fille du duc de Bourgogne, au monastère de Larrey (1). Avant 1129, dans le même monastère, il donna le voile à Ermengarde d'Anjou, veuve d'Alain de Bretagne (2). Les lettres

1. Chifflet, *Opuscula Quatuor*, p. 176. — L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 572. Voir Archives de la Côte-d'Or, H. 24, layette S. Germain de Larrey, titre original.

La lettre CXXI de saint Bernard à la duchesse Mathilde aide peut-être à fixer l'époque de l'entrée d'Aremburge à Larrey. Cette recommandation finale « erogate vestrum frumentum pauperibus Christi » sent bien une allusion à la famine de 1127, et ce qui précède « ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis », fait songer au temps du carême, pendant lequel le fléau sévissait cruellement. Or, au début de la lettre, l'abbé de Clairvaux parle de son dernier voyage à Dijon « dudum Divione cum essem ». Ce voyage pouvait remonter à l'année précédente, et avoir été accompli pour la circonstance dont nous essayons de préciser la date. D'autre part saint Bernard aura-t-il quitté Clairvaux dans l'été ou l'automne de 1127, malade comme il le fut durant la saison qui précéda le concile de Troyes, ouvert le 14 janvier 1128 ? Voir les lettres XXI et XC. Enfin la présence d'Herbert, abbé de Saint-Etienne, installé le 29 mars 1125, et d'Hugues-Béraud, abbé de Saint-Bénigne, dont le gouvernement cessa en 1129, exige qu'on cherche entre ces deux dates.

Une charte publiée dans Pérard, p. 183, pourrait ici induire en erreur. Elle introduit simultanément Pierre, abbé de Saint-Bénigne, successeur d'Hugues-Béraud, et l'évêque Jocerand, mort le 17 avril 1726. Mais en lisant attentivement cette charte, on reconnait que le nom de Jocerand s'y est glissé par interpolation. Hugues-Béraud va jusqu'en 1129. L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 576, publie une Bulle adressée à Hugues-Béraud, de 1129 n. st. comme le prouve l'indiction.

2. L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 578.

Dans la lettre CXVII, saint Bernard dit à Ermengarde, alors religieuse à Larrey, qu'elle a généreusement renoncé au bonheur de vivre dans son pays, près de son frère et de son fils, « fratris, filii patriaeque destituta solatio ». Il lui avait donc donné le voile avant 1129, année où son frère Foulques d'Anjou, dit le Jeune, passa en Terre sainte, et épousa Mélisende, fille de Beaudoin II, auquel il succéda en 1131 comme roi de Jérusalem.

du saint à Ermengarde prouvent qu'il venait avec plaisir dans cette maison où des âmes l'intéressaient particulièrement. L'épouse de Gui s'y était retirée, en quittant le château de Fontaines. Larrey d'ailleurs relevait de Saint-Bénigne, et l'abbé de Clairvaux avait des sympathies profondes pour la vieille abbaye dijonnaise. Suivant la remarque d'Albéric, une circonstance le liait intimement à Saint-Bénigne, et l'invitait à y demander l'hospitalité, quand il séjournait à Dijon : il retrouvait dans l'église la tombe de sa mère. (1) L'abbé de Saint-Bénigne, Hugues-Beraud, (1124-1129), était pour saint Bernard un ami (2). En 1129, le saint abbé, de passage à Dijon, fut mêlé comme pacificateur aux débats survenus entre les abbayes de Saint-Etienne et de Saint-Seine (3). En 1130, Albéric nous le montre à Saint-Bénigne, et raconte un fait merveilleux : saint Bernard, pendant la nuit, aurait entendu les anges chanter dans l'église le *Salve Regina* (4). Un peu plus tard, on le trouve encore à Dijon témoin avec son frère Gérard pour des parents de leur ligne maternelle, qui ratifiaient diverses donations en faveur de l'abbaye de Reigny (5).

Si les relations que le saint a pu avoir avec ses arrière-neveux à Fontaines même, sont restées inconnues, on ne le trouve pas cependant sans aucun rapport avec eux. Les seigneurs de Sombernon, après avoir fondé La Bussière, monastère d'hommes de la filiation de Cîteaux, établirent à Prâlon un monastère de femmes, dépendant de Saint-Bénigne, qui avait des prieurés dans le voisinage, à Sombernon et à Mesmont. Saint Bernard et l'évê-

1. *Mon. SS.* t. XXIII, p. 828, ad an. 1130. « Quam abbatiam, écrit Albéric, semper dilexit, eo quod mater sua ibi sit sepulta ».

2. Voir *Saint Bernard*, p. le Dr Hutter, p. 214, Lettre VIII. Cette lettre fut écrite à la fin de l'année 1127, puisque l'abbé de Clairvaux y parle de sa maladie.

3. L'abbé Fyot, *Histoire de Saint-Etienne*, Preuves, p. 87 et suiv.

4. Mon. SS. T. XXIII, p. 828. — Migne, col. 932.

5. E. Petit, II, p. 223.

que de Langres, Godefroi, intervinrent en personne pour cette nouvelle fondation. Elle eut pour auteurs Garnier, seigneur de Sombernon; ses fils, Hervé et Gui; Barthélemy, frère de Garnier, seigneur de Fontaines ; enfin deux de leurs parents, Garnier d'Agey et Gui Garreau, celui-ci probablement seigneur de Saint-Victor (1). Prâlon commença après 1138, date de l'intronisation de l'évêque Godefroi, et avant le milieu de l'année 1146, époque de la mort de Garnier de Sombernon (2).

Saint Bernard fut en relation très intime avec ce monastère, et nulle abbaye bénédictine ne lui a gardé plus fidèle souvenir. Les religieuses croyaient avoir eu pour abbesse, en leurs débuts, une de ses proches parentes, sa sœur, disaient-elles. L'épouse de Gui, en effet, a pu être envoyée de Larrey à Prâlon, un peu après 1145. On conserva comme des reliques, dans ce couvent, un calice et des ornements sacerdotaux dont s'était servi saint Bernard en y célébrant les divins mystères. Sa fête y fut toujours solennisée avec beaucoup d'éclat. Jusqu'à la fin, il fut « regardé comme instituteur et second patron du monastère ». La disparition de l'abbaye n'a pas éteint chez les habitants du village ce culte traditionnel. Une fontaine du pays, appelée fontaine de saint Bernard, est aujourd'hui encore réputée miraculeuse, et le 20 août, les fidèles, agenouillés à la Table sainte, boivent avec dévotion l'eau de cette source que le prêtre leur présente.

La prédication de la croisade n'eut-elle pas quelque retentissement à Fontaines ? Barthélemy de Sombernon ne suivit-il pas en Orient l'évêque Godefroy, Renier de la Roche, Jobert de la Ferté et d'autres parents de l'abbé de Clairvaux ? Les deux neveux de Barthélemy, Hervé et Gui de Sombernon, prirent la croix. Hervé succomba dans l'expédition et Gui revit seul le toit paternel. Au

1. Migne, col. 1409, B.
2. E. Petit III, 496.

moment du départ, lorsque les croisés de nos régions, se rendant au point de ralliement, s'arrêtèrent en passant à Langres, un accord fut conclu dans cette ville entre Hervé et l'abbé de Saint-Seine, au sujet des possessions de l'abbaye à Saint-Mesmin. Approbation fut donnée par Gui, frère d'Hervé ; par leur oncle, *patruus*, c'est-à-dire Barthélemy de Sombernon, désigné nommément à la fin de la charte qui contient ces détails ; enfin par un neveu d'Hervé. A cet acte assistaient aussi Garnier d'Agey, Gui-Garreau déjà vus à la fondation de Prâlon ; Guillaume de Marigny-sur-Ouche, connétable du duc de Bourgogne. Tous ces chevaliers marchèrent-ils contre les infidèles ? La charte l'insinue, sans l'affirmer pour chacun d'une manière catégorique. (1)

Avant de se mettre en route, les croisés du même sang que saint Bernard aimaient à se munir d'une lettre du saint abbé. Celui-ci cédait volontiers à ce désir, et recommandait ses parents à la bienveillance des rois de Jérusalem. Nouveau trait qui prouve la vivacité des affections de famille dans l'âme tendre de l'austère cistercien (2).

Le 20 août 1153 saint Bernard mourait dans sa solitude de Clairvaux. Vingt années plus tard il était canonisé. Quelles impressions de deuil d'abord, de joie ensuite ces événements produisirent-ils au château de Fontaines et dans les monastères voisins où le souvenir du saint était si fidèlement gardé ? Tout cela reste enseveli dans l'ombre et le silence.

Le nom de Barthélemy de Sombernon est inscrit dans les cartulaires des abbayes de Tart, Saint-Etienne, La Bussière, Prâlon, Saint-Seine, Fontenay, Clairvaux. Deux seulement de ces monastères furent l'objet de ses libéralités : La Bussière et Prâlon (3). Mais aucun

1. E. Petit, ibid.
2. Lettre CCVI.
3. Migne, col. 1420, D ; 1422, B.

PL. 12



TOMBE DE GUILLAUME DE FONTAINES

titre ne lui reproche, comme à beaucoup de seigneurs de l'époque, voire même à son frère et à ses neveux, quelque méfait à l'égard des églises. Il amodia des chanoines de Saint-Etienne un journal de terre en friche, situé à Fontaines, devant la porte du château, moyennant une rente annuelle, dont l'échéance fut fixée au premier septembre, fête de saint Ambrosinien, « in Kalendis septembris, die natali sancti Ambrosiniani, qui ibidem colitur » (1). On le rencontre quelquefois à la suite du duc de Bourgogne, son suzerain.

Barthélemy eut pour fils Calon, Tescelin le Saure II, Gérard dit le Breton. Les chartes l'attestent formellement. Nivard, abbé de Saint-Seine puis de Saint-Bénigne, doit être compté aussi parmi ses fils. En effet, Nivard était oncle, *avunculus*, des enfants de Tescelin le Saure II, et voici ce qui permet de préciser le sens du mot. Dans plusieurs chartes de l'abbaye de Saint-Seine, datées de 1190 ou environ, paraît un personnage du nom de Gérard, assurément le même : c'est Gérard le Breton, plusieurs fois désigné par son surnom, « Girardus Brito » ou en langue romane, « Gérard li Brez ». Or dans une de ces chartes, Gérard est déterminé par ce qualificatif « frère de l'abbé (Nivard) », *Girardus*, *miles*, *frater abbatis* (2). Dès lors Nivard est fils de Barthélemy de Sombernon et de la nièce de saint Bernard.

Barthélemy eut aussi une fille mariée à Osmond, seigneur de Venarey, comme il résulte des faits suivants. Le fils d'Osmond, Gui, seigneur de Venarey lui-même,

1. Migne, col. 1417, D.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Saint-Seine, chartes XXXII, XXXIII, XXXIV. — L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 623-627, 629.

Dans la langue française actuelle, le surnom de Gérard doit se traduire par « Le Breton ». Les variantes sous lesquelles il paraît, « Bret, Brez, Broz » et « Brito, Breto » ne sont que des formes différentes, celles-ci latines, celles-là romanes, d'un seul et même mot qui signifie Breton. Le mot latin exact est « Brito » ou « Britto », suivant une orthographe autorisée par les classiques et le poète Ausone. La forme romane correcte est « Bret », dont le féminin « Brette » est resté longtemps dans la langue usuelle. « Nous vîmes une basse brette », dit quelque part Mme de Sévigné. *Note de M. l'abbé Bourlier.*

est appelé neveu de Gérard le Breton, qu'il assiste et approuve dans ses actes (1) ; il hérite de quelques biens provenant des Sombernon (2) ; enfin il figure comme témoin approbateur avec tous les enfants de Tescelin le Saure II, dans une donation faite par l'aîné de ceux-ci à Saint-Seine (3). Ces raisons sont concluantes. Un point cependant voudrait être éclairci. L'épouse d'Osmond est-elle née de la nièce de saint Bernard, ou d'une autre femme que Barthélemy aurait eue auparavant ? Gui de Venarey n'intervient pas en effet dans les actes relatifs à Fontaines.

L'héritage des enfants de Barthélemy comprenait, avec Fontaines, hoirie de leur mère, le patrimoine de leur père à Sombernon, à Blaisy, etc. La maison de Sombernon avait des possessions dans toute la région qui s'étendait de Malain et Blaisy à Salmaise. On verra tout à l'heure Garnier, fils de Tescelin le Saure II, avec le titre de seigneur de Blaisy en partie. Ce titre lui venait de son aïeul, car ses dispositions par rapport à la terre de Blaisy sont approuvées de Gui de Venarey, son cousin.

Fontaines semble avoir été partagé entre les trois frères Calon, Tescelin et Gérard, le premier gardant la suzeraineté.

Calon conserva donc le titre de seigneur de Fontaines ; Tescelin dut avoir celui de seigneur de Blaisy ; Gérard prit celui d'Asnières-en-Montagne, terre qu'il possédait du chef de sa femme, Marguerite.

Sans les chartes des abbayes, les noms mêmes de ces chevaliers seraient inconnus.

1. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 1018, abbaye de Prâlon, charte de 1210 ; H, 570, abbaye de Fontenay, ch. de 1202 ; cartul. de Saint-Seine, ch. XXXII. — Migne, col. 1423, A. — L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 631.

2. Migne, col. 1422, D.

3. Cartul. de Saint-Seine, ch. XXXII. — L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 623.

Calon de Fontaines, en 1154, assiste et approuve Barthélemy, son père, donnant à Prâlon la terre de Corcelotte (1). En 1164, à Dijon, en présence de la duchesse Marie et du jeune duc Hugues III, il est témoin d'une concession faite à Cîteaux par son cousin Gui de Sombernon (2). Vers 1180, se voyant sur le point de mourir, il lègue sa terre de Mesmont aux moines de Saint-Bénigne, par acte passé à Fontaines, en la maison du chapelain Vivien (3). Il avait fait quelque tort à ces religieux, mais peu considérable, surtout bien réparé, et son obit fut ainsi marqué au Nécrologe : « XVI Kalendas septembris — 19 août — obiit Calo, dominus de Fontanis, *noster amicus*, qui dedit nobis partem suam de Magnomonte » (4).

La charte qui atteste ce legs nomme l'épouse de Calon « Aalaiz », mais n'indique pas sa famille.

Calon laissa une fille unique, Belote, qui épousa Guillaume le Roux de la maison de Saulx. Ce fut l'origine de la branche des Saulx-Fontaines, objet du § 4.

L'existence de Tescelin II est entièrement effacée. Il figure seulement dans l'acte de 1154, et dans celui de son frère Calon, cédant Mesmont à Saint-Bénigne. En cette dernière circonstance, il était accompagné de ses deux fils, Garnier et Barthélemy. Il eut aussi deux filles, Pétronille et Gertrude (5). Il mourut avant 1190. Sa postérité se propagea sous le nom de Blaisy.

Nature plus ardente, plus aventureuse, comme semble l'indiquer son surnom, Gérard le Breton survécut à ses frères. Il existait encore en 1210. Il paraît pour la pre-

1. Migne, col. 1420-1421.
2. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Cîteaux, n° 106, fol. 54 verso. — Duchesne, *Hist. de Vergy*, Preuves, p. 139.
3. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 70, abbaye de S.-Bénigne, Mesmont, layette Infirmier. — L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 621.
4. Migne, col. 1450, D.
5. L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 623.

mière fois dans l'acte de 1164. Témoin assidu, l'an 1190, des chartes délivrées en faveur de Saint-Seine, il a peut-être suivi en Terre-Sainte son frère, l'abbé Nivard, qui s'y rendit sur la fin de la Croisade. Il fit du bien et du mal aux églises, mais surtout du bien. Son père avait abandonné à La Bussière le droit de pâture sur tout le finage de La Chaleur, Vieil-Moulin, Geligny. Gérard refusa d'abord aux religieux la jouissance de ce droit, mais ensuite il ratifia la donation paternelle, demanda et obtint l'absolution. En définitive, bienfaiteur de La Bussière, il le fut aussi de Prâlon, de Fontenay (1), du Puits d'Orbe (2), de Jully (3). On ne lui connaît pas de postérité. La part qu'il avait pu avoir du château et de la seigneurie de Fontaines, revint à sa nièce, Belote, épouse de Guillaume de Saulx.

Nivard, abbé de Saint-Seine et de Saint-Bénigne, est le personnage le plus saillant de cette génération. Encore

1. Avant la donation de 1202, dont la charte a été signalée, Gérard le Breton avait donné à Fontenay quelques biens situés à Fain-les-Montbard, comme on le voit au cartul. de l'abbaye, n° 201, 37 recto, 2me partie du vol. — Archiv. de la Côte-d'Or. La charte est datée de 1195, mais le don fait par Gérard remonte un peu plus haut. Voici le texte de cette charte :

« Ego Odo, archipresbyter Tullionis, notum facio tam futuris quam præsentibus quod Tescelinus de Nojent et frater ejus Guido quittaverunt ecclesiæ Fontenetensi in manu Huberti abbatis, quidquid calumpniabant ei *apud Fanium ex dono Girardi Britonis*, hoc tantum excepto quod duo homines quos eadem ecclesia apud Fanium possidebat prædicto Tescelino concessi sunt tantum in vita sua et unum mansum similiter tantum in vita sua. Hujus rei testes sunt Bernardus de Grinione, Andreas de Buxi, Hugo de Quinciaco, monachi ; Symon et Sauvegius, conversi ; Hugo, presbyter de Buxi. Quod totum ut ratum habeatur in posterum sigilli mei impressione confirmavi. Anno ab incarnatione Domini M. C. XC. V. »

Les fréquentes relations de Tescelin de Nogent avec Gérard le Breton, seigneur d'Asnières, prouvent qu'il s'agit de celui-ci dans cette charte. On ne voit d'ailleurs à cette époque dans la région de Montbard aucun autre Gérard le Breton. Voir Migne, col. 1422, C. — L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 631.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 1026, abbaye du Puits d'Orbe, charte de 1205, vidimus de 1362.

3. L'abbé Jobin, *Hist. de Jully-les-Nonnains*, p. 243. — *Cartul. de l'Yonne*, par Quantin, II, p. 400.

ne pourrait-on esquisser sûrement son caractère, vu l'insuffisance des détails de sa trop courte histoire. Il gouverna Saint-Seine de 1186 à 1204. Le 2 novembre 1190, il forma avec Pierre de Grancey, abbé de Saint-Bénigne, et Ponce, abbé de Bèze, une association spirituelle pour la célébration d'offices et d'anniversaires communs dans les trois abbayes. « Ces associations, dit M. Chabeuf, étaient fréquentes au moyen-âge et fort étendues ; on conserve encore quelques uns de ces parchemins que l'on portait d'église en église, et qui revenaient au point de départ chargés d'acceptations. Deux de ces curieux monuments, dits *Rouleaux des morts*, existent encore aux Archives départementales de la Côte-d'Or, mais nous n'avons trouvé aucune trace, dans les documents, de l'association sans doute plus étroite, qui réunit dans une communauté morale trois des quatre abbayes mérovingiennes du diocèse de Langres (1). » Nivard fit aussi un réglement pour la célébration plus solennelle, le samedi, de l'office journalier de la Sainte-Vierge. Avant et après son voyage en Palestine, il se montra administrateur zélé des biens de l'abbaye, et ne connut pas les faiblesses du népotisme. Si quelqu'un de ses parents violait les droits des moines, l'injustice n'était point tolérée. Ainsi Gauthier de Sombernon, fils et successeur de Gui, cousin de l'abbé, ayant à se reprocher quelques torts de ce genre, fut mis en demeure de les réparer, et, selon l'usage du temps, il vint au chapitre demander et recevoir l'absolution, l'an 1194. Gauthier, du reste, ne fut pas récidif, et plusieurs chartes subséquentes relatent ses bienfaits envers l'abbaye (2).

A une si grande distance, avec des idées et des mœurs si différentes, nous avons peine à apprécier équitable-

1. *Monographie historique et descriptive de l'église de Saint-Seine-l'abbaye*, Mém. de la com. des Antiquités de la Côte-d'Or, an. 1884-85, p. 139.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Saint-Seine, ch. XLVI, XLVII, L, LIII. — E. Petit, III, p. 332, 375.

ment ces faits. Il faut cependant se rappeler des considérations fort justes. En maintenant haut et ferme les droits des églises, les abbés étaient mus par d'autres sentiments que la fierté et l'amour du privilège, et si, à certaine époque, ces défauts se sont trop souvent mêlés aux sentiments légitimes, ce ne saurait être une loi universelle. Rien n'indique que Nivard y ait cédé. Mais, plutôt, il défendait en conscience une cause à plus d'un titre sacrée. Il s'agissait de biens destinés à la religion et placés sous sa garde. L'antiquité, même païenne, a toujours eu pour cette sorte de biens un respect profond. Ce n'était pas seulement le patrimoine des religieux, mais encore celui des pauvres nourris par l'abbaye, des voyageurs qui y recevaient l'hospitalité, de toutes les infortunes qui trouvaient dans ces asiles secours et protection. Beaucoup de monastères, même aux plus mauvais jours de leur histoire — ce fut le fait de Saint-Seine — sont demeurés fidèles à la distribution des aumônes, à la loi de l'hospitalité. Comme si Dieu, pour honorer jusque dans leurs fils dégénérés la sainteté des fondateurs, avait voulu rendre ineffaçable en ces instituts l'empreinte chrétienne par excellence, la charité. D'autre part, les seigneurs, les princes eux-mêmes qui, au dire de saint Bernard, s'abandonnaient à des excès sans nom, *incredibilem exercent malitiam*, ont-ils toujours su racheter par quelque bienfait envers leurs semblables leurs défaillances ou leurs crimes ?

Nivard reçut de son neveu, Garnier de Fontaines, fils aîné de Tescelin II, une donation sur Blaisy, Pasques et Turcey (1).

Abbé de Saint-Bénigne de 1204 à 1206, année où il démissionna, son gouvernement eut ici trop peu de durée pour être marqué par des actes importants.

Il vivait encore en 1213. Son obit est inscrit au Nécrologe de Saint-Bénigne le VI des calendes de mai, 26

1. L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 623.

avril. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Seine, où l'on voyait encore sa tombe du temps de Palliot. Elle portait « deux crosses en pal aux volutes adossées et cette inscription : HIC DIVIONENSIS ABBAS FUIT ET SEQUANICUS (1). »

Osmond de Venarey, gendre de Barthélemy de Sombernon, cité comme témoin dans les cartulaires de Fontenay et d'Auberive, comme bienfaiteur dans celui d'Oigny, fonda en cette dernière abbaye son anniversaire et celui de ses parents (2). Les droits cédés par lui aux religieux étaient assis sur Venarey, Les Laumes et Billy-lès-Chanceaux. Osmond tenait aux Grignon par origine ou par alliance. Il n'avait qu'une partie de la seigneurie de Venarey, alors divisée, et il était homme lige de Mathilde, comtesse de Nevers, à qui appartenait le château ducal de Grignon. Il comparait dans les actes de 1135 à 1187, et mourut avant 1195.

Gui de Venarey, son fils et successeur, cité déjà dans la deuxième grande charte de Fontenay, par conséquent avant 1154, vécut jusque vers 1218. Il est peu de personnages qui apparaissent plus souvent que lui dans les chartes de l'époque, tantôt à la suite de la comtesse Mathilde, tantôt avec ses parents les Sombernon, les Grignon, les La Tour de Semur, ou les seigneurs de son voisinage. Mais les titres qui enregistrent ces fréquentes assistances, ne signalent pas d'autre fait de la vie de Gui de Venarey. La collégiale Notre-Dame de Semur, les abbayes de Fontenay et d'Oigny reçurent ses services ou ses libéralités (3) Il donna à Fontenay la part qu'il avait

1. *Monographie de l'église de Saint-Seine*, l. c.

2. Cartul. de Fontenay, n° 201, fol. 3, 2me partie du vol. — *Gall. chr.*, IV, Instrumenta, p. 165. — E. Petit, III, 338. — Archiv. de la Côte-d'Or, H, 672, abbaye d'Oigny, ch. originale de 1195, et dossier d'un procès dont sentence rendue le 14 juillet 1769.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, G, 511, collégiale de Semur, charte de 1214; cartul. de Fontenay, n° 202, fol. 163, 168; H, 672, abbaye d'Oigny, l. c.

dans les dîmes des Granges et de Grignon, avec une rente sur son moulin des Laumes.

Gui de Venarey épousa plusieurs femmes, dont la dernière, Adeline (1), était veuve d'Urric de Lucenay, des Grancey-Lucenay, mort en 1199. Adeline avait eu de son premier mari deux enfants : Calon de Lucenay et Agnès, mariée à Gauthier de Roocourt (2). Elle donna aussi des fils à Gui de Venarey : Hugues, Gui, Guillaume, celui-ci mineur encore en 1224 et confié à la tutelle des La Tour de Semur (3).

En 1288, Marguerite, dame des Laumes, veuve de Jean de Grignon, des Grignon de la Motte, était héritière des Venarey (4). Alixant, sa fille, épousa Eudes de Rans, fils de Poinsard (5). En 1297, Jean, fils de Marguerite et frère d'Alixant, accusé du meurtre de Huot de Seigny, prit la fuite, fut condamné par contumace, et le château de la Motte dut être remis au duc de Bourgogne (6).

La postérité de Tescelin II offre plus d'intérêt.

Garnier, fils aîné, seigneur en partie de Fontaines et de Blaisy, figure dans les documents sous l'un ou l'autre de ces titres. Sa donation à Saint-Seine a déjà été rappelée. Elle date de 1190 : « Seigneur Garnier de Fontaines, avec l'assentiment d'Agnès, son épouse, de Barthélemy, son frère, de ses sœurs Pétronille et Gertrude, de Gui, fils de seigneur Osmond, donna en aumône à l'église de Sainte-Marie et de Saint-Seine » des redevances sur Blaisy-le-Château, Blaisy-la-Ville, Pasques et Turcey.

1. E. Petit, III, 345, 367. — Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Cîteaux n° 166, fol. 80, charte de 1182 où paraissent Agnès dame de Lucenay, veuve de Calon de Lucenay, et ses fils Rémond, Hugues, Urric. Calon, époux d'Agnès, était fils d'Hugues de Grancey, sénéchal du duc Hugues II.

2. Cartul. de Fontenay, n° 202, fol. 168.

3. Cartul. de Fontenay, n° 202 et H. 672, abbaye d'Oigny, l. c.

4. Cartul. de Fontenay, n° 202, fol. 177.

5. Archiv. de la Côte-d'Or, Peincedé, I, 208 ; B. 1044, cote 31. — Bibl. de Dijon, Fonds Baudot, familles de Bourgogne, II, p. 283.

6. Peincedé, IX, 42 ; B. 10488, cote 144.

« Garnier et Barthélemy, son frère, jurèrent sur le maitre-autel de l'église de maintenir fidèlement cette concession: en présence de l'abbé Nivard, leur oncle, » et de tous les moines, parmi lesquels Aimon de Blaisy. Ceux-ci accordèrent aux donateurs la participation aux biens spirituels. A cet acte assistaient les chevaliers Gérard le Breton, André de la Bretenière (1), Garnier et Gui de Blaisy.

Saint-Seine avait un prieuré à Blaisy. Garnier de Fontaines fit construire, dans sa maison, à Blaisy-le-Château, un four pour son usage et celui de ses gens. Le prieur Gauthier se plaignit, et revendiqua, comme son privilège, le droit de four en cette localité. On fit une transaction. Le four construit par Garnier lui fut concédé, uniquement pour son propre usage. En compensation, il abandonna au prieur une rente de deux setiers de grain sur un autre four qu'il avait à Blaisy-la-Ville. L'affaire fut conclue, en 1190, au chapitre de Saint-Seine, devant l'abbé Nivard, les chevaliers Gérard le Breton, André de la Bretenière, Renaud de Pasques, etc., et avec l'assentiment d'Agnès, épouse de Garnier, et de Barthélemy, son frère. Hugues, doyen de Saint-Seine, délivra une première charte attestant cet accord, puis Gauthier de Sombernon, à cause de son droit de suzeraineté, en délivra une seconde (2).

Garnier, avec Gérard, son oncle, avec Barthélemy, son frère, est le plus assidu témoin des donations faites à Saint-Seine en 1190 et 1200.

Le célèbre pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle attirait alors les chrétiens presque autant que les Lieux-Saints. En 1201, Garnier et Agnès, son épouse, prirent le chemin de l'Espagne, après avoir, à cette occasion, donné à Fontenay divers biens sur Munois-Darcey. L'acte de donation fut passé à Grignon, en présence

1. La Bretenière est un lieu disparu, dans le voisinage de Panges.
2. Biblioth. nat., cartul. de Saint-Seine, lat. 9874, p. 38-40, ch. CXII et CXV. — L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 625.

d'Olivier, seigneur du château de la Motte, et du frère de Garnier, Barthélemy. Les deux frères sont ici désignés sous le nom de Blaisy, au lieu de celui de Fontaines (1).

Une partie des biens concédés à Fontenay appartenait en propre à l'épouse de Garnier. D'où l'on peut induire que la famille de celle-ci était de la région des Laumes. Il semble, d'ailleurs — la remarque en a déjà été faite — que Tescelin le Saure I ait eu des attaches domaniales et parentélaires en cette contrée. Du moins on le constate pour ses arrière petits-fils. Ainsi — nouvel indice — Garnier est témoin, en 1203, de la donation faite à Fontenay par Bure de Bussy-le-Grand (2).

Bienfaiteur de plusieurs abbayes, Garnier de Fontaines fonda sur ses terres le prieuré de Bonvaux, de l'ordre du Val des Ecoliers, récemment institué par quatre professeurs des écoles de Paris. L'amour de la prière, de la pénitence et des autres pratiques de la perfection chrétienne avait conduit ces hommes dans la solitude. La maison mère était bâtie dans le diocèse de Langres, à peu de distance de Chaumont en Bassigny. Le premier essaim qui en sortit, vint se fixer à Bonvaux (3). On ignore comment Garnier de Fontaines fut mis en rapport avec le Val des Ecoliers. Peut-être par l'évêque de Langres, Guillaume de Joinville, si dévot à saint Bernard. Quoiqu'il en soit, l'an 1215, Garnier donna aux

1. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Fontenay, n° 201, fol. 57, 2me partie du volume. Voici le texte de la charte :

« Ego Robertus archipresbyter Tullionis presentibus et futuris notum facio quod Garnerius de Blaseio et Agnes uxor ejus, proficiscentes ad sanctum Jacobum, dederunt in elemosinam ecclesie Fontenetensi XIX solidos et obolum in perpetuum, in finagio de Muneix (Munois). Verum si contigerit eam in isto viagio mori, ipsa donavit et concessit eidem ecclesie sua prata de Muneis et pasturas suas. Si vero predicta Agnes redierit de predicto viagio, pasturas redimet cum ipsa voluerit de C solidis divionensibus, et prata sua habebit in reditu quitta. Testes sunt Oliverius de Grinione et Robertus li sas et Bartholomeus de Blaseio, milites. Actum est hoc apud Grinionem anno incarnationis Jesu Christi M. CC. I. »

2. E. Petit, III, p. 392.

3. Bonvaux fait partie du territoire de Plombières-lès-Dijon.

religieux « le petit vallon situé entre Changey et Chammoron (1), qui commence près de la route de Dijon à Saint-Seine et aboutit au finage de Plombières, afin d'y construire un prieuré en l'honneur de Dieu et de la B. Vierge Marie. » Agréèrent cette concession Gertrude, seconde femme de Garnier, Barthélemy, son frère, Guillaume de Saulx et Belote, son épouse, de qui relevait le territoire cédé aux religieux. Quelques autres dons furent ajoutés par Garnier lui-même, sur sa terre de Changey ; par Guillaume de Saulx, sur la dîme de Rouvres, du consentement de Belote, de leurs hoirs et de Richard de Dampierre-sur-Salon, seigneur du fief (2).

Telle fut l'origine de ce monastère, aimé et soutenu des seigneurs de Fontaines comme une fondation de famille, choisi pour lieu de sépulture par plusieurs d'entre eux. La Révolution n'a pas renversé les édifices. Maison de ferme aujourd'hui, Bonvaux est encore visité avec quelque intérêt. L'on y voit la chapelle du XIIIe-XIVe siècle, à peu près intacte, mais dépouillée de ses curieuses pierres tombales, que lui a ravies le mercantilisme. Heureusement ces pierres n'ont pas toutes quitté la Bourgogne. Si l'une d'elles est au musée du Louvre, sept, dont plusieurs assez bien conservées, les autres émiettées mais restituables, viennent d'être acquises par l'Œuvre de Saint-Bernard, afin d'être déposées à Fontaines, dans la nouvelle église du Centenaire. Les tombes de Bonvaux sont reproduites en lithographie dans cette publication, et font l'objet de l'Appendice A au § 4.

En 1224, Garnier, appelé dans le document « Garnier de Blaisy », ou simplement « le seigneur de Blaisy », passa un accord avec Saint-Seine au sujet des paturages d'Ancey, de Baulme la Roche, de Panges, et de la terre de La Trémolle située entre la Croix de Baulme et

1. Chammoron dérive de Charmeron : l'orthographe commune actuelle « Champmoron » est donc injustifiable.

2. E. Petit, III, p. 454. — *Essai historique sur le prieuré de Bonvaux*, par Henri Marc, Dijon 1890, p. 42.

Charmoy (1). — Sa maison de Blaisy-le-Château, évidemment comprise dans l'enceinte fortifiée, était sa résidence ordinaire. Le castel se dressait sur une roche élevée, d'un dessin triangulaire, au sommet de la montagne que traverse à présent le tunnel de Blaisy. Du haut des tours, le regard plongeait dans toute la vallée de l'Oze, jusqu'à Darcey. Garnier dut souvent y promener sa vue, car son foyer, sans enfants, ne pouvait l'absorber. Blaisy cependant n'était point pour lui une solitude : au même castel demeuraient Barthélemy, son frère, et leur sœur, Pétronille, mariée à Gui, autre seigneur de Blaisy dont il sera parlé au § 2. Barthélemy et Pétronille avaient donné des neveux à Garnier.

Celui-ci sentit bientôt sa fin approcher, et il commença à prendre des dispositions testamentaires.

En 1229, il fonda son anniversaire à Saint-Seine, moyennant la cession de trois journaux et demi de vigne, sur le finage de Fontaines, lieudit « es Presles (2) ».

En 1230, il assura aux religieuses de Prâlon la tranquille possession de ce qui leur avait été donné à Changey, c'est-à-dire la terre où elles avaient chapelle, pressoir et grange ; aux largesses de ses prédécesseurs, il ajouta les siennes : une vigne, un champ, etc., enfin un setier de blé, à prendre sur les tierces de Blaisy, pour l'entretien de la lampe du dortoir des religieuses (3).

Une des dernières pensées de Garnier de Fontaines fut pour saint Bernard et Clairvaux. Au mois de février 1231, n. st., il donna à saint Bernard et aux religieux de Clairvaux, *Beato Bernardo et fratribus Clarevallensibus*, la troisième partie de sa terre de Changey, des droits sur tout le finage et sur celui de Fontaines, un homme de Fontaines nommé Humbelin avec toute sa famille. L'acte, rédigé en présence du duc de Bourgogne,

1. Biblioth. nat., cartul. de Saint-Seine, lat. 9874, p. 20, charte LIII.
2. Archiv. de la Côte-d'Or, Peincedé, XVIII, p. 133, n° 156.
3. Migne. col. 1424, D.

Hugues IV, fut approuvé de l'épouse de Garnier, Gertrude, et de ses neveux, *nepotes ipsius Garnerii*, Garnier de Blaisy et Ponce, son frère; Guillaume le Busenet, damoiseau, et Garnier le Busenet, son frère; Jean, damoiseau (1).

La teneur de la charte le fait voir, cette donation était au profit de la maison de Dijon, que l'on a appelée le *Petit-Clairvaux*, et qui fut bâtie afin de recevoir les abbés lorsqu'ils se rendaient à Cîteaux, pour le chapitre général. Le duc Hugues III avait octroyé à cet établissement les mêmes franchises qu'à d'autres, déjà construits dans la ville ducale par plusieurs abbayes de l'ordre, sauf, pourtant, que ces privilèges n'égalaient pas ceux du Petit-Cîteaux. Hugues III avait encore fondé au Petit-Clairvaux son anniversaire et celui de son fils

1. Archiv. de la Côte-d'Or, H, 548, abbaye de Clairvaux, ch. de février 1230, vidimus. — Archiv. de l'Aube, cartul. de Clairvaux, II, p. 275.

Voici l'abrégé de la charte de donation :

Ego Hugo dux Burgundie notum fieri volo universis.. quod dilectus et fidelis meus Garnerius de Fontanis dedit.. pro salute anime sue et antecessorum suorum, *Beato Bernardo* et fratribus Clarevallensibus totam tertiam partem Changeii et finagiorum ejusdem loci,.. atque perpetuum usagium, noctu diuque, ad omne genus animalium et pecorum eorumdem fratrum, in pasturis ville et finagiorum de Fontanis, et in pasturis duarum partium quas ipse sibi retinuit in dicto Changeio et finagiis ejusdem loci.. Habebat autem dictus Garnerius, sicut ipse coram me asseruit die qua presens instrumentum fieri fecit, tertiam partem in dominio et justitia ville et finagiorum Fontanarum. Deditque prefatus Garnerius dictis fratribus Clarevallensibus Humbelinum de Fontanis hominem suum et uxorem ejus cum heredibus, rebus et tenementis eorum. Ita quod Gertrudis, uxor ipsius Garnerii, possidebit medietatem ratione dotis sue, quamdiu vixerit, in dictis Humbelino et uxore ejusdem.., que medietas post mortem ipsius Gertrudis ad prefatos fratres Clarevallenses revertetur.. Hec omnia laudaverunt et rata habuerunt prefata uxor dicti Garnerii et nepotes ipsius Garnerii. Nomina nepotum sunt hec ; dominus Garnerius Blaseii et dominus Pontius frater ejusdem Garnerii, et Willelmus li Buisenez domicellus et Garnerius li Buisenez frater ejusdem Willelmi, et Johannes domicellus.. Et ut hoc totum ratum et firmum in perpetuum habeatur, ego Hugo dux Burgundie, ad petitionem prefati Garnerii de Fontanis, presentem paginam sigilli mei munimine roboravi. Actum anno gratie M. CC. tricesimo, mense februario.

Eudes, moyennant cent setiers de froment sur ses greniers de Rouvres et dix muids de vin sur ses vignes de Pommard (1).

On aime à recueillir, si bref soit-il, le témoignage de vénération pour saint Bernard, exprimé dans la formule plus haut rapportée, *Beato Bernardo et fratribus Clarevallensibus*. Après sa canonisation, le saint fondateur de Clairvaux devint en effet le second patron de l'abbaye, et désormais on lit dans plusieurs titres de donation : « Notum facio me dedisse Deo et B. Mariæ et *B. Bernardo* et fratribus.. ». Ainsi sont libellées spécialement des chartes d'Eudes III, duc de Bourgogne, de Thibaut de Champagne, de Milon du Puiset, comte de Bar-sur-Seine, de Gauthier de Vignory (2). Il plait de rencontrer cette formule dans la charte que fit écrire Garnier de Fontaines, assisté de cinq de ses neveux, tous de la ligne paternelle de saint Bernard. C'est, malheureusement, la seule attestation qui nous reste, du culte que dut avoir pour le grand moine, cette famille de Fontaines et de Blaisy.

Enfin, Garnier prit soin d'assurer un douaire à sa femme, comme l'indiquent plusieurs documents, un entre autres du mois de mars 1231, n. st. (3)

Aucun titre ne précise l'année de sa mort : mais, en mars 1234, n. st., Gertrude est dite « veuve de seigneur Garnier de Fontaines, et remariée à Pierre Baraut, chevalier » du Châlonnais (4).

Garnier fut-il inhumé à Bonvaux ? A l'époque de sa mort, le prieuré avait-il une église déjà capable d'abriter des sépultures ? Voici la seule donnée que l'on trouve à ce sujet. C'est une note conservée à la bibliothèque nationale et intitulée : « Tableau qui est en l'église du Prioré de Nostre Dame de Bonvaux sous Talent, conte-

1. Archiv. de l'Aube, cartul. de Clairvaux, II, p. 153.
2. Ibid. p. 110, 136, 154, 235, 239.
3. Ibid. p. 276.
4. L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 637.

nant les épitaphes de ceux qui y sont enterrés. » Suivent plusieurs épitaphes, et on lit à la fin : « sous les cloches... L'AN MCC ET QUINZE NOBLE GARNIER DE FONTAINES FONDA CE PRIORÉ DE BONVAL NOSTRE DAME, PRIEZ DIEU POUR SON AME. » (1) Ceci est une inscription commémorative plutôt que funéraire. Toutefois, étant au seuil de l'église, elle occupe la place ordinairement réservée aux sépultures des fondateurs.

Barthélemy, frère de Garnier, accompagne généralement celui-ci dans les chartes du temps, où il paraît sous les noms « de Fontaines » et « de Blaisy ». En deux circonstances, il n'est point à la suite de Garnier. Une fois, avec Aimon, seigneur de Marrigny-sur-Ouche, il est témoin des libéralités de Gauthier, seigneur de Sombernon, à la collégiale de Saint-Denis de Vergy (2). Une autre fois, en 1202, avec Guillaume de Mont-Saint-Jean, Jean de Chaudenay, seigneur de Châteauneuf, Garnier de Sombernon, seigneur de Montoillot, il assiste à un arrangement conclu entre Guillaume de Marrigny, fils d'Aimon, et Nivard, abbé de Saint-Seine (3).

Selon une charte de 1231, un « Barthélemy de Blaisy, chevalier, » approuvé de sa femme Gertrude, donna à Saint-Seine « pour le remède de l'âme d'Hugues de Blaizy, chevalier, leur fils, » du consentement de Jean et Gertrude, enfants de celui-ci, tout ce que le dit Hugues et ses hoirs avaient à Bussy-la-Pesle (4). S'agit-il ici du frère de Garnier de Fontaines ? Il y a quelque raison de le croire. C'est, en effet, sous le nom de « Barthélemy de Blaisy, chevalier » que le frère de Garnier

1. Biblioth. nat., français, 4600, p. 300.

2. E. Petit, III, 309.

3. Ibid. p. 382. — « Joannes dominus de novo castro » qui figure dans cette charte, est certainement Jean seigneur de Châteauneuf. Dans les noms composés : castrum novum, montem Barrum, etc., les exemples ne sont pas rares où la leçon commune est intervertie : Barrum montem, novum castrum, etc.

4. Archives de la Côte-d'Or, Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Seine n° 98, p. 619.

est ordinairement désigné. D'autre part, « Jean damoiseau » figure parmi les neveux de Garnier, et en admettant l'identification présumée, Jean petit-fils du Barthélemy de cette charte se trouve être le petit neveu de Garnier de Fontaines. Néanmoins, il ne peut y avoir certitude.

Pétronille de Fontaines et Gui de Blaisy, son mari, font l'objet, avec leur descendance, du suivant paragraphe.

Dans la charte en faveur de Clairvaux, de février 1231, on a remarqué deux neveux de Garnier de Fontaines ainsi nommés « Guillaume le Busenet, damoiseau, et Garnier le Busenet, son frère ». Guillaume et Garnier étaient seigneurs de Venarey, fils, non pas de Gui, cousin de Garnier de Fontaines, mais d'un autre seigneur du lieu qui a pu épouser Gertrude, dernière fille de Tescelin le Saure II. Guillaume fut adoubé chevalier avant son départ — en juin 1231 — pour un pèlerinage dont le but n'est pas indiqué (1). Il figure comme bienfaiteur, ainsi que son frère Garnier et Agnès, épouse de celui-ci, dans les cartulaires de Fontenay, d'Oigny et des Templiers de Bures (2). Ces seigneurs avaient pour héritière, en 1288, Marguerite, dame des Laumes, déjà citée plus haut (3).

Les Sombernon, après un siècle, disparurent donc de Fontaines, laissant cet héritage à leurs descendants par les femmes, du nom de Saulx et du nom de Blaisy (4).

1. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Fontenay, n° 202, fol. 164.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Fontenay, n° 202, fol. 164, 173 ; H, 672, abbaye d'Oigny, layette Venarey, Les Laumes ; H. 1260, Templiers de Bures, layette Les Laumes, Venarey.

3. Ibid. H. 672, et cartul. de Fontenay, n° 202, fol. 177.

4. Les descendants de Barthélemy II ne paraissent pas avoir rien conservé à Fontaines.

PL. 12 bis

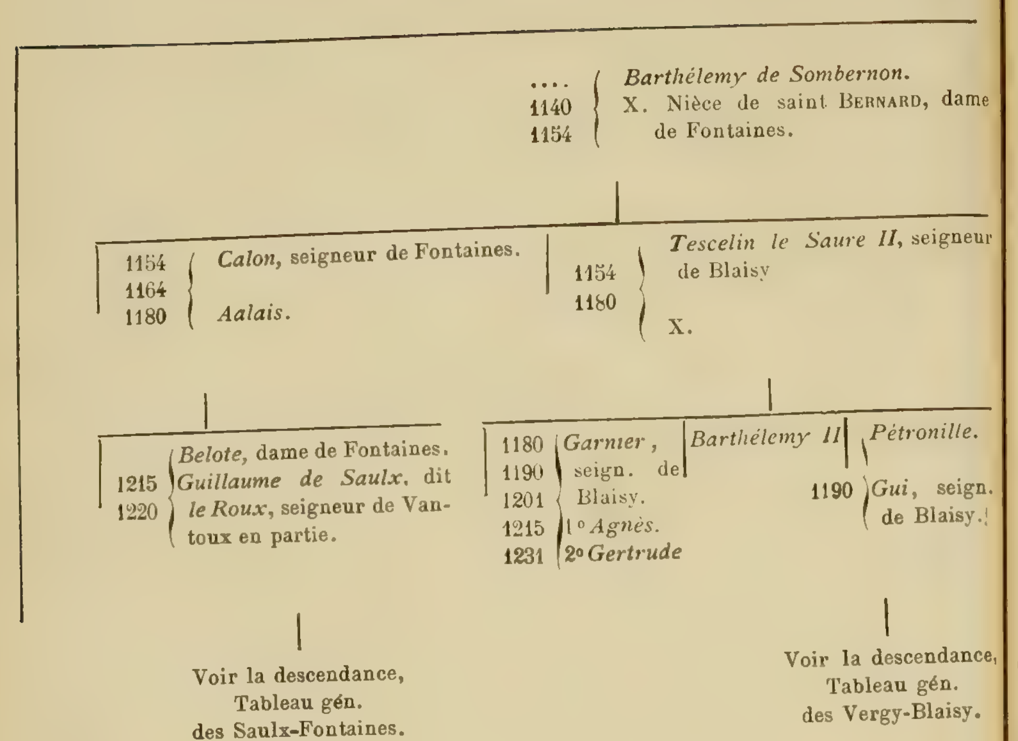



TOMBE D'AGNÈS DE DAMPIERRE

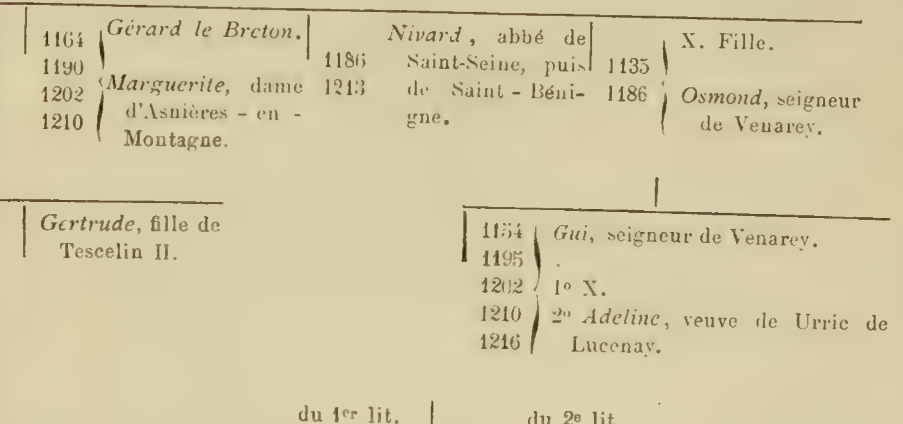
épouse de Guillaume de Fontaines.



# GÉNÉALOGIE DES SOMBERNON-FONTAINES




Domaines : Fontaines, Changey, Sombernon, Aubigny-lès-Sombernon, Corcelotte-en-Montagne, Blaisy.




*Guillaume le Busenet*, *Garnier le Busenet*, frères, neveux de Garnier de Fontaines, coseigneurs de Venarey, 1230, 1231.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Osmond.* 1179 | *Hugues.* 1218 | *Gui.* 1212 | *Guillaume.* 1224 |

(E. Petit, II, 404.)



§ 2.

## LES VERGY-BLAISY

L'an 1204, Nivard, abbé de Saint-Bénigne, attesta « que noble homme Gui de Blaisy, du consentement de Pétronille, son épouse, de Garnier, Ponce et Nivard, leurs fils, de Gertrude et Jacquette, leurs filles, cédait aux chanoines de Langres, moyennant cent quarante livres, tout ce qu'il avait dans la dîme de Noiron (lès-Cîteaux) ». Gui n'ayant pas de sceau, Nivard, à sa demande, apposa le sien sur le titre qu'il remit aux chanoines. (1)

L'épouse de Gui de Blaisy est Pétronille de Fontaines, sœur de Gui et de Barthélemy, déjà citée au paragraphe premier, dans une charte de 1190.

En effet, Gui de Blaisy et Garnier de Fontaines, étaient beaux-frères ; Garnier et Ponce, fils du premier, sont

1. Dom Plancher, II, 350, signale cette charte. En voici le texte d'après le cartul. de l'église de Langres, copie Bouhier, Bibl. nat. latin, 17100, p. 93 :

« Ego Nivardus Dei gratia abbas sancti Benigni Divionis omnibus notum facio quod nobilis vir Guido de Blaseio, laude Petronille uxoris sue et laude Garnerii, Pontii et Nivardi, filiorum suorum, et laude Gertrudis et Jacquete, filiarum, obligavit ecclesie et canonicis Lingonensibus, pro centum et quadraginta libris, quidquid habebat in decima de Noiron, tam in grossa decima quam in minuta.. Et quia sigillum non habebat, ad preces ipsius, presentes litteras sigillo nostro sigillatas in hujus rei testimonium ipsis canonicis tradidimus. Actum anno Domini M. CC. IIII. »

appelés « neveux » du second, *nepotes ipsius Garnerii.* Il s'agit de constater qui des deux épousa la sœur de l'autre. Or ces expressions « nepotes ipsius Garnerii » signifient plus naturellement que Garnier et Ponce sont du même sang que Garnier de Fontaines, nés par conséquent de sa sœur. (1) C'est ainsi que Garnier de Fontaines lui-même et Gui de Venarey, fils des frère et sœur de Gérard le Breton, sont dits *nepotes ipsius Girardi.* De plus Garnier et Ponce approuvent les dispositions prises par leur oncle à l'égard de ses terres patrimoniales de Fontaines et de Changey : ils sont donc héritiers certains, ayant droit à la succession, dès lors du même sang. De fait Ponce hérita d'une partie du château de Fontaines. Enfin Garnier a une sœur nommée Pétronille, et tel est le nom de l'épouse de Gui. La femme de Garnier s'appelait Agnès, et les sœurs de Gui ne portaient pas ce nom, comme on le verra plus loin. Agnès, avons-nous dit, paraît être d'une famille de la région des Laumes. Il faut donc le conclure sans hésiter, Gui de Blaisy épousa Pétronille de Fontaines. Ainsi s'expliquent ses relations avec l'abbé Nivard, dont Pétronille était la nièce.

Cette alliance est d'ailleurs admise par les historiens Bourguignons, et, on le voit, leur sentiment est fondé.

Mais quelle est l'origine de Gui de Blaisy ?

L'habitation féodale de Blaisy remonte bien au delà du XII^e^ siècle. A une époque reculée, un chevalier nommé Erard s'empara d'une serve de l'abbaye de Saint-Bénigne. Cette femme et son mari, fidèles aux devoirs du servage, refusaient d'être complices des rapines d'Erard, et celui-ci voulait vaincre leur résistance. Il conduisit la serve, avec son jeune enfant, au château de Blaisy, et les jeta au fond d'un cachot. Dans sa détresse, la pauvre prisonnière invoquait avec larmes le saint patron de l'abbaye. Une nuit, soudain il se fait une brèche dans les murs du cachot. La femme sort avec son enfant, et

1. Il faut se reporter au texte de la charte donné p. 109, note 1.

aperçoit dans la cour les gardes endormis. Les grandes issues paraissent libres. Cependant, toute tremblante, elle prend un petit passage détourné, qui la conduit hors de l'enceinte, au dessus d'une roche élevée. Elle se laisse tomber avec son fils. L'un et l'autre sont préservés. Aussitôt, en remerciant son protecteur, elle se dirige vers Longvic, lieu de sa résidence. Elle y parvint heureusement .

Ce récit, emprunté au *Livre des miracles de saint Bénigne*, (1), montre bien l'antique château de Blaisy dans son assiette première, à la pointe du promontoire rocheux, qui domine la vallée de l'Oze.

L'an 800, Betto, évêque de Langres, donnait aux chanoines de Saint-Etienne les églises et les dîmes de plusieurs villages ou châteaux, parmi lesquels était Blaisy, « in castris Tile castello et *Blasiaco*, tam in villa quam in castello » (2).

Le treizième abbé de Saint-Etienne, Garnier, qui démissionna en 1125, pour permettre l'élection d'un abbé régulier, appartenait à une famille dite de Blaisy. Etaient-ce ses propres neveux qui, avec les Sombernon-Fontaines, habitaient le château quelques années plus tard ? On l'affirmerait difficilement, vu la rapidité avec laquelle les demeures féodales passaient d'une famille à une autre.

Une charte non datée, qui doit être d'environ 1130-1140, fait connaître Ponce de Blaisy et son fils, Garnier (3).

1. *Acta SS*. T. prim. nov., p. 177, n° 20.

2. L'abbé Fyot, *Hist. de St-Etienne*, Preuves, p. 76.

3. E. Petit, I, 442. — La conférence de cette charte avec d'autres la fait rapporter assez sûrement à 1130-1140. — Nous croyons qu'il s'agit du même Ponce de Blaisy dans ce passage d'une autre charte, éditée *ibid*, p. 477 : « Pontius de Castro *Brasiacensi* et mulier ejus et filii ac filie. pacem fecerunt cum monachis (cistercii) de clamore quem de fundo Gerguliaco (Gergueil) habuerunt, et terram illam liberrimam eis dimiserunt, et hii sunt testes : Elisabeth, domina Virziacensis castri, domnus quoque Garnerius de Sumbernum et Albertus.. » Les transcripteurs ont souvent confondu les lettres l et r, et la leçon originale du nom de lieu souligné devait être *Blasiacensi*.

Ponce n'a pu être seigneur de Blaisy qu'en partie, avec Barthélemy de Sombernon.

En 1152, Emeline de Mont-saint-Jean était dame de Blaisy, et sa sœur, dame de Chaudenay. L'une et l'autre étaient, par leur mère, petites-filles de Gui de Saulx. (1) Emeline fut, probablement, l'épouse de Ponce.

Dans la seconde moitié du XII[e] siècle, Garnier partageait la seigneurie de Blaisy avec Tescelin le Saure II et ses hoirs. Garnier paraît n'avoir laissé qu'une fille, Marguerite, mariée à Guerric de Vergy. De ce mariage naquirent *Gui*, Guillaume, Guerric, Aimon, Emeline et Flore (2). Duchesne, en son *Histoire de la maison de Vergy*, donne l'abrégé du titre où figurent tous ces en-

1. E. Petit, II, 257.

2. La charte originale fournissant ces détails existe, Archives de la Côte-d'Or, H, 424, Cîteaux, layette Ancey. En voici le texte :

« Notum sit.... quod Warnerius de Blaiseio et Margareta filia ejus, uxor Werrici de Vergiaco, et filii eorum *Guido* et Willelmus laudaverunt ecclesie Cisterciensi in perpetuum quidquid calumpniabant apud Roserias (Rosey, près Lantenay) vel in pasturis de Blaiseio vel de Anceio, et omnes elemosinas quas dederat Werricus de Vergiaco ubicumque essent, in manu Arnaldi cellarii. Hujus rei testes sunt Haimo de Miratorio et Guido de Fangi, monachi Cistercii ; Hugo, magister de Voget, et Petrus, conversi ; Paganus, presbyter de Savoges ; Girardus Cornerius et Symon filius ejus, Nicholaus de Cambela (Chambolle,) Arnaldus de Chimino (Quemigny), Johannes Petrarius de Marrigniaco, Petrus Anglicus et Landricus Quadrigarius, Stephanus de Marre (Marey les Fusey) filius Humberti et Herveius de Bresco (Brochon).

« Item alia vice supradictus Warnerius de Blaiseio et Margareta filia ejus, et duo filii prenominati ejusdem Margarete Wido et Willelmus laudaverunt in manu domni Alexandri abbatis Cistercii hec omnia supradicta et insuper omnia quibus vestiti eramus vel per emptionem, vel per donationem, vel per elemosinam, sive apud Destagnum (Détain), sive apud Roserias, sive apud Tarsullam (Tarsul, près Cîteaux), sive in aliis quibuscumque locis. Hujus rei testes sunt Ado cellarius, Wido de Fangi, Audoenus, Willelmus subcellarius, monachi Cistercii ; Walterius de Destagno, Stephanus de Coquina, conversi ; Hugo presbyter de Bresco et Herveius, Leobaldus Rebustel, Girardus Cornerius, Johannes frater Martini conversi et Robertus de Curcellis.

« Item alia vice *apud castrum de Blaiseio*, Werricus et Haimo, filii Verrici de Vergiaco, sororesque eorum Amelina et Flora laudaverunt quidquid mater eorum Margareta et predicti fratres Wido et Willelmus ante laudaverant ecclesie Cistercii, que vel pater eorum Verricus prefate ecclesie quoquomodo contulerat, aut etiam avus eorum Warnerius dedisse simili modo dinoscitur.

fants avec leurs père et mère et leur aïeul maternel. Mais il déclare qu'il n'a plus trouvé aucune trace de cette lignée. L'auteur de la chronique manuscrite de Saint-Vivant, qui écrivait après Duchesne, parle de « ceux.. de Blaisy, descendus.. de Raoul de Vergy » (1). Il s'agit évidemment de la postérité de Guerric, que Duchesne essaie en effet de rattacher à Raoul de Vergy. Or, le sentiment de l'auteur de la chronique de Saint-Vivant est fondé : le mariage de Guerric avec la fille de Garnier, fut l'origine d'une maison de Blaisy, dont *Gui* est la tige.

Naturellement, l'héritage de Garnier de Blaisy passa à ses petits-enfants. Gui était l'aîné. Aucun des fiefs de Guerric, son père, n'égalait, au point de vue de l'honneur féodal, la part du châtel et seigneurie de Blaisy. Gui, suivant l'usage du temps, dut en porter le nom. Voici, d'ailleurs, un texte où il est équivalemment désigné de la sorte : « Gui fils de la fille de seigneur Garnier de Blaisy, donne à Saint-Etienne le territoire de Chevrey. . *Wido filius filiæ domini Garnerii de Blaseio*, territorium de Chevre, cum nemore et pratis et suis appendiciis, sicut predictus Garnerius avus suus ecclesiæ sancti Stephani Divisionensis ante dederat, et ipse concessit et dedit, et super altare sancti jam dicti Stephani, in præsentia domni Milonis abbatis, per quemdam librum posuit (2). » Milon de Grancey, des Grancey-Lucenay, fut abbé de Saint-Etienne de 1178 à 1198. —

Hujus rei testes sunt Eugenius, Wido, monachi Cistercii ; Nicholaus, magister de Roseriis. Warnerus, magister de Gergulio, conversi ; Rainaldus de Urci, Petrus Beri, Johannes de Turci (Turcey), Hugo filius majoris, Wido dispensator, Petrus de Ursuns (Orsans), Josbertus de Pasches (Pasques).

« Hec omnia suprascripta ego Galterius Dei gratia Lingonensis episcopus attestationis mee auctoritate corroboravi, et ut in perpetuum rata permaneant sigilli mei impressione confirmavi. »

Gauthier, qui signa cette charte notice, fut évêque de 1163 à 1179. — Alexandre, abbé de Cîteaux, cité au second alinéa, gouverna l'abbaye de 1168 à 1175.

1. Archives de la Côte-d'Or, ms. 122 de la Biblioth., *Chron. de S. Vivant*, p. 163.

2. Pérard, p. 140. — Il s'agit du territoire de Chevrey près Meuilley.

Dans la charte de Garnier de Fontaines, donnée en 1190, on voit, parmi les témoins, « Garnier et Gui de Blaisy, *Garnerius et Vido de Blaseio* ». Tout porte à croire qu'il s'agit des mêmes que les précédents.

En résumé, Gui, fils de Guerric de Vergy et de Marguerite de Blaisy, hérita du nom et de la seigneurie de son aïeul maternel. Or, Gui, époux de Pétronille de Fontaines, était seigneur de Blaisy en partie. Nul document n'insinue qu'il y ait eu simultanément dans ce château deux seigneurs du même nom. Gui, seigneur de Blaisy, cité dans les chartes de 1190 à 1222, paraît un personnage identique. La conclusion logique est donc que l'époux de Pétronille est le fils de Guerric de Vergy.

Plusieurs observations importantes corroborent cette conclusion. D'abord les descendants de Gui de Blaisy et de Pétronille de Fontaines — on le verra tout à l'heure — possédaient des biens considérables aux alentours de Vergy, et dans la zône où les cartulaires de Saint-Etienne et de Cîteaux représentent les fiefs de Guerric de Vergy et de Garnier, son beau-père. — En second lieu, les mêmes descendants ont pour assesseurs et cautions de leurs actes les seigneurs de Saulx et de Châteauneuf, parents des ancêtres de Marguerite, épouse de Guerric. — Troisièmement, le nom de Ponce, qui revient périodiquement dans cette lignée, rappelle bien l'aïeul de Marguerite de Blaisy. — Enfin, si l'on en croit D. Plancher, Simon — lisez : Aimon — de Blaisy, religieux de Saint-Seine, était parent de Gui, époux de Pétronille. Or, Gui, fils de Guerric, eut un frère nommé Aimon.

Tels sont les motifs qui ont fait donner pour titre au présent paragraphe : *Les Vergy-Blaisy*.

Guerric de Vergy, désigné en ces termes dans les cartulaires : « Werricus de Vergiaco, Guerricus miles vergiacensis, etc. », appartient très probablement à une branche cadette de l'illustre maison de ce nom. Duchesne en fait un descendant de Raoul, le Gros fils d'Elisabeth.

Mais toute cette partie de l'*Histoire de la maison de Vergy* n'est pleinement justifiée ni par les chartes que rapporte l'auteur, ni par les chartes inédites des cartulaires de Cîteaux et autres. Le lien que Guerric peut avoir avec les seigneurs de Vergy reste donc ignoré.

Il y a peu à dire sur Gui de Blaisy. Cîteaux, Saint-Etienne de Dijon, le chapitre de Langres bénéficièrent de ses donations. Les Sombernon, seigneurs du lieu, et surtout les Sombernon-Fontaines le choisirent pour témoin de leurs actes, 1190, 1194, 1200. Il apparaît deux fois en 1208, d'abord parmi les tenanciers de Gui de Saulx, dans un traité de celui-ci avee le sire de Grancey, où les deux contractants prirent pour arbitres leurs vassaux respectifs (1); ensuite, dans une affaire des Templiers de la Madeleine de Dijon, concernant les villages de Magny et de Crimolois (2). En 1222, il approuve les concessions faites à Cîteaux par son fils Ponce, sur Corcelles et Bévy, et son nom ne se trouve plus (3). Il était mort en 1229.

1. Dom Plancher, I, Preuves, p. 96.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, H, 1206, Commanderie de la Madeleine, Crimolois.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Cîteaux n° 167, fol. 44 verso. Voici l'abrégé de la charte :

« Ego Aalaydis, ducissa Burgundiæ, notum facio de pace quæ facta est inter abbatem et conventum Cistercienses ex una parte et dominum Poncium de Blaseyo ex altera, quod recordata fuit coram nobis a domino Joanne de Castro novo patre et a domino Gerardo de Salio (Saulx) super quos hinc inde se posuerant et compromiserant : ecclesiæ cisterciensi remanent omnes res quas dominus Poncius habebat apud Corcellas, et hoc quod habebat in nemore de Vevres ; item dominus Poncius et dominus Guido pater ejus dederunt tertiam partem pasturarum de Bevi. Omnia supradicta laudavit dominus Guido de Blaseio, et dominus Poncius debet facere laudari hoc totum ab uxore sua et a domino Garnerio fratre suo, bona fide. Actum anno 1222, mense maio. — Anno sequenti (1223) decimo quarto Kal. januarii, dominus Garnerius et Nivardus clericus, fratres prædicti Poncii, et domina Alays, uxor dicti Garnerii, hæc omnia supradicta acceptantes laudaverunt. »

Voir le texte complet, *Mém. de la société Eduenne*, n[lle] série, tome XII : *Les Forêts de l'abbaye de Citeaux*, par E. Picard, 1883.

On lit au martyrologe de Saint-Denis de Vergy, le 12 août : « La veille des Ides du mois d'août mourut Pétronille, épouse de seigneur Gui de Blaisy, qui donna à cette église un huitième de la dîme de Meuilley » (1).

La liste complète des enfants de Gui de Blaisy et de Pétronille de Fontaines est fournie par la charte citée au début de ce paragraphe : Garnier, Ponce, Nivard, Gertrude, Jacquette.

Garnier, dans sa part de succession, eut Blaisy. Comme il en fut d'abord seigneur avec son oncle Garnier de Fontaines souvent appelé Garnier de Blaisy, les rédacteurs des chartes le distinguèrent par cette désignation : « Seigneur Garnier de Blaisy, neveu de Garnier de Fontaines » (2). Au décès de son oncle, sa seigneurie s'accrut de l'héritage de celui-ci.

Garnier tenait Chevannay, en partie de l'abbé de Saint-Seine dont il reprit le fief l'an 1229, au mois de mai, et en partie du duc de Bourgogne (3).

L'abbaye de Saint-Seine et le prieuré de Trouhaut, qui en dépendait, reçurent ses libéralités (4). Il fonda son anniversaire à Saint-Seine (5).

Cette mention du martyrologe de Saint-Denis de Vergy doit aussi le concerner : « La veille des Ides d'avril — 12 avril — mourut Garnier seigneur de Blaisy, qui donna à cette église dix quartauds de grain, moitié froment, moitié avoine, mesure de Sombernon, à prendre annuellement sur les tierces de Blaisy-la-Ville, pour son anniversaire et celui de son épouse » (6).

1. Archiv. de la Côte-d'Or, G, Fonds 19, chapitre de S. Denis de Vergy, *Martyrologium*, fol. 67.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, Peincedé, XVIII, 126, 129. — Bibl. nat. lat. 9874, p. 31, 39, 40.

3. Bibl. nat. lat., 9874, p. 39, 40.

4. Ibid., p. 21, 31. — Archiv. de la Côte-d'Or, Inventaire de Saint-Seine, n° 98, fol. 590 verso.

5. Ibid.

6. Archiv. de la Côte-d'Or, G, Fonds 19, chap. de S. Denis de Vergy *Martyrolog.*, fol. 37.

On ne le rencontre plus après 1239.

De sa femme Alais, d'une maison inconnue, il ne laissa que deux filles : Pétronille et Agnès. Pétronille, héritière de Blaisy, fut mariée à Gui, seigneur de Chaudenay ; Agnès, à Gauthier, seigneur de Montoillot (1). Garnier avait choisi ses deux gendres dans sa parenté. Le seigneur de Montoillot était un Sombernon. Celui de Chaudenay se rattachait, comme Garnier lui-même, aux Mont-Saint-Jean et aux de Saulx.

Ainsi la seigneurie de Blaisy ne fit que passer entre les mains des descendants de Guerric de Vergy. Gui, époux de Pétronille, la réunit à celle de Chaudenay, et dans sa postérité, l'aîné prit le titre de seigneur de Blaisy, tout en conservant la mouvance de Chaudenay. De là les Chaudenay-Blaisy, illustre maison, qui fera l'objet du § 3.

Les Vergy-Blaisy se propagèrent par Ponce, frère de Garnier. Mais ils ne furent mêlés, avec quelque éclat, à aucun évènement de leur âge. Leur histoire est donc tout intime et domestique, ignorée par conséquent. On ne peut s'en faire une idée que par les ouvrages qui peignent la vie et les mœurs des familles nobles aux XIII[e] et XIV[e] siècles, familles dont les membres passaient leur existence, les uns derrière les créneaux de leurs castels ou dans les combats de la chevalerie, les autres à l'ombre des cloîtres et des églises.

Ponce élut pour centre d'habitation les environs de Vergy. Il possédait une maison à « Breschon » (2). Ses fiefs étaient situés sur Bévy, Détain, Meuilley, Mes-

1. L'abbé Jobin, *Saint Bernard et sa famille*, p. 638. — Le texte de la charte à laquelle renvoie cette note, donne « Garnier, *Garnerus*, seigneur de Montoillot » pour époux à Agnès de Blaisy. Il y a là une erreur de copiste ; le véritable nom est « Gauthier, *Galterus* », on le voit par beaucoup d'autres titres, dont plusieurs seront cités dans la suite.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Cîteaux n. 168, fol. 109. — Il s'agit sans doute de Brochon.

sanges, Vosnes, Nuits, Corcelles, Epernay, Izeure, Noiron (1). Il avait aussi une part du château de Fontaines, héritage de Garnier, son oncle, plutôt que de Pétronille, sa mère (2). Tenancier et donateur de l'abbaye de Cîteaux et des deux couvents de Vergy, la collégiale de Saint-Denis et le prieuré de Saint-Vivant, Ponce eut quelques démêlés avec ces communautés, mais il resta finalement leur bienfaiteur (3). Il favorisa aussi l'abbaye du Lieu-Dieu (4). Sa mort arriva de 1253 à 1260.

Nivard, son frère, était entré à la collégiale de Saint-Denis. Déjà chanoine en 1223, il fut honoré dans la suite du titre et des fonctions d'archidiacre de Beaune (5). Il paraît avec cette qualité en 1249, 1251, 1252. Son intervention est motivée, d'ordinaire, par ses liens de parenté avec les auteurs des donations ou transactions relatées dans les chartes. Ainsi, en février 1251 n. st., il atteste que Gauthier, seigneur de Montoillot, veuf d'Agnès de Blaisy, a reconnu le don fait par celle-ci à La Bussière, sur son gagnage de Chevannay (6). Agnès de Blaisy était nièce de Nivard.

Gertrude, sœur des chevaliers Garnier et Ponce et du chanoine archidiacre Nivard, est probablement « dame Gertrude, épouse de seigneur Henri de Salives, chevalier », qui, en 1239, donna à Saint-Étienne le moulin de

1. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Cîteaux n. 167, fol. 44, 45 ; id n. 168, fol. 70, 109 ; H. 446, Cîteaux, layette Epernay, ch. de 1235 ; H. 697, prieuré de S. Vivant de Vergy, layette Messanges, ch. de 1246 ; H. 700, même prieuré, layette Vosnes, ch de 1246 ; H. 1062, Lieu-Dieu, layette Fussey, ch. de 1234. — Bibl. nat. cartul. de S. Denis de Vergy, lat. 5529 A, p. 31.

2. On verra en effet plus loin Hugues, fils de Ponce, possesseur d'une partie du château de Fontaines.

3. Les preuves sont indiquées au renvoi précédent n. 1.

4. Id.

5. Archiv. de la Côte-d'Or, G, 479, Saint-Denis de Vergy, layette Gevrey, ch. de 1249 contenant ratification par les chanoines de la collégiale du partage fait « inter venerabilem hominem Nivardum concanonicum nostrum et archidiaconum Belnensem ex una parte, — et ex altera parte Guillelmum Guarus » et autres. — H, 1060, Lieu-Dieu, layette Anciens titres de Chaux.

6. Bibl. nat. cartul. de La Bussière, lat. 17722, p. 159.

Saucey, situé à Blaisy-la-Ville, du consentement des seigneurs de Blaisy : Garnier, sa femme, ses deux filles et ses gendres, de qui relevait ce moulin (1). Le mariage de Gertrude de Blaisy avec Henri de Salives est d'autant plus vraisemblable que Garnier, père de Gertrude, avait, de son chef ou de celui de sa femme, quelque chose à Préjelan et à Salives même.

Il faudrait pouvoir suivre la descendance de Ponce de Blaisy, pour dresser la liste des Vergy-Blaisy, arrière-neveux de saint Bernard. Ce chevalier paraît en 1233, avec son épouse, Guillemette, de maison inconnue, leur fils, Hugues, qui devint chevalier à son tour, et leur fille, nommée Guillemette, comme sa mère (2). D'après différentes chartes, Ponce eut encore pour enfants : Gui, chanoine de Vergy ; Alais, épouse de Gui du Fossé ; Simonne, épouse de Robert Bigot, seigneur de Broindon; une quatrième fille, appelée Yolande (3).

Hugues, aîné de la famille, fut marié à Jacquette, qui possédait en franc alleu, au village d'Ancey, un four, des terres, etc. Au mois de février 1260, n. st, Hugues, Jacquette et Garnier, leur fils, reçurent ces biens à titre d'inféodation de l'abbaye de Saint-Seine, moyennant soixante livres (4). Hugues semble avoir eu Noiron-les-Cîteaux pour résidence habituelle. Ses domaines s'étendaient du côté de la Saône, sur Echigey, Heuilley (5). La part du château de Fontaines possédée par son père lui était échue ; il la vendit, en 1272, aux Saulx-Fontaines,

1. L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 638.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Cîteaux n. 168, fol. 109.

3. « Yolendis filia quondam domini Poncii de Blayseio militis » est citée plusieurs fois en 1269, 1270, 1280. Archiv. de la Côte-d'Or, G, 481, S. Denis de Vergy, layette Meuilley. — Les titres qui mentionnent les autres enfants de Ponce, sont indiqués plus bas.

4. Archiv. de la Côte-d'Or, Inventaire de S. Seine n. 98, fol. 109 : charte de février 1259 par laquelle « Hugues dit de Blaisy, chevalier, fils de feu Ponce de Blaisy, chevalier » reconnaît avoir reçu à titre d'inféodation d'Hugues abbé de S. Seine tout ce qu'il a à Ancey ...

5. Peincedé, VII, 49.

qui étaient maîtres du reste (1). L'année précédente, il avait fondé, dans l'église du Val des Choux, l'anniversaire de feu son fils Garnier (2). De concert avec Jacquette, son épouse, en 1274, il vendit au chapitre de Langres ses hommes de Noiron et plusieurs meix (3) ; et, avant 1285 il donna aux religieuses de Tart, cinq émines de blé sur les dîmes du même village (4). Les deux concessions furent ratifiées par les enfants d'Hugues et de Jacquette, mais la seconde, seulement après la mort des donateurs, en 1285. Ces enfants étaient Pierre, Jean, Hugues et Jeannette.

Gui de Blaisy, frère d'Hugues, est cité après celui-ci, l'an 1246, dans un accord réglé entre Ponce, leur père, et les chanoines de Vergy (5). Etait-il déjà membre de la collégiale ? La charte n'en dit rien. Il mourut l'an 1275, ayant fondé par testament son anniversaire à la Sainte-Chapelle. En effet, le 26 décembre 1275, « en la fête de saint Etienne, premier martyr, Pierre, doyen de la collégiale de Vergy, et André, archiprêtre et chanoine de la même église », délivraient aux intéressés copie de la charte relative à cette fondation : « Vidimus.. hanc clausulam in legato bonæ memoriæ Guidonis de Blaseyo quondam concanonici nostri Vergeii : Item do et lego capellæ Ducis Divionis duas minas bladi per medium, ad mensuram Divionensem, in prædicta decima mea de Noreio (*Noiron*), pro anniversario meo annuatim in dicta capella faciendo (6). » L'anniversaire du même chanoine

1. Archiv. de la Côte-d'Or, E. 123, titres de famille, ch. orig. de mars 1272.
2. Peincedé, XXVIII, 1156.
3. Archiv. de la Côte-d'Or, G, 218, chapitre de Langres, layette Noiron-les-Cîteaux, titres de 1271, 1273, 1274 ; E, 550, titres de famille, copie du titre de 1274.
4. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 1051, Bernardines, layette Noiron-lès-Cîteaux, titre de 1285.
5. Bibl. nat. cartul. de S. Denis de Vergy, lat. 5529 A, p. 31.
6. Archiv. de la Côte-d'Or, G. 291, Sainte-Chapelle de Dijon, Noiron-lès-Cîteaux, Procédure de 1740 ; cartul. de la Ste-Chapelle n. 46, non folioté ; H. 476, Cîteaux, layette Noiron, original du Vidimus.

PL 13




*Cette tombe est dans la Nef des Cordeliers de Dijon devant la chapelle des Martyrs.*

TOMBE DE JEAN DE FONTAINES

fut également fondé à Saint-Etienne de Dijon par Hugues, son frère, et Alais leur sœur, dame du Fossé (1).

Alais de Blaisy avait épousé Gui, seigneur du Fossé, fief et château-fort situés près d'Is-sur-Tille. Les Du Fossé tenaient aux Tilchâtel, et il y avait longtemps que cette maison étendait les limites de son domaine au delà de Dijon, dans toute la banlieue. Un frère de Gui du Fossé, Aimon, tenait alors en fief de Guillaume de Champlitte la maison forte de Chammoron (2). Il était marié à Alix de Minot, petite-fille d'une sœur de Guillaume le Roux, seigneur de Fontaines, Sibylle de Saulx (3). Aimon et Alix furent bienfaiteurs du prieuré de Bonvaux, voisin de leur résidence féodale (4). On voit combien étaient faciles, nécessaires même les relations des familles de Blaisy, de Saulx, du Fossé. De là entre elles, par conséquent, des alliances matrimoniales.

Veuve en 1265, la dame du Fossé se dessaisit en faveur de Saint-Bénigne d'une maison que son mari avait construite à Is-sur-Tille et de tout ce qu'ils avaient

1. Archiv. de la Côte-d'Or, G, Fonds 4, n. 36 bis *Necrologium S. Stephani Divionensis* : « VI idus Augusti. Et Guido de Blaiseio, canonicus de Virgeio, pro cujus anima dominus Hugo de Blaiseio, frater ejus, dedit conventui duas eminas bladi medietatem frumenti et medietatem avene super decimam de Noiron, et soror ejus domina de Fossato duas eminas, medietatem de meliori yvernagio (sègle) et medietatem melioris avene, decime de Chalma de Ycio (Is-sur-Tille) moventis de suo proprio alodio. » — Cf. cartul. de S. Etienne n. 22, fol. 108 : « Universis presentes litteras inspecturis ego Alidis, quondam uxor domini Guidonis de Fossato militis defuncti, notum facio quod ego pro remedio anime mee et anime Guiotti fratris mei et animarum omnium antecessorum meorum, do et concedo ecclesie B. Stephani Dyvionensis duas eminas bladi yvernagii et avene per medium, ad mensuram de Ycio, quas assedi supra totam partem meam decime de la Chaume, territorii de Ycio.. » — Cf. H, 61, Saint-Bénigne, layette Fénay, ch. de 1290.

2. E. Petit, IV, p. 212. — Archiv. de la Côte-d'Or, H. 1210, La Madeleine, layette Mirebeau, ch. de 1224 ; Inventaire de Bonvaux n. 285, titre 20ᵉ du cahier, daté de juillet 1240, où il faut lire « Aime, c'est-à-dire Aimon », au lieu de « Anne » leçon évidemment fautive. — L'abbé Fyot, *Hist. de S. Etienne*, Preuves, p. 284.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Cîteaux n. 168, fol. 64 verso : ch. de 1239 ; — cartul. de S. Seine, ch. XXXVI.

4. Inventaire de Bonvaux, l. c.

acquis en ce lieu (1). Elle donna à la même abbaye, en 1282, la moitié qu'elle avait dans la dîme de la Chaume entre Is-sur-Tille et Le Fossé, mais chargée d'une redevance envers Saint-Etienne, par suite de la fondation en cette église de l'anniversaire du chanoine de Vergy, son frère (2).

A sa dévotion pour l'Apôtre de la Bourgogne, Alais de Blaisy ne joignait-elle pas un particulier souvenir pour la mère de saint Bernard, elle qui était son arrière petite-fille, qui portait le même nom et qui avait pu assister à la pieuse exhumation de ses restes, ravis à Saint-Bénigne par Clairvaux ? L'association de ces sentiments est si naturelle en pareilles circonstances que l'affirmative est permise.

Gui du Fossé et Alais de Blaisy n'ont pas dû laisser de postérité.

Plus heureuse qu'Alais, Simonne, sa sœur, donna de nombreux enfants au seigneur de Broindon : Guillaume, Clarembaud, Gauthier, Gui, Jeanne, Laure. Le père de ces enfants, Robert *Bigot*, appartenait sans doute à l'ancienne famille dijonnaise qui portait ce nom, et dont plusieurs membres furent inhumés à Saint-Bénigne (3). Les Bigot de Dijon et ceux de Broindon se prêtaient, en effet, une mutuelle assistance dans leurs actes. En 1261, Simonne était veuve, mais on la rencontre encore avec tous ses enfants, en 1279, vendant à Saint-Etienne un bois, près de Quetigny (4). C'est avec cette abbaye et celle de Cîteaux que ces seigneurs de Broindon eurent affaire le plus souvent. Mais dans les contrats, ils vendent plus qu'ils ne donnent, et les religieux leur accensent leurs terres : signes de déchéance, au point de vue

1. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de S. Bénigne, H. 119 A, Première partie, ch. 200, 201 ; Cf. ch. 170.

2. Ibid., Deuxième partie, ch. 121.

3. *Epigraphie Bourguignonne*, p. G. Dumay, p. 106-107.

4. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de S. Etienne n. 22, fol. 38 verso.

du rang et de la fortune. Des documents de diverses catégories : cartulaires, protocoles, titres du fisc ducal, font connaître, en partie, les descendants de Robert Bigot et de Simonne de Blaisy, pendant quelques générations. Nous citerons seulement deux de leurs arrière petits-fils, Pierre et Etienne de Broindon, assez en relief parmi les hommes d'armes de la fin du XIV[e] siècle. Ils étaient « amis charnels », c'est-à-dire liés par le sang et l'amitié, avec les autres Blaisy, auxquels est consacré le paragraphe suivant (1). Etienne épousa Isabelle de Seigny, née de Huguenin et de Marguerite de Saffres, et il maria sa fille, Jeanne de Broindon, à Fouquet de Montigny, dont les descendants multiplièrent leurs alliances avec la famille dite de saint Bernard (2).

La descendance d'Hugues de Blaisy, frère d'Alais et de Simonne,perpétua le nom de cette maison pendant quelque temps. Mais il faudrait des éléments plus complets pour en dresser la lignée. Pierre, qui apparaît jusqu'en 1320, tenait sa maison d'Agencourt du duc de Bourgogne. Sa fille fut mariée à Guillaume de Cissey (3). On ne peut, en terminant, que citer plusieurs personnages du nom de Blaisy, issus des Sombernon-Fontaines, mais dont la filiation est impossible à établir.

Guillaume de Blaisy, damoiseau — Il était fils de Jean de Véronnes, damoiseau, et il vendit au duc de Bourgogne, en 1259, une part qui lui était échue de la terre de Changey, ancien domaine du fondateur de Bonvaux (4). Il est peut-être le même que Guillaume de Blaisy, da-

1. Peincédé, XXVII, p. 104, 243.

2. Archiv. de M. le Comte de Brissac et de Mme Marie Caroline Joséphine du Boutet son épouse, château de Crépan, par Châtillon-sur-Seine : titres relatifs aux Montigny et aux Karandetex.

3. Peincedé, II, 513 ; XXV, 375.

4. D. Plancher, II, Preuves, p. 24. — Archiv. de la Côte-d'Or, B. 1350, cote 5.

moiseau, que l'on trouve à Arcenant, en 1265 et 1266, dans les titres de Saint-Denis de Vergy (1).

Eudes ou Odet de Blaisy, damoiseau. — Il est cité l'an 1287, avec sa femme Isabelle, qui donne à Cîteaux, pour l'âme de feu Messire Etienne Boion, chevalier, inhumé dans l'église de l'abbaye, une rente de trente sols, assise sur un pré voisin de Noiron et Corcelles (2).

Ponce de Blaisy. — Damoiseau en 1272, 1289; chevalier en 1294, Ponce avait fief à Barges, Arcenant, Bévy, Vosnes, Epernay, Tarsul-lès-Cîteaux (3). Epoux d'Odette de Perrigny, il eut pour enfants Amiot et Jeannette (4). Il mourut en 1308 ou 1309, après avoir élu sépulture à Cîteaux, « devant l'autel de Saint-Nicolas, près de la chapelle de feu seigneur Philippe de Vienne ». L'abbaye reçut de lui, pour son anniversaire, une rente de huit émines de blé qu'il percevait sur la grange de Tarsul. Il légua aussi au monastère « son cheval avec ses armures, son lit garni, son meilleur habit de vair, etc. (5) » Amiot, son fils, était mort, l'an 1308, le vendredi avant l'Ascension (6). Jeannette, sa fille, dut lui survivre, mais peu de temps, car, en 1314, on leva copie d'une clause de son testament, où elle donnait à Cîteaux, pour sa sépulture, deux émines de blé que les religieux lui devaient annuellement sur leur maison de Fixin, puis pour son luminaire et tous autres frais, quinze livres,

1. Archiv. de la Côte-d'Or, G, 474, S. Denis de Vergy, layette Arcenant.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Cîteaux n. 169, fol. 64 : « Anno Incarnationis M. CC. octogesimo septimo, mense Marcio, ego Ysabellis domicella uxor Odeti de Blaseyo domicelli, notum facio. . quod ego, considerata salute anime domini Stephani Boion militis quondam sepulti in ecclesia Cystercii.. »

3. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 687, Prieuré de S. Vivant de Vergy, layette Arcenant; G, 107, S. Etienne de Dijon, layette Barges; G, 475, collégiale de S. Denis de Vergy, layette Bévy; H. 460, Cîteaux, layette Izeure; H, 446, Cîteaux, layette Epernay; Peincedé, VII, 18.

4. Archiv. de la Côte-d'Or, Peincedé XXVII, 6; cartul. de Cîteaux de Jean de Cirey n. 188, fol. 56. — Bibl. de la ville de Dijon, *Fatras* de Juigné, II, 288. — E. Petit, V, p. 471.

5. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 460, Cîteaux, layette Izeure.

6. E. Petit, V, p. 471.

« xv libras.. pro luminari meo et omnibus expensis et missionibus die obitus mei a dictis religiosis solvendis et faciendis » (1).

Robert de Blaisy — Son nom paraît, en maint document, pendant toute la première moitié du xiv[e] siècle. Sa femme s'appelait Isabelle. Noiron était une de leurs résidences. En 1339, le vendredi fête de saint Philibert, Girard de Champlitte, chapelain et procureur du chapitre de Langres, vint exposer ce grief à la femme de Robert : « Ysebeaul, vous avez pris ou fait pranre plusours hoies en la ville de Noiron, ou leu que on dit *ou mes de Blaisey* ». La justice et seigneurie de Noiron appartenant tout entière aux chanoines de Saint-Mammès, Isabelle devait donner satisfaction. Elle répondit qu'elle croyait avoir justice et seigneurie au meix de Blaisy, mais que devant l'assertion contraire du chapelain de Langres, elle se désistait de son droit prétendu, et « en figure des dites oyes et en restitution d'icelles, je vous baille et restitue, dit-elle, ce baston blanc ». Tels sont les minces détails que l'on trouve sur les derniers représentants de ces Blaisy. Robert, écuyer, n'eut qu'un rôle subalterne, parmi les hommes d'armes du temps. Il vendit son héritage d'Echigey (2).

Jacques de Blaisy, dit vulgairement Jacquot. — Il demeurait à Noiron, et mourut vers 1398, car le 16 avril de cette année, son héritage fut vendu aux chartreux de Dijon par Perrin, seigneur d'Onay, et Isabelle d'Onay, sœur de Perrin, mariée à Guillaume de Pierre, sans doute neveu et nièce du défunt. En 1404, les chartreux donnaient en amodiation « la maison Jacques de Blaisy » située à Noiron. Jacques paraît dans les revues militaires, comme simple écuyer : à Reims, par exemple,

1. Archiv. de la Côte-d'Or, cartul. de Cîteaux de Jean de Cirey 188, fol. 56.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, G, 218, chapitre de Langres, layette Noiron-lès-Cîteaux ; Peincedé, XXVII, 18, 26.

le 17 avril 1385, dans la « montre de Jehan de Sainte-Croix, sire de Sauvigny » (1).

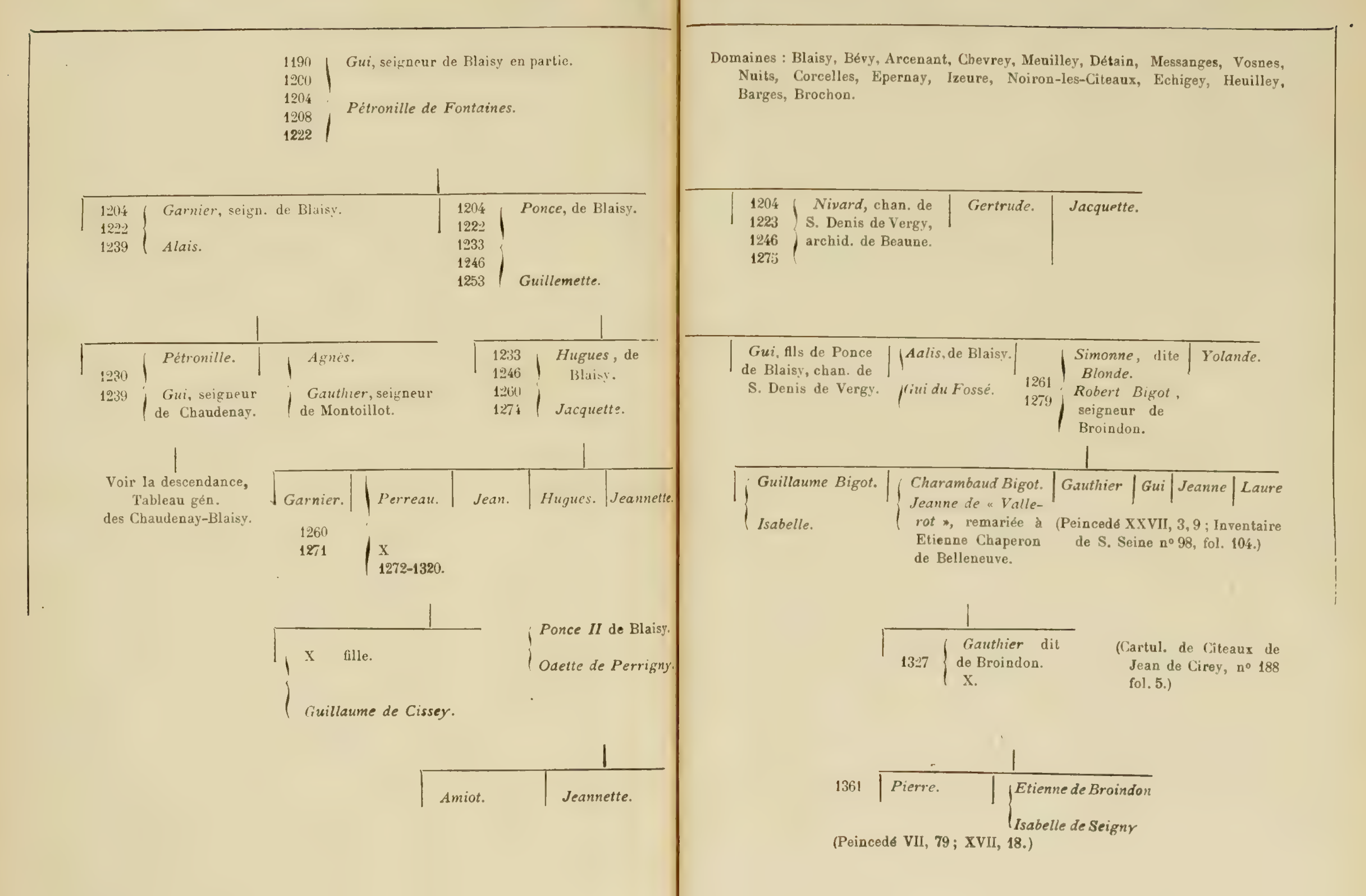
En 1231, les Vergy-Blaisy étaient associés à Garnier de Fontaines, dans un témoignagne de vénération pour saint Bernard. Ont-ils pu, éloignés de Fontaines et de Blaisy, oublier leur glorieux parent ? Ce n'est pas probable : voisins de Cîteaux, le culte rendu dans l'abbaye au plus illustre patriarche de l'ordre leur rappelait, au besoin, ce grand souvenir de famille.

1. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 836, Chartreux, layette Noiron-lès-Cîteaux.





# GÉNÉALOGIE DES VERGY-BLAISY





§ 3

## LES CHAUDENAY-BLAISY

Tandis que les Vergy-Blaisy, revenus au berceau paternel, dans le pays Nuiton, glissaient de jour en jour vers leur déclin, la nouvelle maison de Blaisy, née du mariage de Pétronille avec Gui de Chaudenay, s'élevait rapidement aux grandes charges administratives, militaires et ecclésiastiques. Deux noms surtout vont se rencontrer, qui reflètent particulièrement la gloire de cette famille : Jean, abbé de Saint-Seine — 1398 à 1439 — restaurateur de l'église du monastère ; Geoffroi, sire de Mauvilly, membre de la Chambre des Comptes, gruyer de Bourgogne et lieutenant du gouverneur, mort en 1372.

Le fief patronymique des Chaudenay se divisait, comme Blaisy, en deux parties : Chaudenay-la-Ville, et Chaudenay-le-Château. Ces localités subsistent et ont gardé leurs noms. Les deux villages sont dans le canton de Bligny-sur-Ouche, au sein d'une petite vallée qui descend du Sud-Ouest au Nord-Est, et s'ouvre sur celle de la Vandenesse, où passe aujourd'hui le canal de Bourgogne. Bâti à mi-côte, dans la partie Sud. Chaudenay-la-Ville a en face Chaudenay-le-Château, assis sur le versant méridional de la montagne opposée. Une roche escarpée, qui porte, plus ou moins en ruines, trois tours

du XIVe-XVe siècle, servait de base à l'habitation seigneuriale.

A une bonne lieue au nord de Chaudenay, à l'extrémité d'un saillant contrefort de la chaine de montagnes qui s'aligne au delà du canal et de la rivière, l'on voit encore une autre demeure féodale, admirablement conservée, Châteauneuf.

Au XIIIe siècle, les deux forteresses appartenaient à la même famille.

L'an 1239, Jean, seigneur de Châteauneuf, rappelle la lignée de ses ancêtres : Jean, seigneur de Chaudenay, son bisaïeul ; Jean, seigneur de Châteauneuf, son aïeul; Guillaume, son père (1). Celui-ci avait épousé Dameron de Saulx, sœur de Guillaume le Roux, seigneur de Fontaines (2).

A la même époque, le seigneur de Chaudenay était Gui, auquel Pétronille apporta en dot le double héritage du château de Blaisy et de la parenté avec saint Bernard. Gui était fils de Colin cité en 1214 et 1229, et probablement arrière petit-fils de Jean, seigneur de Chaudenay, dont le nom vient d'être lu (3).

Gui conserva le titre de seigneur de Chaudenay, mais Jean, son fils aîné, prit celui de seigneur de Blaisy. C'est alors que Chaudenay fut laissé aux frères et peut-être aussi aux cousins de Jean, mais celui-ci et ses successeurs retinrent la suzeraineté sur le château patrimonial.

On ne connaît pas les armoiries des Vergy-Blaisy, ni celles des Blaisy qui les précédèrent. Celles des Chaudenay-Blaisy sont connues, et se blasonnent : *D'or à la fasce de sable, accompagnée de six coquilles de même, trois en chef, trois en pointe.* Ce sont les armes de la maison de Chaudenay. Le chef de la famille les conserva pleines,

1. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 530, La Bussière, layette Châteauneuf.
2. Ibid., H. 86, S. Bénigne, Villecomte, ch. de janvier 1222.
3. Ibid., H. 531, La Bussière, layette Chaudenay, Sainte-Sabine.

selon l'usage, et comme il porta le nom de Blaisy, ses armoiries reçurent également ce nom adventice.

Les seigneurs de Chaudenay, n'étant plus que les puînés, brisèrent d'un lambel à quatre pendants l'écusson de leurs ancêtres. Le fait est certain. Les tombes des deux femmes de Guillaume, sire de Chaudenay au commencement du XIV[e] siècle : Reine d'Ancy-le-Franc et Simonne de Grancey (1); les empreintes du sceau de Guillaume lui-même, du sceau d'Eudes son deuxième fils, de celui d'Agnès de Chaudenay, fille de son aîné, en fournissent la preuve irrécusable. Partout figure le lambel à quatre pendants (2).

Les seigneurs de Châteauneuf avaient brisé auparavant, d'une façon plus simple, les armoiries patrimoniales : ils avaient supprimé les trois coquilles en pointe, gardant la fasce et trois coquilles en chef (3).

Gui de Chaudenay approuva, comme seigneur du fief, des donations faites aux Templiers de Beaune, sur Vernusse, et à ceux de Dijon, sur Thoisy-le-Désert. Il traita avec la collégiale de Beaune pour le rachat des tierces de Chaudenay, que les chanoines possédaient, et qu'ils lui abandonnèrent, moyennant la rente de trente boisseaux de blé (4).

L'héritage de la femme de Gui avait plus d'importance que celui de son époux ; Blaisy était l'un des premiers fiefs de Bourgogne, et relevait immédiatement des ducs ; Chaudenay était un arrière fief, dépendant de la baronnie

1. Bibl. de la ville de Dijon, ms. dits de Palliot, *Mém. généal.*, I, p. 1028, 1030.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, B. 357, cote 98 *bis*, cote 136 ; B. 11374, cote 96 ; B. 11827, cotes 10 et 27, B. 10559, cote 130. — *Armorial de la Chambre des Comptes*, p. 107.

3. Ibid. B. 1256, cote 10; B. 10504, cote 46. — Les tombes des seigneurs de Châteauneuf, dans l'église de Vandenesse, présentent exactement ces armoiries.

4. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 1226, commanderie de Beaune, layette Vernusse, ch. de 1236; H. 1173, commanderie du Petit Temple de Dijon, layette Thoisy-le-Désert, ch. de 1243; G. 436, Collégiale de Beaune, layette Chaudenay, ch. de mars 1239.

d'Antigny. Aussi est-ce surtout, à propos de Blaisy, ou du moins des terres annexes, que l'on voit intervenir Gui, Pétronille et leurs fils : Jean, Philippe, Colin, Alexis (1). Nous transcrivons avec hésitation ce dernier nom, fourni par l'*Inventaire de Saint-Seine*. Ce pourrait être une fausse graphie d'Alexandre, nom très fréquent dans la lignée des Chaudenay-Blaisy. Les trois premiers se lisent sur un titre, publié par Pérard. En novembre 1255, Gui, assisté de son épouse et de ses quatre fils, reprit de fief de l'abbé de Saint-Seine la partie de Chevannay qui relevait de l'abbaye. Quelques années auparavant, sa belle sœur, Agnès de Blaisy, de concert avec son mari, Gauthier de Montoillot, avait cédé au duc son gagnage de Chevannay. Gui eut soin de le racheter (2). Il dut aussi faire hommage à Hugues IV pour

1. Ibid., Inventaire de S. Seine, n° 98, fol. 102-103. — Cf. Pérard, p. 325.

2. Ibid., H. 538, La Bussière, ch. de février 1250, autre ch. de 1258.

Gauthier, seigneur de Montoillot, époux d'Agnès de Blaisy, doit être le fils aîné ou le fils du fils aîné de Garnier de Sombernon, seigneur de Montoillot et de Commarin, 1188-1220. Voir Migne, col. 1421-1422, 1423 D, 1424 B ; E. Petit, III, p. 508. Il avait un frère ou un oncle du même nom que lui, mais appelé « Gauthier de Commarin ». Celui-ci seul paraît dans les titres et généalogies publiés par Chifflet (Migne, l c.) et par M. Petit (l. c ). Mais tous les deux figurent dans une charte inédite de La Bussière : H 531, layette Commarin.

« Ego Herveius, Sumbernionis dominus, notum facio quod *Galterus domicellus de Commarein*, filius avunculi mei Garnerii militis, domini de Montoillot, in mea presentia constitutus, laude et assensu uxoris sue Ameline et Agnetis sororis sue sanctimonialis de Praalum, vendidit abbati et conventui de Buxeria duos sextarios frumenti. . quos dicta Agnes, soror sua, in tertia parte decime de Commarein quam dictus abbas et conventus de Buxeria possident, in vita sua habebat. Qui duo sextarii predicto *Galtero de Commarein*, post obitum antedicte Agnetis sanctimonialis de Praalum, redire debebant. . Hanc autem venditionem laudavit *Galterus domicellus dominus de Montoillot*, de cujus feodo dicta decima de Commarein movet. Actum anno 1237, mense junii. »

Gauthier est cité comme époux d'Agnès de Blaisy en 1239. De concert avec elle, il vendit au duc, en novembre 1247, ce qu'elle avait à Préjelan, vers Salives : « Galterus miles dominus de Montoillot recognovit se vendidisse Hugoni duci Burgundie quidquid habebat apud Préjelan, laude et assensu sue uxoris Agnetis, de cujus capite illud movebat. » B. 10472, cote 38. C'est vers la même époque que dut avoir lieu la vente du gagnage de Chevannay. Agnès était décédée en 1250.

Gauthier donna, en 1273, à La Bussière, plusieurs terres dans la chatellenie de Sombernon. Il mourut peu après, car une charte de 1275

les hommes du même village et leurs meix qui étaient du fief de ce prince. Mais, parmi les terres éloignées de Blaisy, il se défit de ce que Pétronille avait à Salives (1), et le vendit au duc, en décembre 1258.

Gui de Chaudenay fut l'un des exécuteurs testamentaires de son suzerain immédiat, Philippe d'Antigny, qui testa l'an 1248, à la veille de partir à la croisade, où il mourut. On voit, en juin 1250, Gui et les autres exécuteurs accomplir leur mandat et investir un délégué de Cîteaux de ce que le testateur avait légué à l'abbaye, sur Volnay (2).

Jean, fils aîné de Gui de Chaudenay, eut en majeure partie l'héritage maternel : Blaisy, Chevannay, Tarsul-lès-Saulx, etc. Ses frères se partagèrent Chaudenay et quelques autres seigneuries voisines de Dijon. Toutefois, comme on l'a déjà fait remarquer, le sire de Blaisy retint la mouvance du château patrimonial : ceux qui en furent seigneurs désormais, reprirent de fief du sire de Blaisy, et celui-ci du sire d'Antigny.

L'on a sur Jean I de Blaisy de rares documents, où il paraît, tantôt avec son seul nom patronymique, tantôt avec l'apposition de son titre seigneurial. Damoiseau encore l'an 1275, on le rencontre à Prâlon, qui avait alors pour cellerière une de ses parentes, Poincette de

rappelle la confirmation par Alexandre de Montaigu, sire de Sombernon, du don fait par « Messires Gautier cai en arriés sires de Montoillot. »

La charte de février 1250 lui donne pour fils Jean, né d'Agnès de Blaisy. Les documents que l'on possède sur les Montoillot-Blaisy ne sont pas assez nombreux pour qu'on puisse dresser la généalogie de cette branche des arrière-neveux de S. Bernard. Nous nous bornerons à citer dans cette lignée Pierre de Montoillot, chevalier, châtelain de Pontailler, Saint-Seine-sur-Vingeanne, etc., mort en 1334 et inhumé à Saint-Julien, près Dijon. Dans le dénombrement de 1328 du seigneur de Blaisy, il est cité comme un de ses tenanciers à Blaisy-la-Ville : Peincedé, VIII, 97. A la même date, il fut exécuteur testamentaire de la dernière femme de Jean I de Blaisy.

1. Pérard, p. 325. — Peincedé IX, p. 12.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, H, 493, Cîteaux, layette Volnay, titres de 1248 et de 1250. — E. Petit, IV, 371-372.

Chaudenay (1). L'an 1304 et l'an 1307, a. st., « Messire Jehan de Chaudenay, seigneur de Blaisy », agit, en qualité de mandataire ducal, pour la réception et délivrance de certains châteaux de l'Auxois (2). D'après Palliot, il mourut le 31 août 1310, et fut inhumé dans l'église de Prâlon, où l'on voyait, « devant le balustre du grand autel, une tombe portant : Ci-git Jehanz de Chaudenay, chevaliers, sires de Blaisy, qui trespassa l'an 1310, le dernier jour du mois de host » (3).

Jean I de Blaisy laissait veuve « Marguerite d'Oigny », sa dernière femme, la seule connue. — Elle lui survécut jusqu'en 1328, et fonda, par testament, son propre anniversaire à Prâlon. Ses exécuteurs testamentaires furent : d'abord ses deux fils, qu'elle avait eus d'un premier mari, « Gui, moine de Cluny, prieur de Mont-Saint-Jean, et Raoul Chainsot, prieur de Couches » ; ensuite deux représentants des Blaisy, « Perrin de Montoillot, chevalier, et Poincet de Chaudenay » que Marguerite appelle « mon nevoul » (4). Celui-ci en effet était fils de Colin, frère de Jean I de Blaisy.

Parmi les frères de Jean, Colin est le seul dont la trace puisse être suivie. De Philippe et d'Alexis ou d'Alexandre on ne sait rien. Colin eut une part du château de Chaudenay avec quelques autres fiefs, notamment Chevigny-Fénay. Ses enfants furent (5) Poincet, Agnès, abbesse de Tart, et Alexandrine, religieuse à Larrey.

Poincet, héritier de son père vers 1310, avait épousé Isabelle de Latrecey, dont les biens propres étaient à Is-sur-Tille, Aubepierre, Bar-sur-Aube (6). Le Dijonnais

1. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 1018, Prâlon, copie d'un titre de 1275 D. Plancher, II, p. 61.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, Peincedé, I, 183 ; B. 1323, cotes 2 et 4.

3. Bibl. de la ville de Dijon, *Fatras* de Juigné, IV, fol. 247. — Cf. E. Petit, V, p. 473.

4. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 1018, Prâlon, vidimus de 1346. — Bibl. de la ville de Dijon, Fonds Baudot, *Familles de Bourgogne*, II, 282

5. Peincedé, XXVII, 6.

6. Ibid., I, 27-28 ; XXVII, 2.




TOMBE DE HUGUES DE FONTAINES

semble avoir été plus que l'Auxois son séjour habituel. Du moins, la personnalité dominante du château de Chaudenay à cette époque n'est pas Poincet, mais Guillaume, qui partageait avec lui cette forteresse. C'est celui-ci qui est « le sire de Chaudenay. »

Guillaume apparaît comme chevalier (1), en 1309. Il déploie son activité au service des ducs Hugues V et Eudes IV. Après la mort de sa femme, Reine d'Ancy-le-Franc, de la maison de Mont-Saint-Jean, il épousa en secondes noces Simonne de Grancey (2), qu'il laissa veuve prématurément, l'an 1321. « Huguenin, écuyer, fils de Monseigneur Guillaume de Chaudenay, trépassa l'an 1327, le jour de la Sainte-Cécile », et fut inhumé à La Bussière (3). Ses autres enfants, nés de Simonne, furent : Jean, sire de Chaudenay, époux de Marguerite de Lignières (4) ; Eudes, capitaine de Frolois ; Marguerite, mariée en 1324 à Guillaume de Vienne, seigneur de Roulans ; Jeanne, épouse de Jean de Traînel, seigneur de Soligny-les-Etangs (5). Guillaume de Vienne eut de Marguerite de Chaudenay l'amiral Jean de Vienne, et Guillaume, abbé de Saint-Seine, mort archevêque de Rouen. Ces deux personnages, le premier surtout, appartiennent à l'histoire. Les deux femmes de Guillaume de Chaudenay, Reine et Simonne, avaient leurs tombes à La Bussière.

Les documents ne font pas connaître la filiation de Guillaume. Serait-il, comme Poincet, petit-fils de Gui de Chaudenay et de Pétronille de Blaisy ? Gui, en effet, paraît avoir possédé seul, en totalité, le château patri-

1. Archiv. de la Côte-d'O., H. 1018, Prâlon, ch. de 1309.
2. Peincedé VII, 15 ; IX, 11.
3. Bibl. de la ville de Dijon, ms. de Palliot, I, p. 1003.
4. Lignières, canton de Chaource (Aube).
5. Archiv. de la Cote-d'Or, Peincede XIII, 291 ; XXV, 400, 535 XXVII, 75, 131. — H. 1206, La Madeleine, Crimolois, titre d'octobre 1339.

monial. Ni les nombreuses chartes de La Bussière concernant Chaudenay et Châteauneuf, ni les titres d'une autre origine sur le même objet ne mentionnent un partage de Chaudenay avant la fin du XIII[e] siècle. Puisque Gui eut des héritiers directs, et Guillaume une part de l'héritage, on est tenté de ranger le second dans la postérité du premier. On constate d'ailleurs, et d'une façon formelle, une étroite parenté entre les enfants de Guillaume et les petits-fils présumés de Jean I de Blaisy. Toutefois, Guillaume peut être fils d'un frère puîné de Gui de Chaudenay.

Jean I, mort en 1310, eut pour successeurs « Alexandres de Chaudenay, sires de Blaisy » et Geoffroi, son frère (1). Il n'existe, à notre connaissance, aucun titre indiquant la filiation d'Alexandre et de Geoffroi. Comme leurs cousins de Chaudenay n'entrèrent point en partage avec eux, il y a lieu de les croire fils, plutôt que neveux, de Jean I, et c'est le sentiment que nous adoptons.

Alexandre I, sire de Blaisy, était déjà un personnage marquant à la mort de son père. En 1314, il siège à l'assemblée des nobles de Bourgogne, confédérés pour résister à Philippe le Bel, qui voulait prélever une subvention sur le pays (2). En 1316, il assiste au traité de mariage entre le duc Eudes IV et Jeanne de France, à Nogent-sur-Seine (3). Chevalier du duc, il reçut, en récompense de ses services, des fiefs à Minot et la maison forte de Mauvilly avec ses dépendances. Ces maison et fiefs entrèrent ainsi dans la mouvance de Blaisy, qui compre-

1. Archives de la Côte-d'Or, B. 357, cote 188 : « Je Alexandres de Chaudenay, sires de Blaisey, chevaliers lou duc de Borgongne et je Thiebauz Forniers de Semur, clerg dou dit duc, façons savoir.. » La pièce, datée de 1322, porte le sceau d'Alexandre, où l'écusson présente *une fasce et six coquilles, trois en chef, trois en pointe.* — Peincedé VIII, 97: Dénombrement de 1328 où est cité « Geoffroi frère d'Alexandre ». — G. 107, S. Etienne de Dijon, layette Blaisy.

2. Duchesne, *Hist. de Vergy*, p. 233.

3. D. Plancher, II, 165 et 350.

nait déjà Chaudenay-le-Château, avec partie de Chevannay, héritage de Jean I.

Alexandre régla avec les abbayes des intérêts relatifs à son châtel de Blaisy. L'an 1317, il acquit des religieux de Saint-Seine tous leurs hommes de Blaisy-le-Château et de Blaisy-la-Ville (1). L'an 1320, il prit à cens de Saint-Etienne la dîme et tous les autres droits que les chanoines avaient au finage de Blaisy-le-Château (2). La maison du four de Blaisy-le-Château, dépendante du prieuré, fut, en 1333, l'objet d'un nouveau règlement avec Saint-Seine (3). Ainsi la vieille habitation féodale ne fut point délaissée par Alexandre. L'avait-il franche en partie, ou n'en avait-il qu'une part? Le dénombrement qu'il donna « le sabmedi après l'Apparition N. S. (Epiphanie), l'an de grâce 1328 », fait voir qu'il la tenait en fief du duc pour une moitié seulement (4).

Les Templiers d'Epailly achetèrent de lui, en 1332, tout ce qu'il avait à Louesmes (5), et les moines de Cîteaux possédaient, en janvier 1341, une de ses terres à Gergueil (6).

Alexandre I fut inhumé à Blaisy-le-Château, où l'on voit encore, dans le sanctuaire de l'église, sa tombe mutilée, portant le millésime de 1341. Un reste d'une autre dalle tumulaire de la même église présente le nom de « madame Aaliz » décédée l'an 1335. A en juger d'après les armoiries et les dates gravées sur les deux pierres, « Aaliz », certainement dame de Blaisy, était l'épouse d'Alexandre et de la maison de Drées. Il sera parlé plus longuement de ces tombes et de quelques autres dans l'*Appendice* au présent paragraphe.

1. Archives de la Côte-d'Or, Inventaire de S. Seine, n° 98, fol. 194-195.
2. Ibid., G. 107, Saint-Etienne, layette Blaisy.
3. Ibid., Inventaire de S. Seine, n° 98, fol. 629.
4. Ibid., B. 10501, cote 1.
5. Ibid., H. 1186, Commanderie d'Epailly.
6. Ibid., G. 479, S. Denis de Vergy, layette Gergueil.

Dans les empreintes du sceau d'Alexandre, on reconnaît, comme sur sa tombe, les armes pleines de Blaisy.

Son frère, Geoffroi I, « chevalier, bailli de Dijon et gouverneur de la mairie dudit lieu », fut seigneur en partie de Villecomte (1). Cette terre paraît avoir été un apport dotal plutôt qu'un bien provenant des Blaisy. Marié d'abord à Huguette de la Perrière, qui mourut en 1316 et fut inhumée à Prâlon (2), Geoffroi, jeune encore à l'époque de ce décès, ne sera pas resté veuf; mais, selon les mœurs du temps, il aura contracté un second mariage, et ce dût être avec la fille d'un seigneur de Villecomte. Le fief de Villecomte relevait du château de Saulx, devenu alors château ducal.

Alexandre I et Geoffroi I ont eu l'un et l'autre une longue et nombreuse postérité. Les documents sont d'une extrême abondance à propos des deux branches. Ce serait développer outre mesure le paragraphe troisième et s'éloigner trop du but poursuivi que de vouloir donner de ces documents une analyse complète, si sommaire qu'elle pût être. On trouvera, dans un tableau généalogique, les noms et la filiation de la plupart des membres de cette famille. Mais nous nous bornerons, en terminant l'exposé critique, à élucider quelques

1. Ibid., Peincedé, VII, 22; XXVII, 15, 21; B. 11227; H. 619, Maizières, layette Serrigny, titre de février 1327.

2. Ibid., H. 1018, Prâlon, ch. de 1339 — Bibl. de la ville de Dijon, *Fatras* de Juigné, II, 289. — Bibl. nat. Pièces originales, Dossier 7775, pièce 36. Cette pièce est un dessin, simple croquis, de la tombe de Huguette de La Perrière, tombe posée « devant le balustre du grand autel », comme celle de Jean I de Blaisy. Le nom de Huguette est travesti, dans l'épitaphe de ce dessin, en celui de « Lugotte ». Deux écussons de chaque côté de l'effigie, à la hauteur des épaules, reproduisent les armoiries de Geoffroi I et celles de Huguette. A dextre ce sont les armes de Chaudenay-Blaisy avec une *fasce frettée*; à sénestre: *de.. à une fasce de.. accompagnée de trois têtes de léopard couronnées, en chef.* Ces dernières sont les armes de la famille nivernaise de La Perriere, et se blasonnent : *d'argent à la fasce de gueules, accompagnées de trois têtes de léopard de même, couronnées d'or, rangées en chef.* — Voir *Inventaire des titres de Nevers*, p. 210 et 440. Cf. E. Petit, V, 487.

points obscurs, à mettre en relief deux personnages saillants : l'abbé Jean de Blaisy, et le sire de Mauvilly ; enfin à signaler les maisons dans lesquelles se fondirent les Chaudenay-Blaisy.

Nous suivrons d'abord la branche cadette, issue de Geoffroi I, seigneur de Villecomte.

L'an 1339, Geoffroi mariait sa fille, Jeanne, à Jacques de Chazan (1). Jacques était né de Guillaume de Chazan et de Marie de Byois (2). Chazan était un château et fief dont il reste un vestige dans la ferme du même nom, sur le finage de Chambœuf. Byois a disparu de la topographie moderne : c'était, sans doute, le nom de quelque arrière fief. Jadis il y avait à Villecomte « le champ Byoys », qui, en 1426, était de la seigneurie et justice d'un arrière petit-fils de Geoffroi (3). « Jean de Bioys », en 1352, donnait à amodiation plusieurs terres des finages de Dijon et de Pouilly-lès-Dijon ; « Guillaume de Byois », vers 1340, tenait quelque chose à Minot des Saulx-Vantoux (4). Marie de Byois eut sa tombe à Bonvaux, et il en sera parlé plus loin. — Au traité de mariage de Jeanne de Blaisy avec Jacques de Chazan, assistaient Alexandre de Blaisy, frère de Geoffroi, et Poincet de Chaudenay, leur cousin.

Veuve de Jacques de Chazan, Jeanne de Blaisy, dame de Flavignerot, épousa Geoffroi du Meix (5).

Geoffroi I de Blaisy eut plusieurs fils, parmi lesquels il faut compter Philibert, seigneur de Villecomte (6), et,

1. Peincedé, XXVII, 21.

2. Archives de la Côte-d'Or, B. 11248, fol. anc. XIX, nouv. 13. — Cf. épitaphe de Marie de Byois, dans les *Tombes de Bonvaux*.

3. Archives de la Côte-d'Or, H. 86, S. Bénigne, Villecomte, titre original de 1426, rappelant un accord entre les religieux de S. Bénigne et « Jehan de Blaisey, escuier, seigneur en partie de Villecomte », au sujet d' « une certaine place ou champ dit le *champ Byoys* », situé dans les dessus de Villecomte, près du chemin conduisant à Dijon.

4. Ibid. Peincedé, XXVII, 73 ; VII, 22 ; B. 11254 ; B. 10504, cote 144 bis ; B. 545, cote 28.

5. Ibid., Peincedé, XXV, 641 ; XXVII, 229 ; B. 11304, fol. 18.

6. Peincedé, XXVII, 100.

peut-être, Guillaume de Blaisy, d'abord aumônier de Saint-Bénigne, puis prieur de Saint-Vivant de Vergy (1).

Philibert, écuyer, avait succédé à son père, comme seigneur de Villecomte, en 1357. Quelques années plus tard, chevalier, il figure dans la compagnie d'armes de Jean III de Blaisy, fils du sire de Mauvilly, son cousin. Sa femme fut Béatrix de Châtillon-Guyotte (2) ; ses enfants : Eudes, Guillaume et Jean (3). Celui-ci est l'abbé de Saint-Seine.

L'empreinte du sceau de Philibert semble donner les armes de Blaisy pleines, mais il y avait sans doute quelque brisure par le changement des couleurs ou des métaux (4).

Jean, fils de Philibert, vit s'écouler son enfance dans les maisons seigneuriales de Chevannay et de Villecomte, habitées par son père et son aïeul maternel. On ne sait rien de sa jeunesse. En 1391, il était moine à Saint-Seine (5). Quelques années plus tard, les Blaisy perdaient, à Nicopolis, l'élite militaire de leur maison, et, du même coup, le rang élevé qu'ils avaient tenu jusque là dans la politique et dans la guerre. Mais une gloire d'un autre ordre leur était réservée. Peu de temps après le fatal évènement, dans les premiers mois de l'an 1398, Jean fut élu abbé de Saint-Seine.

Au début de son gouvernement, il fut souvent absent de son abbaye, retenu à Paris par ses études. Un titre du 19 mars 1401, n. st., mentionne « Jean de Blaisy, abbé de Saint-Seine, étudiant en l'université de Paris » (6). Pendant son séjour en cette ville, l'hôtel

1. Ibid., XXVII, 149, 163, 172.
2. L'abbé Guillaume, *Hist. de Salins*, I, p. 29.
3. Peincedé, XVII, 51.
4. Archiv. de la Côte-d'Or, B. 10522, cote 390.
5. Ibid., Peincedé, XVII, 51.
6. Ibid., Inventaire de St-Seine, n° 98, fol. 88.

qu'y possédaient les archevêques de Rouen, lui ouvrit avec empressement ses portes. Le siège de Rouen était alors occupé par Guillaume de Vienne, frère de l'amiral, parent des Blaisy. Guillaume avait d'ailleurs gouverné l'abbaye de Saint-Seine de 1375 à 1388. Intelligent et hardi, il avait entrepris la restauration qu'attendait depuis plus d'un siècle l'église du monastère, à demi ruinée par un incendie. Il y avait fait construire son tombeau, « un des plus magnifiques de la province après ceux de Champmol » (1). Evêque, loin d'oublier l'œuvre première et préférée, il y veillait toujours, y instituait des fondations. Aussi l'élection de Jean de Blaisy dut-elle le réjouir, et peut-être y avait-il contribué. Il voyait dans le nouvel abbé l'instrument assuré de ses desseins. Quand Guillaume mourut à Paris, l'an 1407, Jean de Blaisy était près de lui, et assista à la dictée du testament. L'archevêque fit plusieurs legs à Saint-Seine, et ordonna que l'on transportât ses restes dans le tombeau qu'il s'était préparé. Jean fut du nombre des exécuteurs testamentaires (2).

Fidèle aux désirs de son cousin, dont il partageait les vues, Jean de Blaisy a beaucoup fait et bien fait pour son église abbatiale. Cependant il n'en put terminer la reconstruction, son successeur non plus, et ce monument « austère et grave, non sans beauté », resta inachevé.

« Ce fut, dit M. Chabeuf, un grand personnage que Jean de Blaisy : nous le trouvons en 1402 et 1419 au conseil de la duchesse ; en 1432 il prend part à ces conférences d'Auxerre d'où sortira le traité d'Arras ; il siège plusieurs fois aux Etats généraux de la province, où il a son rang le 10e au banc des abbés ; sa devise, nous apprend Palliot, était *avisez*, et il semble l'avoir de tous

1. *Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, an. 1884-1885, p. 49.
2. Ibid., p. 48, 54.

points justifiée. Cet excellent abbé, *optimus abbas*, ainsi qu'il est qualifié dans le *Gallia christiana*, mourut au mois de mai 1439 (1). »

Il fut inhumé dans l'église de Saint-Seine. Sa tombe, une simple dalle funéraire, dressée maintenant contre la muraille, présente « en profonde et belle gravure », un squelette, les bras croisés, tenant la crosse, volute en dehors ; au-dessus, l'âme du défunt enlevée au ciel dans un linceul ; à dextre, les armes de Blaisy. La bordure porte cette inscription en caractères gothiques du temps:

CY GIST FRERE JEHAM DE BLAISY DOCTEUR EN DECRET ABBE DE CESTE EGLISE DE SAINT SEINGNE EN LAM MIL CCC IIII^XX XVIII. LEQUEL A EMPLOYE DE SON POVOIR SON TEMPS AU SERVICE ET REEDIFICATION DE CESTE DICTE EGLISE. QUI TRE-PASSA LAM M CCCC XXXIX EN MAY. PRIES POUR LUY. (2)

Autrefois, vis à vis cette tombe, placée devant la table de communion, on voyait, au mur du sanctuaire du côté de l'épître, la statue de Jean de Blaisy, représenté à genoux. Cette statue faisait pendant au tombeau de Guillaume de Vienne.

Jean de Blaisy a scellé de ses armes tout ce que lui doit l'édifice reconstruit. Dans cette ostentation mondaine, alors trop commune, on ne reconnaît plus saint Benoit ni saint Bernard : le siècle a forcé la porte du cloître. En cela, néanmoins, Jean de Blaisy a peut être plus cédé au goût de l'époque qu'il n'a manqué d'humilité. De sa tombe s'échappe le parfum de cette vertu. Là, figuré sous forme de squelette, à l'état de poussière, tenant l'insigne de sa prélature et ayant à côté de lui ses armoiries de famille, il proclame, dans une saisissante confession, la bassesse de l'homme et le néant des grandeurs.

L'un de ses frères, Guillaume, tué à Nicopolis, ne semble pas avoir eu d'héritier direct ; mais Eudes laissa une

1. Ibid., p. 59.
2. Ibid., p. 156.

postérité, qui continua la branche cadette des Blaisy (1), jusque vers 1460.

Nous revenons à la branche aînée, qui dura plus longtemps. Alexandre I eut pour successeurs Jean II, sire de Blaisy, et Geoffroi II, sire de Mauvilly. La filiation de Jean et de Geoffroi n'est fournie par aucun document. Ils sont frères : le fils de Jean, Alexandre II, nous l'atteste (2). Mais rien n'explique, d'une manière expresse, s'ils sont fils ou neveux d'Alexandre I. Toutefois, il est plus juste de les regarder comme ses fils, car ils héritent seuls de ses domaines, et paraissent descendre d'Aalis de Drées, épouse probable, avons-nous dit, d'Alexandre I. D'ailleurs, pas un titre n'insinue qu'ils soient nés de Geoffroi I.

Au mois de juin 1345, « Jehans sires de Blasey, chevaliers » passa une transaction avec « le couvent de la Boixière » relativement au messier chargé de la garde des prés de Solle (3).

Jean II épousa Jeanne de Jaucourt, dont il eut trois enfants : Alexandre II, sire de Blaisy ; Marguerite, mariée à Gui de Pontailler, seigneur de Talmay ; Isabelle, mariée à Jean de Crecey (4). Jean II de Blaisy était mort en 1358.

Alexandre II, sire de Blaisy, donna son dénombrement en 1364. Il est cité dans beaucoup de titres, pour affaires domaniales, mais il n'eut pas de rôle important dans la province. Ses plus intimes relations de famille sont avec Geoffroi II, son oncle, et le fils de celui-ci, Jean III,

1. Peincedé, XXVII, 434; XXVIII, 981 ; XXIII, 386.
2. Ibid., XXVII, 175, 179.
3. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 531, La Bussière, Commarin, Solle. — Bibl. nat., coll. Joursanvault, XX, La Bussière, fol. 30.
4. Peincedé, XXVII, 175 ; XXVIII, 447 ; XXIX, 617

« son cher cousin et frère ». Il eut de son épouse, Yolande de Thil-Saint-Beurry, Jean IV, qu'il maria l'an 1386, à Marguerite, fille de Richard Bouhot, licencié es lois (1).

Jean IV mourut sans hoir, et en lui finit le premier rameau de la branche aînée.

C'est au second rameau, dont Geoffroi II est la tige, que les Blaisy doivent leur illustration politique. D'abord écuyer du comte de Tonnerre, Robert de Bourgogne, frère du duc Eudes IV, et ensuite chevalier du duc lui-même, Geoffroi, sire de Mauvilly, cumula bien vite les charges : membre de la Chambre des Comptes, gruyer de Bourgogne, lieutenant du gouverneur (2). Ses domaines s'accrurent en même temps des libéralités qui rémunérèrent ses services. Sous Philippe de Rouvres, en 1358, il conduisit une compagnie de nobles au combat de Brion-sur-Ource, énergique résistance vainement opposée aux progrès de l'invasion anglaise. Il avait siégé aux Etats généraux de 1352, 1355, 1356 ; il siégea encore à ceux de 1362. En 1366, Philippe le Hardi le nomma gouverneur du duché en son absence. Ainsi fleurirent sa prospérité et sa fortune (3).

Geoffroi contracta plusieurs alliances. Sa première femme fut Isabelle, fille de Gui de Prangey, seigneur de Beire. Isabelle mourut en 1337 et fut inhumée à Prâlon (4). Quelques années plus tard, 1341, Geoffroi épousait Jeanne de Rupt, et avait pour témoins de ce

1. Archiv. de la Côte-d'Or, B. 10511, cote 2; B. 11268, fol. 16 bis; Peincedé, XXVII, 256.

2. Ibid., Peincedé, XXV, 563; XXII, 12, 43 ; XXVII, 55. — D. Plancher, III, p. 17 et Preuves, p. 18.

3. *La noblesse aux Etats de Bourgogne.* — D. Plancher, II et III.

4. Bibl. de la ville de Dijon, *Fatras* de Juigné, II, 290. — L inscription de la tombe d'Isabelle est empruntée à une copie des notes de Palliot, et le nom de cette femme est ainsi traduit : « Proiges ou Praigney », double altération de « Proingi », ancienne graphie de Prangey. — Cf. L'abbé Bourgeois, *Hist. de Beire le Chatel*, p. 69; E. Petit, V, p. 486.

second mariage ses cousins Jean et Eudes de Chaudenay (1). Jeanne, décédée en 1358, reçut la sépulture dans la chapelle Notre-Dame-Saint-Georges, que son mari avait fondée en la Sainte-Chapelle de Dijon. Geoffroi convola à de troisièmes noces, suivant un document de juin 1363, où sont mentionnés les fiefs qu'il tenait à Bissey-la-Pierre, « tant à cause de lui comme à cause de sa femme et des enfants de sa femme » (2).

C'est peu après son mariage avec Jeanne de Rupt que Geoffroi II fit ériger la chapelle dont il vient d'être parlé (3). Cette chapelle fut dite de Blaisy. Geoffroi y fut inhumé près de Jeanne de Rupt, et, d'après Palliot, on lisait sur leur commune tombe cette double inscription : « Ci git messires Joffroy de Blaisey, sire de Mavoilley, chevalier, qui trespassa l'an mil CCC.LXXII. Ci git madame Jehanne de Rup sa femme, qui trespassa l'an mil CCC.LVIII (4). » Plusieurs membres de la famille y élurent aussi leur sépulture : Jeanne de Saint-Vérain, femme de Guillaume de Blaisy, écuyer, 1349 ; Isabelle de Blaisy, fille de Geoffroi II, 1381 ; Jeanne de Blaisy, fille de Geoffroi I, 1382.

Geoffroi II portait les armes de Blaisy, mais avec une *fasce frettée*, comme on le voit par les empreintes de son sceau (5). Telles sont aussi les armes de sa fille, Agnès, et de sa bru, Isabelle de Choiseul (6).

Un fils de Geoffroi et de Jeanne de Rupt, Jacques,

1. L'abbé Guillaume, *Hist. de Salins*, I, p. 351. — Peincedé, XXVII, 74.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, B. 10510, cote 124.

3. *Mém. de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. VI, p. 118-119.

4. Bibl. de la ville de Dijon, *Fatras* de Juigné, II, p. 291. — La copie des notes de Palliot, l. c., donne une date inexacte pour le décès de Geoffroi II de Blaisy « 1362 ». Geoffroi n'est mort qu'en 1372. — Nous avons donc rétabli la véritable leçon dans l'épitaphe. — Cette inexactitude du transcripteur a induit en erreur M. de Juigné dans son essai généalogique sur les Blaisy : le personnage dont il a fait « Geoffroi III », est le même que Geoffroi II. — Cf. Peincedé, XXV, 675, 676, 677.

5. Archives de la Côte-d'Or, B. 10512, cotes 74, 111, 296. — Cf. *Fatras* de Juigné, II, 287.

6. Ibid., B. 340, cote 102 ; B. 10520, cote 423.

mourut jeune, et fut enterré dans l'église de Mauvilly. Sur sa tombe étaient gravés deux écussons, dont Palliot donne un croquis : on reconnaît dans l'un les armes de Blaisy et dans l'autre, chargé d'une bande accompagnée de plusieurs croix en chef et en pointe, les armes de Rupt, qui étaient : *D'azur à la bande d'or, accompagnée de sept croix fleuronnées au pied fiché de même, quatre en chef et trois en pointe* (1).

Les autres enfants de Geoffroi II furent : Jean III, sire de Mauvilly; Agnès, mariée 1° à Philippe de Monestoy, 2° à Robert de Florigny; Isabelle, mariée à Huot de Seigny; Guillaume, seigneur de Tarsul, époux d'Isabelle de Choiseul, dame d'Ormoy-sur-Aube (2).

Non moins illustre que son père, Jean III, chambellan du duc et du roi, fut tué à Nicopolis. Il avait épousé Jeanne Damas de Marcilly (3).

Mauvilly et les autres biens de Jean III passèrent à ses fils Hugues et Alexandre III (4). Cet héritage comprenait des droits sur le château de Chaudenay. En effet, par suite d'un arrangement entre les descendants d'Alexandre I, la moitié de ce château était restée un fief de Blaisy, et l'autre moitié était devenue un arrière fief, relevant immédiatement du sire de Mauvilly, et médiatement du sire de Blaisy.

Les deux frères firent plus que de recueillir l'hoirie paternelle, ils rachetèrent des héritiers de leur cousin, Jean IV, mort sans enfants, le château de Blaisy avec ses dépendances; la moitié de Blaisy-la-Ville resta cependant aux Crecey, qui la reprirent de fief des nouveaux seigneurs. Cette acquisition impliquait la mouvance pleine et entière de Chaudenay, et le 28 juillet 1413,

1. Bibl. de la ville de Dijon, ms. de Palliot, I, p. 1133.
2. Peincedé, XXV, 677; XXVII, 48, 131, 132, 241, 409.
3. Ibid., II, 320.
4. Ibid., XXIII, 139.

Alexandre III, en son nom comme au nom de son frère, rendait hommage pour ce château au seigneur d'Antigny, Louis de Noyers (1).

Par Alexandre III, marié à Catherine de Montaigu, se continua la lignée des sires de Blaisy. Son fils, Claude I, épousa Jeanne de Grandson, fille de Jean de Grandson et de Jeanne de Vienne. De cette union naquit Claude II, baron de Blaisy, vicomte d'Arnay, seigneur de Couches, Brognon, Bellevesvre, etc. (2).

L'écusson sculpté de Claude II a été trouvé parmi les ruines du château de Blaisy, et l'un des propriétaires actuels l'a placé au dessus de l'entrée d'un verger, qui couvre la pointe de l'ancienne assiette des constructions féodales. « Cet écusson porte : *au 1er, de Blaisy plein ; au 2e, parti de Bourgogne ancien et d'(argent) à cinq mouchetures d'hermine posées en sautoir*, qui est de Montaigu ; *au 3e, pallé d'(argent) et d'(azur) de six pièces à la bande de (gueules) chargée de trois coquilles d'(argent) brochant sur le tout*, qui est de Grandson ; *au 4e, de (gueules) à l'aigle éployée d'(or), becquée et membrée d'(azur)*, qui est de Vienne. »

On voit ici les armes de Blaisy pleines : c'étaient en effet les descendants de Geoffroi II qui représentaient cette maison, depuis l'extinction du premier rameau de la branche aînée. La 2e partition renferme les armes de Bourgogne ancien, parce que les Montaigu étaient une branche puînée de la maison ducale, remontant à Alexandre, second fils d'Hugues III et d'Alix de Lorraine. Ce serait faire confusion à ce sujet, que de donner aux

1. Ibid., II, 300.— Bibl. de la ville de Dijon, ms. de Palliot, I, p. 766-769. — Les enfants de Hugues de Blaisy, frère d'Alexandre III, eurent pour curateur Jacques de Courtiamble, chevalier, seigneur de Commarin, qui était marié avec Jacquette de Blaisy, dont nous ignorons la filiation. Archives de la Côte-d'Or, Titres de famille, E. 647, titres de 1417 ; Peincedé, XXVII, 255, 457.

2. Peincedé, XVII, 835 ; XXVII, 409. — *Fatras* de Juigné, II, p. 294. — Inventaire de S. Seine, n° 98, fol. 202.

anciens Blaisy les armes de Bourgogne. On ne connaît point les armoiries des maisons qui précédèrent les Chaudenay à Blaisy, et l'on vient de dire à quelle époque ceux-ci, devenus seigneurs de Couches, écartelèrent de Bourgogne-Montaigu leur antique blason.

Claude II et son épouse, Louise de la Tour d'Auvergne, ne laissèrent qu'une fille, Suzanne, qui, en 1508, porta en dot le château et le fief de Blaisy à Christophe de Rochechouart, seigneur de Chandenier, Javarzay, etc. Suzanne de Blaisy mourut le 25 novembre 1525. Ses biens furent partagés entre ses enfants : Philippe de Rochechouart, baron de Marigny-sur-Ouche ; René, seigneur de Couches et de Brognon ; Claude, seigneur de Blaisy et de Bellevesvre ; Gabrielle, épouse de François Pot, seigneur de Chassingrinant ; etc. (1)

A la fin du XVI^e siècle, la terre et seigneurie de Blaisy se trouvait tout entière aux mains de Christophe Pot, fils de Gabrielle ; mais un arrêt du parlement adjugea ces biens à Jean Jacquot, trésorier général en Bourgogne : l'affaire se traita de 1598 à 1603. Jean Jacquot fit bâtir sur l'emplacement de l'ancienne basse cour féodale, le château qui existe encore, aménagé pour l'exploitation d'une ferme (2).

Ainsi les Chaudenay-Blaisy se fondirent dans les maisons de Rochechouart-Chandenier, Pot de Rochechouart, et par celles-ci dans beaucoup d'autres : la branche de Drées de Gissey-le-Vieil, à laquelle tient la Mère Jeanne de Pourlans, réformatrice de Tart ; les Fuligny-Damas ; etc. Par des alliances antécédentes se rattachent aux mêmes Blaisy les Chauvirey et les Le Mairet,

1. Peincedé, XVII, 835 ; XXVIII, 989, 1099 ; VIII, 196, 218. — P. Anselme, IV, 658 et suiv.

2. Archiv. de la Cote-d'Or, Titres de famille, E. 1542, 1588-1607. — On trouve deux dessins des constructions modernes, datés de 1699, Bibl. nat. Cabinet des Estampes, V a 33.

seigneurs de Mauvilly; les Courtiamble de Commarin, les Pontailler-Talmay, les Crecey, les Monestoy, les Damas, Nesles, Chazan.

Quel souvenir les Chaudenay-Blaisy gardèrent-ils de saint Bernard? Leurs rapports avec l'abbaye de Prâlon et avec la famille de Fontaines n'ont pu manquer de leur rappeler les liens qui les unissaient au saint abbé, et d'aviver leur dévotion envers lui. Du moins, parmi les maisons qui tiennent d'eux cette parenté glorieuse, en voit-on plusieurs, comme les Courcelles-Pourlans, les Damas, se montrer fières d'un tel héritage.





# APPENDICE

## LES TOMBES DE BLAISY-HAUT

L'église de Blaisy-Haut (1) renferme plusieurs tombes des Chaudenay-Blaisy. Ces tombes consistent en simples dalles funéraires, où le lapicide a gravé, suivant le goût de l'époque, dans une arcature, le portrait des personnages, et en bordure, une courte inscription. Elles sont toutes plus ou moins mutilées ; quelques-unes même, depuis longtemps foulées par les passants, commencent à devenir illisibles.

I.

*Dans la nef au milieu*

1334

GARNEROT DE BLAISY

Un jeune écuyer, tête nue, portant la cotte de mailles et la jaque, tient de la main droite une lance et de la gauche l'écusson de Blaisy plein.

**Epitaphe**

✝ CI : GIT : GARNEROT : DE : | BLAISE : DAMOSEAUX : QUI : TRESPASSAI : LOU : LUN... | ...... | ... M : CCC : XXX : ET : IIII : DEX : HAIT : LAME : DE : LUI : AMEN.

Ce Garnier de Blaisy n'est cité dans aucun document. Il doit être un des fils puînés d'Alexandre I.

1. Nom actuel de Blaisy-le-Château.

2.

*Dans la nef, côté de l'évangile*

1329

## BEATRIX DE BLAISY

Une femme en costume religieux et joignant les mains. Pas d'armoiries.

**Epitaphe**

CI : GIT : MADAME : BIETRIX : | DE : BLAISEY : NONNE : DE : GRESIGNON : CUI : DEX : ASSOILLE : QUI : TRESPASSA : | LA : VOILLE : DE : SAINT : BERTH | OLOMIER : LAPOSTRE : LĀ : DE : GRACE : M . . . PRIEZ : POR : LI : AMEN.

Le millésime, effacé aujourd'hui, a été lu par Palliot (1), qui donne : 1329. L'abbaye bénédictine de Crisenon, située près Sainte-Pallaye, au diocèse d'Auxerre, eut beaucoup de religieuses appartenant aux maisons de Bourgogne. Béatrix de Blaisy est probablement sœur de Garnier, qui précède.

3.

*Dans le sanctuaire, devant l'autel*

1341

## ALEXANDRE SIRE DE BLAISY

Cette tombe est d'une belle gravure. La partie supérieure de la dalle est détruite. On voit un chevalier, vêtu du haubert et de la jaque, ceint de l'épée, armé d'une lance et portant l'écusson de Blaisy plein ; sous ses pieds un lion tourné à sénestre.

**Epitaphe**

. . . . | . . ES : SIRES : DE BLAISEY : CHEVALIERS | : QUI : TRESPASSAY : LAN : DE : | GRACE : M : CCC : XL : I : LEVĀRDI : APRES : LA : FESTE . . .

Les lettres finales du nom propre ES et la date 1341 ne permettent aucun doute. Cette tombe est celle d'Alexandre I.

1. Bibl. de la ville de Dijon, *Fatras* de Juigné, II, p. 299.

4.

*Dans le sanctuaire, côté de l'évangile*

1335

## AALIS DAME DE BLAISY

Une femme, la tête voilée, les mains jointes, portant robe et manteau à longs plis ; de chaque côté, à la hauteur des épaules, deux petits écussons : à dextre, de Blaisy plein ; à sénestre, parti de Blaisy et *de ... à trois oiseaux de ... au chef de ...*

### Epitaphe

CI : GIT : MA : DAME : AALI... | ...... | ... DI : DEVANT : L.... | .. M : CCC : XXX : z : V : DEX : AIT : LAME : AMEN.

Du moment que les armoiries de Blaisy se lisent dans l'écusson gravé à dextre et dans la première partition de l'autre, « Aalis » était dame de Blaisy. — Ses armoiries personnelles, qui occupent la seconde partition de l'écusson gravé à sénestre, reproduisent celles des sires de Drées, telles qu'on les voit dans l'église de La Bussière sur la tombe de Jean, sire de Drées, mort en 1314, et aux archives de la paroisse de Drée, sur la copie ancienne de l'épitaphe de Jean, sire de Drées, mort en 1453. L'antique blason de Drées ne portait pas de merlette, mais cet oiseau qu'en Bourgogne on appelait vulgairement *saffre*, espèce d'aigle de mer ou d'orfraie, représentée de profil, le corps droit et les ailes un peu levées. Les règles de l'art héraldique spécifient les merlettes par la suppression du bec et des pattes; mais ces règles ou du moins leur application absolue ne remontent pas bien haut. A Fontenay, sur une tombe des Mello, paraissent des merlettes avec tous leurs membres. Par contre, plusieurs sceaux portant des saffres présentent ces oiseaux sans pattes. Dans l'écusson d' « Aalis », les oiseaux ont le port des saffres, corps droit, ailes légèrement levées, mais point de pattes. Ce déficit, d'après ce qui vient d'être dit, n'empêche pas de voir ici les armes de Drées.

C'est donc à la maison de Drées que devait appartenir Aalis, dame de Blaisy.

Cette conclusion est appuyée par les relations de famille qui existent entre les Chaudenay-Blaisy et les Drées, à partir d'Alexandre I. En 1335, « noble homme Messire Alexandre, seigneur de Blaisey », chevalier, Jean de Drées, Jean de Blaisy, écuyers, participent à un même acte. Lorsque Robert et Guillaume de Drées se partagent, en 1358, le patrimoine de leur père et mère, ils le font devant Geoffroy de Blaisy, sire de Mauvilly, chevalier, et Hugues de Drée, écuyer. La Grange de Chevannay, tenue par les Blaisy, mouvait en 1368, du fief d'Hugues de Drées. Enfin, l'an 1371, Alexandre II de Blaisy et Robert de Drées règlent de concert un intérêt de famille, et sont tenus d'obtenir le consentement des enfants d'Hugues de Drées (1).

Aalis de Drées, dame de Blaisy, décédée en 1335, fut sans doute l'épouse d'Alexandre I.

5.

*Dans le sanctuaire, coté de l'épitre*

1567

## SUZANNE DE BLAISY

Cette tombe, de plus petites dimensions que les autres, d'une gravure peu profonde, est déjà très effacée. Elle ne présente pas d'arcature ou de baldaquin. On distingue, encadrée seulement par la bordure, une dame, costume XVIe siècle, avec une coiffure à larges ailes, en partie relevées.

**Epitaphe**

CY EST LA REPRESENTATION | DE EXCELLENTE DAME MADAME SVZANNE DE BLESY QVE A | FAIT FAIRE. . | . . MESSIRE FRANÇOIS DE POT CHEVALIER. 1567.

Suzanne de Blaisy, épouse de Christophe de Rochechouart-Chandenier, mourut en 1525. C'est probablement par les soins de sa fille, Gabrielle, mariée à François Pot, que cette

1. *Hist. de Dree*, p. l'abbé Ferret, Dijon, 1890, p. 43, 47. — Peincedé, XXVII, 149, 177.

tombe — peut-être un simple cénotaphe — fut posée, dans l'église de Blaisy, l'an 1567. A cette date — 29 novembre — il y eut reprise de fief des deux tiers de la baronnie de Blaisy par « Jean et Christophe de Pot, fils et donataires de dame Gabrielle de Rochechouart, femme de messire François de Pot, chevalier, seigneur de Chassingrinant »(1). Gabrielle, qui ne survécut pas longtemps à cet acte, aura voulu, avant de mourir, rendre à sa mère un dernier hommage.

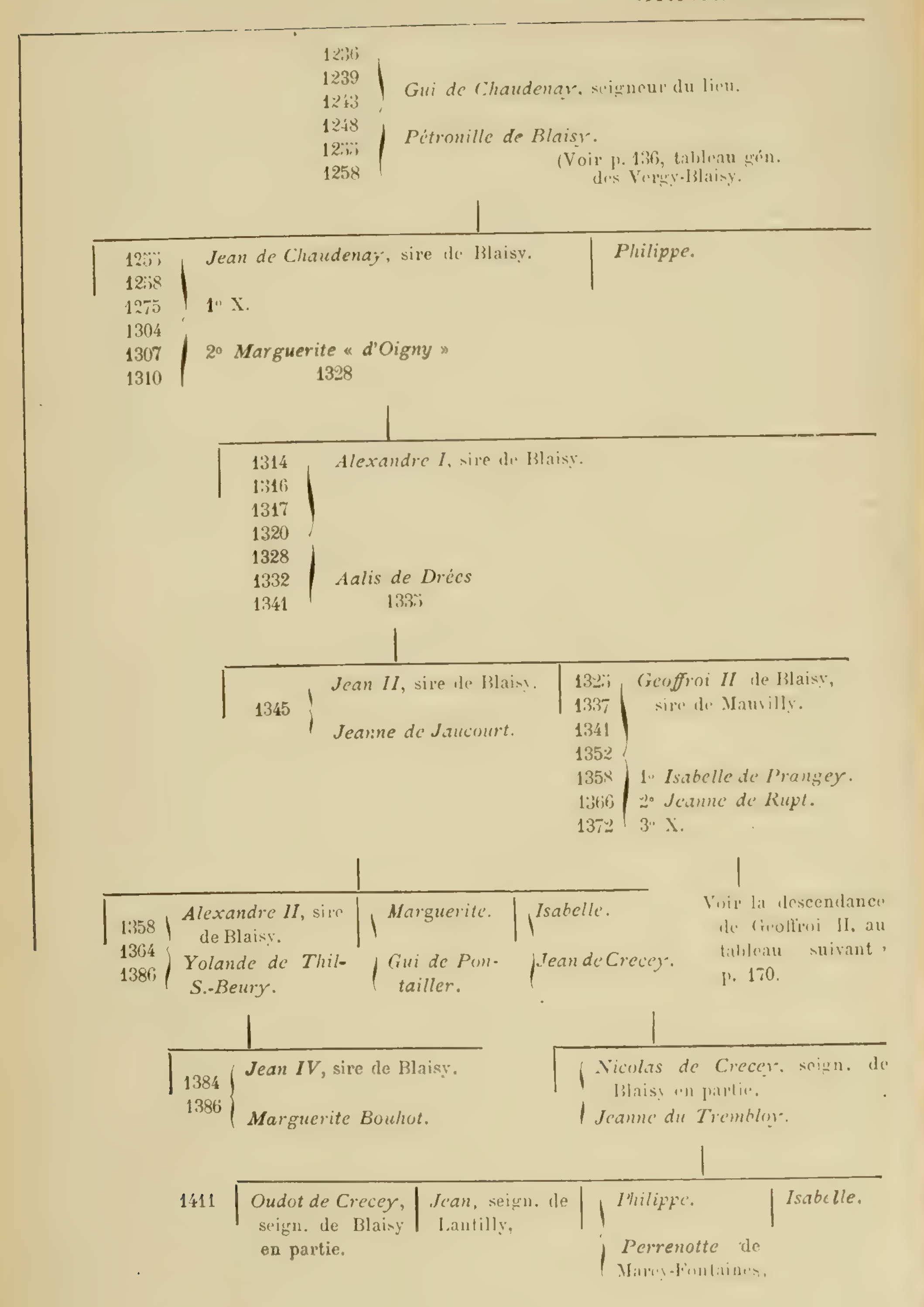
Les inscriptions reproduites sont gravées en lettres onciales, excepté celle de la cinquième tombe où l'on trouve des caractères romains. Sur cette même tombe la séparation des mots est peu marquée. Sur les autres les mots sont généralement séparés par deux points. Pour la tombe n° 3, celle d'Alexandre I de Blaisy, il y a trois points entre chaque mot, bien qu'une difficulté typographique n'ait permis que d'en reproduire deux.

1. Archiv. de la Côte-d'Or, B. 10660, cote 35.





# GÉNÉALOGIE DES CHAUDENAY-BLAISY, I



Armoiries : *D'or à la fasce de sable, accompagnée de six coquilles de même, trois en chef, trois en pointe.*

Domaines : Chaudenay-le-Château, Chaudenay-la-Ville, Thoisy-le-Désert, Blaisy, Chevannay.

1236, 1239, 1243, 1248, 1255, 1258 — *Gui de Chaudenay*, seigneur du lieu.
*Pétronille de Blaisy*.
(Voir p. 136, tableau gén. des Vergy-Blaisy.)

---

1255, 1258, 1275, 1304, 1307, 1310 — *Jean de Chaudenay*, sire de Blaisy.
1° X.
2° *Marguerite « d'Oigny »* 1328

*Philippe.*

*Alexis ?*

1255, 1258, 1309 — *Colin de Chaudenay*, seign. de Chaudenay en partie, Chevigny-Fénay.
X.

---

Enfants de Jean de Chaudenay :

1314, 1316, 1317, 1320, 1328, 1332, 1341 — *Alexandre I*, sire de Blaisy.
*Aalis de Drées* 1335

1316, 1324, 1339 — *Geoffroi I* de Blaisy, frère d'Alexandre I.
1° *Huguette de La Perrière.*
2° X, dame de Villecomte.

Enfants de Colin de Chaudenay :

1311, 1339 — *Poincet* dit de Chaudenay.
*Isabelle de Latrecey.*

*Agnès*, abbesse de Tart

*Alexandrine*, religieuse à Larrey.

---

Enfants d'Alexandre I :

1345 — *Jean II*, sire de Blaisy.
*Jeanne de Jaucourt.*

1325, 1337, 1341, 1352, 1358, 1366, 1372 — *Geoffroi II* de Blaisy, sire de Mauvilly.
1° *Isabelle de Prangey.*
2° *Jeanne de Rupt.*
3° X.

Enfants de Geoffroi I, du 2me lit :

1339, 1382 — *Jeanne.*
1° *Jacques de Chazan.*
2° *Geoffroi du Meix.*

*Guillaume*, ? moine bénédictin.

1357, 1391, 1400 — *Philibert*, seigneur de Villecomte en partie.
*Béatrix de Châtillon-Guyotte.*

---

Enfants de Jean II :

1358, 1364, 1386 — *Alexandre II*, sire de Blaisy.
*Yolande de Thil-S.-Beury.*

*Marguerite.*
*Gui de Pontailler.*

*Isabelle.*
*Jean de Crecey.*

Voir la descendance de Geoffroi II, au tableau suivant p. 170.

Enfants de Jeanne, du 1er lit :

*Bertrand de Chazan.*
X.

*Philippote.*
1° *Oudot de Nesles.*
2° *Guillaume Damas.*

Enfants de Philibert :

1387, 1391 — *Eudes*, seign. de Villecomte.
X.

*Guillaume*, tué à Nicopolis.

*Jean*, abbé de S. Seine. 1391, 1398, 1439.

---

Enfant d'Alexandre II :

1384, 1386 — *Jean IV*, sire de Blaisy.
*Marguerite Bouhot.*

Enfant d'Isabelle et de Jean de Crecey :

*Nicolas de Crecey*, seign. de Blaisy en partie.
*Jeanne du Trembloy.*

Enfant d'Eudes :

1418 — *Jean*, seign. de Villecomte. (P. Anselme, IV, 823.)
*Jeanne de Choiseul.*

---

Enfants de Nicolas de Crecey :

1411 — *Oudot de Crecey*, seign. de Blaisy en partie.

*Jean*, seign. de Lantilly.

*Philippe.*
*Perrenotte de Marey-Fontaines.*

*Isabelle.*

Enfant de Jean, seign. de Villecomte :

1453, 1454 — *Philippe*, seign. de Villecomte. (Invent. de S. Seine, n° 98, fol. 37.)
*Bonne de « Champlevy ».*

PL. 14



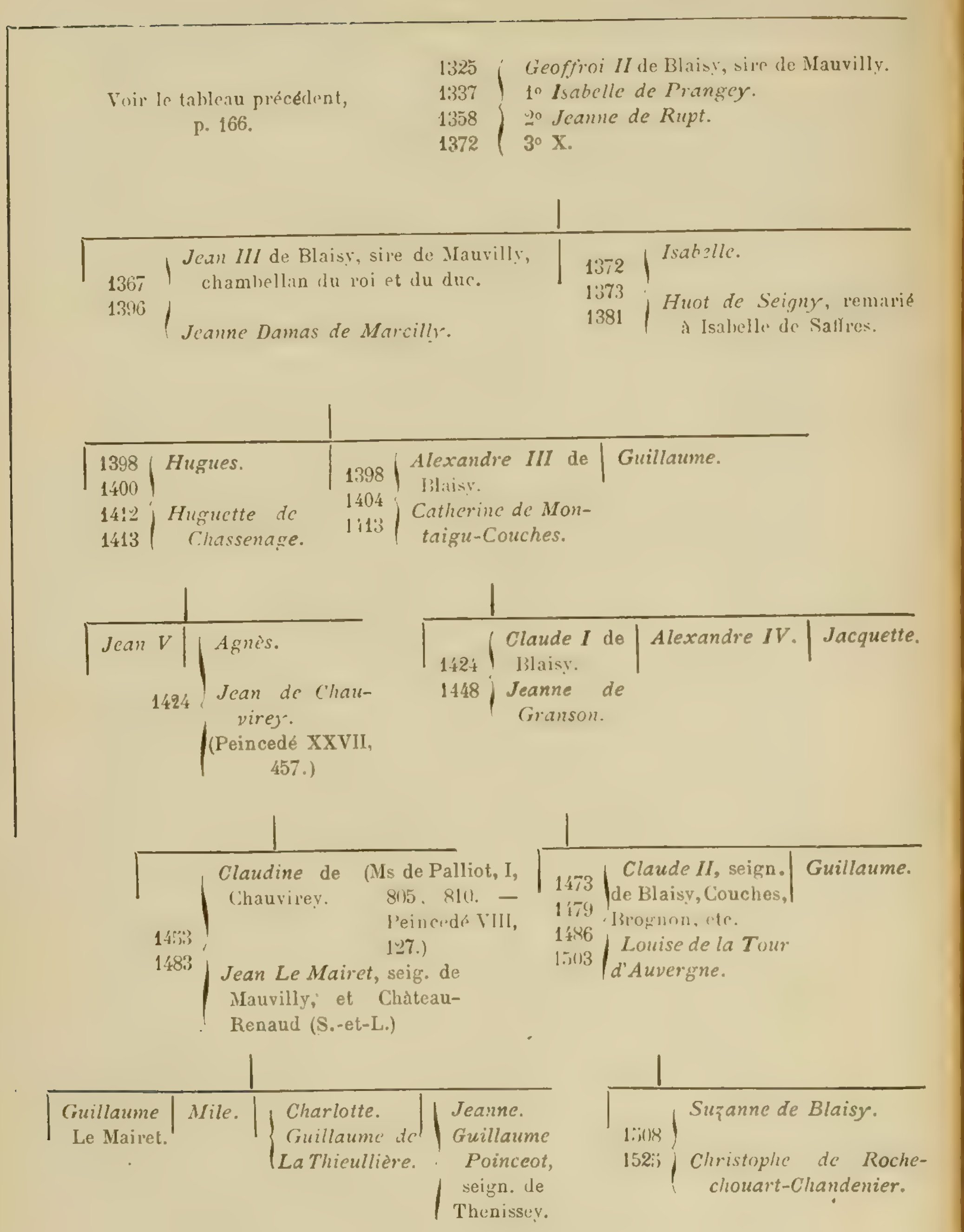

Cette tombe est dans la Nef des Cordeliers a Dijon à l'entrée

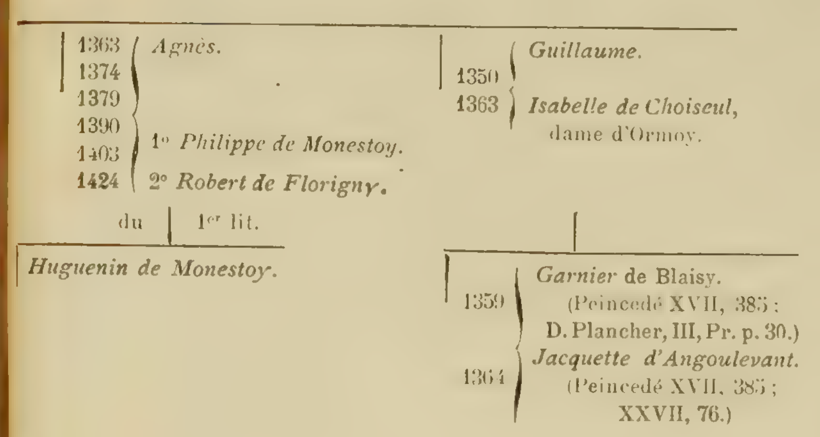
TOMBE DE HUGUES DE FONTAINES



# GÉNÉALOGIE DES CHAUDENAY-BLAISY, II

Domaines : Mauvilly, Tarsul-lès-Saulx, Neuilly-lès-Dijon, Villars près Semur.



## § 4

## LES SAULX-FONTAINES

Sur le plateau qui s'étend au Nord de la rivière de l'Ignon, entre Is-sur-Tille et Moloy, s'élève, pareille à un cône volcanique, la montagne de Saulx. Au sommet était bâti le château-fort de ce nom, vrai nid d'aigle que le roi Henri IV qualifiait plaisamment *le nid à rats.* Démoli à la suite de la Ligue, il n'a laissé aucun vestige.

La vallée de L'Ignon renfermait plusieurs dépendances de ce château : Courtivron, Tarsul, Villcomte. Plus loin, dans la direction de Dijon, d'autres maisons fortes en relevaient également : Vernot, au fond d'une combe sauvage ; Vantoux, habitation plus riante, déjà rapprochée de la cité ducale et voisine de Fontaines.

Le château de Saulx mouvait, à l'origine, de l'évêché de Langres. Ce fut une branche de la maison de Grancey qui le tint jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle, époque où il fut acquis par la maison de France et entra dans le domaine de nos ducs. L'évêque Brunon avait constitué les sires de Saulx ses avoués et protecteurs, et leur avait donné en retour le titre de comte, sorte de fief nu qu'ils conservèrent jusqu'en 1179. Gui de Saulx le vendit alors au duc de Bourgogne Hugues III, qui le remit à son oncle l'évêque de Langres (1).

1. Migne, col. 1435, C.

De 1182 à 1193 le seigneur de Saulx fut le fils aîné de Gui, nommé Othon. Celui-ci ne porta donc plus, comme son père et tous ses ancêtres, le titre de comte : déjà commençait pour cette maison le déclin de la grandeur féodale. Cependant les domaines étaient toujours nombreux et riches. A ceux plus haut énumérés s'ajoutaient, dans le voisinage de Saulx, Villey, Poiseul, Frénois, Léry; à Dijon, plusieurs maisons ; dans la banlieue, des terres ; aux abords de la plaine, à Quetigny, Rouvres, Fénay, des terres ou des redevances.

Othon laissa vers 1193 la seigneurie de Saulx à Gui, son fils aîné (1). Ses autres fils furent *Guillaume le Roux*, seigneur de Vantoux en partie ; Hugues, chanoine de Langres ; Girard, seigneur de Vernot. Il eut aussi plusieurs filles, entre autres Sibylle, dame de Léry, et Dameron, dame de Villecomte. Sibylle épousa d'abord Gauthier de Minot, et ensuite Jacques de Bigorne. Sont nés de ce double mariage Foulques et Gauthier de Minot, Jean de Bigorne. Dameron eut également plusieurs maris : 1° Guillaume de Châteauneuf, dont elle eut Jean ; 2° Guillaume de Marigny-sur-Ouche, dont elle eut Guillaume et Alix de Marigny, celle-ci mariée à Huon de Vergy, puis à Milon de Frolois. (2)

Le deuxième fils d'Othon fut donc Guillaume le Roux, en langue romane « li Rosset ». Guillaume eut en héritage une partie de la terre de Vantoux (3), dont son frère

1. E. Petit, III, p. 327, 328.

2. D. Plancher, II, 414 et suiv. — Archiv. de la Cote d'Or, cartul. de S. Seine, ch. XXXV-XXXVII ; cartul. de S. Bénigne II. 119 A, Première partie, ch. 283 et 296. — E. Petit, IV, p. 205, 322, 421, 438.

3. Archiv. de la Côte d'Or, B. 11634, layette Saulx le Duc, chapitre collégial de N. D., cote 46 :

«Nos Amedeus abbas sancti Stephani divionensis et Johannes de Sauz decanus lingonensis notum facimus omnibus presentes litteras inspecturis quod, constitutus in presentia nostra, dominus Fulco de Migno miles cruce signatus recognovit, apud Divionem in itinere suo transmarino, quod ipse dedit et concessit in puram et perpetuam elemosynam Deo et canonicis de Sauz duas eminas

aîné garda la mouvance. Il épousa une petite nièce de saint Bernard, Belote de Fontaines, et de ce chef devint seigneur du lieu (1).

Belote était fille de Calon de Sombernon, car elle avait droit de suzeraineté sur la terre de Fontaines, comme on le voit, à la fondation de Bonvaux, qu'elle approuva en tant que dame du fief. Guillaume céda lui-même à ce prieuré, du gré de sa femme et de ses enfants, ce qu'il avait dans la dîme de Rouvres. Le cartulaire de Bonvaux contient deux chartes (2) attestant la ratification de ce don d'abord par Richard de Dampierre-sur-Salon en 1220, et ensuite par l'évêque de Châlon, en 1226 : dans la seconde, Guillaume est ainsi désigné « Guillelmus miles, frater domini Salii ». Belote mourut prématurément, vers 1220. Elle avait donné à son mari trois fils, Jean, Calon, Othon, et une fille, Aalis. Guillaume, cité encore en 1238, était mort en 1247 (3).

Outre le prieuré de Bonvaux, les abbayes de La Bussière et de Saint-Bénigne reçurent les libéralités de Guillaume le Roux.

Héritiers de leur mère et peut-être aussi donataires de leur père, les enfants de Guillaume et de Belote par-

bladi, medietatem consiliginis et medietatem tremisii, quas *dominus Guillelmus Ruffus de Sauz* ei dedisse dicitur percipiendas annuatim in bonis suis de Vantoux, pro aliquo meffait quod timebat habere de dicto domino Fulcone ea ratione quod terram dicti domini Fulconis diu tenuit. De ipsis antedictis duabus eminis dicti bladi recognovit se investivisse canonicos supradictos, ita quod quicumque bona *dicti domini Guillelmi de Vantoux* tenebit, dictas duas eminas dicti bladi annuatim reddere tenebitur canonicis supradictis. In cujus rei testimonium, ad preces dicti Domini Fulconis, presentibus litteris sigilla nostra apposuimus. Actum anno Domini M. CC. XL octavo, mense aprilis. » *Vidimus*.

En 1248 Guillaume le Roux était déjà mort, bien que la charte ne soit pas explicite à cet égard. — C'était pour sa terre de Vantoux et peut-être d'autres encore qu'il était vassal de son frère Gui, seigneur de Saulx. D. Plancher, I, Pr., p. 96.

1. Migne, col. 1478, C.

2. Archiv. de la Cote d'or, H. 27, n° 228, fol. 1.

3. Ibid., Peincede, XVIII, 140; H. 82, S. Bénigne, layette Sombernon ch. de 1247.

ticipèrent de bonne heure à la jouissance de leurs terres et seigneuries.

Jean I est qualifié seigneur de Fontaines dans un titre de 1220. Il résulte de ce titre que Jean avait donné aux religieux de Bonvaux trois setiers d'huile de noix, pour l'entretien d'une lampe, et que cette redevance était assise sur Enguerrand de Fontaines, homme des Templiers. Il semble en résulter aussi que Jean ou ses prédécesseurs avaient encore donné aux Templiers deux journaux de terre près le château de Fontaines, deux autres au finage d'*Echirey*, une vigne sur le territoire de Chazeuil, et quelques sous de cens. Ainsi apparaît-il que la maison forte de Ruffey avec ses dépendances à Echirey pouvait être déjà entre les mains des seigneurs de Fontaines, comme nous l'y trouverons plus expressément par la suite (1). D'où venait cet héritage ? A quelle époque précise fut-il annexé à la seigneurie de Fontaines ? Nul document ne fournit la réponse à ces questions.

Jean I quitta le siècle et se fit religieux à La Bussière, où il célébra sa première messe, devant une nombreuse assistance, au mois de janvier 1226, n. st. Ces détails sont empruntés à une charte dont voici le texte :

Noverint universi præsentes pariter et futuri quod *Calo* filius domini Willelmi Ruffi de Sauz, die qua *frater ejus cantavit missam novam coram plurimis in capitulo Buxeriæ*, pro animabus omnium antecessorum suorum, dedit nobis (Deo ?) et fratribus Buxeriæ in elemosinam perpetuam unum sextarium frumenti in tertiis de Aubigneo annuatim capiendum. Hoc laudavit *soror ejus Aaliz domina de Bruce* ; et ut ratum habeatur, ad petitionem utriusque partis, ego Herveius dominus Sombernionis præsentem cartulam sigilli mei munimine roboravi. Actum est hoc anno Domini M. CC. XXV, mense januarii (2).

1. Migne, col. 1478-1479.
2. Bibl. nat. cartul. de La Bussière, lat. 17722, p. 147.

Hervé seigneur de Sombernon qui scella cette charte, était cousin de Jean I de Fontaines. Celui-ci n'est pas nommé dans la pièce, mais comme il ne reparaît plus désormais, il y a tout lieu de croire qu'il est réellement le « frère de Calon de Saulx » qui se fit moine à La Bussière. Un document ayant rapport à ce fait est ainsi analysé par F. de la Place : « Autre lettre par laquelle appert que Jean de Fontaines donne tout son bien à Guillaume de Fontaines, pour se mettre en religion. Datée de l'an mille deux cens (1). » La date a été lue incomplètement. « Guillaume » est-il l'exacte leçon ? N'est-ce pas à ses frères plutôt qu'à son père que Jean aura donné ses biens ? Peu importe.

Dans le partage primitif, lorsque Jean I devint seigneur de Fontaines conjointement avec son père, Calon eut le patrimoine de ses parents à Aubigny, Sombernon ; Othon eut Ruffey. Coyon ou Sainte-Marie semble avoir été partagé. Il y a motif de penser ainsi.

En effet, Guillaume et Belote ayant donné à La Bussière les pâturages d'Aubigny et de Sombernon, ce don fut rappelé un peu plus tard, dans une charte de 1222, portant qu'il y avait eu assentiment de Calon, à qui la terre d'Aubigny et de Sombernon était dévolue, « cui prædicta terra jure hæreditario successit » (2). On vient de lire la charte de la donation faite par Calon à la même abbaye sur les tierces d'Aubigny, en 1226. De plus, en 1231, Calon, approuvé de son épouse, Dannot, de son frère, Othon, et d'Hervé de Sombernon, seigneur du fief, donna à Cîteaux droit de pâture sur Sainte-Marie (3). Calon avait donc fief à Sainte-Marie, Aubigny et Sombernon.

1. Migne, col. 1486, B.

2. Archiv. de la Côte d'or, H. 526, La Bussière, ch. de 1222.

3. Ibid., cartul. de Cîteaux n° 169, fol. 87 : Hervé de Sombernon, seigneur du fief, atteste que « Calo filius domini Guillelmi Rosseth militis de Sauz, laude et assensu uxoris sue Damnon et Othonis fratris

En second lieu, suivant une charte non datée qui peut se rapporter à 1220 environ, « Odo Rosset de Sauz » engagea aux moines de Cîteaux, pour huit livres dijonnaises, sa portion des pâturages de Sainte-Marie. L'emploi de « Odo » pour « Otho » est assez fréquent ; le surnom du père était facilement attribué au fils : il est donc probable qu'il s'agit ici d'Othon, frère de Calon (1). Ensuite, l'an 1235, paraît au cartulaire de Molesme Othon, seigneur de Ruffey, qui doit être encore le frère de Calon, si cette terre appartenait aux Saulx-Fontaines. Nous rapportons la charte :

Ego *Otho dominus Ropheii* notum facio presentibus et futuris quod ego et *Amelina uxor mea* laudavimus monachis ecclesie Molismensi venditionem de Sancto Benigno et de Moytrum quam dominus Bartholomeus li Chanjonez fecit eisdem monachis, et nos eisdem monachis damus et concedimus in elemosinam quicquid juris in antedictis villis habebamus ; et ut hoc firmum permaneat presentem paginam sigillo meo sigillavi. Actum anno domini M. CC. XXX. V. (2).

Ainsi Othon était seigneur de Ruffey, et possédait une part de la terre de Sainte-Marie. Cette assertion n'est pas sans probabilité.

predicti Calonis, dedit Deo et B. Marie Cistercii et fratribus ibidem Deo servientibus, usuagium per totam pasturam de Coyon.. Cistercienses vero, respicientes bonam voluntatem ipsius, dederunt eidem Caloni propter hoc decem libras divionensis monete. Actum anno 1231. »

1. Ibid., fol. 86 : « Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis Jacobus divionensis decanus salutem in Domino. Ad universitatis vestre noticiam volumus pervenire quod fratres Cistercii commodaverunt *Odoni Rosseth de Sauz* octo libras divionenses super partem suam pasture de Coion quam eis pro jamdictis denariis pignori obligavit tali interposita pactione quod quum dominus Guido de Coion devadiabit a monachis suam partem quam tenent nomine pignoris, predictus Odo tenebitur persolvere memoratis Cisterciensibus jamdictas octo libras infra mensem quo ab eisdem fuerit requisitus. Et sciendum quod ista devadiatio debet fieri mense Martii. Quod ut memoriam teneat firmiorem, ad peticionem utriusque partis in scripto redegimus. » Jacques doyen de la Chrétienté de Dijon parait dans les titres durant les vingt premières années du XIII siècle. Gui de Coyon est cité encore dans une charte de 1222 : H. 526, La Bussière.

2. Cartul. de Molesme, II, fol. 75-76. Il s'agit des villages de Saint-Broing, et Moitron.

Dannot, épouse de Calon, est d'une famille inconnue. Ameline, épouse d'Othon, était sœur de Barthélemy le Chanjon, seigneur de Saint-Julien, de la maison de Grancey, branche Lucenay-Saint-Julien (1).

L'entrée de Jean I en religion reporta sur ses deux frères le droit à l'héritage de Fontaines. Aussi les moines du Petit-Clairvaux leur demandèrent-ils de ratifier, comme seigneurs du fief, la donation que Garnier de Fontaines fit à leur maison en février 1231. Au mois de septembre de la même année, Othon et Calon, « Otho et Kalo fratres, domicelli de Sauz, filii domini Willelmi de Sauz », donnèrent l'approbation voulue devant Robert doyen de la Sainte-Chapelle et Eudes doyen de la Chrétienté, et s'engagèrent à la renouveler, à Noël, en présence du duc ou de l'évêque de Langres, si les religieux le requéraient (2). Pareille précaution fut prise par l'abbesse de Prâlon, à propos de la grange de Changey, et même approbation fut accordée, devant les mêmes témoins, en novembre 1232, par Calon, alors adoubé chevalier, et Othon son frère « dominus Kalo miles, et Otheninus frater ejus » (3).

Othon mourut sans postérité ; du moins le manoir de Ruffey passa aux mains des fils de Calon, comme on le verra plus loin.

Celui-ci est cité le 6 juin 1246 dans le testament d'Hervé II de Saffres. Hervé rappelle que les sires de Saffres tenaient de « seigneur Calon de Saulx et de ses hoirs » plusieurs fiefs à Sombernon et dans le voisinage (4). Au mois d'août 1247, Jean doyen de la Sainte-

1. Archiv. de la Haute-Marne, cartul d'Auberive, Pars tertia : plusieurs chartes de ce recueil fournissent de précieux documents sur cette branche des Grancey. Ameline et Barthélemy étaient nés de Hugues le Chanjon, fils de Calon de Grancey dit de Saint-Julien qui figure dans la charte de commune de Dijon. (1187). — Cf. E. Petit, III, 286, 472 ; IV, 388.

2. Archiv. de l'Aube, cartul. de Clairvaux II, p. 276.

3. Migne, col. 1426, A.

4. Ibid., col. 1489, D. — Archiv. de la Cote-d'Or, titres de famille E, 34 bis.

Chapelle et Garnier doyen de la Chrétienté notifient que Calon de Saulx « dominus Kalo de Sauz, miles, filius domini Guillelmi Rufi de Sauz, militis, defuncti », a reconnu et approuvé la donation faite par son père à l'infirmier de Saint-Bénigne, donation qui était d'une émine de blé assise sur les tierces de Sombernon (1).

Vers cette époque, Calon reçut à Fontaines le dominicain Etienne de Bourbon qui hantait depuis quelque temps la contrée, et venait d'y prêcher. Dans le château natal de saint Bernard, Calon et son hôte s'entretinrent naturellement du saint abbé et de ses parents. Etienne était avide d'anecdotes, et il fut heureux d'entendre le seigneur de Fontaines lui conter le récit suivant.

« Lorsque saint Bernard eut converti tous ses frères et en eut fait des moines, leur père, plus enraciné dans le siècle, y demeura seul. L'abbé de Clairvaux vint alors à Fontaines et y fit une prédication. Il parla en plein air, près du tronc d'un vieil arbre. Tescelin était parmi les auditeurs. Saint Bernard voyant son père rester endurci, commanda à des hommes qui attendaient ses ordres, de mettre le feu à des brindilles desséchées qu'il leur avait fait amasser autour de l'arbre. Les brindilles s'enflammèrent rapidement, l'arbre fut plus long à prendre feu, mais à la fin la flamme jaillit du tronc, et il sortit des branches comme une sueur noirâtre avec des tourbillons de fumée. Quand l'incendie fut bien allumé, le saint se mit à décrire les peines de l'enfer. Il dit à son père qu'il était pareil à ce tronc d'arbre, qu'il ne pouvait être embrasé du feu de l'amour divin, ni pleurer ses péchés, ni

1. Ibid., H. 82, S. Bénigne, layette Sombernon : « Nos Johannes decanus capelle Ducis et magister Garnerus decanus Christianitatis divionensis notum facimus quod, constitutus in presentia nostra, dominus Kalo de Sauz miles, filius Domini Guillelmi Rufi de Sauz militis defuncti, recognovit quod dominus Guillelmus pater suus dedit et concessit, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, Deo et infirmario sancti Benigni divionensis unam eminam frumenti percipiendam, singulis annis infra festum sancti Remigii, in *tertiis suis de Sombernione*... Actum anno Domini M. CC. quadragesimo septimo, mense Augusto. »

soupirer vers Dieu; qu'à moins de faire pénitence, il irait en enfer, où éternellement il brûlerait, pleurerait et répandrait une fumée fétide. A ces paroles, le père fut touché de componction, et ayant suivi son fils, il se fit moine (1) ».

Nous avons traduit le texte d'Etienne de Bourbon. Est-ce exactement le récit sorti de la bouche de Calon ? L'auteur n'y a-t-il rien ajouté ? Qu'importe, on aime à voir qu'au château de Fontaines on ne contait pas seulement les prouesses des chevaliers, mais aussi les faits et gestes d'un grand moine, dont on avait le sang dans les veines. Saint Bernard n'était point oublié, et une légende se formait autour de son nom.

Calon de Saulx fut aussi témoin d'un événement de famille, auquel, sans doute, il ne put s'empêcher de prendre part. En 1249 ou 1250, lorsque les ossements de la B. Alette furent transférés de Saint-Bénigne à Clairvaux, le seigneur de Fontaines n'aura pas laissé exhumer ces précieux restes sans accourir, avec ses enfants, près de la tombe vénérée qui allait devenir un simple cénotaphe. Ainsi se conservait le souvenir de saint Bernard et de sa famille entière, parmi ceux qui, avec fierté, se nommaient ses arrière-neveux.

La fondation privilégiée des seigneurs de Fontaines, Bonvaux, attira spécialement l'attention de Calon. Par acte daté du mois d'août 1267, il y fonda son anniversaire et celui de son épouse, Dannot, moyennant la cession de ses biens, situés à Daix et Hauteville, biens qu'il avait jadis achetés d'Hugues de Pateau et de Renier son frère. Pateau était un fief du finage d'Avosnes. Cette donation se fit du gré de l'épouse de Calon, et de leurs fils, Jean et Guillaume (2).

Calon, décédé le 31 octobre 1270 ou le 1er novembre 1272, fut inhumé à Bonvaux. Sa tombe, élevée de terre

1. Migne, col. 967.
2. Ibid., col. 1430.

et posée sur quatre colonnettes, était dans la chapelle de Sainte-Catherine, attenante au chœur des religieux.

Aalis, sœur de Calon de Saulx, épousa en premières noces Etienne, seigneur de Bressey, dont elle eut plusieurs filles. Celles-ci étaient encore en bas âge quand mourut leur père, et Aalis ne tarda pas à se remarier avec Eudes de Domois. Une charte d'Hugues IV, duc de Bourgogne, datée de décembre 1233, atteste « que Eudes de Domois, chevalier, et Aalis son épouse ont reconnu avoir engagé au chapitre de Langres, pour quarante livres stéphanoises, tout droit qu'ils avaient sur la dîme de vin, à Fixin ». Ce droit était partagé par les filles nées de feu Etienne de Bressey et de ladite Aalis ; il fut stipulé que, si ces filles parvenues à l'âge légal refusaient leur consentement, le duc lui-même les dédommagerait (1). Aalis de Saulx eut de son second mariage, Guillaume, Guiot, Guillemette dite Dannot et Adeline. Parmi les enfants des deux lits on ne retrouve la trace que de Guillemette et d'Adeline.

Au mois de juin 1259, Aalis, « Aalydis soror domini Calonis de Sauz », donna aux Templiers de Crimolois le droit de prendre une charrette de bois dans toutes ses forêts de Bressey. Agréèrent cette donation Eudes, son mari, et tous leurs enfants, « Odo de Domois, miles, maritus dicte domine Aalydis, et Guillelmus, Guiottus, Dannoz.. et Adelina, liberi dictorum domine Aalydis et domini Odonis » (2).

1. Bibl. nat. cartul. de l'Eglise de Langres, copie Bouhier. lat. 17100, p. 67.

« Ego Hugo dux Burgundie notum facio quod *Odo de Demois miles et Aalis uxor ejus*... recognoverunt se pignori obligasse in manu Capituli lingonensis pro XL libris monete stephaniensis quidquid juris dicti scilicet Odo et Aalis et *filiæ Stephani domini de Brece defuncti et prædictæ Aalis* habebant in decima vini de Fixins... Si vero prædictæ filiæ, cum ad legitimam ætatem pervenerint, laudare noluerint... ego prædictus Hugo dux teneor reddere... Actum anno M. CC. XXXIII. mense Decembris. »

2. Archiv. de la Côte d'Or, H. 1205, La Madeleine, layette Crimolois et Bressey. Le passage de la charte énumérant les enfants d'Aalis est

Aalis de Saulx et Eudes de Domois reçurent la sépulture à Bonvaux, mais la tombe commune qui recouvrait leurs cendres, ne porte point de date. Eudes était mort en 1276 (1).

Guillemette de Domois épousa Perreau, fils de Lambert de Rouvres. Lambert était un des principaux officiers de la cour ducale ; son fils fournit une carrière plus humble. Avec sa mère, Joyot, déjà veuve en 1257 et remariée à Falcon de Réon ; avec sa femme, plus ordinairement appelée Dannot, de son simple surnom, Perreau figure dans plusieurs titres, de 1257 à 1278. Ces titres notifient des ventes à Saint-Etienne, Saint-Bénigne, Bonvaux, sur les territoires de Bray, Domois, Genlis ; aucun ne donne à Perreau une postérité (2).

Adeline, sœur de Guillemette, fut mariée à Henri dit le Larron, qui tenait fiefs à Tenissey, Bellenot-sur-Seine, Vaux, Origny et Cosne. Elle était veuve en 1292, et avait pour fils Jean de Bellenot, dit aussi le Larron ou le Larrenat, dont les armes étaient : *de.. à un sautoir de.. au lambel à trois pendants de..* Chevalier du duc Eudes IV, Jean fut châtelain de Brazey, de Talant, de Rouvres, et auditeur des Comptes. Il laissa des enfants, mais sa fille Alix eut seule une postérité, qui s'est propagée par les seigneurs dits de Mypont, fief situé sur Puligny (3).

ainsi conçu : « nos Gūills, Guiottus, Dannoz Guiottus et Adelina liberi.» Dannot de son vrai nom s'appelait Guillemette : cartul. de S. Etienne n° 22, fol. L. Il semble donc que « Dannoz Guiottus » la désigne seule : il y aurait fausse graphie.

1. Ibid. B. 11620, cote 3 ; B. 11637, cote 4.

2. Ibid. l. c. et B. 10480, cote 263 ; cartul. de S. Bénigne H. 119 A, Deuxième partie, ch. 21, 78-81 ; cartul. de Bonvaux H. 27 n° 228, fol. 40 ; cartul. de S. Etienne n° 22, fol. XLI. et L. — E. Petit, IV, 418.

3. Ibid. Peincedé, I, 207 : on lit dans l'original : « Madame Adeline fême jadis monseignor Henri lou Larron de Tenissy chevaliers et Jehanz ses fils ; » 205 ; XXV, 180, 502, XXVII, 21, 51. 87 147. — B. 357, cote 181 : sceau de Jean de Bellenot. — *Armorial de la chambre des comptes*, p. 105.

A Fontaines, après la mort de Calon de Saulx, ses fils Jean II et Guillaume possédèrent chacun une part de la seigneurie, mais la mouvance du tout appartint sans doute à Jean, qui était l'aîné. Parmi les autres biens patrimoniaux, Jean eut la terre de Ruffey, et Guillaume celle d'Aubigny. Tels furent du moins entre les deux frères les partages définitifs.

Dans sa portion du chatel de Fontaines, Guillaume eut l'héritage resté aux mains des Vergy-Blaisy. Ceux-ci ne continuèrent pas à tenir de lui ce fief, mais lui vendirent tout le droit qu'ils y avaient. Par acte daté de mars 1272/3, Hugues de Blaisy et Perreau, son fils, cédèrent, moyennant quatre-vingts livres viennoises, à Guillaume, seigneur de Fontaines, écuyer, le meix qu'ils possédaient dans le dit château de Fontaines, plus le tiers de la grande vignerie, et tout ce qu'ils avaient depuis la porte Guillaume à Dijon jusqu'au finage de Daix, et depuis le moulin de Chèvre-morte jusqu'à Ahuy » (1). Guillaume fut d'ailleurs préoccupé d'accroître son domaine de Fontaines : en octobre 1277, il acheta une pièce de terre des héritiers de feu Humbelin, maire du lieu ; en avril 1282, il acquit un jardin des enfants de Humbert (2).

Jean II eut pareil souci pour la terre d'Aubigny, d'abord comprise dans son partage : en décembre 1276, il racheta de Huguenin de Fleurey, au prix de seize

1. Ibid. Titres de famille, E. 123 : « In nomine Domini Amen. Anno Incarnationis ejusdem M. CC. septuagesimo secundo, Mense Martii, ego *Hugo de Blaiseio* miles et ego *Perrellus filius ejus*.. notum facimus quod.. vendidimus, concessimus et quittavimus in hæreditatem perpetuam *Guillelmo domino de Fontanis* domicello, pro se et ejus heredibus, mansum unum quem habebamus situm in castro de Fontanis et tertiam partem magnæ vigneriæ de Fontanis, et quidquid habemus, in castro, villa, finagiis et territoriis de Fontanis, scilicet in fortherecia, mansis, domibus, furno, hominibus, vigneriis, justitia, dominio, nemoribus, vineis, terris, corveis, emendis, foresfactis, tailliis, censibus, tertiis, decimis, pasturagiis, costumis, redditibus, exitibus, juribus, bonis et commodis quibuscumque, prout hæc omnia se ingerunt a Porta Guillelmi divionensis usque ad finagia de Dez et a molendino de Chièvremorte usque ad Aquaeductum, quæ omnia tam nos quam prædecessores nostri a dicto Guillelmo et suis prædecessoribus tenueramus in feodum et casamentum.. »

2, Migne, col. 1452, D, 1490, B.

livres viennoises, trois setiers de blé dûs annuellement sur les tierces de cette terre (1).

La même année, en novembre « Jean de Fontaines, damoiseau » était l'un des témoins de Guillaume de Saudon qui, assisté de sa femme, Lucie Bigot, vendit un quart de la dîme de Clénay, Bretigny et Ogny (2). Guillaume de Saudon, voisin des Saulx-Fontaines par ses possessions, pouvait avoir aussi, par sa femme, quelque affinité avec eux.

Un peu plus tard, au mois de juin 1284, « Jean seigneur de Fontaines » reprit de fief de noble homme Alexandre de Montaigu, seigneur de Sombernon, une corvée du finage de Fontaines (3).

Jean II et Guillaume furent armés chevaliers vers 1280.

L'année suivante, l'épouse de Guillaume, Agnès de Dampierre-sur-Salon, donna, relativement à ses partages de famille, une charte dont voici l'abrégé :

In nomine Domini Amen. Anno Incarnationis ejusdem millesimo ducentesimo octogesimo primo, mense junii, ego *Agnes filia deffuncti domini Odonis domini de Donnapetra super Salon*, militis, notum facio.. quod ego partita sum penitus et divisa a domino *Richardo domino de Donnapetra* et domino *Hugone domino de Charge, fratribus meis*.. in bonis omnibus paternis, maternis et acquisitis... Richardus mihi cessit... quidquid habebat de capite domine Clementie in villa et finagiis de Gemellis.. et Hugo.. quidquid habebat in villa et finagiis de La Chapele que est inter Blex et Charge.. et in magna decima de Sancto-Juliano et alibi in Valle Sancti-Juliani.. Hæc autem omnia.. ego *Guillelmus de Fontanis*,

1. Ibid. col. 1453. C.

2. Archiv. de la Côte-d'or, H. 53, S. Bénigne, layette Bretigny, ch. de novembre 1276 : « Ego Guillelmus miles, filius defuncti domini Joberti de Saudon militis, et ego Lucia ejus uxor, filia defuncti domini Dominici Biguot militis dyvionensis.. Actum in presentia Bonetti notarii divionensis et domini Angevini presbiteri curati d'*Eschire* et Stephani de Pruneto clerici divionensis et domini Guidonis curati de Plomberiis presbiteri, ac *Johannis de Fontanis* domicelli. »

3. Migne, col. 1490, C.

*miles, maritus dicte Agnetis*, laudo.. Testes : dominus Richardus de Montot, *dominus Johannes de Fontanis* et Guillelmus de Saudon, milites (1).

Agnès était petite-fille de Richard, seigneur de Dampierre et de Chargey, dont le sceau présente : *un lion*. Des membres de la même famille portaient *de.. à deux poissons de..*, mais ces secondes armes paraissent adventices, et les premières doivent être les anciennes armoiries patronymiques (2). Les Dampierre-sur-Salon étaient une famille considérable. Richard, aïeul d'Agnès, fut caution en 1230 au traité de mariage d'Hugues fils de Jean, comte de Châlon, avec Alix, fille d'Othe de Méranie, comte de Bourgogne (3). Eudes, père d'Agnès, avait quelque lien avec les Grancey, branche Lucenay-Saint-Julien, car, en 1248, il réclama la moitié de la ville d'Asnières, que le duc Hugues IV avait naguère acquise de Barthélemy le Chanjon et donnée ensuite à Saint-Etienne (4). On voit d'ailleurs ces Dampierre à Saint-Julien et au Val Saint-Julien.

1. Archiv. de la Côte d'Or, G, 123, S. Etienne, layette Saint-Julien.

2. Ibid., Peincedé, XVII, 234. Dans une analyse de titres provenant de l'abbaye de Theuley, Peincédé mentionne, l. c. « l'original d'une lettre de *Richard seigneur de Dampierre et de Chargey* — dominus de Donnapetra et de Charge — sous son scel, dont les *armes sont un lion* ; juin 1235. »

En 1232, Richard seigneur de Dampierre vendit à Guillaume de Frites ce qu'il avait à Rouvres, Bretenières, Saint-Phal et Thorey, et reprit de fief du duc tout ce qu'il avait à Denèvres. La pièce est scellée du sceau de Richard, et l'empreinte porte *un lion* avec cette légende : † *S. Ricardi dni de Dōepetra,* B. 10471, cote 113.

Richard eut pour fils Eudes et Gauthier : Peincedé, l. c. C'est d'Eudes sans doute que naquirent Agnès, épouse de Guillaume de Fontaines, et ses deux frères, Richard, seigneur de Dampierre, Hugues, seigneur de Chargey. Les armoiries de Richard et d'Hugues portent *deux poissons adossés* : B. 1279, cote 44 ; B. 10486, cote 3 ; E. Petit, V, 456. Ce sont également celles d'Eudes sire de Dampierre, en 1348 : Peincedé XXIV, 388, 405 ; celles de Jeanne de Chargey, XIV[e] siècle : Bibl. nat. collect. Joursanvault, tome XLVIII, fol. 127.— Sur une tombe des Dampierre-Chargey, de 1592, l'écusson présentait *un lion* : Peincedé, XVII, 244.

Il semble que primitivement cette famille ait eu un lion dans ses armes.

3. Peincedé, II, 601.

4 Cartul. de S. Etienne N° 22, fol. XXXVII.

Jean II de Saulx avait épousé Marie, sœur de Guillaume de Remilly, probablement Remilly-sur-Tille. Marie et son frère possédaient, à Dijon, une maison attenant aux Frères Mineurs, — les Cordeliers — récemment établis dans la ville ducale. Cette maison fut donnée aux religieux, comme le rappelle le titre suivant, d'octobre 1284.

In nomine Domini Amen. Anno Incarnationis ejusdem, M° CC° octogesimo quarto, mense octobris, nos *Guillelmus de Remilleyo, Joannes de Fontanis prope Talentum, milites*, et *Maria, uxor dicti Joannis, soror videlicet prædicti Guillelmi militis*, notum facimus.. quod nos pro remedio animarum nostrarum, damus donatione irrevocabili facta inter vivos.. pro nobis et nostris heredibus, Deo et conventui et fratribus divionensibus ordinis Fratrum Minorum quidquid.. habemus.. in domibus, mansis, pertinentiis, appenditiis et tenementis in quibus morabatur et quæ.. tenebat et possidebat, Aalis dicta li Rossette, filia defuncti domini (Girardi) li Rosset, militis, die qua dicta Aalis viam universæ carnis fuit ingressa : quæ omnia, in præsenti donatione contenta, sita sunt Divione, juxta mansum dictorum Fratrum Minorum ex una parte, et juxta mansum religiosorum virorum abbatis et conventus Albæripæ ex altera.. Actum in præsentia Hugonis de Cabilone notarii divionensis, *Joannis de Arcu, canonici Capellæ ducis* et Joannis li Realet de Belna clerici, testium ad hoc vocatorum, anno et mense prædictis (1).

Jean II et son épouse dirigèrent leurs sympathies, comme leurs aumônes, vers le couvent des disciples de saint François ; ils y choisirent leur sépulture, et leurs descendants imitèrent cet exemple. Guillaume, frère de Jean, et Agnès de Dampierre voulurent reposer à Bonvaux.

D'après les inscriptions jadis relevées sur les pierres tombales de l'église des Cordeliers, Jean, chevalier,

1. Archiv. de la Côte d'Or. H, 919, Cordeliers de Dijon, layette maisons.

sire de Fontaines et de Ruffey (1), mourut en 1297, le jour de l'Epiphanie ou pendant l'octave, et Marie, sa femme, au mois d'août 1307.

La dalle tumulaire de Guillaume de Fontaines, sire d'Aubigny, porte la date de 1307, le dimanche après la Trinité, et celle d'Agnès, la date de 1316, le jeudi après la Sainte Croix.

Les Appendices au présent paragraphe contiennent sur toutes ces tombes des notes précises et complètes.

Jean II eut pour enfants Gilles, qui hérita de ses seigneuries ; Marguerite, mariée à Hugues de Buffon ; et Dannot, mariée à Aymonin de Montoillot (2).

Guillaume de Fontaines et Agnès de Dampierre ont-ils laissé une postérité ?

Il se pourrait que Robert, sire d'Aubigny, inhumé près d'eux à Bonvaux, fût leur fils. Robert semble être parent de Dannot, fille de Jean II, pour laquelle il se fait fort dans un démêlé avec le chapitre de Langres, relativement à des intérêts communs sur le territoire de Fixey. Aymon de Dampierre, chanoine de la Sainte-Chapelle, est témoin du traité conclu à ce sujet (3). Plus tard, en 1379, un petit-fils de Robert, Philippe de la Chaume, est pris pour arbitre dans un arrangement de famille entre des descendants de Jean II (4). Robert et ses deux filles, Guillemette et Marie, ont des terres aux mêmes lieux que les Saulx-Fontaines, et de plus, aux environs de Chargey et de Dampierre-sur-Salon. Guillemette et Marie s'allient à des seigneurs riverains de la Tille : cette région est leur centre, plutôt qu'Aubigny. Leur père

1. Voir *Appendice B* la tombe de Jean de Fontaines. — Cf. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 78, S. Bénigne, layette Ruffey et Echirey : en août 1295, mention au finage d'Echirey du « pratum domini Johannis de Fontanis ».

2. Migne, col. 1490, C. D.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, G. 204, chapitre de Langres, titres de 1332 et 1333.

4. Ibid., B. 11277, fol, 89.

apparaît sur la scène de notre histoire locale, sans qu'on lui trouve d'ancêtres, à moins de ceux que nous supposons. Il est vrai, Robert ne porte pas les armes de Fontaines : *de.. à une fasce de.. avec trois saffres en chef.* La pièce qui figure sur les siennes, est *un lion.* Mais ne serait-ce pas le lion des Dampierre-Chargey ? Il faudrait néanmoins des documents plus explicites, pour donner du poids à cette conjecture.

Gilles, fils de Jean II, épousa Agnès, qu'une analyse de Chifflet appelle « Agnès de Chartrètes » (1). En mai 1293, Jean, seigneur de Fontaines, et Marie, sa femme, empruntèrent deux cents livres viennoises, dot de leur belle-fille, « Agnesotæ domicellæ, uxoris Gileti domicelli, eorum filii ». En 1299, n. st., Agnès et son mari émancipèrent leur fille Marguerite (2). Depuis 1297, Gilles avait succédé à son père : il prit intérêt à sa maison forte de Fontaines, et obtint du jeune duc Hugues V l'autorisation de la faire créneller. C'est pourquoi, l'an 1310, à raison de la permission obtenue, il reprit en accroissance de fief une grange, avec son meix et dépendances, situés devant l'église. Il était alors chevalier (3). La mort ne tarda pas à le frapper, au milieu de sa carrière. Son testament est daté de novembre 1312, et sa tombe du 29 du même mois. Gilles avait élu sépulture aux Frères Mineurs, près de son père; il nomma pour principal héritier Huguenin son fils aîné, et à défaut sans hoir Guyot, son autre fils ; il pourvut à l'entretien de ses trois filles, religieuses, Agnès à Saint-Jean d'Autun, une autre à Larrey, et la troisième au Lieu-Dieu (4).

Marguerite, sœur de Gilles, fut mariée à Hugues de Buffon. Des membres de cette famille possédaient des

1. Migne, col. 1490. D.
2. Ibid., C.
3. Archiv. de la Côte-d'Or, B. 10492, cote 45.— Migne, col. 1502, B.
4. Migne, col. 1491, A.

fiefs entre Sombernon et Nuits. En février 1307, n. st., Marguerite était veuve : elle vendit alors à Gilles, son frère, des terres qu'elle avait à Fontaines (1).

Dannot, autre sœur de Gilles, s'était unie à Aymonin de Montoillot. Il y avait une branche des Montoillot à Saint-Julien, qui est proche de Ruffey, dont la seigneurie appartenait aux Fontaines. Dannot fut veuve avant sa sœur, dès le mois d'août 1302. Vers 1310 ou un peu après, ayant acquis une rente de six boisseaux de blé, assise sur des terres du finage de Chaux, elle donna cette rente à « Sœur Marguerite, abbesse du Lieu-Dieu, en reconnaissance du bien que cette religieuse lui avait fait et lui faisait encore journellement » (2). En 1325 « Dannot de Fontaines » figure parmi les légataires de la duchesse de Bourgogne, Agnès, fille du roi saint Louis; elle est qualifiée « demoiselle de la duchesse » (3). Pendant les années 1332, 1333, elle chargea Robert d'Aubigny de la représenter près du chapitre de Langres, pour régler le différend survenu avec les chanoines, au sujet de la justice de Fixey, justice à laquelle participaient Dannot, Robert d'Aubigny, Guillaume de Raconnay demeurant à Arc-sur-Tille, et Marguerite, dame du Brulley près Saint-Romain.

A la mort de Gilles, ses deux fils étaient jeunes encore et leur mère administra la terre et seigneurie de Fontaines avec le reste de l'héritage. Agnès était active et énergique ; elle exerça jusqu'à la fin de sa vie un ascendant bien marqué, et fut, pendant une vingtaine d'années, « la dame de Fontaines », arbitre de toutes les affaires. En 1313, elle cautionna Hugues V, duc de Bourgogne, pour une somme considérable. En 1315, elle fit son

1. Ibid., col. 1490, D.

2. Archives de la Côte-d'Or, H. 1061, Lieu-Dieu, layette Chaux. — Les auteurs du *Gall. chr.* ont dû avoir une mauvaise copie de cette charte, tome IV, p. 504.

3. D. Plancher, II, Pr. p. 185.

hommage à Volnay. L'année suivante, ses enfants, Huguenin et Gui, établirent le partage de leurs biens. Voici le résumé de l'acte où est déterminée la part de Gui.

*Guiotus, filius defuncti domini Gillonis quondam domini de Fontanis*, militis,asserit se,laude et assensu *domine Agnetis matris sue*, esse partitum et divisum ab *Hugonino fratre suo*, in omnibus bonis que, ratione successionis et excessure dicte domine Agnetis, possent ad ipsum Guiotum et ad dominum Hugoninum devenire in futurum.. Importat.. videlicet centum libras turonenses in pecunia legitime numerata.. Item decem libratas terre que annuatim debentur dicte domine Agneti apud *Mercy* percipiende et habende, et tenentur ab ipso Guioto. Item importat quicquid ad ipsum Guiotum et ad fratrem suum devenit apud villam et finagium de *Gemellis* et de *Coigeyo*.. Item quatuor secturas prati sitas in prateria de *Roiffeyo*. Item quamdam domum, videlicet *saulam et tectum pertinens ad ipsam, sitam intra fossatos domus fortis eorum de Roiffeyo, juxta turrim*, cum medietate totius mansi siti intra dictos fossatos et cum medietate ipsorum fossatorum a ponte ipsius domus existente... Hoc laudat dicta domina Agnes. Testes dominus Bernardus presbiter et Perronetus de Corcellis (1).

Ainsi la part de Gui comprenait, avec une somme d'argent, des redevances ou des terres à Mercey, Gemeaux, Couchey, Ruffey, et, dans ce dernier village, la moitié de la maison forte. Huguenin eut donc Fontaines et l'autre moitié de la maison forte de Ruffey. Cette même année 1316, Agnès, en son nom et au nom de ses fils, porta plainte au bailli de Dijon contre les maire et échevins de cette ville, qui avaient forcé les prisons de Fontaines et enlevé deux prisonniers ; la ville fut condamnée à réparer les prisons (2). La veuve de Gilles se défendit également contre les habitants de Talant, qui violaient son territoire, et obtint sentence favorable en 1321 et 1326. Dans plusieurs baux à ferme datés de

1. Archiv. de la Cote-d'Or, B, 11222, fol. XVII (anc. pagin.)
2. Archiv. municipales de Dijon, C. 15, cote 2.

juillet et septembre 1327, paraissent « noble dame Agnès, dame de Fontaines, et Huguenin, son fils, damoiseau, ». Agnès mourut vers l'année 1330, et Huguenin lui-même en 1334 ; il fut inhumé aux Cordeliers. Gui avait embrassé l'état ecclésiastique, et était chanoine de Langres.

Huguenin laissait veuve Simonne de Pontailler avec cinq enfants, Jean, Robert, Richard, Isabeau et Jeanne. Ces enfants avaient reçu doublement le sang de saint Bernard. Car Simonne, fille de Gui I de Pontailler, sire de Talmay, descendait de Jobert le Roux de Châtillon, dit de la Ferté, proche parent du saint et l'objet d'un de ses premiers miracles. Le chanoine de Langres prit en mains les intérêts de ses neveux, héritiers pour moitié du patrimoine de leur père. En 1339, il prêta deux cents livres tournois à sa belle-sœur (1). Celle-ci mit fin à son veuvage, au mois d'août de la même année, en épousant Hugues de Prangey, écuyer, seigneur de Beire en partie (2). Simonne s'engagea l'année suivante, en présence de Gui son beau-frère, à partager entre les enfants nés de son premier mariage, au moment où ils la quitteraient, la somme de cent vingt livres tournois représentant leur droit de moitié sur les biens meubles. Au bout de quelque temps, veuve une seconde fois, elle se remaria en troisièmes noces avec Jean d'Arc, seigneur de Chargey, de la maison d'Arc sur Tille (3).

Cependant les enfants de Huguenin de Fontaines atteignaient leur majorité. Au mois d'août 1347, Jean III,

1. Migne, col. 1492, A.
2. Archiv. de la Côte-d'Or, B, 11230, fol. 92 (anc. pagin.) : « Je Huguenin de Proingey escuyers, sires de Bère en partie, faiz savoir à tous.. le mariage de moy et de Symonote de Pontoillier, feme feu Huguenin de Fontaines près de Dijon. Je ha douhée et douhois ladite Symonote de la moitié de la fort maison de Bère, des granges, vergex, curtils, etc. Témoins messires Eudes de Saulx sires de Ventoux chevaliers, Guillaume d'Arc escuyers et Jehanz Viviens de Saint-Julien, le jeudi après la feste de saint Pierre (ès liens) ». Dans les actes du mois d'août 1339. — Migne, col. 1492, A.
3. Peincedé, XXVII, 39, 172. — Migne, col. 1493, C, D.




TOMBE DE PONCE DE SAULX

agissant en son nom et au nom de ses frères et sœur, Robert, Richard et Isabelle, fit une pension viagère à Jeanne de Fontaines, leur autre sœur, religieuse à Larrey. Jeanne, de son côté, renonçait à ce qu'elle avait eu de la succession de son père et à ce qu'elle espérait de celle de sa mère (1). Dans plusieurs actes des années suivantes on voit Jean et ses frères administrer ensemble leurs biens et ceux de leur oncle Gui, à Fontaines, Ruffey, Couchey (2). En 1350, Jean donna son dénombrement pour « la quatrième partie du château de Fontaines, toute la messerie dudit lieu, et la quatrième partie de la justice » (3). Une moitié de cette seigneurie appartenait alors à Jean d'Arc, à cause de sa femme, et l'autre quart à Robert, frère de Jean III. Simonne étant morte au commencement de 1354, n. st., laissant à son dernier mari trois filles, Jeanne, Marguerite et Marie, un nouveau partage eut lieu entre les enfants des deux lits. Le chanoine de Langres avait sans doute précédé sa belle-sœur dans la tombe, car il n'intervint pas dans ce règlement de famille, dont l'arbitrage fut confié à d'autres parents, Eudes de Saulx, sire de Vantoux, et Aymon de Drambon, celui-ci beau-père de Jean III. C'est alors que Richard participa à son tour à la seigneurie de Fontaines, destinée à lui revenir tout entière, après le décès de ses frères.

Richard se fixa, d'ailleurs, au château de Fontaines, et commença vers 1360 à en être la personnalité la plus en relief. Jean III avait possédé de bonne heure, avec son oncle d'abord, puis seul probablement, la maison forte de Ruffey ; Jeanne, son épouse, était d'un château voisin, fille d'Aymon de Drambon et de Jeanne de Saint-Julien : ainsi Ruffey était-il devenu pour lui le séjour habituel et préféré (4). Au surplus, veuf en 1362, il sur-

1. Archiv. de la Côte-d'Or, B. 11249, fol. 21.
2. Ibid., B. 11241, fol. 38, 47 ; B. 11247, fol. 23, 28 ; B. 11254, fol. 19.
3. Ibid., B. 10506, cote 46. — Migne, col. 1493, D ; 1502, C.
4. L'abbé Guillaume, *Hist. de Salins*, I, pag. 35. — Archiv. de la Côte-d'Or, Peincedé XXVII, 129, 176.

vécut peu de temps à sa femme; et en 1366 ses deux filles, Agnès et Jeannette, étaient sous la tutelle de Richard, leur oncle (1). Quant à Robert, les documents apprennent peu de choses à son sujet : ils ne disent ni s'il fut marié, ni quel centre il put avoir en dehors de Fontaines ; ils ne citent même plus son nom après 1359.

Simples écuyers, comme leur père, les trois fils de Huguenin de Fontaines n'exercèrent aucun commandement dans les compagnies d'armes. Jean et Robert figurent dans la liste des nobles qui allèrent en 1358 au secours de Philippe de Rouvres contre les Anglais. Le 13 juillet 1359, Richard, « prêt à partir pour la guerre qui se faisait alors en France », fit son testament : il ordonna, s'il venait à mourir, que sa terre de Fontaines fût vendue au profit des églises par les soins de Robert, son frère, et de Geoffroi du Meix, son beau-frère, et que ses biens meubles fussent donnés à Robert (2).

La crainte de voir arriver les Anglais jusque sous les murs de Dijon, fit mettre sur pied de défense les châteaux et maisons fortes de la banlieue. Il fut enjoint par le gouverneur de la province à Richard, sire de Fontaines, de fortifier son castel. Richard lui-même donna, en septembre 1360, « une lettre de non préjudice à ses hommes dudit Fontaines qui avaient bien voulu faire garde et emparer sa forteresse » (3).

Dans une reprise de fief du 18 juillet 1366, Richard fit les déclarations suivantes : « Je Richars de Fontaines, seigneur dudit lieu, fais savoir pour moy et mes hoirs que je tiens de très souverain, puissant et excellent prince

1. Migne, col. 1503, B. — Archiv. de la Côte-d'Or, B. 10515, cote 338.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, B. 11256, fol. 176. Le texte du Protocole, l. c., porte « Richardi du Mes », mais c'est évidemment une faute, pour « Jofridi du Mes ».

3. Ibid., Peincedé, XVII, 391.

Monseigneur le duc de Bourgongne la fort maison et forteresse séant en la ville de Fontaines près de Talant. Item une viez grangeote séant devant le moustier et une masères séant devant ladite grangeote. Item la place du four et la justice et la seigneurie de la dite ville de Fontaines.. — Item neuf meix *en la ville de Varnoul à cause de Philippe ma fame*, qui montent emprès douze livrées de terre, tant en homes taillaubles comme en censes. Item la moitié d'une maison qui est darré le moustier.. » (1). La femme de Richard était sa parente, Philippine de Saulx, de la branche de Vernot, issue de Gérard, frère de Guillaume le Roux seigneur de Fontaines.

En cette même année 1366, Richard, tuteur de ses nièces Agnès et Jeannette, filles de feu Jean de Fontaines, fit hommage en leur nom pour les biens et droits qu'elles possédaient « ès villes de Saulon, d'Aubiné et de Feenay ». Il doit être ici question d'Aubigny-lès-Magny, près Brazey-en-Plaine. Les héritières de Jean III avaient en outre des possessions à Izeure (2), une maison à Dijon et surtout la maison forte de Ruffey-les-Echirey, avec des terres ou redevances à Clénay, Saint-Julien, Lux. Jeannette mourut jeune et sans alliance (3). Agnès épousa Henri Petitjean de Trouhans (4). Ce mariage donna naissance à une nombreuse lignée, dite de Ruffey, que l'on a confondue à tort avec une branche du même nom de l'illustre maison de Vienne. Les Ruffey, issus des Saulx-Fontaines, font l'objet du paragraphe cinquième.

Isabelle, sœur de Richard, s'était mariée à Geoffroi du Meix, seigneur du lieu en partie (5), qui fut capitaine du

1. Ibid., B. 10515, cote 1.
2. Ibid., Peincedé, VII, 67.
3. Ibid., B. 11277, fol. 89 recto.
4. Ibid., l. c. et Peincedé, VII, 92.
5. Ibid., B. 11277, fol. 89 verso.

château de Talant en 1365, puis du fort de Vernot en 1366 (1). Geoffroi portait les armes de Villecomte : *un lion avec une bordure de besans* (2). Cité dès 1359 dans le testament de Richard, il eut en 1370 un démêlé avec Henri Petitjean, au sujet de la succession de Jeannette, fille de Jean de Fontaines. Celle-ci en effet n'avait pas laissé tout son bien à Agnès, sa sœur, mais elle en avait donné une partie à Isabelle, sa tante. L'accord fut établi par « nobles hommes Monseigneur de Magny et Monseigneur Philippe de la Chaume, chevaliers ». Le premier était Jean de Pontailler, seigneur de Magny-sur-Tille. Philippe de la Chaume avait pour aïeul Robert d'Aubigny. Richard de Fontaines figure parmi les témoins. — Au mois d'août 1376, Geoffroi du Meix, qui demeurait alors à Dijon, « dans sa maison dite *es Choignoz*, devant le four de la Croix, près la maison des religieux de Saint-Etienne d'une part et la voie publique de l'autre (3) », céda une partie de cette habitation à sa belle-sœur « Madame Jehanne de Fontaines, religieuse de Larrey ». Comme lui-même et ses enfants avaient reçu d'elle beaucoup de services, il voulut en retour mettre à sa disposition pour sa vie durant une chambre construite en pierre, *cameram lapideam*, située au fond de la maison, du côté du Suzon, avec le terrain avoisinant (4). C'était l'époque où un décret du pape venait de supprimer la communauté de femmes instituée à Larrey, afin de mettre un terme aux scandales que les vocations imposées et le laisser aller moral du temps avaient introduits en ce prieuré (5). Les religieuses pouvaient rester au couvent jusqu'à leur mort; mais quelques unes furent

1. Ibid., Peincedé, XXII, 45, 49, 52.

2. Ibid., Peincedé, XXIV, 165; B. 11840, cote 167. — *Armorial de la chambre des Comptes*. — E. Petit, V, 459, 490.

3. La rue du four de la Croix était sur la paroisse Notre-Dame : c'est la partie de la rue actuelle de la Préfecture comprise entre la place Charbonnerie et l'hôtel de la Préfecture.

4. Archiv. de la Côte-d'Or, B. 11237, fol. 132 verso. — Cf. B 11238, fol. 10.

5. L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 523-524, 644-646.

sans doute recueillies par leurs familles, et Jeanne de Fontaines a pu être de ce nombre.

Le titre qui notifie cette donation, parle des enfants de Geoffroi du Meix ; ils devaient être nés d'Isabelle de Fontaines, mais ils sont demeurés inconnus, excepté Guillemette, mariée avant 1384 à Jean de Maisoncomte (1). Geoffroi, veuf d'Isabelle, épousa Jeanne de Blaisy, veuve elle-même de Jacques de Chazan (2). Jeanne étant morte en 1382, Geoffroi s'unit en troisièmes noces à Perrenote des Granges (3). Il vivait encore en 1391.

Richard paraît avoir vécu jusque vers 1388. Il siégea aux Etats-généraux de 1384 et de 1385 (4). Cousin par sa mère de Gui II de Pontailler, maréchal de Bourgogne, il eut avec lui d'intimes relations. Gui lui emprunta un jour son sceau pour l'apposer sur une quittance (5). Il désigna Richard en 1386, pour être un de ses exécuteurs testamentaires (6).

L'unique héritière légitime du sire de Fontaines, Marie, épousa Guillaume de Marey-sur-Tille. De cette union sortirent les Marey-Fontaines, objet du paragraphe sixième (7).

Ainsi finit la branche de la maison de Saulx insérée dans l'arbre généalogique de saint Bernard. Elle se fondit principalement dans les Ruffey et les Marey, qui transmirent le sang de l'illustre abbé à beaucoup de familles nobles, dont plusieurs subsistent, et sont restées fières de cette parenté. La manifestation de ces

1. Maisoncomte était un fief important du Nivernais, sur la commune actuelle de Corancy. — Peincedé VIII, 53 ; XVIII, 558, 577; XXV, 77 ; XXVII, 361, 364.

2. Archives de la Côte-d'Or, Peincedé, XVII, 132.

3. Ibid., B. 11314, fol. 65. — Cf. B. 11302, fol. 83, 92 ; B. 11277, fol. 130 verso ; Peincedé, VII, 22, 57, 60.

4. Ibid., B. 289. — *La noblesse aux Etats de Bourgogne.*

5. Ibid., B. 380, cote 47.

6. Ibid., Peincedé, XVII, 46.

7. Ibid., B. 11191 — D. Plancher, II, 435. — Migne, col. 1495, C.

sentiments éclatait, au XVe siècle, chez les Marey. Ceux-ci les avaient puisés surtout au château et dans la paroisse de Fontaines. Sur sa terre natale, en effet, saint Bernard était alors grandement vénéré. On montrait dans les restes du vieux donjon la chambre où il avait vu le jour. Son image, à l'église paroissiale, allait de pair avec l'image du titulaire saint Ambrosinien ; sa fête y était célébrée avec beaucoup de solennité, et une confrérie instituée en son honneur était tout à fait prospère.



# APPENDICE A

## LES TOMBES DE BONVAUX

En 1863, l'on voyait encore au prieuré de Bonvaux huit tombes des XIII^e et XIV^e siècles, dont la Commission des antiquités de la Côte-d'Or prit alors des estampages. Arrachées un peu plus tard du pavé de l'église, ces tombes furent acquises par un amateur, qui en revendit une au Musée du Louvre, et les sept autres, en 1891, à la maison de Saint-Bernard de Fontaines. On trouvera désormais ces dernières, avec un moulage de celle qui est au Louvre, dans l'église dite du Centenaire de saint Bernard, élevée à Fontaines attenant de la chapelle des Feuillants.

Les lithographies de ces huit tombes ornent cet ouvrage. Elles ont été composées d'après la photographie des estampages, l'examen des dalles tumulaires elles-mêmes et quelques documents sûrs pour les parties disparues. On a préféré, puisqu'on le pouvait, donner de ces tombes un dessin complet ; mais il est facile de reconnaître à leur ton dégradé les parties restituées.

Les tombes de Bonvaux ont déjà fait l'objet de plusieurs notices, spécialement dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, tome VI, p. LXXXV-VI et dans l'*Essai historique sur le prieuré de Bonvaux*, par M. Henri Marc, Dijon, 1890. Les détails que l'on va lire sont un peu plus étendus, et contiennent quelques rectifications.

Toutes ces tombes, selon l'usage ordinaire de l'époque, présentent gravées, l'effigie des personnes, au milieu, et l'épitaphe, en bordure.

I.

(Voir Planche 11.)

1270 ou 1272

## CALON DE SAULX

Calon est représenté dans une arcature trilobée d'un dessin fort simple et surmontée de deux anges thuriféraires. Il est vêtu du haubert ou cotte de mailles, et porte, par dessus, la jaque serrée par une ceinture, à laquelle est suspendue une large épée. De la main droite, il tient la lance, appuyée sur son épaule ; de la gauche, un écu orné de ses armoiries : *de .. à une fasce de .. avec trois saffres en chef.* Il a les pieds posés sur deux chiens.

### Epitaphe

✠ ANNO : DOMINI : M° : CC° : SE | PTUAGESIMO : II° : KL : NOVENBRIS : OBIIT : DOMINVS : KLO : DE : SAUZ | MILES : DOMINUS : DE | FONTANIS : ORATE : ‹PEO : VT ✠ VITE : SOLAMEN : DET : SIBI : XPC : AMEN.

Il faudrait un autre document pour préciser le millésime de l'épitaphe, car on peut lire : *l'an 1270, la veille des calendes de novembre* — 31 octobre — ou bien *l'an 1272, le jour des calendes de novembre* — 1er novembre.

Dom Plancher a donné un dessin de cette tombe, tome II, p. 430.

Posée dans la chapelle de Sainte-Catherine, elle était élevée de terre et soutenue par quatre colonnettes. N'ayant jamais été foulée, elle est dans un parfait état de conservation.

Le paragraphe précédent a fait connaître Calon de Saulx.

2.

(V. Planche 11 bis.)

## EUDES DE DOMOIS ET AALYS DE SAULX

Cette tombe représente, sous une arcature géminée, Eudes de Domois et son épouse Aalys de Saulx, sœur de Calon. Eudes est à la droite de sa femme, les mains jointes, la tête coiffée du heaume, vêtu du haubert et de la jaque ; ce vêtement de dessus est assujéti autour de la taille par un lien invisible ; une autre ceinture moins serrée soutient l'épée. Aalis a les mains jointes, la tête voilée ; elle porte la robe longue. Au dessus de l'arcature, deux anges balancent leurs encensoirs. Il n'y a point d'armoiries.

### Epitaphe

*CI GISENT* NOBLES : CHEVALIERS : | MES : SIRES : EUDES : SIRES : DE : DEMOIS : ET : NOBLE : DAME : MA : DAME : AALYS : SA : FANME : | DAME : DE : BRECEY : PRIEZ : POUR *LES* | *ARMES DAUX QUE* DEX : POUR : SA : MISERICORDE : BONNE : MERCI : LOUR : FA*CE AMEN*.

En 1276, Eudes était mort ; Aalis n'est plus citée après 1259.

Deux angles de la dalle funéraire sont détériorés et empêchent de lire toute l'inscription : les lignes en italiques de l'épitaphe proposent donc des suppléments, d'ailleurs sans importance. Le premier : *Ci gisent* ne paraît pas douteux. Quant au second, il est vraisemblable. En effet, dans la copie des épitaphes de Bonvaux jadis relevée sur un tableau de l'église du prieuré, — Biblioth. nat. français., 4600, p. 300 — on lit pour celle-ci, à l'endroit du déficit actuel : « priez pour larme que Dex, etc. » ; or cette transcription est incomplète, car elle ne suffit pas à remplir l'espace vide ; et le souhait final « que Dex.. bonne merci *lour* face », appelle un pluriel plutôt qu'un singulier. Les derniers mots F*ace amen* sont certains.

Eudes de Domois et Aalis sont connus du lecteur.

3.

(V. Planche 12.)

1307

## GUILLAUME DE FONTAINES

Sous une arcature assez ornée et surmontée d'anges thuriféraires, Guillaume tient sa lance de la main droite, et soutient de la gauche son écu, suspendu à son cou. Ses vêtements sont le haubert et la jaque. Une épée est attachée à sa ceinture. Il a les pieds posés sur un chien. Son écu porte *une fasce avec trois saffres en chef, chargés d'un lambel à cinq pendants.*

**Epitaphe**

✠ CI : GIT : MES : SIR*ES* : *GUILL* | *AUMES DE F*ONTEINNES : CHEVALIERS : SIRES : DE : AUBINEY : QUI : TRESPASS | AI : LAN : DE : GRACE : MIL : TRO ' IS : CENZ : ET : VII : LOU : DIEMOINGE : APRES : LA : TRINITÉ : PRIEZ : DE : POR : LA : SOIE : ARME.

Guillaume mourut le 28 mai 1307.

Un angle de la pierre tombale est détruit, celui où était gravé le nom du personnage inhumé ; mais il ne peut y avoir doute à l'égard du nom, car l'inscription a été plusieurs fois relevée sur la dalle encore intacte. Ainsi, notamment, le registre de la Biblioth. nat. cabinet des estampes, collection Gaignières, P e 4, contient, fol. 14, un dessin à la mine de plomb de la tombe qui nous occupe. Ce dessin est assez exact, et l'inscription renferme le nom de *Guillaumes de Fonteinnes*. La légende qui accompagne le dessin, dit que cette tombe était « devant le grand autel, du costé de lespitre. »

Guillaume de Fontaines, on l'a vu, était le fils puîné de Calon de Saulx, et c'est à raison de cette qualité de puîné qu'il brisa ses armes d'un lambel. Il était seigneur d'Aubigny-lès-Sombernon et de Fontaines en partie.

4.

(V. Planche 12 bis)

1316

## AGNÈS DE DAMPIERRE

L'arcature gravée au-dessus du personnage est simple mais gracieuse. Les anges thuriféraires sont à moitié enveloppés de nuages. Agnès est représentée les mains jointes, la tête voilée, les épaules couvertes d'un capuce. Sous un large manteau plissé se dessine une robe traînante, ne laissant voir que l'extrémité des pieds.

**Epitaphe**

⚜ CI : GIT : MADAME : AGNES : | DE : DONPIERRE : DAME : DE : AUBINE : QUI : TRESPASSA : LOUIEU | DI : APRES : LASAINTE : | CROIZ : LAN : DEGRACE : M : CCC : XVI : DEX : AIT : LARME : DE : LI : AMEN.

Agnès de Dampierre mourut le 16 septembre 1316.

Cette tombe, d'une bonne pagination, bien gravée, intacte, est au musée du Louvre, et Fontaines n'en possède qu'un moulage.

Agnès était de la maison de Dampierre-sur-Salon, qui avait la seigneurie du lieu et celle de Chargey-les-Gray. Elle était femme de Guillaume de Fontaines, sire d'Aubigny. Il est question d'elle dans le paragraphe précédent.

5.

(Voir planche 14 A)

1307

## PONCE DE SAULX

Sous une arcature avec anges thuriféraires, Ponce tient de la main droite sa lance, et de la gauche son écu, relevé sur sa poitrine, orné *du lion armé et couronné,* de la maison de Saulx. Il porte le haubert et la jaque ; une épée est attachée à sa ceinture ; ses pieds reposent sur un lion.

**Epitaphe**

✠ CI : GIST : NOBLES : CHEVALIERS : MES : | SIRES : POINZ : DE : SAUZ : SIRES : DE : VANTOUS : *ET TRESPASSA LAN DE GRACE M CCC | ET VII LA VEGILE DE SAINT ANDRÉ* | PRIEZ : POR : *LA SOIE* AME : QUE : DEUS : AN : AIT : PIDIÉ : AMEN : DITES : TESTUT : DEX : LI : AIT : OUTOIE.

Ponce mourut le 29 novembre 1307.

Les mots de l'épitaphe imprimés en italiques sont ceux qu'on ne peut plus lire, à raison du mauvais état de la pierre ; mais ils sont fournis par la copie des épitaphes de Bonvaux — Biblioth. nat. français, 4600, p. 300 — et par l'ouvrage de Dom Plancher, II, 444-445, où l'on trouve même un dessin de la tombe de Ponce. La fin de l'épitaphe : *Dites testut Dex li ait outoie,* peut signifier : Dites tous : Que Dieu ait pour lui une demeure. *Testut* semble être en effet une forme bâtarde de *tretuit* « *trans-toti*, » pluriel primitif renforcé de *tout*. De plus le mot *ostoier* a, entre autres significations, celle de *loger* « *hospitare*, » et le terme *outau* n'a pas encore disparu du langage vulgaire, pour désigner la principale pièce de la maison des paysans.

Suivant D. Plancher, la tombe de Ponce était devant le maître-autel.

Ponce de Saulx, seigneur de Vantoux, était frère puîné de Jacques, seigneur de Saulx, qui mourut à la croisade, en 1248. Leur père, Barthélemy, était né de Gui, frère de Guillaume le Roux, tige des Saulx-Fontaines. Leur mère était fille d'un seigneur dit de Ruffey, ce qu'il faut entendre de Ruffey-lès-Beaune, car c'est en ce village que Ponce avait des biens. — Peincedé, XVIII, 171, ou B. 11525.

Ponce tenait des sires de Saulx sa seigneurie de Vantoux, avec des droits ou redevances à Asnières, Ahuy, Val-Suzon, Saussy, Villecomte, Diénay, etc. On le trouve en affaires, au sujet de plusieurs de ces possessions, avec les abbayes de Saint-Etienne et de Saint-Bénigne, en 1264, 1287, 1289. — Cartul. de S. Etienne 26, fol. 179 et suiv. ; D. Plancher II, 444-445. — H. 86, Saint-Bénigne, Villecomte, ch. d'Eudes de Frolois, 1287.

La veuve de Gérard de Tintry, Isabelle dame du Deffend et de Thoreille — deux dépendances de Viévy — était remariée en 1271 à Ponce de Saulx (domina Ysabella relicta domini Girardi de Tintre, militis defuncti, nunc uxor domini *Pontii de Sauz, domini de Ventous* — Archiv. de la Côte-d'Or, H, 529, abbaye de La Bussière, layette Bellenod sous Pouilly.) Ponce intervient dans les arrangements et donation faits par Isabelle et Jean, son fils, né de Gérard de Tintry, en faveur des moines de La Bussière, 1271, et des Templiers de Beaune, 1272 (Ibid., l. c. et H. 1224, layette Thoreille le Deffend — E. Petit, V. 317 et 326.)

Ponce est la tige des Saulx-Vantoux.

C'est aux Saulx-Vantoux que se rattachent les Saulx-Tavannes. En effet, Eudes, petit-fils de Ponce, ayant épousé Jeanne d'Arc-sur-Tille, il se forma une branche des Saulx-Vantoux dite d'Arc-sur-Tille, et au XVI[e] siècle le principal représentant de cette branche, Jean de Saulx, seigneur d'Orain, Arc-sur-Tille, Le Pailly, gruyer et louvetier de Bourgogne, épousa Marguerite de Tavannes. De ce mariage est né Gaspard de Saulx, maréchal de France.

On sait que les Saulx-Tavannes ont subsisté jusqu'à nos jours, et qu'ils ont encore des représentants dans les familles Digeon, Greppi et de Gonzague.

6.

V. Planche 14 B.

1314

## RENAUD D'ETAULES

L'arcature est fort simple, mais de bonne allure, et toujours avec anges thuriféraires. Renaud, écuier, est représenté nu tête, vêtu du haubert et de la jaque. Des deux mains, il soutient son écu, suspendu à son cou : ses armoiries sont *une bande avec trois molettes d'éperon en chef*. Une épée est attachée à sa ceinture.

### Epitaphe

⚜ CI : GIT : NOBLES : ESCUIERS | : RENAUZ : DE : ESTAULES : QUI : TRESPASSAI : LAN : DE : GRACE : COURANT : | *M* : *CCC* : ET : XIIII : LOU : SEPTI | ME : IOUR : DOU : MOIS : DE : MAY : PRIEZ : POR : SARME : QUE : DEX : MERCI : LIFACE.

Renaud mourut le 7 mai 1314.

Le millésime *M CCC,* assez effacé, est donné par la copie déjà citée des épitaphes de Bonvaux.

Cette tombe est, avec celle d'Agnès de Dampierre, une des meilleures au point de vue de la pagination et de la gravure.

On ne rencontre pas dans les titres de nos archives le nom de Renaud, mais ceux de beaucoup d'autres membres de la famille d'Etaules, famille qui avait quelque lien avec les Saulx-Vantoux.

7.

(V. Planche 14 C.)

1345

## MARIE DE BYOIS

Dans une arcature plus ornée que les précédentes, mais d'un style déjà moins pur, Marie de Byois est représentée sous des traits expressifs, les mains jointes, la tête voilée, portant un manteau doublé de fourrures et la robe longue. Ses pieds reposent sur deux chiens. A la hauteur des épaules sont gravés deux écussons : à dextre *de.. à une bande coticée de.. avec un lambel à cinq pendants*; à sénestre *de.. au sautoir de.. avec un lambel à cinq pendants.*

### Epitaphe

† CI : GIT : MADAME : MARIE : DE : BY | OYS : DAME : FUIT : DAUBYNEY : FAME : FUIT : MONSOIGNONR : GUILLE : DE : | CHASSAM : CHRL : QUI : TRESP | ASSAY : LOU : MARDI : DEVENT : LA : SIENT : MICHIE : LA : DE GRACE : M : CCC : XLV.

Marie de Byois mourut le 27 septembre 1345.

On l'a observé précédemment, Byois fut sans doute un arrière fief dont la trace est perdue. Quelques membres de la famille qui en portait le nom, apparaissent aux XIVe et XVe siècles, sans que l'on aperçoive quel lien de parenté ils avaient avec Marie.

Il n'est pas possible de dire à quelle maison noble se rattachent les seigneurs de Byois. Marie avait pour armes, ainsi que sa tombe le fait voir : *de.. au sautoir de.. avec un lambel à cinq pendants*. Les armes qui ornent l'autre écusson : *de.. à une bande coticée de.. avec un lambel à cinq pendants*, sont celles de Chazan. — B. 372, cote 178 ; Peincedé XXIII, 531, 788.

Marie de Byois dut épouser d'abord un seigneur d'Aubigny, fils peut-être de Guillaume de Fontaines. Veuve, elle s'unit en secondes noces, vers 1315, à Guillaume de Chazan, veuf lui-même de Sibylle de Menans. Jacques de Chazan, né de Guillaume et de Marie, fut marié à Jeanne de Blaisy, fille de Geoffroi I. — Peincedé XXVII, 7, 21, 85.

Au Nécrologe de Saint-Etienne de Dijon — G 4, n° 36 bis — une Marie de Biois est inscrite le 22 novembre : « x̊. KL. decembris.. domina Maria de Biois, que dedit nobis xx solidos censuales sitos supra domum Falquerii Bolancherii, extra portam comitis ». La porte des murs d'enceinte de Dijon dite du comte, ou au comte de Saulx, fut appelée plus tard porte Saint-Nicolas.

8.

(V. Planche 14 D)

1351

## ROBERT D'AUBIGNY

L'arcature est d'un style lourd, et l'effigie est tracée sans art ni proportion. Vêtu du haubert et de la jaque, Robert a les mains jointes, la tête coiffée du heaume ; il porte des jambières. Sa lance est appuyée contre l'épaule droite ; son écu, orné d'*un lion*, est suspendu au bras gauche ; son épée, attachée au flanc gauche, tend la pointe en arrière du côté droit. Un lion est sous ses pieds.

### Epitaphe

⚜ CI : GIT : NOBLES : CHEVALIE | RS : MESSIRES : ROBERZ : D'AUBIGNEY : QUI : TRESPASSAI : LOU : SA | MBBADI : VOILE : DES : BR *A* | *NDONS L*AN : DE *GR*ACE : M : ĊCC : *LI* : DEX : AIT : LARME : AMEN.

Robert mourut le 5 mars 1351.

Le millésime, un peu effacé, est donné par la copie des épitaphes de Bonvaux et par les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.*

Les titres de nos Archives ne font pas connaître l'origine de Robert d'Aubigny. Il était seigneur d'Aubigny-lès-Sombernon, car cette terre appartenait à ses descendants, ainsi qu'on le verra tout à l'heure. Ses rapports avec les Saulx-Fontaines permettent de présumer qu'il était leur parent, et peut-être fils de Guillaume de Fontaines et d'Agnès de Dampierre. Le lion qui figure dans ses armes, pourrait être celui des Dampierre-Chargey. Les héraldistes blasonnent les armoiries de Robert : *de gueules au lion d'hermine.*

Avec sa terre d'Aubigny, Robert avait des possessions à Chazan, Chaux, Flavignerot, Brochon, Fixey, Fixin, Neuilly, Longecourt, Arc-sur-Tille.

Il eut deux filles, Guillemette et Marie.

Guillemette, en 1320, était déjà veuve de « Roberz, sires cay en arrière de Bère, chevaliers » (1). Ce premier époux de Guillemette d'Aubigny avait pour aïeul Robert, sire de Beire, qui testa en novembre 1279, mourut au mois de février suivant, et fut inhumé à Saint-Bénigne (2). Ces seigneurs de Beire étaient de la maison de Saffres, comme on l'a vu dans les *Notes préliminaires.*

Guillemette épousa bientôt en secondes noces un cousin de son premier mari, Hugues, fils de Jean de Champlitte et d'Isabelle de Beire, seigneur de Beire-la-Ville et de La

1. Archiv. de la Côte-d'Or, H. 1052, Bernardines, layette Rouvres.
2. Ibid., H. 119 A, cartul. de Saint-Bénigne, non folioté, 1re partie ch. 317, 340; 2me partie, ch. 111-114. — *Épigraphie Bourguignonne*, p. 121.

PL. 14 B




TOMBE DE RENAUD D'ETAULES

Chaume en partie (1). Deux enfants naquirent de ce mariage : Agnès, dite de La Chaume, de Saint-Seine, et d'Arc à cause de son mari, Gui d'Arc-sur-Tille; Philippe dit de La Chaume et de Saint-Seine, époux d'Agnès du Pailly (2).

Veuve de nouveau, Guillemette s'unit en troisièmes noces à X. de Cromary, dont elle eut Othon, dit de Cromary et de La Chaume (3).

En 1406, Jean de Choisey, écuyer, sire d'Oyrières, déclarait tenir « le chatel d'Aubigny-lès Sombernon, du chef de sa femme, Jeanne de Saint-Seine », fille de Philippe de La Chaume (4).

Auparavant, en 1369, Othon de Cromary avait assigné quelque redevance à Alexandre de Blaisy, « sur les villes de Saint-Anthot et d'Aubigny-en-Auxois » (5).

Ainsi les enfants de Guillemette d'Aubigny possédaient le chatel et une partie de la terre d'Aubigny-lès-Sombernon. De plus ils avaient des terres ou redevances féodales à Agey, à Beire, La Chaume, Arc-sur-Tille, Pichange, Spoix, Saint-Seine, Champlitte, Montot-sur-Salon, Boncourt-la-Fontaine, hameau disparu de Corgoloin.

L'autre fille de Robert d'Aubigny, Marie, eut pour premier époux Hugues d'Arc-sur-Tille, seigneur du lieu en partie, qui devait tenir en fief d'un de ses aînés sa part de la terre patrimoniale (6). Hugues mourut le 4 septembre 1343, suivant l'épitaphe gravée sur sa tombe, qui se voit encore à Saint-Bénigne : CY GIT *MESSIRES HUGUES D'ARC SU* TILLE : CHEVALIERS : QUI : TRESPASSY : LI : JUEDI : DEVANT : LA : NATIVITEY : NOSTRE : DAME *L'AN* DE : GRACE : M : CCC : XL *III*. On ne lit plus maintenant que les mots en caractères romains ; mais l'inscription entière a été conservée par Dom Aubrey (7). Hugues d'Arc est représenté vêtu du haubert et

1. Ibid., Peincedé, XXVII, 22. — H. 1186, Templiers, Epailly, ch. d'avril 1267. — H. 1213 La Madeleine, ch. de Guillemette dame de la Chaume, 1353 et 1361.
2. Peincedé, VII, 68 ; XXVII, 79, 111, 112. — B. 11240, fol. 14 r° et v°.
3. Peincedé XXVII, 104, [illegible], 111.
4. Peincedé XVII, [illegible], 85, 87 ; XXVII, 251.
5. Peincedé XXVII, 163.
6. Peincedé XXVII, 33, 39.
7. *Epigraphie Bourguignonne*, p. 129.

de la jaque; sa lance est appuyée sur l'épaule droite; à son bras droit est suspendu l'écu de ses armes : *bandé de.. et de.. de six pièces, avec un lambel à cinq pendants.* C'est le blason d'Arc-sur-Tille, avec une brisure. — A côté d'Hugues d'Arc, sur la même tombe, on voit l'effigie d'une femme, dont l'épitaphe n'a jamais été gravée. Cette femme est évidemment Marie d'Aubigny, qui avait fait préparer sa sépulture près de son époux, et fut sans doute inhumée ailleurs. Marie est représentée la tête voilée; sa robe, dont les manches sont boutonnées jusqu'aux coudes, est très ample. Elle porte comme Marie de Byois, un manteau doublé de vair, et ses deux mains, jointes sur sa poitrine, soutiennent des patenôtres.

De Hugues d'Arc et de Marie d'Aubigny étaient nés quatre enfants : Jean, un autre Jean, Hugues, Robert, tous dits d'Arc-sur-Tille (1). Le premier fut seigneur de Saulon.

Leur mère, après un court veuvage, se remaria, en 1344, à Jean de Rougemont (Franche-Comté), seigneur de Tilchatel (2). Ce second mari était mort en 1359, et Marie lui survécut assez longtemps (3).

Comme sa sœur, Marie avait une partie d'Aubigny-lès-Sombernon : en effet, l'an 1362 « Marie d'Arc, relicte de Messires Jean de Rougemont » confessait avoir délivré à Guillaume du Pailly « cent livrées de terre sur la ville d'Aubigny » (4). Elle avait beaucoup d'autres biens à Chazilly, à Arc-sur-Tille, Spoix, Brochon, Fixey, Fixin, Neuilly-lès-Dijon, Longecourt, Comblanchien, Corgoloin, Athée, Avrigney, Autoreille.

La descendance de Robert d'Aubigny se propagea principalement sous les noms d'Arc, de Saint-Seine et de Cromary.

Pour connaître le nombre exact de points qui séparent les mots des inscriptions, il faut consulter les *Planches*.

1. Peincedé XXVII, 33, 126. — B. 11242 et B. 11264, fol. 8.

2. Peincedé XXVII, 39. — B. 11249, fol. 22 v°. — Sainte-Chapelle, cartul. 40, acte du 3 novembre 1360. — Jean de Rougemont avait eu pour première femme Isabelle de Tilchatel, Peincedé XXVII, 23, 99.

3. Peincedé, XXVII, 123.

4. Peincedé, XXVII, 103, 107. — B. 11260.



# APPENDICE B

## QUELQUES TOMBES DES CORDELIERS

Le couvent des Cordeliers ou Franciscains de Dijon était attenant de la place qui en a conservé le nom, dans l'angle formé par les rues Turgot et Saint-Pierre. Les restes de ce monastère sont actuellement occupés par les Dominicains. Mais l'ancienne église est complétement détruite, et avec elle ont disparu les tombes qu'elle renfermait.

Sous quatre de ces tombes reposaient des seigneurs de Fontaines. Les dessins de celles-ci existent à la Bibliothèque nationale : Cabinet des Estampes, collection Gaignières, P e 4, fol. 20-23, et — Cabinet des manuscrits, Fonds de Bourgogne, IX; fr. 8226; le Fonds de Bourgogne est composé en majeure partie des documents rassemblés par Dom Plancher et ses collaborateurs.

Les notes suivantes sont dressées d'après les dessins de la Bibliothèque nationale et quelques indications brèves qui les accompagnent.

I.

(V. Planches 11[ter] et 13).

1297

### JEAN DE FONTAINES

On a trois dessins de cette tombe, un dans le tome IX du Fonds de Bourgogne, reproduit *Planche 13*, et deux dans

la collection Gaignières : de ceux-ci un seul est reproduit, *Planche 11^ter^*.

La *Planche 13* présente une lithographie très exacte d'une épreuve photographique prise sur le dessin original du tome IX, Fonds de Bourgogne. On a laissé subsister toutes les incorrections de ce dessin : le manque de proportion, les traits ombrés, bien qu'il s'agisse de gravure simple, enfin l'épitaphe en écriture courante, et non distribuée.

La *Planche 11ter* reproduit, d'après copie, un dessin meilleur : P e 4, fol. 20. Il n'y a de différence entre la lithographie et l'original que dans les caractères employés pour toute l'inscription. Sur l'original, la ligne supérieure de la bordure renferme le commencement de l'épitaphe en majuscules indice des lettres onciales usitées dans les inscriptions funèraires de l'époque ; puis les autres lignes contiennent, en écriture courante, le reste de l'épitaphe, distribuée comme dans la lithographie. L'indication donnée dans la ligne supérieure commandait d'employer partout les lettres onciales.

Sous une arcature triangulaire d'assez pauvre style, accostée de deux anges thuriféraires moitié enveloppés de nuages, Jean de Fontaines tient sa lance de la main droite, et de la gauche l'écu de ses armes, suspendu à son cou. L'écu porte *de.. à une fasce de.. avec trois saffres en chef.* Jean est vêtu du haubert et de la jaque; une épée est attachée à sa ceinture.

**Epitaphe**

⚜ *CI : GIT : MES : SIRES : JE | HANZ : DE : FONTAINES : CHEVALIERS : QUI : TRESPASSA : LAN : | DE : GRACE : M : CC : IIII XX : | ET : XVII : LE : JOUR : DE : LA : TIFAIGNE : DEX : AIT : LAME : AMEN.*

Le troisième dessin : P e 4, fol. 22, que l'on a évité de reproduire, est assurément fantaisiste. Pas d'arcature ; le personnage seulement, avec l'épitaphe en bordure, mal distribuée et incomplète. L'écusson est exactement, pour la forme et les pièces, celui que donne Chifflet, sous la rubrique « Joannis et Gileti de Fontanis » — Migne, col. 1536. Il porte *une fasce et cinq saffres, trois en chef, deux en pointe.* Ce blason doit être regardé comme faux pour le nombre des saffres ; car les deux autres dessins sont assurément plus fidèles. Voici l'inscription donnée dans le troisième dessin :

*Ci gist messire Jehan de Fontenne, chevallier, qui trépasa l'an de grâce mil deux cent quatre vingt et 17 le...*

Le dessin reproduit *Planche 13* indique une lacune dans l'inscription, à propos du jour mortuaire de Jean de Fontaines. Ce fut l'un des jours de « la Tifaigne — *theophania* ou apparition de N. S. », aujourd'hui l'Epiphanie, que l'on célèbre avec octave.

Ainsi Jean de Fontaines mourut pendant les solennités de l'Epiphanie, l'an 1297, ou, n. st., 1298.

Il s'agit de Jean II de Fontaines, fils de Calon de Saulx, et qui est connu du lecteur.

Sa tombe était dans la nef de l'église, devant la chapelle des martyrs.

2.

(V. Planche 11 quater.)

1307

## MARIE DE REMILLY

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fr. 8226, contient, fol. 76, un premier dessin de la tombe de la femme de Jean II de Fontaines. Ce dessin est reproduit *Planche 11 quater* d'après une photographie de l'original. La seule amélioration introduite dans la lithographie est, comme pour la tombe précédente, l'emploi des lettres onciales dans toute l'inscription. L'auteur du dessin s'est borné à en faire usage dans la ligne supérieure, et il a donné le reste en écriture courante, indiquant toutefois les sections de chaque ligne.

Cette tombe semble avoir été d'une bonne pagination. On y retrouve l'arcature ogivale et les anges thuriféraires. Sous la pointe de l'ogive s'étend vers l'effigie une main dont l'index et le medius sont déployés et les deux autres doigts fermés. La défunte, vêtue du manteau et de la robe traînante, a les mains jointes et la tête voilée.

**Epitaphe**

✝ *CI : GIST : NOBLE : DAME : MARG | UERITE : JADIS : FEMME : MONSEIGNOUR : JEHAN : CHEVALIER : CAI : EN : ARRIES : SIRES : DE : FON | TEINES : ET : DE : ROIFE QUI : TRES | PASSA : LAN . DE GRACE : M : III C : ET VII : HOU . MOIS : DAOUST : PRIEZ : POUR : LARME : QUE : DEX : EN : AIT : MERCI.*

Au folio 23 du recueil P e 4 de la collection Gaignières est un autre dessin de la tombe de la femme de Jean II de Fontaines.

Ce dessin n'a pas été reproduit, car il n'est ni complet ni exact. Il représente seulement, encadrée par la bordure où se déroule l'épitaphe, l'effigie de la personne inhumée, avec deux fleurs de lis de chaque côté, à hauteur de la ceinture. Ce n'est pas un simple tracé, modelé sur la gravure du lapicide, mais ce sont des traits et des ombres fantaisistes, figurant plutôt de la sculpture. La défunte ne porte pas de manteau, mais un long voile qui descend, comme la robe, jusqu'à terre.

L'épitaphe est ainsi conçue :

*Ci . gis . dame . Marie . qui . fut . famme . de . Monseigneur . Jean . chevallier . en . aries . seigneur . de . Fontenne . et . de . Roise .* — lisez *Roifé* — *qui trepasa . lan . de . grace . . . . . au . mois daut.*

Un autre relevé de la même épitaphe se lit en note, folio 21, dans la teneur suivante :

*Cy gist noble et honorable Dame N femme Monseignor Jehan, chevalier, cai en arries sire de Fontaines et de Roifé, qui trespassa l'an de grâce 1307 hou mois d'aoust. Priez por l'âme que Dex ait. Amen.*

Les trois copies de l'épitaphe sont identiques pour le fond, sauf le nom de la femme de Jean II. « Marie » est le nom que lui donnent les documents que nous avons reproduits ou cités dans le paragraphe quatrième.

Jean II fut certainement seigneur de Fontaines et de *Roifé*, c'est à dire de Ruffey-lès-Echirey, près Dijon : des titres authentiques en fournissent la preuve.

Marie mourut donc au mois d'août 1307. Sa tombe fut posée auprès de celle de son époux, « dans la nef de l'église des Cordeliers, devant la chapelle des martirs ». Comme on l'a vu précédemment, Marie était sœur de Guillaume de Remilly — probablement Remilly-sur-Tille, à en juger par les relations de Jean II de Fontaines et de ses descendants.

3.

1312

## GILLES DE FONTAINES

Un dessin de cette tombe se trouve, folio 21, au recueil P e 4 de la collection Gaignières, mais comme ceux des tombes de Jean II et de Marie de Remilly, folios 22 et 23, il n'est ni complet ni exact. L'auteur, qui est le même pour les trois dessins, s'est contenté encore d'esquisser le personnage et de l'encadrer dans une bordure contenant une partie de l'épitaphe. D'après cela cependant, on se fait une idée de l'effigie gravée sur la dalle funéraire.

Gilles était représenté, vêtu du haubert et de la jaque, l'épée attachée à la ceinture, tenant une lance de la main droite, et de la gauche l'écu de ses armes relevé sur sa poitrine.

On retrouve dans ce dessin les armoiries communiquées à Chifflet, dont il vient d'être parlé à propos de la tombe de Jean II de Fontaines : *une fasce accompagnée de cinq saffres, trois en chef, deux en pointe.* Suivant la remarque déjà faite, il doit y avoir erreur pour le nombre de saffres. L'erreur est certaine en ce qui concerne le blason attribué à Jean II. Or les deux dessins étant de la même main, fort peu exacts l'un et l'autre, le second n'inspire pas plus de confiance que le premier. D'ailleurs il est peu probable que Gilles ait modifié les armes de Jean II son père, puisque son fils et son petit-fils ont porté « une fasce et trois saffres en chef ».

L'erreur est si vite commise en pareille matière que dans le tome V de M. E. Petit, l'écusson de Gilles a subi une nouvelle modification ; il présente six saffres, trois en chef, *trois en pointe.* (1) Le dessin du recueil P e 4, fol. 21, auquel renvoie M. Petit, ne porte que *deux saffres en pointe.* Les armes éditées par Chifflet sont un calque très fidèle de ce dessin.

L'épitaphe fournie par le même document est mal orthographiée et incomplète :

*Si . gise . mesieurs . Gilles . de . Fontenne . chevallier . de... qui . trepassa . l'an . de . grace...*

1. *Hist. des Ducs de Bourgogne*, V, 478.

Une note ajoutée au dessin donne cet autre texte :

*Cy gist X. sire de Fontaines, chevalier..... duchesse, qui trespassa l'an de grâce 1312, la voille de saint Andries. Dex ait larme.*

La date de 1312 peut être acceptée : elle concorde avec les données des titres authentiques. Gilles, comme sa sœur Dannot, aura pu faire partie du service particulier de la duchesse Agnès de France, qui, veuve de Robert II en 1305, géra la tutelle de ses fils Hugues V et Eudes IV.

Gilles mourut le 29 novembre.

4.

(V. Planches 13 bis et 14)

1334

## HUGUENIN DE FONTAINES

La *Planche 13 bis* reproduit exactement le dessin du recueil P e. 4, fol. 20, avec cette seule différence que les lettres onciales sont partout employées au lieu de l'être seulement dans la ligne supérieure.

La *Planche 14* présente, sans le moindre changement, le dessin du tome IX, Fonds de Bourgogne.

Hugues vulgairement dit Huguenin, écuyer, est représenté dans une arcature avec anges thuriféraires. Il est coiffé du heaume, porte le haubert, la jaque et des jambières. Il tient sa lance de la main droite, et de la gauche l'écu de ses armes : *de.. à une fasce de.. accompagnée de trois saffres en chef.* Son épée est attachée au flanc gauche.

Epitaphe

† *CI : GIST : HUGUENINS : SIRES : DE : FONTAINNES : QUI : TRESPASSA : LAN : DE : GRACE : MIL : CCC : XXX : ET : IIII : | LA VOILLE : DE : SAINT : LORAN : DEX : HAIT : LARME : AMEN.*

Huguenin, fils de Gilles, est connu du lecteur. Il mourut le 9 août 1334.

Sa tombe était « dans la nef de l'église, à l'entrée, au milieu ».



# APPENDICE C

## LES ARMOIRIES DE FONTAINES

Calon de Saulx, seigneur de Fontaines, et tous ses successeurs jusqu'à Richard inclusivement ont porté *de.. à une fasce de.. accompagnée de trois saffres de.. en chef.*

Telles sont les armoiries de Fontaines certainement connues. Celles que l'on attribue vulgairement à saint Bernard, et qui, par extension, sont parfois dites de Fontaines, ont été discutées par Chifflet (Migne, col. 1533 et suiv.), qui les regarde comme douteuses : aucune découverte n'est venue réformer cette conclusion.

Quelle est l'origine du blason certain de Fontaines ?

Il n'est point celui de la maison de Saulx, à laquelle appartenait Guillaume, père de Calon. Cette maison portait *d'azur au lion d'or, couronné de même, armé et lampassé de gueules:* c'était une brisure, par le renversement des émaux, du blason de Grancey *d'or au lion d'azur, couronné, armé et lampassé de gueules.*

Selon toute vraisemblance, Guillaume le Roux tenait le blason de Fontaines de son épouse, Belote de Sombernon. Ainsi un de ses neveux, Gauthier de Saulx, seigneur de Courtivron, mort en 1267, adopta, probablement par suite d'alliance, et transmit à sa postérité : *bandé de... et de.. au franc quartier chargé d'un créquier.* D. Plancher, II, 431 et 437. — *Epigraphie Bourguignonne*, p. 174. — E. Petit, V, 442, 460. Ainsi la branche des Saffres, seigneurs de Beire, échangea l'écusson *de (gueules) à cinq saffres d'(argent)*, qui est de Saffres, contre celui *de.. à l'étoile de.. placée en cœur*, qui est de Beire. *Epigraphie Bourguignonne*, p. 121. C'était

en effet assez l'usage que les puînés des familles féodales, arrivés par alliance à une seigneurie étrangère, en prissent les armes.

La conjecture que le blason adopté par les Saulx-Fontaines vient des Sombernon leurs prédécesseurs est tout à fait plausible, on va le voir.

Au mois de juin 1230, Hervé, seigneur de Sombernon, délivrant une déclaration à propos du château de Mâlain, y apposa le sceau de ses armes, dont voici la fidèle reproduction :




Figure 1.
Sceau d'Hervé de Sombernon, 1230.

Le titre, conservé aux Archives de la Côte-d'Or, B. 10471, cote 82, commence par ces mots : « Ego Herveus dominus Sunbernonis omnibus notum facio quod ego teneo in plano feodo castrum meum de Moolein a domino rege Francie ».

Ordinairement les oiseaux figurés de profil regardent à dextre, et non à sénestre, mais cette anomalie offre plus d'un exemple.

Les armes d'Hervé étaient celles de sa maison, car elles se retrouvent — et alors les oiseaux tournés à dextre — sur le sceau et la tombe de Pierre de Montoillot, descendant d'un oncle paternel d'Hervé. Les empreintes du sceau sont con-

servées : B. 1057, cote 21 ; B. 10414, cote 81 ; les oiseaux ont leur bec et leurs jambes. — La tombe est dans l'église de Saint-Julien près Dijon: *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, novembre-décembre 1883.

Le sceau d'Hervé de Sombernon présente évidemment l'oiseau héraldique appelé *saffre*.

Cet oiseau est l'orfraie ou aigle de mer,représentée de profil, un peu hissante, souvent les ailes levées. Régulièrement le bec et les pattes ne sont point supprimés. Tels sont les caractères certains par lesquels les saffres diffèrent des merlettes, plus passantes et ordinairement sans bec ni pieds. L'avidité bien connue de l'orfraie l'a fait surnommer en Bourgogne *safre*,(goulu).

On reconnaît aisément cet oiseau sur l'empreinte du sceau d'Hervé de Sombernon. Mais afin d'en fournir une preuve plus convaincante, nous reproduisons le sceau d'Hervé, seigneur de Saffres, apposé sur un titre du mois de mai 1247.




FIGURE 2.
Sceau d'Hervé de Saffres, 1247.

La pièce marquée de cette empreinte est aux Archives de la Côte-d'Or, B. 10472, cote 57 : « Ego Herveus, dominus saffrarum.. »

Cette confrontation ne laisse subsister aucun doute : les oiseaux des armoiries de Sombernon sont des saffres.

Or, les oiseaux des armoiries de Fontaines sont les mêmes. Les héraldistes les ont toujours appelés « saffres ». Tels on les voit sur la tombe de Calon, tels également, sur la tombe de Gui de Saffres, 1279, à l'hospice de Vitteaux ; et sur celle de Jean de Drées, 1314, à l'église de La Bussière : les Drées étaient une branche de la maison de Saffres. Cette similitude a même beaucoup contribué à accréditer l'opinion erronée qui confond les maisons de Saffres et de Fontaines.

On peut encore, afin de multiplier les preuves, rapprocher le sceau de Richard de Fontaines de ceux de quelques seigneurs de la maison de Saffres.

Le sceau de Richard se trouve aux Archives de la Côte-d'Or, B. 380, cote 47, dans cette forme exacte :



FIGURE 3.
Sceau de Richard de Fontaines, 1381.

Voici maintenant le sceau de Jean de Saffres, fils d'Hervé VI, apposé sur un dénombrement de 1372 ; B. 10521, cote 81 ; — et le sceau de Thomas d'Eguilly, écuyer d'écurie du comte de Nevers, apposé sur des certificats de 1402 ; B. 370, cotes 100 et 169 : les d'Eguilly auxquels appartenait Thomas, descendaient d'Hervé III de Saffres, seigneur d'Eguilly.

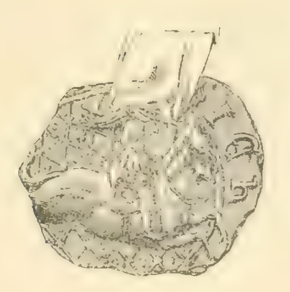


FIGURE 4.
Sceau de Jean de Saffres, 1272.



FIGURE 5.
Sceau de Thomas d'Eguilly, 1402.

De part et d'autre les oiseaux sont figurés de la même manière et tout justifie le blasonnement adopté pour les armoiries de Fontaines.

La conclusion de l'examen qui précède, doit se formuler ainsi :

Les armes de Sombernon étaient *de.. à une fasce de . accompagnée de six saffres de.. trois en chef, trois en pointe.*

Les armes de Fontaines étaient *de.. à une fasce de.., accompagnée de trois saffres en chef.*

La ressemblance est frappante.

Il est donc probable que Barthélemy de Sombernon, puîné de sa maison, aura importé dans la seigneurie de Fontaines ses armes patrimoniales avec une brisure, et que les enfants de Guillaume de Saulx et de Belote les auront conservées. Une brisure des plus simples consistait à supprimer quelque pièce. C'est ainsi — on l'a vu — que les Chaudenay, seigneurs

de Châteauneuf, supprimèrent du blason de Chaudenay trois coquilles, et retinrent seulement *une fasce accompagnée de trois coquilles en chef.* De la même façon, Barthélemy aura supprimé trois saffres dans les armes de Sombernon et gardé *une fasce accompagnée de trois saffres en chef.*

Telle est la conjecture la plus plausible touchant l'origine des armoiries de Fontaines.

On se demande, après avoir confronté les armes de Sombernon et de Saffres, si les deux familles seraient du même sang ?

La présence du même oiseau sur l'un et l'autre blason n'est pas une raison suffisante pour conclure affirmativement. L'orfraie ou aigle de mer, chez nous vulgairement appelé *safre*, convenait naturellement à la maison de Saffres pour se faire des armes parlantes : c'est la juste remarque de Chifflet. Mais cet oiseau figure dans beaucoup d'autres blasons. Parmi nous, il est appelé du nom vulgaire et local *saffre* ; ailleurs, du nom plus répandu *aiglette, faucon.* Quelquefois même on le confond avec un autre oiseau de proie, le *corbeau.* Des familles absolument étrangères les unes aux autres ont cet oiseau dans leurs armoiries.

Toutefois, les Sombernon et les Saffres étaient voisins ; ils avaient des possessions sur les mêmes finages ; nous les avons vus s'assister dans leurs actes. D'après cela, il se peut qu''il y ait eu entre eux quelque lien de parenté.

Mais seraient-ils deux rameaux d'une même souche ? Il n'y a rien d'explicite à cet égard.





Armoiries : *De.. à une fasce de.. accompagnée de trois saffres de.. en chef.*

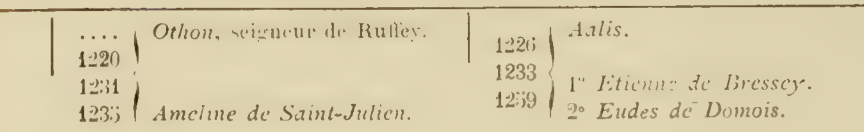
Domaines : Fontaines, Changey, Rufley, Echirey, Gemeaux, Couchey, Sombernon, Aubigny-lès-Sombernon, Sainte-Marie-sur-Ouche.

1208, 1215, 1220, 1238, .... — *Guillaume de Saulx* dit *le Roux*. — *Belote*, dame de Fontaines.

---

*Jean I*, seigneur de Fontaines, puis moine à La Bussière. 1220, 1226

1222, 1226, 1231, 1246, 1247, 1267, 1270 — *Calon*, seigneur de Fontaines, Aubigny. — *Dannot*.



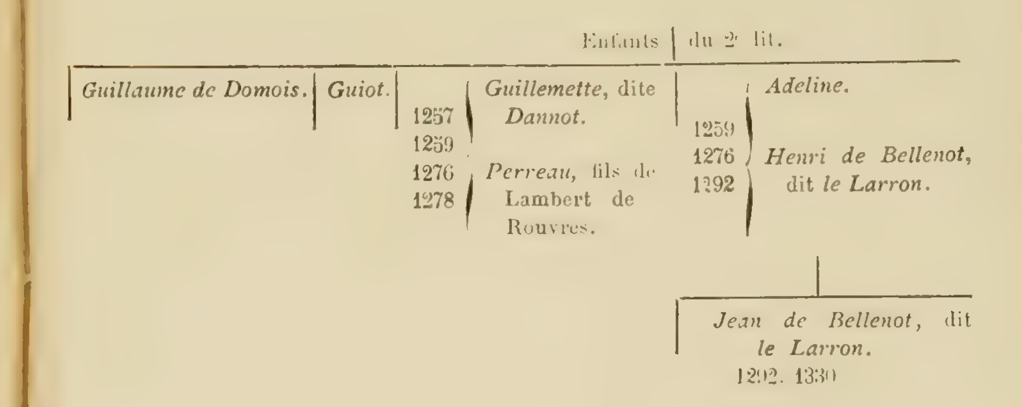
...., 1220, 1231, 1235 — *Othon*, seigneur de Rufley. — *Ameline de Saint-Julien*.

1226, 1233, 1259 — *Aalis*. — 1° *Etienne de Bressey*. 2° *Eudes de Domois*.

---

1267, 1276 — *Jean II*, seigneur de Fontaines, Rufley. 1284, 1297 — *Marie de Remilly*. 1307

1267, 1273, 1277, 1281, 1282, 1307 — *Guillaume*, seigneur de Fontaines, Aubigny. — *Agnes de Dampierre sur-Salon*. 1316



Enfants du 2e lit.

*Guillaume de Domois.*

*Guiot.*

1257, 1259, 1276, 1278 — *Guillemette*, dite *Dannot*. — *Perreau*, fils de Lambert de Rouvres.

1259, 1276, 1292 — *Adeline*. — *Henri de Bellenot*, dit *le Larron*.

*Jean de Bellenot*, dit *le Larron*. 1292. 1330

---

1293, 1299, 1307, 1310, 1312 — *Gilles*, seigneur de Fontaines, Rufley. — *Agnès de Chartretes*. 1316, 1327

1307 — *Marguerite*. — *Hugues de Buffon*.

1302, 1310, 1325, 1333 — *Dannot*. — *Aymonia de Montoillot*.

*Agnès*, fille de Gilles, religieuse à S. Jean d'Autun.

Autres filles, religieuses, à Larrey, au Lieu-Dieu.

---

1312, 1316, 1327, 1334 — *Huguenin*, seigneur de Fontaines. — *Simonne de Pontailler*, remariée : 2° à Hugues de Prange, sire de Beire ; 3° à Jean d'Arc, seigneur de Changey. 1339, 1350, 1354

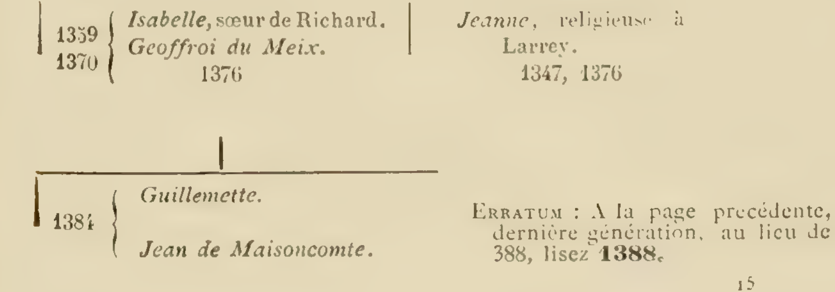
*Gui*, chanoine de Langres. 1312, 1316, 1339, 1349

---

1339, 1350, 1362, ... — *Jean III*, seigneur de Fontaines, Rufley. — *Jeanne de Drambon*.

*Robert*, seign. de Fontaines. 1350, 1359

1359, 1366, 1381, 1386 — *Richard*, seigneur de Fontaines. — *Philippine de Saulx*.



1359, 1370 — *Isabelle*, sœur de Richard. — *Geoffroi du Meix*. 1376

*Jeanne*, religieuse à Larrey. 1347, 1376

---

1370 — *Agnès*, dame de Rufley. — *Henri Petitjean de Trouhans*.

*Jeanne.*

388 — *Marie*, dame de Fontaines. — *Guillaume de Marey*.

1384 — *Guillemette*. — *Jean de Maisoncomte*.

Erratum : A la page precédente, dernière génération, au lieu de 388, lisez **1388**.



§ 5.

## LES RUFFEY ET LES CHISSEY

Le *Journal des Saints de l'ordre de Cîteaux* et le *Gallia christiana* donnent le titre de parentes de saint Bernard à plusieurs abbesses et à une prieure de Tart, du nom de Chissey, qui vécurent au XVI[e] siècle.

L'alliance des Chissey de Franche-Comté avec les Ruffey, issus des Saulx-Fontaines, n'est pas contestable. Ces Chissey tirent leur nom d'un village du Jura, canton de Montbarrey. Ils se divisent en plusieurs branches : Chissey-Vannoz, Chissey-Buffard, Chissey-Varanges, etc. Le paragraphe cinquième fera connaître les premières générations de la double lignée des Ruffey et des Chissey, insérés dans la famille de saint Bernard.

Henri Petitjean de Trouhans, seigneur en partie des Maillys, avait épousé d'abord Jeanne dite de Moisey, — hameau de Marigny lès Reullée. En 1359, Henri et Jeanne faisaient leur testament, et élisaient sépulture en l'église de l'abbaye de Tart. La guerre avec les Anglais avait sans doute été l'occasion de ce testament. Quatre ans après, les deux époux donnaient aux religieuses de Tart dix livrées de terre annuelles, assises sur la terre de Longeault ; des lettres du roi Jean, datées de Talant, mois de juin 1363, amortissaient la donation ; et les religieuses

s'engageaient, par reconnaissance, à faire célébrer tous les ans, pendant la vie du roi, une messe du Saint-Esprit pour la prospérité de sa Majesté et de son Royaume, puis, après son décès, une messe des morts à son intention (1). Les sympathies pieuses de Henri Petitjean étaient donc pour l'abbaye mère des Cisterciennes ou Bernardines.

Veuf de Jeanne de Moisey, Henri Petitjean épousa en secondes noces Agnès, fille de Jean III de Fontaines, seigneur du lieu en partie et de Ruffey-lès-Echirey. Henri mourut vers 1382. Il eut d'Agnès de Fontaines Gui ou Guiard Petitjean, mineur encore en 1391, et ayant alors pour curateur Gui de Pontailler, maréchal de Bourgogne (2).

Gui Petitjean est la tige des Ruffey, issus des Saulx-Fontaines.

Vers la fin du XIV^e siècle, les seigneuries d'Orsans, d'Arconcey, de Villers, de Fangy, lieux compris dans la commune actuelle d'Esbarres — anciennement Les Barres d'Orsans, — appartenaient en partie aux Chissey-Buffard, qui portaient *d'argent à trois émanchures de sable, mouvantes du chef, chargées de trois quintes feuilles percées d'or* (3). Guillemette de Chissey, épouse de Jean de Vaite (4), était dame de Fangy et autres lieux précités, 1365-1388. Catherine de Vaite, fille de Jean et de Guillemette, fut mariée à Gui de Ruffey : les deux familles avaient des domaines voisins, sur les rives de la Tille et de la Saône. Ainsi commença l'alliance des Chissey avec les Ruffey, alliance qui dans la suite devint plus

1. Archiv. de la Côte-d'or, H. 1051, Bernardines, layette Pluvault.
2. Ibid. Peincedé, XXVII, 64-67, 140, 160, 181, 265, 293.
3. *Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche Comté*, p. Suchaux, Paris, 1878, tome I, p. 158-159. — Peincedé VII, 106.
4. Archiv. de la Côte-d'or, Peincedé, VII, 65, 78, 260, 437, 442; Titres de famille E. 382.

étroite, et porta le sang de saint Bernard aux Chissey eux-mêmes.

A la même époque, Guillaume de Varanges venait de laisser son héritage à ses neveux Jean et Richard de Chissey. Par là, s'était formée chez les Chissey de Franche-Comté la branche qui eut désormais son centre patrimonial dans le duché (1). Elle reçut le nom de Chissey-Varanges, et prit pour armes : *D'azur à trois tours d'or posées 2 et 1*. Ce devait être celles de Guillaume de Varanges, que ses neveux de Chissey adoptèrent.

Gui Petitjean dit de Trouhans et de Ruffey, cité comme écuyer en 1410, comme chevalier en 1413, était décédé en 1419 (2). Catherine de Vaite lui survécut, et ne mourut qu'après 1430 (3).

Leurs enfants furent : Nicolas, seigneur de Ruffey ; Guillaume, seigneur de Fangy ; Marguerite, femme de Jean Barrot de Beaune ; Guillemette et Henriotte, dont les noms seuls sont connus ; enfin, Marie, religieuse à Molaise (4).

L'an 1419 « Colas (Nicolas) de Trouhans dit de Ruffey, écuyer, fils de feu Messire Guiart de Trouhans, chevalier, seigneur de Ruffey-lès-Dijon en partie, et de Catherine de Vaites » ; Marguerite de Ruffey, sa sœur ; en leur nom et au nom de leurs sœurs mineures, Guillemette, Henriotte et Marie, confirmèrent la vente jadis faite par leurs père et mère « à Messire Jean de Chissey, leur oncle et cousin remué (issu) de germain d'icelle dame leur mère, ès villes et finages de Buffart et Chissey en la Comté de Bourgogne ». Jean de Chissey, cité dans

1. Ibid., Peincedé, XXVII, 173, 187, 192, 327.
2. Ibid., l. c. et Peincedé, VII, 103 ; E. 385.
3. Ibid., E. 1419, titre de 1427 ; Peincedé, XVIII, 511 ; XXVII, 519 ; XXIX, 679.
4. Ibid., Peincedé XVII, 123 ; XXVII, 437, 488 ; B. 11331, fol. 215 v°.

cet acte, était seigneur en partie de Buffard et de Fangy; il fut chambellan du duc. Il avait épousé Marguerite de Salins (1).

Après la mort de Catherine de Vaite, au mois de février 1434 5, « Colas et Guillaume de Ruffey, écuyers, se partagèrent l'héritage de feus Gui de Ruffey-lès-Dijon et dame Catherine, leurs père et mère ». Colas eut la majeure partie des biens paternels à Ruffey, Mailly-Curtil, Mailly-le-Port, Mailly-la-Ville, Champdôtre, Tillenay, Collonges-lès-Longeault. Guillaume eut la plupart des biens provenant de sa mère : aux Barres d'Orsans, à Brazey, Saint-Jean de Losne, Champdivers, Chamblanc, Trugny, Jallanges, Seurre, ainsi qu'à Echevannes et autres lieux voisins de Tilchatel. Les deux frères devaient « payer à Marguerite, leur sœur, femme de Jean Barrot de Beaune, sa dot de 60 livres de rente, et une pension à dame Marie, leur autre sœur, religieuse à Molaise » (2).

Nicolas de Ruffey demeurait d'ordinaire au village de ce nom, dans la maison forte naguère habitée par ses aïeux les Saulx-Fontaines. Il acheta de Guillaume son frère, les biens que celui-ci possédait à Ruffey, Bellefond, Saint-Apollinaire, Echevannes, ainsi qu'aux Barres d'Orsans. Il fonda une chapelle dans l'église des Maillys, dont il était seigneur en même temps que de Ruffey. Il mourut l'an 1438 (3).

Guillaume était seigneur de Fangy, et résidait aux Barres. Il se dessaisit d'une grande partie de ses biens.

1. Ibid., Peincedé, XXIII; 25 ; E. 380, titre de 1468. — Bibliot. de M. Droz des Villars (Doubs). Notes de Varin d'Audeux: Testament de Jean de Chissey époux de Jeanne d'Usie, fils de feu Jean de Chissey, chevalier, seigneur de Buffard, et de Marguerite de Salins ; 1468. Cette note, ainsi que les suivantes de même source, nous ont été obligeamment communiquées par M. de Beauséjour.

2. Ibid., Peincedé. XXVII, 519.

3. Ibid., Peincedé XXV, 470. XXVII, 505-506; ou B. 113-8.

Marié après 1435 à Catherine d'Autoreille, il mourut vers l'an 1460 : on ne lui trouve pas de postérité (1).

C'est donc dans la descendance de Nicolas qu'il faut chercher l'alliance d'un seigneur dit de Chissey avec une héritière des Ruffey, parente de saint Bernard.

En 1427, Nicolas avait pour épouse Jeanne Perron fille de Jean Perron de Beaune et d'Alix de Baissey. Au décès de son mari, Jeanne eut la tutelle de leurs enfants : Etienne, Jeanne, Henriette et Nicolas II. Un document donne encore à Nicolas I deux autres enfants : Jean et Etiennette, soit qu'il les ait eus d'une première femme, soit que Jeanne Perron n'ait pas géré la tutelle de ceux-ci (2).

Jeanne Perron se remaria l'an 1444 à Jean de Chissey, écuyer, seigneur de Varanges. C'était le fils de Jean, cité plus haut, qui avec Richard, son frère, forma la tige des Chissey-Varanges (3). Ce mariage créait une nouvelle affinité entre les Chissey et les Ruffey.

Etienne, fils de Nicolas I de Ruffey, fut seigneur de Collonges-lès-Longeault. Il tenait des fiefs à Pluvault, Pluvet, Aubigny-lès-Molinot : la terre d'Aubigny lui venait de sa mère, Jeanne Perron. Il épousa en 1462 Marie de Seigny, fille d'Antoine de Seigny et d'Amyotte de Marey. Amyotte était fille de la dernière héritière des Saulx-Fontaines (4). Ainsi les enfants d'Etienne de Ruffey et de Marie de Seigny reçurent et de leur père et de leur mère le sang de saint Bernard. Ces enfants furent :

1. Ibid., l. c., et E. 379, titres de 1454, 1465.

2. Ibid., Peincedé, XXVII, 488, 505-506 ; — Ste Chapelle, cartul, n° 51, p. 186.— Bibliot. de M. Droz des Villars, Notes de Varin d'Andeux : Testament d'Etiennette de Ruffey.

3. Ibid., Peincedé, XXVII, 353, 402, 417, 471.

4. Ibid. Peincedé VII, 124. — Migne, col. 1497, C.— Archiv. de M. d'Haussonville, Gurcy-le-Chatel (Seine-et-Marne). — Voir le tableau généalogique des Marey-Fontaines.

1° Jean de Ruffey, seigneur de Collonges (1), marié à Jeanne Poinceot d'Eguilly, dame de Drées en partie, d'où naquirent, Antoine et Philippe ; — 2° Pierre de Ruffey, seigneur de Collonges ; — 3° Catherine de Ruffey, mariée à Pierre de Coublanc (2).

Catherine est expressément dite fille d'Etienne de Ruffey et de Marie de Seigny, d'abord en son traité de mariage (3) daté de 1482, puis dans un acte de 1487 portant, à propos de la dot de sa mère « Marie de Seigny dame de Collonges », un règlement de compte avec Othenin de Cléron (4). Elle est citée l'an 1511, ainsi que son fils Claude de Coublanc. Jean et Pierre de Ruffey, qui succèdent à Etienne dans la seigneurie de Collonges, ne peuvent qu'être ses fils (5). La postérité de Pierre, s'il en eut une, n'apparaît pas. Jean fut en relations fréquentes et intimes avec Bonaventure et Christophe de Vingles, maris de ses deux belles-sœurs, Chrétienne et Agnès Poinceot d'Eguilly ; également avec Pierre de Mailleroncourt, époux en deuxièmes noces de Jacqueline de Cléron, fille d'Othenin (6). Par sa mère et par sa femme, Jean avait de multiples liens de parenté avec ces seigneurs. Le château de Drées était devenu leur commun héritage. Après 1540, on trouve à Collonges Antoine de Ruffey et son frère Philippe, ayant mêmes relations que Jean de Ruffey, avec les Vingles et les Cléron ou leurs alliés. Antoine et Philippe devaient donc être fils de Jean. La fille d'Antoine, Jeanne de Ruffey, dame de Collonges, épousa en 1585 Sébastien

1. Jean de Ruffey, d'après Courtépée, eut sa tombe à Premières, et cette tombe portait la date de 1532.

2. Bibl. de Dijon, MS de Palliot, Mém. gén. I, p. 121,142,267, 519, 901. — Archiv. de la Côte-d'or, Titres de famille, E, 802, 849, 1055 ; Peincedé VII, 196 ; XXVIII, 626. — Invent. som. Saône et Loire, E. 1051. Migne, col. 1497, C ; 1499, C.

3. Migne, col. 1497, C.

4. Archiv. de M. le comte d'Haussonville, Gurcy-le-Châtel.

5. Jean l'était certainement ; voir plus loin, p. 234.

6. Palliot, ms I, 508 et suiv,, et locis cit.

de Hénay, seigneur de Thostes, dont elle était veuve en décembre 1588.

Nous ne suivrons pas ces divers rameaux tenant aux Ruffey issus des Saulx-Fontaines. A cette époque, l'arbre généalogique de la famille de saint Bernard devient si touffu, qu'il faut se borner à signaler seulement les greffes nouvelles.

Jean et Etiennette, enfants de Nicolas I de Ruffey, nous sont connus par cet unique document :

« Testament d'Etiennette de Ruffey, veusve de feu Jean Mellet de Frontenay, escuier, seigneur de Joux-lès-Vercelz : elle faict mention de Jean de Ruffey, escuier, son frère, et faict héritiers Nicolas de Ruffey, son frère, Jeanne de Ruffey, dame de Mailli, sa sœur, 1487 (1). »

Nicolas II, fils de Nicolas I, fut seigneur de Ruffey. Il est cité encore en 1489. Il eut pour enfants : Jean de Ruffey, prêtre, curé de Membrey, seigneur de Ruffey en partie ; Alexandre, également seigneur de Ruffey ; Antoinette, mariée à Charles de Mailly (2). — Alexandre mourut sans postérité. L'époux d'Antoinette était coseigneur de Mailly-le-Château, l'un des quatre villages formant la commune actuelle des Maillys. Son habitation était à Mailly-l'Eglise. Il était fils de Simon de Mailly, chevalier, seigneur d'Arc-sur-Tille et des Maillys, en partie. Sa sœur, Claude, était mariée à Philippe Baudot, seigneur de Crecey-sur-Tille et de Chaudenay. Charles de Mailly mourut en 1422 ou 1423, laissant sa veuve Antoinette avec un fils unique, Jean, âgé d'environ 13 ans, qui eut pour curateur son oncle, le curé de Membrey. Le fils d'Antoinette reçut lui-même les saints Or-

1. Bibliot. de M. Droz des Villars (Doubs). Notes de Varin d'Audeux.
2. Archiv. de la Côte-d'Or, Peincedé, VII, 194 ; XVIII, 160 ; XIX, 124 ; XXIX, 671, 679.

dres, et en 1560 il était chapelain de Notre-Dame de la Levée lès Auxonne, hospice pour les passants, voisin de la chaussée qui aboutissait au pont de la Saône (1).

L'an 1489 « damoiselle Henriette de Ruffey et noble homme Nicolas de Ruffey, son frère, tenaient fief au Chastelet, dans la seigneurie de Pagny. » Henriette n'est pas connue davantage (2). Elle était décédée en 1495.

Jeanne de Ruffey, sœur d'Henriette et des précédents, épousa Jean de Chissey, écuyer. Par ce mariage un rameau des Chissey se rattache donc à l'arbre généalogique de la famille de saint Bernard. Les documents ne donnent pas la filiation du mari de Jeanne de Ruffey : il est qualifié seigneur de Mailly, sans doute du chef de sa femme, qui était « dame de Mailly-le-Moustier » — l'église ; et il devait, de son propre chef, être seigneur du Deschaux, car, dans son veuvage, Jeanne était dame du Deschaux en même temps que de Mailly. En 1474, Jean de Chissey était mort. Un titre daté de 1487 lui donne pour fils Jean, né de Jeanne de Ruffey. Jeanne fit son testament l'an 1495. Elle institua héritier son fils Simon de Chissey, écuyer. Elle légua à son « neveu Jean de Ruffey, écuyer, seigneur de Collonges, sa portion de la dîme des Barres d'Orsans, à raison de ce qu'elle lui devait de la succession de feue damoiselle Henriotte de Ruffey, jadis sa sœur » (3).

Il n'existe aux Archives de la Côte d'Or que le relevé de cette clause du testament de Jeanne de Ruffey. La pièce entière eût probablement fait connaître ses autres enfants, parmi lesquels il faut compter un moine de

1. Ibid. Peincedé, l. c. ; Sainte-Chapelle, G, 282, layette Les Maillys, titres de 1522, 1524; cartul, n° 51, p. 150, 292, 545, 553, cartul. n° 53, p. 244.

2. Ibid. Peincedé, XVIII, 160.

3. Ibid., Peincedé, VII, 123; E. 384, titre de 1495. — Biblioth. de Besançon, Testaments de l'officialité par Dom Berthod, C. 1742: « Jean de Chissey, seigneur de Mailley, eut de Jeannette Ruffey, Jean, 1487. »

Saint-Seine. D'après les titres émanant de l'abbaye ce moine se nommait « Girard de Chissey ». Une inscription le concernant, rapportée par Palliot, l'appelle « Richard », erreur peut-être, due à une mauvaise lecture.

Girard de Chissey, religieux de Saint-Seine, paraît en 1496, 1501, 1504. Un titre de 1507 fait mention de lui comme étant décédé. L'an 1501, il était sacristain. Le 11 novembre 1504, revêtu de la même charge, il fonda dans l'église du monastère « une messe en l'honneur des cinq plaies de N. S., à dire chaque vendredi de l'année pour le salut de son âme et des âmes de défunts Jean de Chissey et Jeanne de Ruffey, ses père et mère, et de ses frères et sœurs et autres parents ». Cette messe fut appelée « la messe de Chissey (1). »

C'est à l'occasion de cette fondation qu'une « inscription gravée sur une lame d'airain fut posée en l'église de Saint-Seine, à la croisée gauche, contre le pilier de la chapelle Sainte-Anne ».

Voici le texte de l'inscription (2) :

*Nobilis et devotus religiosus frater Richardus ? de Chisseyo hujus egregii cœnobii sacrista summam centum quinque librarum Turoñum per domicellam Joannam de Ruffeyo ejus matrem sibi legatarum pro fundatione unius missæ singulis diebus Veneris in præsenti altari de quinque Christi plagis p̄petuo celebrandæ annualiter conventui erogavit anno Domini M. V^c. IX.* (lisez IV ; 1504)

1. Archiv. de la Côte-d'Or, Inventaire de S. Seine, n° 98 fol. 426-427 443, 445-446. — *Mém. de la Com. des Antiquités de la Côte-d'or*, années 1884-1885, p. 65.

2. Bibl. de Dijon, ms. de Palliot, I, p. 1105.

Simon, héritier de Jeanne de Ruffey sa mère, lui succéda dans les seigneuries du Deschaux et de Mailly-l'Eglise. L'an 1507 mention est faite de « Simon du Deschaux, coseigneur de Mailly » (1). En 1510, « Jean de Ruffey, prêtre, coseigneur du lieu, en son nom et au nom de son frère Alexandre de Ruffey, écuyer, vendit à Simon de Chissey, écuyer, seigneur du Deschaux et de Mailly, une portion de la dîme des Barres d'Orsans » (2). Simon mourut peu de temps après, et, le 30 août 1514, sa veuve, Antoinette de Salins, se remariait à Claude de Rouvray, en présence de Richard et de Jean de Chissey, seigneurs de Fangy (3). — Jean et Richard étaient arrière petits-fils de Jean de Chissey, seigneur de Buffard et de Fangy, chambellan du duc, époux de Marguerite de Salins et cousin de Catherine de Vaite, tous mentionnés plus haut.

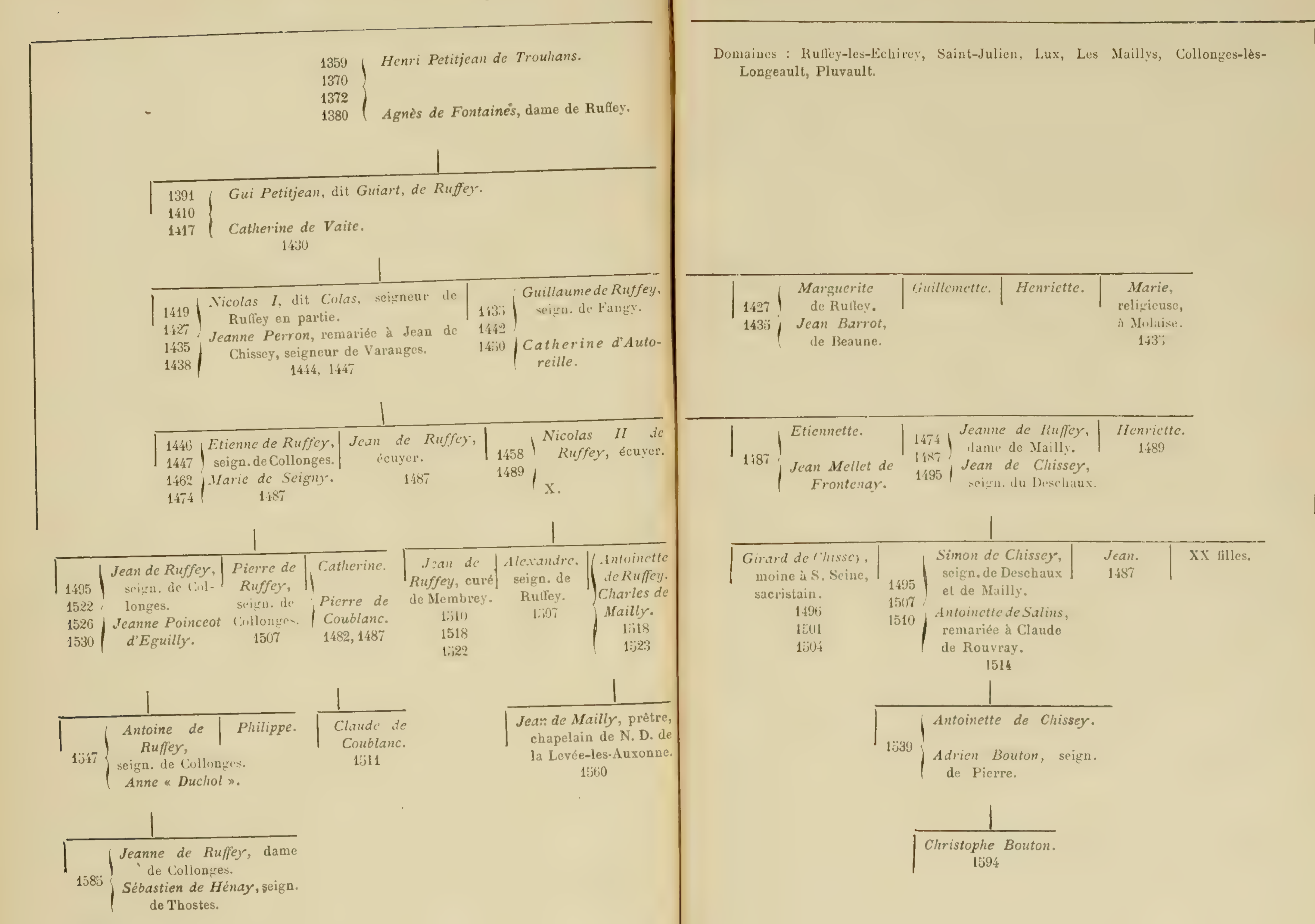
Une fille de Simon de Chissey, Antoinette, épousa Adrien Bouton, seigneur de Pierre. Elle est citée avec son mari en 1539. Christophe Bouton, leur fils, testa l'an 1594 (4).

Par les Ruffey et les Chissey plusieurs familles, comme les Coublanc, les d'Hénay, les Bouton, les Frontenay, se trouvent reliées à celle de saint Bernard.

1. Archiv. de la Côte-d'Or, Peincedé, VII, 196.
2. Ibid., E. 384, titre de 1510,
3. Maison de S. Bernard, à Fontaines, Notes Chastellux.
4. P. Anselme VII, 648.



# GÉNÉALOGIE DES RUFFEY, XVe-XVIe SIÈCLES.



PL. 14 C




TOMBE DE MARIE DE BYOYS



§ 6.

## LES MAREY-FONTAINES ET LEURS DESCENDANTS

Au commencement du XVIe siècle, Marey-sur-Tille avait trois maisons fortes. L'une d'elles venait d'être construite, dans la partie Sud-Est du village, par les Baudot, seigneurs de Crecey. Une autre, très ancienne, possédée alors par les Mazilles, était située au centre, près du pont ; le « pré Mazilles », dont le nom s'est conservé, en dépendait. La troisième, également ancienne, et déjà en ruine, était dans la partie Ouest, non loin de la montagne ; elle appartenait à Othenin de Cléron, seigneur de Saffres et de Fontaines.

Cette dernière maison avec ses dépendances était le fief patronymique des Marey qui reçurent le sang de saint Bernard. L'emplacement qu'elle occupait, se reconnait encore. Bâtie sur une motte, entourée de fossés et munie d'une basse cour, c'était néanmoins une de ces nombreuses habitations féodales qui se rapprochaient plus du manoir que de la forteresse.

Le 19 janvier 1389/90, Gérard et Guillaume de Marey frères, damoiseaux, se partagèrent les successions de Messire Philippe de Marey, seigneur du lieu en partie, et de Jeanne de Thianges, leurs père et mère. Gérard eut la maison forte de Marey, la maison de Châteauneuf au Val de Bargis, la rente sur la maison des Lombards à

Châtillon ; Guillaume eut ce que ses père et mère possédaient en maisons ou autrement à Giry, Gippy, etc. Les deux frères étaient tenus de fournir une dot de mariage à Pierrette, leur sœur, et une pension à Guiotte et Marguerite, leurs autres sœurs, religieuses à Tart (1).

Guillaume de Marey qui paraît dans cet acte, est la tige des Marey-Fontaines.

Que sait-on des origines de cette famille ?

Son blason était *de.. à un lion de.. avec un bâton brochant sur le tout*.

Telles en effet étaient les armoiries gravées sur le sceau de Guillaume de Marey, seigneur de Fontaines, et sur la tombe de Pierrette, sa sœur, épouse du chancelier Jean de Saulx, sire de Courtivron (2). On peut voir en Dom Plancher, tome II, p. 431, un dessin complet de la tombe commune de Jean de Saulx et de Pierrette de Marey. Nous ne reproduisons que le dessin des armoiries de Pierrette.



FIGURE 6.
Armoiries de Pierrette de Marey.
1423

La partition de sénestre donne les armoiries de Pierrette, et la partition de dextre, celles de son mari.

1. Archiv. de la Côte-d'Or, Peincedé, XXVII, 221.

2. Jean, époux de Pierrette de Marey, n'appartient pas à l'ancienne maison de Saulx, dont les Saulx-Fontaines forment une branche, mais à une autre maison dite de Saulx et de Courtivron, qui a sa souche dans Robelin le Guerrier, prévôt des anciens sires de Saulx. — *La vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron*, par J. d'Arbaumont, Dijon, 1882. — Veuve en 1420, Pierrette se remaria en 1421/2 à Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey. Ibid., et Archiv. de la Côte-d'or, B. 11705, famille de Grancey. — Peincedé, XXVII, 429.

Voici maintenant une empreinte du sceau de Guillaume de Marey, d'après les titres des Archives de la Côte-d'Or, cotés B. 11823, cotes 6, 129, 143 ; B. 11869, cote 88. Il s'agit certainement du seigneur de Fontaines : plusieurs de ces titres l'attestent expressément. Ce sont des quittances délivrées par Guillaume pour les gages qu'il perçut comme châtelain d'Apremont-sur-Saône.



FIGURE 7.
Sceau de Guillaume de Marey.
1408, 1413, 1419

Le lion est ici *accosté de deux besans.* Cette brisure peut être particulière à Guillaume, ou venir de son père. L'unique empreinte que l'on ait du sceau de Gérard (1), frère aîné de Guillaume, est trop effacée pour qu'on puisse distinguer si la même brisure s'y trouvait. Elle n'existe pas dans le sceau d'un de leurs parents, Jean de Marey, prédécesseur immédiat de Guillaume dans l'office de châtelain d'Apremont.



FIGURE 8.
Sceau de Jean de Marey.
1392

1. Archiv. de la Cote-d'or, B. 11286, cote 200. Voici les premiers mots du titre, daté de 1385 : « Je Girart de Mairey, escuier, fils de feu messire Philippe de Mairey chevalier, fais savoir à tous que je tant en

L'empreinte reproduite *Figure 8* est visible sur plusieurs quittances de Jean de Marey : B. 11823, cotes 16 et 41.

Jean devait être frère ou cousin de Philippe, père de Gérard et de Guillaume.

Philippe de Marey possédait plusieurs terres et maisons dans le Nivernais : à Châteauneuf-Val-de-Bargis, à « Chastings », Giry, Gippy. Une partie de ces biens venaient de son mariage avec Jeanne de Thianges. En 1376, la duchesse Marguerite de Flandres le nomma châtelain de Châteauneuf (1). Il obtint également, dans la Franche-Comté, l'office de capitaine de Châtillon-sur-Lizon (2). Il mourut avant 1385.

Richard de Marey qui fut châtelain de Gray en 1330, est un ancêtre direct ou collatéral de Jean et de Philippe : son sceau présente en effet les armoiries déjà décrites, *un lion avec un bâton brochant sur le tout* (3).

L'an 1312, on comptait parmi les seigneurs de Marey « Aymonin et Richard, frères, fils de Messire Jean Beauvau ». Richard est peut-être le même que le précédent. Du moins, les deux frères appartiennent à la lignée des Marey qui nous occupent, car ils avaient pour fief à Marey la maison forte située dans la partie Ouest du village (4).

Jean de Marey dit Beauvau fut probablement l'un des

mon nom que comme au nom et pour Guillaume mon frère... » De la légende du sceau on lit encore. « S.GER... » La langue vulgaire, plus usitée dans les légendes des sceaux que dans le texte des titres, ramenait, comme on le voit, à « Gérard » vraie forme française, le nom « Girardus ».

1. Archiv. de la Côte-d'or, B. 4003. — *Inventaire des titres de Nevers.*

2. Archiv. de la Côte-d'or, B. 11286, cote 200.

3. Ibid., B. 11828, cote 32.

4. Ibid., Peincedé, VII, 5. — Aymonin et Richard étaient seigneurs de Marey, demeurant au dit lieu, en même temps que Eudes le Piz. Or celui-ci tenait la maison forte située près du pont ; l'autre maison forte appartenait donc aux fils de Jean Beauvau.

exécuteurs testamentaires (1) d'Hugues de Dampierre-Chargey, frère d'Agnès de Dampierre dont la tombe est reproduite *Planche 12 bis.* Hugues de Dampierre testa en 1294.

Le même Jean de Marey dit Beauvau, écuyer, paraît au cartulaire d'Auberive en 1270, avec son frère, Simon dit Bogues, chevalier. Il semble qu'il soit fils de Pierre de Marey, dit Beauvau, cité au même cartulaire, en 1250 et 1228, avec sa femme, Blanche, et leurs enfants, Simon, Aalis et Marguerite (2).

Les Marey qui recueillirent l'héritage des Saulx-Fontaines, étaient donc d'ancienne date à Marey-sur-Tille. Mais, dès le commencement du XIII^e siècle, cette terre féodale appartenait à plusieurs seigneurs, et l'on ne voit clairement ni s'ils formaient une même famille, ni à quelle maison plus illustre ils pouvaient se rattacher. Pierre et Jean de Marey, surnommés Beauvau, avaient des biens à Grancey, Courlon, Chalmessin.

Guillaume de Marey, avant 1388, épousa Marie de Saulx-Fontaines, fille et héritière de Richard (3). C'est alors que les Marey prennent rang parmi les arrière-neveux de saint Bernard. Jusque là on ne découvre aucune alliance qui leur ait apporté ce titre. Si quelques membres des générations précédentes en sont parfois gratifiés, c'est par extension rétrospective ; c'est en conséquence de la conjecture de Chifflet, conjecture basée uniquement sur le travail si défectueux de F. de la Place.

Guillaume figure dans beaucoup de documents : reprises de fief, dénombrements, hommages pour ses

1. Ibid., XVII, 235. — Le texte, qui n'est qu'une copie, porte : « Jean de Marey dit Briannaux. » Nous pensons que c'est une mauvaise transcription de «... dit Bicauvaux. »

2. Archiv. de la Hte-Marne, cartul. d'Auberive. Livre II, 52, 53, 62.

3. Archiv. de la Côte-d'or, Peincedé, XVII, 76.

domaines en Bourgogne et dans le Nivernais; quittances pour ses gages de la chatellenie d'Apremont; débats avec la ville de Dijon à propos des droits de justice à Fontaines; contrats de vente, etc. (1).

Il acheta de Gérard, son frère, la terre patrimoniale de Marey; mais il ne la conserva point, et la revendit à Guillaume Poinceot de Saint-Seine, le 18 octobre 1404, pour le prix de 420 francs d'or (2).

De l'héritage de sa femme, Guillaume n'aliéna qu'une petite part, spécialement les redevances féodales assises sur Gemeaux. La vieille demeure de Tescelin lui fut particulièrement chère.

Au temps de Guillaume de Marey, commencèrent à éclater plus bruyamment entre Dijon et les seigneurs de Fontaines, ces querelles déjà anciennes concernant la haute justice, qui ne devaient se terminer que trois siècles plus tard.

En 1391, les maire et échevins de la ville, se prétendant haut-justiciers de Fontaines, voulurent agir en cette qualité. Guillaume de Marey et Marie de Saulx, sa femme, firent aussitôt rédiger une protestation (3). Après maint débat, une transaction fut passée, le 7 janvier 1406/7, par laquelle, les droits en litige étant divisés, une part était attribuée à la ville, et l'autre laissée au seigneur. Il fut stipulé « que les maire et échevins de Dijon auraient toutes prises en tous cas de haute justice, pour amener les prisonniers à la ville et les juger; que les malfaiteurs pris sur un terrain délimité pourraient être incarcérés à Fontaines, mais sans que le seigneur pût commencer leur procès avant trois jours, afin de permettre aux sieurs de Dijon de les réclamer; que, les trois jours écoulés, faculté restait aux maire et échevins

1. Ibid., E. 124, plusieurs titres à partir de 1391; B. 11601, cote 43; B. 11869, cote 88; B. 11823, cote 143; B. 11334, fol. 8.

2. Ibid., Peincedé, XVII, 82.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, B, 11601 cote 43; Peincedé, XXV, 21.

de redemander les prisonniers, lors même que le procès serait commencé; que toute exécution était réservée aux maire et échevins; que les droits du seigneur de Fontaines sur les biens du condamné restaient fixés conformément aux déclarations des conseillers de feu Monseigneur le duc, etc. » (1).

Cette transaction fut rarement acceptée, soit des successeurs de Guillaume de Marey, soit des représentants de la ville.

A la suite de la ligue de Gien, formée contre Jean-sans-Peur, ce prince fit mettre sur pied de guerre toutes les places fortes de ses Etats. Le château de Fontaines, malgré son peu d'importance, fut l'objet des mesures prescrites, et en 1414 Guillaume de Marey déclarait que les habitants de Fontaines avaient « travaillé aux réparations de sa forteresse », curant les fossés, consolidant les murailles; et qu'ils avaient exécuté ces travaux de leur plein gré et bon vouloir, le seigneur n'ayant pas droit de les y contraindre. Guillaume délivra plusieurs déclarations de ce genre, concernant ses droits seigneuriaux et les franchises des habitants ; en 1416, il reconnaissait que « la cour des Templiers ne devait point de taille,mais était seulement de la justice de Fontaines »(2).

Marie de Saulx donna à Guillaume deux fils et trois filles : Alexandre, Bernard, Amyotte, Oudotte ou Odette et Perrenotte. Elle était décédée en 1423. Son mari lui survécut jusqu'après 1430.

Le 12 janvier de l'année 1424, Alexandre et Bernard de Marey se partagèrent l'héritage de leur mère. Ils eurent chacun moitié du château et de la terre de Fontaines. En outre, Alexandre obtint les fiefs et redevances situés à Ogny, au Val-saint-Julien, à Clénay, le moulin

1. Ibid., seigneurie de Fontaines, E. 123 et suiv.

2. Ibid., B. 11329, fol. 37,115; B. 11330, fol. 23; Peincedé, XXVII, 413, 419.

Raffeneau, le quart du bois de Saint-Julien, la moitié de la vigne de Ruffey. De son côté Bernard eut les fiefs et revenus de Vernot, de Ruffey, moins la moitié de la vigne réservée à son frère; le quart du bois de Saint-Julien. Le père des copartageants, Guillaume de Marey, retint la moitié de ce bois. Dans l'acte de ce partage mention est faite de « l'hôtel » que Bernard possédait à Ruffey. C'était l'hôtel ou manoir dit Le Cloître, différent de la maison forte qui appartenait alors aux héritiers de Henri Petitjean et d'Agnès de Fontaines (1).

Le partage ne fut point définitif, on le verra par la suite.

Parmi les témoins se trouvaient Gérard de Marey, chevalier, oncle d'Alexandre et de Bernard, et Jean de Champlitte, écuyer, mari de leur sœur Oudotte.

Alexandre épousa Marguerite de la Plectière (2); Bernard, Alais Perron, sœur de la femme de Nicolas de Ruffey (3) ; Amyotte, Antoine de Seigny, seigneur de Saffres(4) ; Oudotte, Jean de Champlitte, seigneur de Vonges (5), qui descendait d'Eudes de Champagne et de Sibylle de la Ferté. Perrenotte fut mariée deux fois, d'abord à Philippe de Crecey-sur-Tille, ensuite à Jean de Chavanges (6).

A cette époque, florissait à Fontaines la confrérie de Saint-Bernard, dont la date d'institution est inconnue. Au mois d'août 1410, Jean-sans-Peur donna des Lettres d'amortissement aux membres de cette association, à l'effet d'acquérir une rente de cinquante livres tournois,

1. Ibid., B. 11332, fol. 91 ; Peincedé, XXVII, 469-471.
2. Migne col. 1495. C.
3. Ibid., l. c. — Voir aussi précédemment § 5, p. 231.
4. Ibid., col. 1495, B, C ; 1496, A.
5. Ibid., col. 1495, C.
6. Ibid., col. 1496, B. — Peincedé, XXVII, 514, 521.

pour la fondation de deux messes quotidiennes, dans l'église de Fontaines (1).

On voit quelle était l'organisation de la confrérie, en lisant les Comptes (2) des années 1426 et 1427. Les associés, hommes et femmes, dont le nombre dépassait 1200, appartenaient à environ 100 localités, en tête desquelles viennent Fontaines, Dijon, Talant, Plombières, Ahuy, etc. (3) Un conseil d'administration, composé de quelques membres résidant à Fontaines, gérait le temporel de la confrérie, et veillait à l'observation des statuts. C'est à ce conseil que revenait le soin de s'assurer chaque année deux chapelains pour la célébration des deux messes quotidiennes. Une de ces messes se disait au point du jour, et le chapelain qui en était chargé recevait 28 francs pour l'année. La seconde messe se disait à l'heure de prime, et le chapelain touchait 23 francs.

Le but particulier de l'association était d'honorer et d'invoquer « Monseigneur saint Bernardt Abbey et Docteur », et de solenniser dignement sa fête. Les confrères s'assemblaient à Fontaines le dimanche après la fête, ou le jour même, si elle tombait un dimanche. Ils se revêtaient d'une robe qui était la livrée distinctive de leur

1. L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 645.

2. Archives de l'église de Fontaines.

3. Voici la liste de toutes ces localités ou paroisses :

Dijon, paroisses Saint-Nicolas, Notre-Dame, Saint-Michel, Saint-Médard, Saint-Pierre, Saint-Jean, Saint-Philibert ; Talant, Plombières, prieuré de Bonvaux, Daix, Hauteville, Ahuy, Asnières, Vantoux, Messigny, Curtil, Saussy, Villecomte, Vernot, Is-sur-Tille, Lamargelle, Tarsul, Courtivron, Molois, Salives, Avot, Villers-les-Pots, Remilly-en-Montagne, Agey, Saint-Seine, Saint-Martin, Cestres, Bordes-Bricard, Fromenteau, Trouhaut, Mâlain, Chenôves, Marsannay-la-Côte, Couchey, Perrigny, Prenois, Pasques, Darois, Etaules, Val-Suzon, Le plain d'Ahuy, Francheville, Bellefond, Ruffey, Chaignay, Norges, Bretigny, Ogny, Clénay, Saint-Julien, Brognon, Orgeux, Chaignot, Varois, Couternon, Arceau, Tanay, Beire, Vesvrotte, Mirebeau, Magny-Saint-Médard, Pontailler, Binges, Montmançon, Cuiserey, Lamblin (ferme), Chazeuil, Saint-Apollinaire, Pouilly-les-Dijon, Trochères, Lux, Baulme-la-Roche, « Marigny-en-Champagne, Roches », Saulon-la-Rue, Epagny, Cessey-sur-Tille, Remilly-sur-Tille, Savigny-sous-Mâlain, Saint-Broing, Bures, Pouilly-en-Auxois, Saffres, Ancey, Fixey, Villers-la-Forêt, Pesmes, «Les Forains», Tilchâtel, Echirey, Vonges, Mesmont, «Taisuy», Pichanges, Prâlon, Arçon. — Morcy et Bligny-le-Sec sont inscrits comme ayant fourni précédemment des membres de la confrérie.

confraternité. Outre les offices et le sermon, prêché par un religieux, il y avait le banquet commun, chose essentielle au moyen âge dans toutes les associations. Le trésor de la confrérie subvenait à la dépense, et les tables étaient dressées dans une « maison ou hostel » appartenant aux sociétaires et appelée « la Confrérie ».

Le repas devait être accompagné de prières, selon l'usage du temps ; mais déjà sans doute la dévotion était moins ardente, car parmi les détails des Comptes de 1427, on relève cette note : « Pour les poingnes et salares de Alexandre de Mairey escuier, qui impetra une dispensacion devers Monseigneur de Langres de patenostres, Ave Maria, etc. dont les confrères et consœurs estoyent chargiés, — 20 gros ». Le menu était simple : bœuf, riz au lait, poires pour le dessert. La vaisselle se composait d'un peu d'étain, mais surtout de plats et d'écuelles en bois.

Le dimanche soir, les vêpres de la fête étaient suivies des vêpres des morts. Le lendemain matin l'office des morts et la messe solennelle étaient célébrés pour les confrères défunts. Les prêtres et les clercs qui y prenaient part, étaient invités à dîner, et recevaient chacun un gros : ils étaient au nombre de 17, l'an 1426.

Aux enterrements des confrères, le pain et le vin de l'offerte étaient fournis par la confrérie ; l'un des administrateurs avait mission d'y assister.

Le 14 septembre, 1427, les noms des associés dernièrement décédés furent portés au chapitre général de Cîteaux, « pour obtenir absolucion et suffrages ».

Le trésor commun était alimenté par les contributions des associés. En se faisant inscrire on versait 1 franc. Au jour de la fête, l'offrande de chacun était de six blancs, qui représentent un peu plus de 12 centimes. Le bâtonnier faisait un don plus important, et ordinairement en nature. Au décès d'un confrère, sa meilleure robe ou la somme de 6 gros, équivalente à 50 centimes, revenait à l'association.

Avec ces ressources, la confrérie achetait soit des rentes, soit des vignes et des maisons qu'elle donnait à ferme ou à loyer.

Dans les Comptes de 1426, « Très haut et excellant prince Monseigneur le duc de Bourgongne » figure en tête de la liste des confrères. C'était Philippe le Bon. A sa suite viennent « Guillaume de Mairey, Bernard de Mairey, Damoiselle Alaix sa femme, Alexandre de Mairey ». Plus loin : « Anthoine de Saigney seigneur de Saffres, Damoiselle Amiote sa femme ».

Ces noms reparaissent dans les Comptes de 1427, excepté celui du duc de Bourgogne. Parmi les confrères « receus en ladite confrarie depuis l'audicion des comptes de l'an mil cccc et xxvi — 25 février 1427 n. st. — jusqu'au jour de ladite confrarie l'an mil cccc xxvii — 24 août », se trouvent : « Monseigneur Jehan de Champllite chevalier seigneur de Vonges, et Dame Odote sa femme ».

Ainsi les Marey-Fontaines s'enrôlèrent la plupart dans la confrérie.

De plus ils durent vénérer particulièrement saint Bernard dans sa maison natale, devenue leur héritage. En effet les actes de l'époque mentionnent avec soin « La Tour Monsieur saint Bernard », ou grosse tour du château, ainsi que le « cellier ou chambre » de cette tour, dans lequel la tradition plaçait la naissance du saint.

Un nouveau partage du château et de la terre de Fontaines eut lieu l'an 1430. Amyotte en fut exclue, comme ayant reçu sa dot lors de son mariage avec Antoine de Seigny, en 1418. La répartition se fit donc entre Jean de Champlitte agissant au nom de sa femme, Alexandre de Marey, Bernard et Perrenotte (1). C'est alors que la Grosse tour, attribuée à Bernard en 1424, passa à Per-

1. Migne, col. 1495, C.

renotte, qui la vendit, peu d'années après, à l'évêque de Chalon, Jean Rolin, fils du chancelier.

Ici commence l'aliénation du château de Fontaines par les arrière-neveux de saint Bernard, et c'est le bâtiment le plus précieux au point de vue des traditions qui passe le premier en des mains étrangères.

Le 16 mars 1434/5, Jean Rolin prit possession par procureur d'un quart du château et de la terre de Fontaines qu'il avait acquis de noble damoiselle Perrenotte de Marey, veuve de Philippe de Crecey, et remariée à Jean de Chavanges. A cet effet, le procureur de l'évêque, Odot le Bediet de Dijon, se rendit « en la cour dudit chastel où estaient noble et puissant seigneur Messire Nicolas Rolin, chevalier, chancelier de Monseigneur le duc de Bourgogne ; Bernard de Marey, écuyer, seigneur en partie dudit Fontaines, etc. ». Après lecture des lettres établissant l'acquisition, « Gérard Bolon, maire du lieu et gouverneur de la justice pour les seigneurs, prit le verroul de la porte basse de la Grosse tour quarrée, en laquelle, comme l'on dit, fut nez saint Bernard, et le bailla à Odot le Bediet » (1).

Le 22 du même mois, Jean Rolin acheta d'Alexandre de Marey, pour la somme de 564 francs, le quart que celui-ci possédait dans le château et la seigneurie de Fontaines (2). Les bâtiments du château compris dans ce nouvel acquêt étaient la tour d'entrée et ses annexes. Ils se reliaient à la Grosse tour, et formaient avec elle presque toute la façade orientale, ayant vue sur Dijon, dont les restes, rajeunis et embellis, subsistent encore.

L'évêque Jean Rolin, transféré de Chalon à Autun l'an 1436, remit peu après à son père ce qu'il avait à Fontaines. Cet héritage resta dans la famille du chancelier jusqu'en 1502. C'est durant cette période, seconde

1. Archiv. de la Côte-d'or, E. 124.
2. Migne, col. 1495-1496.

moitié du XV[e] siècle, que le cellier septentrional de la Grosse tour dit « chambre natale de saint Bernard », fut converti en chapelle. Toutefois, cet hommage rendu à l'abbé de Clairvaux en sa maison paternelle n'est pas dû seulement aux Rolin, mais en partie à l'initiative de Bernard de Marey.

En effet, dans son testament du 20 février 1462 3, Bernard léguait à Cîteaux sa portion du château et du territoire de Fontaines, à charge pour l'abbaye d'ériger dans le château même une chapelle en l'honneur de Dieu et de saint Bernard (1). Cet acte lui était inspiré par sa dévotion envers le grand moine dont il était l'arrière neveu, et par ses sympathies pour le monastère de Cîteaux. Une résidence qu'il possédait à Epernay, du chef de sa femme, le constituait dans des relations de voisinage avec ce monastère (2).

Le décès de Bernard de Marey, écuyer, arriva quelques semaines après cette donation, et Humbert, abbé de Cîteaux, entra en jouissance d'un quart du château et de la terre de Fontaines. La partie de l'habitation féodale qui échut de la sorte à l'abbaye, comprenait les bâtiments du midi, c'est à dire la Grande salle avec ses dépendances.

La Providence semblait offrir ainsi aux religieux de Cîteaux l'occasion de transformer en un monastère la maison natale du plus illustre patriarche de l'ordre. Ne surent-ils pas en profiter ? Rencontrèrent-ils d'insurmontables obstacles ? Le duc de Bourgogne, suivant leur déclaration de 1614, refusa les Lettres d'amortissement, et ils vendirent, pour le prix de 400 livres tournois, ce que leur avait légué Bernard de Marey (3).

On ignore en quelle année précise eut lieu cette vente, et combien de temps l'abbaye de Cîteaux resta en

1. Ibid., col. 1454, C.

2. Archiv. de la C.-d'or, Sainte-Chapelle, cartul n° 42, p. 59, 63, 66, 70, 83.

3. Migne, col. 1455, B. C.

possession d'un quart du château de Fontaines. Le 8 janvier 1463/4, l'abbé Humbert donna sa procuration pour la suite d'un procès entre les seigneurs du lieu et la ville de Dijon. La sentence, rendue le 2 juin 1464, maintint la haute justice de Fontaines, telle qu'ils la prétendaient, aux maire et échevins de Dijon, contre Guillaume Rolin, Odot de Champlitte et Humbert, abbé de Cîteaux, coseigneurs dudit Fontaines (1).

Pendant la courte durée de cette possession, les religieux auraient-ils obtenu de Guillaume Rolin l'autorisation d'ériger un autel dans le cellier natal de saint Bernard ? Auraient-ils contribué de leurs deniers à cet aménagement, et rempli de la sorte la condition du testament de Bernard de Marey ? Le feuillant Louis Gellain l'affirmait en 1770 ; on regrette qu'il ne fournisse pas du fait une preuve documentaire.

Bernard de Marey était mort sans enfants. Alexandre, son frère, ne laissa lui-même pas de postérité. Mais par leurs sœurs, l'aînée surtout, s'est perpétuée une longue et nombreuse lignée d'arrière neveux de saint Bernard.

Perrenotte eut de son premier mariage avec Philippe de Crecey deux fils et une fille : Jean, Robert et Antoinette (2).

Philippe et ses deux frères Jean et Oudot, petits-fils de Jean de Crecey et d'Isabelle de Blaisy, avaient déjà reçu par leur aïeule le sang de saint Bernard. Le lien de parenté fut double pour la descendance de Philippe et de Perrenotte de Marey. Mais il serait difficile de démêler cette descendance particulière parmi les générations successives des seigneurs dits de Crecey, dont on suit longtemps la trace.

Les héritiers de Perrenotte n'ont rien possédé à Fon-

1. Archiv. municipales de Dijon, C, 21, cote 64.
2. Archiv. de la Côte-d'or, Peincedé, XXVII, 514, 521. — E. 1387, titre de 1432.

taines, leur mère ayant vendu aux Rolin la part qu'elle avait eu en cette seigneurie.

Odette de Marey et son époux Jean de Champlitte étaient morts l'un et l'autre avant 1439, laissant de leur mariage Oudot, Jean et Huguette (1).

Oudot et Jean de Champlitte, seigneurs de Vonges et de Fontaines en partie, cités pour la dernière fois en 1474, n'eurent pas de postérité (2). Mais leur sœur Huguette mariée à X. de Choisey, eut quatre enfants, qui étaient seigneurs et dames de Fontaines en 1484 : Louis de Choisey, écuyer; Simonne, femme de Guillaume Calandre, écuyer; Marguerite, femme de Thomas de Mandres; une troisième fille X., mariée à Jean de Coublanc (3).

La descendance d'Odette de Marey fut donc disséminée en ces diverses familles, qui se greffèrent à la fin du XV^e siècle sur l'arbre généalogique de saint Bernard. Nous nous bornons à indiquer la formation de ces rameaux éloignés, sans les suivre dans leurs développements.

Dans le château de Fontaines, Odette avait eu pour sa part les bâtiments du Couchant, dont la tour dite du Treuil formait la pièce principale. Le tout menaçait déjà ruine, et n'avait d'autre prix, outre celui des souvenirs, que d'être un titre à redevances féodales. Les petits-enfants d'Odette s'en dessaisirent. Ils possédaient chacun un seizième du châtel et de la seigneurie.

Le 8 février 1489/90, Guillaume Calandre, autorisé de sa femme, vendit son seizième, pour la somme de 110 livres tournois, « à noble homme maître Laurent Blanchart, conseiller du Roy en la chambre de ses comptes à Dijon » (4).

1. Migne, col. 1496, A. B.
2. Archiv. de la C.-d'Or, Peincedé, VII, 119-123; B. 11722, p. 94-95.
3. Ibid., E. 123, 124.
4. Ibid.

Le 4 juillet 1490, Louis de Choisey, qui avait réuni les trois autres seizièmes en acquérant la portion de deux de ses sœurs, vendit le tout, moyennant 330 livres, au même Laurent Blanchart (1).

Cette double vente eût consommé la transmission de la maison paternelle de saint Bernard à des mains étrangères, si un fils d'Amyotte de Marey n'avait eu soin auparavant de racheter la partie que Cîteaux ne put conserver.

Amyotte de Marey avait épousé Antoine de Seigny, fils de Huot de Seigny et d'Isabelle de Saffres, héritière en majeure partie de la seigneurie du lieu. Les Seigny paraissent avoir eu pour armes *fascé de... et de...* (2). Leurs domaines étaient surtout dans l'Auxois et le Châtillonnais.

Du mariage d'Antoine et d'Amyotte naquirent deux fils et trois filles : Pierre, Jean, Anne, Jeanne et Marie.

Antoine possédait, à titre d'héritage paternel, une partie de la terre patronymique de Seigny, une part également des seigneuries de Quincerot-lès-Montbard et de Bissey-la-Pierre. Sa mère lui laissa d'autres seigneuries plus importantes : Saffres, Mosson, Vivey, Mouilleron. Les deux dernières venaient des Choiseul-Grancey (3).

Amyotte n'eut rien à Fontaines, mais les terres de Giry et Gippy, en Nivernais (4).

Le 20 janvier 1445/6, Antoine de Seigny, veuf d'Amyotte de Marey, passait le traité d'un second mariage avec Catherine de Montbéliard (5).

1. Ibid.

2. Le sceau de Guiot de Seigny oncle d'Antoine, présente en effet, plusieurs fasces, avec un croissant au canton dextre. Celui d'Antoine avait subi des modifications, mais on y distingue comme un franc quartier fascé. — Peincedé, VIII, 38 ; XXIII, 188. — B. 10574, cote 145. — Dans les titres des Archiv. de Gurey-le-Chatel, les armes de Seigny sont blasonnées : *de gueules à trois fasces d'argent.*

3. Migne, col. 1491, C.

4. Ibid. col. 1496, B.

5. Ibid., C.

Commencèrent alors, entre les enfants d'Antoine et d'Amyotte, une série de partages qui ne se terminèrent qu'après la mort de leur père, vers 1468, et en vertu desquels Pierre eut Saffres, Mosson, Vivey et Mouilleron ; Jean, Giry et Gippy ; leurs sœurs, Seigny, Quincerot et Bissey-la-Pierre.

Cependant le seigneur de Saffres mariait successivement ses enfants. Le 12 mars 1458/9, Anne et Jeanne épousaient les deux frères, Bernard et Geoffroi du Brouillard, fils d'Erard du Brouillard, écuyer, seigneur d'Aizanville, et de Philippine de Digoine, dame d'Arcy-sur-Cure. — Le 1er décembre 1462, Marie épousait Etienne de Ruffey, seigneur de Collonges. — Le 18 mars 1466/7 fut écrit le traité de mariage de Pierre avec Roline de Choiseul, fille de Guillaume, seigneur de Clefmont (1). Les documents ne parlent point du mariage de Jean.

Anne de Seigny et Bernard du Brouillard n'ont pas laissé de postérité connue. La descendance de Marie de Seigny et d'Etienne de Ruffey a été signalée au paragraphe précédent. Celle de Jeanne de Seigny et de Geoffroi du Brouillard, celle de Pierre de Seigny et de Roline de Choiseul vont nous occuper désormais.

Descendance de Jeanne de Seigny. — Les enfants de Geoffroi du Brouillard et de Jeanne de Seigny furent Antoine et Pierrette (2).

Geoffroi est cité encore en 1491, mais en 1494 son fils lui avait succédé.

Antoine du Brouillard, marié à Catherine de La Per-

1. Ibid. col. 1497 B. C. D. — Archiv. du château de Crépan près Châtillon-sur-Seine, Titres des Karandefex. Les généalogies comprises dans ces titres font naître Erard du Brouillard de Gauthier du Brouillard et de Marguerite, fille d'Erard du Four, chevalier, conseiller et chambellan ordinaire du roi de France, Jean le Bon.

2. Archiv. du château de Crépan.

rière, paraît jusqu'en 1530-1535, seigneur en partie d'Arcy-sur-Cure, Quincerot-lès-Montbard, Pouligny-lès-Semur, Bissey-la-Pierre. Ce qu'il tenait à Bissey lui venait de son père et peut-être aussi de sa femme, car la portion de Jeanne de Seigny, dans cette même seigneurie, fut donnée à Pierrette, sœur d'Antoine (1).

Parmi les enfants d'Antoine, nous ne rencontrons que Jeanne du Brouillard, épouse de Claude d'Aulnay, et mère d'Etienne, Edmée et Madeleine, celle-ci mariée à Antoine de « Veillan » (2).

Pierrette du Brouillard, fille de Geoffroi et de Jeanne de Seigny, épousa en 1490 Antoine de Montigny, seigneur en partie de Villeberny, Thoires, Mosson, Brion, et lui apporta en dot une part des seigneuries d'Arcy-sur-Cure, Bissey-la-Pierre, Colombey-la-Fosse, Aizanville (3). Antoine était arrière petit-fils de Fouquet de Montigny, écuyer d'écurie de Philippe le Hardi, châtelain de Jully-le-Châtel (Aube), dont le sceau présente *deux fasces avec un lambel* (4).

Fouquet, seigneur de Montigny, Arquian (Nièvre), Rochefort-sur-Mer, Tonnay-Charente, s'était uni, en 1402, à Jeanne de Broindon, fille d'Etienne de Broindon et d'Isabelle de Seigny, seigneur et dame de Broindon, Villeberny, Chaumont-le-Bois, Thoires, Mosson, Brion, Chamesson, La Chapelle-sous-Sennevoy, Montigny-sur-Vingeanne, La Tour-de Saint-Seine, Saint-Broing-le-Bois (Haute-Marne). Etienne de Broindon se rattache aux Vergy-Blaisy, comme on l'a vu au § 3. Ainsi les descendants de Fouquet de Montigny et de

1. Ibid. et Archiv. de la Cote-d'Or, Peincedé, VIII, 119, 136, 150; IX, 153, 160, 185 ; XIII, 6. — E. 1078. La femme d'Antoine du Brouillard appartenait peut-être aux La Perrière du Châtillonnais, qui avaient dans leurs armoiries *deux moutons*.

2. Peincedé, IX, 194, 325, 337 ; XIII, 25, 41.

3. Archiv. du château de Crépan.

4. Ibid. et Achiv. de la Côte-d'Or, H. 1001, Val des Choux, layette Brion ; B. 369, cote 30 ; B. 370, cote 119 ; B. 374, cote 77, Peincedé, XXIII, 501, 548, XXIV, 13, 21, 421.

Jeanne pouvaient déjà se glorifier d'un lien avec la famille de saint Bernard. Le mariage d'Antoine, leur arrière petit-fils, avec Pierrette du Brouillard, fille de Jeanne de Seigny, doublait ce lien pour les générations suivantes.

De ce mariage sont nés Jacques, Jeanne et Marguerite (1).

Jacques de Montigny, seigneur de Villeberny, Thoires, Colombey-la-Fosse, Aizanville, eut de son épouse Charlotte de Brabant, fille de Claude, seigneur de Marault, Villiers-sur-Marne et Vesaignes :

Pierre de Montigny, seigneur de Villeberny, Colombey-la-Fosse, etc., marié à Suzanne de Bourbévelle (Hte-Saône) : pas de postérité connue (2) ;

Charlotte de Montigny, mariée en 1555 à Jean de Karandefex, seigneur de Chaudenay, Rosoy et Corgirnon (Hte-Marne) ;

Jeanne de Montigny, mariée à Charles « d'Esiobart », seigneur de Méligny et Abainville (Meuse).

C'est alors que les Karandefex entrent dans la lignée des arrière neveux de saint Bernard. Un de leurs descendants, au XVII[e] siècle, rassembla les preuves de cette parenté. On lit sur les feuilles qui contiennent ses notes, et qu'il remit à un membre de sa famille : « Je vous ay faict ce Recueil afin que vous voyes comme nous sommes descendus du frère aîné de sainct Bernart, d'une de ses filles. »

Ces papiers font aujourd'hui partie des archives du château de Crépan, près Châtillon-sur-Seine, dont les nobles hôtes se rattachent aux Karandefex, et prolongent la chaîne des parents de l'abbé de Clairvaux.

En effet, le 9 janvier 1655, Octavian du Boutet, seigneur de Censy (Yonne), épousa, à Veuxhaules, Marie

1. Archiv. du château de Crépan.

2. Ibid. et Peincedé, IX, 236, 241, 242.

de Karandefex, petite-fille de Jean-Pierre de Karandefex et de Jeanne d'Hallewin, qui descendent tous deux de Jeanne de Seigny. Jean-Pierre était fils puîné de Jean de Karandefex et de Charlotte de Montigny, nommés plus haut. Jeanne, cousine de son époux, avait pour aïeule paternelle une tante de Charlotte, Marguerite de Montigny, déjà citée aussi et dont le nom va reparaître. Le petit-fils d'Octavian du Boutet, Alexandre-Joseph-François, marquis de Maranville, acheta en 1778 des Chastenay-Lanty, le château et la terre de Crépan. Or, le marquis de Maranville est le trisaïeul de l'héritière actuelle du château de Crépan, madame Marie-Caroline-Joséphine du Boutet, mariée, à Paris, en 1852, au comte Fernand de Cossé-Brissac, fils d'Emmanuel et d'Henriette de Montmorency (1).

Jeanne de Montigny, sœur de Jacques, épousa Claude de Blondefontaine, seigneur de Musseau, dont elle était veuve en 1549. Elle eut pour fils Jean de Blondefontaine, écuyer, homme d'armes de la compagnie du comte d'Aumale (2).

Marguerite de Montigny, deuxième sœur de Jacques, fut mariée à Pierre d'Hallewin de Rochequin, écuyer, seigneur de Barain en Auxois, fils de Hugues de Rochequin et de Catherine de Marcilly. Pierre et Marguerite donnèrent naissance à Jacques, Alexandre, Claire et Catherine (3).

1. Archiv. du château de Crépan.—Du mariage de M. le Cte de Brissac et de Mme M. C. Joséphine du Boutet sont nés :

1° Christian de Cossé-Brissac, marié à Paris, 1884, à Laurence de Mandat-Grancey, d'où trois enfants : Henri 1885 — Françoise 1887 — Georges 1889 ;

2° Geneviève, mariée en 1874 à Théodore Cte de Gontaut-Biron ;

3° Gabrielle, mariée en 1883 à Charles-Henri Cte de Clermont-Tonnerre, d'où trois enfants : Aynard 1884 — Jean 1885 — Catherine 1886.

2. Archiv. de la Côte-d'or, Peincedé, VIII, 149, 155, 170. — Blondefontaine, fief sur le territoire de Musseau, était sans doute une importation de Blondefontaine (Haute-Saône).

3. Ibid., Titres de famille, E. 344 ter, 344 quater.

Pierre d'Hallewin de Rochequin paraît pour la dernière fois en 1535.

Alexandre, son fils puîné, épousa — 1° Guigonne de Montormentier, dont il eut Engilbert, Edmée et Jeanne; — 2° Catherine de Fleury, veuve du seigneur de Vielchamp, qu'il laissa veuve une seconde fois en 1573, au bout d'un an de mariage (1).

Jeanne d'Hallewin, fille d'Alexandre, ayant perdu son premier mari Claude de Brunet, s'unit en secondes noces à Jean-Pierre de Karandefex, l'an 1586.

Les d'Hallewin de Rochequin, devenus parents de saint Bernard par leur alliance avec les Montigny, portèrent ce titre à plusieurs autres maisons, spécialement aux Fontette.

L'an 1545, en effet, Jean de Fontette, seigneur du lieu en partie, épousa Claire de Rochequin, fille de Pierre et de Marguerite de Montigny (2).

Jean de Fontette, et ses frère et sœur, André et Jeanne, étaient nés de Guillaume de Fontette et de Madeleine d'Oiselet. Leur bisaïeul, Jean de Fontette, seigneur du lieu et de Verrey-sous-Drée, était frère de Pierre de Fontette, qui succéda comme abbé de Saint-Seine à Jean de Blaisy (3).

C'est donc la lignée de Jean de Fontette et de Claire de Rochequin qu'il faut suivre, si l'on veut connaître les Fontette reliés à la famille de saint Bernard.

Descendance de Pierre de Seigny. — Pierre de Seigny, chevalier, avait eu en partage Saffres, Mosson, Vivey, Mouilleron. Ces biens provenaient de son père. Après la mort de ses oncles maternels, il hérita de quel-

1. Ibid. et Archiv. du château de Crépan.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, Titres de famille, E. 344 ter, 799, 802, 812, 814. — Bibl. de Dijon, Fonds Baudot 140, p. 307 et suiv.

3. Ibid.

ques dépendances, soit de la seigneurie de Fontaines, à Vernot, Saint-Julien, Ogny, Clénay, soit de celle de Marey, au lieu même et à Châtillon-sur-Seine. Il s'empressa de racheter le quart du château et de la terre de Fontaines, que Cîteaux ne put conserver. Il racheta aussi la terre patrimoniale de Marey, aliénée par Guillaume, son aïeul (1). Les traditions de famille devaient donc lui être chères.

Pierre de Seigny n'eut que des filles : Marie, Anne, Jeanne aînée, Jeanne puînée, Marguerite et Guillemette.

Le 18 novembre 1487, au château de Saffres, fut passé le contrat de mariage entre Othenin, fils de Simon de Cléron, seigneur du lieu et de beaucoup d'autres terres en Franche-Comté — et Marie, fille de Pierre de Seigny. Pierre et Roline de Choiseul, son épouse, donnèrent tous leurs biens à leur fille Marie et à leur gendre, sauf réserve d'usufruit pour eux et d'une dot pour Anne et Jeanne aînée ; les autres filles devaient être mises en religion (2).

Ce mariage apportait à Othenin de Cléron et à sa postérité le sang de saint Bernard, avec quelque reste de l'antique domaine de Tescelin. De 1490 à 1580, les Cléron furent seuls parmi les arrière neveux de l'abbé de Clairvaux, à porter encore le titre de seigneurs de Fontaines. Cette circonstance les mit plus en relief que tous les autres, et les fit regarder comme les premiers repré-

1. Archiv. de la C.-d'Or, B. 11722 — Le registre auquel nous renvoyons, est le «Livre des fiefs et arrière fiefs du duché de Bourgogne en 1473/4 ». A la p. 84, on voit que Pierre de Seigny est rentré en possession de Fontaines et de Marey. Cf. p. 94-95. — Les Seigny-Saffres possédèrent à Fontaines, dans la rue des Puits, un bâtiment que l'on appelait encore vers 1750 « le pressoir de Saffres ». Ce bâtiment est resté à peu près intact jusqu'en 1886. Alors il fut reconstruit, et a perdu tout son cachet. On ne le reconnaît plus que par une niche de saint Antoine qui en ornait la façade et que l'on a conservée. Le Dr Lepine, dans son opuscule intitulé *Vie de saint Bernard*, Dijon, Jobard, en a donné un croquis avant la reconstruction.

2. Archiv. de Gurcy-le-Châtel. — Migne, col. 1498, A.

sentants de la famille. Eux-mêmes, d'ailleurs, attachèrent du prix à leur nouvel héritage, à raison des souvenirs qu'il rappelait. Unissant au fief primordial de Fontaines des apports successifs d'origine diverse : Vernot, Saint-Julien, Clénay, Ogny, Marey, la maison des Lombards à Châtillon-sur-Seine, Saffres lui-même, ils s'accoutumèrent peu à peu à considérer l'ensemble comme « la seigneurie de saint Bernard » (1). Si ce titre laisse à désirer en fait de précision historique, il témoigne cependant d'un véritable culte pour le saint, culte traditionnel dans toute cette lignée des de Saulx, Marey, Seigny, Cléron, etc.

La postérité d'Othenin de Cléron et de Marie de Seigny est si considérable qu'un volume entier suffirait à peine à en contenir l'histoire généalogique. Obligé de nous restreindre, nous n'ajoutons que quelques données sommaires.

Le 4 juin 1494, Pierre de Seigny fit son testament, où il ratifia le contrat de mariage mentionné tout à l'heure : Othenin de Cléron et Marie sa femme furent institués héritiers universels (2).

Le 15 octobre 1497, l'office de capitaine et châtelain de Talant, vacant par la mort de Robert de Montgommery, fut donné par provisions du roi Charles VIII à Othenin de Cléron, écuyer, seigneur de Saffres, précédemment capitaine de Salmaise (3).

L'an 1500, Othenin de Cléron, écuyer, seigneur de Saffres, Barain, Fontaines, Ogny, Val-Saint-Julien, Vernot, Marey, Mouilleron, Vivey, Mosson, Grésigny, fit renouveler le terrier de toutes ses terres. C'est dans ce terrier que l'on rencontre la première mention de *la chappelle* de saint Bernard *estant dessoubs la grosse tour* du château de Fontaines (4).

1. Archiv. de Gurcy-le-Châtel.
2. Ibid., et Migne, col. 1498, C.
3. Archiv. de Gurcy-le-Châtel, et Peincedé XVI, 105.
4. Archiv. de Gurcy-le-Châtel, et Archiv. de la C.d'or, E. 129.

Le 18 mars 1511, Catherine de Ruffey, veuve de Pierre de Coublanc, et Claude de Coublanc, son fils, firent donation de la terre de Seigny, près Grignon, à Othenin de Cléron et à Marie de Seigny, sa femme (1).

Après la mort de Marie de Seigny, Othenin de Cléron abandonna la jouissance des seigneuries de Saffres, Fontaines et Marey à ses fils Claude et Gui (2).

Il fit son testament à Besançon le 28 novembre 1540. On y trouve les noms de la plupart de ses enfants, au nombre de onze, mais Claude et Gui furent les principaux héritiers (3). Saffres en partie, Fontaines et Marey avec leurs dépendances furent attribués à Gui. Dans le règlement fixé pour la célébration de ses obits, Othenin prescrivit un luminaire de douze torches : six devaient être ornées de l'écusson de Cléron, quatre de l'écusson écartelé de Cléron et de Saffres, deux de l'écusson écartelé de Cléron et de Longeville (4). Il donna aux confréries de Saint-Bernard de Fontaines et de Saint-Loup de Marey la somme de deux francs chacune. Il voulut être enterré dans le charnier de l'église de Cléron, près de ses père et mère.

Gui de Cléron, fils d'Othenin, avait épousé en 1533 Philiberte de Moisy, dame de Villy-le-Moutier. Il entra au service de François Ier et fit partie des expéditions de Champagne, de Picardie et de Luxembourg. Brisé par les fatigues de la guerre, il quitta l'armée et mourut peu après son retour. Philiberte, en 1544, était veuve et tutrice de ses enfants, Joachim et Bernarde (5).

Le 4 décembre 1546, Philiberte, remariée à Guillaume de Cicon, seigneur de Richecourt, vendit à réméré à Nicolas Jachiet, notaire de Dijon, un quart de la sei-

1. Migne, col. 1499, C.
2. Archiv. de Gurcy-le-Châtel.
3. Ibid.
4. Il y a eu plusieurs alliances entre les Cléron et les Longeville.
5. Archiv. de Gurcy-le-Châtel. — Migne, col. 1500.

gneurie de Fontaines, héritage de son premier mari. Nicolas Jachiet ne conserva pas longtemps cette acquisition. Il la revendit, le 29 avril 1548, à Claude de Rochefort-Pluvault, déjà seigneur des trois autres quarts de la même seigneurie (1).

Le contrat de vente du 4 décembre 1546 stipulait pour Philiberte de Moisy et ses enfants la faculté de racheter la terre de Fontaines ainsi aliénée. Joachim et Bernarde essayèrent de bénéficier de cette condition. Les Rochefort refusèrent. Il s'en suivit un long procès. Cependant forts de leur droit, escomptant le succès de leurs démarches, les demandeurs continuèrent à se regarder comme seigneurs de Fontaines. Ainsi le 13 mars 1561/2, dans un partage entre Joachim de Cléron, seigneur de Saffres, et Bernarde, sa sœur, femme de François de Pontailler, celle-ci emporta les terres de Marey, Vivey, Mouilleron, *Fontaines*, Vernot, Ogny, Val-saint-Julien, et la maison située à Châtillon-sur-Seine. Un acte du 24 avril 1580 fait encore mention des terres de la seigneurie de Fontaines appartenant à Bernarde de Cléron. C'est la dernière protestation que l'on rencontre (2).

Après cela les Rochefort paraissent tranquilles possesseurs de leur acquisition, et la transmission de la terre natale de saint Bernard à des mains étrangères est consommée.

Les arrière neveux du saint abbé l'avait conservée, au moins en partie, durant près de quatre siècles.

Un descendant de Gui de Cléron, Antoine, grand maître d'artillerie, épousa, vers le milieu du XVII[e] siècle, l'héritière de la terre d'Haussonville en Lorraine : d'où le nom de Cléron d'Haussonville, porté désormais par cette famille illustre (3).

1. Archiv. de Gurcy-le-Châtel, et Archiv. de la C.-d'Or, E, 124; Peincedé, VII, 252. Cicon était un ancien château près d'Ornans.

2. Archiv. de Gurcy-le-Châtel.

3. Ibid.

Le principal représentant actuel est M. le comte d'Haussonville.

Par suite d'alliance immédiate ou médiate avec les Cléron peuvent se glorifier, comme eux, du titre de parents de saint Bernard diverses branches des familles de Clermont-Tonnerre, d'Evry, de Divonne, de Perthuis, de la Guiche, de Saint-Priest, de Charpin, de Virieu, de Lastie, de Mérode, de Montalembert, de Meaux, etc.

Anne, deuxième fille de Pierre de Seigny, fut mariée, le 23 septembre 1493, à Warin de Saint-Baussant « sieur d'Ymonville, fils d'Ancelin d'Essey sieur de Saint-Baussant ». La maison noble de Saint-Baussant est connue en Lorraine et en Champagne. Son fief patronymique est situé non loin de Thiaucourt, dans l'arrondissement de Toul (1). C'était sans doute comme fils ou comme époux de quelque héritière en partie de ce fief qu'Ancelin dit d'Essey, du nom d'une seigneurie voisine, en possédait une part.

Jeanne aînée, troisième fille de Pierre de Seigny, épousa en février 1492 Girard de Chappes (2), écuyer, seigneur de Romanet (3), demeurant à Flavigny. Au moment de la célébration du mariage, les terres et seigneuries de Barain, Fontaines, Saint-Julien, Ogny, Clénay, furent cédées à Jeanne de Seigny, pour lui tenir lieu de sa dot réglée à 600 francs, mais avec faculté de rachat perpétuel en faveur d'Othenin de Cléron. Plus tard la somme convenue fut soldée à Jeanne, et les terres engagées appartinrent à Othenin.

1. Migne, col. 1498, C. — Le village de Saint-Baussant tient son vocable du saint qui en est patron, saint Balsème (Balsemius), martyr d'Arcis-sur-Aube, vulgairement dit saint Baussange. Voir *Saint Baussange apôtre d'Arcis*, par H. Labourasse, Troyes, 1889.

2. Migne, col. 1498, B. — Peincedé, IX, 113, 139, 158 — Chappes, canton de Bar-sur-Seine, Aube.

3. Romanet, dépendance de Saint-Germain-de-Modéon.

Jeanne, veuve prématurément, dès 1503, eut de son mari : Jacques, Jeanne et Catherine.

Catherine s'unit à René de Choiseul (1).

Jacques de Chappes, seigneur de Romanet et Villers-Dompierre, épousa Agnès Robée, fille de Louis Robée, seigneur de Domecy-sur-le-Vaux (2). Ils n'eurent que des filles : Jeanne, mariée à Jean de Montormentier ; Philiberte, mariée à Nicolas Saquespée, seigneur de la Tour de Prey ; Claudine, mariée à René de Breuil-hélyon ; Marguerite, mariée à Pierre d'Avout, seigneur de Tormassin (3).

Dans cette multiple lignée, la famille la plus connue en Bourgogne est la famille d'Avout, qui, depuis le mariage de Pierre d'Avout avec Marguerite de Chappes (1573), se rattache à la ligne paternelle de saint Bernard : on a vu aux *Notes préliminaires* qu'elle peut se relier aussi à la ligne maternelle. Il faut citer parmi ses gloires le maréchal prince d'Eckmühl. Nous citerons également, parmi ses très nombreux représentants actuels, M. le baron Auguste d'Avout, si dévoué à la restauration du sanctuaire de Fontaines. Les d'Avout ont pour armes : *De gueules à la croix d'or, chargée de cinq molettes de sable.* C'est l'écusson que l'on trouve, en 1396, sur le sceau de Jean d'Avout, chevalier (4).

Les trois dernières filles de Pierre de Seigny furent mises en religion, ainsi qu'on l'avait stipulé au contrat de mariage de l'aînée avec Othenin de Cléron. Jeanne puînée entra au Puits d'Orbe, et en fut abbesse de 1504 à 1535. Marguerite et Guillemette furent admises à Crisenon.

1. Peincedé, IX, 213.
2. Ibid., 209.
3. Ibid., 224. — L'abbé Jobin, *S. B. et sa famille*, 673.
4. Archiv. de la C.-d'Or, B. 1276. — Du mariage de M. le baron Auguste d'Avout avec Mme Anna le Bron de Vexela sont nés Ferdinand 1872 — Anne Marie 1885 — Bernard 1889.

Nous terminons ici ce qui regarde les arrière neveux de saint Bernard. Cet article, malgré son étendue, est loin assurément d'être complet. On ne l'ignore point, beaucoup de membres des générations passées demeurent inconnus : ainsi l'arbre dont nous avons signalé tant de rameaux, a dû en porter plusieurs autres. Nous l'espérons cependant, la plupart des familles qui inscrivent le nom de saint Bernard en leur généalogie, liront dans ce travail leur propre nom ou du moins celui de leur ancêtre qui les rattache à la lignée de Tescelin de Fontaines. Si l'on avait à constater quelque oubli, il n'en faudrait accuser que l'insuffisance du chercheur, nécessairement incapable d'avoir tout découvert malgré de longues et actives recherches.

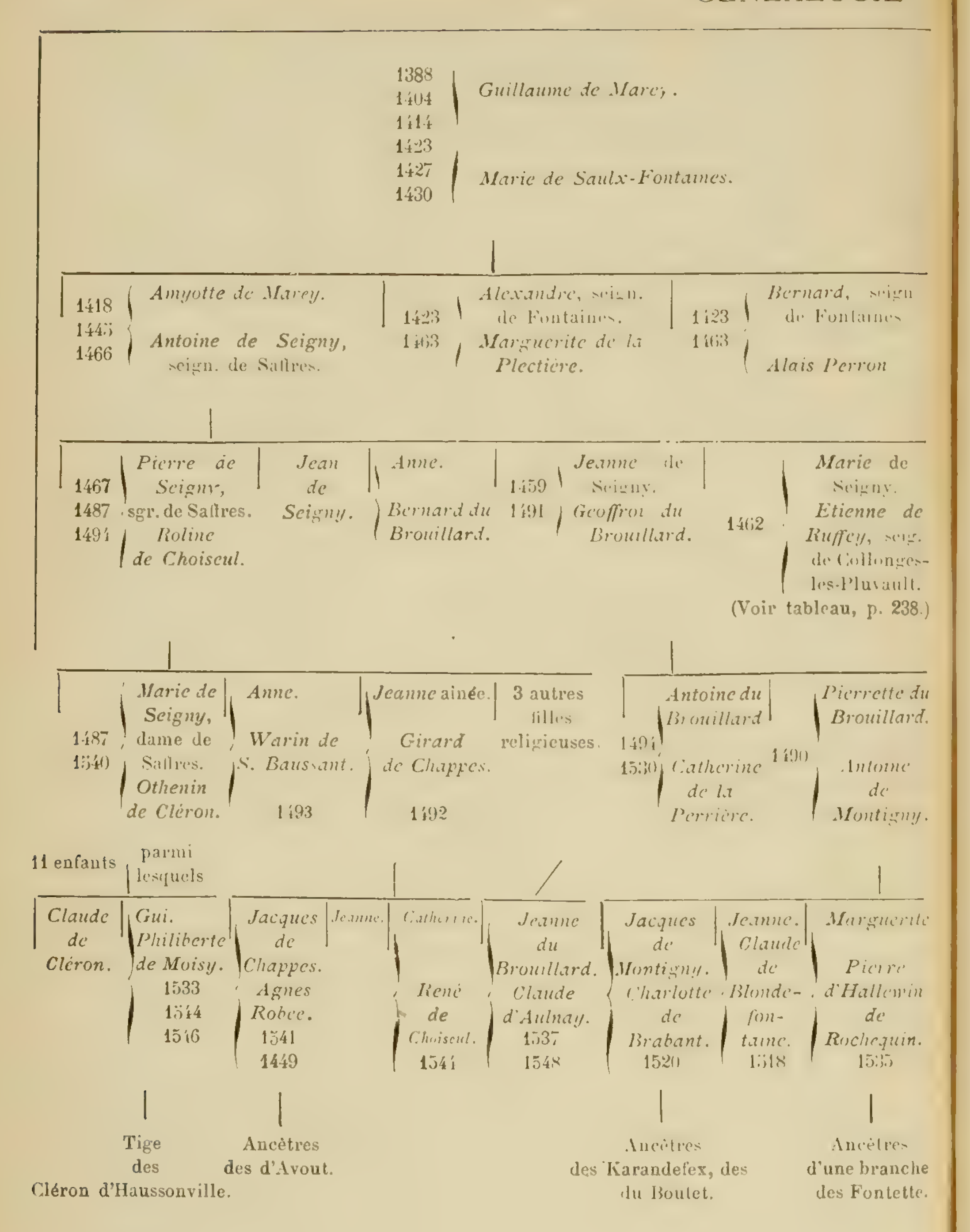


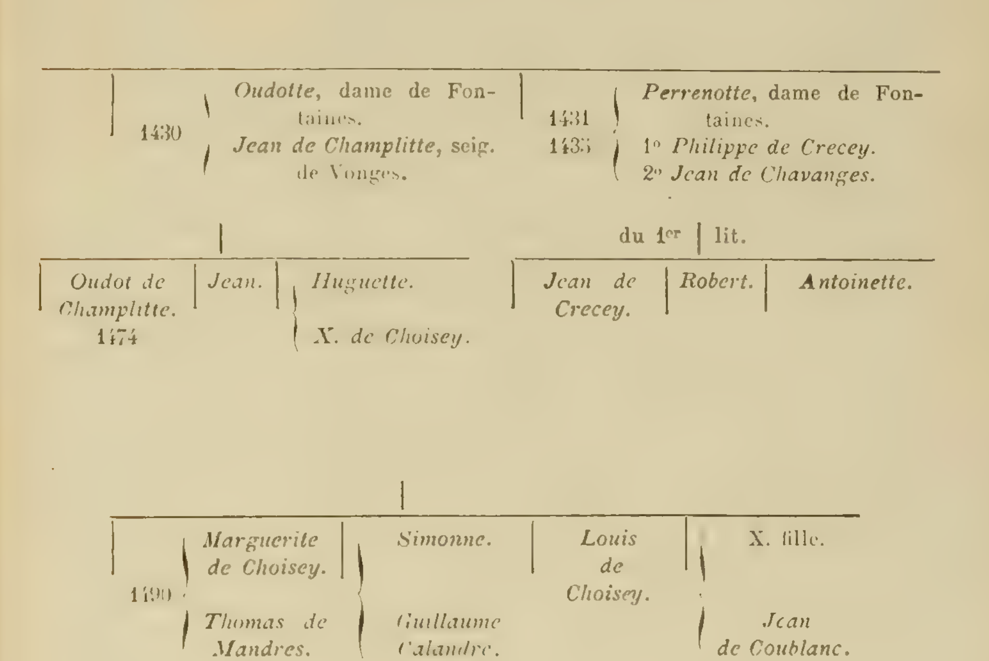


# GÉNÉALOGIE DES MAREY-FONTAINES

Armoiries : *De.. au lion de.. avec un bâton brochant sur le tout.*

Domaines : Fontaines, Vernot, Ruffey, Saint-Julien, Ogny, Clénay, Marey-sur-Tille, Châtillon-sur-Seine, Giry et Gippy en Nivernais.




Louis de Mandres. 1507




TOMBE DE ROBERT D'AUBIGNY



V

# LES SEIGNEURS DE FONTAINES

## ÉTRANGERS A SAINT BERNARD

---

La famille Rolin, originaire de l'Autunois, est la première famille étrangère à saint Bernard qui eut une part du château et de la seigneurie de Fontaines (1). L'an 1435 — on l'a vu précédemment — Jean Rolin, évêque de Chalon-sur-Saône, acquit la moitié de ce domaine féodal, par deux contrats de vente successifs, que lui passèrent Perrenotte et Alexandre de Marey. Nicolas Rolin, père de l'évêque, était alors chancelier de Philippe le Bon. Il géra les intérêts de son fils à Fontaines, et en fut le seigneur putatif. Bientôt même, il le devint réellement, par quelque transaction avec son fils.

Tandis que l'évêque Jean Rolin jouissait du titre de seigneur de Fontaines, il y eut maint procès entre lui et la ville de Dijon, au sujet des droits de justice. En

1. *Notice sur N. Rolin et sa famille*, par J. d'Arbaumont, 1865. — Jean Rolin fut transféré de Chalon à Autun, l'an 1436, et nommé cardinal en 1445. Il mourut en 1483.

1436, les échevins de Dijon ayant fait la visite des paisseaux à Fontaines, Jean Rolin porta plainte contre eux, et les obligea à reconnaître qu'ils avaient empiété sur ses droits, vu que le contrôle des échalas de Fontaines appartenait aux officiers de la justice du lieu. Le droit de la visite des pains pour en vérifier le poids, contesté aux mêmes officiers, fut également réclamé et maintenu (1).

L'an 1439, plusieurs habitants de Fontaines affermèrent diverses parties du territoire de ce village, « de noble et honoré seigneur messire Nicolas Rolin, chevalier, seigneur dudit Fontaines en partie » (2).

Nicolas Rolin figure, en 1456, parmi les vassaux de la seigneurie du Val-Saint-Julien, à raison des dépendances en ce lieu de sa seigneurie partielle de Fontaines (3).

Le célèbre chancelier mourut le 18 janvier 1462.

A son décès, Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp, l'aîné des trois fils qu'il eut de Marie de Landes, sa première femme, hérita de la terre de Fontaines. C'est attesté par le partage du 27 avril 1462, entre Guigonne de Salins, deuxième femme du chancelier, d'une part, et d'autre part Guillaume Rolin et Antoine, son frère. D'ailleurs, durant les années 1462-1464, dans une action intentée à la ville de Dijon intervient « Guillaume Rolin, chevalier, seigneur de Ruffey et de Fontaines », conjointement avec Oudot et Jean de Champlitte, ainsi qu'avec Bernard de Marey d'abord, puis Humbert, abbé de Cîteaux, donataire et successeur de Bernard (4).

1. Archiv de la Côte-d'Or, titres de la seigneurie de Fontaines, E. 123 et suiv. — La plupart des documents que nous aurons à citer dans cet article V, se trouvent dans les liasses ici indiquées. Nous nous bornerons désormais à y renvoyer par cette simple indication : Srie de Fontaines. Voir aussi les titres des Justices seigneuriales.

2. Srie de Fontaines.

3. Archiv. de la C.-d'Or, B. 10577, et Peincedé, VII, 171.

4. Archiv. municipales de Dijon, C. 21, cote 64.

Une transaction entre Guillaume et Antoine Rolin fit passer temporairement la terre de Fontaines aux mains de celui-ci. L'an 1473 4, Antoine, seigneur d'Aymeries, déclare tenir en fief de Charles le Téméraire, à Dijon, l'hôtel du chancelier son père; à Fontaines, la moitié du châtel et seigneurie, y compris certaines redevances à Vernot et à Ruffey (1). Mais, au mois de mai 1484, Guillaume était rentré en possession du domaine aliéné (2).

Les débats au sujet de la justice de Fontaines renaissaient perpétuellement entre les seigneurs du lieu et la ville de Dijon. Le 17 mai 1484, par sentence de maître Jean Le Blond, conseiller du roi au parlement, la haute justice avait été adjugée à la ville, dans une proportion qui parut exorbitante. Les seigneurs en appelèrent. Au cours de « diverses procédures qui s'ensuivirent, Messire Guillaume Rolin, alla de vie à trépas ». Il mourut au château de Monestoy, le 15 mai 1488. Ses héritiers acceptèrent la continuation du procès. Aussi, le 8 février 1489, furent assignés à cet effet Marie de Levis, veuve de Guillaume, et leurs enfants: François Rolin, chevalier, seigneur de Beauchamp; Colette Rolin, épouse de Pierre de Bauffremont, seigneur de Soye; Isabeau et Marguerite Rolin. Le 20 juin 1492, le lieutenant général au bailliage de Dijon rendit une sentence qui confirmait à la ville les droits de justice. Toutefois la sentence n'atteignit que deux des trois seigneurs qu'il y avait alors à Fontaines : François Rolin et Pierre de Seigny.

Le troisième seigneur était maître Laurent Blanchard, conseiller à la cour des Comptes, qui venait d'acheter — 1490 — par double contrat passé avec les héritiers des Champlitte-Vonges, le quart de la seigneurie de Fontaines provenant d'Odette de Marey. Comme ce nouvel acquéreur n'avait pas figuré dans les débats,

1. Archiv. de la C.-d'Or, B. 11722, p. 80.
2. Sric de Fontaines.

la sentence ne fut point exécutoire contre lui (1). On le ménageait, du reste, dans l'espoir d'en tirer bientôt un meilleur parti.

François Rolin et Pierre de Seigny en appelèrent de nouveau, immédiatement après la sentence rendue. Nonobstant cet appel, les maire et échevins de Dijon firent exécuter le jugement, à Fontaines, le 5 juillet 1492.

Un incident réveilla quelques années plus tard les chicanes à demi assoupies. En voici le récit presque mot à mot emprunté aux plaidoiries du XVII[e] siècle. L'an 1497, le 17 mai, trois boute-feu furent arrêtés à Fontaines; il y eut aussitôt litige pour savoir qui ferait le procès. Laurent Blanchard avait encore, comme sans restriction, la haute justice pour un quart, et le mandataire par lui commissionné pour en exercer les droits était maître Jean Le Blond.entièrement dévoué à la ville. Les sieurs de Dijon prétendaient avoir, d'après leur jugement, les trois autres quarts. Or, le maire de Fontaines, officier des seigneurs du lieu, avait fait enfermer les trois boute-feu dans les prisons dont il avait la garde. Arrivent les sieurs de Dijon, suivis de Le Blond, de plusieurs sergents et d'une bonne assemblée. Ils disent qu'ils doivent, eux échevins, faire le procès pour les trois quarts, et Le Blond pour l'autre quart. Le Blond donne les mains. Mais le procureur d'office de Fontaines résiste avec force ; il se plaint de l'attroupement, reproche aux sergents de porter les verges droites ; il soutient que ses maîtres sont seigneurs haut justiciers. Là dessus le maire de Fontaines refuse de rendre les prisonniers. Alors le sieur maire de Dijon le prend au collet pour le mener en prison, et les sergents le saisissent. Devant cette contrainte, dont il demande acte, le maire de Fontaines livre enfin les prisonniers. » (2)

1. Srie de Fontaines.
2. Ibid.

La cour, saisie de la question pour ce fait, la termina au complet avantage de la ville. Non seulement les Rolin et les Seigny-Saffres furent déboutés de leurs prétentions, mais Laurent Blanchard lui-même transigea, le 26 juillet 1498, et se contenta de la moyenne et de la basse justice.

François Rolin possédait-il seul, ou avec ses sœurs par indivis, la moitié du château de Fontaines? Les documents ne le disent pas. Quoiqu'il en soit, Marguerite Rolin, mariée en secondes noces à Gaspard de Talaru, finit par disposer de cet héritage. Elle le vendit, l'an 1503, à « noble et puissante dame Marie Chambellan », épouse du chancelier Gui de Rochefort, seigneur de Pluvault, Labergement, etc. Peut-être cette vente n'était pas absolue et stipulait pour le vendeur et ses hoirs la faculté de rachat. Car, en 1550, Jocerand de Talaru se donne comme seigneur de Fontaines (1).

Les Rolin ont le mérite d'avoir contribué à l'érection de la chapelle Saint-Bernard au château de Fontaines. La Grosse tour en effet leur appartenait. Dès lors, leur concours fut nécessaire pour dédier au culte du saint le cellier natal compris dans cette tour. La chapelle existait l'an 1500.

Alors le château n'était plus habité. Bernard de Marey est le dernier des arrière neveux de saint Bernard qui en ait fait l'une de ses résidences. Après sa mort — 1463 — la vieille maison féodale resta déserte ; aucun des seigneurs étrangers à la famille du saint abbé n'y vint demeurer, et cet abandon persista jusqu'à l'arrivée des Feuillants.

Le 18 mars 1505, Hugues Ragot, bourgeois de Dijon, et Guillaume Blanchard, sa femme, vendirent à puissant

1. Srie de Fontaines, E. 130, fol. 20.

seigneur messire Gui de Rochefort, et noble dame Marie de Chambellan, sa femme, un huitième de la seigneurie et maison-fort de Fontaines, qui appartenait à ladite Guillaume par indivis avec les autres héritiers de feu maître Laurent Blanchard et feue demoiselle Odette Robot, sa femme (1). — Parmi ces autres héritiers figurait sans doute Jean Blanchard, fils de Laurent. Le huitième qui leur revenait dans la même seigneurie, fut acquis également, dans la suite, par Gui de Rochefort et son épouse ou leurs enfants.

Par cette double acquisition et celle qu'ils avaient faite auparavant de Marguerite Rolin, les Rochefort-Pluvault devinrent possesseurs des trois quarts du château et de la seigneurie de Fontaines.

Cette famille n'a rien de commun avec les Rochefort-sur-Brevon, dont nous avons parlé aux *Notes préliminaires*. Elle tire son nom de Rochefort-sur-le-Doubs. Dans un rôle de 1469, au ressort du bailliage de Dôle, sont cités « Messire Guillaume de Rochefort, docteur en lois, âgé d'environ trente ans, homme fort et vite, et Guiot de Rochefort, frère dudit messire Guillaume, âgé de vingt-deux ans, homme fort et vite » (2). Celui-ci est Gui le chancelier, seigneur de Fontaines. On voit leurs ancêtres enrôlés dans les compagnies militaires, ou revêtus de charges administratives en Comté. Les armes des Rochefort-Pluvault étaient : *D'azur semé de billettes d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules.*

Marie Chambellan, épouse de Gui de Rochefort, appartenait à une famille de Dijon, qui fournit plusieurs vicomtes mayeurs à la ville. Henri Chambellan, son père, exerçait cette charge en 1491, lorsque le roi Charles VIII lui accorda les titres et privilèges de la noblesse.

1. Ibid., E. 123.
2. Peincedé, XXIV, 744.

Marie eut pour mère Alix Berbisey. Un de ses frères, Antoine, fut le XXVI^e et dernier abbé régulier de Saint-Etienne. Elle eut l'honneur d'être gouvernante de Claude de France, fille aînée du roi Louis XII.

Gui de Rochefort, en 1506/7, fit établir à Fontaines une foire annuelle et un marché hebdomadaire. A cet effet, il obtint du roi des Lettres patentes dont voici la teneur, un peu abrégée :

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France, savoir faisons à tous présens et advenir. Nous avons receu humble supplication de notre amé et féal chancelier, Gui de Rochefort, chevalier, seigneur de Pluvault, de Labergement et de Fontaines près notre ville de Dijon, contenant que ladite terre et seigneurie de Fontaines est une belle et noble seigneurie, où il a toute justice, haulte, moyenne et basse; assise en un bon et fertile pays, où affluent et passent chaque jour plusieurs marchandises ; mais, comme il n'y a ni foire ni marché, n'y est fait que bien peu de distribution desdites marchandises, et pour ce serait chose bien nécessaire et convenable, comme aussi pour ressouldre et repopuler ledit lieu de Fontaines et pays d'environ, qu'il y eût en icelluy foire et marché; et nous requérant humblement que, ayant regard à ce que dit est, notre plaisir soit y créer et establir une foire franche par chacun an et ung marché par chaque semaine, et sur ce notre grâce et libéralité luy impartir. Pour ce est-il que Nous, ces choses considérées, inclinans libéralement à la supplication et requeste de notre dit chancelier, avons audit lieu de Fontaines créé, ordonné et estably, de notre grâce espéciale, pleine puissance et autorité royale, par ces présentes, une foire franche chacun an, *le jour de lundy prochain en suivant la feste Monseigneur saint Bernard*, et ung marché le jour de vendredy par chaque semaine, pour les y tenir dorénavant et à toujours aux dits jours. Et voulons que tous marchands et aultres qui les fréquenteront et y afflueront, y puissent vendre, eschanger, achepter toutes manières de marchandises licites et honestes ; et que notre chancelier et ses successeurs, seigneurs dudit

lieu de Fontaines, ensemble lesdits marchands et aultres venant ès dits foire franche et marché, puissent jouyr et user de tels droits, prérogatives, franchises et libertés, qu'il est accoustumé de faire ès autres foires franches et marchés du pays d'environ, pourveu qu'à quatre lieues à la ronde de Fontaines n'y ait auxdits jours aucuns foires et marchés.

Si donnons en mandement par ces mêmes présentes Lettres au Bailly de Dijon ou à son lieutenant et à tous nos aultres justiciers et officiers, que, de nos présentes grâce, création et establissement ils laissent notre chancelier suivi de ses successeurs seigneurs de Fontaines, jouir et user librement et paisiblement et à toujours perpétuellement.

Donné à Blois, du mois de janvier de l'an de grâce mil cinq cent et six, et de notre règne le neuvième (1).

Ces Lettres patentes, sur la présentation qu'en fit Jean Charpy, procureur de Gui de Rochefort, furent entérinées le 26 février 1506/7.

L'année suivante, 15 janvier, le chancelier mourut à l'âge de soixante ans, et deux ans après, sa femme, qui n'en avait que trente neuf, le rejoignit dans la tombe. Ils furent inhumés à Cîteaux, dans un même mausolée, portant cette épitaphe : *Hic jacet D. Guido de Rochefort, integerrimus Franciæ cancellarius, qui obiit 15 januarii 1507, et illustrissima D. Maria de Chambellan uxor ejus, cujus fidei, tutelae ac regimini credita est juvenilis aetas Serenissimae Principis D. Claudiae a Francia, majoris natu e filiabus piissimi Regis Ludovici XII* (2).

Jean de Rochefort, fils aîné de Gui, lui succéda dans les seigneuries de Pluvault, Fontaines, etc. Le 8 février 1507/8, Marie Chambellan, sa mère, « en qualité de bailliste », avait repris de fief pour lui ; et le 28 novembre 1511, Jean accomplit à son tour cette formalité. Il

1. Srie de Fontaines, E. 123.
2. Migne, col. 1623.

était alors « chevalier, valet tranchant ordinaire du roy et gouverneur de sa chancellerie de Bourgogne ». Il devint plus tard bailli de Dijon (1). Sa mort arriva en 1536.

Jean de Rochefort laissait veuve Antoinette de Châteauneuf, fille d'Antoine, seigneur de Luçay-le-Mâle, en Berry. Elle géra la terre de Fontaines au nom de ses enfants : Jean, Claude, René, Charlotte.

Claude eut Fontaines dans son partage. Ce fut lui qui réunit entre ses mains toute la seigueurie. Il acheta en effet de Nicolas Jachiet, notaire à Dijon, le quart que celui-ci avait acquis naguère de Philiberte de Moisy, veuve de Gui de Cléron ; et au mois de mai 1548, il fit sa reprise de fief (2).

En 1550, Claude de Rochefort, seigneur de Fontaines, donna en amodiation aux habitants du village, pour une durée de 29 ans, trois treuils ou pressoirs banaux : celui de la Maison-Blanche, — celui de la rue Basse, proche la maison Charpy — celui du Perron, réserve faite de de la prison et du four attenant à ce dernier pressoir. La charge imposée aux amodiateurs était de livrer sept queues de vin et de les conduire au cellier de la *Confrérie.* — Un quatrième pressoir, « celui de Messieurs de Saffres, assis en la rue des Puits », n'était pas à fin de bail. Il fut convenu qu'à l'expiration du terme, « si Claude de Rochefort tenait toujours la portion de seigneurie qu'avaient à Fontaines les dits seigneurs de Saffres », les amodiateurs jouiraient de ce pressoir, sans augmentation de prix (3).

La teneur de cette transaction fait voir que les Cléron n'avaient pas perdu le titre de seigneurs de Fontaines.

1. Peincedé, VII, 201, 206.
2. Srie Fontaines, E. 124. — Peincedé VII, 252.
3. Srie de Fontaines.

En effet, la vente consentie par Philiberte de Moisy n'avait pas été absolue ; elle impliquait faculté de rachat.

Les droits de justice étaient toujours un sujet de contestations entre la ville de Dijon et les seigneurs de Fontaines. Gui de Rochefort en avait dû ressaisir la jouissance à peu près intégrale. Cependant, en 1551, les sieurs maire et échevins de Dijon voulurent « tenir les jours à Fontaines, et leurs sergents y portèrent les verges droites ». Claude de Rochefort fit opposition immédiate. Ce ne fut pas sans succès : la ville, cette fois, perdit sa cause.

Claude fut tué à la bataille de Saint-Quentin, l'an 1557.

Sa veuve, Catherine de La Madeleine, dame de Beauvais-en-Auxois, eut le bail de leurs enfants : Joachim, Claude et Humbert. Troublée par les sieurs de Dijon dans ses droits de justice à Fontaines, celui de messerie principalement, elle suivit l'exemple de son mari, résista vigoureusement aux prétentions de la ville, et obtint du bailli de Dijon, le 7 janvier 1561/2, une sentence où elle était qualifiée « dame en toute justice ». Nonobstant ce jugement, les maire et échevins revinrent à la charge. A la suite de nouvelles tentatives de leur part, le 9 octobre 1570, Joachim, Claude et Humbert de Rochefort, en qualité de seigneurs de Fontaines, soutinrent appel contre la ville de Dijon (1).

En même temps, les Rochefort étaient en procès avec les Cléron, pour un quart de la seigneurie de Fontaines, que cette branche des arrière neveux de saint Bernard ne cessait de revendiquer. A quoi tenait la persistance du litige ? Comment se terminèrent les débats ? Nous

1. Ibid.

ne savons, sauf que Humbert de Rochefort demeura enfin unique seigneur de Fontaines.

Mais les querelles continuèrent avec la ville. Le 13 juillet 1582, un arrêt renvoya au parlement toutes les instances pendantes au bailliage. Humbert n'eut pas l'influence de ses devanciers. Ayant négligé de faire hommage en temps convenable pour sa terre de Fontaines, une saisie s'en suivit. La saisie ne fut pas maintenue, car le 2 juin 1584, maître Laurent Brechillet, procureur au parlement, fondé de pouvoir de Humbert de Rochefort, fit en son nom la reprise de fief exigée (1). Néanmoins les choses se retournèrent à l'avantage de la ville, et, en mars 1589, les maire et échevins de Dijon furent maintenus par jugement en possession de la haute justice à Fontaines.

Quand ce jugement fut rendu, Humbert ne possédait plus la terre de Fontaines, il l'avait vendue depuis deux ans à Guillaume de Damas, seigneur de Sanvignes (2).

La nouvelle famille qui arrivait au château paternel de l'abbé de Clairvaux, devait concourir à l'affectation définitive du lieu à une œuvre pie.

« Damas » est un surnom qui n'est point emprunté à une terre. Il désigne une famille noble, divisée en branches nombreuses. On y joint ordinairement la particule, indice de noblesse.

Les Damas, seigneurs de Fontaines, appartiennent aux Damas d'Athie, qui portaient : *D'or*, alias *d'argent*, *à une hye ou poteau de mer de sable*, *accompagnée de six roses de gueules*, *mises en orle*.

Ce rameau des Damas est moins connu que les autres. Sa généalogie existe cependant : on la rencontre

1. Peincedé, VII, 326.
2. Migne, col. 1501, A.

notamment dans le recueil de Peincedé (1). Elle a été dressée d'après des documents conservés au château d'Agey, chez le comte de Fuligny, et, en général, elle trouve confirmation dans les titres des Archives départementales de la Côte-d'Or.

Né de Claude de Damas, seigneur d'Athie-lès-Flavigny, Sanvignes, Communes, etc., et de « dame Jeanne Duboz, fille d'Hugues, seigneur du Rousset et de Savianges », Guillaume, acquéreur du château de Fontaines, avait deux frères aînés, Jean et Joachim, avec trois sœurs, Françoise, Bénigne et Claudine. Jean eut Athie dans son partage ; Joachim eut Communes, partie du Rousset, Clomot, Bussillon ; Guillaume eut Sanvignes et partie du Rousset. Claudine épousa Thomas de Pontailler, baron de Vaugrenant.

Bien que cette famille ne soit pas mise au nombre de celles qui sont du sang de saint Bernard, elle pourrait cependant n'y être pas tout à fait étrangère. Perronelle de Crecey, dont le nom figure, au XVe-XVIe siècle, dans ses tables généalogiques, tenait peut-être aux Chaudenay-Blaisy, à qui, d'ailleurs, des Damas s'étaient alliés.

Guillaume de Damas reprit de fief la seigneurie de Fontaines le 13 juillet 1587, et donna son dénombrement le 15 mars de l'année suivante.

Selon ce dénombrement, « il tenait des vignes, terres et prés qui de toute ancienneté ont été réputés du domaine et dépendances de la seigneurie de Fontaines ». Or, dans l'énumération, se trouvent des prés sur Fauvernay, Magny, Tart, Varanges. C'étaient plusieurs quartiers de la vaste prairie dite de Lampone.

Sous les Damas, comme sous leurs prédécesseurs, les conflits avec la ville à propos de la justice ne cessèrent

1. Peincedé, XVII, 847.

de se reproduire. En 1590, un homme ayant volé des paisseaux à Fontaines, on lui fit son procès en la justice du lieu : de là premier appel au bailliage, et second appel au parlement.

A la mort de Guillaume — 1596 ou 1597 — ses héritiers n'acceptèrent sa succession qu'à titre bénéficiaire, et ses terres furent saisies par décret, à la demande d'Etienne Billocard, marchand à Dijon. En ce qui concerne Fontaines, d'après l'exposé des plaidoiries, Guillaume n'avait point soldé, ou du moins qu'en faible partie, le prix convenu avec les Rochefort dans le contrat d'acquisition de 1587. La veuve de Humbert de Rochefort, Françoise de Cravant, en son nom personnel et au nom de ses enfants, essaya de ressaisir cette seigneurie. L'éviction fut prononcée contre elle, et la terre de Fontaines, mise en criée, fut délivrée par décret du 29 mars 1602, à Joachim de Damas, frère de Guillaume, moyennant trois mille cinq cents écus (1).

Le 27 avril suivant, Joachim de Damas fit hommage pour Fontaines, et le 9 septembre eut lieu la prise de possession, institution d'officiers : juge, procureur, greffier, etc. (2) L'amodiation des pressoirs banaux fut renouvelée.

Les représentants de la justice de Dijon avaient profité du désarroi de la succession de Guillaume de Damas pour faire exécuter l'arrêt de 1589. Cet arrêt fut publié à Fontaines, au son de la trompette, le 1er octobre 1601 : les sieurs de Dijon y étaient proclamés haut-justiciers, pour tout le finage de Fontaines, et comme ayant droit d'instituer les vigniers ou gardes du vignoble et de recevoir leur serment (3). L'arrêt était porté contre la

1. Srie de Fontaines.
2. Peincedé, VII, 349. — Migne, col. [illegible]. B.
3. Ces vigniers, nos gardes-champêtres actuels, étaient nommés par les habitants assemblés, mais ils n'entraient en charge qu'après institution officielle par les justiciers.

dame de Cravant et les héritiers de Messire Humbert de Rochefort ; contre Jean et Joachim de Damas, héritiers bénéficiaires de Guillaume, leur frère ; contre le procureur d'office de Fontaines ; enfin contre Etienne Billocard, qui avait obtenu le décret autorisant la saisie des biens de Guillaume de Damas. La dame de Cravant et les héritiers Rochefort n'étant plus, en fait, seigneurs de Fontaines, ceux qui avaient jadis été leurs procureurs refusèrent les copies de l'arrêt qu'on leur présenta, et ces copies furent affichées à leurs portes.

Joachim de Damas, devenu seigneur de Fontaines, protesta de nouveau contre les entreprises des maire et échevins. On le vit, en particulier, le 26 mars 1610, soutenir que l'arrêt de 1589 n'était pas valable, qu'il avait été rendu pendant les troubles de la Ligue, tandis que Guillaume, son frère, était notoirement au service du roi.

Cependant que devenait le château paternel de saint Bernard et surtout la chapelle que l'on y avait érigée en l'honneur du saint abbé ?

Cette chapelle attirait de plus en plus l'attention. On la désignait vulgairement sous le nom de *Monseigneur* ou *Monsieur saint Bernard*. Ce nom s'appliquait même en général à l'emplacement du château. Ainsi d'après une déclaration de l'étendue du finage de Daix, datant de 1521/2, ce finage commençait « au lieudit le désert de Monsieur saint Bernard », c'est à dire à la charme située au pied de la colline de Fontaines, en face de Daix (1). Ceux qui établirent des fondations dans l'église paroissiale, prirent l'habitude de prescrire une « procession à Monsieur saint Bernard ». Le testament de Pierre Chauchier, dicté en 1545, fournit un exemple de cet usage, et il s'en rencontre plusieurs autres, soit dans le

1. Archiv. de la Côte-d'Or, ms. *Notes inédites*, I, n° 97, p. 17.

*Calendrier de Fontaines*, conservé aux Archives de la paroisse, soit dans les titres de fondations, actuellement aux Archives départementales de la Côte-d'Or (1).

La confrérie de Saint-Bernard continuait d'ailleurs à entretenir, avec la dévotion envers le saint lui-même, la vénération traditionnelle pour le vieux donjon témoin de sa naissance. En 1537/8, le chargé d'affaires de Jacquette Bouesseau, mère de Nicolas Chambellan, écuyer, dame de Pichange, Oisilly, Perrigny, Domois, etc., paya « six blancs pour la confrérie de Madame au lieu de Fontaines, fondée en l'honneur de Monsieur saint Bernard » (2). Nous avons vu, en 1540, Othenin de Cléron se souvenir de la même confrérie dans son testament : il est probable que son nom était inscrit sur les registres. L'association était donc toujours vivante.

La procession générale de Dijon, qui se faisait annuellement le 1er mai, avait sa station avec sermon à la chapelle du château de Fontaines. En dehors de cet usage officiel, le peuple y accourait de lui-même dans des circonstances importantes, comme au lendemain de la suspension des hostilités de la Ligue, le 18 août 1593. Alors, dit le chanoine Pépin, « le roy de Navarre a commencé d'aller à la messe, et a protesté et juré de faire exercice de la vraie et saincte religion catholique, apostolique et romaine » (3). C'est pourquoi, afin de rendre grâces à Dieu, l'on se rendit en foule à Saint-Bernard (4).

A cette époque, la banlieue de Dijon eut beaucoup à souffrir tantôt des troupes de la Ligue, tantôt de celles du parti royaliste. Les Suisses du vicomte de

1. L'abbé Jobin, *S. Bernard et sa famille*, p. 656. — Archiv. de la Côte-d'Or, G, fonds 40, liasse 603.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, E. 504.

3. *Analecta divion.* I. 107.

4. Ibid., 366.

Tavannes, ardent ligueur, avaient été logés à Fontaines. Ils furent congédiés au moment de la trève, mais après avoir « tout gâté et porté grands dommaiges », dit Gabriel Breunot. L'année suivante, le 24 décembre 1594, les royalistes accoururent à leur tour, et besognèrent odieusement. Ce jour donc, raconte le chanoine Pépin, « les habitants de Fontaines, estant à l'église aux matines de la feste (de Noël), furent surpris par les hérétiques et canailles de Saulx-le-Duc, lesquels entrant en ladite église environ l'heure de minuit qu'on faisait le service divin, prirent le prestre tout revestu voulant célébrer la messe, les calices, reliquaires, tous habits et tout ce qu'ils purent, et enmenèrent la pluspart des meilleurs habitans avec grand scandale et désordre très grand (1). » C'était sans doute des représailles contre l'accueil fait aux Ligueurs ; mais c'était aussi une de ces scènes de brigandage, que l'on voit à toutes les époques de troubles, et qui sont le fruit de l'effervescence populaire exploitée par les mauvaises gens. Les pillards venaient de Saulx-le-Duc, parce que le château ducal, occupé par les Ligueurs, attirait sous ses murs les troupes régulières du parti du roi, avec les bandes indisciplinéés qui les suivaient.

Durant cette période, la maison paternelle de saint Bernard fut respectée. Le château n'était pas habité, et il n'y avait, ni dans la chapelle, ni ailleurs, aucun objet de prix, capable d'exciter la convoitise.

Les aumônes déposées au tronc de la chapelle Saint-Bernard, ou données d'autre façon au même sanctuaire, étaient perçues et gérées par « les procureurs de l'église Monsieur saint Ambrosinien et conducteurs de la chapelle Monsieur saint Bernard ». Ceux-ci rendaient leurs comptes avec une certaine solennité. Ainsi, le 1er décembre 1610, les comptes de l'année furent présentés

1. Ibid. 121.

devant Nicolas Rebourg, maire en la justice de Fontaines pour Messire Joachim de Damas, assisté de Joseph Brechillet commis du greffier en icelle justice.

Au compte mis en audition le 13 mai 1612 en la maison de la Confrérie, il est fait mention de corporaux donnés à la chapelle Saint-Bernard par Mme Legrand et Mme de la Sablonnière.

Fontaines était une pieuse étape pour les pèlerins de l'Auxois ou du Châtillonnais qui venaient en dévotion à la Sainte-Hostie, à N. D. de Bon Espoir, au tombeau de saint Bénigne. C'était le lieu où les habitants de Dijon allaient les recevoir pour les conduire à la ville. En 1603, dans un temps de grande sécheresse, mille à douze cents personnes de Flavigny et des environs, portant plusieurs reliquaires, notamment la châsse madame Sainte-Reine, arrivèrent à Fontaines, le dimanche soir 22 juin. Le lendemain matin, le clergé de Dijon, en chapes, précédé d'un grand nombre d'enfants, garçons et filles, vêtus de blanc et la plupart pieds nus ; le garde des évangiles et les autres échevins allèrent au devant de la procession jusqu'à Fontaines ; puis tous ensemble s'acheminant vers la ville, dont les rues étaient richement pavoisées, descendirent à la Sainte-Chapelle, où la messe fut célébrée, la Sainte-Hostie découverte et les reliques exposées sur les autels. Quelques jours après, la chambre du conseil, informée que le jeudi 3 juillet devaient avoir lieu des processions semblables à celles de Flavigny, notamment celle des habitants de Saint-Seine, décida qu'on irait au devant de ceux-ci à Fontaines, où ils devaient arriver le mercredi soir pour y coucher (1).

1. Archiv, municipales de Dijon, Registre des délibérations de la chambre du conseil, p. 21. — L'abbé Grignard, *Vie de sainte Reine d'Alise*, Paris et Dijon 1881, p. 374.

C'était un usage assez fréquent, lorsque cette organisation pouvait convenir, de choisir Fontaines comme étape des processions ou convois se rendant à la ville.

Laurent Bureau, religieux carme et évêque de Sisteron, né à Liernais, mort à Blois le 14 juin 1504, voulut que son cœur fût transporté

Parmi les gens de dévotion, ce n'était pas uniquement ceux du voisinage qui aimaient, comme sainte Jeanne de Chantal, à visiter l'oratoire érigé à saint Bernard en sa chambre natale ; ceux qui venaient de loin, les imitaient avec empressement. Nous avons cité l'exemple donné par saint François de Sales en 1604 (1). Dans les comptes de la Fabrique de Fontaines, année 1606, on relève ce détail : « Dix sols pour avoir fait un présent de deux pintes de vin et des fruits et des flancts à M[r] l'évêque d'Angleterre, étant arrivé audit Fontaines le jour de la dédicace dudit Fontaines — 2 septembre ». Un peu auparavant était venu « l'évêque de Craquovie » qui avait donné un ornement : chasuble, étole et manipule. Vingt ans plus tard, les Feuillants réclamaient cet ornement, disant que le don avait été fait à la chapelle Saint-Bernard, selon qu'ils l'établissaient par le certificat du sieur abbé de Cîteaux et la lettre du seigneur de Fontaines. A quoi les procureurs de l'église Monsieur saint Ambrosinien répliquaient que l'ornement avait été donné au curé, bien que l'on s'en fût servi, non seulement à l'église paroissiale, mais aussi à la desserte et service particulier qui se faisait selon les occurrences en la chapelle Saint-Bernard, avant l'établissement des vénérables.

Entre les personnages étrangers à la Bourgogne, les plus fidèles à visiter la chambre natale étaient les reli-

à Dijon. Le cœur, déposé dans une petite caisse ou cercueil de plomb, arriva le 20 juiliet en l'église de Fontaines, où il passa la nuit. Le lendemain, à 4 heures après midi, toutes les processions furent assemblées à la porte Guillaume, où le cœur fut rendu par ceux de Fontaines. La levée faite, deux cordeliers et deux carmes, en aube, portèrent le cœur sur leurs épaules, ainsi qu'on le faisait pour la Sainte-Hostie, jusqu'en l'église des Carmes. La caisse était couverte d'un drap de satin noir avec croix blanche, sur lequel on avait disposé comme ornement une mitre d'or et une petite croix d'argent. Le cœur fut enterré devant le grand autel. C'est en ce couvent que Laurent Bureau avait fait son noviciat. — Archiv. de la Côte-d'Or, Ms. Boudot, n° 550, p. 228.

1. *S. B. et le château de Fontaines.* Tome I. p. 36-37.

gieux de l'ordre de Cîteaux, se rendant au chapitre général.

Les années 1605, 1609, 1613, le P. Jean Conrad Tachler, profès à Raittenhaslach, délégué au chapitre général pour la province de Bavière, accomplit deux fois la pieuse excursion. Il en a laissé le naïf récit dans ses notes de voyage. — En 1605, au mois de mai : « Nous sommes allés à cheval à Fontaines où saint Bernard est né, à un mille français de Dijon. Le château, bâti sur une montagne, est à moitié détruit, tout ouvert et inhabité. On pourrait cependant le restaurer à peu de frais. Il est de petite dimension. Sous le terre-plein s'étend une grande cave, dont une partie est intacte et l'autre éboulée (1). La chambre où saint Bernard est né, est à trois marches au dessous du sol. C'est maintenant une chapelle dédiée au culte, mais sans aucun ornement. Elle est ordinairement fermée : par bonheur, elle se trouva ouverte. » — En 1613 : « Le 15 mai, veille de l'Ascension, arrivés à Dijon vers midi, nous nous sommes réconfortés en mangeant et en buvant un peu, puis nous sommes montés à Fontaines, patrie de saint Bernard, par la pluie et la boue. En arrivant nous n'avons trouvé personne à qui nous pussions nous adresser pour nous faire ouvrir la chapelle. Pourtant nous rencontrâmes dans la rue trois enfants auxquels je dis : *Preste*, voulant signifier par là un prêtre, mais ce fut inutile. Lorsque nous fûmes parvenus à moitié chemin du château et de la chapelle, les enfants comprirent notre intention ; alors ils s'empressèrent de nous suivre. J'en saisis un par le bras, les autres s'enfuirent. J'arrivai ainsi à la porte de la chapelle, et je fis comprendre à l'enfant que je voulais la faire ouvrir. Aussitôt il court, apporte la clef, ouvre. J'en fus réjouis, et lui donnai neuf kreuzer. Dans la chapelle, qui maintenant est bien parée, nous avons récité les vêpres et complies de l'Ascension.

(1) Ibid., p. 99, 132

Nous avons examiné l'extérieur du château : il tombe en ruine. Nous sommes rentrés assez fatigués (1). »

Cependant la congrégation des Feuillants songeait à acquérir le château de Fontaines, afin d'y établir un monastère. Ces religieux avaient bien à espérer de Joachim de Damas, qui venait de fonder à Dijon le couvent des Capucins. Instruit de leur dessein et cédant à leur prière, Joachim leur vendit le château avec son pourpris ainsi que les droits de justice correspondant au terrain objet de la vente. Mais il se réserva la seigneurie et le reste des terres. Le contrat fut passé au château du Rousset, le 24 septembre 1613 (2).

L'article VI de ces *Notes historiques et archéologiques* traite du monastère des Feuillants à Fontaines.

Joachim de Damas ne s'était point hâté de fournir son dénombrement de Fontaines : il le donna le 24 mars 1616. Il fit faire le manuel ou terrier de la seigneurie en 1619 (3). Sa mort arriva au commencement de 1625.

Son petit-neveu et héritier testamentaire, Louis de Villers-la-Faye lui succéda à Fontaines : il reprit de fief le 22 avril 1625, et donna son dénombrement le 8 janvier 1631 (4). L'année suivante les habitants de Fontaines amodièrent pour vingt-neuf ans, de haut et puissant seigneur Messire Louis de Villers-la-Faye, les quatre pressoirs banaux, moyennant cinq queues et demie de vin. Un cinquième pressoir, situé cour du Petit-Temple, était exempt du seigneur (5).

1. *Drey Raisen nach Cistertz* (1605, 1609, 1613) par le P. Joan. Conrad Tachler. publié par le R. P. Bonaventure Stürzer, ord. cist., Bregenz, 1892. Voir p. 13 et 74-75.
2. *S. B. et le château de Fontaines*. Tome I, p. 37.
3. Peincedé VII, 349. — Srie de Fontaines.
4. Peincedé VII, 391. — Srie de Fontaines.
5. L'établissement des Hospitaliers de Dijon vulgairement appelé le *Petit-Temple* possédait en effet à Fontaines une maison avec pressoir et autres dépendances, rue de la Confrérie. Cette curieuse maison existe encore dans la partie haute de la rue, au-delà du Perron. Le Dr Lépine en a donné un croquis dans son opuscule, *Vie de S. Bernard*. — Voir Arch. de la Côte-d'Or, H. 1170, Petit-Temple de Dijon, cote 82. — Voir aussi précédemment, p. 247.

Louis de Villers-la-Faye fut inquiété pour sa terre de Fontaines par les héritiers Rochefort. Françoise de Cravant s'était pourvue au parlement de Paris, après l'éviction qu'elle avait soufferte en 1602. Elle finit par obtenir contre l'héritier de Joachim de Damas, un arrêt cassant le décret de 1602, et ordonnant que la terre de Fontaines fût de nouveau mise en criée. Cet arrêt n'eut pas de résultat, mais l'affaire n'en fut pas pour autant terminée. Humbert de Rochefort et la dame de Cravant avaient eu trois filles, dont la plus jeune, Hélène — mariée à un gentilhomme de Touraine, Jean de Barville, seigneur de Boislandry — acheta de ses deux aînées tous leurs droits sur Fontaines, le 1er août 1635. Hélène de Rochefort mourut peu de temps après, laissant son mari tuteur de leurs deux enfants, Jean-François et Marie de Barville. Le père et tuteur des deux héritiers s'étant à son tour pourvu au parlement de Paris contre Louis de Villers-la-Faye, arrêt fut rendu le 4 juillet 1643, portant que la terre de Fontaines serait vendue selon le précédent arrêt du même parlement, si mieux n'aimait le sieur de Villers la retenir pour vingt mille livres, ou la délaisser au sieur de Boislandry. Ce nouvel arrêt demeura encore sans effet jusqu'au mois de février 1647. Alors, par une transaction passée à Paris, Louis de Villers-la-Faye remit à Jean de Barville la terre de Fontaines déchargée de toutes hypothèques (1).

Au moment de cette transaction, Louis de Villers-la-Faye était en procès avec la ville de Dijon à propos de la justice de Fontaines, et le 17 juillet 1647 sentence fut rendue contre lui au bailliage de cette ville.

Le 4 août 1648, Jean de Barville reprit de fief la seigneurie de Fontaines (2). Il était décédé le 30 janvier

1. Srie de Fontaines.
2. Peincedé, VII, 434.

1654. Quelques sommes se trouvèrent dues au Trésor, faute de foi et hommage ; mais le roi en fit la remise eu égard aux bons services de feu Jean de Barville et de Jean-François, son fils (1).

Jean-François de Barville « résidait habituellement à Noz, en Touraine, et il était seigneur dudit lieu, de Maraffin, Boislandry, etc. » Il reprit de fief la seigneurie de Fontaines, le 12 février 1654 ; cependant il la conserva peu de temps. Le 10 avril 1655, en son nom, au nom de son épouse, Charlotte de Dougault, au nom de sa sœur Françoise — *alias* Marie — de Barville, il la vendit, moyennant 14,000 livres tournois, à messire Rémond de Gand, conseiller au parlement de Bourgogne, demeurant en son hostel à Dijon, paroisse Saint-Médard. L'acte de ratification de cette vente par la femme et la sœur de Jean-François de Barville, fut dressé « au lieu seigneurial de Fromenteau, paroisse de Villiers-en-Bresme, pardevant Michel Mirepied, notaire à Châtillon-sur-Indre », le 28 juin suivant (2).

Le sieur de Gand, ayant fait sa reprise de fief pour la terre de Fontaines le 5 mai 1655, se déclara de suite haut justicier, molestant à la fois la ville de Dijon et les Feuillants. Nous parlerons du conflit avec les religieux à l'article VI. Quant à la ville, il entreprit de reconquérir ce qu'elle avait enlevé à ses prédécesseurs. Il fit rechercher tous les contrats, tous les actes, tous les jugements concernant la justice de Fontaines, et il reconnut que les principaux titres invoqués en leur faveur par les maire et échevins de Dijon, étaient l'arrêt de mars 1589 et la transaction de juillet 1498. Aussi bien il se hâta de se pourvoir à cet égard, le 7 décembre 1655. L'affaire traîna en longueur, malgré ses appels réitérés

1. Srie de Fontaines.
2. Ibid. — Sur la famille de Gand, voir *La noblesse aux Etats de Bourgogne*.

contre la tenue des jours à Fontaines par les sieurs de la ville. Il mourut sur ces entrefaites.

En 1672, Marguerite et Catherine de Gand, filles du conseiller, avaient succédé à leur père et étaient dames de Fontaines. Leur premier soin fut de poursuivre l'action intentée à la ville. Enfin, le 12 avril 1677, sentence fut rendue au parlement de Dijon. La cour maintint à la ville 1° les droits de haute justice sur tout le finage de Fontaines, « à la forme néanmoins et dans les limites et réserves de la transaction de janvier 1406 » ; 2° le droit d'instituer les élus pour la garde des vignes, de recevoir leur serment, et de faire publier les bans de vendange, toujours aux termes de ladite transaction. Elle maintint pareillement aux demoiselles de Gand le droit de connaître des poids et mesures et autres cas de police, que les maire et échevins de Dijon ne devaient pas s'arroger. C'était donc toujours la division des droits de haute justice, et leur attribution en partie majeure à la ville, en partie moindre au seigneur de Fontaines (1).

Depuis lors jusqu'à la Révolution, il ne paraît pas que les querelles se soient renouvelées.

Le 7 janvier 1681, les demoiselles de Gand donnèrent leur dénombrement de Fontaines, où figure toujours une grande étendue de prés située en Lampone, vers Genlis.

L'an 1683, elles acquirent, à Fontaines, plusieurs pièces de terre « voisines de la maison d'école et de la maison du chapelain ».

Le 21 janvier 1689, elles se firent donation mutuelle de la terre de Fontaines. Dans l'acte de cette donation, mention est faite de « leur frère Charles de Gand, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ».

Les demoiselles de Gand demeuraient d'ordinaire à Dijon, « paroisse et grande rue Saint-Jean ». Elles

1. Srie de Fontaines.

avaient aussi à Fontaines, rue des Puits, près de la mare, une habitation appelée, de leur temps et à cause de leur titre, la maison seigneuriale. Elles donnaient à amodiation leur domaine de Fontaines, moyennant un revenu annuel de 600 ou 700 livres, — plus une feuillette de vin, un benaton de raisins et dix livres à leur femme de chambre ». Dans ce bail, elles se réservaient « la maison seigneuriale », le droit de chasse et la permission de danse.

Marguerite, héritière de sa sœur, vendit Fontaines, le 22 août 1718, à Messire Antoine de Sennevoy, abbé de Saint-Symphorien d'Autun.

Ce nouvel acquéreur revendit le jour même à un tiers pour qui sans doute il avait acheté : Henri-Bénigne Bouhier, colonnel d'infanterie, seigneur de Pouilly près Fontaines, demeurant à Dijon. Toutefois il fut stipulé que Messire Bénigne Bouhier ne prendrait possession que le lendemain de la mort de la demoiselle de Gand. En conséquence l'abbé de Sennevoy, seigneur titulaire de Fontaines, dut reprendre de fief, et il le fit le 5 juin 1719 (1).

L'acte, sous seing privé, du 22 août 1718 fut reçu le 23 mars 1721, par Cazotte, notaire à Dijon. Le 28 avril suivant, Bénigne Bouhier fit sa reprise de fief (2).

La famille Bouhier, qui portait : *D'azur au bœuf d'or*, est connue. Bénigne, seigneur de Fontaines, était frère du président Jean Bouhier, de l'Académie française — et de Claude Bouhier, deuxième évêque de Dijon 1743-1755. A son titre de colonnel d'infanterie, il ajouta ceux de brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

1. Peincedé, VII, 680. — Sur la famille de Sennevoy, voir *La noblesse aux Etats de Bourgogne*.
2. Peincedé, VII, 680, 718.

Le 20 juillet 1727, Henri-Bénigne Bouhier donna son dénombrement de la seigneurie de Fontaines. Nous reproduisons cette pièce, presque dans toute sa teneur, car elle fait voir quels étaient encore au XVIII^e siècle, les droits du seigneur et ses revenus :

« Tient ledit seigneur Henri-Bénigne Bouhier, colonnel d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, la terre et seigneurie de Fontaines, en toute justice, haute, moyenne et basse, en fief de Sa Majesté, pour l'exercice de laquelle justice il a droit d'instituer et de destituer les officiers que bon lui semble, un juge, un procureur d'office, un greffier et un sergent.

« Lui appartiennent toutes les amendes, exploits de justice, épaves et confiscations, par toute la seigneurie.

« Il peut par ses officiers faire égandiller toute sorte de mesures.

« Il peut donner une marque à ses sujets de Fontaines, pour marquer le vin de ceux qui le vendent en gros.

« Lui appartiennent quatre pressoirs bannaux à Fontaines, sans qu'il soit loisible à personne d'en construire un autre en ce lieu, sans l'aveu dudit seigneur, ni à ses sujets d'aller faire leur vin ailleurs, à moins de payer les droits accoutumés, excepté ceux qui résident dans la cour du Temple.

« Lui est dû un cens emphytéotique de 18 livres par an sur le four banal.

« Lui appartient le droit de messerie, à raison d'une gerbe par journal de terre.

« Doivent chaque habitant de Fontaines par an, en carême prenant, 5 sols et une poule par feu ; — au jour de Saint-Remy, 5 sols par feu; — au mois de mars, une corvée.

« Lui sont dûs plusieurs menus cens, en argent et en cire, de la valeur d'environ 5 livres, payables à la Toussaint.

« Lui est dû par les R. P. Feuillants un muids et

onze pintes de vin, quatre mesures de froment, quatre mesures de conceau, — de cens emphytéotique.

« Lui sont dues, par plusieurs, environ quatre feuillettes de vin, — de cens emphytéotique.

« Lui appartiennent quatre journaux de vigne, trente quatre soitures de pré, en nature de sainfoin, vingt-trois journaux de terre labourable » (1).

Le même seigneur de Fontaines eut avec les Feuillants, à propos de la justice, un procès qui se termina au bout de huit ans, le 17 avril 1742, par l'entremise de son oncle, Benoît-Bernard Bouhier, seigneur de Lantenay.

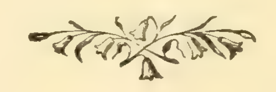
Henri-Bénigne Bouhier laissa un héritier unique, son fils Bénigne, né de Anne-Augustine de la Cour.

Celui-ci était déjà marquis de Lantenay, en vertu du testament de son cousin, Antoine-Bernard Bouhier, doyen du parlement de Bourgogne, fils de Benoît-Bernard. Il fit sa reprise de fief pour Fontaines le 8 janvier 1767. Cette seigneurie lui appartenait encore quand arriva la Révolution. Il avait épousé, en 1748, Elisabeth-Charlotte Normant (2).

Sous ces derniers seigneurs la terre de Fontaines était généralement amodiée.

Le marquis de Bouhier-Lantenay et sa femme sont morts en émigration. Ils habitaient à Dijon l'hôtel dont on a fait la Préfecture.

1. Srie de Fontaines.
2. Peincedé, VII, 746, 785 ; XXIX, 366. — *Fatras* de Juigné, III, 92.



L'an 1430 par partage entre héritiers 1/4 à Alexandre de Marey — 1/4 à Perrenote de Marey

1435 .... par vente à Jean Rolin, év. de Chalon ... par vente au même Jean Rolin.

1/2

1439 ........ par transaction au chancelier Nicolas Rolin, père du précédent.

1462 ........ par succession à Guillaume Rolin, fils aîné du chancelier.

1463 ........................................

1474 ........ par transaction à Antoine Rolin, frère de Guillaume.

1481 ........ de retour à Guillaume Rolin........................

1488 ........ par succession aux héritiers Guillaume Rolin.

1490 ........................................

1495 ........................................

1503 ........ par vente à Gui de Rochefort et Marie Chambellan, son épouse.

1505 ........................................

3/4

1511 ........ par succession à Jean de Rochefort, fils de Gui.

1536 ........ par succession à Claude de Rochefort, fils de Jean.

1540 ........................................

1544 ........................................

1546 ........................................

1548 ........................................

4/4

1557 .... par succession aux héritiers Claude de Rochefort, Joachim, Humbert, etc.

1584 ........ à Humbert de Rochefort seul.

1587 ........ par vente à Guillaume de Damas.

1602 ........ par décret à Joachim de Damas, frère du précédent.

1613 ........................................

1625 ........ par succession à Louis de Villers la-Faye, petit-neveu des précéd.

1647 par arrêt et transaction à Jean de Barville, époux d'Hélène de Rochefort fille d'Humbert.

1654 ........ par succession à Jean-François et Marie de Barville, enf. des précéd.

1655 ........ par vente à Rémond de Gand.

1672 ........ par succession à Marguerite et Catherine de Gand, filles du précédent.

1718 .... par vente à Anne-Antoine de Sennevoy, abbé de S. Symphorien d'Autun.

1721 ........ par vente à Henri-Bénigne Bouhier, seign. de Pouilly.

1765 .... par succession à Bénigne Bouhier, marquis de Lantenay, fils du précédent.

— 14 à Odette de Marey, femme de J. de Champlitte. — 14 à Bernard de Marey.

...... par succession à Oudot, Jean, Huguette, enf. des précédents

...................... par legs testamentaire à Humbert, abbé de Cîteaux.

...................... par vente à Pierre de [illegible].

..... par succession aux Choisey et autres héritiers Champlitte.

............ par vente à Laurent Blanchard.

...................... par succession à Othenin de Cléron, gendre du préc.

...... par vente à Gui de Rochefort

...................... par succession à Gui de Cléron, fils d'Othenin.

...................... par succession à Joachim et Bernarde, enf. de Gui de Cléron.

...................... par vente à réméré à Nicolas [illegible].

...................... par vente à Claude de Rochefort.

......... Joachim de Damas vend aux Feuillants le château de Fontaines et son pourpris.

*N. B.* Les dates données dans ce tableau ne sont pas toujours les dates initiales des transmissions; mais à chacune d'elles correspondent les noms de ceux qui possédaient alors partie ou totalité de la terre de Fontaines.





